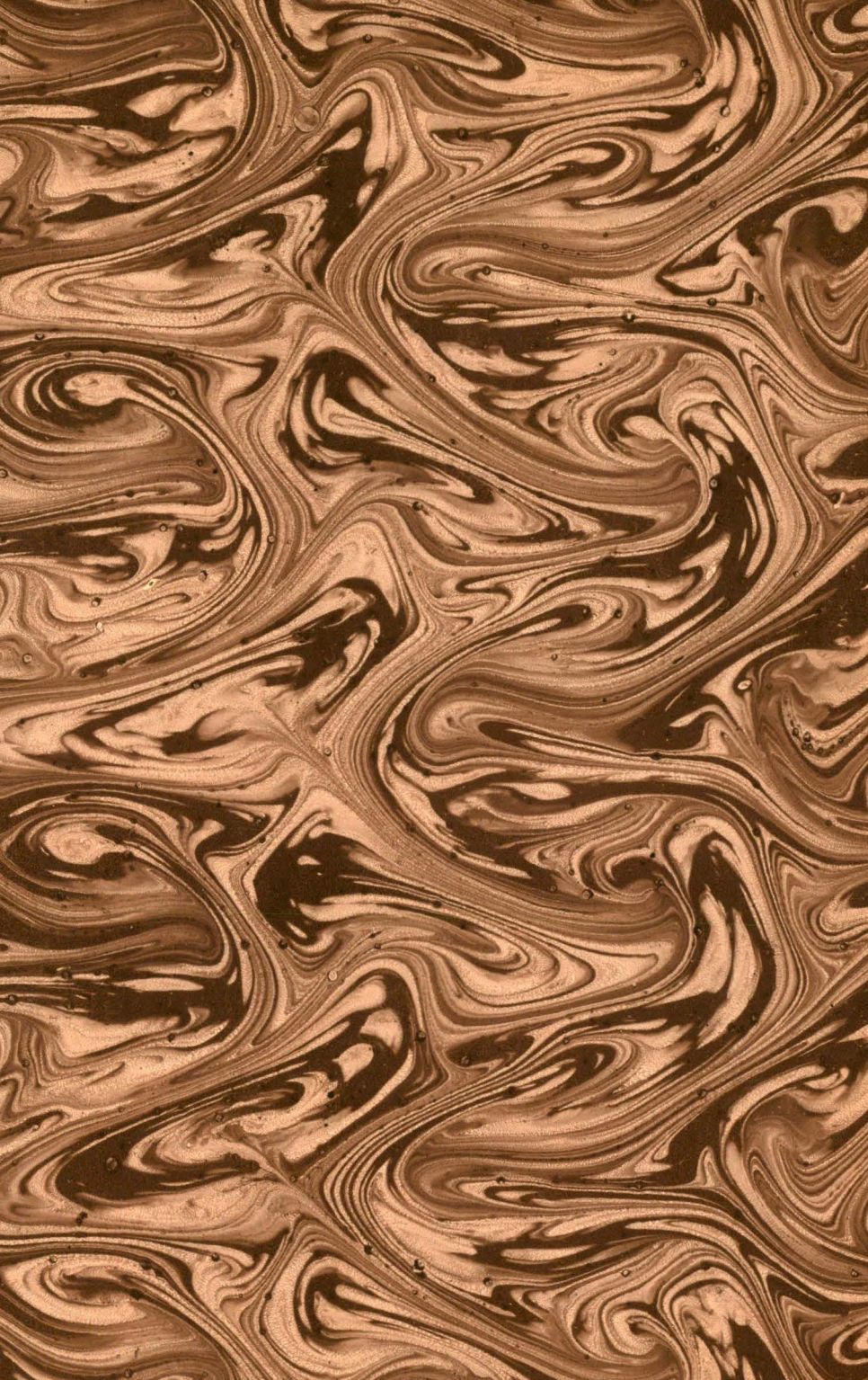

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

ANNALES

LXXVII

7e SÉRIE. TOME VII.

FASCICULE UNIQUE.

ANVERS

IMPRIMERIE V. RESSELER, 20, RUE DU PRINCE

—

1930

ANNALES
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELCIQUE

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

ANNALES

LXXVII

7e SÉRIE. TOME VII.

FASCICULE UNIQUE.

ANVERS

IMPRIMERIE V. RESSELER, 20, RUE DU PRINCE

1930

AVANT-PROPOS

L'article VI des Statuts de la Fédération archéologique et historique de Belgique stipule que les Annales de ce groupement, consacrées aux Congrès, peuvent, sous certaines conditions relatives au tirage à part, se confondre avec les publications des Sociétés qui organisent ces Congrès.

En présence des exigences scientifiques, qui réclament la plus large diffusion pour les questions soumises aux sessions de ce genre, et des nécessités budgétaires, qui imposent aux organismes savants les économies les plus strictes, la Commission des Publications de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique a décidé d'appliquer au profit de cette dernière la disposition précitée du règlement fédéral.

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, en effet, a pris l'initiative de la 28e session de la Fédération et a joué un rôle prépondérant dans l'organisation de cette session connue dorénavant sous le nom de „Congrès archéologique et historique d'Anvers, 1930".

Il n'était que juste qu'elle usât d'une faculté qu'elle a fait insérer aux statuts d'une Fédération fondée par elle-même, et dont de nombreuses sociétés affiliées ont profité depuis longtemps.

En conséquence, les matières du Congrès archéologique et historique d'Anvers, 1930 bien que faisant l'objet de volumes spéciaux, forment aussi celui du tome LXXVII (7e série, tome VII) des Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, le tome présent.

Si la composition a été laissée absolument identique c'est, d'une part et pour ce qui concerne le bilinguisme, afin de manifester une fois encore dans quel esprit d'union nationale l'œuvre a été abordée et résolue;

d'autre part et en ce qui touche les collaborateurs étrangers à notre compagnie, dans le but de montrer que si, corporativement, elle est fermée à beaucoup, scientifiquement elle est accueillante à toute sérieuse contribution.

Elle prélude par là à la tâche qu'elle vient d'entreprendre en créant, sous les auspices de la Fondation Universitaire et à l'intention de toutes les Sociétés fédérées, une

REVUE BELGE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART

destinée à remplacer ses anciennes publications dont celle-ci clôt définitivement la série.

Anvers, le 22 août 1930.

Le Secrétaire,

PAUL ROLLAND

Oudheid- en Geschiedkundig Verbond van België

Onder de Hooge Bescherming van Z. M. den Koning

XXVIIIe ZITTING

CONGRES VAN ANTWERPEN 1930

JAARBOEKEN

gepubliceerd onder de leiding van

PAUL ROLLAND

Algemeen Schrijver

AFLEVERING I

Voorafgaandelijke Mededeelingen

INHOUD :

		blz.
1.	Eerecomiteit	4
2.	Bureel van het Congres . .	8
3.	Bureelen der Afdeelingen .	10
4.	Verordening van het Congres	14
5.	Uitnoodigingsbrieven . . .	20
6.	Uurrooster van het Congres .	26
7.	Programma der werkzaamheden van de afdeelingen	30
8.	Korten inhoud van mededeelingen die zullen gedaan worden op de vergaderingen der afdeelingen . .	43

ANTWERPEN

Drukkerij V. Resseler, 20, Prinsstraat

—

1930

Fédération Archéologique et Historique de Belgique

Sous le Haut Patronage de S. M. le Roi

XXVIIIe SESSION

CONGRÈS D'ANVERS 1930

ANNALES

publiées sous la direction de

PAUL ROLLAND

Secrétaire Général

FASCICULE I

Publications préalables

SOMMAIRE :

		p.
1.	Comité d'Honneur . . .	5
2.	Bureau du Congrès . . .	9
3.	Bureaux des Sections . . .	11
4.	Règlement du Congrès . .	15
5.	Lettres d'invitation . . .	21
6.	Horaire du Congrès . . .	27
7.	Programme des travaux des sections	30
8.	Résumés de communications qui seront faites aux séances des sections . .	43

ANVERS

IMPRIMERIE V. RESSELER, 20, RUE DU PRINCE

1930

Oudheid- en Geschiedkundig Congres van Antwerpen

Ingericht door de

KONINKLIJKE ACADEMIE VAN OUDHEIDKUNDE VAN BELGIE, de MAATSCHAPPIJ DER ANTWERPSCHE BIBLIOPHILEN, het GENOOTSCHAP VOOR ANTWERPSCHE GESCHIEDENIS, en den OUDHEIDKUNDIGEN KRING VAN ANTWERPEN.

Ambtelijk erkend door het Algemeen Commissariaat der Regeering bij de Internationale Tentoonstelling van Antwerpen.

Hooge Beschermer: Z. K. H. Mgr. de HERTOG VAN BRABANT

1. EERE-KOMITEIT

Z. E. Kardinaal VAN ROEY, Aartsbisschop van Mechelen.

M. VAUTHIER, Minister van Kunsten en Wetenschappen.

M. HEYMAN, Minister van Nijverheid, Arbeid en Maatschappelijke voorzorg.

M. HYMANS, Minister van Buitenlandsche Zaken.

Luitenant-Generaal HELLEBAUT, Bevelhebber van de IIe Legerafdeeling van de 2[e] Militaire omschrijving.

Baron G. HOLVOET, Gouverneur der Provincie Antwerpen.

Graaf A. van der BURCH, Algemeen Commissaris der Regeering bij de Internationale Tentoonstelling voor Koloniën, Zeevaart en Oud-Vlaamsche Kunst, 1930.

M. Fr. VAN CAUWELAERT, Burgemeester van Antwerpen.

M. Alfred MARTOUGIN, Voorzitter van het Uitvoerend Komiteit der Internationale Tentoonstelling voor Koloniën, Zeevaart en Oud-Vlaamsche Kunst 1930.

Congrès archéologique et historique d'Anvers

Organisé par

l'ACADEMIE ROYALE D'ARCHEOLOGIE DE BELGIQUE,
la SOCIETE DES BIBLIOPHILES ANVERSOIS
la SOCIETE DE L'HISTOIRE D'ANVERS
et le CERCLE ARCHEOLOGIQUE D'ANVERS

Agréé par le Commissariat général du Gouvernement
près l'Exposition Internationale d'Anvers

Haut Protecteur S. A. R. Mgr. LE DUC DE BRABANT

1. COMITE D'HONNEUR

Son Em. le CARDINAL VAN ROEY, Archevêque de Malines.

M. VAUTHIER, Ministre des Sciences et des Arts.

M. HEYMAN, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale.

M. HYMANS, Ministre des Affaires Etrangères.

Le Lieutenant Général HELLEBAUT, commandant le IIe Corps d'Armée et la 2e circonscription militaire.

Le Baron G. HOLVOET, Gouverneur de la Province d'Anvers.

Le Comte A. van der BURCH, Commissaire Général du Gouvernement près l'Exposition Internationale Coloniale, Maritime et d'Art flamand d'Anvers.

M. FR. VAN CAUWELAERT, Bourgmestre d'Anvers.

M. ALFRED MARTOUGIN, président du Comité Exécutif de l'Exposition Internationale Coloniale, Maritime et d'Art flamand d'Anvers 1930.

M. Ch. VAN NYEN, Onder-voorzitter van het Uitvoerend Komiteit der Internationale Tentoonstelling voor Koloniën, Zeevaart en Oud-Vlaamsche Kunst, 1930. Voorzitter van de Tentoonstelling van Oud-Vlaamsche Kunst.

Dom U. BERLIERE, Voorzitter van de Koninklijke Commissie voor Geschiedenis.

Ridder LAGASSE de LOCHT, Voorzitter van de Commissie voor Monumenten en Landschappen.

M. MEEUWISSEN, Rector van de Universiteit van Gent.

M. DUESBERG, Rector van de Universiteit van Luik.

Mgr. LADEUZE, Rector magnificus van de Universiteit van Leuven.

M. SMETS, Rector van de Universiteit van Brussel.

M. H. PIRENNE, Gewezen rector van de Universiteit van Gent, Lid van de Koninklijke Academie van België.

M. J. CUVELIER, Rijksarchivaris Generaal te Brussel.

M. G. CAPART, Hoofdconservator van de Musea voor Kunst en Geschiedenis van het Jubelpark, te Brussel.

M. L. VAN PUYVELDE, Hoofdconservator van de Koninklijke Musea van Schoone Kunsten van België te Brussel.

M. V. TOURNEUR, Hoofdconservator van de Koninklijke Bibliotheek te Brussel.

M. A. CORNETTE, Hoofdconservator van het Museum van Schoone Kunsten te Antwerpen.

M. J. JUNES, Schepene van Schoone Kunsten van de Stad Antwerpen.

M. CHARLES VAN NYEN, Vice-Président du Comité Exécutif de l'Exposition Internationale Coloniale, Maritime et d'Art flamand d'Anvers 1930. Président de l'Exposition d'Art flamand ancien.

Dom. U. BERLIERE, Président de la Commission Royale d'Histoire.

Le Chevalier LAGASSE de LOCHT, Président de la Commission Royale des Monuments et des Sites.

M. MEEUWISSEN, Recteur de l'Université de Gand.

M. DUESBERG, Recteur de l'Université de Liége.

Mgr. LADEUZE, Recteur magnifique de l'Université de Louvain.

M. SMETS, Recteur de l'Université de Bruxelles.

M. H. PIRENNE, ancien recteur de l'Université de Gand, membre de l'Académie Royale de Belgique.

M. J. CUVELIER, Archiviste général du Royaume à Bruxelles.

M. J. CAPART, Conservateur en Chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Palais du Cinquantenaire, à Bruxelles.

M. L. VAN PUYVELDE, Conservateur en Chef des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.

M. V. TOURNEUR, Conservateur en Chef de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

M. A. CORNETTE, Conservateur en chef du Musée Royal de Beaux-Arts, à Anvers.

M. J. JUNES, Echevin des Beaux-Arts de la Ville d'Anvers.

2. BUREEL VAN HET CONGRES

Voorzitter: H. SOIL DE MORIAME, Hoofdconservator der Musea van Doornik, Voorzitter der Koninklijke Academie voor Oudheidkunde van België.

Ondervoorzitters: H. Maurits SABBE, Conservator van het Museum Plantin-Moretus, Voorzitter van de Maatschappij der Antwerpsche Bibliophilen.

E. H. L. PHILIPPEN, Archivaris der Commissie van Openbaren Onderstand. Voorzitter van het Genootschap voor Antwerpsche Geschiedenis.

E. H. Fl. PRIMS, Stadsarchivaris. Afgevaardigde van den Oudheidkundigen Kring van Antwerpen.

Algemeen Secretaris: H. Paul ROLLAND, Archivaris-paleograaf bij het Staatsarchief, Secretaris der Koninklijke Academie voor Oudheidkunde van België.

Secretarissen: M. J. L'HERMITTE, Adjunct-bibliothecaris der Stad Antwerpen.

E. H. J. VAN HERCK, Bestuurder van het Sint Lievens College te Antwerpen.

Bijgevoegde Secretarissen: H. G. MAGNIETTE, Kanselier van het Consulaat van Honduras te Antwerpen.

M. LUCIEN DURSIN, Secretaris van den Oudheidkundigen Kring van Antwerpen.

Schatbewaarder: H. G. HASSE, Ondervoorzitter van de Belgische Anthropologische Maatschappij, Schatbewaarder van de Koninklijke Academie voor Oudheidkunde van België.

2. BUREAU DU CONGRES

Président: M. SOIL DE MORIAME, Conservateur en chef des Musées de Tournai, Président de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique.

Vice-présidents: M. Maurice SABBE, Conservateur du Musée Plantin-Moretus, Président de la Société des Bibliophiles anversois.

M. l'abbé L. PHILIPPEN, Archiviste de la Commission de l'Assistance publique, Président de la Société de l'Histoire d'Anvers.

M. l'abbé Fl. PRIMS, Archiviste de la ville d'Anvers, Délégué du Cercle Archéologique d'Anvers.

Secrétaire Général: M. Paul ROLLAND, Archiviste-paléographe aux Archives de l'Etat, Secrétaire de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique.

Secrétaires: M. Jules L'HERMITTE, Bibliothécaire-adjoint de la ville d'Anvers.

M. l'abbé J. VAN HERCK, Directeur du Collège S. Liévin, à Anvers.

Secrétaires-adjoints: M. G. MAGNIETTE, Chancelier du Consulat de Honduras à Anvers.

M. Lucien DURSIN, Secrétaire du Cercle archéologique d'Anvers.

Trésorier: M. G. HASSE, Vice-Président de la Société d'Anthropologie de Belgique, Trésorier de l'Académie Royale d' Archéologie de Belgique.

3. BUREELEN DER AFDEELINGEN

I. *Voorhistorie, Gallische, Gallo-Romeinsche en Frankische Oudheidkunde.*

Voorzitter: H. G. HASSE, Ondervoorzitter der Belgische Authropologische Maatschappij, Antwerpen.

Secretaris: H. J. BREUER, Assistent bij de Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis te Brussel.

II. *Oudheidkunde en Geschiedenis der Klassieke en Oostersche Oudheid*

Voorzitters: H. H. VAN DE WEERD, Hoogleeraar, Gent.
H. J. CAPART, Hoofdconservator der Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis te Brussel (1).

Secretaris: H. B. van de WALLE, Hoogleeraar te Luik.

III. *Oudheidkunde van de Middeleeuwen en van de Moderne Tijden.*

Voorzitter: Z. E. H. Kanunnik R. MAERE, Hoogleeraar te Leuven.

Secretaris: H. J. LAVALLEYE, Assistent bij de Koninklijke Musea voor Schoone Kunsten van België.

IV. *Kunstgeschiedenis.*

Voorzitter: H. L. VAN PUYVELDE, Hoofdconservator van de Koninklijke Musea voor Schoone Kunsten van België

Secretaris: H. A. LAES, Conservator van de Koninklijke Musea voor Schoone Kunsten van België.

V. *Geschiedenis der Middeleeuwen.*

Voorzitter: H. G. DES MAREZ, Stadsarchivaris, Hoogleeraar te Brussel.

Secretaris: H. P. BONENFANT, Archivaris der Commissie van Openbaren Onderstand te Brussel.

(1) Voor de mededeelingen die niet in de Nederlandsche taal geschieden.

3. BUREAUX DES SECTIONS

I. *Préhistoire et archéologie gauloise, gallo-romaine et franque.*

Président: M. G. HASSE, Vice-président de la Société d'Anthropologie de Belgique.

Secrétaire: M. J. BREUER, Attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles.

II. *Archéologie et histoire de l'Antiquité (classique et orientale):*

Présidents: M. Jean CAPART, Conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Palais du Cinquantenaire à Bruxelles.

M. VAN DE WEERD, Professeur à l'Université de Gand (1)

Secrétaire: M. Baudouin van de WALLE, Professeur à l'Université de Liége.

III. *Archéologie du Moyen Age et des Temps modernes.*

Président: M. le chanoine R. MAERE, Professeur à l'Université de Louvain.

Secrétaire: M. J. LAVALLEYE, Attaché aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles.

IV. *Histoire de l'Art.*

Président: M. L. VAN PUYVELDE, Conservateur en chef des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

Secrétaire: M. A. LAES, Conservateur aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

V. *Histoire du Moyen Age.*

Président: M. G. DES MAREZ, Archiviste de la ville, Professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaire: M. P. BONENFANT, Archiviste de la Commission de l'Assistance publique, Bruxelles.

(1) Président préposé spécialement aux communications en langue néerlandaise.

VI. *Moderne en Hedendaagsche Geschiedenis.*

Voorzitters: E. H. Fl. PRIMS, Stadsarchivaris te Antwerpen.
H. Burggraaf Ch. TERLINDEN, Hoogleeraar te Brussel (1).

Secretarissen: H. A. VAN SCHEVENSTEEN, Hoofdgeneesheer van het Ooglijdersgesticht te Antwerpen.
Mej. Suzanne TASSIER, Doctor in Wijsbegeerte en Letteren, Brussel.

VII. *Kerkelijke Geschiedenis, Liturgie, enz.*

Voorzitters: E. H. L. PHILIPPEN, Archivaris der Commissie van Openbaren Onderstand te Antwerpen.
E. P. E. de MOREAU, S. J., Leeraar aan het Theologisch en Wijsgeerig Collega der E.E. P.P. Jesuiten te Leuven (1).

Secretaris: E. H. C. DE CLERCQ, Lid van het Belgisch Historisch Instituut te Rome.

VIII. *Paleographie, Oorkondenleer, Archief- en Bibliotheekwezen, Penning-, Zegel- en Wapenkunde.*

Voorzitter: H. N. NELIS, Conservator bij het Algemeen Rijksarchief te Brussel.

Secretaris: H. J. L'HERMITTE, Adjunct-bibliothecaris der Stad Antwerpen.

IX. *Folklore.*

Voorzitter : H. E. VAN HEURCK, Oudheidkundige te Antwerpen.

Secretaris: H. J. GESSLER, Hoogleeraar te Leuven.

X. *Geschiedenis der Muziek.*

Voorzitter: H. J. STELLFELD, Doctor in de Rechten te Antwerpen.

Secretaris: H. J. BOELAERTS, Bibliothecaris van het Koninklijk Vlaamsche Conservatorium te Antwerpen.

(1) Voor de mededeelingen die niet in de Nederlandsche taal geschieden.

VI. *Histoire moderne et contemporaine.*

Présidents: M. le Vicomte Ch. TERLINDEN, Professeur à l'Université de Louvain.

M. l'abbé Fl. PRIMS, Archiviste de la Ville d'Anvers (1).

Secrétaires: Mlle Suzanne TASSIER, Docteur en philosophie et lettres, Bruxelles.

M. le Docteur A. VAN SCHEVENSTEEN, Médecin en chef de l'Institut Opthalmique d'Anvers.

VII. *Histoire ecclésiastique, liturgique, etc.*

Présidents: le R. P. E. de MOREAU S. J., Professeur au Collège théologique et philosophique de la Compagnie de Jésus, à Louvain.

M. l'abbé PHILIPPEN, Archiviste de la Commission de l'Assistance publique, Anvers (1).

Secrétaire: M. l'abbé Carlo DE CLERCK, Membre de l'Institut historique belge de Rome.

VIII. *Paléographie, diplomatique, archivéconomie, bibliothéconomie, numismatique, sigillographie, héraldique, etc.*

Président: M. H. NELIS, Conservateur aux Archives Générales du Royaume.

Secrétaire: M. J. L'HERMITTE, Bibliothécaire-adjoint de la Ville d'Anvers.

IX. *Folklore.*

Président: M. E. VAN HEURCK, Archéologue, à Anvers.

Secrétaire: M. J. GESSLER, Professeur à l'Université de Louvain.

X. *Musicologie.*

Président: M. J. A. STELLFELD, Docteur en droit.

Secrétaire: M. J. BOELAERTS, Bibliothécaire du Conservatoire royal flamand d'Anvers.

(1) Président préposé spécialement aux communications en langue néerlandaise.

4. VERORDENING

1 De bijdrage als lid van het Congres, feestmaal en uitstappen niet inbegrepen, is gesteld op Fr. 50,— (Belgisch geld).
Voor de bij het Congreslid inwonende familieleden wordt de bijdrage verlaagd tot Fr. 25,—. Deze verminderde bijdrage geeft geen recht op de Verslagen van het Congres.
Dezelfde vermindering wordt toegestaan aan de studenten van Hoogescholen en gelijkgestelde instellingen.

2. De deelnemers moeten hunne bijdrage storten op de postcheckrekening van het Congres Nr 280.970, of rechtstreeks aan den Schatbewaarder door middel van een check.

3. Vóór het Congres zullen de deelnemers een brochuur ontvangen inhoudende het volledig programma van de zittingen en de korte inhoud van de toegezegde mededeelingen.

4. De leden van het Congres zullen in het bezit gesteld worden van een identiteitskaart in vorm van herkenningsteeken, die toegang zal verleenen tot al de zittingen. Dit herkenningsteeken moet op zichtbare wijze gedragen worden. Door bemiddeling van het Bureel zal het Commissariaat-Generaal van de Regeering bij de Internationale tentoonsllteling eveneens kostelooze toegangskaarten afleveren voor de Tentoonstelling, terwijl de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen eene verminderingskaart met 35 % zal toestaan, voor de reis heen en weer van de woonplaats tot Antwerpen.

5. De toetredingen worden ontvangen tot op den dag van de opening van het Congres. Alleen zullen diegenen die na 15 Juli inschrijven niet meer genieten van de kostelooze toegang tot de Tentoonstelling en van de vermindering op het vervoer per spoorweg.
Na dezen datum zal de deelname aan de uitstappen niet meer kunnen verzekerd worden.
De inschrijvers voor het feestmaal en de uitstappen zullen bijzondere kaarten ontvangen. Deze kaarten welke streng persoonlijk zijn, zullen stipt geëischt worden.

4. REGLEMENT

1. La cotisation de membre du Congrès, banquet et excursions non compris, est fixée à Frs. 50,— belges. La cotisation est réduite à Frs. 25,— pour les membres de la famille d'un adhérent (habitant sous le même toit) qui l'accompagnent. Cette dernière cotisation ne donne pas droit au volume de C. R. du Congrès.
   La même réduction est faite en faveur des étudiants des Universités ou des Etablissements assimilés.

2. Les adhérents règleront leur cotisation par versement au compte chèques postaux du Congrès n° 280.970 ou par chèque à l'adresse du Trésorier.

3. Les adhérents recevront, avant le Congrès, une brochure contenant le programma complet de la session et le résumé des communications qui y seront faites.

4. Les membres du Congrès seront pourvus d'une carte d'identité, en forme d'insigne, qui devra être portée d'une manière apparente. Cette carte leur donnera accès aux séances et à toutes les réunions et visites auxquelles ils seront conviés. Par l'intermédiaire du Bureau, le Commissariat Général du Gouvernement près l'Exposition Internationale d'Anvers leur délivrera également une carte leur donnant accès gratuit à l'Exposition et la S. N. des Chemins de fer belges leur octroiera des cartes de réduction de 35 % sur le prix du parcours du lieu de résidence à Anvers et vice-versa.
   Les adhérents au banquet et aux excursions recevront des cartes spéciales. Ces cartes, strictement personnelles, seront rigoureusement exigées.

5. Les adhésions seront reçues jusqu'à l'ouverture même du Congrès. Toutefois celles qui parviendront au Secrétariat Général après le 15 juillet ne jouiront plus des privilèges relatifs à l'Exposition et au chemin de fer.

6. De korte inhoud van de mededeelingen moet aan den Voorzitter van elke afdeeling gestuurd worden vóór 15 Juni. Op dezen datum worden zij aan het bureel van het Congres overgemaakt, dat voor de publicatie zal zorgen vóór de opening. Wat na 15 Juni toegestuurd wordt, zal in de voorafgaandelijke mededeelingen slechts verschijnen in de mate van het mogelijke.

7. De voorzitter van elke Afdeeling regelt de dagorde van de zittingen, den duur van de spreekbeurt en in het algemeen, wat zich verder kan voordoen gedurende de beraadslagingen en besprekingen.

8. Wanneer een Congreslid wenscht te handelen over een vraag die niet op de dagorde voorkomt, moet zulks aan den voorzitter medegedeeld worden vóór de zitting. Na goedkeuring van het bureel van het Congres, wordt de mededeeling in de dagorde opgenomen onmiddellijk na de reeds vermelde.

9. Geen enkel voorstel, geen enkele wijziging mag ter stemming gelegd worden in een afdeeling, zonder voorafgaandelijke schriftelijke mededeeling aan den Voorzitter, die er kennis van geeft aan het bureel van het Congres. Eventueel wordt elk aangenomen voorstel, geteekend door den Voorzitter en den Secretaris van de Afdeeling, aan den Algemeenen Secretaris overgemaakt, die er, op verlangen van de Afdeeling, lezing van geeft op de Algemeene Vergadering.

10. De keus van de taal is vrij.

11. Redetwisten over politieke-, godsdienstige-, wijsgeerige- en taalvraagstukken zijn ten strengste verboden.

12. In elke afdeeling wordt een aanwezigheidslijst voorgelegd, die door de leden moet geteekend worden. Deze lijst wordt dagelijks overgemaakt aan den Algemeenen Secretaris.

13. De verslagen van de Afdeelingszittingen worden opgesteld door den Secretaris van de Afdeeling, en aan den Algemeenen Secretaris overhandigd bij het sluiten van het Congres.

14. Elke wensch die ter bekrachtiging aan de vergadering wordt voorgelegd, of elk voorstel dat men wenscht te doen, wordt enkel schriftelijk ter stemming aangenomen. De tekst moet voorafgaandelijk goedgekeurd zijn door het bureel van het Congres.

6. Les résumés des communicatons doivent être adressés au président de chaque section avant le 15 juin. A cette date ils seront transmis au Bureau du Congrès qui les publiera avant la session.
Les résumés envoyés plus tardivement ne figureront aux publications préliminaires que dans la mesure du possible.

7. Le président de chaque section règle l'ordre du jour des séances, la durée du temps de parole et toutes les questions qui peuvent se présenter au cours des débats et des discussions.

8. Tout membre désireux de traiter une question qui ne figure pas à l'ordre du jour doit la faire connaître au président de la section avant la séance. Après approbation du bureau du Congrès cette communication est mise à la suite de celles qui figurent déjà à l'ordre du jour.

9. Aucune proposition, aucun amendement ne peuvent être soumis au vote en sections s'ils ne sont remis par écrit au président, qui les communique au bureau du Congrès. Eventuellement toute proposition adoptée est signée par le président et le secrétaire de la section et remise au secrétaire-général pour être lue en assemblée générale si la section l'a ainsi décidé.

10. Le choix des langues est libre.

11. Toute discussion relative à des questions politiques, linguistiques, religieuses et philosophiques est absolument interdite.

12. Il est tenu dans chaque section une liste de présence que les membres sont priés de signer. Cette liste est communiquée quotidiennement au secrétaire général.

13. Les procès-verbaux des séances des sections sont rédigés par le secrétaire de la section et remis au secrétariat général dès la clôture du Congrès.

14. Tout vœu soumis à la ratification de l'assemblée ou toute proposition destinée à lui être faite n'est proposée au vote que par un texte libellé par écrit. Ce texte devra avoir reçu, au préalable, l'approbation du bureau du Congrès.

15. De verhandelingen en redevoeringen moeten aan den Algemeenen Secretaris afgegeven worden. Zij moeten duidelijk geschreven zijn, machienschrift wordt gewenscht. Diegenen welke moeilijk leesbaar zijn, zullen enkel in het programma of het verslag vermeld worden. Het bureel voorbehoudt zich het recht aan de schrijvers te vragen hunne verhandelingen of redevoeringen in te korten. Indien noodig kan besloten worden enkel de korte inhoud in de Uitgaven van het Congres te laten verschijnen.

16. De typografische en orthografische verbeteringen zijn ten laste van het Congres. De kosten der wijzigingen aan den tekst zijn ten laste van de schrijvers.

17. De schrijvers van mededeelingen welke opgenomen worden in de Verslagen van het Congres, kunnen op eigen kosten overdrukken bekomen, na persoonlijke overeenkomst met den drukker.

18. Een bestendig bureel wordt opgericht. De congresleden kunnen er hunne briefwisseling laten bestellen. Inlichtingen aangaande het Congres zullen insgelijks daar gegeven worden.

19. Er wordt geen bijzondere commissie voor huisvesting samengesteld. De deelnemers moeten zich wenden tot de „Commissie voor huisvesting van de Tentoonstelling", Middenstatie.

20. Al de onvoorziene gevallen worden door het bureel opgelost.

Antwerpen, 14 September 1929.

15. Les mémoires et discours seront remis au secrétaire général. Ils présenteront une écriture lisible, si possible dactylographiée. Ceux dont l'écriture serait défectueuse seront simplement mentionnés dans le programme et le procès-verbal.
Le bureau se réserve le droit de demander aux auteurs d'abréger leurs mémoires ou communications. Au besoin il peut décider que le résumé seul figurera dans les publications du Congrès.

16. La correction typographique et orthographique est à la charge du Congrès. Les frais de correction modificatrice et de remaniement seront à la charge des auteurs.

17. Les auteurs des communications insérées dans le C. R. pourront, à leurs frais, obtenir des tirages à part en les demandant directement à l'imprimeur.

18. Une permanence sera établie.
Les congressistes pourront y faire adresser leur correspondance.
Ils y obtiendront également tous renseignements relatifs au Congrès.

19. Aucun comité spécial de logement n'est constitué. Les adhérents s'adresseront au comité de logement de l'Exposition (Gare Centrale).

20. Tous les cas non prévus seront tranchés par le bureau du Congrès.

Anvers, 14 septembre 1929.

5. UITNOODIGINGSBRIEVEN

I.

Antwerpen, 31 Maart 1930.

M...,

Wij hebben de eer Ued. te berichten, dat het XXVIIIe Congres van het Geschied- en Oudheidkundig Verbond van België plaats zal hebben te ANTWERPEN van Zaterdag 16 tot Donderdag 21 Oogst 1930. Dit Congres wordt ingericht door de Koninklijke Academie voor Oudheidkunde van België, de Antwerpsche Bibliophilen, den Oudheidkundigen Kring van Antwerpen en het Genootschap voor Antwerpsche Geschiedenis.

Uwe toetreding en vooral uwe daadwerkelijke deelneming aan de werkzaamheden van dit Congres zouden ons ten zeerste vereeren en verheugen.

Het Congres telt tien afdeelingen, waarvan wij hierna de opsomming en de samenstelling der bureelen mededeelen.

De inschrijvingskosten bedragen 50 fr. (10 Belga). De inwonende familieleden van een congreslid, alsook de studenten der instellingen voor hooger onderwijs (universiteiten, seminaries, enz.) betalen slechts 25 fr. Die van deze prijsvermindering genieten, hebben geen recht op het ontvangen der verslagen, indien zij geen hoogstudenten zijn.

De schitterende feestelijkheden, waarmede de stad Antwerpen het nationaal jubeljaar zal vieren; de opening eener Wereldtentoonstelling, waarvan een der voornaamste doeleinden is de verheerlijking onzer aloude Vlaamsche kunst; uitstappen naar de voornaamste gemeenten der Kempen, alsook boottochten op de Schelde en in de havendokken, zullen de deelneming aan dit Congres op eene buitengewone wijze veraangenamen.

Daarenboven heeft het Algemeen Regeeringscommissariaat van de Wereldtentoonstelling, na ambtelijke erkenning van het Congres, aan de leden aanmerkelijke voordeelen verzekerd, waaronder een afslag van 35 % op het net der Nationale Spoorwegmaatschappij en voorrechten bij het bezoek der Tentoonstelling en bij het deelnemen aan bepaalde feestelijkheden.

5. LETTRES D'INVITATION

I.

Anvers, le 31 mars 1930.

M....,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le XXVIIIe Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique se tiendra à ANVERS du samedi 16 au jeudi 21 août 1930. Il est organisé par l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, la Société des Bibliophiles anversois, la Société de l'Histoire d'Anvers et le Cercle Archéologique d'Anvers.

Nous serions heureux de vous compter au nombre de nos adhérents et de vous voir prendre une part active à nos travaux.

Le Congrès d'Anvers comprendra 10 sections dont vous trouverez ci-contre l'énumération et la constitution des bureaux.

La cotisation est fixée à 50 fr. belges. Elle sera réduite à 25 fr. pour les membres de la famille d'un adhérent (habitant sous le même toit) ainsi que pour les étudiants des universités et des établissements assimilés. Dans le premier cas la réduction ne donnera pas droit au volume de compte rendu du Congrès.

L'éclat avec lequel la fastueuse ville d'Anvers célébrera au cours de l'été prochain le centenaire de l'Indépendance de la Belgique, ainsi que la présence d'une Exposition Internationale et, en particulier, d'une Exposition d'Art flamand ancien, constitueront pour le Congrès un attrait des plus puissants. Celui-ci sera relevé encore par des excursions sur l'Escaut et en Campine.

L'agréation du Congrès par le Commissariat Général du Gouvernement près l'Exposition d'Anvers assurera aux congressistes des faveurs spéciales, notamment une réduction de 35 % sur le tarif de la S. N. des Chemins de fer et des privilèges en matière de visites et de fêtes.

Nous vous prions de trouver ci-joint: 1°) un bulletin d'adhésion générale; 2°) un bulletin de participation effective aux travaux des sections. Vous nous obligeriez en les retournant, dûment remplis et dans le

Hierbij hebben wij de eer Ued. toe te zenden: 1°) een algemeen toetredingsbulletijn; 2°) een bulletijn van werkdadige deelneming aan de werkzaamheden van het Congres.

Wij verzoeken degenen die het woord willen voeren aan den voorzitter der belanghebbende afdeeling, vóór 15 Juni, een bondig verslag (20 regels, liefst machineschrift) der mededeeling te zenden. De onderwerpen welke in betrekking staan met de stad, waar het Congres gehouden wordt, en met de plechtigheden welke er dit jaar gevierd worden, zullen op gansch bijzondere wijze welkom zijn. Het staat den congresleden vrij de taal te gebruiken welke ze verkiezen.

De deelnemers zullen tijdig hunne identiteitskaart alsook het programma van Congres en uitstappen ontvangen.

Gelief, M....., de verzekering van onze beste gevoelens te willen aanvaarden.

II.

Antwerpen, 11 Juli 1930.

M...,

Wij hebben de eer U het voorloopig programma van het Congres van Antwerpen mede te deelen, en voegen er enkele praktische inlichtingen bij.

Bijgevoegd vindt U twee toetredingsbewijzen, een algemeen, voor de personen welke tot nog toe niet inteekenden; een tweede voor gebeurlijke deelname aan het banket en aan de uitstappen, waarvoor de kosten niet bgrepen zijn in de algemeene inschrijving.

Het zou ons genoegen doen, in het bezit te zijn van de behoorlijk ingevulde bulletijns, vóór 20 Juli. Onder deze voorwaarden alleen, kan het toesturen van de algemeene toetredingskaarten, verminderingskaarten met 35 % op den Spoorweg, kostelooze toegangskaarten tot de Wereldtentoonstelling, eventueel deelnemingskaarten aan de uitstappen en aan het banket, en insgelijks het bezorgen van de voorloopige publicaties verzekerd worden. Hetzelfde geldt voor het opnemen van den korten inhoud van de mededeelingen in voornoemde publicaties.

plus bref délai, au Secrétaire Général (adresse ci-dessus). De plus, nous saurions gré aux personnes qui désireraient prendre la parole, de faire parvenir aux présidents des sections intéressées, avant le 15 juin, un résumé succinct (20 lignes d'impression) et, si possible, dactylographié, de leurs communications. Les communications s'inspirant des circonstances de temps et de lieu dans lesquelles s'ouvrira le Congrès seront particulièrement bien reçues. L'usage des langues est libre.

Les adhérents recevront en temps opportun leurs cartes d'identification ainsi que le programme complet du Congrès et des excursions.

Veuillez agréer, M....., l'expression de notre considération très distinguée.

II.

Anvers, le 11 juillet 1930.

M...,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-dessous le programme provisoire du Congrès d'Anvers accompagné de quelques renseignements d'ordre pratique.

Nous y joignons deux bulletins: l'un d'adhésion générale pour les personnes qui n'auraient pas encore souscrit; l'autre de participation aux excursions et au banquet, non compris dans l'adhésion générale.

Nous serions heureux d'être en possession des bulletins remplis avant le 20 juillet. A cette condition seulement nous pourrons assurer l'envoi préalable des cartes d'adhésion générale, d'identification pour la réduction de 35 % au chemin de fer, d'entrée gratuite à l'Exposition et, éventuellement, de participation aux excursions et au banquet, ainsi que le service des publications préliminaires. Il en est de même pour l'insertion des résumés de communications dans ces dernières publications.

Espérant pouvoir vous compter parmi nos membres les plus fidèles, nous vous prions, M..., d'agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

Wij hopen U tusschen onze meest getrouwe leden te mogen tellen, en bieden U intusschen, M..., de betuiging van onze bijzondere hoogachting.

Het Bureel van het Congres:

MM. E. SOIL DE MORIAME, *Voorzitter;* Maurits SABBE, L. PHILIPPEN, Fl. PRIMS, *Ondervoorzitters* ; Paul ROLLAND, *Algemeen Secretaris ;* Jules L'HERMITTE, J. VAN HERCK, *Secretarissen;* G. MAGNIETTE, L. DURSIN, *bijgevoegde secretarissen;* en G. HASSE, *Schatbewaarder.*

Verschillende inlichtingen :

Bestendig bureel. — Een bestendig bureel zal ingericht worden van af Zaterdag 16 Augustus 12 uur, tot Donderdag 21, 12 uur, in het Feestpaleis, Eeuwfeestplaats, Tentoonstelling. De Congressisten zullen er alle noodige inlichtingen kunnen bekomen. Zij kunnen er insgelijks hunne briefwisseling laten bestellen.

Huisvesting. — Zich rechtstreeks wenden tot het Comiteit voor huisvesting van de Wereldtentoonstelling (Bureelen: Antwerpen, Statieplein).

Le Bureau du Congrès:

MM. E. SOIL DE MORIAME, *Président* ; Maurice SABBE, L. PHILIPPEN, Fl. PRIMS, *Vice-présidents;* Paul ROLLAND, *Secrétaire général;* Jules L'HERMITTE, J. VAN HERCK, *Secrétaires;* G. MAGNIETTE, L. DURSIN, *Secrétaires adjoints;* G. HASSE, *Trésorier.*

Renseignements divers

Permanence. — Une permanence sera installée du samedi 16 à midi jusqu'au jeudi 21 à midi, au Palais des Fêtes, Place du Centenaire, à l'Exposition. Les Congressistes y obtiendront tous les renseignements nécessaires. Ils pourront également y faire adresser leur correspondance.

Logement. — S'adresser directement au Comité de logement de l'Exposition Internationale. (Bureau: Anvers, Place de la Gare.)

6. UUROOSTER VAN HET CONGRES

ZATERDAG 16 AUGUSTUS

10 ½ u. Vergadering van de afgevaardigden der Vereenigde Maatschappijen. (Feestpaleis, Tentoonstelling)

11 u. Plechtige Algemeene Openingszitting. (In de Congreszaal, Feestpaleis, Tentoonstelling).
Overgave van de Congresleiding door het bureel van het XXVIIe Congres (Bergen 1928).
Aanspraak van M. Soil de Moriamé, Voorzitter van het Congres van Antwerpen, en van M. Sabbe, Onder-voorzitter.
Rede van Burggraaf Terlinden, leeraar aan de Hoogeschool van Leuven en lid van de Koninklijke Commissie voor Geschiedenis: *Le rôle d'Anvers dans la formation de l'unité belge.*
Rede van Eerw. Heer Fl. Prims, Stadsarchivaris van Antwerpen: *Antwerpen in* 1930.

15 u. Officiëele ontvangst en begeleid bezoek aan de Tentoonstelling van Oud-Vlaamsche Kunst (bijeenkomst vóór de kerk), en aan de Wereldtentoonstelling.

19 u. Bezoek aan het Stadhuis van Antwerpen onder leiding van den E. H. Fl. Prims.

20 u. Officiëele ontvangst op het Stadhuis van Antwerpen (Groote Markt) en Beiaardconcert.

ZONDAG 17 AUGUSTUS

11 u. Uitgang van de Groote Processie van Antwerpen.
Bezoek der Stad, Musea, enz., ad libitum.

15 u. Bezoek aan het Pavljoen van de Stad Antwerpen, in de Tentoonstelling, onder leiding van den E. H. Fl. Prims, en van de andere paviljoenen.

17 u. Feestmaal (in het gasthof „Paon Royal", Zoologie, Middenstatie).

21 u. Uitvoering van Volksdansen, aangeboden door het Komiteit van Oud-België, Tentoonstelling (in open lucht of in de Kapel).

22 u. Bezoek aan de Verlichtingen der Tentoonstelling.

6. HORAIRE DU CONGRES

SAMEDI 16 AOUT

10 ½ h. Réunion des délégués des Sociétés fédérées (Palais des fêtes, à l'Exposition).

11 h. Séance plénière d'Ouverture (dans la salle des Congrès, Palais des Fêtes, à l'Exposition).
Remise des pouvoirs par le Bureau du XXVIIe Congrès (Mons 1928).
Allocutions de M. Soil de Moriamé, Président du Congrès d'Anvers et de M. Sabbe, Vice-Président.
Discours du Vicomte Terlinden, professeur à l'Université de Louvain et membre de la Commission Royale d'Histoire : *Le rôle d'Anvers dans la formation de l'unité belge.*
Discours de M[r] l'abbé Prims, archiviste de la ville d'Anvers: *Antwerpen in* 1830.

15 h. Réception officielle et visite guidée à l'Exposition d'Art flamand Ancien (Réunion devant l'église) et à l'Exposition Internationale.

19 h. Visite de l'Hôtel de Ville d'Anvers, sous la conduite de M. l'abbé Prims.

20 h. Réception officielle à l'Hôtel de Ville d'Anvers (Grand'Place) et Concert de Carillon.

DIMANCHE 17 AOUT

11 h. Sortie de la Grande Procession d'Anvers.

..... Visite de la Ville, Musées, etc. (ad libitum).

15 h. Visite du Pavillon de la Ville d'Anvers, à l'Exposition, sous la conduite de M. l'abbé Prims, et des autres Pavillons.

17 h. Banquet (au Paon Royal, Jardin Zoologique, Gare centrale)

21 h. Soirée de Danses populaires, offerte par le Comité de la Vieille Belgique, Exposition (en plein air ou dans la chapelle)

22 ½ h. Visite de l'Exposition illuminée.

MAANDAG 18 AUGUSTUS

9 ½ u. Zitting van de Afdeelingen (Feestpaleis, Tentoonstelling).

14 u. Uitstap per autocar naar de Kempen: Lier, Kessel, Oostmalle, Herenthals, Hoogstraeten enz. (Bijeenkomst vóór het Koninklijk Atheneum, Victorieplaats, nabij de Middenstatie).

DINSDAG 19 AUGUSTUS

9 ½ u. Zitting van de Afdeelingen (zie hooger).

15 u. Begeleid bezoek aan de Stad en aan private verzamelingen (Bijeenkomst Groenplaats, nabij de Hoofdkerk).

20 u. Voordracht met lichtbeelden door M. Jean Capart, Hoofdconservator van de Koninklijke Musea van Kunst en Geschiedenis : *L'Art Egyptien* (in de Congreszaal, Tentoonstelling).

WOENSDAG 20 AUGUSTUS

9 ½ u. Zitting van de Afdeelingen (zie hooger).

14 ½ u. Uitstap op de Schelde: Rupelmonde, Basel, Temsche, Bornhem (Bijeenkomst aan de Vlotbrug, Steen).

DONDERDAG 21 AUGUSTUS

9 ½ u. Zitting van de afdeelingen (zie hooger).

15 u. Plechtige Slotzitting (in de Congreszaal der Tentoonsteling)

Aannemen van de wenschen door de Afdeelingen uitgedrukt.

Mededeeling van den heer Henri Pirenne, leeraar aan de Hoogeschool van Gent en lid van de Koninklijke Academie van België: *La qualité défectueuse des encres et des papiers modernes.*

Aanduiding van de stad waar het XXIXe Congres zal gehouden worden.

Slot-rede van den Voorzitter.

LUNDI 18 AOUT

9 ½ h. Séances des Sections (au Palais des Fêtes, à l'Exposition).

14 h. Excursion en autocar en Campine: Lierre, Kessel, Oostmalle, Hérenthals, Hoogstraeten, etc. (Réunion devan tl'Athénée Royal, Place de la Victoire, près de la Gare Centrale).

MARDI 19 AOUT

9 ½ h. Séances des Sections (voir plus haut).

15 h. Visite guidée de la Ville et de Collections privées (Réunion Place Verte, près de la Cathédrale).

20 h. Conférence avec projections par M. Jean Capart, conservateur en chef des Musées royaux d'Art et d'Histoire: *L'Art Egyptien* (dans la Salle des Congrès de l'Exposition).

MERCREDI 20 AOUT

9 ½ h. Séances des Sections (voir plus haut).

14 ½ h. Excursion sur l'Escaut: Rupelmonde, Basel, Tamise, Bornhem, etc. (Réunion à l'embarcadère du Steen).

JEUDI 21 AOUT

9 ½ h. Séances des Sections (voir plus haut).

15 h. Séance plénière de Clôture (dans la salle des Congrès de l'Exposition).

Adoption des vœux émis par les Sections.

Communication de M. Henri Pirenne, professeur émérite à l'Université de Gand et membre de l'Académie royale de Belgique : *La qualité défectueuse des encres et des papiers modernes.*

Désignation de la Ville où se tiendra la XXIXe session.

Allocution finale du Président.

7. PROGRAMME DE TRAVAUX DES SECTIONS
7. PROGRAMMA DER WERKZAAMHEDEN DER AFDEELINGEN

I. PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE GAULOISE GALLO-ROMAINE et FRANQUE

I. *VOORHISTORIE, GALLISCHE, GALLO-ROMEINSCHE en FRANKISCHE OUDHEIDKUNDE*

Président: M. G. HASSE, Vice-Président de la Société d'Anthropologie de Belgique.

Voorzitter: H. G. HASSE, Ondervoorzitter der Belgische Anthropologische Maatschappij

Secrétaire: M. J. BREUER, Attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles.

Secretaris: H. J. BREUER, Assistent bij de Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis te Brussel.

LUNDI 18 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 1)
MAANDAG 18 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 1)

M. le Dr GEORGES HASSE: Une station de l'âge du fer au Marché-aux-Souliers, à Anvers.

H. J. BUTTER: Voorloopige opmerkingen over Tardenoisiëntypen in Nederland.

H. Dr FREMERSDORF: Neue Beobachtungen bei spätrömischen Gräbern.

M. H. DEMEULDRE: Nouvelles découvertes à Marche-les-Dames.

M. ERNEST GERARD: Considérations sur l'occupation du Nord et du Sud de la Belgique par les tribus franques.

MARDI 19 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 1)
DINSDAG 19 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 1)

M. JACQUES BREUER: Sépultures de l'âge du fer dans le Luxembourg belge.

M. JEAN HOUZEAU DE LEHAIE: Note sur une méthode de récolte du matériel lithique néolithique à la surface.

M. LOUIS STROOBANT: Les défenses protohistoriques de l'Escaut

M. N. J. DELVAUX: Les nécropoles de l'âge du bronze au Pays de Waes.

M. FIRMIN HENAUX: Le manque de connaissances techniques chez les préposés aux recherches archéologiques.

MERCREDI 20 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 1)
WOENSDAG 20 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 1)

M. LUCIEN DURSIN: Contribution à l'étude du préhistorique dans la Campine anversoise.

M. MAURICE HENAULT: De l'intérêt de la comparaison en archéologie.

M. HAMAL-NANDRIN: Polissoir néolithique inédit dans la province de Namur

M. JULES VANNERUS: Toponymie et archéologie.

Melle R.-L. DOIZE: L'évolution du tranchet à la hâche dans la station néolithique de Ste-Gertrude (Limb. holland.)

JEUDI 21 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 1)
DONDERDAG 21 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 1)

Melle ELZA LECLERCQ: Un précurseur belge de l'extension, aux religions de la préhistoire, des théories totémistiques.

M. JACQUES BREUER: Monuments lapidaires de Buzenol.

M. le Dr GEORGES HASSE: Le premier habitat réel à Anvers.

M. LUCIEN DURSIN: Découvertes préhistoriques faites à Brecht. (province d'Anvers)

M. MAURICE HAINAUT: Découverte d'une station néolithique à Peissant (province du Hainaut).

III. ARCHEOLOGIE DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES

III. *OUDHEIDKUNDE VAN DE MIDDELEEUWEN EN VAN DE MODERNE TIJDEN*

Président: M. le chanoine R. MAERE, Professeur à l'Université de Louvain

Voorzitter: Z. E. H. Kanunnik R. MAERE, Hoogleeraar te Leuven.

Secrétaire: M. J. LAVALLEYE, Attaché aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

Secretaris: H. J. LAVALLEYE, Assistent bij de Koninklijke Musea voor Schoone Kunsten van België.

LUNDI 18 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 2 dite : des Congrès)

MAANDAG 18 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 2, gezegd: der Congressen)

Melle ODA VAN DE CASTYNE: L'Evolution de l'architecture domestique à Anvers au XVIIe siècle. (projections)

M. REGINALD H. PEARSON: Flemish monumental brasses re-used in England.

M. TRICOT-ROYER: 1°) Les princes de Brabant inhumés à Affligem (XIIe et XIIIe s.)
2°) La sépulture de Sanderus.

Melle MARIETTE FRANSOLET : Le livre d'heures exécuté par Louis Van Boghem et conservé au Séminaire épiscopal de Bruges.

H. JOZEF DUVERGER: Huibrecht en Jan van Eyck, Enkele aanvullende gegevens.

MARDI 19 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 2, dite: des Congrès)
DINSDAG 19 OOGST, om 9 ½ uur
(zaal n^r 2, gezegd: der Congressen)

M. l'abbé THIBAUT DE MAISIERES: Les étapes de construction de l'église de Hal.

M. JULES DUMON: Essai de géographie monumentale de la Belgique pendant l'époque romane.

M. le CHANOINE MAERE: La crypte derrière le chœur dans les anciens Pays-Bas.

E. H. Dr JOSEF VAN HERCK: Een onbekende „Besloten Hof".

M. PAUL ROLLAND: Les origines de l'Art à Anvers: architecture et sculpture.

IV. HISTOIRE DE L'ART
IV. KUNSTGESCHIEDENIS

Président: M. L. VAN PUYVELDE, Conservateur en chef des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

Voorzitter: H. L. VAN PUYVELDE, Hoofdconservator van de Koninklijke Musea voor Schoone Kunsten van België.

Secrétaire: M. A. LAES, Conservateur aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

Secretaris: H. A. LAES, Conservator van de Koninklijke Musea voor Schoone Kunsten van België.

MERCREDI 20 AOUT, à 9½ heures (salle n° 2 dite: des Congrès)
WOENSDAG 20 OOGST, om 9 ½ uur
(zaal n^r 2, gezegd: der Congressen)

H. JOZEF DUVERGER: Jan Mostaert aan het hof van Margareta van Oostenrijk.

Mgr. M. VAES: Le séjour à Rome de Pierre Vlerik (1559-1565).

Melle MARIA LOUIS: Nouvelle contribution à la connaissance de l'œuvre de Léonard Defrance.

M. MARCEL LAURENT: Nos connaissances actuelles sur les faïences d'Anvers.

H. LEO VAN PUYVELDE: Over de atelier-werken van Jordaens.

JEUDI 21 AOUT à 9 ½,heures (salle nº 2 dite: des congrès)

DONDERDAG 21 OOGST, om 9 ½ uur
(zaal nr 2, gezegd: der Congressen)

LE COMTE JOS. de BORCHGRAVE d'ALTENA: De l'influence du style baroque sur les ornemanistes liégeois aux XVIIe et XVIIIe siècles (projections).

M. le Dr G. VAN DOORSLAER: Considérations sur l'auteur du rétable de Sainte-Dymphne à Gheel.

Melle LUCY HERMANS DE HEEL: L'œuvre authentique de Lambert Lombard.

M. HENRY DELANNEY : Catalogue des portraits de Nicolas de Neufchâtel.

M. JEAN GESSLER: Une vente de tableaux à Liége en 1761.

M. ARTHUR LAES: Quelques considérations sur Roelant Savery.

V. HISTOIRE DU MOYEN AGE
V. GESCHIEDENIS DER MIDDELEEUWEN

Président: M. G. DES MAREZ, Professeur à l'Université de Bruxelles

Voorzitter: H. G. DES MAREZ, Hoogleeraar te Brussel.

Secrétaire: M. P. BONENFANT, Archiviste de la Commission de l'Assistance publique de Bruxelles.

Secretaris: H. P. BONENFANT, Archivaris der Commissie van Openbaren Onderstand te Brussel.

LUNDI 18 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 3)
MAANDAG 18 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 3)

M. CHARLES VERLINDEN: Le chroniqueur Lambert de Hersfeld et les voyages de Robert le Frison, comte de Flandre.

M. HENRI GREGOIRE: L'Empire byzantin au IXe siècle et sa politique occidentale.

M. F. L. GANSHOF: A propos des origines du comté de Guines.

M. FERNAND QUICKE: Les débuts de l'administration centrale bourguignonne dans le Limbourg.

Melle M. L. VAN LANDEWIJCK : Légendes et théories diverses sur l'origine des lignages à Bruxelles.

MARDI 19 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 3)
DINSDAG 19 OOGST, om 9 ½ uur, (zaal nr 3)

M. J. LYNA: Quelques considérations critiques relatives à la formation des villes mosanes.

M. FERNAND VERCAUTEREN: Le «*Romanus*» des sources franques.

M. GUILLAUME DESMAREZ : De la phase préconstitutionnelle dans la formation des villes belges.

M. F. FAVRESSE: Les jurés bruxellois, depuis 1229 jusqu'en 1421

M. MASSIET DU BIEST: La condition des habitants d'Arras et la politique des comtes de Flandre dans cette ville du XIe au XIIIe siècle.

MERCREDI 20 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 3)
WOENSDAG 20 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 3)

M. GUY DE PERCK: Trois points litigieux concernant la topographie de Bruges d'après Galbert.

Melle MATHILDE BINGEN: La situation économique d'Anvers pendant son rattachement à la Flandre (1347-1405).

M. GEORGES ESPINAS: La fondation d'une ville neuve dans la Flandre au XVe siècle: Lannoy du Nord (1453-1462).

M. ARMAND GRUNZWEIG: La fin de la filiale de Bruges des Pazzi.

JEUDI 21 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 3)
DONDERDAG 21 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 3)

Melle DENISE FEYTMANS: Le droit d'Arsin en Flandre au Moyen Age.

M. HENRI OBREEN: Recherches sur les plus anciens droits qui régirent les endiguements (polders) situés sur le Bas-Escaut (Brabant, Flandre, Zélande).

M. FERNAND DESONAY : Un reportage au XVe siècle.

M. ROBERT ULENS: Le comté de Looz était-il inféodé en son entier à la principauté de Liége?

M. EGIED I. STRUBBE: La Paix de Dieu en Flandre (XIe siècle)

VI. HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE
VI MODERNE EN HEDENDAAGSCHE GESCHIEDENIS

Présidents: M. Le Vicomte Ch. TERLINDEN, Professeur à l'Université de Louvain.
M. l'abbé FL. PRIMS, Archiviste de la Ville d'Anvers (1)

Voorzitters: E. H. FL. PRIMS, Stadsarchivaris te Antwerpen
H. Burggraaf CH. TERLINDEN, Hoogleeraar te Leuven (2)

Secrétaires : Mlle Suzanne TASSIER, Docteur en philosophie et lettres, Bruxelles.
M. le Docteur A. VAN SCHEVENSTEEN, Médecin en chef de l'Institut Opthalmique d'Anvers.

Secretarissen: H. Dr A. VAN SCHEVENSTEEN, Hoofdgeneesheer van het Ooglijdersgesticht te Antwerpen.
Mej. Suzanne TASSIER, Doctor in Wijsbegeerte en Letteren, Brussel.

(1) Président préposé spécialement aux communications en langue néerlandaise.

(2) Voor de mededeelingen die niet in de Nederlandsche taal geschieden.

LUNDI 18 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 4)

MAANDAG 18 *OOGST, om* 9 ½ *uur (zaal n*r 4)

M. ALFRED DE RIDDER: Un incident diplomatique en 1841.

LE VICOMTE CHARLES TERLINDEN: Le facteur économique n'a joué aucun rôle dans les causes de la révolution de 1830

H. Dr MAURITS SABBE: De beteekenis van de Vlaamsche en Brabantsche populaire strijdliteratuur in de eerste helft der XVIIe eeuw.

M. JEAN HOUZEAU DE LEHAIE: Note relative à l'histoire des petits états au Moyen Age et dans les Temps modernes.

MARDI 19 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 4)

DINSDAG 19 *OOGST, om* 9 ½ *uur (zaal n*r 4)

M. PAUL BONENFANT: Le paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime.

Mlle GHISLAINE DE BOOM : L'opposition des Quartiers-Maîtres d'Anvers à la centralisation autrichienne.

M. A. BOGHAERT-VACHE: Le frère de Jenneval; sa vie et ses œuvres.

M. GEORGES BONHOMME: Le duc d'Albe et l'expédition orangiste de 1568.

JEUDI 21 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 4)

DONDERDAG 21 *OOGST, om* 9 ½ *uur (zaal n*r 4)

M. LEON E. HALKIN: La propagande des Encyclopédistes en Belgique d'après les archives diplomatiques du Saint-Siège.

M. A. LOUANT: Gaspar Schetz, facteur de Philippe II (1553-1559).

M. F. LEURIDANT: Le Prince de Ligne et la Liberté de l'Escaut.

VII. HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, LITURGIQUE, etc.

VII. KERKELIJKE GESCHIEDENIS ,LITURGIE, enz.

Présidents: le R. P. E. de MOREAU S. J., Professeur du Collège théologique et philosophique de la Compagnie de Jésus, à Louvain.

M. l'abbé L. PHILIPPEN, Archiviste de la Commission de l'Assistance publique à Anvers. (1)

Voorzitters: E. H. PHILIPPEN, Archivaris der Commissie van Openbaren Onderstand van Antwerpen.

E. P. E. de MOREAU S. J., Leeraar aan het Theologisch en Wijsgeerig College der EE. PP. Jesuiten te Leuven. (2)

Secrétaire: M. l'abbé Carlo DE CLERCK, Membre de l'Institut historique Belge de Rome.

Secretaris: E. H. C. DE CLERCK, Lid van het Belgisch Historisch Instituut te Rome.

LUNDI 18 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 5)

MAANDAG 18 OOGST, om 9 ½ uur (zaal n^r 5)

R. P. B. de GAIFFIER D'HESTROY S. J.: Les revendications de biens monastiques dans quelques documents hagiographiques.

R. P. J. de GHELLINCK S. J.: Les annotations de quelques manuscrits des *Quatuor libri Sententiarum* de Pierre Lombard, conservés à Bruxelles et à Liége.

E. P. HILDEBRAND: Stichting der Antwerpsche Kapucijnen door Alexander Farnèse.

E. H. Dr J. PAQUAY: De belangrijkheid der bisschoppelijke Kerkverslagen aan den H. Stoel in Vlaanderen en Brabant.

(1) Président préposé spécialement aux communications en langue néerlandaise.

(2) Voor de mededeelingen die niet in de Nederlandsche taal geschieden.

MARDI 19 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 5)
DINSDAG 19 OOGST, om 9 ½ uur, (zaal nr 5)

E. P. EMIEL VALVEKENS O. P.: Uit de Voorgeschiedenis der Nederlandsche Rebellie. Hoe een Antwerpsch schepene in 1572 een prelaatskandidatuur levenslang verijdeld.

E. H. J. LAUWERIJS: Het H. Bloed te Hoogstraeten.

DOM URSMER BERLIERE O. S. B.: La «*familia*» dans les monastères bénédictins du Moyen Age.

R. P. EDOUARD de MOREAU S. J.: Quelques mots sur la statistique ecclésiastique comme source de l'histoire de l'Eglise

MERCREDI 20 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 5)
WOENSDAG 20 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 5)

M. LEON HALKIN: Lettres inédites du bollandiste J. B. DU SOLLIER (1721-1734).

R. P. PIERRE DEBONGNIE : L'*Imitation* de Clairvaux. — De l'abbaye des Dunes à l'abbaye de Clairvaux.

R. P. LEOPOLD WILLAERT S. J.: Les jésuites belges en Chine au XVIIe siècle.

E. H. LOD. PHILIPPEN: De zoogezegde Cathaarsche beweging in België tijdens de XIIe eeuw en de eerste helft der XIIIe e.

E. H.CARLO DE CLERCQ: Hoofddata der kerkleijke wetgeving ten tijde van Karel de Groote.

VIII. PALEOGRAPHIE,- DIPLOMATIQUE, ARCHIVECONOMIE, BIBLIOTHECONOMIE, NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE, HERALDIQUE, etc.

VII. PALEOGRAPHIE, OORKONDENLEER, ARCHIEF- en BIBLIOTHEEKWEZEN, PENNING-, ZEGEL en WAPENKUNDE

Président: M. H. NELIS, Conservateur aux Archives Générales du Royaume.

Voorzitter: M. H. NELIS, Conservator bij het Algemeen Rijksarchief

Secrétaire: M. J. L'HERMITTE, Bibliothécaire-adjoint de la Ville d'Anvers.

Secretaris: H. J. L'HERMITTE, Adjunct-bibliothecaris der Stad Antwerpen.

MERCREDI 20 AOUT, à 9½ heures (salle n° 4)
WOENSDAG 20 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 4)

M. PAUL FAIDER: Réédition d'une *Bibliotheca Belgica manuscripta*

M. HUBERT NELIS: Les chirographes en Flandre et en Brabant à la fin du Moyen Age.

M. le Dr A. VAN SCHEVENSTEEN: Les traités de Pestilence parus à Anvers.

M. JOS. de BEER: Tironicii des ouvriers de la monnaie de Brabant à Anvers.

M. A. APERS: De la nécessité d'un catalogue central des bibliothèques belges et de la possibilité de réaliser celui-ci.

JEUDI 21 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 5)
DONDERDAG 21 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 5)

M. E. DEBAIVE: Les manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Gand. Collections et locaux.

H. Dr A. VAN LOY: Over een Ottoniese oorkonde voor Brabant.

M. JOS. de BEER: Sceaux de corporations et communautés religieuses d'Andenaerde.

IX. FOLKLORE

IX. FOLKLORE

Président: M. E. VAN HEURCK, Archéologue à Anvers.

Voorzitter: H. E. VAN HEURCK, Oudheidkundige te Antwerpen.

Secrétaire: M. J. GESSLER, Professeur à l'Université de Louvain.

Secretaris: H. J. GESSLER, Hoogleeraar te Leuven.

MAANDAG 18 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 6)

LUNDI 18 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 6)

M. PIERRE SAINTYVES: La sagesse de Salomon et les jugements d'équité dans la tradition légendaire.

E. H. CELIS: Een volkskundig woordenboek voor het Vlaamsche land

M. LUCIEN CRICK: Les livres de sorcellerie.

M. A. MARINUS: Folklore et Ehtnographie.

M. E. VAN HEURCK: Un «Evangiell de Sains Johan Platte».

M. DANIEL VAN DAMME: L'Exposition préhistorique, historique et folklorique d'Anderlecht.

MARDI 19 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 6)

DINSDAG 19 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 6)

H. DE KEYSER: Eenige beschouwingen over het wezen en het doel van de folklore wetenschap.

M. MINNAERT: Les présages.

M. MORTIER: La Cabale et ses survivances.

M. JEAN GESSLER: «A tergo et a terra»; un procédé curieux dans les procès de sorcellerie.

E. H. ROBIJNS: Van waar het gedacht over 't ontstaan der Kabouters?

MERCREDI 20 AOUT, à 9 ½ heures (salle nº 6)

WOENSDAG 20 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 6)

E. H. VANDENBROUCK: Over het wezen van het Poppenspel.

M. PAUL MOREAU: Origine de la marche Saint Eloi à Châtelet.

H. J. LYNA: De slager van Smeermaes.

H. BRANTS: 1º) Waarom doodt Hamlet den koning, den moordenaar zijns vaders niet?

2º) De legende van de H. Evermaer te Rutten (bij Tongeren)

M. JOS. de BEER: Les blasons en papier des gildes, corporations et confréries du Pays d'Audenaerde.

ANNEXES (J. G.)
BIJLAGEN (J. G.)

I. *Une enquête sur un procédé d'envoûtement.*
Le secrétariat demande aux Congressistes quelles sont, à leur connaissance, les *statues piquées d'épingles* et quel est leur avis sur l'*origine* qui leur est attribuée dans l'énoncé de l'enquête.

II. *Une bibliothèque systématique du folklore belge. Comment la réaliser?*

III. *Un hommage au doyen de nos folkloristes flamands.*

IV. *L'exposition folklorique de Louvain.* Programme et invitation.

X. MUSICOLOGIE
X. GESCHIEDENIS DER MUZIEK

Président: M. J. A. STELLELD, Docteur en Droit à Anvers.
Voorzitter: H. J. A. STELLFELD, Doctor in de Rechten te Antwerpen
Secrétaire: M. J. BOELARTS, Bibliothécaire du Conservatoire royal flamand d'Anvers.
Secretaris: H. J. BOELAERTS, Bibliothecaris van het Koninklijk Vlaamsche Conservatorium te Antwerpen.

JEUDI 21 AOUT, à 9 ½ heures (salle n° 6)
DONDERDAG 21 OOGST, om 9 ½ uur (zaal nr 6)

M. le Dr G. VAN DOORSLAER: Aperçu sur la pratique de la musique vocale à Malines au XVe siècle.

E. H. G. C. A. JUTEN : Jacob Obrechts is geboren te Bergen op Zoom.

H. FLORIS VAN DER MUEREN: Historische richting der Musicologie.

DOM J. KREPS O. S. B.: Le sigmatisme, clé d'une lecture solfégique des neumes.

E. H. R. LENAERT: Nederlandsche polifoniese liederen uit de 15e en 16e eeuw.

H. LEO VAN RIEL: De Folklore bij onze hedendaagsche vlaamsche toondichters.

8. RESUMES DE COMMUNICATIONS QUI SERONT FAITES AUX SEANCES des SECTIONS

8. KORTE INHOUD VAN MEDEDEELINGEN DIE ZULLEN GEDAAN WORDEN OP DE VERGADERINGEN VAN DE AFDEELINGEN

SECTION I
AFDEELING I

PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE GAULOISE, GALLO-ROMAINE ET FRANQUE
VOORHISTORIE, GALLISCHE, GALLO-ROMEINSCHE EN FRANKISCHE OUDHEIDKUNDE

Monuments lapidaires de Buzenol

par

JACQUES BREUER,

attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles.

Les deux inscriptions ont déjà été publiées, par Waltzing, dans le *Musée Belge*, t. XXVI, 1922, pp. 7-62, et par Fincke dans le XXVIIe Rapport de la *Römisch-Germanische Kommission* de Francfort (1929) pp. 21 et 106. — Un examen méticuleux me permet d'apporter quelques compléments et corrections aux lectures proposées.

La date de la borne milliaire, attribuée par Drexel à Claude, est indiscutable; son érection se place entre janvier 44 et janvier 45. Il n'est pas nécessaire de compléter d'une manière exceptionnelle le nom de la ville de Trèves; la distance a bien été indiquée AB AVG (usta).

Quant au chiffre, on pourrait hésiter entre LVII et LXII; je crois cependant préférable d'adopter le premier chiffre, déjà proposé par de Loë (Notions d'Archéologie, p. 179).

La seconde inscription, celle d'un monument funéraire, est fortement mutilée. Il serait possible de faire quelques conjectures sur les différents noms des personnages. Je crois pouvoir proposer ici comme certains les noms des enfants: IVVENIS et CASSIANUS.

Les restes nombreux de pierres sculptées nous font penser qu'elles proviennent de plusieurs monuments funéraires dans le genre de ceux de Neumagen, mais aucune tentative de reconstitution n'a été faite. Parmi les meilleurs débris, je signale une scène de pesée de marchandise, un groupe d'hommes occupés probablement dans une boutique, un chariot, un laboureur, etc. Bon nombre de pierres représentaient des personnages vêtus à la mode gauloise. La matière employée est le calcaire dit de Differdange, en usage dans le pays luxembourgeois et trévirois, sauf quelques fragments en grès rouge également utilisé dans la même région.

Sépulture de l'âge du fer dans le Luxembourg belge

par

JACQUES BREUER,

Attaché aux Musées royaux d'Art et d'Histoire à Brurelles

Le Service des fouilles de l'Etat a exécuté dans le courant du mois de Mai 1930 des recherches à et aux environs de Bovigny (Luxembourg)

Sans avoir procuré une grande quantité d'objets, les fouilles qui durèrent 15 jours et qui occupèrent cinq ouvriers en plus des deux fouilleurs du Musée, ont permis de faire quelques constatations intéressantes.

Les tombelles qui n'avaient pas été violées ou bouleversées par le déboisement (et même pas des animaux fouisseurs) ont présenté la particularité suivante: la fosse sépucrale avait environ deux mètres de long sur un mètre de large et était sensiblement orientée Nord-Sud. De très rares traces d'ossements incinérés ont été retrouvées dans une seule tombelle. Il ne s'agit donc pas de tombelles à inhumation dans le genre de celles de Sibret, par exemple. On a d'ailleurs trouvé dans les fosses une abondance relative de charbons de bois, montrant que l'incinération avait été

pratiquée sur place. Dans deux ou trois cas de véritables bûches carbonisées ont été rencontrées au fond de la fosse.

Dans une tombelle de Houvelez (Bovigny), les fouilles ont fait découvrir quatre poutres carbonisées, posées à peu près sur le sol primitif puis recouvertes par la tombelle. Il n'existait pas de caveau funéraire dans cette tombelle car les recherches qui ont intéressé toute la partie centrale n'ont livré aucun indice. Par contre on y a rencontré, occupant la même situation que dans la précédente, c'est-à-dire au centre à peu près sur le sol ancien, un r^{e}ste de foyer contenant d'assez nombreux débris d'ossements calcinés.

La meilleure trouvaille a enregistrer est celle d'un mobilier comprenant un vase caliciforme et deux pointes de lance. Tous les objets indiquent nettement le début du second âge du fer.

Voorloopige opmerkingen over Tardenoisiëntypen in Nederland

door

J. BUTTER,

Deventer.

1. De Tardenoisiëntypen komen in Nederland in alle „zand"provincies voor: Friesland, Drenthe, Overijssel, Gelderland, Noord-Brabant, Utrecht, Limburg.. Verzamelaars de heeren: Topping, Oppenheim enz. Sommige typen uit België komen in Nederland niet voor in het Noorden (vgl. *Rahir* bl. 76. type 30, 31, 32). De kleinste, die in Nederland voorkomen zijn van veel kleiner afmetingen dan de mij bekende Belgische (1/2 - 1 cm.)

2. In Nederland komen stations voor, waar de tardenoisiëntypen duidelijk boven laagterras liggen (Würmijstijd *(foto Overijssel III)*. In de *hunebedden* van Noord-Nederland komen, voor zoover mij bekend is, uitsluitend de trapeziumvormen voor. De tardenoisiëntypen liggen dus tusschen laagterras- en hunebeddentijd.

3. Tot nog toe vond ik ze in alle bovengenoemde provincies steeds in scherp begrensde stations samen met neolithische werktuigen. Op meer dan één plaats vond ik ze tezamen met aardewerk. In Overijssel met

hun beddenvaatwerk en *„schrägstrich"vaatwerk,* in Noord-Brabant met neolithische instrumenten en ter plaatse in honderd stukken verbrokkeld neolitisch aardewerk *(foto N.-Brabant II),* aantoonende de verbrokkeling van het vaatwerk).

4. De vraag is nu: Waar komen in België de tardenoisiëntypen voor langs de randen der venen in Exel, Baelen, Overpelt, Lommel enz.? Mij zelf zijn twee plaatsen bekend, waar „tardenoisiën" stations onmiddellijk grenzen aan hoogveen *(Foto I).* Laat ons deze venen bijzonder in het oog houden, of en wààr deze tardenoisiëntypen ook *in* of *onder* de hoogvenen voorkomen. Hiervoor is noodig een organisatie der silex-zoekers. Deze hoogvenen met vondsten moeten pollenanalytisch en botanisch dan nader onderzocht worden. Noodig is daarvoor een samenwerking met een geoloog en een botanicus, die ook aan pollenanalyse doet, zooals we in Amsterdam hebben Dr Betje Polak en Drs F. Florschütz te Velp. Misschien is dan na een onderzoek van ongeveer 5 jaar, naar ik schat, mogelijk een meer gedocumenteerde tijdsbepaling te krijgen van deze oppervlaktevondsten, die nu volgens typen worden gedetermineerd in Nederland en België. Twee landen, die zeer belangrijk zijn voor de oplossing van het vraagstuk, omdat uit Noord-Nederland het ijs verdween en dit dus betrekkelijk laat bewoonbaar werd, terwijl België steeds ijsvrij bleef, wat het Noordelijk deel betreft.

Opm.: 1. Rahir = E. Rahir. L'habitat tardenoisien des grottes de Remouchamps, Chaleux et Montaigle.
2. Hunebedden = allées couvertes (Fr.).
3. „Schrägstrich"vaatwerk = Revue anthropologique juillet-septembre 1928 pag. 231 IIIc.

Les nécropoles de l'âge du bronze au Pays de Waes

par

M. J. DELVAUX,

Ingénieur à Koekelberg-Bruxelles.

Nous savons que le bronze (alliage d'étain et de cuivre) est apparu en Egypte dès les premières dynasties.

Le cuivre et le bronze ont pénétré en Gaule par les deux grandes

routes commerciales d'Europe: celle de l'Atlantique et celle des Balkans à la Baltique.

Les Iles britanniques et la Gaule occidentale furent initiées par l'Espagne aux secrets de la fonte des premiers métaux. La hache plate et le petit poignard triangulaire se répandirent dans toutes ces régions.

La Belgique n'était pas isolée à l'époque du bronze ; plusieurs objets trouvés sont évidemment d'origine étrangère, mais les vases, la grande majorité des armes et les objets de parure ont été fabriqués dans notre pays.

Au pays de Waes, les Celtes ont laissé de leurs traces notamment à Moerbeke, à Sinay, à Kemseke, à St-Nicolas, à Waesmunster, à St-Gilles, à Tamise.

Plusieurs reliques n'ont pu résister aux ravages du temps, mais on peut estimer d'après les trouvailles qui ont été faites dans ces diverses communes, que les populations de l'âge du bronze ont suivi l'occupation des populations néolithiques dans tout le pays de Waes.

Nouvelles découvertes à Marche-les-Dames

par

HENRI DEMEULDRE,

à Namur.

Les rochers de Marche-les-Dames, situés près de Namur, sont loin d'avoir livré tous leurs secrets.

Il y a deux ans, j'entrepris la fouille d'un habitat. A présent, j'y ai déjà rencontré trois niveaux d'occupation, dont un remonte à deux époques différentes, à l'âge du bronze et à celui du fer.

Le premier niveau et aussi le plus récent, contenait une série de dessous de poteries romaines et néolithiques, ainsi qu'une jolie pointe de flèche en silex de cette dernière époque. Ce mélange provient des glissements plus ou moins récents de terres provenant du plateau situé au dessus de l'habitat.

Dans le second niveau, j'ai mis à jour deux foyers en place, autour desquels étaient dispersés des vestiges importants de l'âge du bronze et du fer. Parmi les objets trouvés il faut citer: une série de vases (dont

plusieurs ont déjà été reconstitués, et qui sont de beaux types céramiques de cette époque), un fragment de bracelet en schiste, une épingle en os, une en bronze, une série de languettes de ce même métal et provenant probablement d'un diadème, un grossier collier formé de fossiles de la dolomie, enfin quatre petites feuilles d'or.

Le troisième niveau a fourni quelques silex de facture néolithique et une assez grande quantité d'ossements, restes de repas humains.

De ces trouvailles, celles du deuxième niveau doivent attirer spécialement l'attention sur les rochers de Marche-les-Dames ainsi que sur le beau plateau qui les surmonte.

L'Evolution du tranchet à la hache dans la station néolithique de Sainte-Gertrude (Limbourg Hollandais)

par

Melle R. L. DOIZE,

Docteur en Histoire de l'Art et l'Archéologie, à Liége

L'apparition du tranchet fut un progrès pour le travail manuel. Cet instrument „de forme triangulaire ou trapézoïdale, présente un biseau à arête vive qui constitue la partie agissante de l'outil. Le tranchet est une sorte de coupoir. Le taillant est simplement obtenu par l'intersection de deux surfaces d'éclatements" (1).

„Le tranchet précurseur de la hache, continue a se rencontrer jusqu'à la fin de l'âge de la pierre" (2).

Le tranchet apparait dès le début du néolithique, il caractérise le campignien. On le trouve non seulement au gisement type du Campigny (3) mais aussi sur la plupart des plateaux de la France (4), dans les Kjkkenmöddings danois, en Belgique: gisements campigniens(?) des environs de Liége (5), emplacements d'habitations de Spiennes(6) qui en ont également fourni une série dans le Limbourg hollandais (7).

Les dimensions des tranchets sont très variables; „on en a recueilli de un centimètre et demi de longueur jusqu'à 20 et 30 centimètres". (8) Les plus petits sont appelés pointes de flèches à tranchant transversal; c'est en France, dans les grottes artificielles de la Marne, que ces pointes de flèches, déjà connues en Danemark, ont été retrouvées pour la

première fois. L'explorateur de ces grottes, le Baron de Baye, en a retrouvé plus de 2.000 (9). L'une d'elles était encore profondément fichée dans une vertèbre humaine.

On ne possède que quelques tranchets munis de leur manche (10) on en a trouvé un minuscule dans une sépulture à Montigny l'Engrain (Aisne) (11); cette pièce se trouve actuellement dans la collection de Mr le Prof. Hamal-Nandrin de Liége.

Depuis longtemps on a émis l'idée que la hache devait dériver du tranchet (12), mais aucun des gisements explorés *n'a produit des types aussi caractéristiques de cette évolution que la station néolithique de Sainte Gertrude* (Limbourg hollandais) (13) fouillée depuis plus de 20 ans par Mr le Professeur Hamal-Nandrin et Mr J. Servais, Conservateur en chef des Musées archéologiques liégeois.

Il est intéressant d'attirer l'attention sur le fait que ce sont les travaux de ces préhistoriens liégeois, qui ont permis d'établir définitivement que le tranchet est le prototype de la hache.

Les pères Dominicains Français de Ryckolt ont entrepris depuis deux ans de grands travaux de recherches, principalement dans le vallon De Schoone Grub (station néolithique de Sainte Gertrude) et y ont recueilli une série importante d'instruments en bois de cerf et en silex; parmi ces derniers citons de nombreux tranchets montrant les différents types de cet instrument.

(1) J. SERVAIS et J. HAMAL-NANDRIN, *Catalogue Sommaire de la section préhistorique du Musée Archéologique liégeois*, Liége, 1929, p. 22. — (2) ID., *op. cit.*, p. 25.

(3) PHILIPPE SALMON, d'AULT DU MESNIL et CAPITAN, *Le Campignien*, Rev. Ecole d'Anthrop., Paris, 1898, pp. 4, 19, 20, 22.

(4) PHILIPPE SALMON, *Age de la pierre ouvrée, période néolithique.* Paris, 1996, p. 8. GEORGES ROMAIN, *L'atelier de tranchets de la Coudraie, près Montvilliers (Seine infér.)* Rev. de l'Ecole d'Anthrop., Paris, 1896, p. 149 et 150.

(5) J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS, *Découverte de quatre gisements présentant des analogies avec celui du Campigny, à Fouron St-Pierre, Fouron St-Martin et Remersdael.* Rev. anthrop. Paris-Liége, No 9, 10, 11, 12 (Sept.-Déc.) 1921 et CH. FRAIPONT,

Découverte d'ateliers d'un emplacement d'habitation avec industrie très rudimentaire. Même revue, n° 5-6 (Mai-Juin) 1922.

(6) J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS, *Emplacements d'habitations et d'ateliers néolithiques à Spiennes.* (Bull. Soc. Préhist. de France), février 1925, p. 15 sq.

(7) ID. *La station néolithique de Sainte-Gertrude (Limbourg hollandais)* dans Rev. Anthrop., Paris-Liége, N° 9 (Sept.-Oct.) 1923.

(8) CH. SCHLEICHER, *Congrès préhist. de France.* Chambéry, 1908, p. 278.

(9) J. DE BAYE, *Grottes de la Marne.* Rev. Archéol., 1874, p. 404.

(10) CH. SCHLEICHER, *loc. cit.*, p. 274.

(11) Ancienne collection Vauvillé. Ce tranchet a été publié par C. Vauvillé. Bullet. Soc. préhist. de France, T. VIII (juin 1911), p. 410 et reprod. même Bull., T. VIII (juill. 1911), p. 453.

G. et A. de MORTILLET, *Musée Préhist.*, 1903, pl. XLIII, n° 445.

(12) PHILIPPE SALMON, *op. cit.*, p. 11. — DECHELETTE, *Manuel d'Archéologie préhist. Celt. et Gallo-romaine*, Paris, 1908, p. 500.

(13) J. HAMAL-NANDRIN, *La station néolithique de Ste-Gertrude, loc. cit.*, fig. 28, 5; 30; 31, 2; 33.

Contribution à l'étude du préhistorique dans la Campine anversoise

par

LUCIEN DURSIN,

secrétaire du Cercle archéologique d'Anvers

Résultats des recherches effectués par Mr. F. ENGELS et nous de stations de l'âge de la pierre au Nord et à l'Est de la province d'Anvers, description de plusieurs stations tardenoisiennes et robenhausiennes.

Etude de l'habitat tardenoisien dans les dunes formées par le delta de l'ancien estuaire moséen et considérations sur la dispersion de l'outillage en quarzite de Wommerson dans les stations tardenoisiennes campinoises.

Découvertes préhistoriques faites à Brecht (province d'Anvers)

par

LUCIEN DURSIN,

secrétaire du Cercle archéologique d'Anvers

Brecht, un des chefs-lieux d'arrondissement de la province d'Anvers, est un centre archéologique de par les nombreuses découvertes y faites de vestiges de l'âge de la pierre et de l'âge du fer.

Description de la découverte faite par Mr. F. ENGELS au lieu dit Meyrreit - Overbroeck d'une station préhistorique ayant fourni une belle collection de silex taillés d'industrie microlithique.

De nombreux cimetières, foyers à incinérations et armes de la période franque, ont été découverts sur les territoires de Brecht permettent d'établir une carte d'ensemble d'un des plus intéressants sites archéologiques de la Campine Anversoise.

Neue Beobachtungen bei spätrömischen Gräbern

par

Dr F. FREMERSDORF,

Conservateur de la Section Romaine du Musée Wallraf-Richartz, Cologne

Bei den sorgfältigen Untersuchungen, die die Röm. Abteilung des Wallraf-Richartz-Museums Köln seit einer Reihe von Jahren auf den verschiedenen Grabfeldern der röm. Stadt vornimmt, gelangen merkwürdige Feststellungen, die anderwärts bisher noch nicht beobachtet waren, die aber unsere ganze Aufmerksamkeit verdienen, da sie uns über wichtige Sitten und Gebräuche des Volkes Auskunft zu geben scheinen.

Wir fanden nämlich nicht nur Beigaben in den Gräbern selbst, sondern auch ausserhalb dieser. So beobachteten wir bei spät-röm. Steinsärgen, eine grosse Anzahl von Beigaben der verschiedensten Art, die jeweils vor einer der Langseiten des Sarges sehr sorgfältig und ordentlich aufgestellt waren: Zahlreiche Gläser der verschiedensten Formen; bronzene Schüsseln, Kannen und Becken (in ihrer Form z.T. übereinstimmend

mit Stücken aus belgischen Hügelgräbern) ; Kochgefässe, silberne Löffel mit christlichen Inschriften usw. Es sind fast ganz ausschliesslich Dinge, die zur Aufnahme von Speise und Trank dienten. Und es kann keinem Zweifel unterliegen, dass es sich um die Reste grosser Gelage handelt, die am Grabe stattfanden.

Die Beobachtungen aus der allerletzten Zeit gehen nun über die ersten Feststellungen noch weiter hinaus. Dem wir konnten ganz Aehnliches auch bei solchen Skelettgräbern feststellen, die ehemals nur in einfachen Holzsärgen geborgen waren. Bei sorgfältigem, schichtweisem Abdecken das Grab überdeckenden Erdmassen stellten wir in zahlreichen Fällen fest, dass ausserhalb des Grabes, mehrfach an einer, öfter aber an zwei Seiten und immer höher als die eigentliche Bestattung gelegen, kleine rechteckige Nischen errichtet worden waren. Nach untrüglichen Spuren bestanden sie aus Holz, in mehreren Fällen müssen sie noch eine horizontale Innenteilung gehabt haben, also zweistöckig gewesen sein. In diesen Behältern wurde jeweils eine Reihe von Gegenständen angetroffen mehrfach in einer Lage, die zu erkennen gab, dass Stücke von einer höheren Stelle (also dem 2. Stockwerk, und zwar nach Verwesung der hölzernen Innenteilung) herab geglitten waren. Wir beobachteten grosse tönerne Teller mit Geflügelresten, ferner Trinkgeräte der verschiedensten Art aus Glas und Ton; dann aber auch kleine Metall-Gegenstände wie Löffel, Münzen und gläserne Spiegelchen in Bleirähmchen, Dinge, die ehemahls wohl in kleinen Holzkästchen geborgen waren.

Am merkwürdigsten ist nun die Feststellung, dass diese Nischen nicht etwa von obenher angelegt wurden, sondern seitlich in die Wände der Sarggrube, also in den gewachsenen Boden eingeschnitten wurden; sie waren auch nur von dort aus — nicht von obenher — zugänglich. Das beweist uns, dass es sich nicht um Totenspenden handeln kann, die über das schon geschlossene Grab gestellt worden warden. Möglicherweise handelt es sich aber um Sitten einer gewissen Religionsgemeinschaft der späten Kaiserzeit; denn nur ein Teil dieser Gräber ist in der sonst fast ausschliesslichen üblichen westöstlichen Ausrichtung, ein grosser Teil aber in südnörderlicher erfolgt.

Considérations sur l'occupation du Nord et du Sud de la Belgique par les tribus franques

par

ERNEST GERARD

Ingénieur à Bruxelles

Dans un savant mémoire présenté à l'Académie Royale de Belgique, en 1926, sur le *Problème de la colonisation franque et le Régime agraire en Belgique,* M. le Professeur Des Marez expose les pérégrinations des Francs que l'empereur Julien, en 358, avait autorisés à séjourner en Toxandrie, pour en cultiver le sol.

L'auteur montre ces colons soucieux d'étendre leur domaine sur des terres arables et fertiles, vers les régions aujourd'hui comprises dans les provinces d'Anvers et de Flandre orientale. Les établissements agricoles qu'il y fondent successivement, dans la seconde moitié du IVe siècle et au début du Ve, présentent un caractère bien défini. La toponymie les retrouve aisément. Dans le centre du Brabant, la vie agricole empreinte de culture franque remonterait beaucoup moins haut. Il en est de même de la plaine maritime, dont le littoral avait d'aill^e^urs été envahi par les Saxons.

Le premier groupe franc, dont M. Des Marez suit les traces de l'Est à l'Ouest, dans la basse Belgique, se serait arrêté le long de l'Escaut et de la Lys, terminant sa progression vers l'époque où se place l'entrée, à Tournai, du roi Clodion, dans la première moitié du Ve siècle.

„Mais", ajoute M. Des Marez, „les Francs établis dans les vertes " prairies de la Lys et de l'Escaut, n'accompagnèrent pas leur chef, à son " entrée à Tournai. Clodion s'y rendit seul, suivi de ses antrustrions."

Toutefois l'auteur ne nous révèle pas dans quelle phase de la progression de cette colonie agricole il envisage la formation des éléments militaires destinés à entourer le roi ni de quel endroit avait surgi ce prince dans la région ainsi colonisée. Il est vrai que cette préoccupation est étrangère à l'étude du régime agraire que M. Des Marez poursuit magistralement, en l'étayant d'une copieuse documentation.

En face de ce tableau de l'activité franque en basse Belgique, plaçons celui que découvre l'Archéologie, dans la Belgique méridionale, surtout sur la rive droite de la Sambre et de la Meuse, où abondent des cimetières francs. La caractéristique des sépultures y est franchement de nature militaire, chacun des innombrables guerriers inhumés se retrouvant muni de ses armes.

Aussi la question se pose-t-elle naturellement, de savoir si ce n'est pas dans ce groupe de tribus franques qu'il faut chercher l'origine de la cohorte guerrière et des rois qui l'ont conduite à la conquète du Tournaisis et de la Gaule septentrionale. C'est ce qu'avait suggéré, depuis longtemps. Alfred Bequet, dont on connaît les travaux si consciencieux sur les découvertes archéologiques en question.

Ainsi la solution apportée par M. Des Marez, au problème de la colonisation franque de la Belgique du Nord, éclairée par l'étude approfondie du régime agraire qui y dominait, contribuerait indirectement à mettre en relief le caractère opposé des hordes franques belliqueuses, répandues dans le Sud du pays, où se retrouverait le berceau de la dynastie mérovingienne.

Découverte d'une station néolithique à Peissant (province de Hainaut)

par

MAURICE HAINAUT

membre de la Société Royale d'Anthropologie et de Préhistoire de Belgique

Exploration de la station de la Sablière du Bois de Calièremont. Présentation des divers instruments en silex y découverts: nuclei, lames, grattoirs, pointes de flèches et déchets de taille.

Trouvaille dans la même station de nombreux tessons de poterie provenant d'un cimetière belgo-romain.

Le premier habitat réel à Anvers

par

le Dr G. HASSE,

Vice-président de la Société d'Anthropologie de Belgique à Anvers

Au cours de travaux, pour remblai de caves, Grand'Place à Anvers en 1926, et pour travaux d'égoût en 1929, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir étudier la topographie exacte de jadis et de relever les traces des permiers habitats réels à Anvers.

Nous nous trouvons ici devant des vestiges archéologiques semblables à ceux du Nord de l'Allemagne et surtout du Mecklembourg et de la Hollande en Frise et en Groningue pour l'âge du fer.

La géologie et l'archéologie ont permis de préciser qu'il s'agit de l'âge du fer: la Tène IV; de nombreux débris de repas et des os entaillés y furent trouvés.

La communication sera donnée en détail en séance du Congrès.

Une station de l'âge du fer au Marché aux Souliers à Anvers

par

le Dr G. HASSE,

Vice-président de la Société d'Anthropologie de Belgique, à Anvers

Au cours de travaux d'égoûts faits à Anvers en 1928, Marché aux Souliers, les fouilles ont mis à jour des ouvrages de l'âge du fer. Leur situation exacte et leur âge furent confirmés au cours des fouilles pour le grand immeuble du Boerenbond et celui du Grand Bazar, également Marché aux Souliers.

Des restes de repas, des ossements entaillés furent retrouvés assez nombreux et leur étude en détail fera l'objet de cette communication, un plan de situation avec reconstitution par la géologie d'anciens cours en montrera tout l'intérêt.

De l'intérêt de la comparaison en archéologie

par

MAURICE HENAULT,

membres auxiliaire de l'Institut de France,
bibliothécaire de la ville de Valenciennes

Cette communication, dont le titre même tient lieu de résumé traitera surtout des Nerviens et des Rèmes. Elle sera forcément assez courte.

Le manque de connaissance techniques chez les Préposés aux recherches archéologiques, fait que les fouilles ne donnent que peu ou point de résultat

par

FIRMIN HENAUX,

archéologue à Bois-Borsu, Les Avins-Condroz

L'archéologie peut se diviser en deux catégories d'adeptes: les archéologues de bureau possédant la science livresque et par contre la plus nombreuse et la plus omnipotente; les archéologues pratiques possédant la science des fouilles, fruit d'une expérience acquise par de nombreux travaux et dont le nombre est très restreint.

Dans le but de faire avancer la science archéologique il serait nécessaire de diviser l'archéologie en deux catégories bien distinctes: l'une composée des personnages des Musées, l'autre, des fouilleurs attitrés ayant fait leurs preuves et capables de défendre certaines thèses qui seront présentées aux membres du Congrès.

A remarquer que le sol de notre chère Belgique peut fournir et devrait suffir à orner les musées d'objets aussi intéressants et peut-être plus rares que ceux que l'on admire dans les Musées de l'Italie.

Dans le but de faire avancer à grands pas la science archéologique, l'histoire de notre chère Patrie et aussi de faire cesser l'antagonisme violent, méchant même qui divise les archéologues, j'ai l'honneur de présenter à mes honorables collègues du Congrès d'Anvers, la proposition

de subdiviser, en deux catégories bien distinctes, tous les membres de l'archéologie qu'une même pensée anime, mais qu'une idée de prédominance divise.

Note sur une méthode de récolte du matériel lithique néolithique à la surface et ses conséquences

par

JEAN HOUZEAU de LEHAIE,

Ermitage, Mons.

La note analyse succinctement les caractéristiques de 15 points de récolte, situés à Mons, Spiennes et St-Symphorien. Elle compare entre eux les matériels et ceux-ci aux mobiliers des fonds de cabanes fouillés sur le Camp à Cayaux de Spiennes.

Elle tire cette conclusion que la méthode de récolte préconisée peut être une base de classification des matériaux néolithiques recueillis à la surface.

Un précurseur belge de l'extension aux religions de la préhistoire des théories totémistiques

par

ELZA LECLERCQ,

Attachée des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles.

Le F. Bernardin, Conservateur vers 1870 du Musée de Melle, en Flandre, est le premier savant qui, incidemment d'ailleurs, parla de totémisme à propos de civilisation quaternaire.

Nous voudrions signaler en quelques mots *a)* quels furent les savants qui, reprenant cette hypothèse, en firent une théorie (analyse succincte des travaux de S. Reinach, Kreglinger, Moret, de Morgan, etc.) ; *b)* ce qu'on entend par totémisme ; les 2 stades que l'on peut discerner

dans l'étude, menée par des savants depuis plus de 100 ans, sur le totémisme:

1) le totem n'est qu'un génie protecteur individuel ou une „âme" désincarnée, donc un être essentiellement religieux (J. Lang etc.)

2) Le totem est le signe d'une organisation sociale et religieuse. L'origine, l'évolution, l'importance religieuse du totémisme sont interprétés différemment par l'Ecole anthropologique anglaise, l'école sociologique française, l'école de Vienne, Thurnwald, etc. (analyse succincte);

c) les difficultés que comporte l'extension des théories totémistiques à ce que nous devinons des croyances paléolithiques. Principales raisons : l'identité du sauvage actuel avec le primitif paléolithique n'est nullement démontrée. L'Archéologie, seul domaine d'information vraiment légitime en Préhistoire, ne peut pas nous donner des *preuves* en faveur de cette théorie.

Les défenses protohistoriques de l'Escaut

par

L. STROOBANT,

à Absheide - Beersse.

Les voies romaines ont fait l'objet d'études nombreuses, surtout en France où Nicolas Bergier publiait déjà en 1622, son histoire des grands chemins de l'empire.

En Belgique, l'ouvrage de Vander Rit, publié en 1848, la *Topographie des voies romaines*, publiée en 1882 par Gauchez, nous renseignent sommairement sur la question. Les cartes archéologiques de Vander Maelen (1862), de Van Dessel (1877), de De Munck et de Loë, d'Huybrigts ont complété ces études.

Les cours d'eau, ces chemins qui marchent, comme on les a qualifiés, et notamment l'Escaut archéologique, sont moins connus.

Dans le relevé statistique que nous soumettons aux membres du congrès, nous détaillons les découvertes pré-romaines, romaines et franques faites le long de l'Escaut.

Ce relevé permet de constater l'existence de nombreux palaffites, de postes romains à chaque confluent ou embouchure dans le fleuve, les défenses des gués et des passages des voies antiques. Il permet de dater approximativement les nombreux castra échelonnant l'Escaut pour la perception des péages. Enfin, il donne le facteur de la densité et de l'importance relative des habitats sur les deux rives.

Toponymie et Archéologie

par

JULES VANNERUS,

Conservateur honoraire des Archives de la Guerre à Bruxelles

Entre autres chapitres d'un intérêt extrême, l'*Introduction to the Survey of English Place Names* (Cambridge, 1929) contient une notice d'O. G. S. Crawford, *Place Names and Archaeology*. L'auteur y prouve que les archéologues peuvent puissamment aider les philologues à fournir une signification précise aux noms topographiques obsolètes. Par l'exploration sur le terrain, quand les objets renseignés par les chartes rédigées en vieil anglais existent encore et que leur emplacement peut être déterminé exactement (grâce surtout aux procès-verbaux de circuit, *perambulation)* les archéologues peuvent apporter des précisions suffisantes pour que les philologues soient à même de déceler la signification primitive de termes à première vue inexplicables.

De l'entre-aide efficace que peuvent ainsi se porter mutuellement toponymistes et archéologues — car, inversement, la toponymie peut fournir aux fouilleurs les indications les plus suggestives — Crawford donne des preuves vraiment curieuses; ainsi p.ex. *Fâgan-flôre* signifie en vieil-anglais „aire, pavement coloré ou bigarré" et ce terme s'applique, à n'en point douter, à des mosaïques romaines; c'est ainsi qu'à Fawler (Oxfordshire) — *Fauflor* en 1205, venant certainement de *fâgan-flôre* — on a trouvé en 1865 une villa romaine avec mosaïque.

Ce qui est vrai pour l'Angleterre l'est aussi pour le continent, et de semblables enquêtes dirigées dans nos régions donneront des résultats tout aussi probants. La toponymie pourra souvent apporter pour identifier une station citée par les anciens itinéraires, pour fixer le tracé d'une ancienne

voie ou d'un aqueduc, pour retrouver l'emplacement exact d'un oppidum gaulois, d'un temple ou même d'un simple tombeau gallo-romain, l'élément décisif que n'avaient pu fournir la géographie, l'histoire ou l'archéologie combinées. Je me propose de fournir de la possibilité de pareilles identifications, pour le Luxembourg tout spécialement, un certain nombre d'exemples, illustrant tous les avantages que l'archéologie peut retirer de semblable méthode d'investigation, à laquelle elle n'a pas encore eu suffisamment recours.

SECTION III
AFDEELING III

ARCHEOLOGIE DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES
OUDHEIDKUNDE VAN DE MIDDELEEUWEN EN VAN MODERNE TIJDEN

Essai de Géographie monumentale de la Belgique pendant l'époque ronane

par

JULES DUMONT,

architecte à Liége,

professeur d'Histoire et d'Architecture à l'Ecole des Arts Décoratifs de Molenbeek-Bruxelles

Au Moyen Age, notre pays était morcelé, divisé en petits Etats qui n'avaient entre eux que des liens ténus.

Les frontières politiques s'établissent presque toutes du Nord au Sud, chevauchant la frontière linguistique qui coupe le pays suivant une ligne horizontale onduleuse qui n'a guère été modifiée depuis lors.

Au point de vue orographique, les plaines du Nord s'opposent à la région de plus en plus montagneuse à mesure qu'on descend vers le Sud.

Au début de l'époque romane, nos provinces se couvrent de monuments intéressants qui, tous, sont établis suivant des principes d'influence étrangère qu'il est intéressant de rechercher.

Le pays se partage en deux régions: l'une Mosane, l'autre Scaldisienne, subissant chacune une influence bien déterminée. et de-ci, de-là, une troisième influence se fait sentir sporadiquement.

Origine provençale et catalane de l'Art roman — son expansion — Tout le bassin de la Meuse subit l'influence de l'art rhénan et celui-ci pénètre même dans le bassin de l'Escaut.

Le pays Scaldisien recevra-t-il l'influence des écoles diverses qui se partagent le Nord de la France? Il semble bien qu'il faille le rattacher à l'école Romane de Normandie. Mais, dans les plaines Scaldisiennes et dans la région Mosane, des églises furent édifiées dont la structure diffère à la fois de l'ordonnance rhénane et de celle de Normandie; c'est l'influence Bourguignonne qui pénètre avec les moines de Cluny ou de Citeaux.

On peut donc dresser une carte de notre pays limitant d'une façon théorique l'aire de dispersion des écoles Rhénane, Normande et Bourguignonne.

Après avoir circonscrit ainsi les influences d'écoles, il serait intéressant de rechercher, dans chacune des sphères d'influence, les caractères locaux ou régionnaux, tels que: églises à clocher central unique ou à deux clochers ou à trois clochers, etc.... puis de faire aussi un classement des églises par nature de matériaux: pierre calcaire, grès, briques etc....

Le livre d'Heures exécuté pour Louis Van Boghem et conservé au Séminaire épiscopal de Bruges

par

MARIETTE FRANSOLET,

docteur en Histoire de l'Art et Archéologie,

régente à l'Ecole Normale de l'Etat à Bruxelles

Ce manuscrit, daté de 1526, est connu; il a été décrit succinctement et quelques-unes des miniatures à pleine page qu'il contient ont été

reproduites. On sait qu'il fut exécuté pour le maître-maçon LOUIS VAN BOGHEM, mais on ignore qui en est l'auteur.

M. F. de MELY l'a attribué à LOUIS VAN BOGHEM lui-même et a maintenu son opinion après que M. le chanoine C. CALLEWAERT l'eut déclaré insoutenable. L'attribution faite par M. DE MELY doit être définitivement écartée. On ne peut admettre que le livre d'Heures soit *„composé en quelque sorte des projets de sculpture " dans lesquels l'imagination ingénieuse de Louis Van Boghem prépare " les détails des modèles définitifs qui seront exécutés par Conrat Meyt " après* 1526", à l'église de Brou; nous nous proposons de le démontrer au Congrès d'Anvers.

L'œuvre en question n'en reste pas moins très intéressante ; elle révèle les tendances de l'art dans les anciens Pays-Bas au début du XVIe siècle, art éclectique propre à une période de transition.

La crypte derrière le chœur dans les Anciens Pays-Bas

par

le Chanoine R. MAERE,

professeur à l'Université de Louvain

Plusieurs églises de l'étranger, et parmi elles l'église de Susteren dans le Limbourg hollandais, ont conservé des cryptes d'un type spécial, situées non pas sous le chœur, mais en contrebas derrière celui-ci.

Elles permettaient l'accès facile au tombeau situé sous le chœur.

Il a existé des dispositifs de ce genre dans plusieurs églises des anciens Pays-Bas. Les sources écrites et quelques restes monumentaux nous font connaître leur existence.

Flemish monumental brasses re-used in England

par

REGINALD H. PEARSON,

Croydon (Angleterre)

M. Pearson a retrouvé en Angleterre, une vingtaine de lames funétaires gravées sur cuivre. Il a découvert que c'étaient des palimpsestes.

Sur leur face postérieure en effet se lisent des fragments d'inscriptions et d'ornements brugeois et flamands, du plus vif intérêt. Il semble que les iconoclastes aient volé de nombreuses lames gravées dans les églises des Flandres pendant les troubles religieux du XVIe siècle et les aient revendues en Angleterre, où on les a utilisées une seconde fois. M. Pearson présentera des frottis de ces lames.

Les Origines de l'Art à Anvers

par

PAUL ROLLAND,

docteur en philosophie et lettres,
archiviste-paléographe aux Archives de l'Etat

L'architecture et la sculpture nous fournissent les premières révélations de l'art à Anvers, à l'époque romane. A quelles sources ont-elles puisé l'une et l'autre?

L'architecture produit les anciennes églises St-Michel et Notre-Dame. Toutes deux, en pierres de Tournai, sans transept, avaient leur chœur flanqué de deux clochers. La première possédait certainement crypte et chapelle absidale; l'autre des tourelles de façade. Ces éléments sont apparentés à une variante tournaisienne du style roman, plus qu'à toute autre variante, régionale ou monastique.

La sculpture se traduit dans des chapiteaux et une pierre tombale. Les chapiteaux, retirés de caves bourgeoises, sont, comme les colonnes qu'ils surmontent, également en pierre de Tournai. Leur forme est identique à celle des chapiteaux de cryptes, de mêmes matériaux tournaisiens, qui bordent toute la vallée de l'Escaut. Quant à la tombe provenant de St-Michel, de même matière encore, elle n'est qu'une réplique d'autres tombes auxquelles il est difficile de dénier une provenance tournaisienne.

On en conclura que les architectes et les sculpteurs de Tournai, qui, par l'Escaut, ont envoyé des pierres jusqu'à la côte et des œuvres jusqu'en Angleterre, ont produit ou influencé directement les premières manifestations de l'art à Anvers comme ils l'ont fait à Audenaerde, à Gand et à Termonde.

A propos de l'Architecture de l'Eglise N.-D. de Hal

par

M. THIBAUT DE MAISIERES

professeur à l'Institut Saint-Louis à Bruxelles.

Le chœur de l'église Notre-Dame de Hal n'est pas une construction inspirée de France et notamment de l'église Saint-Ouen de Rouen, mais représente un type gothique, du XIVe siècle, bien belge et brabançon.

Les rapprochements que l'on a fait entre cet édifice et des constructions françaises, sont fantaisistes. Une étude comparative de divers édifices subsistant encore sur le territoire de l'ancien duché de Brabant, établit, au contraire, le caractère national du style de Hal.

Les princes de Brabant inhumés à Afflighem

par

le Dr TRICOT-ROYER,

Maître des Conférences à l'Université de Louvain

Les récentes exhumations de Louvain et l'authentification des squelettes grâces aux minutieux travaux du Professeur Nelis, de la Faculté de Médecine de Louvain, inspirèrent au Dr Tricot-Royer l'idée d'écrire un article paru récemment, et où il traite de la mort des ducs de Brabant, de leur sépulture et des exhumations éventuelles dont ils furent l'objet. Ce travail mit l'auteur en rapport avec le monastère d'Afflighem, dont l'église démolie en 1797, recélait sous son pavement les restes de quatre princes de Brabant et d'une fille de Philippe-Auguste.

Le Révérendissime Abbé, Mgr. van Schepdael, avec une bonne grâce exquise, abandonna le terrain, en l'occurence un luxuriant verger, permettant au Dr Tricot d'y faire toutes les prospections qu'il voulait. En plus il lui offrit la collaboration dévouée et enthousiaste de trois moines qui se révélèrent, dès le début, vigoureux traceux de tranchées et fouilleurs des plus attentifs.

Ils prirent, pour se guider, un plan datant du XVIIIe siècle, qui indiquait l'emplacement présumé des principales tombes cachées jadis sous

les dalles. L'aspect du plan les mit immédiatement en défiance, mais ils résolurent quand même de s'y conformer, aux fins d'établir une démonstration même négative.

Puis s'appuyant sur le texte d'une discussion qui eut lieu lors de la reconstruction du sanctuaire au début du XVIIe siècle et qui est rapporté dans les écrits de Beda Regaus, dernier abbé de l'Ancien Régime, ils conclurent à un emplacement plus rationnel des tombes ducales.

Ces nouvelles fouilles, très étendues, furent bientôt couronnées de succès. A l'endroit logiquement repéré, et à une profondeur allant de 2m10 à 2m70, les fouilleurs découvrirent les restes d'un caveau effondré, contenant des débris de sarcophages, des fermoirs et des mains de cercueil encore garnis de bois dur. Parmi le tout gisaient deux squelettes. Ceux-ci, habilement reconstitués par M. le Profeseur Nelis reposent aujourd'hui en son laboratoire où ils subissent les travaux d'identification, dont le Dr Tricot-Royer exposera les heureux résultats au cours de sa communication.

La Tombe de Sanderus

par

le Dr TRICOT-ROYER,
Maître des Conférences à l'Université de Louvain

Devenu vieux et privé de ressources, Antoine Sanderus fut recueilli par l'abbaye d'Afflighem. Il y mourut et reçut sépulture devant l'autel de Saint Maur. Mais que sont devenus ses os au moment de la tourmente, à la fin du XVIIIe siècle?

Evolution de l'Architecture domestique à Anvers au XVIIe siècle

par

ODA VAN DE CASTYNE,
docteur en Histoire de l'Art et Archéologie à Assebroucke-lez-Bruges

La maison anversoise du XVIIe siècle porte plus qu'aucune autre l'empreinte du „Genius loci". L'influence d'une brillante lignée de déco-

rateurs, jointe aux goûts d'une bougeoisie opulente, éprise de faste, a donné naissance à un style éminemment pittoresque, où la recherche du relief, des vifs contrastes, des puissants effets d'ombre et de lumière l'emporte sur le respect des traditions techniques.

Ces conceptions, plus architecturales qu'architectoniques, plus picturales qu'architecturales, se manifestent à Anvers dès le XVIe siècle. Elle trouvent leur plus haute expression à l'époque rubénienne. Le type accompli de la maison anversoise du XVIIe siècle nous est conservé dans celle de Jordaens.

A mesure que s'avance le siècle, le goût du décor triomphe aux dépens de la logique constructive: l'ordonnance architecturale disparaît sous une ornementation touffue, exubérante, superbe et absurde.

Si l'on pouvait parler d'un ,,baroque'' belge, ce serait à Anvers, et là seulement, qu'il faudrait le chercher.

Een onbekende „Besloten Hof". Bijdrage tot de geschiedenis der Beeldhouwkunst van Zuid-Nederland rond 1500.

door

E. H. Dr JOZEF VAN HERCK,

Bestuurder van het Sint-Lievenscollege te Antwerpen

Het begrip ,,Besloten Hof''. — Zijn toepassing op het Kloosterleven der late Middeleeuwen — De ,,Besloten Hof'' in de Kunst. — Overzicht over de nog bewaarde ,,Besloten Hofjes'' — Studie over den nog onbekenden ,,Besloten Hof'' der verzameling E. V. H. te Antwerpen.

SECTION IV
AFDEELING IV

HISTOIRE DE L'ART
KUNSTGESCHIEDENIS

De l'Influence du style baroque sur les ornemanistes mosans des XVIIe et XVIIIe siècles.

par
le comte J. de BORCHGRAVE
Attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire

Jusqu'ici les œuvres des décorateurs mosans, des XVIIe et XVIIIe siècles, n'avaient guère été étudiées.

Le Comte J. de Borchgrave d'Altena au cours de nombreuses enquêtes, dans les demeures particulières et les églises de l'Ancien Pays de Liége, a réuni une série de documents (meubles, boiseries, stucs, datés) qui permet d'y suivre, pas à pas, les modifications de la grammaire ornementale.

Dans sa communication, il s'attachera spécialement à l'étude des influences du style baroque anversois, malinois et bruxellois sur les décors des intérieurs, dans l'Est de la Belgique. Il montrera comment ces influences pénétrèrent au Pays de Liége et y dominèrent au XVIIe siècle, pour y survivre longtemps encore.

Nicolas de Neufchâtel

Essai de catalogue,

par
HENRI DELANNEY
Notaire, président du Cercle archéologique de Mons.

Deux ouvrages récents consacrés à ce grand peintre de la figure (H. Delanney 1927, et l'excellente étude de R. A. Peltzer, 1926)

ainsi que l'exposition des Maîtres du Hainaut à Mons, où 13 toiles du maître ont été réunies, ont mis en relief le talent de Nic. de Neufchâtel, montois de naissance, ayant surtout travaillé à Nuremberg. Il faut le ranger parmi les plus grands portraitistes du XIVe siècle, immédiatement après Holbein et M oro.

La détermination de son œuvre est encore incertaine, bien que le catalogue dressé par Peltzer donne d'excellentes bases pour l'établir. Un seul tableau est authentique: le portait du mathématicien Neudorffer et de son flis (musée de Munich). La critique comparative basée: 1) sur le costume nurembourgeois; 2) sur la présentation des personnages; 3) sur la technique (coloration des chairs, dessin des mains, traitement des bijoux et des fourrures) permet d'y ajouter de façon certaine 29 portraits savoir:

Amsterdam (Müller) — Berlin (3) — Bruxelles — Budapest (4) — Darmstadt — Copenhague (portrait de l'orfèvre Lencker) — Karlsruhe — Londres — Munich (4) — Nuremberg (2: portraits de Paul Tücher et de Müntzer) — St-Petersbourg (3) — Prague (5) — Wurzbourg — Zurich.

Le portrait de Cassel (Cavalier), de Rouen (vieillard) et d'Althorp (jeune fille) restent douteux.

Il faut rejeter: un portrait de jeune fille de St-Pétersbourg, la Veronica de Zurich, la vieille femme du musée de Mons. Il est à signaler que R. A. Peltzer a pu, d'après des gravures de patriciens nurembourgeois, dresser une liste de portraits non retrouvés de Neufchâtel.

Jan Mostaert aan het hof van Margareta van Oostenrijk

door

J. DUVERGER,

Leeraar aan het Koninklijk Athenaeum te Gent

In 1519 werd Jan Mostaert tot eereschilder van de landvoogdes benoemd. Wat is er juist in Van Mander's mededeeling daaromtrent? Kennen wij werken die de schilder voor Margareta heeft gemaakt?

Une vente de tableaux à Liége en 1761

par

J. GESSLER,

Professeur à l'Université de Louvain

En 1895, dans la revue Oud-Holland (p. 176), Max Rooses a publié le texte d'une affiche de 1616, annonçant une vente de tableaux — peut-être la pièce la plus ancienne du genre. Le même périodique a publié de nombreux inventaires anciens, ce qui prouve que les documents de cette espèce ne sont pas dépourvus d'intérêt. En effet, ils peuvent mettre l'historien de l'art sur une trace lui permettant de retrouver une œuvre perdue et de combler une lacune dans notre information artistique. Ainsi, nous lisons dans le magistral ouvrage, consacré par Max Rooses à Rubens (III, p. 343) : „En dehors des deux exemplaires de la *Chasse aux Loups et aux Renards*, qui se sont conservés, Rubens en a fait une troisième qui n'a pas laissé de traces."

Si l'auteur de ces lignes avait eu le bonheur d'assister aux nombreuses et grandes découvertes, faites en ces derniers temps dans le domaine de l'art, il eût probablement modifié la finale de sa phrase qui parle d',,un troisième dont on n'a pas encore retrouvé les traces".

Dans l'histoire de l'art, une voie momentanément perdue se retrouve surtout grâce aux documents écrits de toute espèce (testaments, inventaires, actes de vente), enfouis dans les archives publiques et privées et non encore suffisamment inventoriées. Il importe donc de faire connaître tout document de ce genre.

L'acte que nous vous signalons a été découvert aux archives de l'Etat, à Hasselt. Il est intitulé comme suit:

Vendition des tableaux délaissés par feu Mr l'avocat Cluts de parte Mrs. ses héritiers par Mr. le commissaire de Fooz, estimeur, à la résidence du dit feu le Sgr. avocat à Liége, soub la paroisse St Servais, faite le 18 *mai* 1761 *à* 2 *heures après midi et jour suivant...*"

Les tableaux vendus sont au nombre de 120: quelques-uns sont désignés par leur sujet *(Le Temple, Seneca, Palmede, fleurage, portraits, bataille, Chasse de Diane,* etc.) ; d'autres par le nom de l'artiste (CLAUDE LOURANT (sic), JORDAENS, RUBENS, VAN

DIJCK, TENIERS, REMBRANDT, TILBOURGH (sic), WAUWERMANS, etc.); d'autres enfin par une indication plus ou moins complète et précise, comme: *La Tentation*, par TENIERS; *L'Enlèvement d'Hélène*, par JORDANGE (sic); *Le Couple*, par BERCHEM; *Ecce Homo*, par REMBRANDT; *Portrait* et *Chevaux*, par VAN DIJCK; *Chasse au sanglier*, par RUBENS. — A propos de cette œuvre, rappelons la note de P. Génard: „Dans la mortuaire de Rubens, il y avait une *Chasse au sanglier* sur panneau, qui fut cédée à Albert Rubens, le fils du peintre, au prix de 200 florins" (P. Génard, *La succession de Rubens*, dans *Bull. des Archives d'Anvers*, II, p. 87).

Comment retrouver ces tableaux éparpillés en 1761? L'auteur de la présente communication se permettra de présenter une suggestion au Congrès.

Nos connaissances actuelles sur les faïences d'Anvers

par

MARCEL LAURENT,

Professeur à l'Université de Liége,

Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire

Dans un article paru il y a quelques années (*Burlington Magazine*, décembre 1922), le signataire de ces lignes tirait des notes manuscrites de feu Léon de Burbure et de nouvelles recherches faites aux Archives d'Anvers, la conviction, voire même la preuve, que Guido Andries, potier établi dans la riche cité en 1512, était le même personnage que Guido di Savino, faïencier de Casteldurante, dont des sources contemporaines, italiennes, affirmaient qu'il avait porté l'art des majoliques sur les bords de l'Escaut. Il attribuait à sa manufacture les carreaux de pavement de l'abbaye d'Herckenrode (Musée d'Art et d'Histoire) et déterminait les caractères spécifiques de la majolique anversoise.

Depuis, des œuvres nouvelles ont été découvertes et, particulièrement un très beau vase signé et daté de 1562, qui fait l'honneur du Musée d'Art et d'Histoire, à Bruxelles (*Burlington Magazine*, XLVII, 1925), des études importantes ont été publiées en tête desquelles il faut placer

très beau livre de Bernard Rackham sur la majolique primitive dans les Pays-Bas *(Early Netherlands Majolica,* Londres, Bles, 1926). Le moment est venu de faire la somme de résultats acquis, d'indiquer le rôle de la céramique dans l'essor artistique d'Anvers au XVIe siècle et de déterminer l'influence qu'elle exerça au dehors. C'est ce résumé, cette mise au point, que feront l'objet de la présente communication.

Nouvelle contribution à la connaissance de l'œuvre de Léonard Defrance

par

MARIA LOUIS,

Licenciée en histoire de l'Art et Archéologie à Liége

L'un des meilleurs maîtres de la peinture belge au XVIIIe siècle, le liégeois Léonard Defrance, nous a donné dans la seconde période de sa vie artistique la belle série de tableaux de genre qui fait sa réputation.

Ce peintre méritait une étude d'ensemble. Au cours des recherches effectuées en vue de cette étude nous avons retrouvé trois tableaux de valeur portant la signature de l'artiste, et qui, d'après des comparaisons de style avec des tableaux signés et datés, peuvent être classés parmi ses œuvres authentiques et datés d'une façon approximative.

Ces tableaux sont les suivants: le „Charlatan" (coll. Beaudouin) à Bruxelles) et „Les Prisonniers au Temple" et „Intérieur sous la révolution" (tous deux dans la coll. Goudstikker à Amsterdam).

Le séjour de Pierre Vlérick à Rome (1559-1565)

par

Mgr. MAURICE VAES,

Secrétaire de l'Institut historique belge à Rome

Précisions sur le séjour à Rome.

Les fresques à la Villa d'Este de Tivoli.

Van Mander rapporte: „Wrocht oock veel op'nat. Was met Jeronimus Mutziano tot Tivoli, alwaer hij in de Lantschappen van Mutziano

in't Paleys van den Hof de beelden en Historien maeckte: waer bij te bedenken is of hij handelinge hadde en erwaren was in de Const".

Identification et description de ces fresques; nature du travail exécuté par Pierre Vlerick.

Rapprochement avec le texte de Van Mander : „ Binnen desen middelen tijt hoorde men veel geruchts van de ongemeen cloecke manier van Teyckenen en schilderen van Carel van Yper, daer Pieter (Vlerick) eyndlingh bij was bestelt te leeren. Hier *sagh hy heel een ander wijse en*" begon hem daer nae te ghewennen, en maeckte Carel somtijts eenige cromme voeten, die maeckte Pieter dan noch meerder, om dat hem docht dat het te cloecker stont en te beter was."

SECTION V
AFDEELING V

HISTOIRE DU MOYEN AGE
GESCHIEDENIS DER MIDDELEEUWEN

La situation économique d'Anvers pendant son rattachement à la Flandre, 1357-1405

par

MATHILDE BINGEN,

professeur au Lycée communal d'Ixelles

Par le traité d'Ath de 1357, Anvers passa malgré elle à la Flandre. A partir de ce moment, elle va subir le contre-coup des nombreuses vicissitudes qui troublent le commerce entre les villes flamandes et la Hanse. Tandis que le comte favorise Malines et que les Flamands s'ingénient à abaisser la prospérité croissante d'Anvers, la Hanse au contraire veut se servir de cette dernière ville comme point d'appui pour fortifier la situation dans l'embouchure de l'Escaut. En 1395 seulement,

Anvers obtient pour les Hanséates un privilège fort restreint en comparaison de celui de 1315; il est cependant annulé, sous l'influence des villes flamandes et de Malines. Lassée de ces manœuvres, elle octroie d'elle-même — en 1397 — des garanties aux Hanséates et enfin en 1400, un privilège. Mais il faudra attendre l'avènement d'Antoine de Bourgogne pour voir ce privilège confirmé par le prince (1407).

Trois points litigieux dans la topographie de Bruges d'après Galbert

par

GUY DE POERCK,

étudiant en Histoire, à Bruges

Galbert, dans son „Histoire du Meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre'", pour situer les faits qu'il rapporte, donne des détails topographiques précieux. Ceux-ci ont été l'objet d'une étude minutieuse de la part de son dernier éditeur, Mr Pirenne, dont les notes et le plan annexe ont formé jusqu'à présent le plus clair de toute exégèse géographique de Galbert. Les plus récents historiens de Bruges, Ad. Duclos, R. Häpke et Malcolm-Letts, ainsi que Mr Van Houtte, dans son „Essai sur la Civilisation flamande au XIIIe s. d'après Galbert de Bruges" ne font que reprendre ses conclusions, sauf à les modifier pour le détail. On voit tout l'intérêt qu'il y aurait à repasser une fois pour toutes les textes devenus classiques du notaire brugeois au crible d'une critique, sévère, et à les recouper au moyen de sources postérieures. C'est ce que j'ai tenté de faire, et sur trois points tout au moins, les conclusions qui se sont imposées à moi s'écartent assez notablement de l'interprétation traditionnelle.

I.

Mr Pirenne (p. 45, n. 1) écrit que l'enceinte de 1127 ne comportait qu'une palissade en bois; renvoyant au par. 110, il ajoute qu'elle fut entourée d'un fossé l'année suivante. Mr Van Houtte, dans son commentaire, remarque qu'il s'agit en 1128 de *nouveaux* fossés. Pour légitimer ces „fossata nova" il avance une explication.

Celle-ci est superflue, car pour l'année 1127 notre auteur dit explicitement que le prévot Bertrix donna aux Brugeois l'ordre de clôturer leur ville et de l'entourer de fossés, et que ce travail fut terminé.

Etant partiellement atterris ou ne répondant plus à leur destination stratégique, ils durent être recreusés ou élargis en 1128.

II.

„Le bourg de Bruges était défendu par un fossé sur lequel étaient jetés des ponts. Galbert n'en mentionne que trois, mais il en existait probablement quatre, situés à l'emplacement des quatres rues qui se détachent du bourg vers l'intérieur de la ville" — Notes de Mr Pirenne, p.49

a) Il n'existait que trois ponts. Galbert est formel à cet égard.

b) Existait-il un fossé, amorcé à la Reye et à sa dérivation orientale ?

1° Le texte de Galbert reste cohérent si nous plaçons les trois points dont il parle soit sur la Reye, soit sur dérivation, de la manière suivante:

Pons castri: sur la Reye à l'emplacement de l'actuelle rue Breydel

Pons qui versus domum prepositi dirigebatur: sur la Reye, donnant accès à une poterne de la maison prévôtale. Le prévôt, chancelier de Flandre depuis 1089, avait sans doute sa sortie particulière, indépendante de celle du comte.

Pons qui in orientali parte jacebat a castro et usque ad portas castri se extendebat:

Parallèllement au mur est du bourg, s'étendait une artère débouchant sur la dérivation de la Reye. Gilliodts conjecture que c'est là le reste d'une voie entre la Place Malleberg et l'actuel Marché aux Poissons, voie anciennement munie d'un pont.

Le pont actuel de l'Ane Aveugle, au sud du bourg n'existait pas à l'époque de Galbert. Il apparait dans nos comptes communaux en 1290 sous différents noms, tous empruntés à des lieux ou des bâtiments voisins. Un texte du XVe s. le désigne sous le nom de „oostburch brugghe" bien qu'il se trouve nettement au sud du

bourg. Dès lors l'hypothèse suivante se présente à l'esprit: le pont dont l'existence a été conjecturée par Gilliodts s'appelait „ oost borchbrugghe"; c'est le „pons in orientale parte a castro" de Galbert. Il fut remplacé en 1127 et 1290, par l'actuel pont de l'Ane Aveugle, situé à quelques mètres en amont. Tout naturellement le nouveau pont aura repris le nom de celui qu'il remplaçait.

Jean d'Ypres (XIVe s.) parle d'une „municio" entourant le bourg à laquelle il donne comme synonymes les termes „murus" et „fortalicium". Il n'est pas question d'un fossé.

Conclusion: il est tout au moins douteux que le bourg de Bruges t été entouré d'un cordon de fossé.

III.

Le plan annexé à l'éd. Pirenne place l'„aqua" contenue par un mou- n hydraulique (par. 118) entre la Boterbeke et la Reye, coulant tous eux du Nord au Sud et parallèles

Ce fossé peut s'identifier avec le „fossatum veteris molendini", limite d'après la Keure de 1190, de la juridiction scabinale entre la terre de Prat et le pont Notre-Dame, ces deux points étant par conséquent les limites d'exclusion. D'où il découle qu'un fossé entre la Reye et la Boterbeke, ne pouvait être le „fossatum veteris molendini" car il se trouverait à l'ouest du pont Notre-Dame.

d'après Galbert cette „aqua" protège le sud du castrum et du suburbium. Or, la seule section du fossé d'enceinte Est entre la terre de Prat et le pont Notre-Dame qui satisfasse à cette condition est celle que bordent les quais Vert et des Marbriers.

A l'angle Est de cette section aboutit un ruisseau, le petit canal des Foulons, qui prend sa source au Nord de la ville. Le „molendinum" doit donc être placé à la jonction de ce ruisseau avec la dérivation de la Reye.

La toponymie postérieure (1291) place en cet endroit un „pons veteris molendini".

De la phase préconstitutionnelle dans la formation des villes belges

par

G. DES MAREZ,

Professeur à l'Université, Archiviste de la Ville de Bruxelles

Un certain désarroi règne en ce moment dans la conception de origines urbaines. Celles-ci datent-elles de l'époque carolingienne, du IXe Xe siècle, ou bien faut-il les ramener au XIe et même au XIIe siècle

La clarté dans les idées renaîtra aussitôt, si l'on veut distinguer dan l'évolution des villes deux phases essentielles: une première, que j'appel lerais *préconstitutionnelle*, une seconde que nous pouvons qualifier de *con stitutionnelle*. La première remonte à l'époque carolingienne, la second débute à la fin du XIe siècle. Elle embrasse tout le XIIe siècle (Flan dre) et s'étend même jusqu'au début du XIIIe siècle (Brabant). Il fau évidemment s'entendre sur l'expression *ville*. Une ville constitutionnelle ment comprise, c'est-à-dire une agglomération jouissant d'un droit part culier, d'un échevinage propre, d'une adminstration autonome, n'exist pas avant le XIe-XIIe siècle. Avant cette époque, il n'y a qu'un centr économique, qui se distingue du plat-pays par une économie faite d commerce et d'industrie. Les individus qui s'y meuvent sont nourris pa la campagne. Un tel centre, nous l'appelons improprement *ville*, faute d trouver une expression plus adéquate. Mais qu'importe ,pourvu qu'o s'entende sur la valeur relative du concept urbain.

C'est à tort qu'on a rejeté à l'arrière-plan le facteur domanial dan la formation des villes: l'économie domaniale est le prélude de l'économi urbaine. Dans le stade de l'économie villageoise de l'époque franque, qu caractérise précisément nos régions depuis la colonisation franque des IVe Ve siècles, aucune ville n'a pu et ne pouvait se former. Seule, l'économi domaniale, qui se substitue à l'économie villageoise à partir du VIIe VIIIe siècle pour triompher au IXe siècle, était capable de faire naîtr des centres économiques qui ont été le point de départ des villes const tutionnelles futures. Par le déplacement de l'activité économique du Su de la France et de la Loire vers la Seine, l'Escaut et la Meuse, la for mation du grand domaine se trouva activée. Aussi, comme contre-cou

d'une économie domaniale, qui bat son plein au IXe-Xe siècle, la ville surgit pour ainsi dire automatiquement. Remarquons bien que l'économie urbaine ne commence pas quand l'économie domaniale finit ou périclite; au contraire elle est impliquée dans l'économie domaniale même: les deux phénomènes, l'un domanial, l'autre urbain, sont concomitants. Au plus l'économie domaniale est forte, au plus la concentration économique sur un point déterminé du domaine se précipite et s'intensifie. Entre la ville et le plat pays, il y a partie liée. Le groupe urbain consommateur stimule la production agricole; le paysan, pourvu de ressources, s'alimente de produits divers sur le marché urbain. L'un réagit sur l'autre. Il y a interdépendance.

Dans l'étude de la formation urbaine, on a perdu de vue jusqu'ici l'importance du facteur démographique. Personne, je pense, n'a signalé son action sur l'éclosion de nos villes. Cependant, il se presse au premier plan des facteurs qui ont agi sur la formation urbaine. Il est antérieur au facteur commercial, dont on n'a pas laissé de faire grand état, et même au facteur géographique et au facteur militaire *(castrum)*, qui n'ont pu sortir leurs effets que s'il y avait dans une région donnée, une certaine densité de population. Celle-ci, seule, rendra possible une „révolution" industrielle, d'où sortira la ville. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de la colonisation franque, que nous avons dressée, pour se convaincre aussitôt de ce que nous avançons. Où la population est-elle la plus dense? Dans les vallées de l'Escaut et de la Lys. Aussi, c'est là que se réalise tout d'abord la concentration économique. Quelle est la région qui succède à celles de l'Escaut et de la Lys? La Belgique centrale, le Brabant. Là surgit, en effet, le deuxième groupe de villes, les villes brabançonnes. Enfin, où les villes se forment-elles en dernier lieu? Dans la région de la Flandre maritime (Dixmude, Furnes, Nieuport, etc.). Successivement dans ces trois régions, il y a un trop plein de population rurale. L'évolution de la propriété foncière a privé de terres un grand nombre d'individus. Il s'est constitué un „prolétariat agricole", une classe de journaliers, travaillant sur les terres d'autrui, en attendant que par l'offre d'une main-d'œuvre indispensable, ils rendent possible, avec la collaboration d'autres facteurs sociaux, l'avènement d'une économie nouvelle, l'économie urbaine. Il faut aussi une certaine richesse, un goût du

luxe stimulant l'industrie, et quoi qu'on en dise, le capital agricole n'es pas un mythe. Il est antérieur au capital commercial et explique, e partie, celui-ci.

Il y a plus. Non seulement il faut que les campagnes soient peu plées, il faut aussi qu'elles soient organisées agricolement d'une certain manière afin de pouvoir nourrir un groupe d'individus ne s'occupant plu de culture. Le grand domaine, par son organisation, concourra avec l censive rurale, désormais juridiquement garantie contre tout arbitraire, l'alimentation du foyer urbain.

La concentration économique sur un point donné se manifeste dan tous les domaines, d'où les marchés, qui surgissent en grand nombr mais elle s'opère avec une force inégale. Comme certains villages qui on avorté, beaucoup de centres économiques ne se sont jamais élevés au ran de villes. D'autres, au contraire, ont réussi à merveille. Les contingence démographiques, géographiques, agricoles, commerciales, militaires, expl quent cette différence dans les destinées des uns et des autres.

Au début, le territoire de la ville *ne constitue pas une unité territo riale distincte de ce qui l'environne*, comme nous l'avons pensé jadis. A contraire, tout est enchevêtré, gens et biens de condition juridique différent droits de formation divers (domanial, territorial, féodal). Les exploitation rurales s'entremêlent de tenures occupées par les travailleurs industriel Même plus, au départ, le producteur est mi-industriel (tisserand par exem ple) et mi-rural, exactement comme cela se voyait, il y a cinquante an dans les bourgs et les campagnes de Flandre (Exemples de cette situa tion territoriale complexe: Dinant, Arras, Bruges, Ypres, Bruxelles, etc. Dans la suite, tout s'éclaircit. L'évolution économique entraîne les ind vidus, les uns après les autres, vers une activité plus rémunérative. Quan elle est suffisamment poussée, l'unité des intérêts s'affirme et suscite d revendications communes. Liberté personnelle, liberté foncière, liberté com merciale, tels sont les premiers numéros du programme collectif. La liber juridique et administrative suivra presque aussitôt, et même se réalisera en semble avec la liberté personnelle et foncière. A partir de ce moment, l'ag glomération urbaine est entrée de plain pied dans la deuxième phase d sa formation, la phase constitutionnelle.

Un reportage au XVe siècle

par

FERNAND DESONAY,

chargé de cours à l'Université de Liége

Le 18 mai 1420, Antoine de La Sale, grand voyageur devant l'Eternel, faisait l'ascension du mont de la Sibylle (marche d'Ancône), non loin de Norcia, sur le territoire d'une petite ville fortifiée de l'Apennin central: Montemonaco. Une grotte fameuse y passait pour l'entrée d'un royaume souterrain, plein de mystères et de voluptés: le *Venusberg* italien, Sur l'invitation d'Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon, belle-mère de son élève Calabre, l'aventurier devenu précepteur a narré en des pages pleines de vie son pèlerinage à la déesse. Narration fort précise, et qu'illustre, dans le ms. de Chantilly, une carte itinéraire du plus vif intérêt. M. Desonay, qui vient de donner du texte de Chantilly la version inédite a refait, sur les traces du reporter du Quattrocento, la route des légendes. Antoine rapporte le plus fidèlement du monde ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, témoignant à chaque instant d'un véritable sens critique et des principales qualités qui révèlent l'historien de race. Il multiplie les éléments d'information: enquête personnelle, sources directes, tradition — et il les distingue, et il les classe. Il est probe jusqu'au scrupule. Il connaît l'art de se faire mieux entendre par le moyen d'un croquis. Le *Paradis de la Reine Sibylle* abonde en assertions historiques (noms, dates, récits, anecdotes ou simples allusions): rarement La Sale s'est trompé. Enquêteur minutieux et diligent, soucieux de remonter aux sources les plus directes, sceptique et vrai, parfois naïf, jamais sot, bien informé dans la plupart des cas, notre reporter du XVe siècle mérite créance: il n'a pas voulu „decevoir les simples gens".

La fondation d'une ville neuve dans la Flandre Wallonne au XVe siècle

Lannoy du Nord (1458-1462)

par

GEORGES ESPINAS,

archiviste-paléographe honoraire des Affaires Etrangères à Paris
Associé de l'Académie royale de Belgique

La fondation de Lannoy du Nord près de Roubaix de 1458 à 1462, paraît être un exemple unique de création de ville dans l'histoire urbaine de la Flandre et de l'Artois. Elle nous est connue par une série de huit concessions accordées par le duc Philippe le Bon au seigneur Jean de Lannoy, et dont le texte inédit est conservé aux Archives municipales de Lille. La localité, dans son ensemble, paraît s'être constituée en quatre fois. Dès la période gallo-romaine existait peut-être une agglomération rurale qui, au XVe siècle, formait un village paroissial pourvu d'une organisation juridique avec bailli et échevins; à une époque médiévale indéterminée s'y joignit un castrum; puis, vers 1452, le seigneur précédent le fit agrandir et fortifier et, en outre, l'entourer à quelque distance d'une enceinte dans l'intérieur de laquelle il fit bâtir des habitations privées, en réservant le terrain nécessaire à la construction d'autres demeures : c'est le burg, présentant une forme rectangulaire, avec trois portes et dont l'intérieur, percé de voies et de rues se coupant à angle droit, était presque comparable à un damier. Le seigneur obtint à son sujet du duc les concessions suivantes: pouvoir de législation et d'arrêt réservé à lui-même, pouvoir de nomination et révocation d'un prévôt jouissant du droit effectif d'arrêt et de semonce vis-à-vis d'échevins juges, qui sont ceux mêmes du vieux Lannoy, création de deux confréries de 50 archers et de 50 arbalétriers, exemption d'impôts directs pour les habitants, octrois d'un marché hebdomadaire et deux foires semestrielles et d'une étape annuelle pour la vente en gros des vins et des harengs, concession d'un scel aux causes. Le seigneur établit aussi dans son château une chapelle, un moulin et des greniers alimentaires et fit installer la draperie dans la cité; celle-ci se développa effectivement par l'arrivée d'habitants. En

dernier lieu, en 1523, le gendre et successeur de Jean de Lannoy agrandit définitivement la ville. Sa fondation proprement dite au XVe siècle semble bien confirmer et éclairer dans le détail la théorie générale de M. Pirenne sur la création des villes par les marchands aux X-XIe siècles; constituées par la juxtaposition d'un castrum militaire et administratif émanant de l'autorité et d'une ville fortifiée et commerçante que des immigrés établissent sur des terrains à bâtir que leur concède ce pouvoir ces villes sont essentiellement des ports, des endroits clôturés servant d'entrepôt et d'étape pour des marchandises. Le plan régulier de Lannoy montre qu'il s'agit bien d'une ville artificielle, „fondée„ grâce à l'union du prince et de travailleurs et l'étape en particulier et la fortification font de la ville un portus qui se joint au vieux castrum.

Les jurés bruxellois, depuis 1229 jusqu'en 1421

par

F. FAVRESSE,

docteur en philosophie et lettres,
professeur à l'Athénée de Saint-Gilles

A ma connaissance, la toute première mention des jurés bruxellois remonte à 1229. Dès lors, et jusqu'en février 1421, les actes politiques les mentionnent plusieurs fois. Au reste, plusieurs fois, pendant ce laps de temps, le mot juré revêt différentes acceptions. Ce n'est guère que depuis 1421 que les chefs des métiers sont, en toute certitude, seuls dénommés jurés dans les textes bruxellois.

Pour la période comprise entre 1229 et le 11 février 1421, on peut, en tenant compte des sources narratives et de l'histoire des groupes corporatifs urbains, distinguer trois espèces de jurés à Bruxelles.

1° Les jurés que mentionnent les actes du XIIIe siècle représentent la Commune. Ils s'opposent aux échevins, qui dépendent du souverain (Henne et Wauters ont déjà émis cette opinion, mais sans la justifier).

2° Les jurés mentionnés dans les actes politiques des années 1306 et 1357 sont surtout, en regard du patriciat local, les bourgeois mandatés par la plèbe insurgée.

3° Les jurés des métiers, *gesworne van den ambachten*, nombreux surtout après 1365, sont, comme l'indique leur titre, les chefs des divers groupes professionnels urbains.

L'histoire des jurés, chefs des corporations, a été étudiée par M. Des Marez. L'histoire des jurés mandataires des bourgeois ou bien des plébéiens, a été étudiée par Henne et Wauters.

Aux textes utilisés par ces trois historiens, il convient d'ajouter, pour l'histoire des jurés, quelques textes non encore employés jusqu'ici. Ce sont des ordonnances de la Ville de Bruxelles, de 1369 et des années suivantes, et quelques brèves mentions du chroniqueur De Dynter, lesquelles se rapportent toutes à l'aube du XV° siècle.

Les jurés mentionnés dans ces différents textes ne sont pas analogues à ceux du XIII° siècle. Ils sont des mandataires opposés aux lignages ou des chefs de métiers associés au pouvoir. Encore que l'on ne puisse rien assurer ici, on peut conjecturer que les jurés susdits sont les chefs du métiers, des groupes corporatifs. Quoiqu'il en soit, une chose est bien certaine. Au contraire de ce que l'on croît, le patriciat n'a pas gouverné seul Bruxelles, depuis 1357 jusqu'en 1421. Entre 1357 et 1421, année où les métiers sont définitivement associés au pouvoir, il y a eu des poussées démocratiques nombreuses, et souvent victorieuses, à en croire les textes.

Le droit d'Arsin et d'Abattis de maisons en Flandre au Moyen Age

par

DENISE FEYTMANS,

docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles

Dans un article paru récemment (Mélanges, Paul Fournier, 1929) M. Gessler, après M. Bauchond (La Justice criminelle du Magistrat de Valenciennes) écrit que „ce droit apparaît au Moyen Age comme une pénalité essentiellement municipale". Or, en Flandre, du moins, cette peine qu'on trouve déjà dans le droit franc, fut appliquée par les Comtes de

Flandre aux infractions de leurs lois de paix. De là elle passa dans le droit territorial et dans les constitutions urbaines, qui n'ont rien créé de nouveau en fait de pénalité.

De plus, nous nous rallions à la distinction traditionnelle sur son application dans le droit urbain: tantôt elle frappe les délits de droit commun dans les limites territoriales de la ville; tantôt, comme vindicte privilégiée, elle atteint le forain qui a commis une voie de fait sur la personne d'un bourgeois.

Comme peine de droit commun, on la trouve dans presque toutes les villes flamandes, et son application varie suivant les constitutions.

Comme vindicte privilégiée, elle n'apparaît que dans quelques villes parmi celles qui sont suffisamment puissantes pour faire régner une certaine hégémonie sur le plat pays.

A propos des origines du Comté de Guines

par

F. L. GANSHOF,

professeur à l'Université de Gand

A. Longnon *(Etude sur les pagi de la Gaule,* I, p. 36) admet que le comté de Guines, constitué au Xe siècle, l'aurait été par voie d'usurpation au détriment de l'abbaye de Saint-Bertin. Il correspondait, en effet, à un comté d'Arques, acquis antérieurement par cet établissement ecclésiastique.

L'examen des sources narratives et la critiques des divers éléments de la tradition manuscrite des *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium* ne permet pas d'admettre cette manière de voir. Saint-Bertin avait, au IXe siècle, des propriétés importantes dans le futur comté de Guines, mais le *comitatus* ne lui appartenait certainement pas. Lorsqu'au Xe siècle, le comté s'est constitué, ce n'est pas au détriment de l'abbaye que s'est faite l'appropriation des pouvoirs publics. Cette constatation n'exclut pas la possibilité d'usurpations de propriétés et d'autres droits privés au préjudice de Saint-Bertin.

L'Empire byzantin au IX siècle et sa politique occidentale

par

HENRI GREGOIRE,

président de la Faculté de Philosophie et Lettres
de l'Université de Bruxelles

Le règne de l'empereur Michel III, dit l'Ivrogne, ne passe pas généralement pour un règne glorieux. Le surnom de l'empereur est sans doute pour quelque chose dans cette fâcheuse réputation. En fait, cependant, cette période est l'une des plus brillantes que l'empire d'Orient ait connues. Les généraux de Michel III remportèrent sur les Arabes des victoires décisives, et c'est alors que les Bulgares se soumirent et se convertirent au christianisme. Le prestige de Michel fut si grand vers 863 que la chancellerie byzantine songea à traduire cette „Machtstellung" dans la langue officielle et dans la législation impériale. La Cour Byzantine avait dû reconnaître Charlemagne et ses successeurs comme empereur d'Occident. Michel III ne semble pas avoir refusé à l'empereur Louis II son titre de Βασιλευς comme le fera Basile le Macédonien. Mais il prit, pour marquer sa supériorité sur le Carolingien, le titre de Μεγας Βασιλευς qu'il est seul à porter dans toute la série des empereurs byzantins. M. H. Grégoire a retrouvé ces titres caractéristiques sur les monnaies et les inscriptions montrent son importance historique.

La fin de la filiale de Bruges des Pazzi

par

A. GRUNZWEIG,

Membre de l'Institut historique belge de Rome

La célebre conspiration des Pazzi (1478) avait amené la confiscation de tous les biens de cette famille, par la Commune de Florence. Une magistrature spéciale fut créée pour gérer ces biens. Elle envoya un commissaire à Bruges avec mission de confisquer l'actif de cette filiale

des Pazzi. Mais le chef de celle-ci avait reçu, en même temps, des brefs de Sixte IV lui interdisant de livrer l'actif en question au commissaire florentin; et il avait choisi d'obéir au pape. De là, devant l'échevinage de Bruges, une cause remarquable mettant en question les principes relatifs aux droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat.

Quelques considérations critiques relatives à la formation des villes mosanes

par

J. LYNA,

Conservateur-adjoint aux Archives de l'Etat à Hasselt

1. Une *libertas* est une franchise judiciaire. Le terme s'appliquait aux immunités ecclésiastiques, où l'organisation domaniale était conservée, aussi bien qu'à nos villes affranchies.

2. Les bourgeois et les poorters. Eytmologie et signification réelle des mots.

3. Le mot *ville* dérive de *villa*, qui signifie *domaine*. Le village est une juxtaposition de plusieurs domaines.

4. Le commerce, fait par nos anciennes abbayes, n'était pas défendu par le droit canonique.

5. L'influence des voies de communications fut toujours fortement exagérée.

6. Pourquoi le commerce se fit-il surtout à grande distance?

7. *Mercator* était un nom générique.

La condition des habitants d'Arras et la politique des Comtes de Flandre dans cette ville du XIe au XIIIe siècle

par

J. MASSIET DU BIEST

archiviste départemental des Ardennes à Mézières

On a prétendu, ce qui est exact quant au stade final de l'évolution, que les habitant d'Arras étaient libres, alléguant qu'en 1245 ils durent racheter le droit de tonlieu, dont ils auraient été exempts s'ils avaient été hommes de l'Aabbaye et soumis au chef-cens.

En réalité, ils durent payer le tonlieu, parce que dès 1111, forts de leur situation politique, ils refusaient le paiement du chef-cens et que par représailles l'Abbaye leur appliquait en matière de tonlieu le droit commun.

La clef de cette situation est donnée par l'appellation de burgenses ou homines „de comitatu", qu'ils revendiquent dès 1111 et à laquelle on n'a pas donné, dans l'œuvre de Guiman, l'importance qui lui revient. Le comte de Flandre n'a pu conférer, que par abus, ce titre a des maisniers de l'Abbaye, n'ayant personnellement aucune terre à leur acenser et ne possédant guère à Arras que des droits de justice.

Un tel abus est tout à fait significatif du rôle du comte et du pouvoir public, protecteur des marchands, tel que l'a défini M. H. Pirenne.

On suit dans les actes de pariage et autres, publiés par Guesnon depuis 1147, l'action envahissante dudit pouvoir public et des bourgeois coalisés dans la cité comme dans le bourg.

Quant au chef-cens, racheté en 1245 et resté facultatif ensuite, il s'étendait à l'origine à toute espèce de population rurale ou urbaine. L'interprétation générale de l'œuvre de Guiman et même une allusion directe de ce dernier, remontant au XIe siècle, ne permet pas de doute sur ce dernier détail.

Enfin, une longue procédure inédite entre l'Abbaye et l'Echevinage, de 1222 à 1228, relative à l'exemption du droit de tonlieu, fait allusion

à des témoignages précis de bourgeois reconnaissant en plein XIIIe s. leur condition de censitaires. Il est même parlé, à propos d'un ancien échevin Jacques Sturion, condamné en 1228,d'une „carta census" qui aurait défini le statut personnel de sa lignée.

Recherches sur les plus anciens droits qui régirent les endiguements (Polders), situés sur le Bas-Escaut (Brabant, Flandre, Zélande)

par

HENRI OBREEN,

docteur en Sciences historiques, à Westerloo

A quelle époque remontent les renseignements que nous possédons concernant les endiguements sur l'Escaut? Recherches sur la façon dont les concessions furent octroyées, sur l'organisation du gouvernement des polders, et sur leurs droits. Comparaison avec la situation juridique à une époque postérieure, où l'institution semble être formée de façon définitive (début du XIVe siècle).

La Paix de Dieu en Flandre

par

EGIED I. STRUBBE,

avocat, à Bruges

La science historique actuelle fait remonter la paix de Dieu au concile de Charroux (Poitou) en 989. Dès ce moment, la paix de Dieu se propagea rapidement à travers l'Europe médiévale. Remontant du Sud de la France vers le Nord et l'Allemagne, elle subissait à chaque extension une transformation interne, conforme aux circonstances locales. La paix de Dieu, bientôt complétée par la trève de Dieu, exerça sur la civilisation du onzième siècle une influence d'autant plus profonde qu'elle était d'essence religieuse.

En Flandre, la paix de Dieu connut deux périodes nettement distinctes. La première période se concentre autour de la paix de Beauvais

de 1023, à caractère de paix jurée et temporaire. Ce mouvement étai d'origine bourguignonne et fut combattu par le fameux Gérard, évêqu de Cambrai; aussi ne semble-t-il pas que la paix de Beauvais ait pu s'imposer de façon permanente. Ce n'est qu'après la seconde moitié du onzième siècle qu'un renouvveau dans la propagation de la paix de Dieu en Flandre se dessine. Ce renouveau, qui constitue la seconde période de ce mouvement, débute par la paix de Thérouanne, probablement de 1063. Cette dernière paix avait le caractère d'une vraie trève de Dieu promulguée et permanente; elle était d'origine normande, fut énergiquement secondée par les Comtes de Flandres et ne disparut qu'à l'aube du douzième siècle, lorsque le pouvoir comtal sut se faire respecter de façon efficace dans son comté.

Les historiens de la Flandre ont admis que la paix de Dieu en Flandre exerça une influence prépondérante sur l'établissement et la consolidation du pouvoir comtal en Flandre. Leurs vues à ce sujet sont très divergentes et l'étude détaillée de la paix de Dieu peut aider à éclaircir certaines de leurs controverses. Ces controverses sortent toutefois du cadre du sujet traité de sorte qu'il n'est permis que de suggérer des éléments possibles de solution.

Le Comté de Looz était-il inféodé en son entier à la principauté de Liége ?

par

ROBERT ULENS,

avocat à Grand famine par Gelinden

En présence des diplômes de l'Empereur Charles IV, en date des 19 février 1357 et 23 décembre 1362 *(Cart. de St-Lambert*, t. IV pp. 254 et 372), il faudrait, semble-t-il, opiner pour la négative. Par ces actes le pays de la Meuse *(Maeslant)* et certaines cours de justice sont attribués *directement* en fief par l'Empereur, d'abord à Thierry de Heinsberg, Comte de Looz, ensuite à Arnold de Rummen, dernier prétendant à la succession du Comté. Il importe de noter que le *Maeslant* possédait une cour féodale particulière (de BORMAN. Le livre des fiefs

du comté de Looz pp VII et VIII), et que dans cette région d'autres seigneuries, notamment le Comté de Reckheim, relevaient directement de l'Empire. Nous ne possédons malheureusement pas d'autres éléments pour résoudre la question. Nous désirons simplement attirer sur elle l'attention des membres du Congrès.

Légendes et théories diverses sur l'origine des lignages à Bruxelles

par

Melle M. L. VAN LANDEWIJCK,

docteur en Philosophie et Lettres, à Bruxelles

C'est par des légendes que les récits les plus anciens expliquent l'origine des lignages et les vieux auteurs, tels que Foppens et Mauw, continueront à tort ou à raison à y voir des groupements naturels, généralement du nombre de sept et composés de nobles propriétaires de sol et de serfs.

Plus diverses sont les théories actuelles: ces familles sont-elles naturelles et féodales ou fictives et constituées de marchands — dans ce cas pourquoi se sont-elles formées? — ou encore, réelles au début, devinrent-elles par nécessité politique ou vitale artificielles dans la suite?

Le "Romanus" des sources franques (VI-VIIIe s.)

par

FERNAND VERCAUTEREN,

docteur en philosophie et Lettres, à Gand.

Dans un récent article publié dans les *Mitteilungen des Oesterreichischen Instituts für Geschichtsforschung*, t. XLIII (1929) p. 1 à 19, M. S. Stein s'est attaché à déterminer la condition sociale et juridique du *Romanus*, telle qu'elle ressort d'un certain nombre de textes juridiques de l'époque franque *(Der „Romanus" in den fränkischen Rechtsquellen)*.

Aux yeux de cet érudit le *Romanus* est un paysan de condition extrêmement médiocre. Nous ne pouvons souscrire à cette conclusion.

Nous croyons que le personnage, que les sources franques appellent *Romanus* est un *citadin;* c'est le descendant des décurions qui administraient la cité au bas-empire; c'est un homme de condition moyenne.

A l'appui de notre thèse nous invoquerons surtout l'existence d'un indéniable parallélisme entre la disparition du mot *Romanus* et la ruine progressive de l'organisation municipale romaine en Gaule.

Le chroniqueur Lambert et les voyages de Robert le Frison, comte de Flandre

par

CHARLES VERLINDEN,

candidat en droit, docteur en histoire, à Bruges

Sous l'année 1071, Lambert de Hersfeld rapporte dans ses Annales que le comte de Flandre, Robert le Frison (1071-1093) aurait fait, avant son avènement, plusieurs voyages au cours desquels il lui serait arrivé des aventures extraordinaires. Il est question tout d'abord d'une expédition en Gallice; d'une autre à Jérusalem et à Constantinople pendant laquelle Robert se serait vu offrir la couronne d'un royaume indépendant à fonder en Grèce par les Normands qui étaient au service du Basileus; d'une troisième en Frise où Robert après diverses difficultés réussit finalement à se soumettre la contrée. Or nous savons que si Robert le Frison n'alla point en Espagne, il fit effectivement un pèlerinage à Jérusalem ce qui l'amena, en passant par Constantinople, à entrer en rapport avec Alexis Ier Comnène. Nous savons également que Robert le Frison guerroya en Frise pour le compte de son beau-fils Thierry V tant avant qu'après son avènement à la dignité comtale en Flandre.

Une étude critique du texte de Lambert de Hersfeld nous amène à conclure que le chroniqueur ne pouvait connaître le voyage réel de Robert en Terre Sainte, ni ses rapports avec l'empire byzantin, et que ce qu'il raconte du séjour de Robert en Frise est surtout le fruit de son imagination.

Il s'est opéré dans son esprit une confusion entre divers personnages contemporains et antérieurs d'une part, et Robert le Frison d'autre part

Nous croyons pouvoir démontrer que les expéditions chrétiennes et françaises dans la péninsule ibérique à partir de 1063; que le roi norvégien Harald Hardradi ou quelque autre aventurier du temps ; que, enfin, Robert Guiscard n'ont pas été sans exercer une certaine influence sur le récit du moine de Hersfeld.

Les aventures qu'il prête à Robert le Frison n'ont donc rien de réel.

Il n'en reste pas moins vrai, que même si le chroniqueur a agi inconsciemment — et cela est infiniment probable — il doit avoir eu du comte de Flandre une bien grande opinion pour en avoir fait le personnage épique que nous montrent ses Annales.

Enfin il est intéressant de noter que le prince flamand lui apparaît essentiellement comme un navigateur ce qui, croyons-nous, n'est pas sans importance pour l'histoire économique.

SECTION VI
AFDEELING VI

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAIRE
MODERNE EN HEDENDAAGSCHE GESCHIEDENIS

Le frère de Jenneval : sa vie et ses œuvres

par

A. BOGHAERT-VACHE

homme de lettres

Grâce à des travaux récents (et l'on me permettra de rappeler mes propres recherches) l'histoire de la *Brabançonne* est aujourd'hui bien connue, de même que la vie de ses auteurs: Alexandre Dechet, de son nom de théâtre Jenneval, pour les paroles; François Van Campenhout, pour la musique.

Mais Jenneval avait un frère aîné, un frère utérin, Hippolyte de Lamarche, envers qui également la Belgique a contracté une dette de

reconnaissance. A son sujet, de nombreuses légendes circulent encore. N'a-t-on pas proposé, en cette année du Centenaire de l'Indépnedance nationale, de rendre un hommage spécial à la ville de Lyon „patrie des frères Jenneval" alors que l'auteur des paroles de la *Brabançonne* seul est né à Lyon!

J'ai contrôlé toutes les dates, tous les faits relatifs à Lamarche, un très noble caractère lui aussi, j'ai établi la bibliographie complète de ses œuvres, y compris un curieux opuscule, *Projet de Constitution et catéchisme républicain servant d'exposé des motifs*, qu'il publia à Paris, en 1848 et que j'ai retrouvé dans un volume de *Varia* de la Bibliothèque Royale de Belgique.

Le Paupérisme en Belgique à la fin de l'ancien Régime

par

PAUL BONENFANT

docteur en philosophie et lettres,
archiviste à l'Assistance publique à Bruxelles

Les quelques renseignements statistiques qui nous sont parvenus confirment les plaintes des contemporains, relativement à l'existence en Belgique à la fin de l'Ancien Régime d'un grand nombre d'indigents.

On ne peut, comme on l'a fait souvent, voir exclusivement dans cette misère une conséquence des guerres de l'époque moderne. Elle s'explique par des causes beaucoup plus profondes: c'est la répercussion dans le domaine social de l'état économique et moral du pays.

L'agriculture et l'industrie sont insuffisantes à procurer des moyens d'existence à l'ensemble de la population. De quoi résultent le chômage et les bas salaires, avec toutes leurs conséquences sociales. L'instruction et l'éducation des masses sont, d'autre part, à peu près nulles.

Le paupérisme déterminé par ces causes n'est d'ailleurs pas un phénomène nouveau dans notre pays au XVIIIe siècle. On l'y rencontre avec les mêmes caractères depuis le début des Temps Modernes. La Belgique ne se différencie pas, d'ailleurs, à cet égard, des pays voisins.

Une importante conclusion se dégage pour l'histoire générale des faits ainsi constatés. c'est qu'il faut tenir compte de ceux-ci pour apprécier les répercussions sociales de la révolution industrielle.

Le duc d'Albe et l'expédition orangiste de 1568

par

GEORGES BONHOMME,

docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire à l'Université de Liége.

La Campagne de 1568 est le premier acte de la résistance armée de nos pères contre l'espagnolisation du pays.

Pour la première fois depuis leur constitution en Etat, les Pays-Bas vont avoir à repousser une attaque menée de l'Est par une force organisée et conduite suivant les principes du temps.

La lutte comprend 3 phases:

1e phase (avril-juillet 1568). Une triple attaque menée en Artois, entre le Rhin et la Meuse, et surtout en Frise, par les troupes orangistes, échoue (Saint-Valéry-sur-Somme, Dalheim, Erkelenz, Gemmingen).

IIe phase (août-septembre 1568). Les adversaires regroupent leurs forces.

IIIe phase (octobre-novmebre 1568). Pendant qu'Orange assaille le Brabant, son allié Genlis, entré par Hastière, tente de se réunir à lui. Inférieur en cavalerie, n'ayant rien à opposer à Genlis, Albe est réduit à la défensive. Tourné à Stockheim (6 octobre), il harcèle Orange et manœuvre pour l'empêcher de rejoindre Genlis. Il bat l'arrière-garde orangiste à Linsmeau-Pellaines (Geete), Orange et Genlis se réunissent à Jodoigne (22 Octobre). Epuisés, ils se replient sur Liége et assiègent en vain cette place défendue par Gérard de Groesbeek (3 novembre). Albe les contraint à la retraite vers la France, et Orange, arrivé à Saint-Quentin (17 novembre) doit licencier son armée.

L'échec décisif a été infligé à l'ennemi sur la Geete.

L'importance de cette position s'est révélée plusieurs fois dans la suite: Neerwinden (29 juillet 1693), Ramillies (23 mai 1706), Neerwinden (18 mars 1793), concentration de notre armée en août 1914.

La Geete a la valeur d'une position d'attente.

L'opposition des Quartiers-Maîtres d'Anvers à la centralisation autrichienne

par

GHISLAINE DE BOOM,

Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale de Belgique

La centralisation autrichienne se heurta, dans nos provinces, à la tenace résistance du traditionnel particularisme des provinces et des villes. Parmi ces dernières, figure en premier Anvers „la ville la plus revêche des Pays-Bas", comme le déclarait amèrement le chancelier Kaunitz. L'opposition des Quartiers-Maîtres d'Anvers au Gouvernement de Bruxelles et de Vienne, troubla, à maintes reprises, la politique financière des Pays-Bas, en paralysant le consentement aux subsides des Etats de Brabant. Aussi le principal agent de la centralisation autrichienne, le ministre plénipotentiaire s'efforça de les réduire à merci. Le comte de Königsegg-Erps commença l'offensive en 1744. Mais la grande lutte couronnée par la victoire définitive, fut livrée par le comte de Cobenzl. De 1755 à 1765 durèrent ces hostilités, qui se terminèrent par l'échec des Quartiers-Maîtres et la réforme du large Conseil de la ville. Tel fut l'un des derniers épisodes de la lutte séculaire entre l'auotnomie communale, survivance du Moyen-Age et la centralisation moderne.

Un incident diplomatique en 1841

par

ALFRED DE RIDDER,

Directeur général honoraire et Conseiller historique aux Affaires Etrangères

En 1841, le gouvernement belge découvrit à Bruxelles le complot orangiste connu dans notre histoire sous le nom de *complot des paniers percés*.

L'opinion des puissances étrangères vit presque unanimement dans ce complot la main du roi des Pays-Bas. Le cabinet de Londres, appuyé par d'autres cabinets, fit faire de vives représentations à La Haye.

L'inquiétude fut assez grande à Bruxelles et d'autant plus vive qu'on crut constater en même temps dans notre pays des intrigues républicaines venant de France et qui tendaient au renversement de la monarchie belge.

La reine Louise-Marie fit part de ces inquiétudes au roi Louis-Philippe, qui ordonna immédiatement la concentration à Lille d'un corps de 20.000 hommes.

Le cabinet de Bruxelles, qui n'avait été prévenu de rien par personne, aux interpellations qui lui furent adressées au sujet de cette concentration, fit état de son ignorance.

Cette déclaration provoqua des protestations de la part du gouvernement français.

De plus, les autres Puissances signataires du traité de 1839 se montrèrent froissées de voir la France se poser en protectrice exclusive de l'indépendance de la Belgique.

La propagande des Encyclopédistes en Belgique d'après les archives diplomatiques du Saint-Siège

par

LEON E. HALKIN,

docteur en Philosophie et Lettres

membre de l'Institut Historique Belge de Rome

La propagande des Encyclopédistes en Belgique, et particulièrement au pays de Liége à partir du milieu du XVIIIe siècle, est aujourd'hui assez bien connue. Toutefois, il y a lieu de reviser plus d'une conclusion des études déjà vieilles de KUNTZIGER et H. FRANCOTTE (*Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*. Coll. in-8[r], t. XXX, Brux. 1880).

L'objet de la présente communication est de signaler à l'attention des érudits — en insistant, à titre d'exemple, sur quelques faits peu connus de l'histoire du *Journal Encyclopédique* — l'intérêt considérable que présenterait un dépouillement systématique à ce point de vue des archives diplomatiques du Saint-Siège (nonciatures de Bruxelles, de Cologne, de Paris et de Vienne).

Note sur l'histoire des petits états au Moyen Age et dans les Temps Modernes

par

JEAN HOUZEAU DE LEHAIE

Ermitage, Mons

La note ainsi intitulée est en réalité une question posée aux chercheurs. En voici le résumé:

Il y a eu dans tous les pays de l'Europe, et par centaines rien qu'en France et en Belgique de petits états et des seigneureries qui sont restés indépendants sinon en droit, tout au moins en fait, jusqu'à une époque plus ou moins récente.

La note en donne un certain nombre d'exemples typiques, dont quelques-uns sont peu connus.

L'histoire de quelques petits états a été écrite; pour les autres, le plus grand nombre, elle reste à faire.

La note prie les chercheurs qui sont capables de ne pas s'indigner contre les faits, de recueillir les éléments épars et de s'attacher à faire l'histoire des petits états qui leur sont le mieux connus.

En terminant, la note développe cette thèse que la pénurie de données provient en partie de l'imprévoyance avec laquelle les révolutions détruisent et dilapident les richesses accumulées, au lieu de les utiliser pour des fins nouvelles.

Elle émet l'opinion que la connaissance de l'histoire fragmentaire de chaque coin de terre pourrait apprendre aux populations que, pour détruire des idées, si l'on croit utile de tuer les hommes qui les professent, ce qui est toujours profondément injuste et immoral,il est déplorable et préjudiciable à tous points de vue de détruire leurs œuvres et leurs richesses, au lieu de les conserver soigneusement pour les mettre au service des idées nouvelles, ce qui est toujours facile.

Gaspard Schetz, facteur du roi d'Espagne à Anvers (1555-1561)

par

A. LOUANT,

Docteur en philosophie et lettres, membre de l'Institut historique belge de Rome

Dans son remarquable ouvrage sur les Fugger *(Das Zeitalter der Fugger,* Iena, 1896) EHRENBERG déclare, en parlant de Gaspard Schetz, qu'on ne sait rien de son activité comme facteur de Philippe II. (t. I, p. 371). Des documents conservés aux Archives du royaume à Bruxelles et aux Archives Farnésiennes à Naples, nous ont permis de retracer l'activité du financier anversois.

De beteekenis van de vlaamsche en brabantsche populaire strijdliteratuur in de eerste helft der XVIIe eeuw

door

Dr. MAURITS SABBE,

Conservator van het Museum Plantin-Moretus, te Antwerpen

Van den val van Antwerpen (1585) tot aan het sluiten van het Munstersche tractaat werden er in de Spaansche Nederlanden een groot aantal politieke strijdgedichten geschreven, waarvan er in de bekende verzamelingen der Nederlandsche geschiedzangen van D[r] Van Vloten, Van Lummel, Kuiper en Leendertz geen spoor te vinden is. Deze gedichten komen meestal voor in de pamflettenverzamelingen, die gecatalogeerd werden door Van der Wulp, Tiele, Broekema, Muller, Petit, Knuttel en Van Someren. Zij leveren groot belang op met het oog op de vorming en den groei van een eigen Zuid-Nederlandsch nationaal gevoel.

Le facteur économique n'a joué aucun rôle dans les causes de la révolution de 1830

par

le Vicomte CH. TERLINDEN

professeur à l'Université de Louvain,

membre de la Commission royale d'Histoire

En dépit des tâtonnements du début et de la peine que l'on eu à trouver en matière douanière un régime tenant compte des intérêts di vergents des Belges, agriculteurs et industriels, et des Hollandais, com merçants et transporteurs, le roi Guillaume était parvenu, dans les der nières années de son règne, a réaliser l'*amalgame économique* des pro vinces du Nord et du Midi. Ses grandes entreprises industrielles et finan cières, ses vastes conceptions en matière d'outillage économique, son es prit très avisé en affaires ont assuré aux Belges de considérables avan tages. Seules ses fautes politiques et son incompréhension de l'esprit natio nal belge l'ont empêché de réaliser d'une façon solide l'union des deu pays et ont précipité sa chute. Au point de vue des progrès réalisés sou son règne dans l'orde matériel, les Belges doivent à Guillaume I u souvenir reconnaissant.

SECTION VII
AFDEELING VII

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, LITURGIQUE, etc.
KERKELIJKE GESCHIEDENIS, LITURGIE, enz.

La „familia" dans les monastères bénédictins du Moyen Age

par

DOM URSMER BERLIERE, O.S.B.

président de la Commission royale d'Histoire

Avant l'institution des frères lais ou convers, et même aprè en de nombreux monastères, les services intérieurs ont été administrés

les métiers pratiqués par des serviteurs séculiers. Laissant de côté les *mancipia*, *servi*, *matricularii*, *clerici canonici*, dont il est question avant le Xe siècle, on s'occupera ici des serviteurs: *famuli*, *servientes*, *ministeriales* et *prebendarii*, termes qui s'appliquent parfois à la domesticité en général, et parfois à une catégorie spéciale de serviteurs.

La *familia monasterii* désigne la domesticité laïque, les professionnels de métiers attachés à un monastère généralement de condition libre, agréés après contrat, ordinairement assurés pour la vieillesse et la maladie d'une pension viagère; on les rencontre parmi les signataires des chartes, et on doit les distinguer des mercenaires, ouvriers d'occasion livrés pour un travail déterminé.

Souvent ces serviteurs portent le nom de *ministeriales* (du mot *ministerium*, office, métier); ils peuvent se partager en plusieurs catégories:

a) dans les grands monastères comme chez les princes, il y a des *ministeriales* de cour, d'honneur : maître d'hôtel, échanson, chambrier, maréchal, etc., serviteurs qui se sont élevés dans la hiérarchie sociale, gens libres, parfois sans doute apparentés à des membre des communautés;

b) les *cotidiani claustri servientes*, relevant les divers officiers du monastère: cellerier, hôtelier, infirmier etc., parfois placés sous un „*magister servitorum*";

c) les *ministeriales* fieffés, car en bien des endroits les services domestiques (cuisine, boulangerie, pelleterie), se sont transformés en fiefs héréditaires, entre lesquels il y avait une certaine hiérarchie; leurs détenteurs constituaient parfois une corporation ayant ses coutumes, son droit son code pénal. Cette féodalisation des métiers fut préjudiciable à la discipline et à la bonne gestion des monastères; on fut amené à la combattre par des suppressions graduelles et par des rachats à prix d'argent; ce fut le cas notamment à St-Pierre et à St-Bavon de Gand, à St-Trond, en France, en Allemagne, à partir du XIIe siècle.

L'„Imitation" de Clairvaux. De l'abbaye des Dunes à l'abbaye de Clairvaux

par

le R. P. PIERRE DEBONGNIE, C. SS. R.,

Docteur en Sciences historiques, Professeur d'Histoire ecclésiastique

Le manuscrit de l'*Imitation* conservé dans la Bibliothèque publique de Troyes (Ms. 1428, le Codex Trecensis de Puyol), provenant de l'abbaye de Clairvaux et daté de 1456, présente plusieurs caractères intéressants. Il attribue en termes explicites *l'Imitation* à «Thomas de Quempis», et cette attestation est certainement contemporaine du manuscrit, quoi qu'aient prétendu Gence et Puyol. De plus, le copiste a intercalé dans le texte de l'*Imitation* des extraits de différents ouvrages spirituels. Or, la plupart de ces citations nous rapportent à des œuvres en renom dans les cercles néerlandais de la «Dévotion moderne».Comment expliquer ces points de contact ?

C'est qu'en 1405, un moine belge, originaire de Warneton, profès de l'abbaye des Dunes, Matthieu Pillart, avait été fait abbé de Clairvaux, y introduisant les livres, les principes et les traditions de son milieu il a de plus exposé ses idées sur la vie religieuse dans un ouvrage retentissant, le *Speculum elevationis et exaltationis ordinis Cisterciensis et etiam finalis depressionis et enervationis eiusdem.*

Hoofddata der kerkelijke wetgeving ten tijde van Karel de Groote

door

E. H. C. DE CLERCQ,

Lid van het Belgisch Historisch Instituut te Rome

Een nauwkeuriger bepalen van natuur en datum der voornaamste kapitularia van Karel de Groote (Vgl. Mon. Germ. Hist., Leg. sect. II, t. I, 1883) laat toe de groote initiatieven der kerkelijke wetgeving te dien tijde tot enkele welbepaalde data te herleiden.

Deze zijn, naast en na het koncilie te Herstal, waarover er weinig nieuws te zeggen valt:

789: rondzenden in gansch het rijk van gezanten die van al de Franken een plechtige eed van trouw aan de dynastie moeten eischen, en ook op gebied der kerkelijke hervorming werkdadig zullen optreden;

794: groot koncilie te Frankfort, waar, nevens veroordeeling van het Adoptianism en der beeldenkultustheorieën van het zevende oekumenisch koncile, ook disciplinaire kanons aangenomen worden, o.m. nopens het hertsellen der metropolitanen;

802: Oktober - koncilie te Aken, reorganisatie der «missi dominici» die na het koncilie in werking treedt door een nieuw afnemen van de getrouwheidseed en voor nieuwe inspektie op kerkelijk gebied, bijzonder wat het veralgemeenen der parochie-indeeling betreft;

813: zes kerkvergaderingen, waarin ditmaal de bisschoppen, meer dan de keizerlijke ambtenaren, de eerste rol spelen. Was het de oude keizer, die de vergaderingen bijeenriep, wellicht ook de punten vaststelde waarover moest beraadslaagd worden, maar — naar onze meening — is het keizerlijk kapitularium dat (volgens de kronijk van Moissac) in het laatste, algemeen koncilie te Aken de beslissingen der bisschoppen zou bevestigd hebben, niet bewaard gebleven.

Les revendications de biens ecclésiastiques dans quelques documents hagiographiques du XIe siècle

par

le P. B. de GAIFFIER d'HESTROY S. J.

de la Société des Bollandistes à Bruxelles

La dislocation de l'empire carolingien et les invasions successives qui ravagèrent l'Europe occidentale, entraînèrent la ruine de nombreuses abbayes et la dilapidation de la propriété ecclésiastique. En vertu du droit du plus fort, ces biens tombèrent aux mains des seigneurs féodaux. Peu à peu toutefois, dès la fin du Xe siècle et surtout au XIe, les abbayes renaissent et les moines essayent de reconstituer l'ancien domaine. Les échos de leurs revendications ne sont pas rares dans les Vies de Saints contemporaines. Après avoir rappelé comment les religieux ont été amenés à introduire dans la littérature hagiographique l'exposé de leurs titres de

propriété, nous passons en revue les principales Vies de Saints qui con tiennent des allusions à des contestations de biens, limitant notre enquêt aux œuvres écrites dans nos contrées pendant le onzième siècle.

Les annotations de quelques manuscrits des „Quatuor Libri Sententiarum" de Pierre Lombard conservés à Bruxelles et à Liége

par

le R. P. J. de GHELLINCK, S. J.

professeur de patrologie et d'histoire des dogmes au collège théologiqu et philosophique de la Compagnie de Jésus, à Louvain

Les notes marginales de ces manuscrits de Lombard sont parfo très copieuses. Elles accusent une utilisation fréquente du texte par dive professeurs ou élèves et se rapportent à des matières diverses. Elles fou nissent des renseignements précieux, parfois inattendus, sur la pédagogi de l'époque, sur les particularités du commentaire, sur les livres scolair utilisés, sur les usages contemporains, sur divers détails de mœurs de not pays, comme l'appréciation des tournois, etc.

Quelques mots sur la statistique ecclésiastique comme source de l'histoire de l'Eglise

par

le R. P. EDOUARD DE MOREAU S. J.

professeur au Collège théologique et philosophique de la Compagnie de Jésus, à Louvain.

I. *Partie générale*, Statistique des religions et statistique ecclésiast que - Statistique ecclésiastique et statistique morale - Méthode - Géogra phie ecclésiastique *(Atlas Hierachicus)*...

II. *Partie historique*. Principaux documents anciens de nature sta tistique ou pouvant servir à la statistique. Registres paroissiaux et épi copaux... Rapports des visites *ad limina* et relations des nonciatures.

Documents statistiques de la Propagande et des anciennes missions *(Litterae annuae)*. Etude du P. Brou, *Les statistiques dans les anciennes missions*, dans la Revue d'Histoire des missions, 1929.

III. *Partie actuelle.* Développement de la statistique ecclésiastique au XIXième siècle. Ce qui existe maintenant sous ce rapport chez les catholiques.

Rome: *Missiones catholicae* (Propagande)

Paris (mais pour tout le monde catholique): *Annuaire pontifical catholique* de Mgr. Battandier, depuis 1898.

Pays anglo-saxons: Nombreuses statistiques dans les *Catholic Directory*, des Etats-Unis, d'Irlande, d'Angleterre, des Indes.

Belgique: Annuaire du clergé... Belgique ecclésiastique... Peu de statistique dans ces recueils... Complétés par l'Annuaire statistique de Belgique... Statistiques partielles...

Surtout Allemagne: Questionnaire envoyé aux prêtres de paroisse.

Le *Kirchliches Handbuch für das Katholische Deutschland*, fondé en 1908. La *Zentralstelle für Kirchliche Statistik des kathol. Deutschland*, depuis 1919. Un modèle d'étude de statistique ecclésiastique: *Die Religions zugehörigkeit in Baden*, bearbeitet vom Badischen statistischen Landesamt 1928.

Lettres inédites du bollandiste J.-B. Du Sollier (1721-1734)

par

LEON HALKIN

Professeur à l'Université de Liége

Le P. Jean-Baptiste Du Sollier, originaire de Herseaux près de Mouscron, n'appartient pas à l'âge héroïque de la société des anciens bollandistes, au nombre desquels il ne fut admis qu'en 1702; mais il fut l'un des plus féconds collaborateurs des *Acta Sanctorum*, auxquels il donna des contributions de haute valeur disséminées dans les sept volumes du mois de juillet et dans les trois premiers du mois d'août; au surplus, c'est lui qui fit paraître dans les deux suppléments du mois de juin une édition du Martyrologe d'Usuard, qui est regardée a bon droit comme son œuvre la plus importante.

Pour s'assurer la documentation qui était nécessaire à ses travaux, Du Sollier ne se contenta pas d'enrichir par d'heureuses acquisitions la bibliothèque de la savante compagnie, et d'entreprendre aux Pays-Bas et à l'étranger de fructueux voyages d'études; il entretint des relations épistolaires régulières avec un grand nombre d'érudits, auxquels il n'écrivit pas moins de douze mille lettres au cours d'un carrière hagiographique de trente-quatre ans. Or, parmi celles de ces lettres qui ont eu la chance de parvenir jusqu'à nous et qui sont restées inédites, il s'en trouve trente-six, qu'il avait adressées à l'abbé J.-F. Shannat et qui sont actuellement conservées à la bibliothèque archiépiscopale de Prague; écrites dans un français très élégant, elles sont toutes datées d'Anvers, de 1721 à 1734.

Bien que les réponses de Schannat aient échappé jusqu'ici aux recherches les plus diligentes, on peut affirmer que cette correspondance présente un intérêt considérable à de multiples points de vue. Elle nous permet surtout de pénétrer dans l'intimité de la vie laborieuse des membres du „sacré collège noir" et d'assister en quelque sorte à l'édification progressive d'une œuvre monumentale qui devait faire d'Anvers, pendant près de deux siècles, un centre extrêmement florissant d'études historiques.

En conclusion, nous nous permettons de proposer à cette Section du Congrès d'émettre le vœu de voir entreprendre à bref délai le dépouillement systématique de la correspondance des anciens bollandistes, de façon à recueillir des matériaux d'un prix inestimable pour l'étude approfondie des premiers temps d'une institution que l'on s'accorde aujourd'hui à considérer comme l'une des gloires scientifiques les plus éclatantes de notre pays.

Stichting der Antwerpsche Kapucijnen door Alexander Farnèse

door

E. P. HILDEBRAND

Archivaris van de Belgische Provincie der EE. PP. Capucienen

Een der kloosterorden die een rol gespeeld hebben bij de herinrichting van het Katholicisme en het bekeeren der Protestanten na den val van Antwerpen in 1585, is ongetwijfeld de toen nog jonge orde der Kapu

cijnen. Rond dien tijd waren te Parijs verscheidene onzer landgenooten in die orde opgenomen. Bij het nieuws dat Antwerpen weer voor het Katholicisme gewonnen was, kwamen vier dier religieuzen uit Parijs den veldheer opzoeken. Hartelijk werden ze onthaald, te meer daar de Italiaansche soldaten in hun vaderland de Kapucijnen allang kenden en waardeerden. Samen met den overwinnaar trokken ze binnen in de herwonnen Scheldestad. Door den aanhoudenden ijver van Farnèse werd hun een klooster gebouwd, waar thans St-Antoniuskerk staat. Die stichting werd het begin der Belgische provincie der orde. Samen met de Jezuiten werkten de Paters onverdroten. Door hun gestrengheid van leven, hun prediking en processies, wisten ze spoedig de gunst van het volk te winnen. Hun ijver wordt ten overvloede betuigd in schriften van den tijd; en het feit dat spoedig in Holland en Engeland schimpschriften tegen de Antwerpsche Kapucijnen uitgegeven werden, bewijst best hoe de Protestanten op hen gebeten waren. Spoedig traden leden der aanzienlijke families in hun orde en de steden wedijverden in het stichten van kloosters voor die nieuwe religieuzen.

Het H. Bloed te Hoogstraten

door

E. H. J. LAUWERIJS,

Leeraar aan het Klein Seminarie, te Hoogstraeten

De altaardoeken, waarop Eligius Aecker in de XIVe eeuw te Boxtel (N.-Br.) den geconsacreerden kelk omstiet, werden in 1562 naar Hoogstraeten overgebracht. Een twintigtal stukken uit de XVIIe eeuw, berustend in 't kerkarchief te Hoogstraeten, lichten ons in over de geschillen, die oprezen tusschen Hoogstraeten en Boxtel aangaande den offer, en tusschen den schout en de provisors der kerk van Hoogstraeten aangaande 't bewaren der sleutels, over den volkstoeloop en -vereering, alsook over 't verbergen der HH. Doeken in oorlogstijd.

De Belangrijkheid der Bisschoppelijke Kerkverslagen aan den H. Stoel in Vlaanderen en Brabant

door

E. H. JOS. PAQUAY,

Doctor in Geschiedkundige Wetenschappen

Deken te Bilsen.

De Archieven der Congregatie van 't Concilie, die thans berusten op 't Vatikaansch Archief, bewaren de volgende verslagen der kerkelijke provincie Mechelen van 1585 tot 1800:

Aartsbisdom Mechelen	28 verslagen
Bisdom Antwerpen	34 verslagen
Bisdom 's Hertogenbosch	4 verslagen
Bisdom Brugge	28 verslagen
Bisdom Gent	39 verslagen
Bisdom Ieper	16 verslagen
Bisdom Roermond	18 verslagen

De belangrijkheid der bisschoppelijke dioceesberichten van de kerkgeschiedenis onzer gewesten ontsnapt aan niemand. De kerkverslagen bevatten menigvuldige bijzonderheden betreffend bisdom en bisschopsstad, kathedraalkerk en overige kerken, wereldlijke geestelijken, abdijen, kloosters, seminaries, dekenijen en parochiën, broederschappen, geloofsprediking, godsdienst leven.

Men krijgt er een juisten kijk en een volledig overzicht over den werkelijken toestand van elk bisdom niet alleen onder godsdienstig opzicht —- zooals ontwikkeling van 't godsdienstig leven, toestand der parochiën en kloosters, geloofsverdediging of geloofsvervolging — maar ook onder tijdelijk opzicht — verval en verwoesting van steden en gewesten ten gevolge der oorlogen, verdrukking der bevolking door godsdienstvervolging ofwel welstand, groei en bloei der gemeenten na enkele jaren rust en vrede.

Ondergeteekende komt in een werk van 172 bladzijden in-8°, kleinen druk, (1) de belangrijkste bijzonderheden dier verslagen *in den oorspronkelijken latijnschen tekst* uit te geven.

Om doelmatig werk te verrichten heeft hij de behandelde stof in erscheidene hoofdstukken ingedeeld zoodat elk hoofdstuk eene samenatting der gegevens uitmaakt. Bijzonder belangrijk zijn de verslagen der isschoppen van Antwerpen in de XVII[e] eeuw, de omstandige verslagen an bisschop Driutius van Brugge nopens de kerkvervolging van 1577-587, de verslagen van bisschop Antoon Triest van Gent 1625-1655, an Pieter Simons en Antoon de Hennin, bisschoppen van Ieper 1604-626 enz.

Rond 1604 stonden er, buiten de bisschoppelijke steden, schier geen erken meer recht in Vlaanderen, ook gansch Zeeuwsch-Vlaanderen en oord-Brabant waren, rond 1629, met puinen overdekt. Geen sprekender eschrijving kon er van gegeven worden, geen droeviger tafereel kon er an geschetst worden.

1) Tongeren, Michiels-Broeders uitgever, 1930.

De zoogezegde Cathaarsche beweging in België tijdens de XIIe en de eerste helft der XIIIe eeuw

door

E. H. L. PHILIPPEN,

Archivaris der Commissie van Openbaren Onderstand van Antwerpen

Tijdens de twaalfde eeuw en de eerste helft der dertiende eeuw, penbaart zich in onze streken de populaire mystieke hervormingsbeweging, ie zich alsdan over geheel Westelijk Europa had uitgebreid. In de lanen van het Zuidwestelijk gedeelte was zij vaak hetorodox. In het Zuiden an Frankrijk was zij bepaald kettersch en opstandig en noemde men ze et Catharisme. Volgens de tamelijk zeldzame documenten die wij betten, bestond er wel is waar ook in ons land eene antisacerdotalistische beeging; doch daar het gebeurde, dat men soms als ketters beschouwde de ystiekers, die de meening niet deelden der plaatselijke kerkelijke overeid, dewelke soms door simonie en nicolaïsme was aangetast, is het lastig it te maken of die zoogezegde ketters onzer streken wel eigenlijk ketters aren. Zelfs mag men zich afvragen of historische figuren als Tanchelm

en Lambertus li bege niet in een valsch daglicht gesteld zijn geworden In alle geval schoot het Catharisme in ons land geene diepe wortels e waren de door sommige kerkvoogden als ketters gedoemde mystieker welmeenende en orthodoxe geloovigen. De beweging was hier over 't a gemeen tamelijk onschuldig van aard, alhoewel er sommige spijtige afwi kingen en ziekelijke uitingen van mysticismus te betreuren vallen. D beweging kon tijdig gekanaliseerd worden. Zij werd door eene merk waardige uitbreiding van het kloosterleven en vooral door het organiseere van een betrouwbaar begarden- en begijnenwezen binnen de palen d ortodoxie gehouden.

Uit de Voorgeschiedenis van de Nederlandsche Rebelli Hoe een Antwerpsch Schepene in 1572 een prelaats-kandidatuur levenslang verijdelde

door

E. H. Kanunnik VALVEKENS,

Doctor in Geschiedkundige Wetenschappen

Archivaris der Abdij van Averbode

Toen in de Nederlanden de eerste pogingen tot gewapenden o stand door Willem van Oranje werden ondernomen, was sinds jar Arnold van Leefdael, religieus der abdij van Averbode, pastoor der l langrijke landelijke parochie van Oostham (in hedendaagsch Belgis Limburg). Leefdael was geboren uit de aloude Brabantsche adellij familie van Leefdael, waarvan de voornaamste tak in de zestiende eeu te Thielen-bij-Herenthals op het kasteel woonde. Een van Leefdae broeders was een der allereerste aanhangers geweest in zijn plan van e gewapenden opstand; hij diende bij de troep rebellen van den paltsgra Bij Oranje's eersten veldtocht (1568) had pastoor van Leefdael, ong twijfeld dank zij den naam van zijn broer den rebel, voor de mensch van zijn streek goede behandeling vanwege het rebelsch leger weten bekomen.

Circa einde 1571 werd Maarten van Ranst, schepene van An werpen, even buiten de stad door rebellen gevangen genomen en na

Geertruidenberg gevoerd. Arnold van Leefdael, onder drukking van zijn familieleden, deed zijn best om de hem aanverwanten gevangene schepene te bevrijden. Hij durfde het zelfs aan, met een paspoort van Oranje, de reis naar Geertruidenberg te ondernemen, en hij maakte den schepene vrij.

In breede kringen kwam hij hierom in opspraak. Vn. bij officieele menschen werd hij voortaan aanzien als een rebel, zelfs als iemand die gewoon het katholiek geloof wou verloochenen.

In de prelaatsverkiezing der abdij van Averbode, 1574, was Leeefdael zoowat de eerste kandidaat. De bekende beschuldiging werd echter tegen hem uitgebracht. Koning Filips gelastte een geheim onderzoek. De abtsbenoeming bleef ondertusschen weg. En, toen Leefdael nadien door de rebellen werd benoemd, werd hij door den koning gewoon als „intrus" geweigerd.

Les jésuites belges en Chine au XVIIe siècle

par

L. WILLAERT S. J.,

professeur aux Facultés N. D. de la Paix, à Namur

L'activité missionnaire suscite un intérêt croissant : chez les historiens des pays d'outre-mer, chez tous ceux qui s'occupent de l'histoire religieuse, de la missiologie, des ordres religieux, de l'expansion coloniale des nations européennes ou de la diffusion de la science occidentale.

Les missionnaires belges de Chine au XVIIe siècle — et parmi eux les jésuites — ont joué dans l'histoire de ce pays un rôle qu'il importe de mettre en lumière. En vue de cette étude, la publication des sources importantes et notamment des lettres de missionnaires doit logiquement préoccuper avant tout les chercheurs. Il était naturel que leur attention fût attirée d'abord par le célèbre missionnaire-astronome Fernand Verbiest S. J. (1623-1688). Le P. Henri Bosmans avait réuni sa correspondance, quand il fut surpris par la mort. Le P. Vanhee, S. J., espère mener à bonne fin cette entreprise avec la collaboration de l'auteur de cette note. Une liste provisoire des lettres paraîtra incessamment. On espère aborder ensuite d'autres publications analogues.

SECTON VIII

AFDEELING VIII

PALEOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, ARCHIVECONOMIE BIBLIOTHECONOMIE, NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE, HERALDIQUE

PALEOGRAPHIE, OORKONDENLEER, ARCHIEF- EN BIBLIOTHEEKWEZEN, PENNING-, ZEGEL- en WAPENKUNDE

Les Manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Gand Collections - Locaux - Catalogues

par

C. DEBAIVE,

Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Gand

La section des manuscrits proprement dite. Les manuscrits de la section gantoise. Origine, accroissements successifs et importance de ces deux sections. Fusion de celles-ci.

Vicissitudes des collections de manuscrits à Gand. Locaux divers inappropriés, malsains et dangereux. Solution heureuse donnée récemment à cette question.

Le catalogue Saint-Genois. L'inventaire de 1924-25. Le „rotulus" systématique de 1929. Projets d'avenir.

Description de la section des manuscrits unifiée. Diverses catégories de manuscrits. Les maunscrits ayant trait aux événements de 1830.

Sceaux de corporations et communautés religieuses d'Audenaerde

par

M. JOS. de BEER,

à Anvers

Corporations — Historique de la corporation des bouchers et description de leur sceau en argent conservé au Musée d'Audenaerde.

Idem pour la confrérie de Saint Cosme et Saint Damien patrons des chirurgiens et barbiers d'Audenaerde. Matrice ovale en argent. Même Musée.

Communautés religieuses — Historique du couvent de Sion et description d'un sceau. Matrice ovale argent. SION. TAUEDNAERDE.. Tête coiffée de religieuse.

Frères Capucins — Matrice de sceau ovale, cuivre, légende : S. F. CAP. ALDENARD. — Capucin debout tenant un crucifix.

Recollets — Matrice de sceau gothique, ovale, cuivre, représentant un saint debout, tenant l'enfant Jésus sur ses bras. Légende: S. GVARDIANI. FRATRVM MINORVM IN ALDENARD. Au bas, les Armes d'Audenaerde.

— Matrice de sceau ovale, en cuivre. Les armes d'Audenaerde surmontées d'un saint tenant une palme, en légende: S: GVARD: CON: ALDENARD: FF: MIN: RECOL.

— Idem plus petit, avec la légende: SIGIL. GVARD. CON ALDENARD. FF. MIN RECOLL.

— Idem plus réduit avec la légende: SIGIL. GVARD CON. ALDENARD.

— Idem variété du sceau précédent.

— Idem monogramme de Marie avec les lettres F.R. à l'exergue.

Abbaye de Maegdendaele. — Grand sceau de l'Abbaye de Maegdendaele (val des Vierges) avec la légende: S: STEPH. SUESS ABBATISSA D. MAGD. DE VENDOSME.

Les Tirocinii des ouvriers de la Monnaie de Brabant à Anvers

par

JOS. de BEER,

à Anvers

La corporation des ouvriers-monnayeurs, officiellement établie le 1er mai 1291 par le Duc Jean Ier de Brabant, comprenait quatre-vingt-dix membres; elle se recrutait elle-même, chaque ouvrier formant un apprenti appelé à lui succéder. Le prince se réservait seulement la collation de dix places appelées «places décimales».

Le règlement d'ordre intérieur de la monnaie d'Anvers de 1565 formule les usages corporatifs et nous dit que l'apprenti devait passer une épreuve comprenant toutes les opérations du monnayage; une de celle-ci était la gravure d'un flan appelé „proefpenning" tirocinium, — jeton d'épreuve. Ce sont ces différents jetons que nous décrirons. L'apprenti y gravait généralement, en légende, son nom et la date de son „épreuve"; le sujet, à l'avers, était le plus souvent un ouvrier assis sur son banc en train de battre la monnaie; le revers portait, tantôt l'effigie du saint patron de l'ouvrier, tantôt les ustensiles du monnayeur: la balance, le marteau, les tenailles et les cisailles, d'autres fois ses armoiries ou à défaut d'elles son monogramme. Les jetons retrouvés vont de 1614 à 1756.

Réédition d'une „Bibliotheca Belgica manuscripta"

par

PAUL FAIDER,

Professeur à l'Université de Gand.

On sait quels services rend encore l'imparfaite *Bibliotheca Belgica Manuscripta* de Sanderus (2 vol., Lille 1631-1644). Il serait souhaitable que cet ouvrage, devenu rare, fût réédité et complété — et de telle sorte que le destin subi par les manuscrits qu'il énumère fût, dans la mesure du possible, exactement indiqué. Une pareille publication équivaudrait, en fait, à un inventaire récapitulatif des manuscrits provenan

d'anciennes bibliothèques aujourd'hui plutôt dispersés que détruites. Les tables devraient être très soignées. On peut envisager la division de l'ouvrage en fascicules, d'un type unique,dûs à la collaboration de spécialistes qualifiés. Mais la centralisation des renseignements provenant du dépouillement des catalogues etc., ou de l'exploration des bibliothèques, est d'une évidente nécessité. Il faut donc envisager, si l'on veut aboutir à un résultat utile, un effort collectif, organisé, et soutenu par l'action vigilante d'une direction unique.

Les questions de méthode, d'une importance capitale, seront précisées lors de la sessions du Congrès.

Chirographes en Flandre et en Brabant à la fin du Moyen Age

par

HUBERT NELIS

Conservateur aux Archives Générales du Royaume.

I. *Notion du Chirographe:* dans l'Antiquité (v. H. Steinacker, *Privatierkunde)*, au Moyen Age (v. de Bouard) et dans les Temps modernes (v. Sohet).

II. *Son emploi en Belgique:* Du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime.

III. *Chirographe et charte* scellée des cours de la justice échevinale: le premier en région romane, le second en région germanique. Exceptions.

IV. (1) Persistance du chirographe en Flandre et en Brabant.

V. Chirographes échevinaux au XIVe et XVe siècles (Flandre Orientale) Exemples.

VI. Actes de droit privé passés, au XVe siècle, devant aucune juridiction: contrats, baux, conventions (Brabant et Flandre).

VII. *Conclusion:* Une étude reste à faire sur les chirographes en Belgique; points acquis, points douteux, recherches à entreprendre.

(1) Les points à exposer sous les n°s IV à VI sont entièrement nouveaux.

Over een Ottoniese oorkonde voor Brabant

door

Dr A. VAN LOEY,

te Elsene

In 966 werd de abdij te Nijvel in Brabant door Kezer Otto I in het bezit van sommige van haar goederen bevestigend. De oorkonde over die bevestiging is ons bewaard in drie afschriften uit de XVe eeuw, waarvan er een veel langer is dan de twee andere en de lijst van de bezittingen bevat. Nu, behalve enkele fouten vanwege de XVe-eeuwsche skribent, loopt dat afschrift nog over van talrijke fouten en inkonsekwenties in de spelling. De tekst is natuurlik in 't Latijn, maar we treffen bij de eigennamen naast elkaar zuiver Merovingiese, zuiver Romaanse en zuiver Nederlandse vormen aan, ok hybridiese, d.w.z Romaans-Nederlandse, jongere en andere, enz. De tekst is dus verre van homogeen, wat vormen en spelling van de eigennamen betreft, zoodat we geneigd zijn aan te nemen, dat de bevestiging van die goederen, die te Maastricht werd bezegeld, een samenvatting of een samenstel uit verschillende oudere en jongere zoowel Nederlandse als Romaanse «Vorurkunden» moet geweest zijn.

Bewuste oorkonde werd geraadpleegd door Prof. VANDERKINDERE in zijn *Formation territoriale:* de identifikatie van sommige plaatsen moet verbeterd of aangevuld worden, bv. *lentlo* met *Lillois* en niet *Lens.*

Omzichtigheid wordt dus geboden bij het raadplegen van deze oorkonde door historici, waardoor ook het werk van L. VANDERKINDERE op sommige plaatsen dient herzien.

Deze mededeeling verschijnt volledig in de „Handelingen van de Koninklijke Kommissie voor Toponymie en Dialectologie, IV, 1930.

Les traités de Pestilence parus à Anvers

par

le Docteur A. van SCHEVENSTEEN,

médecin en chef de l'Institut Ophtalmique de la Ville d'Anvers.

Cette communication consistera avant tout en un Essai de Bibliographie sur les Traités de Pestilence parus à Anvers au XVIe et XVIIe siècles.

SECTION IX
AFDEELING IX

FOLKLORE
FOLKLORE

Waarom doodt Hamlet den koning, den moordenaar zijns vaders, niet ?

door
M. BRANTS,
Brussel

In de middeleeuwen bestond in sommige gevallen eene verzwaring der doodstraf in de weigering van biecht en absolutie aan den veroordeelde, opdat hij niet ontkome aan de eeuwige verdoemenis. Dit rechtsgebruik vloeit voort uit eene volkstraditie, waarvan men de sporen terug vindt in de „libri pœnitentiales" des IXe en X^{e} eeuw.

De Legende van de H. Evermaar te Rutten (bij Tongeren)

door
M. BRANTS,
Brussel

Zekere bijzonderheden in de opvoering van het spel wijzen op den oorsprong der legende uit een Oud-Germaansch lente- en vruchtbaarheidsoffer: de datum (1 Mei); de in loof gedoste mannen; vooral de wedloop van en de jacht op den jongsten pelgrim; de mythologische tradities der streek (de drie gezusters te Brusthem).

Een volkskundig woordenboek voor het vlaamsche land

door
E. H. CELIS,
Conservator Museum Folklore, te Gent

Aangezien vele volkskundige tijdschriften opgehouden hebben te verschijnen, vele werken van dien aard uitverkocht zijn en zelfs onvindbaar

op de markt, zou het nuttig zijn de tijdschriften en werken te excerpeeren en in alphabetische orde tot een geheel te verzamelen. Daartoe zouden de folkloristen van verschillende gouwen moeten samenwerken om aan te duiden en kortbondig te beschrijven:

Volksgebruiken; Volksgeloof; Volksgeneeskunde; Weerspreuken, Heiligenvereering, Zegswijzen; Toponymie, Sagen, Sprookjes, enz., met aanduiding van oorsprong en bibliografie.

De wijze van samenwerken dient besproken te worden.

Les Livres de Sorcellerie

par

LUCIEN CRICK

Attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire

L'auteur donnera un aperçu sur le contenu des livres de sorcellerie; il signalera leur rareté et en montrera quelques spécimens authentiques de sa collection.

Les Blasons en papier des Gildes, Corporations et confréries du pays d'Audenaerde

par

JOS. de BEER,

à Anvers

Ces blasons, en papier, dont l'usage remonte à plusieurs siècles, ressemblent à ceux de nos anciennes chambres de rhétorique. Ils se présentent sous forme de losanges à double face de 6 et 7 cm. de côté et sont supportés, primitivement, par une plume d'oie, collée entre les deux blasons, dans la suite par un batonnet et agrémentés aux trois coins supérieurs par des fragments d'oripeau et de duvet.

Au pays d'Audenaerde ils étaient offerts, lors des tirs, des fêtes de la corporation ou de la confrérie et se portaient à la boutonnière. Les plus anciens exemplaires sont des gravures en taille douce; par la suite, ils ont été lithographiés et actuellement imprimés au moyen d'un cliché en zinc. Les premiers étaient coloriés à la main, les seconds imprimés en rouge et les derniers tirés soit en bleu, vert ou rouge. Nous avons retrouvé

et décrivons les blasons ci-après: Gildes de St-Sébastien, St-Georges, St-Hermès, St-Hubert d'Audenaerde, St-Amand, St-Arnold de Leupegem Ste-Amelberge de Mater, St-Laurent à Eenaeme, St-Eloy à Audenaer- Confréries de Notre-Dame de Hal en l'église Ste-Walburge à Audenaerde, St-Jean, Ste-Catherine, Ste-Trinité, St-Wilhelbrordus à Audenaerde; les corporations des Portefaix, des Bouchers (St-Nicolas), des Fripiers (Ste-Anne) d'Audenaerde, St-Martin à Asper et Volkegem; mariage du Notaire Edm. De Boer-De Martelaere, à Hoorebeke, Ste-Marie, etc. etc.

Eenige beschouwingen over het wezen en het Doel van de Folklore-wetenschap

door

Dr. PAUL DE KEYSER,
Hoogleeraar te Gent

In verband met een artikel van A. Marinus over „Critique, Méthode et Conceptions dans le Folklore", verschenen in „Le Folklore Brabançon" (Juni 1930), wenscht spr. zijn inzicht mede te deelen betreffende het verband en het onderscheid van de folklore met andere wetenschappen. Hij hoopt dat een principieele en grondige bespreking onder folkloristen van verschillende richting klaarte zal vermogen te brengen over het Wezen en het Doel van de folklore wetenschap en aldus de zaak van de folklore als wetenschap in ons land zal helpen bevorderen.

A tergo et a terra (?): Une formalité curieuse dans les procès de Sorcellerie

par

J. GESSLER,
Professeur à l'Université de Louvain

Cette communication est basée, en ordre principal, sur le *Malleus Maleficarum* de SPRENGER et INSTITORIS et sur les *Disquisitionum Magicarum libri VI* de l'anversois M.-A. DEL RIO, S. J.

Excursus bibliographique à propos de ces ouvrages fameux (editi princeps - auteurs - fausses références et appréciations erronées). Distance entre les *Disquitiones* et une œuvre analogue, presque contemporaine mise souvent sur le même pied: *De Magorum Daemonomania* IV, par J. BODIN.

DEL RIO et le *Malleus* — Critique du code inquisitorial par le savant anversois: a) en général; b) sur un point en particulier, qui fera l'objet de cette communication, à propos de l'immunité des juges contre la *fascination* des sorciers. Immunité incomplète, puisqu'elle nécessitait certaines précautions, recommandées aux juges par le *Malleus*. Telle est l'introduction a *tergo* de la délate, dont il n'y avait pas lieu de se gausser: „Muniant ergo se praemissis ex Ecclesiae constitutione, et si commode fieri potest ,ipsa *a tergo deorsum vertendo* ad judices et assessores introducatur... *Nec quis aestimet superstitiosum, ut a tergo introducatur.* (Par. III, quaestio 15).

La recommandation faite par ces „graves auctores" paraît très „suspecte" à DEL RIO: „Valde mihi suspectum, quod quidam graves auctores scribunt... *producendas ante judicem Maleficas tergo adversas.* Nonne hae sunt neniae pueriles?" (p. 372, Cologne, 1633).

Les „graves auctores" auxquels Del Rio fait allusion, sont indiqués par lui en marge: SPRENGER, *in Malleo,* p. Iq. et GREG, sup. n. 4. (c.-à-d. PETR. GREGORIUS 1. 13 *de republica* c. 30, n. 4).

Il n'en est pas de même pour une autre pratique superstitieuse signalée par Del Rio, d'après „certains" auteurs:

„Superstitiosum autem est, quod quidam addunt, curandum lictoribus, *ut sublimes de domo tollantur*, ne, antequam, in carcerem detrudentur terram contingant..."

Quels sont ces „quidam"? Cette fois-ci, Del Rio ne le dit pas; il n'indique pas sa source. Quelle est-elle? Dans l'énumération de *cautelae*, le *Malleus* ne parle pas de cette pratique singulière; cependant nous croyons que c'est là que Del Rio en a trouvé la mention, mais dans une édition — incunable ou post-incunable — renfermant une variante singulière dans le passage en question qui sera soumise au Congrès pour établir le rapport éventuel de cause à effet.

Le procédé dont se gausse Del Rio a-t-il été pratiqué réellement? Témoignage précieux, probablement unique, d'un bourreau allemand, Diepolt Hartmann, devant les échevins de Francfort sur le Main, le 14 février 1494, auquel on pourrait appliquer l'adage, emprunté aux jurisconsultes romains: *Testis unus, testis nullus.*

Origine de la Marche St-Eloi à Châtelet

par

PAUL MOUREAU,

professeur, à Châtelet.

Il serait difficile d'établir d'une façon certaine quelle fut l'origine de la Marche militaire de Châtelet. L'*Union de Charleroi*, en 1865 et en 1876, a donné, sous la signature d'Olivier Gilles, deux versions qui présentent entre elles assez d'analogie mais qu'aucun document ne vient étayer. Ces versions ont été reprises par le *Petit Bleu* et la *Gazette de Charleroi*, en 1902.

Nous nous sommes demandé si le simple fait d'une rencontre entre processionneurs et malandrins a pu suffir pour que, chaque année, à jour fixe, se déroulât, dans une splendeur toujours égale, la Marche commémorative à laquelle la ferveur des fidèles assurait la pérennité. Nous ne le pensons pas. D'autre part, la Marche de Châtelet présentait avec celle qui a lieu encore à Laneffe de telles similitudes qu'il est permis de supposer qu'elles ont l'une et l'autre la même origine. La procession avait lieu le même jour dans les deux communes, le dimanche qui suivait le 25 juin, fête de la Translation des reliques de St. Eloi.

A Châtelet, comme à Laneffe, existait une fontaine St.-Eloi, où les chevaux venaient s'abreuver et devaient être bénits.

Ici et là, même distribution de bannières, le cortège se déroulait dans le même appareil militaire, au son des fifres et des tambours, et son parcours était marqué de fréquentes décharges de mousqueterie. Enfin, de part et d'autre, la fête se terminait par un bataillon carré.

Or, c'est au cours de la peste de 1635 que la Marche de Laneffe fut instituée. Ne pouvons-nous pas conclure qu'un jour le peuple de

Châtelet, si éprouvé souvent par les fléaux de guerre et de pestilence se soit tourné vers St. Eloi, portant ses reliques, avec honneur et révé rence" à travers la Ville, pour s'assurer la protection de celui qui avai donné ailleurs les marques d'une sauvegarde tutélaire?

La Sagesse de Salomon et les jugements d'équité dans la tradition légendaire

par

PIERRE SAINTYVES,

Secrétaire de la Société française de Folklore, Paris

La tradition, depuis Salomon, jusqu'à nos jours, rapporte toute un série de jugements où l'équité semble se moquer de la loi ou tout au moin du formalisme légal.

Cette série traditionnelle a constitué une atmosphère idéaliste qui facilité les progrès de la justice parmi les peuples.

L'Exposition historique et folklorique d'Anderlecht L'expérience tentée par l'Administration Communale d'Anderlecht

par

DANIEL VAN DAMME,

Secrétaire de l'Exposition

délégué officiellement par l'Administration Communale

Au début du mois de mai 1929, c.-à-d. il y a un peu plus d'u an, l'édilité anderlechtoise décida d'organiser une exposition historique de folklore. Les promoteurs de cette manifestation ne possédaient guèr que quelques éléments insignifiants.

Ils se mirent néanmoins ardemment en campagne et parvinrent réunir une importante documentation qui fut répartie en deux sectio dont l'une fut consacrée à l'histoire locale et l'autre à l'archéologie et a folklore. La section historique comprenait 35 classes ordonnées chron logiquement et qui, partant de la préhistoire, s'étendaient à toutes l étapes de l'évolution de cette antique commune.

Les sections d'archéologie furent établies dans un vieux Béguinage ondé en 1252 et qui fut, à cette occasion, sauvé de la démolition et estauré avec un souci dominant d'exactitude archéologique.

L'exposition d'Anderlecht connut un succès sans précédent. Plus e 100.000 visiteurs s'y pressèrent en l'espace de deux mois. Cette euvre a suscité l'enthousiasme de très nombreux admirateurs qui sponta- ément se constituèrent en Société des Amis du Museé d'Anderlecht et btinrent de l'édilité communale la création, dans le Béguinage, d'un usée permanent d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore.

Enfin, les recherches inhérentes à l'organisation de cette exposition irent à nu, tant au point de vue historique que folklorique, un terrain resque inexploré sur lequel j'attire l'attention des savants qui y trouve- ont des sources insoupçonnées de découvertes pour leurs investigations.

Un Evangiell de Sains Johan platte

par

EMILE H. van HEURCK,

à Anvers.

Le 14 octobre 1502, Henri le Clercq, de Liége, assigne Berthe- ne, fille de feu Lambert le Ghyssen, demeurant dans la même ville, pour upture de fiançailles. L'acte latin passé devant l'official de Liége énonce es faits qui, aux yeux du plaignant, engageaient la jeune fille. Dans un es passages de cette pièce de procédure, passage reproduit dans les Enquêtes de la Vie Wallonne" (Liége, II, 5e année, p. 245), il est it notamment que, rentrée chez elle, l'accusée envoya au plaignant un nessager, du nom de Louis Coen, qui lui a apporté un certain emblème cum certo intersigno quod communiter, ut dicit, ponitum in pater noster, ulgariter appellato gallice: un évangiell de Sains Johan platte". Quel est e sens exact de ce passage, que faut-il entendre par „un évangiell de ains Johan platte"?

SECTION X
AFDEELING X

MUSICOLOGIE
GESCHIEDENIS DER MUZIEK

Jacob Obrecht is geboren te Bergen op Zoom

par

E. H. JUTEN,

redacteur van «Taxandria», Willemstad (N.Br.)

Algemeen wordt aangenomen, dat de componist Jaak O. gebore is te Utrecht. Hiervoor beroept men zich op Erasmus.

Een uitgebreid onderzoek wees uit, dat E. zelve dat nergens ge schreven heeft. Wel deelt Glareamus in 1547 mede: fuit autem (J Obr.) puero Erasmo in musicis praecepter, ut ex ore Erasmi ante multo ipsi audivimus. Dit bericht schijnen Erasmus' biografen te hebben vas gekoppeld aan een mededeeling van Beatus Rhenanus: puellum (Era mum) adhuc e... aede sacra Trajectensi canterculum deductum, etc.

Tegenover deze algemeen verspreidde meening, welke blijkbaar o die samengevoegde berichten is gegrond, staat het voor mij vast, d Obrecht niet geboren is te Utrecht. Meerder archief-bewijzen wijzen m een tamelijk groote waarschijnlijkheid Bergen-op-Zoom aan als de g boorte-plaats van Obrecht.

Mij zijne inschrijving als student te Leuven 17 Aug. 1740: Jac bus Jacobi Obrecht, Leodicimus dyocenis. Zijne eerste H. Mis draagt l op te Bergen op Zoom, 23 April 1480. Tot 1484 is hij in die st leider van het koor en de kapittelkerk. In den Zomer 1484 wordt Kamerijk als koordirigent aangesteld. Jacob Obrecht de Bergis. In h najaar 1485 wordt hij benoemd aan de St-Donaaskerk te Brugge, als hij in Juni 1488 terugkeert uit Italië, neemt hij eenige maanden ru in Bergen op Zoom.

De familie Obrecht was reeds in het midden der 15e eeuw te Bergen-op-Zoom gevestigd. In 1444 krijgt een Jacob Obrecht in eigendom een huis in de Wouwsche straat; misschien is hij de heer Jacob Obrecht, priester, die in 1465 in eigendom krijgt het huis De Vier Heemskinderen in de O. L. Vr. straat. Deze Jacob kan dus heel goed de vader van den musicus zijn, die, rekenend naar de Leuvensche inschrijving, kort na 1450 moet geboren zijn.

Nederlandse Polifoniese Liederen in de zestiende eeuw

door

Drs. RENE LENAERTS,

leeraar aan het College, Geel.

Kultureel beschouwd zijn de chansons bestemd voor ontwikkeld publiek, voor de gegoede stand, die met het humanisme en de polifoniese of instrumentale muziekpraktijk goed vertrouwd was. Den kan ze daarom tot de kamermuziek rekenen.

In verhouding tot de gelijktijdige Franse, Italiaanse of Duitse chansons is het aantal Nederlandse zeer gering. Deze schaarste kan uitgelegd worden. Van de teksten en melodieën vinden we er menige terug in het eenstemmig repertorium; maar vele andere teksten inzonderheid die van rederijkers, schijnen wel bepaald met het oog op meerstemmige kompositie te zijn gedicht. Een aanknoopingspunt levert hier de voorrede van Susato's „Ierste Musykboexken" (1551). Het aantal minneliederen is overwegend; ook de drink- en feestliederen zijn in ruime mate vertegenwoordigd.

Van muziekaal standpunt uit, tekent zich een duidelik waarneembare ontwikkeling af, tussen ongeveer 1480-1600. Verscheidene faktoren in de bouw wijzen op een evolutie van het polifone naar het homofone, dat soms als een onmiddellike voorbereiding tot de begeleide monodie van de ingaande 17e eeuw moet worden opgevat.

Historische Richting der Musicologie

door

FLORIS VAN DER MUEREN,

Hoogleeraar, Gent.

Tot heden werd de muziekgeschiedenis buiten het Kunsthistoris verband beschouwd, daar men het voorwerp dier wetenschap beschouwd als zijnde van een te bijzonderen aard en vooral omdat men de stij eigenschappen ervan *niet verwant meende* met de stijleigenschappen d zusterkunde en de omvormingen der stijlperiode *niet parallel* zag met de der algemeeen kunstgeschiedenis. Buiten het esthetisch nut dat voortvloe uit het musicologisch onderzoek, staat daar het *geschiekundig* doeleind Zij moet helpen de eenheid van geest en vormenziel verklaren, die in d opeenvolgende tijdstippen der geschiedenis hebben geheerscht.

De musicologie is dus een *hulpwetenschap* der algemeene kultuu geschiedenis. Zij is dat langsom de *Kunstgeschiedenis*. Met de kuns geschiedenis moet zij in den geest en den vormwil van iederen tijd voll diger doen begrijpen.

Om dit te kunnen doen moet er voor alles onderzocht worden of d muziek niet dezelfde stijleigenschappen vertoont als de zusterkunsten. E kunsthistorische vorming is dus, wetenschappelijk, onontbeerlijk.

Wij meenen dat de muziek, in alle stijlperioden der kunstgeschieden *dezelfde* stijleigenschappen vertoont als de zusterkunsten die met een p rallel met dezen omvormen.

Die algemeene stijleigenschappen zullen we aantoonen in de perio die gaat vanuit de laat-gotiek tot in de XVIIIe eeuw (Laat-Gotiek, R naissance, Barok, Rococco).

In dezen tijd van synthese is het noodig dat, naast het feitenonderzo ook de *historische* richting in de musicologie worde bevorderd, ten eind haar onmiddellijk *dienstbaar* te maken aan haar uiteindelijk doel en *va mend* in het kunstgeschiedkundig- en geschiedkundig onderwijs.

CONGRÈS D'ANVERS
1930

CONGRES VAN ANTWERPEN
1930

Oudheid- en Geschiedkundig Verbond van België

Onder de Hooge Bescherming van Z. M. den Koning

XXVIIIe ZITTING

CONGRES VAN ANTWERPEN 1930

JAARBOEKEN

gepubliceerd onder de leiding van

PAUL ROLLAND

Algemeen Schrijver

AFLEVERING II

Handelingen

INHOUD:

		blz.
1.	Voorrede	4
2.	Lijst van de Afgevaardigden .	10
3.	Ledenlijst	14
4.	Verslagen van de gemeenschappelijke werkzaamheden	34
5.	Verslagen der zittingen van de Afdeelingen	67
6.	Mededeelingen	119
7.	Bijlagen betreffende het Verbond	485

ANTWERPEN

Drukkerij V. Resseler, 20, Prinsstraat

—

1931

Fédération Archéologique et Historique de Belgique

Sous le Haut Patronage de S. M. le Roi

XXVIIIe SESSION

CONGRÈS D'ANVERS 1930

ANNALES

publiées sous la direction de

PAUL ROLLAND

Secrétaire Général

FASCICULE II

Comptes rendus

SOMMAIRE :

		p.
1.	Avant-Propos	5
2.	Liste des délégués	10
3.	Liste des membres . . .	14
4.	Compte rendu des exercices communs	35
5.	Procès-Verbaux des séances des Sections	67
6.	Communications	119
7.	Annexes fédérales	485

ANVERS

IMPRIMERIE V. RESSELER, 20, RUE DU PRINCE

1931

1. VOORREDE

Het feit, dat in 1930 Antwerpen opnieuw aan de beurt kwam om den zetel eener Wereldtentoonstelling te worden, moest onvermijdelijk de belangstelling wekken van het Geschied- en Oudheikundig Verbond van België. Was het niet tijdens de Antwerpsche Tentoonstelling van 1885, dat, op het Internationaal Congres voor Oudheidkunde, op voorstel van de Belgische Academie voor Oudheidkunde, dit Verbond gesticht werd? De Belgische Academie aan dewelke het Verbond zijn ontstaan te danken heeft en die later den titel van Koninklijke Academie verwierf, is daarenboven eene Antwerpsche instelling, opgericht in 1842 in de stad waar verscheidene Academiestichters hebben vertoefd; o.a. de geleerde bisschop Nelis, een van de voornaamste ontwerpers van de toenmaals keizerlijke, nu Koninklijke, Belgische Academie voor Kunsten en Wetenschappen.

De Belgische Academie voor Oudheidkunde had reeds in 1866 te Antwerpen een Congres samengeroepen, dat uit reden van het uitbarsten van de cholera slechts het daaropvolgend jaar kon plaats hebben. In 1876, bij de driehonderdste verjaring van de geboorte van Rubens, stelde de Academie voor aan de feestelijkheden het houden van een Congres toe te voegen. Het voorstel vond echter geene instemming. Ter gelegenheid der Antwerpsche Wereldtentoonstelling van 1885, gelukte het de Academie alsdan een tweede oudheidkundig Internationaal Congres in te richten, hetwelk aangesloten was bij de officieele Congressen der tentoonstelling en tijdens hetwelk het Geschied- en Oudheidkundig Verbond van België gesticht werd en de eerste maal vergaderde.

Sinds dien tijd werden er, voor 1930, telkens door het toedoen der Belgische Academie voor Oudheidkunde, te Antwerpen nog twee

1. AVANT-PROPOS

Le retour d'une Exposition Internationale à Anvers en 1930 devait fatalement ramener vers la Métropole l'attention de la Fédération archéologique et historique de Belgique. C'est à Anvers, en effet, que cette fédération vit le jour lors d'un Congrès international d'archéologie organisé à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1885. Sa marraine, organisatrice du Congrès, qui prit ainsi figure de pompeux baptême, fut l'Académie — pas encore «royale» alors — d'Archéologie de Belgique. Celle-ci, comme on le sait, avait été créée en 1842 dans la ville de Brabo, riche en fondateurs d'Académies : le «savant évêque d'Anvers», l'abbé de Nélis, n'a-t-il pas été en 1772 un des principaux promoteurs de l'Académie impériale — aujourd'hui royale — de Bruxelles? Déjà en 1866 l'Académie d'Archéologie de Belgique avait pris l'initiative d'un Congrès archéologique international qu'une épidémie de choléra fit remettre à l'année suivante.

En 1876 elle avait proposé à l'Administration communale d'organiser de nouvelles assises scientifiques à l'occasion du 300e anniversaire de la naissance de Rubens mais sa proposition n'avait rencontré nul écho.

L'année 1885 lui fut plus favorable. An sein même de l'Exposition Universelle, à laquelle il était légalement rattaché, s'ouvrit donc un Congrès international d'archéologie et d'histoire qui constitua la première session de la Fédération belge des Sociétés archéologiques et historiques.

Depuis lors et jusqu'en 1930, la Fédération tint encore deux sessions importantes à Anvers, toujours sous l'égide de l'Académie d'Archéologie. Ce furent: la 5e session, qui prit place en 1889 et qui est

belangrijke Congressen van het Geschied- en Oudheidkundig Verbond van België gehouden: het 5e, het Congres van 1889, genaamd het Congres van Antwerpen-Middelburg, en het 8ste, dit van 1892, gekenmerkt door de onvergetelijke Landjuweelfeesten.

Wanneer het er nu op aan kwam de vergaderplaats vast te stellen van het 28e Congres, het congres, waarop de standregelen zouden vernieuwd worden en dat zou samenvallen met de viering van het eeuwfeest onzer onafhankelijkheid, dan kon het niet anders of Antwerpen moest, om wille van vele duurbare herinneringen, het eerst in aanmerking komen. Het voorstel om het 28e congres te Antwerpen te houden, werd dan ook in de sluitzitting van het Congres van Bergen geestdriftig aanvaard.

Dit voorstel was wederom uitgegaan van de Belgische Academie voor Oudheidkunde, doch met haar traden thans op de Maatschappij der Antwerpsche Bibliophielen, die van de eersten het Verbond was bijgetreden, en de Maatschappij voor Antwerpsche Geschiedenis waarvan de aansluiting in het Congres van 1930 bevestiging ontving. Tijdens de voorbereidende werkzaamheden sloot de Oudheidkundige Kring van Antwerpen zich bij de drie vorige vereenigingen aan, na de verzekering ontvangen te hebben, dat hij bij de opening van het Congres onmiddellijk in het Verbond zou opgenomen worden.

Geleid door eene en dezelfde gedachte van vaderlandsche eendrachtigheid en van liefde tot de wetenschap, mochten de inrichters er in slagen, te Antwerpen het Geschied- en Oudheidkundig Congres van 16-21 Augustus tot een schitterend welgelukken te voeren.

Licht was de taak der inrichters niet, vooral nu er, naar aanleiding van het eeuwfeest, te Luik, te Brussel en te Antwerpen een menigte congressen gingen gehouden worden: het Nederlandsch Wetenschappelijk Congres, de Studiedagen voor de Geschiedenis van het Recht en van de Instellingen, het Nationaal Wetenschappelijk Congres, het internationaal Liturgisch Congres ; het Congres voor Geschiedkundige Aardrijkskunde, het Musicologisch Congres, het internationaal Congres der Volkskunst, het internationaal Congres der Kunstgeschiedenis enz.

Aan den anderen kant werkten nochtans verscheidene zaken de inrichters in de hand. Wel is waar had het landsbestuur geen speciaal commissaris afgevaardigd, zooals dit in 1885 gebeurde; niettemin werd

connue sous le nom de Congrès d'Anvers-Middelbourg, et la 8e session qui eut lieu en 1892 lors du cinquantième anniversaire de l'Académie même à laquelle la fastueuse ville de Rubens offrit comme divertissement pour ses hôtes, le fameux et inoubliable Landjuweel.

Il était impossible que le retour des circonstances — complet jusqu'au désir de rénover ses statuts — qui avaient présidé à sa naissance, augmenté du souvenir de la magnificence dont Anvers entoure les anniversaires ne portât pas la Fédération à choisir cette ville pour y tenir sa 28e Session en l'an de la célébration du Centenaire de notre Indépendance.

La proposition, faite au cours du Congrès de Mons en 1928, y obtint les faveurs enthousiastes de la séance de clôture.

Cette proposition émanait encore de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique. Mais à cette institution savante s'étaient jointes la vieille Société des Bibliophiles anversois, — fédérée de la première heure — et la nouvelle Société de l'Histoire d'Anvers — dont le Congrès de 1930 devait ratifier l'affiliation. Au cours des travaux préparatoires, le Cercle archéologique d'Anvers s'allia aux organismes précités, certain de pouvoir jouir aussi de l'honneur de l'affiliation dès l'ouverture du Congrès même.

Rapprochés dans une pensée commune d'union nationale aussi bien que de recherche scientifique, les organisateurs parvinrent à ouvrir le «Congrès d'Anvers» du 16 au 21 août 1930.

Dire que la chose fut aisée serait à plaisir sous-évaluer leurs efforts. Le plus grand obstacle résida dans la multiplication des Congrès à Anvers, Liége et Bruxelles en cette année jubilaire: Congrès scientifique néerlandais, Journées d'Histoire du Droit et des Institutions, Congrès national des Sciences, Congrès international de Liturgie, Congrès International de Géographie historique, Congrès de Musicologie, Congrès International des Arts Populaires, Congrès international d'Histoire de l'Art, etc.

Par contre, ils bénéficièrent d'autres circonstances. Si, par exemple, un Commissaire particulier du Gouvernement ne leur fut plus préposé comme en 1885, leur entreprise fut néanmoins officiellement agréée par le Commissaire Général du Gouvernement près l'Exposition internatio-

het Congres door den Heer Commissaris-Generaal der Regeering op den rang der officieele geplaatst, hetgeen groote voordeelen tot gevolg had. De aantrekkelijkheid der Tentoonstelling en vooral die van de afdeeling «Oud-Vlaamsche Kunst» verzekerden daarenboven den bijval.

Wat de geldelijke aangelegenheden betreft, dient er vermeld, dat deze op uitstekende wijze verzorgd werden. Hier is het inrichtend comiteit dankbaarheid verschuldigd aan Stad en Provincie Antwerpen en vooral aan de Nationale Eeuwfeestcommissie (Wetenschappelijke en Letterkundige afdeeling) alsook aan een goedgunstigen weldoener, lid der Academie voor Oudheidkunde.

Reeds hebben dagbladen en tijdschriften vermeld met welke voldoening de werkzaamheden van het Congres door de deelnemers gevolgd werden.(1) Wij hopen dat het publiek tegenover de wetenschappelijke publicaties, de duurzame uitslagen van het Congres, dewelke in deze Annllen bevat zijn, dezelfde tevredenheid zal betoonen.

De Algemeene Schrijver.
PAUL ROLLAND

(1) Het tijdschrift «Revue belge de Philologie et d'Histoire» bevat in zijn nummers 3 en 4 van 1930 (bl. 1106-8) een tamelijk uitgebreid verslag geteekend door H. F. L. Ganshof.

nale, ce qui lui valut des avantages appréciables. L'intérêt intrinsèque de l'Exposition et, surtout, de sa section d'Art flamand ancien, fut aussi un aimant irrésistible qui attira la grande foule.

La question financière fut également réglée à leur gré et ils eurent à remercier l'Etat, la Province, la Ville, et surtout la Commission nationale des Fêtes du Centenaire (Section scientifique et littéraire) ainsi qu'un aimable donateur, membre de l'Académie d'Archéologie, de leur généreosité.

Déjà les comptes rendus de la presse quotidienne nous ont apporté des échos de la satisfaction des participants. Puisse la presse scientifique être aussi contente des résultats durables du Congrès (1), notés et publiés dans ce volume d'Annales!

Le Secrétaire Général,
PAUL ROLLAND

(1) La «Revue belge de Philologie et d'Histoire» consacre au Congrès d'Anvers, dans son nº 3-4 de 1930 (p. 1106-8), un rapport assez étendu signé par M. F. L. Ganshof.

2. LISTE DES DELEGUES
2. LIJST DER AFGEVAARDIGDEN

par

door

L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE :

M. Paul Bergmans, Professeur et Bibliothécaire en Chef de l'Universit de Gand, son ancien Directeur.

M. Paul Saintenoy, Architecte.

DE KONINKLIJKE VLAAMSCHE ACADEMIE:

H. Jozef Muls, Advokaat, Conservator van het Koninklijk Museum va Schoone Kunsten te Antwerpen.

LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES:

Le Chevalier Lagasse de Locht, son Président.

LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE :

Dom Berlière, son président.

M. Henri Pirenne, professeur émérite à l'Université de Gand, son secrétaire.

L'ACADEMIE ROYALE D'ARCHEOLOGIE DE BELGIQUE :

M. Soil de Moriamé, Conservateur en Chef des Musées de Tournai, son président.

M. Paul Rolland, Archiviste-paléographe aux Archives de l'Etat, son secrétaire.

M. G. Hasse, Médecin-vétérinaire du Gouvernement, son trésorier.

LA COMMISSION HISTORIQUE DU DEPARTEMENT DU NORD (Lille) :

M. Emile Raoust, son trésorier.

LE COMITE FLAMAND DE FRANCE (Lille) :

M. le Chanoine Leman, Professeur à l'Université de Lille.

LA SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET DIALECTOLOGIQUES :

M. Joseph Meyers, docteur en philosophie et lettres, professeur d'Histoire

LA SOCIETE DES BIBLIOPHILES ANVERSOIS :

M. Maurice Sabbe, Conservateur du Musée Plantin, son Président.

HET GENOOTSCHAP VOOR DE ANTWERPSCHE GESCHIEDENIS :

E. H. Philippen, Archivaris der Commissie van Openbaren Onderstand zijn Voorzitter.

DE OUDHEIDKUNDIGE KRING VAN ANTWERPEN :

E. H. Prims, Archivaris der Stad.
H. A. Van Schevensteen, Hoofdgeneesheer van het Ooglijdersgesticht te Antwerpen.

LA SOCIETE ROYALE DES ARCHITECTES D'ANVERS

M. Louis de Vooght, son ancien président.

L'INSTITUT ARCHEOLOGIQUE DU LUXEMBOURG (Arlon) :

M. A. Bertrang, son secrétaire.

LE CERCLE ARCHEOLOGIQUE D'ATH:

M. Félicien Leuridan, chef au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

LA SOCIETE BELGE DE GEOLOGIE, DE PALEO
TOLOGIE ET D'HYDROLOGIE (Bruxelles):

M. G. Hasse, Médecin-Vétérinaire du Gouvernemnet à Anvers.

LA SOCIETE ROYALE D'ARCHEOLOGIE DE BRU-
XELLES :

M. Joseph Destrée, Conservateur honoraire aux Musées Royaux d'Ar
et d'Histoire, son ancien président.

M. Paul Saintenoy, architecte, son ancien président.

Le Comte Joseph de Borchgrave d'Altena, Attaché aux Musées Royau
d'Art et d'Histoire, son secrétaire général.

Edmond De Vadder, son secrétaire.

Jacques Lavalleye, Attaché aux Musées Royaux des Beaux-Arts d
Belgique, son secrétaire.

LE CERCLE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE
COURTRAI :

Le Baron Jean de Béthune, son secrétaire.

LA SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE
DE GAND:

M. H. Nowé, Archiviste de la Ville de Gand, son secrétaire.

LA SOCIETE «LE VIEUX LIEGE» :

M. Ch. J. Comhaire, son archiviste-directeur-fondateur.

L'INSTITUT ARCHEOLOGIQUE LIEGEOIS :

M. Jules Dumont, architecte, professeur à l'Ecole des Arts décoratif
à Molenbeek.

M. Georges Bonhomme, bibliothécaire à l'Université.

LA SOCIETE D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOCESE
DE LIEGE:

M. Léon E. Halkin, docteur en philosophie et lettres.

DE OUDHEIDKUNDIGE KRING VAN MECHELEN :

H. J. B. Coene, zijn raadgever.

Dr. R. Andries, zijn schatbewaarder.

LA SOCIETE GEOLOGIQUE DE BELGIQUE (Liége) :

M. Charles Fraipont, professeur à l'Université.
M. J. Hamal-Nandrin, chargé de cours à l'Université.

LA SOCIETE DES SCIENCES DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT (Mons) :

M. Leon Losseau, Avocat, son bibliothécaire.

LA SOCIETE DES BIBLIOPHILES SEANT A MONS :

M. Léon Losseau, Avocat, son vice-président.

LE CERCLE ARCHEOLOGIQUE DE MONS :

M. le Chanoine Puissant, son président d'Honneur.
M. Henri Delanney, notaire, son président.

LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE NIVELLES :

M. Léon Tamine, Avocat, son président.

LE CERCLE ARCHEOLOGIQUE DU PAYS DE WAES (Saint-Nicolas) :

M. P. G. de Maesschalk, son président.

LES CHERCHEURS DE LA WALLONIE (Seraing) :

M. A. Van de Bosch, son président.
M. Jos. Brasseur, géomètre.

LA SOCIETE ROYALE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE TOURNAI :

M. Soil de Moriamé, Conservateur en Chef des Musées, son président.
M. Adolphe Hocquet, Conservateur des Archives, de la Bibliothèque et du Musée d'Antiquités, son secrétaire.

DE MAATSCHAPPIJ «TAXANDRIA» VAN TURNHOUT (Maatschappij van Geschiedenis en Oudheidkunde der Kempen) :

H. Kanunnik Jansen, O. P., haar voorzitter.
H. Jos. Stefens, haar secretaris.

LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE VERVIERS

M. Jules Peuteman.

3. LISTE DES MEMBRES
3. LEDENLIJST

M. ANDRIES, le Dr R., Trésorier du Cercle archéologique de M lines, Avenue H. Speeck, Malines.

M. BAUCHOND, Maurice, avocat, Conservateur adjoint du Mus de Valenciennes, 28, Place du Neuf-Bourg, Valencienn (France).

M. BAUDE, 52, avenue Parmentier, Woluwe-Saint-Pierre, Bruxell

Me BAUDE, 52, avenue Parmentier, Woluwe-Saint-Pierre, Bruxell

M. BAUGNIET, Jean, Avocat près la Cour d'Appel, 82, aven Molière, Bruxelles.

M. BAUTIER, Pierre, Conservateur honoraire aux Musées Roya des Beaux Arts de Belgique. Président de la Société Roy d'Archéologie de Bruxelles, 577, Avenue Louise, Bruxelle

Mlle BEKE, Alice, Professeur d'Ecole normale, 26, Boulevard de Citadelle, Gand.

M. BERGMANS, Paul, Professeur et Bibliothécaire en chef l'Université de Gand. Membre de l'Académie Royale de B gique, 29, rue de la Forge, Gand.

Dom BERLIERE, Ursmer, O. S. B., Président de la Commiss royale d'Histoire, Abbaye de Maredsous, par Maredret.

M. BERTRANG, Alfred, Conservateur du Musée Archéologi d'Arlon, 75, avenue Nothomb, Arlon,

BIBLIOTHEEK DER STAD ANTWERPEN, Conscienceple Antwerpen.

Melle BINGEN, Mathilde, Professeur au Lycée Communal d'Ixelles. 68, rue de la Croix, Ixelles-Bruxelles.

H. BOELAERTS, Bibliothecaris van het Koninklijk Vlaamsch Conservatorium, Antwerpen.

M. BOEYNAEMS, Henri, ancien notaire, 82, Grande chaussée, Berchem-Anvers.

M. BOGHAERT-VACHE, Arthur, Homme de Lettres, 17, rue de la Limite, St-Josse-ten-Noode, Bruxelles.

M. BOIS d'ENGHIEN, Edouard, 72, rue Dodonée, Uccle-Bruxelles.

M. BOMBE, Walter, Prof. Rr. Hansaring 76-2, Koln.

M. BONENFANT, Paul, docteur en philosophie et lettres, Archiviste de l'Assistance Publique, 4, rue Philippe de Champagne, Bruxelles.

M. BONHOMME, Georges, docteur en philosophie et lettres. Bibliothécaire à l'Université de Liége, 51, rue de Cointe, Liége.

Melle BRADFER, Aouda, régente, 17, Chaussée de Maubeuge, Mons.

H. BRANTS, Martin, rustend leeraar, 96, Daillylaan, Schaerbeek-Brussel.

Mev. BRANTS, 96, Daillylaan, Schaerbeek-Brussel.

M. BRASSEUR, Joseph, géomètre, à Yvoz-Ramet.

M. BREUER, Jacques, attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire. 1, Square Marie-José, Woluwe- Bruxelles.

M. BRIGODE, Jules, 5, Place Communale, Fayt-lez-Manage.

Me BRIGODE, 5, Place Communale, Fayt-lez-Manage.

H. BUTTER, J., leeraar, 20, Brinkpoortstraat, Deventer, Nederland.

M. CAMBIER, Pierre, étudiant ,13, Avenue Emile Demot, Bruxelles.

M. CAPART, Jean, Conservateur en Chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Palais du Cinquantenaire, Avenue des Nerviens, Bruxelles.

M. CARDON DE LICHTBUER, 263, Longue rue d'Argile, Anvers

M. CARLOT, Armand, Conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, 25, rue d'Enghien, Mons.

M. CAROLY, Georges, Avocat, Place de la Comédie, Anvers.

M. CARPENTIER, Ferdinand, Instituteur pensionné, 33a, avenue du Général Bernheim, Bruxelles.

E. H. CELIS, Gabriel, Conservator van het Folklore-Museum, 5, Hernislaan, Gent.

M. CHRISTIAENS, Mathieu, ingénieur-architecte, 47, rue de Hasselt, Tongres.

Me CHARLIER-MAREE, 13, rue Nestor de Tière, Schaerbeek-Bruxelles.

H. CLAES, Frans, conservator der Musea Steen en Vleeschhuis, 12, St-Vincentiusstraat, Antwerpen.

M. COENE, J. B., artiste-peintre, rue Longue des Bateaux, Malines

Melle COKELBERGHS, Virginie, artiste-peintre, 19, Boulevard Belgica, Molenbeek-Bruxelles.

M. COLLEYE, Hubert, critique d'Art, professeur d'Histoire de l'Art 248, rue Lozane, Anvers.

M. COMHAIRE, Ch. J., Directeur du «Vieux-Liége», 57, rue de Houblonnières, Liége.

M. COOLS, Jean, Employé aux Archives de la Ville d'Anvers, 30 rue Montebello, Anvers.

M. CORNET, Eugène, professeur d'Histoire au Collège St Julien, 1, rue du Spectacle, Ath.

M. COURTOY, Ferdinand, Conservateur-Adjoint des Archives de l'Etat et Conservateur du Musée Archéologique, 2, Boulevard Frère Orban, Namur.

M. COURTOY, Raymond, étudiant, 14, rue du Conseil, Ixelles-Bruxelles.

M. COUTELLIER, Florent, Place des Martyrs, Pommeroeul.

M. CRICK, Lucien, docteur en Philosophie et Lettres, attaché au Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 18, rue de l'Aurore Bruxelles.

M. CUYCKENS, Antoine, industriel, 43, Veerstraat, Rumpst.

M. DAMAS, Nestor, docteur en médecine, 4, rue de Maestricht, Vis

Melle DANTHINE, Hélène, candidate en Histoire de l'Art et Archéologie, 67, rue du Parc, Liége.

M. DAVE, Emile, 19, rue de Marchovelette, Namur.

Me DAVE, 19, rue de Marchovelette, Namur.

M. DEBAIVE, C., bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, 178, Boulevard Albert, Gand.

M. DE BEER, Jos., numismate, 74, rue Jordaens, Anvers.

M. de BETHUNE, baron Jean, licencié en Sciences historiques et en Archéologie et Histoire de l'Art,
Château de Marcke sur Lys, près Courtrai.

Me de BETHUNE, Baronne T., 40, rue d'Argent, Bruges.

Le R. P. DEBONGNIES, Pierre,, docteur en sciences historiques, Professeur d'Histiore Ecclésiastique, 89, rue de la Brabançonne, Bruxelles.

Melle DE BOOM, Ghislaine, Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale, 35, avenue Henri Dietrich, Bruxelles.

Melle DE BOOM, Alice, 35, Avenue Henri Dietrich, Bruxelles.

M. de BORCHGRAVE d'ALTENA, le Comte Joseph, attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Secrétaire Général de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 90, rue d'Arlon, Bruxelles.

M. DE BRUYN, professeur honoraire d'Athénée, 245, Avenue Gallifort, Deurne-Anvers.

E. H. DE CLERCQ, Carlo, Lid van het Belgisch historisch Instituut te Rome, 45, Tolstraat, Antwerpen.

Le R. P. de GAIFFIER d'HESTROY, S. J., Société des Bollandistes, 24, Boulevard St-Michel, Bruxelles.

Le R. P. de GHELLINCK, S. J., Professeur au Collège théologique et philosophique de la Compagnie de Jésus, 11, Rue des Récollets, Louvain.

M. de GOTTAL, Raymond, notaire de la Ville, 5, Avenue d'Amérique, Anvers.

M. de HAERNE, Werner, Conservateur-adjoint honoraire des Archives de l'Etat, 11, rue de l'Equerre, Bruges.

M. de KEYSER ,Edouard, étudiant, château Walbosch-Destelberge (lez Gand).

H. DE KEYSER, Paul, Hoogleeraar, 16, Egmontstraat, Gent.

M. DELANNEY, Henri, notaire, Président du Cercle archéologique 17, rue Jean Lescarts, Mons.

M. DELBEKE, baron Francis, Avocat, Docteur en Sciences Histor ques, 2, rue des Peintres, Anvers.

M. DELFORGE, Charles, 7, rue Florimont, Liége.

M. DELPY, Adrien, architecte, 63, rue Belliard, Bruxelles.

M. DELTENRE, Léonce, candidat-notaire, Refuge de l'Abbaye d'Aulne, Thuin.

M. DELVAUX, Nicolas, Ingénieur, 33, Avenue de la Liberté, Ko kelberg, Bruxelles.

M. de MAERE d'AERTRYCKE, baron Maximilien, Capitain Commandant breveté d'Etat Major en retraite, Château de à Aertrycke, (Flandre Occidentale).

M. de MAESSCHALCK, P. G., président du Cercle archéologiqu du Pays de Waes, Saint-Nicolas.

M. DEMEULDRE, H., 5, rue Delvaux, Namur.

E. H. DE MEYER, Albert, Hoogleeraar, 32, Blijde Inkomststraa Leuven.

Le R P. de MOREAU, Edouard, S. J., Docteur en Philosophie Lettres, Professeur au Collège théologique et philosophique la Compagnie de Jésus, 11, rue des Récollets, Louvain.

M. DEMOUSTIER-DEMANET, rue des Compagnons, 20, Mons

Me DEMOUSTIER-DEMANET, rue des Compagnons, 20, Mon

M. de PIERPONT, Edouard, Membre de la Chambre des Repr sentants, Président de la Société Archéologique de Namu Rivière.

M. DE POERCK, Guy, étudiant en Histoire, 82, rue de la Barriè Bruges.

H. DEPT, Gaston, Hoogleeraar, 22, Spiegelstraat, Gent.

M. DE PUYDT, Marcel, Membre de l'Institut Archéologique liégeois 27, avenue Isabelle, Anvers.

M. DERBAIX, Eugène, Sénateur, 78, Boulevard Audent, Charleroi.

M. DE RIDDER, Alfred, Directeur Général honoraire, Conseiller historique du Ministère des Affaires Etrangères, 75, avenue Michel Ange, Bruxelles.

M. de SAINT-LEGER,, Alexandre, Professeur à l'Université, Directeur de la Revue du Nord, 60, rue de Paris, Lille (France).

M. DESCLEE, René, Avocat, 14, rue de la Madeleine, Tournai.

M. DESMAREZ, Guillaume, Archiviste de la Ville, Professeur à l'Université Libre, 11, Avenue des Klauwaerts, Bruxelles.

Le R. P. DESOGNE, Victor S. J., rue des Récollets, 11, Louvain.

M. DESONAY, Fernand, Chargé de Cours à l'Université, 38, rue Courtois, Liége.

M. DESTREE, Joseph, Conservateur honoraire aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 123, Chaussée St-Pierre, Etterbeek-Bruxelles.

M. DEVADDER, Edmond, Secrétaire de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, 72, rue du Nord, Bruxelles.

M. DE VOOGHT, Louis, Architecte, 25, Avenue Arthur Goemaere, Anvers.

M. DE VREESE, Camille, Docteur en médecine, 5, Avenue de Belgique, Anvers.

Melle DEVRIENDT, Alice, 26, rue Fiévé, Gand.

H. DIELEMANS, Petrus, Advokaat, Lid der Bestendige Deputatie van Zeeland, 130, Rouaansche Kade, Middelburg (Nederl.)

Melle DOIZE, R. L., Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie, 18, rue St. Pholien, Liége.

Melle DOPCHIE, Andrée, Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, 68, Boulevard des Martyrs, Gand.

M. DORDU, Fabien, Docteur, 2, rue d'Arlon, Bruxelles.

M. DUBOIS, François, 475a, Grande Chaussée, Berchem-Anvers.

Me DUBOIS, 475a, Grande chaussée, Berchem-Anvers.

M. DUMONT, Jules, Architecte, Professeur d'Histoire de l'Arch
tecture à l'Ecole des Arts Décoratifs de Molenbeek-Bruxelle
189, rue Grétry, Liége.

Melle DUMONT, Yolande, Licenciée en Histoire de l'Art et Archéo
logie, 189, rue Grétry, Liége.

M. DURSIN, Lucien, membre de l'Institut international d'Anthropol
gie, secrétaire du Cercle archéologique d'Anvers, 207, aven
des Petits Coqs, Anvers.

H. DUVERGER, Joseph, leeraar aan het Koninklijk Athenaeum,
75, Bouwmeesterstraat, St. Amandsberg-Gent.

M. DUFOUR, Alphonse, architecte, 146, Boulevard du Midi, Tourn

Me DUFOUR, 146, Boulevard du Midi, Tournai.

M. DUFOSSEZ, Paul, Ingénieur, 440, Avenue de la Couronne, Br
xelles.

H. DU CAJU, André, 79, Generaal Drubbelstraat, Berchem-Antw.

Mevr. DU CAJU, 79, Generaal Drubbelstraat, Berchem-Antwerp

M. ENGELS, Frans, préhistorien, 5, avenue de la Station, Borgerho
Anvers.

E. H. ERENS, Ambr., M. A. O., Praem., archivaris, Abdij Tongerl

H. ERNALSTEEN, Jos., Archivaris van O. L. V. Kerk, 21 Gro
plaats, Antwerpen.

M. ESPINAS, Georges, archiviste honoraire des Affaires Etrangè
Associé de l'Académie royale de Belgique, 198, Bouleva
St. Germain, Paris (France).

Me ESPINAS, 198, Boulevard St. Germain, Paris (France).

Melle ESPINAS, Madeleine, 19, Place Normande, Montfort l'Amau
Seine et Oise (France).

M. FAIDER, Paul, professeur à l'Université, 5, Boulevard de Kerch
Gand.

M. FAVRESSE, F., professeur à l'Athénée de St. Gilles, 41, rue
Savoie, Saint-Gilles, Bruxelles.

M. FELICE, Philippe, ingénieur, 72, rue du Prince Royal, Bruxel

Melle FEYTMANS, Anne-M., étudiante, 39, rue de Pascale, Bruxelles.

Melle FEYTMANS, Denise, docteur en Philosophie et Lettres, 39, rue de Pascale, Bruxelles.

M. FRAIPONT, Charles, Professeur à l'Université, 7, place du XX août, Liége.

M. FRANCART, Félix, avocat, bâtonnier de l'Ordre, 30, rue de la Grande Triperie, Mons.

Melle FRANCART, Anne, 30, rue de la Grande Triperie, Mons.

Melle FRANCART, Anne, 30, rue de la Grande Triperie, Mons.

M. FRANÇOIS, Sénateur, Membre des Comités de Sections des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 2, avenue Ernestine, Ixelles-Bruxelles.

Melle FRANSOLET, Mariette, Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie, Régente à l'Ecole normale de l'Etat à Bruxelles, 50, rue Augustin Delporte, Ixelles-Bruxelles.

M. Dr. FREMERSDORF, F., Conservateur de la Section romaine du Musée Wallraf-Richartz, Cologne (Allemagne).

M. GANSHOF, F. L., Professeur à l'Université de Gand, 12, rue Jacques Jordaens, Bruxelles.

Me GANSHOF, 12, rue Jacques Jordaens, Bruxelles.

M. GERARD, Albert, Directeur des Charbonnages de Strépy-Bracquegnies, à Bracquegnies.

M. GERARD, Ernest, Ingénieur, 21, Avenue de la Renaissance, Bruxelles.

E. P. GERLACH, P., Capucijnenklooster, Breda.

M. GESSLER, Jean, Professeur à l'Université et à l'Athénée Royal. 84, Boulevard de Jodoigne, Louvain.

H. GIELENS, Alph., Conservator van het Staatsarchief, 7, Cogelslei, Antwerpen.

M. GOFFIN, René, Juge, Rue St. Georges, Nivelles.

M. GREGOIRE, Henri, Président de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université. 45. rue des Bollandistes, Bruxelles.

M. GRELLE, Henri, Membre de la Commission administrative du Musée de Folklore, 126, Longue rue Neuve, Anvers.

M. GRUNSWEIG, Armand, Membre de l'Institut historique belge de Rome, 193, Avenue de Belgique, Anvers.

M. HAINAUT, Maurice, 97, rue de l'Agriculture, Anvers-Kiel.

M. HALKIN, Léon, Professeur à l'Université, 59, Boulevard de Laveleye, Liége.

M. HALKIN, Léon E., docteur en philosophie et lettres, 59, Boulevrad de Laveleye, Liége.

M. HAMAL-NANDRIN, J., chargé de cours de préhistoire à l'Université, 77, Quai de Rome, Liége.

M. HAMBYE, Georges, notaire, 2, rue de la Grosse Pomme, Mons

M. H. HANSSENS, 48, Collegestraat, St. Niklaas.

M. HARTVELD, S., Oudheidkundige, Otto Veniusstraat 3, Antwerpen

M. HASSE, Georges, Docteur en médecine vétérinaire, Vice-Président de la Société royale d'Anthropologie de Belgique, 42, Avenue Cardinal Mercier, Berchem-Anvers.

M. HENAULT, Maurice, membre auxiliaire de l'Institut de France bibliothécaire de la Ville, 6, rue Ferrand, Valenciennes(France)

M. HENAUX, Firmin, Archéologue, Bois-Borsu, Les Avins-Condroz

M. HERMANN, Léon, Professeur à l'Université de Bruxelles. 33, rue Léon Frédéric, Schaerbeek-Bruxelles.

Mlle HERMANS de HEEL, Lucy, licenciée en Histoire de l'Art et d'Archéologie, 93, rue Faider, Bruxelles.

E. P. HILDEBRAND, Archivaris der Belgische Provincie der Kapucijnen, 1, Korte Winkelsraat, Antwerpen.

M. HEYSE, Théodore, Professeur à l'Université Coloniale de Belgique 57, rue du Prince Royal, Ixelles-Bruxelles.

M. HOCQUET, Adolphe, Archiviste Bibliothécaire, Conservateur du Musée archéologique, 22, rue Rogier, Tournai.

M. HOUZEAU de LEHAIE, Jean, Administrateur de Sociétés, Château de l'Ermitage, Mons.

G. HUYGHEBAERT, L., Bestuurder der Belastingen, 29, Generaal Lemanstraat, Antwerpen.

Melle JACQUART, Suzanne, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, 8, Chemin de Rongy, Tournai,

E. H. JANSEN, S. E., Kanunnik O. Praem., Stadsarchivaris van Turnhout, Pastoor te Lovenjoul.

M. JADIN, l'Abbé Louis, Assistant à l'Université de Louvain, rue de l'Ange, Namur.

M. JOLY, Albert, Conseiller à la Cour d'Appel, 8, rue de la Grosse Tour, Bruxelles.

E. H. JUTEN, G. C. R., Pastoor, Redacteur van „Taxandria", Willemstad. (N.-Br., Nederland).

M. KENNES de LESSART, Edouard, Propriétaire, 18, rue Haute, Malines.

M. KESTELOOT, Laurent, Archéologue, 33, rue du Capricorne, Zurenborg-Anvers.

M. KINTSSCHOTS, Louis, 74, Avenue d'Italie, Anvers.

Dom KREPS J., O.S.B., Abbaye du Mont-César, Louvain.

M. KUGENER, Marc-Antoine, Professeur à l'Université de Bruxelles, 52, avenue Parmentier, Woluwe-St-Pierre.

Me KUGENER, 52, avenue Parmentier, Woluwe-St-Pierre.

Me LABIAU, Alberta, 51, avenue de France, Anvers.

M. LACAVE-LAPLANGE, Jean, docteur en Médecine, avocat honoraire à la Cour d'appel de Paris, 8, rue Pasquier, Paris (VIIIe).

M. LAES, Arthur, Conservateur aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, 30, Place Georges Brugmann, Bruxelles.

M. LAGASSE de LOCHT, le chevalier, président de la Conunission royale des Monuments et des Sites ,ancien président de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, 167, Chaussée de Wavre, Ixelles-Bruxelles.

M. LAGRANGE, Eugène, Professeur émérite à l'Ecole militaire, 60, rue des Champs-Elysées, Ixelles-Bruxelles.

M. LAMBERT, Paul, Colonel retraité, Hôtel Métropole. Place d Brouckère, Bruxelles.

Me LAMBERT, Hôtel Métropole, Place de Brouckère, Bruxelles.

Mgr. LAMY, Hugues, Révérendissime prélat de l'Abbaye de Tongerlo

M. LAURENT, Marcel, professeur à l''Université de Liége, Conse vateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenai 40, avenue Parmentier, Woluwe-Bruxelles.

E. H. LAUWEREYS, Jozef, Leeraar aan het Klein Seminarie, 252, Vrijheid, Hoogstraeten.

M. LAVALLEYE, Jacques, attaché aux Musées Royaux des Beau Arts de Belgique, 299, rue François Gay, Woluwe-St-Pierr Bruxelles.

Melle LECLERCQ, Elza, attaché aux Musées Royaux d'Art d'Histoire, Palais du Cinquantenaire, Avenue des Nervien Bruxelles.

M. LE GRELLE, le comte Oscar, 15, rue des Pinsons, Anvers.

M. LEJEUNE, Joseph, conservateur des hypothèques, 11, rue Louis Malines.

E. H. LENAERTS, R., leeraar aan het St-Aloyziuscollege, Gheel.

M. LEURIDANT, Félicien, chef au secrétariat de l'Académie roya de Belgique, 118 Avenue de Visé, Watermael.

H. L'HERMITTE, Jules, adjunct-bibliothecaris der Stad Antwerpe Conscienceplein.

LIMBURG'S GESCHIED- en OUDHEIDKUNDIG GENOOT SCHAP, Maestricht.

Melle LORRAIN, Marthe, 22 rue Haute, Morlanwelz.

M. LOSSEAU, Léon, Avocat, 37, rue de Nimy, Mons.

M. LOUANT, Armand, docteur en Histoire, membre de l'Institut hi torique belge de Rome, 46, rue Rossini, Bruxelles.

Melle LOUIS, Maria, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologi 51, avenue de l'Observatoire, Liége.

M. LOUIS, René, étudiant à l'Université, 51, avenue de l'Observatoir Liége.

M. LOUSSE, Emile, chargé de cours à l'Université de Louvain, 106, Boulevard de Tirlemont, Louvain.

H. LYNA, J., adjunct-conservator bij het Staatsarchief, 96, Curingersteenweg, Hasselt.

M. MADERNY, Nicolas, membre de l'Institut Impérial archéologique de Pétrograd, 27, rue van Beers, Anvers.

M. MAGNIETTE, Gaston, Chancelier du Consulat de Honduras, 3, rue Everdy. Anvers.

M. MAERE, le chanoine René, professeur à l'Université catholique, 29, rue des Récollets, Louvain.

M. MAERTENS de NOORDHOUT, Joseph, conservateur du Musée des Antiquités de l'Université, 66, rue d'Ypres, Gand.

Melle MARCHAND, Gabrielle, professeur d'Histoire de l'Art au Lycée Warocqué, 22 rue Haute, Morlanwelz.

Le R. P. MARCHESI, Ilarino, Chartreuse, Louvain.

M. MARINUS, Albert, Directeur du Service des Recherches historiques et folkloriques de la province de Brabant, 12, Vieille Halle aux Blés, Bruxelles.

M. MASSIET du BIEST, JEAN, archiviste du Département des Ardennes, 4, rue des Assises, Mézières (France).

Me MASSIET du BIEST, Symonne, 4, rue des Assises, Mézières (France).

M. MATON, Jules, Conservateur à la Bibliothèque Royale, 53, rue des Drapiers, Bruxelles.

M. MICHOTTE, Frédéric, graveur héraldique, 13, Place de la Vieille Halle aux Blés, Bruxelles.

M. MEYERS, Joseph, docteur en Philosophie et Lettres, professeur d'Histoire, 29, Avenue de la Gare, Rodange (Luxembourg).

M. MEYERS, Pierre, 29, avenue de la Gare, Rodange (Luxembourg).

M. MINNAERT, Paul, 5, avenue Marie-Henriette, Bruxelles.

M. MOGUEZ-MEEUS, Paul, Avocat, 13, rue des Brasseurs, Anvers:

Me MORAUD, Hélène, 12bis, Boulevard Port-Royal, Paris (V^{e}).

Le R. P. MORETUS PLANTIN, Henri, Professeur aux Facultés d
N. D. de la Paix, 57, rue de Bruxelles, Namur.

M. MORTIER, Florent, Professeur à l'Institut des Hautes Etudes,
14, avenue des Villas, Bruxelles.

M. MOUREAU, Paul, professeur, 99, rue des Gravelles, Châtelet.

M. NELIS, Hubert, Conservateur aux Archives Générales du Royaum
440, rue des Palais, Bruxelles.

Melle NINANE, Lucie, Docteur en Histoire de l'Art et Archéologi
1153, chaussée de Waterloo, Uccle-Bruxelles.

M. NOWE, H., docteur en Philosophie et Letters, archiviste de la Vil
de Gand.

M. OBREEN, Henri, docteur en Sciences historiques, Westerloo.

H. OPDEBEEK, Gabriel, 17, Sergeyselsstraat, Borgerhout-Antwerpe

E. H. PAQUAY, Jan, Pastoor te Bilsen.

M. PARIS, Louis, conservateur en chef honoraire de la Bibliothèqu
Royale de Belgique, 39, rue d'Arlon, Bruxelles.

M. PEARSON, Reginald, H., 85, Addiscomberoad, Croydon, Surr
(England).

Le R. P. PEETERS, Ferdinand, S. J., professeur d'Histoire de l'A
à l'Ecole Supérieure de Commerce, 37, Courte rue Neuv
Anvers.

M. PEUTEMAN, Jules, archéologue, membre correspondant de
Commisson Royale des Monuments et des Sites, 32, rue d
Alliés, Verviers.

Me PEUTEMAN-HERLA, 32, rue des Alliés, Verviers.

E. H. PHILIPPEN, L. J. M., archivaris der Commissie van Ope
baren Onderstand, 14, Roodestraat, Antwerpen.

M. PION, Léonce, directeur de l'Académe des Beaux Arts, 166,. Bo
levard du Roi Albert, Tournai.

Me PION-LEBLANC, 166, Boulevard du Roi Albert, Tournai.

M. PIRENNE, Henri, Professeur émérite à l'Université de Gand,
13, avenue de Fructidor, Uccle-Bruxelles.

M. PIRON, Adhémar, secrétaire communal, Bernissart.

M. PIRON, Pierre, étudiant, Bernissart.

E. H. PRIMS, Floris, Stadsarchivaris van Antwerpen, 26, Marnix-straat, Antwerpen.

M. PUISSANT, le chanoine Edmond, 19, rue Terre du Prince, Mons.

Melle QUESTIAU, Noéla, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, 4, rue de Pitteurs, Liége.

M. QUICKE, F., Professeur à l'Athénée Royal de Bruxelles. avenue Saint-Augustin, 3, Forest-Bruxelles.

Mev. QUINET-CLAES, 12, Sint-Vincentiuusstraat, Antwerpen.

M. RAES, H., 1, Courte rue de la Boutique, Anvers.

M. RAEYMAECKERS, Désiré, médecin général retraité, 74, Boulevard des Martyrs, Gand.

M. RAOUST, Emile, trésorier de la Commission historique du Nord, 11, rue Neuve, Lille (France).

Melle RAOUST, Madeleine, 11, rue Neuve, Lille (France).

Melle RAOUST, Thérèse, 11, rue Neuve, Lille (France).

M. RECTEM, Philippe, Directeur des Papeteries Anversoises, 57, rue De Witte, Berchem-Anvers.

M. RENARD, André, étudiant, 14, rue Fabry, Liége.

E. H. ROBIJNS, O., bestuurder «Limburg», pastoor te Millen bij Tongeren.

M. ROERSCH, Alphonse, professeur émérite de l'Université de Gand, 42, Boulevard de Tirlemont, Louvain.

H. ROGGEN, Schoolstraat, Sint-Amandsberg, Gent.

M. ROLLAND, Paul, docteur en Philosophie et Lettres, Archiviste-paléographe aux Archives de l'Etat, 59, rue De Witte, Berchem-Anvers.

H. SABBE, Maurits, Conservator van het Museum Plantijn-Moretus, 22, Vrijdagmarkt, Antwerpen.

M. SAINTENOY, Paul, architecte, correspondant de l'Institut de France et de l'Académie royale de Belgique, 123, rue de l'Arbre Bénit, Bruxelles.

M. SAINTYVES, Pierre, 118, rue Dareau, Paris (XIVe).

Melle SCHLUGLEIT, Dora, licenciée en Sciences Politiques, 12, avenue Longchamps, Uccle-Bruxelles.

M. SCHMID, Auguste, négociant, 1, Avenue de Mérode, Bercher Anvers.

Dom SCHMITZ, Philibert, O. S. B., directeur de la Revue Bénédictine, bibliothécaire de l'Abbaye de Maredsous, Maredsous par Maredret.

Me SCHWARTZ-DOEFF, la douairière Jeanne-Elise, Hôtel Métropole, Place de Brouckère, Bruxelles.

Melle SELSCHOTTER, Marcelle, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, 57, Boulevard Elisabeth, Bruges.

Melle SELSCHOTTER, Anne-Marie, Régente de l'Ecole Moyenne 57, Boulevard Elisabeth, Bruges.

M. SENGERS, G., Inspecteur principal, 29, boulevard du Nord Tongres.

Melle SEVARTS, 84, avenue Général Leman, Assebroucke-Bruges.

M. SIBENALER, Jean-Baptiste, membre correspondant de la Commission Royale de Monuments, 55, rue Potagère, Bruxelles.

M. SILVERYSER, Directeur, Herck-la-Ville.

M. SJONGERS, Joseph, avocat, 99, rue Carnot, Anvers.

Melle SJONGERS Suzanne, 99, rue Carnot, Anvers.

Melle SJONGERS, Marguerite, 99, rue Carnot, Anvers.

M. SMETS, Georges, Recteur de l'Université Libre, 51, rue des Bollandistes, Bruxelles.

M. SOIL de MORIAME, Eugène, conservateur en chef des musées de Tournai, Président de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 45, rue Royale, Tournai.

M. STELLFELD, Jean-Auguste, membre-secrétaire du Conseil d'Administration du Conservatoire Royal Flamand, 14, rue St-Joseph Anvers.

H. STEFENS, Jos., 66, Statiestraat, Turnhout.

M. STROOBANT, Louis, Absheide, Beersse-lez-Turnhout.

M. SUSSENAIRE, Ernest, Entrepreneur spécialisé, Ecaussines.

Me SUSSENAIRE, Ecaussines.

M. SUSSENAIRE, Jacques, Ecaussines.

M. STRUBBE, Egied, Avocat, 30, Quai Long, Bruges.

H. STUYT, Giacomo-Constantin, candidaat-ingenieur, 195, Beruidenhout, 's Gravenhage (Holland).

M. TAMINE, Léon, Avocat, Président de la Société archéologique de Nivelles, 27, rue de Bruxelles, Nivelles.

Melle TASSIER, Suzanne, docteur en Philosophie et Lettres, prof. au Lycée Emile Max, 45, avenue de Roodebeek, Bruxelles.

M. TERLINDEN, le Vicomte Charles, professeur à l'Univeristé de Louvain, membre de la Commission royale d'Histoire, 85, rue du Prince Royal, Bruxelles.

M. THEISSEN, J., Bâchelier en Droit canon, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, Curé-Doyen de Bouillon.

M. THIBAUT de MAISIERES, professeur à l'Institut St. Louis, 38,, Boulevard Botanique, Bruxelles.

M. THION, Amand, conservateur aux Archives Générales du Royaume, 55, avenue Jean Linden, Bruxelles.

M. TILMANT, Lucien, préfet honoraire de l'Athénée royal de Hasselt 78, rue du Bois de Linthout, Woluwe-Saint-Lambert.

Melle TILMANT, Louise, 78, rue du Bois de Linthout, Woluwe-Saint-Lambert.

M. TRAPPENIERS, Pierre, 28, rue de Loncin, St-Gilles, Bruxelles

Me TRAPPENIERS, 28, rue de Loncin, St-Gilles, Bruxelles.

M. TRICOT-ROYER, Joseph, le Dr, Maître de Conférences à l'Université de Louvain, 108, avenue d'Italie, Anvers.

M. ULENS, Robert, avocat, Grandfamine par Gelinden.

Mgr. VAES, Maurice, Secrétaire de l'Institut historique belge de Rome, (courte rue de l'Hôpital, 17, Anvers).

E. P. VALVEKENS, Emiel, O. Pr., Doctor in de Historische Wetenschappen, Archivaris te Averbode.

Mej. VAN DAELE, Henriette, Lozanastraat, 39, Antwerpen.

M. VAN DAMME, Daniel, Secrétaire de l'Exposition historique, archéologique et folklorique et Délégué officiel de la Commune d'Anderlecht, 2, rue Haute, Lindebeek-Bruxelles.

Me VAN DAMME, 2, rue Haute, Lindebeek-Bruxelles.

H. VAN DE CASTEELE, Edmond, Dr in wis- en natuurkunde Stagiaris bij de Universiteitsbibliotheek, 30, Hoogstraat, Gent

Melle VAN DE CASTIJNE, Oda, Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie, 60, Avenue Général Leman, Assebroucke Bruges.

M. VAN DE BOSCH, Arthur, président de la Société belge d'étude géologiques et archéologiques «Les Chercheurs de la Wallonie 56, rue Vinâve, Engis.

E. H. VAN DEN BROUCK, onderpastoor, Sint Jan-Baptist, Gent.

M. VAN DER VELDE, Armand, Rue Lozane, 39, Anvers.

H. VAN DEN WILDENBERGH, 10, Wolstraat, Antwerpen.

H. VAN DER MUEREN, Floris, Hoogleeraar, 6, Lieve Vrouwst Leuven.

Melle VAN DER VEKEN, 46, rue Rossini, Bruxelles.

M. van de WALLE, Baudouin, professeur à l'Université de Liége 20, avenue de la Brabançonne, Bruxelles.

H. VAN DE WEERD, Hoogleeraar te Gent, Prons Albertstraat, 1 St-Amandsberg, Gent.

H. VAN DEYCK, Camille, Dr. phil. docent aan het Hooger Handel gesticht te Antwerpen, 9, Koningin Elizabethstraat, Wilryc Antwerpen.

Mej. VAN DEYCK, 9, Koningin Elizabethstraat, Wilryck-Antwerpe

M. VAN DOORSLAER, le Dr Georges, 34, rue des Tanneurs, Ma lines.

H. VAN ES, Fernand, leeraar, M. O., Sekretaris van den Bond Oostv Folkloristen, 29, Brabantstraat, Aalst.

E. H. Dr VAN GILS, P. J. M., Bisschop Inspecteur van het Onde wijs, 26, Zwaluwstraat, Roermond.

H. VAN HERCK, Charles, Oudheidkundige, 16, Rosier, Antwerpen.

H. VAN HERCK, Alfons, 16, Rosier, Antwerpen.

H. VAN HERCK, Louis, Ondervoorzitter van Antwerpen's Oudheidkundigen Kring, 100, Van Schoonbekestraat, Antwerpen.

E. H. Dr VAN HERCK, Jozef, bestuurder van het St-Lievenscollege, 177, Kasteelpleinstraat, Antwerpen.

M. VAN HEURCK, Emile, 26, avenue Hélène, Anvers.

Melle VAN LANDEWIJCK, M. L., Docteur en Philosophie et Lettres, 1, rue Malibran, Bruxelles.

M. VAN LEEMPUTTEN, Architecte, 73, rue Léopold, Anvers.

H. VAN LOEY, Adolf, Doctor in de Germanische Philologie, 128, Gustaaf Demeylaan, Auderghem-Brussel.

Mev. VAN LOEY, Doctor in Germanische Philologie, 128, Gustaaf Demeylaan, Auderghem-Brussel.

M. VANNERUS, Jules, conservateur honoraire des Archives de la Guerre, 3, avenue Ernestine, Bruxelles.

Me VANNERUS-CARPENTIER, 3 Avenue Ernestine, Bruxelles.

H. VAN POECK, Arthur, Kunstschilder, schatbewaarder van de Bestuurlijke Commissie der Musea Steen en Vleeschhuis. 39, Lozanastraat, Antwerpen.

R. P. VAN POECK, Supérieur Général des Frères de la Miséricorde.

Mej. VAN POECK, Anna, 39, Lozanastraat, Antwerpen.

M. VAN PUYVELDE, Leo, Professeur à l'Université de Liége, Conservateur en Chef des Musées Royaux des BeauxArts de Belgique, 7, rue Vilain XIIII, Bruxelles.

H. VAN RIEL, Léo, leeraar aan het Koninklijk Vlaamsch Conservatorium, 4, Gildekamerstraat, Antwerpen.

E. H. VAN OLMEN, Aug., landbouw-scheikundige, 30, Capucienenmoer, Leuven.

M. VAN ORTROY, Professeur émérite à l'Université, 20, avenue Clémentine, Gand.

M. VAN SCHEVENSTEEN, Auguste, docteur en Médecine, médec
en chef de l'Institut ophtalmique de la Ville, 46, avenue
Belgique, Anvers.

M. VAN SEYMORTIER, Léon, pharmacien, ff. secrétaire trésori
du Cercle Archéologique, 7, rue de la Liberté, Audenaerde.

M. VELGE, Henri, professeur à l'Université de Louvain, 27, rue
Turin, Bruxelles.

M. VERCAUTEREN, Fernand, Docteur en Philosophie et Lettr
26, rue Paul Lauters, Ixelles-Bruxelles.

M. VERLINDEN, Charles, candidat en Droit, docteur en Histoi
11, rue Haute, Bruges.

E. H. P. VERMERCKEN, Leeraar aan het St-Gommaruskollege
100, Montignystraat, Antwerpen.

M. VERNIERS, Louis, professeur, 24, avenue Molière, Uccle-Br
xelles.

M. VION, Pol, professeur d'Athénée, rue Vienne, Ath.

Me VION-VIGNOLLE, rue Vienne, Ath.

M. VISART de BOCARME, Albert, président de la Société d'A
chéologie de Bruges, 18, rue Saint-Jean, Bruges.

M. WATTEZ, Lucien, secrétaire du Cercle archéologique de Charle
Gosselies.

M. WEENS, André, Substitut du Procureur du Roi, secrétaire
Cercle Archéologique, 12, rue du Miroir, Mons.

Le R. P. WILLAERT, Léopold, S. J., professeur aux Facultés N.
de la Paix, 57, rue de Bruxelles, Namur.

M. WILLEMS-LECLERCQ, J. S., archéologue, 40, avenue d'Aud
ghem, Bruxelles.

M. WILMANN, Léonce, 10bis, Boulevard de Port Royal, Paris (V

M. WILMART, Charles, Président de l'Institut archéologique de L
xembourg, Arlon.

M. ZOUDE, Paul, ingénieur civil des Mines, 30, avenue Jean Linden, Bruxelles.

Melle ZOUDE, Delphine, 30, Avenue Jean Linden, Bruxelles.

4. VERSLAGEN VAN DE GEMEENSCHAPPELIJK WERKZAAMHEDEN

ZATERDAG 16 AUGUSTUS

OPENINGSZITTING

De zitting wordt geopend te 11 uur in de Congreszaal van h Feestpaleis der Wereldtentoonstelling. Aan het bureel zetelen H.H. Sc de Moriamé, hoofdconservator der Musea van Doornik, voorzitter d Belgische Koninklijke Academie voor Oudheidkunde, voorzitter van h Congres; kanunnik Puissant, voorzitter van het Congres van Bergen 1928; Maurits Sabbe, conservator van het Plantijn-Museum, ondervoo zitter; E. H. Philippen, archivaris der Commissie van Openbaren Onde stand, ondervoorzitter; E. H. Prims, archivaris der stad Antwerpe ondervoorzitter; Paul Rolland, archivaris-paleograaf van het Staat archief, schrijver der Belgische Koninklijke Academie voor Oudheidkunc algemeene schrijver; Dr Hasse, schatbewaarder der Koninklijke Ac demie voor Oudheidkunde van België, schatbewaarder; Losseau, schr ver van het Congres van Bergen.

Op de eerste rijen der aanwezigen bemerkt men den afgevaardigc van Kardinaal Van Roey: Z. E. H. kanunnik Steenackers; den vert genwoordiger van den Heer Minister van Buitenlandsche Zaken: H. A de Ridder, eere-directeur generaal en historische raadsheer ; H. Va Nyen, ondervoorzitter van het uitvoerend comiteit; voorzitter der Te toonstelling van Oud-Vlaamsche Kunst; Burggraaf Karel Terlinden, le raar aan de Hoogeschool van Leuven en lid van de Koninklijke Cor missie voor Geschiedenis; Saintenoy, afgevaardigde der koninklijke Ac demie van België; Van Puyvelde, hoofdconservator der koninklijk

4. COMPTE RENDU DES EXERCICES COMMUNS

SAMEDI 16 *AOUT*

SEANCE D'OUVERTURE

La séance s'ouvre à 11 heures, en la salle des Congrès, au Palais des Fêtes de l'Exposition internationale.

Au Bureau prennent place, MM. Soil de Moriamé, conservateur en Chef des Musées de Tournai, président de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, président du Congrès; le chanoine Puissant, président du Congrès de Mons en 1928; Maurice Sabbe, Conservateur du Musée Plantin, vice-président; l'abbé Philippen, archiviste de la Commission de l'Assistance publique, vice-président; l'abbé Prims, archiviste de la ville d'Anvers. vice-président; Paul Rolland, archiviste paléographe aux archives de l'Etat, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, secrétaire général; Dr Hasse, trésorier de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, trésorier ; Losseau, secrétaire général du Congrès de Mons.

Aux premiers rangs de l'Assistance on note le délégué de S. E. Cardinal Van Roey: Mr le chanoine Steenackers; le représentant de M. le Ministre des Affaires Etrangères: M. A. De Ridder, directeur général honoraire et conseiller historique; MM. Van Nyen, vice-président du Comité Exécutif, président de l'Exposition d'Art flamand ancien; le vicomte Charles Terlinden, professeur à l'Université de Louvain et membre de la Commission royale d'Histoire; Saintenoy, délégué de l'Académie royale de Belgique; Van Puyvelde, Conservateur en chef des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, Pâris, conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale; Ganshof, professeur à l'Université de Gand; P. de

Musea van Belgie; Pâris, eere hoofdconservator der Koninklijke Boeke rij; Ganshof, professor aan de Gentsche Hoogeschool; Pater de Moreau professor te Leuven, Junes, schepen van Schoone Kunsten; baron Franci Delbeke, Stellfeld, voorzitter van de Muzieksectie der Tentoonstelling

Verontschuldigden zich : H.H. Heyman, minister van Nijverheid Arbeid en Sociale Voorzorg; Vauthier, Minister van Kunsten en Weten schappen; Paul Vitry, bestuurder der Nationale Musea van Frankrijk Louis Réau, Voorzitter van de Maatschappij van de Geschiedenis de Fransche Kunst; Marcel Aubert, bestuurder van de Fransche Maatschap pij van Oudheidkunde; Maldorado ,Commissaris generaal van Venezule in de Wereldtentoonstelling.

Bij het beginnen der zitting geeft konunnik Puissant, voorzitt van het 27e Congres, dat te Bergen in 1928 plaats had, zijne mach over aan het bureel van het 28e. Spreker doet uitschijnen wat nuttig aangenaam werk door de geschied- en oudheidkundige kringen, dewell deel uitmaken van het Belgisch Verbond, nog kan geleverd worden. H verklaart dat, indien de historische plechtigheden, die in de provincie H negouwen naar aanleiding van het eeuwfeest onzer onafhankelijkheid ing richt werden, op zulke schitterende wijze geslaagd zijn, zulks te dank is aan de werking der geschied- en oudheidkundige kringen dezer pr vincie. Vervolgens begroet hij het bureel van het 28e Congres, waarv de leden de goede tradities onzer oudheidkundige vereenigingen zull weten hoog te houden.

H. Soil de Moriamé, bezit nemend van het voorzitterschap, a woordt in 't fransch.

Daarna houdt Dr. Maurits Sabbe eene rede, waarin hij in het N derlandsch de gevoelens vertolkt, dewelke door den heer voorzitter v het Congres waren uitgedrukt geworden:

DAMES EN HEEREN,

Uit naam van het plaatselijk inrichtingskomiteit van dit cong wensch ik, met een paar woorden slechts, tot al de deelnemers een h telijk welkom te richten.

Onder de menigvuldige congressen, die in dit jubeljaar binnen muren dezer stad gehouden worden, is er zeker geen, dat door zijn d en karakter, alsmede door de degelijkheid en menigvuldigheid der a

Moreau, professeur à Louvain; Junes, échevin des Beaux-Arts; Claes, président du Cercle archéologique d'Anvers; Schobbens, greffier provincial; le Baron Francis Delbeke; Stellfeld, président de la section de musique à l'Exposition, etc.

Se sont fait excuser: MM. Heyman, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale, Vauthier, ministre des Sciences et des Arts, Paul Vitry, directeur des Musées nationaux de France; Louis Réau, président de la Société de l'Histoire de l'Art français, Marcel Aubert, directeur de la Société française d'Archéologie, Maldorado, Commissaire Général du Gouvernement de Venezuela à l'Exposition internationale, etc.

La séance débute par la remise des pouvoirs effectuée par le chanoine Puissant, président du 27e Congrès qui eut lieu à Mons en 1928. L'orateur rend hommage aux congressistes de 1928 et à la haute valeur de leurs travaux. Il dit combien les sociétés archéologiques et historiques groupées dans la Fédération peuvent encore fournir de travaux utiles et passionnants. Il souligne que si les fêtes historiques organisées dans le Hainaut à l'occasion du Centenaire ont été si réussies, elles le doivent avant tout aux membres des sociétés historiques de la province. L'orateur salue le Bureau du présent Congrès dont les membres maintiennent haut la bonne tradition des études historiques et archéologiques.

M. Soil de Moriamé, prenant possession du fauteuil présidentiel, répond en ces termes:

Monsieur le Président,

Comme le flambeau d'autrefois que les athlètes se transmettaient de main en main, vous venez de nous transmettre les pouvoirs de la Fédération archéologique et historique de Belgique, et le droit de diriger la 38e session de cette fédération.

C'est une mission difficile et périlleuse car vous avez fait du congrès de Mons quelque chose d'excellent sous tous les rapports. Ce n'est donc pas sans appréhension que nous avons entrepris de réaliser cette tâche, mais : **à cœur vaillant rien d'impossible,** et mes collègues sont des cœurs vaillants! Toute notre ambition sera de faire aussi bien que vous et ce sont les suffrages de cette assemblée qui diront, le 21 août, si nous avons rempli notre mission à sa satisfaction. Nous voici dons prêts à entreprendre et à votre appel, nous répondrons: Présents.

Mesdames, Messieurs,

C'est à Anvers, en 1885. année d'Exposition universelle, aussi, que fut proposée et organisée au sein de l'Académie d'Archéologie de Belgique la „Fédération historique et archéologique de Belgique", arrivée ajourd'

gekondigde mededeelingen, ruimer en inniger belangstelling verdiende dan dit 27e Nationaal Congres voor Geschiedenis en Oudheidkunde.

27 Congressen! Het is reeds een geschiedenis op zich zelf! En wanneer wij vaststellen hoe frisch, hoe levenksrachtig die congressen steeds blijven, kunnen wij gerust zeggen dat hun reden van bestaan ernstig en nuttig is in hooge mate.

Gij richt den blik naar het verleden om de wording en de ontwikkeling onzer instellingen te bestudeeren; Gij zoekt de levensvoorwaarden en -verhoudingen uit vroeger eeuwen te ontleden en met alle mogelijke stiptheid te doorgronden, het is door uw navorschingen, dat het denken en voelen, het scheppen en opbouwen, de heele levenspolsing onzer voorgangers dichter tot ons komen; het is dan uw werk, dat het voorbij gegane weer bekoring en bezieling krijgt; — en dat alles maakt uw studiën al bijzonder belangwekkend. Maar er is meer. Uw studie van het verleden is ten slotte ook gericht naar het heden en naar de toekomst. Gij leeft niet uitsluitend in de bespiegeling der herinneringen. Uw herinneringen kunnen ook daden en nuttige verwezenlijkingen worden. In de leeringen van hetgeen verdween, zoekt gij de wijsheid om leiding en richting te geven aan hetgeen nog worden moet!

En zoo verrichtet gij, beoefenaars der geschiedenis en der Oudheidkunde, in dit Congres vereenigd, een levend en heilzaam werk, dat ten goede komt aan de hedendaagsche gemeenschap, waar gij midden in leeft, aan het land, dat ons dierbaar is en waarvan wij dit jaar het eeuwfeest met hartelijke geestdrift hebben gevierd. Een congres als het uwe moest in de rij der wetenschappelijke vergaderingen ingericht ter gelegenheid der Antwerpsche Tentoonstelling een zeer onderscheiden plaats innemen.

Ik neem deze gelegenheid te baat om hartelijk dank te zeggen aan de verschillende openbare besturen, die ons bij de inrichting van dit congres hun zedelijken en stoffelijken steun hebben verleend. Ik noem de regeering, het stadsbestuur van Antwerpen en het bestuur der provintie, die eens te meer bewezen hebben, dat men nooit te vergeefs een beroep doet op hun medewerking wanneer het wetenschapplijke ondernemingen geldt als de onze. Ik voeg er ook bij het Commissariaat en het Uitvoerend Comiteit der Tentoonstelling, die ons in dit feestlokaal gastvrij herbergen en al het mogelijke deden om onze taak te vergemakkelijken. Aan allen onzen besten dank!

Heer Van Nyen, in naam van den heer Commissaris generaal van de Regeering, verwelkomt eerst in het Nederlandsch, daarna in het Fransch de leden van het Congres. «Getrouw, zoo zegt hij, aan hetgeen

hui à la 45e année de son existence et à son 28e congrès, qui nous réunit ici.

Appelés, en cette même année 1885, par le Gouvernement au Comité de Patronage de cette Fédération, et chargé de l'organiser, je suis l'un des tous derniers survivants de ses fondateurs et j'ai pris part à toutes les réunions et en particulier aux fêtes qui ont accompagné chacun de ses congrès tenus à Anvers en 1885, 1888 et 1892. Ceux-ci ont été organisés par la seule Académie d'Archéologie. Mais tel n'est plus le cas maintenant, et pour cette 28e session plusieurs sociétés savantes de notre métropole commerciale : la „Société des Bibliophiles anversois" et celle de l'„Histoire d'Anvers", ainsi que le „Cercle archéologique" de cette ville, se sont joints à l'Académie dont le siège est également à Anvers, et partagent avec elle la présidence et la direction de ce congrès, grand par ses circonstances, par sa participation à la célébration du glorieux centenaire de la patrie belge aussi bien que par le concours que vous lui avez accordé.

Notre congrès ,le quatrième que la fédération tiendra à Anvers, ne sera pas inférieur, j'ose le dire, à ses prédécesseurs, mais il a dû faire un grand effort pour se tenir à leur hauteur, et en particulier à celle du dernier d'entre eux, le congrès de 1892 qui correspondait au jubilé de 50 années d'existence de notre Académie, congrès au cours duquel la ville d'Anvers lui offrit une reconstitution de l'admirable cortège du Landjuweel de 1561, qui est resté, dans la mémoire de tous ceux qui en ont été les heureux spectateurs, le plus magnifique et le plus impressionnant cortège de ce genre, au 19e siècle. Depuis lors, c'est-à-dire, depuis 39 ans, la fédération ne s'est plus réunie dans les murs d'Anvers. Cet effort pour l'organisation du congrès de 1930, demandé à tous nos confr.ères, nous le réaliserons grâce surtout à la présence et à la collaboration de la jeunesse de nos sociétés savantes et de la jeunesse universitaire. Je veux parler de nos docteurs et de nos licenciés en art, en histoire et en archéologie qui ont infusé au dernier congrès de Mons une vie nouvelle qu'ils apporteront encore cette fois au Congrès d'Anvers.

C'est donc vous, jeunesse de l'âge, et jeunesse dans l'art et la science que je salue tout d'abord, d'un cœur jeune, si ma tête est vieille, et avec la plus affectueuse sympathie.

Je vous salue aussi avec émotion et avec la cordialité d'une amitié éprouvée, vous, mes vieux compagnons qui avez livré avec moi le bon combat pour l'archéologie, à une époque où il fallait parfois durement lutter pour conserver le patrimoine de nos arts anciens, dont on n'appréciait pas, alors comme aujourd'hui, toute la valeur.

Je vous salue aussi, vous qui êtes dans la force de l'âge et dans la maturité d'un talent dont nous connaissons de multiples manifestations; et enfin, pourquoi pas, vous tous qui assistez à nos assises en simples amateurs d'archéologie ou de beauté, dans les rangs desquels nous avons maintes fois recruté et où nous recruterons encore nos meilleurs soutiens.

Grâce à votre secours, à tous, notre congrès sera fécond en résultats!

Le programme des travaux annoncés et des communications prévues vous en est un sûr garant; neuf sections recueilleront vos travaux, le fruit de vos délibérations; des bureaux composés de compétences dans tous les domaines les présideront avec autorité et profit pour l'avancement des sciences qui font l'objet de nos études.

hier te Antwerpen, traditie, geschiedkundige waarheid en gezonde vaderlandsliefde vergen, moet het eerste woord dat ik tot u richt, uitgesproken worden in de taal der Vlamingen. Antwerpen bewaarde het best van alle grootsteden het voorvaderlijke eigenwezen. Dit maakt deze stad tot de best geschikte plaats, waar de minnaars van het Belgisch verleden ons eeuwfeest in eene onbezoedelde atmosfeer kunnen vieren. Hij wenscht, dat in dit ideaal kader, het congres, hetwelk uitmunt door het aantal en het gehalte der deelnemers, zijne heilige en bij uitstek vaderlandsche zending op schitterende wijze zal vervullen».

Vervolgens handelt burggraaf K. Terlinden op uiterst belangwekkende wijze, over den rol van Antwerpen bij de vorming der Belgische eenheid. (Die rede wordt verder in de Annalen in extenso medegedeeld.)

Eindelijk, is het de beurt aan E. H. Prims, die spreekt, over «Antwerpen in 1830».

Al de redenaars worden geestdriftig toegejuicht.

De zitting wordt gesloten te 13 uur.

ONTVANGST EN BEZOEK

AAN DE OUD-VLAAMSCHE KUNST

Om 3 uur 's namiddags vereenigden zich de congressisten, te getalle van ongeveer 150, in de Tentoonstelling van Oud-Vlaamsche Kunst waar ze ontvangen werden door den H. Van Nyen, Voorzitter welwillend geholpen door de heeren, Léo Van Puyvelde, Hoofdconservator der Koninklijke Musea van Schoone Kunsten van België, Bijgevoegd Bijzonder Commissaris der Regeering voor de Tentoonstelling van Oud-Vlaamsche Kunst, Sabbe, Algemeen Secretaris, Vloors, Voorzitter der afdeeling «Beeldhouwkunst», Rolland, Bestendige secretaris der Tentoonstelling, Van Cutsem, Secretaris der Afdeeling Mobilier, L'hermitte, Secretaris der Afdeeling «Het Kunstboek», de EE. HH. Prims en Philippen, enz.

Dit bezoek duurde anderhalf uur. Nadien werd een thee door de heer Van Nyen aan de congressisten aangeboden in de bureelen van het Secretariaat.

Des érudits, honneur de nos corps savants, se feront entendre dans nos conférences, à nos assemblées solennelles; enfin de nombreuses excursions, des fêtes, des distractions sont annoncées les six jours du congrès; elles en seront l'ornement et en quelque sorte l'illustration, et de même qu'une belle reliure double la valeur et l'attrait d'un livre, elles ajouteront du charme aux travaux du Congrès.

Permettez-moi enfin d'exprimer au nom de mes collègues du Bureau, à tous ceux qui ont contribué généreusement à la splendeur de ce Congrès, les remercîments auxquels ils ont droit.

C'est tout d'abord S. A. R. Mgr. le Duc de Brabant, qui a daigné honorer notre Congrès de son Haut protectorat, puis MM. le Gouverneur, le Commissaire Général du Gouvernement, le Bourgmestre de la Ville d'Anvers qui s'est fait représenter par M. l'Echevin Junes, le Comité Exécutif de l'Exposition qui a bien voulu déléguer M. Van Nyen, et qui tous nous ont comblés de faveurs.

Ce sont les autorités qui, directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants officiels, nous honorent de leur présence, et en particulier, S. E. le Cardinal Van Roey et M. le Ministre des Affaires Etrangères.

Notre congrès va se dérouler, six jour durant, dans une atmosphère d'exaltation patriotique qui en ce moment fait tressaillir la Belgique toute entière, des rives de l'Escaut à celles de la Meuse; de cordiale fraternité entre tous ceux que la guerre a vu faire face à l'ennemi, pour la défense de notre mère bien aimée, la patrie belge ; de foi, de confiance en l'avenir par une union indéfectible entre tous ses fils, sous le gouvernement du plus paternel des rois!

Je déclare ouverte la 28e session de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

M. Maurice Sabbe parle ensuite en flamand dans le même sens que M. Soil de Moriamé.

Puis M. Van Nyen vient successivement en flamand et en français adresser aux congressistes les vœux du Commissaire général du Gouvernement et du groupe des Congrès et conférences de l'Exposition.

«Les premières paroles, dit-il, prononcées pour vous accueillir dans notre ville doivent l'être en flamand. Rien n'est plus dans la vérité historique. Anvers est, en effet, dans notre pays, celle des grandes villes qui a le plus pieusement respecté le passé. Notre ville sera donc pour vos travaux un cadre idéal, convenant particulièrement à un congrès aussi important et aussi éminent, non seulement par le nombre de ses participants mais surtout par la valeur des savants qui y prennent part et par l'intérêt prodigieux des travaux qui y seront exposés. Votre mission est belle, puisque c'est vous qui entretenez le plus pieusement le culte de la patrie».

ONTVANGST TEN STADHUIZE

Te 20 uur werden de Congressisten ontvangen op het Antwerpsch Stadhuis door Burgemeester Van Cauwelaert, Schepen Junes en H. Goris secretaris van den heer Burgemeester.

H. Soil de Moriamé stelde de aanwezigen voor.

Heer Maurits Sabbe gaf in het Nederlandsch te kennen hoezeer de leden van het Congres getroffen waren door de hartelijke ontvangst die hun op het stadhuis te beurt viel.

Mijnheer de Burgemeester,

Het is niet de gewoonte, dat bij de voorstelling van congressisten aan het stedelijk magistraat het woord door twee verschillende personen genomen wordt.

Zoo ik hier van die gewoonte afwijk en, na onzen zoo geachten voorzitter, ook nog het woord tot u richt, dan doe ik het op uitdrukkelijk verlangen van het inrichtingskomiteit en vooral van den heer Soil de Moriamé zelf, die wilde dat namens ons Congres, dat zich heelemaal in het teeken der Belgische eenheid en broederlijke verstandhouding wil plaatsen, ook in de taal van de andere helft der Belgen zou gesproken worden.

Ons heele Congres, waaraan wij buiten zijn wetenschappelijk karakter ook een nationale beteekenis wenschen te geven, erkent de volledige gelijkheid der beide landstalen en past dit beginsel in allen eenvoud in de praktijk toe, als iets dat van zelf spreekt en zonder omhaal van woorden geschieden kan. Zoo wil het een bewijs leveren voor die verscheidenheid in de eenheid, waarover onze vorst in de laatste dagen meer dan eens gewaagde als over een der treffendste eigenaardigheden van ons nationaal leven.

Al had ik u niets anders te zeggen dan dat, heer Burgemeester, dan was het mijns dunkens toch de moeite waard.

Mij werd echter nog de taak opgedragen U en het stedelijk bestuur van Antwerpen hartelijk te bedanken voor den zeer gewaardeerden zedelijken en stoffelijken steun, door u bij de voorbereiding van dit congres verleend. Toen wij ons tot u richtten, wisten wij op voorhand wat wij van u mochten verwachten. Antwerpen heeft zooveel blijken gegeven van bijzondere belangstelling in de beoefening van de geschiedenis van stad en land; Antwerpen heeft, niettegenstaande haar onverpoosd streven om door stout initiatief en onverzwakte arbeidskracht zelf geschiedenis te maken voor de toekomst, ten allen tijde te zeer beseft

Ensuite M. le Vicomte Ch. Terlinden fait un exposé extrêmement téressant et très documenté sur le rôle d'Anvers dans la formation e l'Unité belge (Cet exposé est reproduit plus loin in extenso).

Enfin M. l'abbé Prims émet, en flamand, des considérations nouelles sur «Antwerpen in 1830».

Tous les orateurs sont applaudis avec enthousiasme.

La séance est levée à 13 heures.

RECEPTION ET VISITE à L'ART FLAMAND ANCIEN.

A 3 heures de l'après midi, les Congressistes, au nombre de 150 nviron, se réunirent à l'Exposition d'Art ancien où ils furent reçus par M. Charles Van Nyen, Président. La visite des trésors d'art se fit sous aimable conduite de M. Van Nyen, qu'aidèrent obligeamment M. Léo Van Puyvelde, Conservateur en Chef des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique, Commissaire spécial adjoint du Gouvernement à cette Exposition, ainsi que MM. Sabbe, Secrétaire général, Vloors, résident de la section de Sculpture, Rolland, secrétaire permanent de Exposition, Van Cutsem, secrétaire de la section du Mobilier, L'Heritte, secrétaire de la section du Livre d'Art, les abbés Prims et Phippen, etc.

Cette visite se prolongea durant une heure et demie. A son issue n thé fut très gracieusement offert aux Congressistes par M. Van Nyen ans les bureaux du Secrétariat.

RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE

Les Congressistes furent reçus le soir à 8 heures à l'Hôtel de Ville par M. Van Cauwelaert, bourgmestre, M. Junes, échevin, et M. Goris, secrétaire du Bourgmestre.

M. Soil de Moriamé présenta les congressistes en ces termes :

Monsieur le Bourgmestre,

Voici la quatrième fois que notre Fédération, réunie en Congrès, st reçue par le premier magistrat d'Anvers, en ce merveilleux hôtel de Ville, dont les proportions, le style et la décoration caractérisent si bien a grandeur et la magnificence de la métropole commerciale de la Belgique.

dat het leven van het verleden toch altijd doordringt tot in het leven van heden en morgen, opdat wij niet volkomen op uw daadwerkelijke sympathieën zouden gerekend hebben.

Antwerpen is een stad waar de tradities in eere worden gehouden. Men hoort er het gillen en fluiten van de sirenen der moderne transatlantiekers, het gekreun en gekrijsch der kraankettingen en der baggerbooten, — maar men hoort er ook de «Schelde» en de „Rubenscantate" zingen, die de kunst en de geschiedenis verheerlijken. Men ziet er forsche natiepaarden en machtige auto-tractoren de moderne wereldproductie ijverig en zorgzaam vervoeren, — maar men ziet er ook in schitterende historische stoeten het heele nationale verleden opleven. Men bouwt er wolkenkrabbers, maar ook een Oud-België, dat als archeologische reconstitutie zijn gelijken niet heeft.

Die geest der stad leeft in haar magistraat en zoo waren wij van uw steun verzekerd.

Voor dat alles zeggen wij u hartelijk dank en, steunende op ons programma en op de talrijke en degelijke medewerking, waarin wij ons mogen verheugen, dat uw sympathieën en uw steun niet zullen beschaamd worden.

In zijn antwoord verklaarde burgemeester Van Cauwelaert, dat het kunst- en wetenschapminnend Antwerpen aan oudheid- en geschiedkundigen met voorliefde een gul onthaal voorbereidt. De voorzitter van het Congres bezong de grootheid der Schelde. Daarvoor zij hem innige dank gewijd. De Schelde is de trots van Antwerpen. De burgemeester bewonderde met innige voldoening de zoo merkwaardige vermenigvuldiging der oudheidkundige kringen, tot dewelke de stadsarchivaris, E. H. Prims zooveel bijgedragen heeft. Hoe meer de historische waarheid zal gekend zijn, hoe beter de Belgische Provincies elkander zullen verstaan. Het is de zending der oudheidkundigen de kennis der waarheid te verbreiden. Het verleden is de leerschool der toekomst. Wat in dat verleden kon verwezenlijkt worden, kan men ook in de toekomst nog bewerkstelligen. Edele en benijdenswaardige taak de geheimen te ontsluieren van het grootsch verleden, hetwelk het cement uitmaakt waardoor de Belgische provincies tot een geheel vereenigd werden.

Daarna ledigden de aanwezigen eene schaal Champagnewijn op den voorspoed der Scheldestad en werden, onder de leiding van E. H. Prims de zalen van het stadhuis bezocht.

Tout y est grand, tout y est beau, tout y est large, et vous permettrez d'ajouter que tout y est cordial dans cette cité sans pareille dont l'immortel Rubens me paraît être le citoyen type, une ville qui aurait comme jardin sans égal notre superbe colonie du Congo!

Chaque fois que les assises de la Fédération ont été réunies dans vos murs, c'était fête à Anvers: c'était en 1885, Exposition Universelle; c'était en 1888, Anvers tout court, mais c'est assez; c'était en 1892 le Landjuweel et quelle merveille! C'est encore Exposition Universelle en 1930, — et toujours c'est de plus en plus beau! Et toujours nos congressistes ont reçu en cet Hôtel de Ville un accueil fastueux autant que cordial dont je vous remercie au nom des membres de la Fédération historique et archéologique de Belgique, que j'ai l'honneur de vous présenter en ce moment.

Oserai-je vous dire que devant la splendeur de l'Escaut à Anvers, je me sens fier d'habiter la première ville qu'il arrose en Belgique, bien jeune encore (l'Escaut, pas moi) et bien modeste alors, car il est encore proche de la source. Il traversera ensuite toute la Belgique dans cette belle région des Flandres, pour devenir, chez vous, le fleuve superbe et grandiose que Verhaeren a chanté en des vers magnifiques, et que célèbre déjà, à sa source, une inscription latine placée à l'endroit même où il jaillit de terre, et que je traduis — als ik kan — comme je peux:

Sois heureux de ton sort
o Escaut,
Source limpide et claire
Qui, jaillissant de terre,
Dans un sol sacré
Nourris et enrichis
La noble Belgique,
Arroses tant de cités illustres
Et, chargé des trésors
Que portent tes navires,
Entres, superbe, dans le domaine
De Thétis !

Tournai et Anvers sont les deux points extrêmes du cours de notre grand fleuve et aujourd'hui, j'ose le dire, les Tournaisiens se sentiront à l'honneur à Anvers, en constatant que c'est par l'Escaut qu'ils y ont apporté la première notion de l'art avec les premières manifestations de cet admirable style roman, dont la cathédrale de leur cité est la merveille.

Et c'est un Tournaisien, le Secrétaire Général de notre Congrès, M. Paul Rolland, qui aura l'honneur de vous faire cette démonstration »

Après M. Soil de Moriamé, M. Sabbe, en langue flamande, dit tout son plaisir de voir les congressistes reçus de si belle façon par l'administration communale.

M. Van Cauwelaert affirma toute sa joie de recevoir les archéologues dans la ville qui a toujours été accueillante pour

ZONDAG 17 AUGUSTUS

Te 15 uur bezochten de leden van het Congres het paviljoen der stad Antwerpen, alwaar zij rondgeleid werden door E. H. Prims, stadsarchivaris, dewelke hun met de meeste bereidwilligheid en met een niet genoegzaam te bewonderen kennis van zaken, kostbare inlichtingen verschafte over de geschiedenis der haven en der Antwerpsche scheepvaart.

Te 18 uur vergaderden 50 inschrijvers in de feestzaal van het spijshuis „Paon Royal" (Dierentuin) waar hun een welverzorgd gastmaal wachtte. Aan de eertafel namen plaats HH. Soil de Moriamé voorzitter; Sabbe en Philippen, ondervoorzitters; De Ridder, eere-directeur-generaal en historische raadgever van het ministerie van buitenlandsche zaken; Smets, rector der Universiteit van Brussel; Joly, raadsheer aan het Beroepshof; Rolland, algemeene secretaris; Hasse, schatbewaarder. Een begeesterde toast werd door den Voorzitter ingesteld te eere van den koning.

Daarna zond men aan Zijne Majesteit een telegram luidend: «Geschied- en Oudheidkundig Congres van Antwerpen juicht den koning toe en legt aan den voet van den troon de hulde neder van zijne eerbiedige getrouwheid.»

Na het banket werden de feestelijkheden van den dag gesloten met eene vertooning van volksdansen aangeboden door het comiteit van Oud België en uitgevoerd op de Groote Markt dezer inrichting.

Op het programma: a) quadrille 1640; b) Mieke Stout; c) kruisdans; d) Jan pirrewit; e) De Stoofhaak; f) Poolsche ringdans; g) klepperwals; h) de kolomdans; i) de zwarte kop; j) de oude boeren carré k) Mie Katoen.

Na deze folkloristische vertooning verspreidden de congressisten zich in de lanen der prachtig verlichte tentoonstelling.

ies arts. «Votre président, dit-il, a chanté l'Escaut et je le remercie. On devrait le chanter plus encore car c'est notre gloire. Je suis heureux de voir que les cercles qui font connaître notre pays se multiplient même chez l'ouvrier, et l'abbé Prims est un des grands propagateurs de cette belle poussée vers l'art, le souvenir de nos glorieux ancêtres.

Plus on fera connaître la vérité historique plus les provinces de la Belgique se comprendront entre elles, et c'est, Messieurs les archéologues, votre devoir, votre rôle. Remplissez-le, soyez les éducateurs des âmes et suivez cette pensée: le passé nous inspire, l'avenir nous attend. Savoir ce que l'on a réalisé c'est savoir ce que nous promet l'avenir.

Les archéologues ont une noble mission à remplir: la mission sociale qui enseigne à tous l'histoire et les beautés archéologiques et artistiques d'un pays. C'est votre rôle, Messieurs, et je vous envie et vous en félicite.»

Après cette réponse les congressistes burent une coupe de champagne aux splendeurs d'Anvers, et, sous la conduite de l'abbé Prims, visitèrent l'Hôtel de Ville en détail.

DIMANCHE 17 AOUT

A 15 heures, les Membres se réunirent au Pavillon de la Ville d'Anvers, où des explications les plus abondantes leur furent fournies par M. l'Abbé Prims en ce qui concerne l'histoire du port et de la navigation.

A 18 heures, les souscripteurs au banquet se retrouvèrent au nombre de 50 au restaurant du Paon Royal (Jardin Zoologique). A la table d'honneur étaient placés: MM. Soil de Moriamé, président; Sabbe et Philippen, vice-présidents; De Ridder, directeur général honoraire et conseiller aux Affaires Etrangères; Smets, recteur de l'Université de Bruxelles; Joly, Conseiller à la Cour d'Appel; Rolland, secrétaire général; Hasse, trésorier. A l'issue du dîner un toast vibrant au Roi fut porté par le président, M. Soil de Moriamé.

De plus, le télégramme suivant a été envoyé à Sa Majesté :

"Congrès archéologique et historique d'Anvers acclame S. M. le Roi "et dépose au pieds du trône hommage fidèles sujets. Président Soil de "Moriamé."

MAANDAG 18 OOGST

UITSTAP NAAR DE KEMPEN

«Bij zeer gunstige weergesteltenis genoot de uitstap naar de Kempe onder de belangsteling van talrijke deelnemers veel bijval. Aandachti werd gedurende de rit de «Gids» van Dr Prims geraadpleegd waari vóór de eerste halte te Lier, grondig en bondig — in autokartempo — bescheid te vinden is over het verleden van Berchem, Mortsel, Boechou zooals verder op de tocht voor de dorpen — Kessel, Nijlen, Bouw en zoo verder — waar niet stilgestaan werd.

Te Lier werden de kongresleden op het stadhuis door de heer sch pen Van In verwelkomd en rondgeleid. Onder de leiding van E.H. Broe leeraar aan de Rijksmiddelbare School, werd een bezoek gebracht aa de St. Gummaruskerk en, na 'n vluchtige blik op het Begijnhof, ging d tocht voort naar Herentals. Dr. Prims schetste hier, voor het stadhui de rol van Herenthals in de geschiedenis der Kempen. De heren Dek en Burgemeester stelden de bezoekers voor aan E. H. Verstreyden o der wiens geleide de kerk bezocht werd. Op de H. Kruisberg, de ouds kruisweg der Kristenheid, liet dr. Prims 'n uitgestrekt vergezicht ov de Kempen overschouwen, waaraan dr. Hasse enkele opmerkingen va geologischen aard toevoegde.

Met 'n bezoek aan Hoogstraten werd de uitstap besloten. De He Burgemeester had er aan gehouden de kongresleden plechtig op het sta huis te ontvangen. Nadat, bij de voorstelling, enkele vriendelike woord tussen hem en de voorzitter van het Kongres gewisseld werden, waar 'n glas schuimwijn geledigd werd, gaf E. H. Laureyssens de gewensch uitleg over de geschiedenis van Hoogstraten, en wees hij op de bouwkundi waarde van het 16e eeuwsche stadhuis met z'n merkwaardige muursch deringen. De oudheidkundige wandeling werd besloten met 'n bezo aan de kerk, waar, buiten de vele merkwaardigheden in de «Gids» v

(1) Voor de plaatsnamen hebben wij aangenomen de moder spelling door H. J. Van de Wijer in *„De Vlaamsche Gemeentenam in moderne spelling"*. Leuven, 1929.

Cet agréable après-midi se termina par une soirée de danses populaires gracieusement offerte par le Comité de la Vieille Belgique, sur la Grand'Place de la dite Vieille Belgique.

Au programme : a) quadrille 1640; b) Mieke Stout; c) Kruisdans; d) Jan pirrewit; e) De Stoofhaak; f) Poolsche ringdans; g) Klepperwals; h) de kolomdans; i) de zwarte kop; j) de oude boeren caré; k) Mie katoen.

Après cette récréation folklorique, les congressistes s'éparpillèrent à travers l'Exposition splendidement illuminée.

LUNDI 18 *AOUT*

EXCURSION EN CAMPINE

« Très nombreux furent les participants à l'excursion en Campine que favorisa un temps serein. Pendant le trajet en autocar, le «Guide historique» de l'abbé Prims, contenant des renseignements aussi précis que concis sur les villages où l'on n'eut pas le temps de s'arrêter — Berchem, Mortsel, Boechout (1) et, après un premier arrêt à Lierre, Kessel, Nijlen, Bouwel etc. —, rendit de précieux services à tous ceux qui voulurent acquérir rapidement quelques données historiques sur la Campine.

A Lierre, les congressistes furent reçus par M. l'échevin Van In, qui leur montra tout ce que l'hôtel de ville et le beffroi contiennent d'intéressant. L'abbé Broers, professeur à l'école moyenne, conduisit ensuite les visiteurs à l'église St. Gommaire et, après un rapide coup d'œil jeté sur le Béguinage, on prit la route d'Hérenthals. Là, devant l'hôtel de ville, l'abbé Prims, esquissa le rôle qu'a joué Herentals dans l'histoire de la Campine. MM. le Doyen et le Bourgmestre présentèrent les congressites à l'abbé Verstreyden qui leur fit visiter l'église. Au Kruisberg, le plus ancien chemin de la croix de la chrétienté, on put contempler

(1) Pour les noms de lieux, nous avons adopté l'orthographe modernisée préconisée par H. J. Van de Wijer: *"De Vlaamsche Gemeentenamen in moderne spelling"*, Louvain, 1929.

meld, bizonder aan te stippen zijn de glasramen wier studie menig pr bleem over de siemboliek der voorstellingen opwerpt.

De terugreis geschiedde over Wuustwezel, Brasschaat, Merkse niet over Oostmalle, Wijnegem, Deurne, zooals in het reisplan voorzi was. »

M. S.

DINSDAG 19 AUGUSTUS

BEZOEK DER STAD

De Congressisten hebben zich in twee groepen verdeeld.

De eerste groep, bestaande uit een honderdtal personen, vereenig zich op de Groenplaats en bezocht de Hoofdkerk, de St. Caroluske onder de leiding van de E. Pater Peeters, S. J., alsook de St. Pau kerk.

De tweede groep, bestaande uit ongeveer 50 personen, vereenig zich op hetzelfde uur op de Meirplaats en bezocht de Kapel van Bu gondië, onder de leiding van den E. H. Prims; de St. Jacobskerk, o der de leiding van den E.H. Jos. Van Herck; het Museum van den Ope baren Onderstand, onder deze van den E. H. Philippen; het Museu Mayer-van den Bergh, onder deze van Graaf Jos. de Borchgrave d'A tena; en het museum Frans Claes, onder deze van den eigenaar zelve.

VOORDRACHT VAN M. JEAN CAPART

Te 8 uur 's avonds hield de heer Jean Capart in de groote za der Congressen van de Wereldtentoonstelling, een voordracht over „*Egy tische Kunst*". Deze voordracht, opgeluisterd met lichtbeelden, gre plaats voor een eivolle zaal en behaalde een zeer levendigen bijval.

l'immense panorama de la Campine, pendant que le Dr Hasse donnait des explications d'ordre géologique.

L'excursion se termina par une visite à Hoogstraten, où M. le Bourgmestre avait voulu recevoir officiellement les congressistes à l'hôtel de ville et leur souhaita la bienvenue en des paroles pleines de cordialité chaudement applaudies. Au cours d'une agréable causerie très documentée, dans laquelle il exposa sommairement l'histoire de Hoogstraten, l'abbé Laureyssens fit ressortir la grandeur et la beauté architecturale de l'hôtel de ville, construction du XVIe siècle avec des peintures murales récentes remarquables. La promenade archéologique se termina par une visite à l'église aux vestiges du passé si abondants et si peu connus, où un examen des vitraux seuls soulève de multiples problèmes du plus haut intérêt.

Le retour se fit par Wuestwezel, Brasschaat, Merksem, et non par Oostmalle, Wijnegem, Deurne, comme il avait été prévu.» M.S.

MARDI, 19 *AOUT*

VISITE DE LA VILLE

Les Congressistes se divisèrent en deux groupes.

Le premier groupe, composé d'une centaine de personnes, se réunit à la Place Verte à trois heures et visita la cathédrale, l'église St. Charles, sous la conduite du R. Père Peeters S. J., et l'église St. Paul.

Le deuxième groupe, fort d'environ soixante personnes, se réunit à la même heure, place de Meir et procéda à la visite de la Chapelle de Bourgogne, sous la conduite de M. l'abbé Prims, de l'église Saint-Jacques, sous celle de M. l'abbé Jos. Van Herck, du Musée de l'Assistance publique, sous celle de M. l'abbé Philippen, du Musée Mayer-Van den Bergh, sous celle du comte Jos. de Borchgrave d'Altena, et du Musée Frans Claes, sous celle du propriétaire même.

CONFERENCE DE M. JACQUES CAPART

Le soir, à 20 heures, M. Jean Capart, fit une conférence sur *l'Art Egyptien* dans la grande salle des Congrès du palais des Fêtes à l'Exposition internaitonale. Cette conférence, agrémentée de projections, eut lieu devant une salle archi-comble. Elle accueillti le plus vif succès.

WOENSDAG 20 OOGST

UITSTAP OP DE SCHELDE

« De waterreis Antwerpen-Temsche is een der aangenaamste ui stappen in de Antwerpse omgeving: niet alleen ontspanning is er te vi den, ook op het gebied der arkeologie valt heel wat aan te stippe 'n Boottocht is echter niet de gewenste manier van reizen voor wie onde wege wil halte houden bij oudheidkundige merkwaardigheden.

Te 2.30 u. stak de boot af; de aanwezigen nog talrijker dan b de uitstap naar de Kempen; op het programma bezoek aan Rupelmond Bornem en Temsche. Van op de Schelde is het panorama over Antwe pen éénig mooi: zwierige torens boven de huizenkompleksen, aan rechteroever, tot het nijverige Hoboken, de aanlegplaatsen der haven; a de linkeroever het nog eentonig niew-Antwerpen, verder beurtelin Burcht, Kruibeke met z'n 15. eewse kerk die bezienswaardige schilderij en beeldhouwwerk bezit, Bazel en het kasteel van Wissekerk. Tege over, onder Hemiksem, ligt de sint-Bernaarts Cistercienserabdij, einde d 17e eew op de oudere verwoeste herbouwd, tans krijgsdepot en daaro ontoegankelik.

Te Rupelmonde werden de kongresleden opgewacht door de her Burgemeester en De Groot. Deze stad werd gebouwd voor de mondi van de Rupel, die zich sedert de 13e eew echter meer stroomafwaa verlegde. Aldus was de stad door haar ligging zelf aangewezen om v uit het versterkt kasteel met z'n 17 torens, als bolwerk voor het La van Waas, de loop der rivier te beheerschen. Ook heeft het kasteel de verdediging van het Land van Waas 'n niet te onderschatten rol speeld (zie *Annalen van den Oudheidkundigen Kring van het Land v Waas*, t. I, blz. 182 sq. 323 sq en t. II blz. 39 sq.) Alleen de ov blijfselen van het kasteel werden bezocht; aan de kerk en het stadh met z'n rijke archiefverzameling kon geen tijd gewijd. Beoefenaars voorgeschiedenis vinden wel ter plaatse stof voor hun studie (zie dr. Van Raemdonck; *L'Age de la pierre à Rupelmonde*, in de *Annalen* hoger t. II pp. 39 sq.)

Te Bornem werd bezoek gebracht aan het kasteel van mevro de Gravin de Marnix de st. Aldegonde, die zo bereidwillig was de k

MERCREDI, 20 AOUT

EXCURSION SUR L'ESCAUT

«Quoique l'excursion en bateau Anvers-Tamise soit une des plus ntéressantes dans la banlieue anversoise, elle n'offre pas au touriste épris d'histoire assez d'occasions de s'arrêter là où l'attirerait son goût pour 'archéologie. Les réels agréments d'une excursion sur l'Escaut ne peuvent lui faire oublier qu'il passe, sans pouvoir les visiter, à côté de tant de choses dignes d'intérêt auxquelles il voudrait donner toute son attention.

Les participants furent encore plus nombreux qu'à l'excursion en Campine. Au programme: visite à Rupelmonde, Bornem et Tamise. De l'Escaut, le panorama d'Anvers est sans pareil; les tours élancées se dressent au-dessus de la cité; sur la rive droite, jusqu'à Hoboken aux industries actives, les quais; sur la rive gauche, sans animation, les terrains récemment cédés à la ville d'Anvers auxquels succèdent Burcht, Kruibeke, dont l'église, datant du XVe siècle, possède quelques tableaux et des sculptures remarquables, Bazel et le château de Wissekerk. En face, sous Hemiksem, se dresse l'abbaye de St. Bernard, autrefois occupée par des moines de l'ordre de Cîteaux; elle fut construite à la fin du XVIIe siècle sur le modèle de l'ancienne abbaye de Ste Marie et est actuellement un dépôt militaire inaccessible aux visiteurs.

A Rupelmonde, les congressistes furent reçus par M.M. le Bourgmestre et L. De Groot.

La ville de Rupelmonde fut bâtie devant l'embouchure du Rupel, laquelle s'est déplacée depuis le XIIIe siècle et se trouve actuellement plus en aval. Par sa position géographique, la ville était appelée à devenir le bastion du pays de Waas et à dominer le cours du fleuve et de la rivière du haut des 17 tours de son château-fort. Aussi le château de Rupelmonde joua-t-il un rôle prépondérant dans la défense du pays de Waas, (cf. Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas, t. I, pp. 183 sv., 323 sv. et t. II, p. 39 sv.) Seules les ruines du château purent être visitées; il ne resta plus de temps à consacrer à l'église, ni à l'hôtel de ville dont le dépôt d'archives est très riche en documents concernant le comté de Flandre. Les fervents de la préhistoire trouveront à Rupelmonde une ample matière pour leur étude et liront avec intérêt

gresleden toegang te verlenen tot het histories kasteel en hare privaatver zameling voor hen open te stellen.

Opmerkenswaardig is het dat Bornem steeds behoord heeft tot he Land van Waas, graafschap Vlaanderen, niet tot het hertogdom Brabar zoals z'n ligging zou laten vermoeden. Het kasteel ligt aan de boord va de oorspronkeike bedding der Schelde die zich in de 13e eew verlegd om deels te versmelten met de loop der Durme, en van haar eerste loo niets achter te laten dan de huidige Oude-Schelde, 'n 6 Km. lange, b Temsche door sluizen aan de Schelde verbonden, zeer vischrijke vijver Oorspronkelik versterkt, werd het kasteel in de 16e eew door Pedr Coloma, heer van Bornem, in 'n lusthuis herschapen. Meerdere verande ringen, waarover, benevens 'n klare beschrijving, historiese gegevens t vinden zijn bij E. Best: *Bornem, sa châtellenie, son château, ses seigneu* in de *Annalen* als hoger,)t. VI pp. 299 s., 397 sq., 401 sq.,(werde aan het kasteel in de loop der ewen toegebracht, tot het in 1891-9 z'n huidig uitzicht kreeg.

Bornem heeft onder het koor der 19. eewse kerk 'n romaanse onde aardse kapel der 11e eew bewaard. De abdij, sedert 1834 door Be nardijnen betrokken is 'n stichting van Pedro Coloma; zij was van 165 tot aan de franse Omwenteling 'n onderwijsinstelling van engelse Domin kanen. Gezien het gevorderde uur moest van het bezoek aan Temsch afgezien worden. » M.S.

DONDERDAG 21 AUGUSTUS

AGEMEENE SLUITINGSZITTING

De zitting wordt geopend te 15 uur in de Congreszaal van h Feestpaleis der Wereldtentoonstelling. Aan het bureel nemen plaats H. Soil de Moriamé, voorzitter van het Congres, H. Henri Pirenn eereprofessor aan de Gentsche Hoogeschool en lid der Koninklijke Aca demie van België; H. Paul Rolland, algemeene schrijver.

Op de eerste rangen bemerkt men: H. Maurits Sabbe, E.E. H.H Philippen en Prims, ondervoorzitters; H. De Ridder, eere-directeur-gen

étude du Dr J. van Raemdonck: *L'âge de la Pierre à Rupelmonde*, dans es Annales du C. archéol. du P. de Waas, t. II pp. 39 sv.

A Bornem, les congressistes visitèrent le château de Mme la comtesse le Marnix de Ste Aldegonde, qui avait bien voulu leur donner accès u château et à ses collections d'objets d'art.

Bornem, que sa position géographique aurait dû rattacher au duché le Brabant, a toujours appartenu au Pays de Waas, comté de Flandre. Le château s'élève au bord du lit primitif de l'Escaut qui, au cours du XIIIe siècle, s'est déplacé pour se confondre avec le cours de la Durme. l ne subsiste du cours primitif que le Vieil-Escaut, un étang très pois-onneux de 6 Km. de long, communiquant avec l'Escaut, en face de Tamise, au moyen d'une écluse. L'ancien château-fort de Bornem fut hangé en une maison de plaisance, au XVIe siècle, par Pedro Coloma, eigneur de Bornem. Au cours des siècles, le château subit plusieurs chan-ements, dont les derniers datent de 1891-94. Une étude très docu-nentée et une description pittoresque de l'ancien manoir féodal a été faite ar E. Best: „*Bornhem, sa châtellenie, son château, ses seigneurs*", lans les Annales du C. Archéol. du Pays de Waas, t. VI, pp. 299 sv., 397 sv., 401 sv.

L'église de Bornem, construction récente du XIXe siècle, possède, ous le chœur, une crypte romane du XIe siècle. L'abbaye, occupée de-uis 1834 par les Bernardins, fut fondée par Pedro Coloma au XVIe ièscle; de 1659 à la Révolution Française, elle fut un établissement l'instruction dirigée par des Dominicains anglais.

Vu l'heure avancée, on dut renoncer à la visite de Tamise.» M.S.

JEUDI 21 AOUT

SEANCE PLENIERE DE CLOTURE

La séance s'ouvre à 3 heures dans la salle des Congrès du Palais les Fêtes, à l'Exposition internationale.

Au bureau M. Soil de Moriamé, président du Congrès; M. Henri Pirenne, professeur émérite à l'Université de Gand et membre de l'Aca-démie Royale de Belgique; M. Paul Rolland, Secrétaire Général.

raal en historische raadgever van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken; Burggraaf Ch. Terlinden, professor aan de Unversiteit van Leuven; H. Des Marez, professor aan de Universiteit van Brussel; H. Espinas, eere-archivaris aan het Ministerie van Buitenlandsche Zaken van Frankrijk en briefwisselend lid der Koninklijke Belgische Academie ; H. Ganshof, professor aan de Universiteit van Gent.

De Voorzitter begint met de sprekers die zullen optreden te verzoeken zeer kortbondig te zijn, daar men de vergadering te 16.30 uur moet eindigen.

Het woord wordt vervolgens verleend aan den algemeenen Secretaris, dewelke kennis geeft van de wenschen, die in de afdeelingen geuit werden.

Wenschen :

De AFDEELING DER PRAE- EN PROTOHISTORIE wenscht:

1) dat om eene betere verstandhouding tusschen verzamelaars en musea te verwezenlijken, zoo spoedig mogelijk het wetsvoorstel zou gestemd worden, hetwelk met dat doeleinde neergelegd werd op het bureel van den Senaat;

2) dat elk beheer der minder aanzielijke musea, die toelagen van den Staat ontvangen, zou gedwongen worden te zorgen voor het behoorlijk onderhouden der verzamelingen;

3) dat elke provincie de fragmentarische kaarten, waarop prae- en protohistorische ontdekkingen aangeteekend worden, zou centraliseeren volledigen en uitgeven in daartoe geschikte tijdschriften.

4) dat het Belgisch Verbond der geschied- en oudheidkundig kringen aan den bevoegden heer Minister het verzoekschrift zou over maken waarin gevraagd wordt de geklasseerde kuilen van Spiennes t behouden.

De AFDEELING KUNSTGESCHIEDENIS drukt haar spijt uit, da men reeds een begin heeft gemaakt met het afbreken van het kastee van Beaulieu te Machelen en verklaart, dat het nuttig zou zijn enkel zaken, die deel uitmaken van het mobilier te redden, onder meer d zoldering, dewelke door Jan Christoffel Hansche vervaardigd werd. Z drukt het verlangen uit dat de regeering zoohaast mogelijk de noodig maatregelen zou treffen om de vernietiging dezer kunststukken te ver hinderen en ze voor hare verzameling aan te koopen.

Aux premiers rangs M.M. Sabbe, les abbés Philippen et Prims, ice-présidents; De Ridder, directeur général honoraire et conseiller histo- ique aux Affaires Etrangères; Vicomte Ch. Terlinden, professeur à 'Université de Louvain; Desmarez, professeur à l'Université de Bruxel- es; Espinas, archiviste honoraire aux Affaires Etrangères (Paris) et orrespondant de l'Académie Royale de Belgique ; Ganshof, rofesseur à l'Université de Gand, etc.

Le Président prie ceux qui prendront la parole d'être très brefs, la alle devant être libre à 4.30 heures.

La parole est immédiatement donnée au Secrétaire Général qui fait ecture des vœux émis par les Scetions.

Voici ces vœux :

La SECTION DE PREHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE souhaite :

1) que l'on fasse aboutir le projet de loi déposé sur le Bureau du Sénat touchant la réalisation d'une meilleure entente entre les collection- neurs et les musées ;

2) que l'on oblige les Administrations des Musées de province ré- cevant des subsides de l'Etat de veiller au bon entretien des collections ui leur sont confiées ;

3) que chaque province réalise une centralisation des cartes frag- mentaires relevant les découvertes pré- et protohistoriques, tienne les cartes à jour et les publie par l'intermédiaire d'une ou plusieures revues mportantes ;

4) que la Fédération envoie au Ministre compétent la requête du Con- grès d'entretenir et de conserver les puits de Spiennes qui sont classés.

La SECTION D'HISTOIRE DE L'ART formule le regret d'apprendre la destruction déjà commencée du château de Beaulieu, à Machelen, et déclare qu'il serait bon de sauver au moins certaines œuvres de réelle valeur artis- tique qui font partie de l'immeuble, notamment les plafonds de Jean Chris- ophe Hansche ; à cet effet elle émet le vœu que l'Etat prenne immédia- tement les mesures utiles pour sauver les œuvres et les acquierre pour ses collections.

La SECTION D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE à la suite d'une communication de M. J. Houzeau de Lehaie faisant ressortir l'intérêt qui peut offrir l'étude des archives des «petits Etats et des sei- gneuries restées longtemps indépendantes sinon en droit du moins en fait», émet le vœu de voir la Fédération archéologique et historique de Bel- gique s'attacher à rappeler à l'activité et à développer la Commission des petites archives.

La SECTION D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE exprime le vœu :

1) qu'il soit publié annuellement dans les revues diocésaines belges une statistique des baptêmes, mariages, enterrements et vocations reli- gieuses;

De AFDEELING MODERNE EN HEDENDAAGSCHE GESCHIEDENIS — ten gevolge eener mededeeling van H. T. Houzeau de Lehais, die het belang deed uitschijnen hetwelk opgeleverd wordt door de studie van de kleine staten en van den langen tijd onafhankelijk gebleven heerlijkheden, — drukt den wensch uit dat het verbond het noodige zou doen opdat de commissie der kleine archieven hare werkzaamheden zou hervatten.

De AFDEELING KERKELIJKE GESCHIEDENIS wenscht:

1 dat de diocesane tijdschriften van België jaarlijks de statistiek der doopen, huwelijken. begrafenissen en roepingen zouden mededeelen.

2) dat men weldra den ontledenden inventaris van de briefwisseling der Bollandisten zou uitgeven.

De AFDEELING DER HULPWETENSCHAPPEN opperde den wensch:

1) dat de Bibliotheca Belgica van Sanderus, die zeer zeldzaam is geworden, opnieuw zou in druk verschijnen met aanduiding van de lotgevallen der vermelde handschriften;

2) dat bij het afsterven van leeraars, geleerden en verzamelaars hunne notas, leergangen en zoo mogelijk hunne briefwisseling toevertrouwd zouden worden aan eene wetenschappelijke inrichting.

De AFDEELING FOLKLORE wenscht:

1) het instellen eener commissie van folkloristen, waarin alle gezindheden zouden vertegenwoordigd zijn, om de juiste bepaling vast te stellen van hetgeen folklore is en aan de folkloristische studies een algemeene richting te geven;

e2) het instellen eener tweede commissie gelast met het opstellen van een repertorium, met het oog op de gebeurlijke uitgave van een woordenboek van de Vlaamsche en Waalsche Folklore.

3) vraagt dat het Congres gelukwenschen zou aanbieden aan het Gemeentebestuur van Anderlecht aan hetwelk wij het inrichten danken eener tentoonstelling voor Folklore en plaatselijke geschiedenis en de stichting van een bestendig plaatselijk museum.

Op aanvraag van den heer Desmarez besluit het Congres den volgenden wensch te laten stemmen:

Aangezien het belang, dat België op het gebied der Europeesche beschaving aanbiedt, vraagt het Congres, dat men zonder verwijl zou vervaardigen een atlas gewijd aan de aardkundige ontwikkeling van ons land en aan den voortgang der belgische beschaving door de eeuwen heen.»

2) que l'on entreprenne à bref délai l'inventaire systématique de la correspondance des anciens bollandistes.

La SECTION DES SCIENCES AUXILIAIRES affirme qu'il serait souhaitable :

1) que l'ouvrage „Bibliotheca Belgica Manuscripta" de Sandérus, devenu rare fut réédité ultérieurement de telle sorte que le destin subi par les manuscrits qu'il énumère soit autant que possible exactement indiqué;

2) qu'au décès des professeurs, savants, collectionneurs, etc., leurs notes, cours, et si possible, leur correspondance fussent déposés dans les dépôts scientifiques.

La SECTION DE FOLKLORE souhaite:

1) qu'une commission composée de folkloristes appartenant aux diverses tendances étudie en commun les conceptions formulées par les folkloristes afin de donner au folklore une orientation générale commune;

2) qu'une autre commission soit chargée d composer un répertoi en vue de la publication éventuelle d'un dictionnaire de folklore flamand et de folklore wallon;

3) que le Congrès d'Archéologie réuni à Anvers félicite l'administration communale d'Anderlecht de l'initiative qu'elle a prise en organisant d'abord une exposition de folklore et d'histoire locale et en décidant ensuite la création d'un musée local permanent.

A la demande M. Des Marez, les congressistes souhaitent que l'on confectionne un atlas montrant le développement physique et culturel de la Belgique. Voici le texte de cette proposition:

Considérant l'intérêt tout particulier que présente laBelgique au point de vue de la civilisation européenne, le 28e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, réuni à Anvers exprime le vœu de voir la Belgique commencer sans retard la confection d'un atlas montrant son développement physique et culturel sous tous les rapports.

A propos de ce vœu, M. le professeur Terlinden ayant félicité M. Des Marez, souhaiterait que la publication fût intimement liée à celle qu'ont entreprise MM. les professeurs Van der Essen et Ganshof.

M. Ganshof n'estime pas possible pareille incorporation, surtout pour des raisons d'ordre matériel. Il n'en désirerait pas moins que les éditeurs des deux publications marchassent en parfait accord.

M. Dursin rappelle le vœu émis par la section de Préhistoire. Il a prévu la proposition de M. Des Marez.

H. Professor Terlinden, na den H. Desmarez geluk gewenscht te hebben om het voorstel, verklaart dat hij zou willen, dat de gewenschte kaarten zouden ingelascht worden in het historisch atlas van de heeren Van der Essen en Ganshof. H. professor Ganshof antwoordt dat zulks om stoffelijke redenen onmogelijk is. Hij drukt niettemin het verlangen uit dat de uitgevers van beide publicaties in innige verstandhouding met elkander zouden arbeiden. M. Dursin herinnert aan den wensch der voorhistorische afdeeling, die het voorstel van professor Desmarez voorzien heeft.

De volgende algemeene wensch wordt ten slotte aan de vergadering voorgelegd :

Het Congres van Antwerpen, ten einde meer eenheid en meer doelmatigheid aan de werking van het Verbond te verzekeren, zal zijn bureel gelasten naar de middelen uit te zien om een bestendig bureel van dit Verbond te vormen. Het bureel van het Congres zal daarover binnen enkele maanden een verslag uitbrengen op eene vergadering van de afgevaardigden der aangesloten kringen die te Brussel zal gehouden worden. Elke vereeniging mag zich op die veregadering doen vertegenwoordigen door drie leden, waarvan echter slechts een lid stemrecht zal hebben.

Op voorstel van H. Professor Terlinden werden de woorden «binnen enkele maanden» vervangen door «binnen drie maanden».

Al deze wenschen worden gestemd.

Op dit congres ingericht om het glorierijk eeuwfeest onzer onafhankelijkheid te vieren, mocht H. professor H. Pirenne niet ontbreken. Hij zou bij deze plechtige gelegenheid dan spreken over vermolmd papier en slechten inkt. Nooit heeft men meer geschreven en meer gedrukt dan in onze tijden, maar ook nooit heeft men minder stevig papier en minder duurzamen inkt gebezigd. Buiten de prachtuitgaven zal er van het drukwerk onzer dagen niet veel overblijven. De archiefstukken, die thans met het schrijfmachien geklopt worden op zeer licht papier zijn na 25 paar oren bruikbaar, zooals de oorkonden van het oorlogsarchief, die in 1914 met het machien geschreven werden en die nu reeds onleesbaar zijn geworden het bewijzen. Het gevaar is groot en een officiëel ingrijpen dringt zich op. In Duitschland en in Italië gebruiken de openbare besturen, bij het opstellen van belangrijke documenten, slechts speciaal gekeurd papier waarvan de duurzaamheid door deskundigen gewaarbogrd is. De Italiaansche wet verplicht de papierfabrikanten bij middel van watermerken

Un autre vœu, d'allure générale, est soumis à l'assemblée. Il est résenté comme suit:

Le Congrès archéologique et historique d'Anvers, désireux de voir la édération archéologique et historique de Belgique poursuivre avec unité e vue sa mission en ce qui touche les congrès, publications et autres nanifestations de son ressort, fait la proposition suivante:

„Le Bureau du Congrès d'Anvers étudiera les moyens de réaliser constitution d'un Bureau permanent et fera rapport à ce sujet au cours 'une réunion des délégués des sociétés fédérées qu'il convoquera à cette ntention à Bruxelles dans quelques mois. Chaque société fédérée s'y era représenter par 3 délégués, mais un seul d'entre ceux-ci aura droit u vote.»

Sur la proposition de M. le Vicomte Terlinden, l'expression „quelques mois" est remplacée par „trois mois".

Tous les vœux sont adoptés.

M. Henri Pirenne, prenant la parole pour traiter de *„La qualité défectueuse des encres et des papiers modernes"*, insiste sur le fait qu'on 'a jamais écrit autant que de nos jours, mais qu'on ne s'est jamais si peu préoccupé de la durée des copies et des imprimés.

En dehors de quelques entreprises commerciales ou financières qui mpriment sur des papiers magnifiques le résultat périodique de leur activité et de certains ouvrages de luxe, que restera-t-il dans cinquante ans les manifestations de notre pensée et des documents qui retracent notre vie?

D'autre part, la plupart des archives sont tapées à la machine sur du papier pelure. Ces archives-là sont anéanties au bout de 25 ans. L'orateur donne l'exemple d'archives de guerre tapées en 1914 et à présent complètement effacées. Il en est de même à l'état-civil.

Que restera-t-il de nous en dehors des ouvrages d'art que nous avons édifiés, si nous ne prenons à temps les mesures si simples qui s'imposent. „L'Europe occidentale deviendrait une Egypte sans papyrus, sans inscriptions et sans momies." Une véritable vision à la Wells! Que faut-il pour nous rappeler au souvenir de nos arrière-neveux: sauver les papiers!

Dans certains pays, tels que l'Italie et l'Allemagne, les administrations sont tenues, pour un certain nombre de documents officiels, d'employer un papier préalablement soumis à l'analyse d'un organisme spécial. Il y a de même en Italie une législation obligeant les papetiers à marquer leur différents papiers d'un filigrane comme garantie de durabilité.

de hoedanigheid van het papier te openbaren. De verplichting van soo gelijke watermerken op het papier te plaatsen werd ook aangeprezen dc het internationaal comiteit, hetwelk te Parijs vergaderde. Wenschen w den desaangaande aan den Bond der Naties en aan enkele regeering overgemaakt, doch zonder uitslag. Met den inkt is het niets beter geste dan met het papier. Alle onze chemisch voorbereide inkten vreten het p pier uit. In afwachting dat de openbare besturen handelend optreden, het eene zedelijke verplichting voor de publicisten enkele exemplaren hu ner uitgaven op stevig papier te doen drukken. De „Times" en de „Ne York Herald" hebben hier het voorbeeld gegeven. Wat het modern chief betreft, is het geraadzaam de daarvoor bestemde stukken niet n het machien te schrijven. Spreker stelt voor den volgenden wensch stemmen:

«Het 28e Congres van het Geschied- en Oudheidkundig Verbo van België, in acht nemend dat uit hoofde van de slechte hoedanigh van papier en inkt de moderne gedrukte werken en archiefstukk met vernietiging bedreigd zijn, BEZWEERT de regeering zonder verw de noodige maatregelen te treffen om te verhelpen aan dien toestar denwelke niet langer mag geduld worden, indien men niet wil dat wetenschappelijke navorschingen weldra onmogelijk zouden gemaa worden en dat de geschiedschrijvers der toekomst onkundig zouden z van de beschavingstoestanden en gebeurtenissen van onzen tijd.

Het Congres vestigt de aandacht der regeering op de maatregel die aanbevolen werden door de internationale conferentie te Parijs Januari 1924 gehouden en die haar door bemiddeling der Natiënvere niging kenbaar gemaakt werden.

Het Congres juicht het feit toe dat het Ministerie van Justicie, de HH. Griffiers van Kamer en Senaat het Bulletijn der Wetten also een aantal exemplaren van de Parlementaire Documenten op stevig p pier deden drukken.

Het Congres wenscht dat de dagbladen dit voorbeeld zouden volg en telkens enkele op stevig papier gedrukte nummers aan de openba boekerijen zouden toevertrouwen.

Het Congres geeft aan de schrijvers en aan de wetenschappelij instellingen den raad telkens enkele exemplaren hunner uitgaven stevig papier te laten verschijnen.»

Cette obligation de filigrane a été également préconisée par une commission formée sous les auspices de la Conférence internationale, qui s'est récemment réunie à Paris.

Ces desiderata furent transmis à la Société des Nations, puis envoyés à certains gouvernements et de là... au panier.

La question de l'encre est aussi grave que celle du papier. Toutes nos encres sont chimiques et altèrent progressivement le papier.

En attendant que nous en arrivions à améliorer encres et papiers, il faut faire aux savants et à tous ceux qui publient des travaux une obligation morale de suivre l'exemple du „Bulletin des Lois", du „Times" ou du „New-York Herald", qui font tirer un certain nombre de leurs numéros sur papier fort.

Pour ce qui est des archives officielles, il faudrait conseiller de faire le moins possible usage de la machine à écrire.

M. Pirenne émet dans ce sens un vœu dont il propose la ratification à l'assemblée:

Le 28e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique considérant que la qualité défectueuse du papier et des encres menace d'une prompte disparition les ouvrages imprimés aussi bien que les documents d'archives de notre temps ADJURE le Gouvernement de prendre sans retard les mesures nécessaires pour remédier à une situation qui ne peut se prolonger plus longtemps sans porter un dommage irréparable aux études scientifiques et rendre impossible aux historiens de l'avenir la connaissance de la civilisation et même des événements de notre époque.

Attire sa très sérieuse attention sur les mesures préconisées par la conférence internationale réunie à Paris au mois de Janvier 1924, qui ont été portées à sa connaissance par l'intermédiaire de la Société des Nations.

Applaudit aux initiatives prises par M. le Ministre de la Justice et par MM. les greffiers du Sénat et de la Chambre des représentants de faire imprimer sur papier durable le Bulletin des Lois et un certains nombre d'exemplaires des Documents Parlementaires.

Souhaite que la presse périodique s'inspire de cet exemple et réserve aux dépôts publics quelques exemplaires de ses publications tirés sur papier fort.

Recommande aux auteurs et institutions scientifiques de faire tirer sur papier fort un certain nombre d'exemplaires de leurs travaux ou de leurs périodiques.

Nadat H. Joseph Destrée de beweringen van H. H. Pirenne verde had toegelicht, de vergankelijkheid der op gecoucheerd papier gedrukt illustraties had aangetoond en op de voordeelen der electrotypie ha gewezen, werden deze wenschen met algemeenheid van stemmen aanvaard

Met weemoed in het harte verklaarde dan de zoo sympathiek voorzitter H. Soil de Moriamé dat «het uur van scheiden sloeg».

Hartelijk dankt hij de leden van het Congres. Er werd ernstig wer geleverd en zoet genot gesmaakt. Hij brengt hulde aan de overhede en aan de particulieren door dewelke aan de Congressisten eene zoo gull ontvangst werd voorbereid. Tevens drukte hij zijne erkentelijkheid uit aa zijne medewerkers van het bureel en vooral aan E. H. Prims, die zic geene moeite spaarde om het Congres en vooral de ontvangsten en ui stappen te doen welgelukken en die, met meer anderen, het bewijs hee geleverd dat gebrek aan inschikkelijkheid en aan toegeving niet aan d Vlaamsche zijde te zoeken was.

Vooraleer de zitting te eindigen hield H. Maurits Sabbe er aan t wijzen op het voortreffelijk werk hetwelk tot stand gebracht werd, eer door den Voorzitter zelf en daarna door den Algemeenen Secretaris, H Paul Rolland, aan wien hij in aller naam eene spoedige en volkome herstelling toewenschte, na de ziekte, die hem belette alles te volvoere wat hij had willen bewerkstelligen.

H. Soil de Moriamé, bedankt H. Sabbe en acht zich gelukk de gelegenheid te hebben om eene vergetelheid te herstellen. Hij hiel er volstrekt aan het volgende te verklaren: Indien er minder aangenam herinneringen aan de reis naar Bornhem zullen verbonden blijven, is d uitlsuitend te wijten aan het feit, dat op het laatste oogenblik een persoo die niet toebehoorde tot het bureel en die niet de minste zending had on vangen, zich aanmatigde als leider van den uitstap op te treden.

De zitting werd geheven te 16,30 uur.

Après que M. Joseph Destrée a développé le vœu de M. Pirenne en l'appliquant à l'illustration par la démonstration des inconvénients du papier couché et des avantages de l'électrotypie, le dit vœu est adopté à l'unanimité.

La désignation de la ville où se tiendra le prochain congrès de la Fédération en 1932 est soumise à l'assemblée. Des propositions sont faites pour Liége, Namur et Bruxelles. Le vote par assis et levés entre Namur et Bruxelles, Liége n'insistant pas, donne la préférence à Namur.

M. le Président, Soil de Moriamé, déclare alors être à l'heure mauve du Congrès. Il remercie tous les congressistes et se félicite du travail accompli dans les sections et du plaisir pris aux divertissements. Il se déclare reconnaissant envers les autorités et les particuliers qui ont aimablement reçu les membres du Congrès. Il témoigne sa gratitude à ses collaborateurs du bureau et en particulier à M. l'abbé Prims, qui a bien voulu servir de cicerone et a fourni les explications les plus érudites dans les deux langues nationales.

Au moment de lever la séance M. Sabbe, Vice-Président, demande la parole pour insister spécialement sur le travail accompli par le Président lui-même et par le Secrétaire Général, M. Paul Rolland, qui a réussi à organiser un brillant congrès malgré un état de santé fort déplorable. Il souhaite à ce dernier, au nom de tous, prompt et complet rétablissement.

M. Soil de Moriamé, remerciant et s'associant à M. Sabbe, se déclare heureux de pouvoir reprendre la parole car il a également oublié de souligner une circonstance importante à propos de l'excursion sur l'Escaut. Il déclare à ce sujet que si cette excursion n'a pas complètement répondu au programme, c'est qu'elle a été conduite au dernier moment par une personne étrangère au Bureau et qui n'avait reçu aucune mission.

La séance est levée à 4.30 heures.

5. PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES SECTIONS

5. VERSLAGEN VAN DE ZITTINGEN DER AFDEELINGEN

I. PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE GAULOISE GALLO-ROMAINE ET FRANQUE

I. VOORHISTORISCHE, GALLISCHE, GALLO-ROMEINSCHE en FRANKISCHE OUDHEIDKUNDE

LUNDI 18 AOUT — *MAANDAG 18 OOGST*

M. Breuer, secrétaire, prie de bien vouloir l'excuser, de ses obligations aux Musées royaux d'Art et d'Histoire l'empêchant d'assister aux deux premières séances. A sa demande, M. G. Hasse, président, charge M. Dursin de remplir les fonctions de secrétaire.

Une vingtaine de membres ont signé la feuille de présence, entre autres: Mme Du Caju, M.M. J. Butter, Vannérus, Du Caju, Georges Smets, N. Maderny, M. Hainaut, A. Van de Bosch, J. Henaux, Houzeau de Lehaye, E. Gérard, Hanssens dir. O. P., F. Engels, H. Van Leemputten, T. Sussenaire, H. Demeuldre, R. P. de Moreau S. J.

M. le Dr Georges Hasse donne lecture de sa communication sur *Une Station de l'âge du fer au Marché aux Souliers, à Anvers* (voir Ann. fasc. I, p. 55 et *infra in extenso)* et explique les données topographiques du gisement par un schéma des différentes couches géologiques qu'il a étudiées en détail.

De Heer J. Butter (Deventer, Holland) draagt zijne mededeeli voor over zijn: *Voorloopige opmerkingen over Tardenoisiëntypen in N derland* (zie Jaarboeken, aflevering I, bladz. 45).

De Heer Voorzitter dankt den Heer J. Butter voor zijne belan wekkende mededeeling en vraagt of iemand het woord verlangt.

Mr Van de Bosch (Engis) souhaite entendre une traduction, fût-e même très succinte du rapport de M. J. Butter.

Le Président prend note de cette demande, mais craint que le bu get d'édition pour les mémoires ne permette de les reproduire dans deux langues.

M. Van de Bosch (Engis): Les silex pigmées que M. Butter vi de nous présenter se rencontrent ailleurs que dans les régions sablonn ses. Nous en avons récolté entre autre, à Engis, dans les alluvions c bords de la Meuse.

M. L. Dursin (Anvers) maakt de volgende bemerkingen : 1) dat de tardenoisiëntypen ook in België in de zandstreken onmidd lijk aan hoogveen grenzen, bijvoorbeeld, te Zonhoven, Exel, Calmptho Brasschaet, Overpelt, Moll, enz.; 2) dat de minuskulen driehoeken extra microlithen van soms maar 10 en 7 millimeters lengte c in de tardenoiziaansche stations van België voorkomen; 3) wijst op l belang dat er bestaat in eene nauwe gezamentlijke bestudeering der t denoiziaansche nederzettingen in de zandprovinciën van Holland en van de Belgische Kempen, welke maar één enkel geologische eenh vormen.

M. Ernest Gérard (Bruxelles) présente un travail très intéress sur la protohistoire de notre pays: *Considérations sur l'occupation du N et du sud de la Belgique par les tribus franques* (voir Annales, fascic I, p. 53 et *infra, in extenso*).

M. Henry Demeuldre (Namur) communique ensuite le résultat ses *Nouvelles découvertes à Marche-lez-Dames* (voir Annales, fasc. p. 47 et *infra, in extenso*).

Le Président remercie et espère que M. Demeuldre poursuivra fouilles; il remarque ensuite l'intérêt des découvertes en place et regr que les objets n'aient pas été apportés à l'examen.

M. F. Henaux (Bois-Borsu) fait remarquer que dans toutes agglomérations anciennes du Condroz se rencontrent des cimeti

rancs. La position des squelettes et le mobilier des tombes des francs illards sont différents de celles des francs sédentaires.

M. Vannerus (Bruxelles) rappelle avoir visité un ossuaire et un archet à Marche-lez-Dames, lors d'une excursion organisée par la Soété d'Anthropologie de Bruxelles, et demande quel est l'emplacement xact de la fouille.

M. L. Dursin (Anvers) fait remarquer que les stations de Marche-Dames ont livré de nombreux silex néolithiques et est persuadé que les roers et les plateaux ont été un lieu d'occupation très dense depuis le paolithique jusqu'après la période romaine.

M. Demeuldre signale que ses découvertes se sont faites dans les chers de la falaise et que le marchet indiqué par M. Vannerus se ouve sur le plateau, au-dessus de sa station.

M. Hasse questionne au sujet des documents ostéologiques et deande si des ossements de chien et de chat ont été découverts.

M. Demeuldre répond affirmativement pour les ossements de chien.

M. Vannerus parle des origines persanes du chat.

M. Hasse fait remarquer que le chat domestique n'est jusqu'ici s encore connu au néolithique. Des études du Dr. Van Giffen (Holnde) et des siennes il ressort que nous n'avons aucun vestige de l'exisnce du chat dans nos régions antérieurement au IXième siècle. Les Egypns et les Romains connaissaient cependant le chat; les conquérants roains ne semblent toutefois pas avoir introduit cet animal en Gaule septtrionale.

Le président lève la séance vers 12,30 heures.

MARDI 19 AOUT — *DINSDAG 19 OOGST*

Président : le Dr G. Hasse.

Secrétaire : M. Lucien Dursin.

Dix-neuf membres ont signé la feuille de présence, parmi lesquels: elle Bradfer, Melle R. L. Doize, Mme Du Caju, MM. Du Caju, meuldre, Dursin, F. Engels, J. Hénaux, Hainaut, Jean Houu de Lehaie, N. Maderny, le Dr J. Lecava-Laplagne, L. Stroo-

bant, l'abbé Fl. Silveryser, B. van de Walle, Pierre Trappeniers, F van Leemputten, A. Vandenbosch.

M. le Président prie M. l'abbé Florent Silveryser, professeur Herck-la-Ville de présenter son essai de classification des industries d races préhistoriques et de la faune aux âges de la pierre et des métau résumés en *Deux tableaux synoptiques de Préhistoire et Protohistor* (non indiqués dans les Annales, fascicule I, ce mémoire ayant été a noncé après leur publication).

M. le Président attire l'attention du conférencier sur l'nnportan des récentes découvertes de l'*Homo Sinanthropus Pekinensis* non sign lé dans sa classification.

M. L. Dursin conseille de se rapporter à ce propos à la récen étude du professeur Fraipont sur la position de cette race primitive da la classification anthropologique, sujet traité au récent Congrès Natior des Sciences de Bruxelles.

M. Firmin Henaux (Bois-Borsu) traite ensuite le sujet : *manque de connaissances techniques chez les préposés aux recherches chéologiques fait que les fouilles ne donnent que peu ou point de rés tats* (voir Annales, fascicule I - page 56).

Les remarques émises par M. F. Henaux sont diversement dis tées par MM. Vandenbosch, Stroobant, Hasse et Du Caju.

M. G. Hasse rappelle à propos le projet de loi, soumis par lui Sénat, tendant à donner à l'Etat un droit d'achat préemptif sur tou découvertes archéologiques d'un intérêt national.

Après discussion le bureau de la section de préhistoire émet le v de voir se réaliser une union étroite entre les fouilleurs et les Musées.

L'archéologue campinois, M. L. Stroobant (Abheide-Beerse) montre ensuite l'importance des recherches faites le long de l'Escaut, ce c min qui marche, et résume ses découvertes et constatations en un trav sur *Les Défenses protohistoriques de l'Escaut* (voir Annales, fascic I, page 58).

Le président remercie M. Stroobant de son intéressante commu cation mais regrette que le travail ne soit pas accompagné d'une c archéologique. Plusieurs membres de la section marquent l'importa d'un pareil document sur la prime occupation de nos régions. Le bur

émet le vœu de la publication d'une carte préhistorique et protohistorique de la région anversoise et de la Campine.

M. Houzeau de Lehaie, président de la Société des Naturalistes (Mons), donne ensuite lecture de ses recherches préhistoriques dans la région de Mons et des constatations qui lui ont permis d'élaborer sa *Note sur une méthode de récolte du matériel lithique néolithique à la surface et ses conséquences* (voir Annales, fascicule I, p. 57 et *infra, in extenso*).

L'orateur attire l'attention sur le grand nombre de points de récolte et d'ateliers de taille qu'il a étudiés dans la région de Mons et particulièrement à Baudour et invite les membres de la section à un voyage d'intérêt archéologique à Baudour et à Spiennes.

Cette aimable proposition est acceptée par le bureau et la date de cette excursion est fixée à fin septembre. (Celle-ci eut lieu le dimanche 28 septembre et réunit quinze participants).

M. J. Breuer (Bruxelles) inscrit pour une communication sur l'âge du fer au Luxembourg, étant absent, la séance est levée à 12 h.

MERCREDI 20 AOUT — *WOENSDAG 20 OOGST*

Président: M. le Dr G. Hasse.

Secrétaire: M. Lucien Dursin.

Trente-quatre membres ont signé la feuille de présence, parmi lesquels MM. Jacques Breuer, Léopold Bormans, A. Bertrang, Mr et Mme André Du Caju, MM. Demeuldre, Jules Dumont, Frans Claes, Maurice Henault, Maurice Hainaut, J. Houzeau de Lehaie, Melle R. L. Doize, Mr et Mme L. Halkin, le R. P. Fr. Halkin S. J., Melles Lorain et Marchand, MM. Trappeniers, Sussenaire, Mme Quinet-Claes, M. Gielens, Melle Questiaux, MM. Zoude, Louis, Maderny, A. Van de Bosch, J. Vannerus, J. Van Poeck, Cl. Wilmart.

La section entend M. Maurice Henault, conservateur du Musée de Bavay, traiter de *L'intérêt de la Comparaison en Archéologie* (voir Annales, fasc. I, page 56 et *infra, in extenso*).

A l'appui des théories émises dans cette communication, M. Henault produit des séries de fragments de poterie romaine et attire l'attention des

membres de la section sur l'analogie dans le décor de la céramique belgo romaine provenant des différents ateliers de la Gaule.

M. Jacques Breuer, conservateur de la section de Préhistoire au Musées d'Art et d'Histoire à Bruxelles, résume ensuite en français l communication du Dr F. Fremersdorf, conservateur du Musée Walraff Richartz, de Cologne, sur les *Neue Beobachtungen bei Spätrömische Gräbern* (voir Annales, fasc. I, page 51) et insiste sur l'intérêt du mo bilier des tombes romaines du IIIe et IVe siècle, et sur les spécialité industrielles colonaises pendant l'occupation romaine.

La parole est ensuite à M. Lucien Dursin (Anvers), lequel déve loppe le résultat des recherches qu'il a effectuées de concert avec M. Fr Engels, résumées sous le titre: *Contribution à l'étude du préhistorique e Campine anversoise* (voir Annales, fasc. I, p. 50 et *infra, in extenso)*

Melle R. L. Doize (Liége) confirme la thèse du tardenoisie comme industrie autonome du fait de constatations que l'abbe Breuil e elle-même ont pu faire dans les gisements tardenoisiens en place de la sta tion du Martinet, à Sauveterre-la-Lémance (Lot-et-Garonne, France)

M. J. Vannerus, membre de la Société Royale d'Anthropologi et de Préhistoire de Belgique, fait ensuite remarquer l'importance de l *Toponymie en Archéologie* (voir Annales, fasc. I, p. 59) et cite d nombreux exemples où la toponymie est venue à l'aide des recherche archéologiques. C'est en étudiant l'étymologie des localités et lieux-dits d Luxembourg que M. Vannerus est parvenu à reconstituer l'ancien résea routier du Sud du Grand-Duché de Luxembourg à l'époque Gallo-ro maine.

Une question extrêmement intéressante est ensuite traitée par Made moiselle R. L. Doize, de Liége, élève des préhistoriens Hamal-Nandri et J. Servais, *L'évolution du tranchet à la hache dans la station néoli thique de Sainte-Gertrude (Limbourg-hollandais)* (voir Annales, fasci cule I, p. 48 et *infra, in extenso).*

En commentaire à cette communication M. J. Breuer fait remar quer que cette étude renforce la thèse de la classification chronologiqu du Campignyen entre l'Omalien et le Robenhausien, alors que certain préhistoriens, tel que Menkin, placent l'industrie à tranchets et à pointes d flèches à tranchant transversal dans le mésolithique.

M. Jacques Breuer (Bruxelles) parle ensuite des *Monuments lapidaire de Buzenol* (voir Annales, fascicule I, page 43) et fait circuler une série de grandes photographies très réussies des différentes inscriptions lapidaires et sculptures.

JEUDI 21 AOUT — *DONDERDAG 21 OOGST*

Président: M. le Dr G. Hasse.

Secrétaire: M. Lucien Dursin.

Dix-sept membres ont signé la feuille de présence:

MM. Devadder, Frans Claes, Mme Quinet-Claes, MM. Demeulre, A. Du Caju, Mme Du Caju, MM. P. Trappeniers, Sussenaire, . Van Leemputten, Melle R. L. Doize, le baron de Maere 'Aertrycke, MM. E. Gérard, Maurice Hainaut, Van de Bosch.

Le président ouvre la séance en donnant la parole à M. Van de osch (Engis), qui signale et détaille les collections géologiques, paléonlogiques et préhistoriques réunies dans un *Nouveau musée préhistorique à eraing*, musée tout récent, qui abrite les récoltes archéologiques de la ociété des Chercheurs de Wallonie. *(v. Rev. belge d'archéol. etc.*, 931, n° 3).

Mademoiselle Elza Leclercq, attachée aux Musées Royaux d'Art t d'Histoire, Bruxelles, parle ensuite du Frère Bernardin, préhistorien elge, qui dès 1870, étudia et révéla *L'extension des théories totémistiues aux religions de la préhistoire* (voir Annales, fascicule I, page 57 *infra, in extenso)*.

Le Dr Hasse commente cette communication et signale qu'une ierre gravée de sa collection porte également des traits ayant un sens otémique.

Monsieur N. J. Delvaux ayant un mémoire à soumettre sur *Les lécropoles de l'âge du Bronze au Pays de Waes* (voir Annales, fasc. page 46), et étant empêché, le Président donne lecture de ce travail t propose d'émettre le vœu que l'Etat oblige les administrations des usées de province, recevant des subsides de l'Etat, de veiller au bon ntretien des collections qui leur sont confiées.

Il fait également remarquer que les découvertes faites à la Tête e Flandre sont assez contestées en tant que provenant d'une sépulture n place.

M. L. Dursin marque la perte regrettable de la carte archéolo que manuscrite. dressée par le Dr Raemaekers, carte sur laquelle chercheur avait indiqué tous les points de découvertes faite au Pa de Waes durant sa longue carrière.

La perte de cette carte enlève beaucoup à l'intérêt d'une partie d collections de silex se trouvant au Musée de St. Nicolas-Waes.

M. Ernest Gérard (Bruxelles) exprime le vœu de voir s'étab une bibliographie imprimée des découvertes archéologiques obviant ain à la disparition des notes et cartes manuscrites.

M. Devadder (Bruxelles) énonce le vœu de la constitution d'u bureau permanent de la Fédération Archéologique et Historique de Be gique en vue d'arriver à une plus grande homogénéité dans la préparati les travaux et les publications des Congrès.

M. le Dr G. Hasse donne ensuite lecture de son travail sur *l premier habitat réel à Anvers* (v. Ann., fasc. I, p. 55, et *infra, in extens* étudiant la prime occupation d'Anvers d'après des études qu il a fait au centre de la ville lors de récents travaux d'excavations.

La parole est ensuite à M. Lucien Dursin (Anvers), qui comm nique quelques détails particuliers au sujet de nouvelles *Découvert préhistoriques faites à Brecht (prov. d'Anvers)* (voir Annales, fas I, page 51 et *infra, in extenso)*.

M. Engels et lui ont notamment trouvé des cailloux roulés fend utilisés comme grattoirs, semblables à ceux retrouvés à Zonhoven p Hamal-Nandrin. Les stations explorées ont également révélé des in truments en quartzite de Wommersom.

Lecture est ensuite donnée par M. Dursin du travail de Mauri Hainaut (Anvers) sur sa récente *Découverte d'une station néolithique Peissant* (prov. de Hainaut), (voir Annales, fascicule I, page 54 révélant, outre des instruments en silex de facies néolithiques, un mélan de pièces semblant appartenir au paléolithique ainsi que des tessons poterie ornée belgo-romaine.

La séance est clôturée par le Président, qui propose d'émettre l vœux de section suivants:

1er Vœu. — Dans le but de réaliser une meilleure entente scie tifique entre les collectionneurs et les Musées, faire aboutir le pro

de loi déposé par le Dr G. Hasse sur le bureau du Sénat touchant sa réalisation.

2e Vœu. — Obliger les administrations de musées de province recevant des subsides de l'Etat de veiller au bon entretien et à la conservation des collections qui leur son confiées.

3e Vœu. — Que dans chaque province une société d'archéologie se charge de centraliser les cartes fragmentaires relevant les découvertes particulières de gisements pré et protohistoriques, qu'elle tienne la carte à jour et qu'une publication en soit faite par une ou deux revues régionales importantes.

4e Vœu. — Que la Fédération fasse tenir au Ministre compétant la requête du XXVIIIe Congrès d'entretenir et de conserver les puits de Spiennes, déclarés monuments historiques classés.

5e Vœu. — Sur proposition de Messieurs Demeuldre et Gérard, voir choisir la ville de Namur comme siège du prochain Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique.

Ces différents vœux sont adoptés à l'unanimité.

M. E. Gérard (Bruxelles) prenant la parole, tient, au nom de l'assemblée, à remercier M. le Dr Georges Hasse, de la manière dont il a présidé les travaux de la section de préhistoire, laquelle a remporté du succès non seulement quant au nombre et à la qualité des communications, mais également au point de vue du résultat obtenu au cours des discussions.

Le secrétaire - *De Secretaris*,
LUCIEN DURSIN

III. ARCHEOLOGIE DU MOYEN-AGE ET DES TEMPS MODERNES

III. OUDHEIDKUNDE VAN DE MIDDELEEUWEN EN VAN MODERNE TIJDEN

LUNDI 18 AOUT — *MAANDAG 18 OOGST*

La séance est ouverte à 9.30 h. dans la salle des Congrès sous la présidence de M. le chanoine R. Maere, professeur à l'Université de Louvain. MM. Soil de Moriamé, Laurent, Saintenoy et Lavalleye, secrétaire, prennent place au bureau.

Sont présents: Melles Fransolet, Jacquart, Louis, Selschotter, Hermans de Heel, Danthine, Doize, Dopchie, Zoude, MM. Pearson, Visart de Bocarmé, Duverger, chanoine Puissant, Roggen, Peeters S.J., Tricot-Royer, abbé Prims, Van Leemputten, Van Goethem O. S. B., Gerlach O. Cap.

Melle Oda Van de Castyne entretient l'auditoire de «*L'Evolution de l'architecture domestique à Anvers au XVII*e *siècle*» (v. Annales, I, p. 65-66 et *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, 1931, n° 2).

M. R. H. Pearson développe sa communication «*Flemish monumental brasses re-used in England*» (v. Annales, I, p. 62-63).

Il présente en confirmation de ses assertions un choix remarquable de frottis de lames funéraires. Cette très intéressante communication retient l'attention de la plupart des membres qui demandent des compléments d'explication à M. Pearson.

M. Tricot-Royer fait part du résultat de ses fouilles à Affligh em, il décrit les tombes et les ossements des *Princes de Brabant inhumés à Afflighem* (XIIe et XIIIe siècles) (v. Annales, I, p. 64-65).

Eindelijk geeft M. Duverger « *Enkele aanvullende gegevens over Huibrecht en Jan van Eyck*».

MARDI 19 AOUT — *DINSDAG 19 OOGST*

La séance est ouverte dans le même local sous la présidence de M. le chanoine Maere.

Sont présents: Melles Danthine, Fransolet, Selschotter, Jacquart, MM. Soil de Moriamé, Claes, Lacave-Laplagne, Roggen, comte de Borchgrave d'Altena, van de Walle, Marchand, van Poeck, Van Goethem, De Maerschlack, Gerlach O. Cap., Christiaens, Van Pils, Dumont, Moguez, Zoude, Pion, Van Herck, Bois d'Enghien.

M. Jules Dumont communique un «*Essai de géographie monumentale de la Belgique pendant l'époque romaine*» (Annales, I, p. 60-61 et *infra, in extenso*).

Melle Fransolet discute l'attribution du *Livre d'heures exécuté par Louis Van Boghem et conservé au Séminaire épiscopal de Bruges* (Annale, I, p. 61-62 et *Ann. Soc. Roy. Archéol. Bruxelles*, XXXV, 1930, pp. 179 ss.)

M. le chanoine Maere donne lecture d'une importante étude sur *La crypte derrière le chœur dans les anciens Pays-Bas* (Annales ,I, p. 62).

Ten slotte spreekt M. Van Herck over *Een onbekende Besloten Hof* (Annales ,I, p. 66).

Empêché par ses fonctions de secrétaire permanent de l'Exposition d'Art flamand ancien, M. Paul Rolland ne peut lire sa communication sur *Les Origines de l'Art, à Anvers*, à laquelle se rapporte une question d'intérêt plus général : *Les sources de la sculpture romane tournaisienne*. On lira plus loin *in extenso* ces deux communications.

Le Secrétaire - *De Secretaris*,
JACQUES LAVALLEYE.

IV. HISTOIRE DE L'ART.
IV. KUNSTGESCHIEDENIS

MERCREDI 20 AOUT — *WOENSDAG 20 OOGST*

La séance s'ouvre à 9,30 heures sous la présidence de M. Leo van Puyvelde.

M. Arthur Laes remplit les fonctions de secrétaire.

Sont présents : Mgr. Maurice Vaes, MM. le chevalier Lagasse de Locht, Paul Saintenoy, Melles Suzanne Jacquart, Alice Beke, Hermans de Heel, Zoude, Louis, H. Danthine, Halkin, Baronne T. de Béthune ,Selschotter, Van der Veken MM. Jules Boelaerts, A. Van Herck, Léonce Pion, Ferd. Van Goethem, Hartvelt, Brasseur, D. Roggen, Duverger, Ch. Van Herck, A. Van Herck, Paul Zoude, Tilman, D. Struif, A. Devriend, le Comte Joseph de Borchgrave d'Altena, Van Poeck, l'abbé Thibaut de Maizières, l'abbé Juten, le R. P. Gerlach o.m. Cap., Gielens.

Communications:

1. *Jan Moestaert aan het hof van Margareta van Oostenrijk*, door J. Duverger.

Deze kunstenaar werd in 1519 aangesteld tot schilder der landvoogdes. Over zijn werk voor die vorstin, dat trouwens niet groot kan geweest zijn, is weinig te vinden.

In een cryptogram op een miniatuur van het Sforzaboek is misschien zijn naam te lezen. Zou men hem te recht dat beeld mogen toeschrijven? Over zijn portretten van Philibert van Savoye heerscht heel wat misverstand. De Ecce Homo van Verona behoorde niet tot Margareta's verzamelingen zooals Gretering meent.

Van Mander's inlichtingen over Mostaert zijn gedeeltelijk onnauwkeurig. Dit is te wijten aan gebrekkige inlichtingen en interpretatie.

2. — *Le séjour à Rome de Pierre Vlerick* (1559-1565) par Mgr. M. Vaes (voir Annales I, p. 71). Cette communication paraît dans la *Revue belge d'Archéologie et d'histoire de l'Art*, 1931, n° 3.

3. — *Nouvelle contribution à la connaissance de l'œuvre de Léonard Defrance*, par Mlle Maria Louis.

Mlle Louis a retrouvé trois tableaux de ce peintre signés; par comparaisons du style avec les tableaux datés, elle place ces trois tableaux dans la seconde période de la vie de l'artiste (v. Annales, I, p. 71 et *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'Art*, 1931, n° 3).

M. le Comte Jos. de Borchgrave d'Altena signale l'existence d'autres peintures de Léonard de France, conservées notamment dans des châteaux au pays de Liége et dans une collection Bruxelloise.

4. — *OEuvres d'atelier de Jordaens*, par Leo van Puyvelde.

La production de Jordaens est inégale. Le maître, dès ses débuts, 'est fait aider par des collaborateurs. Il a peint jusqu'à l'âge de 60 ns. La qualité des œuvres a dû s'en ressentir. Dans cette longue car- ière, on ne connait qu'une trentaine de tableaux pouvant être datés, et armi les peintures signées de Jordaens, il en est une dizaine de valeur nférieure. Un contrat passé pour l'exécution d'une série de 35 peintures levant décorer un plafond, nous apprend que Jordaens acceptait de igner de sa main toutes les compositions, même celles qui seraient exé- utées par ses aides. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer des ta- leaux de Jordaens, même signés, qui sont de qualité médiocre. D'autre art, il est à noter que, généralement, les élèves collaborant avec leurs naîtres; s'efforçaient de travailler dans la manière de ces derniers. Déjà ers l'âge de cinquante ans, Jordaens se relâche; sa production connaît lors des hauts et des bas, et, vers la fin de sa vie, la décadence.

Par le commentaire de plusieurs œuvres, M. Leo van Puyvelde squisse la courbe de l'évolution du style de Jordaens et montre combien le tableaux de ses élèves se trouvent dans l'œuvre qui est attribuée à ordaens.

De heer Dr Roggen meent dat Jordaens geen leerling is geweest an Rubens, maar dat hij den invloed onderging van Abraham Janssens. Het schilderij van Adam Van Noort, in het Museum te Brussel, staat nder den invloed van Rubens.

E. H. Pastoor Juten verstrekt enkele inlichtingen over de familie ordaens die afkomstig is uit Noord-Brabant.

De heer Gielens vraagt in welke archieven de heer van Puyvelde ijn inlichtingen geput heeft. Deze verwijst naar J. Van den Branden n Max Rooses waarvan de echtheid hunner citaten uit de archieven ot nog toe nooit betwist werd.

JEUDI 21 AOUT — *DONDERDAG 21 OOGST*

La séance s'ouvre à 9.30 heures sous la présidence de M. Loe an Puyvelde.

Secrétaire : M. Arthur Laes.

Présents : Mme L. Pion, Melles Lucy Hermans de Heel, D. Zoude, G. Marchand, Lucy Ninane, M. Selschotter, J. Tilmant, M.

Louis, MM. Jos. Destrée, A. Van Herck ,Ferd. van Goethem, Pa Zoude, Léonce Pion, Ed. De Keyser, Struyf, Xavier Smits, Dr C Van Doorslaer, Gielens, le chanoine Maere, Jos. Van Steen, le com Jos de Borchgrave d'Altena, l'abbé Thibaud de Maisières, Hartve l'abbé Philippen, Paul Bergmans, Henri De Lanney, Baetes, L. T mant, Sussénaire, Peuteman, Bonhomme, Rolland, H. De Bruyn.

Communications:

1. — *L'œuvre authentique de Lambert Lombard*, par Melle Lu Hermans de Heel *(Revue belge d'Archéologie et d'histoire de l'A* 1931, n° 2).

L'examen attentif de la biographie et de l'œuvre de Lambert Lo bard impose une revision de l'opinion élogieuse généralement émise s cet artiste. Le caractère laudatif des nombreuses biographies s'expliq par la source unique à laquelle les auteurs ont puisé: l'hommage ren à l'artiste, de son vivant, en 1565, par son élève et ami Lampsoni Autour du nom de Lombard un ensemble d'œuvres hétéroclites a groupé. Parmi celles-ci les seules pièces signées (quelques dessin et les tableaux que leur comparaison avec ces derniers ou bien une t dition très ancienne permettent d'attribuer sûrement à Lombard, révèl un style archaisant et peu personnel.

M. Joseph Destrée fait ressortir le rôle d'architecte de Lamb Lombard, lequel est incontestable.

2. — *De l'influence du style baroque sur les ornements liége* aux *XVII*e *et XVIII*e *siècles*, par le Comte Jos. de Borchgrave d'A tena (v. Annales, I, p. 67).

3. — *Catalogue des portraits de Nicolas de Neufchâtel*, par Her Delanney (voir Annales, I, p. 68 et *Revue belge d'archéologie et d'h toire de l'Art*, 1931, n° 2).

4. — *Considérations sur Roelant Savery*, par Arthur Laes.

M. Arthur Laes fait connaitre une série de tableaux de R. S very, conservés en Belgique et restés inconnus des auteurs qui se s occupés de cet artiste. Par la comparaison de ces peintures avec des bleaux datés, — étude portant sur les motifs représentés, la compositi

le coloris et la technique — M. Arthur Laes a déterminé la date approximative à laquelle ces peintures ont été exécutées. Elle représentent soit des paysages avec animaux, soit des fleurs. M. Arthur Laes indique en outre, quelles recherches pourraient encore être fructueusement poursuivies pour augmenter le catalogue des tableaux de Roelant Savery.

Après avoir signalé et commenté également les dessins de R. Savery, inconnus ou peu connus, qui se trouvent dans des collections belges, M. Arthur Laes étudie le caractère et l'influence de l'art de ce peintre. Il «situe» Roelant Savery, comme peintre de paysages, d'animaux et de fleurs, dans l'évolution de l'école flamande à l'extrême fin du XVIe et au début du XVIIe siècle. (Publié *ibid.*, n° 3).

5. — *Considérations sur l'auteur du retable de sainte Dymphne à Gheel*, par le Dr G. Van Doorslaer.

Lorsque le retable fut remis en état, en 1862, l'artiste restaurateur releva une inscription : *Als. dese. tavel. was. ghestelt. screef. men. M.CCCCCXV, omtrent Kersmisse. IAN WAVE.* Ch. Piot et H. Rousseau ont cru que le restaurateur avait surpeint l'inscription, après en avoir pris copie. Mais elle subsiste toujours; elle a été taillée dans le bois, sur le bord de la chape que porte l'évêque François de Melun.

M. van Doorslaer se rallie à l'avis que le nom terminant l'inscription est le nom amputé de Jan van Waevere. Le nom de cet artiste a été relevé seur deux autres retables: à Vienne (chapelle de l'Ordre teutonique) et à Jäder, Södermanland (Suède). Il a été retrouvé dans les archives de Malines, mais uniquement, jusqu'à présent, avec le qualificatif de peintre. Il est certain que Jan van Wavere fut l'artiste polychromeur du retable de Gheel, comme il le fut des deux autres. Les empreintes des mots *Mechlen* et *I. V. Wavere* dans le bois du retable de Vienne, faites à la façon de celle adoptée par les polychromeurs d'autres villes, comme Bruxelles, semblent le confirmer. Au surplus, la présence du nom de Jan van Wavere, non pas peint, mais taillé dans le bois du retable de Gheel, paraît constituer un témoignage de son talent de sculpteur. L'inscription du retable de Jâger, qui atteste que l'œuvre est tout entière de Jan van Wavere, enlève tout doute à ce sujet. Il faut donc considérer cet artiste, à la fois comme polychromeur et comme sculpteur (voir *infra, in extenso*).

La section adopte le vœu introduit par M. l'abbé Thibaut de Maizières et le comte Joseph de Borchgrave d'Altena, aux fins de protester contre la démolition déjà entamée du château de Machelen, et de recommander l'acquisition de certains éléments décoratifs pour les Musées de l'Etat (voir le texte de ce vœu supra pp. 56-57).

Le secrétaire - *De Secretaris*,
ARTHUR LAES

V. HISTOIRE DU MOYEN AGE
V. GESCHIEDENIS DER MIDDELEEUWEN

LUNDI 18 AOUT — *MAANDAG 15 OOGST*

La séance est ouverte à 9 1/2 heures sous la présidence du R. P. H. Moretus-Plantin. Le secrétariat est occupé par M. A. Grunzweig.

Sont présents: Mme P. Vion, Melles A. M. Feytmans, Denis Feytmans, A. M. Selschotter, M. Louis, H. Danthine, L. Herman de Heel, Van Landewijck, MM. F. L. Ganshof, Paul Bonenfant, A. Van Herck, Verniers, G. Dept, G. Espinas, R. P. Ambr. Eren O. P., Jules Boelaerts, Favresse, Lousse, Dom Ph. Schmitz O. S. B. chanoine Edmond Puissant, R. P. Dosogne S. J., Vion, P. Ilarin da Milano O. M. Cap., Verlinden.

La parole est donnée à M. Ch. Verlinden pour sa communication sur „*Le chroniqueur Lambert de Hersfeld et les voyages de Robert le Frison, comte de Flandre*" (v. Annales, I, p. 90).

Cette communication est suivie d'une discussion à laquelle prennent part M. Dept, le R. P. Moretus et M. Ganshof. Ce dernier se demande notamment si le fait que le chroniqueur et le comte étaient tous deux partisans du pape n'explique pas dans une certaine mesure la place faite aux voyages du comte par le chroniqueur dans son récit.

Le R. P. Moretus prie M. Espinas de bien vouloir prendre la présidence de la section. M. Bonenfant remplace M. Grunzweig au secrétariat.

Communication de M. Ganshof sur „*Les origines du comté de uines*". (Annales, I, p. 83).

M. Espinas, après avoir remercié M. Ganshof, fait remarquer com- en les archives de l'abbaye de St-Bertin à St-Omer sont dispersées, cartulaire de l'abbaye qui a été publié est loin de renfermer toutes s chartes.

Communication de Melle Van Landewijck sur les „*Légendes et éories diverses relatives à l'origine des lignages* bruxellois» (v. An- les, I, p. 89).

M. Espinas, en remerciant Melle Van Landewijck, fait ressortir rôle important joué par les familles dans l'histoire du moyen-âge.

M. Favresse estime qu'il est possible de concilier la thèse voyant ns les **lignages, des familles** et celle qui en fait des créations politiques. estime que la création des lignages est due aux patriciens et eut pour t d'établir un roulement parmi eux pour l'accession aux fonctions pu- iques jusqu'alors monopolisées par une petite oligarchie.

M. Ganshof déclare que Melle Van Landewijck a bien fait de dis- guer l'institution féodale du parage de celle du lignage. Il demande s précisions au sujet d'un cas de parage signalé par Melle Van Lan- wijck à Bruxelles. En ce qui concerne la noblesse des lignages, il time qu'il faut distinguer les époques.

M. Bonenfant observe que les descendants des lignages ne sont s reconnus comme nobles par le Conseil héraldique. Quant à rigine des lignages peut-être ne faut-il pas exclure le facteur terri- ial.

M. Espinas demande si l'institution des lignages est répandue en hors du Brabant, de la Flandre et de la Lorraine.

Melle Van Landewijck dit qu'il en a existé aussi en Saxe

M. Grunzweig croit qu'il en a eu aussi à Gênes, mais à une épo- e tardive.

Un **échange** de vue s'engage entre MM. Grunzweig, Ganshof, Espinas, au sujet des familles qui dans une même ville portaient le ême nom tout en n'étant pas parentes.

La séance est levée à midi.

MARDI 19 AOUT — *DINSDAG 19 OOGST*

La séance est ouverte à 9 3/4 heures sous la présidence de M. D Marez. Le secrétariat est occupé par M. Ganshof.

Sont présents: Melles Gh. De Boom, M. Bingen, A. M. Feytma D. Feytmans, MM. A. Grunzweig, R. P. Dosogne, Egide Strub G.Espinas, Boeynams, Verlinden, P. Ilarino da Milano O. M. Ca R. P. E. de Moreau S. J., R. P. Willaert S. J., Goffin, Giele Regnier, G. Dept, Verniers, A. Visart de Bocarmé, Lousse, J. Lyn

La parole est donnée à M. Lyna pour sa communication „*Quelq considérations critiques relatives à la formation des villes mosanes*" Annales, I, p. 85, et *Bull. de l'Institut archéol. liégeois,* t. 55, 193

Discussion de cette communication:

M. Ganshof se déclare d'accord sur le sens relatif de *liber* et *libertas:* ce dernier terme ne désigne pas nécessairement une juridict spéciale, il s'agit parfois d'une ancienne juridiction évoluée (en Flanc le Franc).

M. Des Marez définit le *burgus* une zone privilégiée et forti située en dehors du *castrum* et dont le droit particulier a contribué à formation du droit urbain (Namur; Bruxelles, 1040). *Poorter* dérive *porta;* des fermes fortifiées sont désignées sous le nom de *poort.*

M. Lyna: Oui; mais office *ad portam* d'abbaye dans quelques

Le R. P. Willaert pose à son tour une question sur le sens mot *burgus.*

M. Gielens signale l'existence primitive à Anvers d'un *burcht* et *burchtwerk;* la ville s'est formée ensuite. D'accord pour *poorter;* à Lil il existe une *poort* et pas de *poorters.*

M. Des Marez remet la présidence au R. P. Willaert et fai communication sur «*La phase préconstitutionnelle de la formation des v belges*" (v. Annales, I, p. 76). M. Bonenfant prend le secrétariat.

M. Ganshof estime que l'on ne saurait trop noter l'importance facteur démographique auquel M. Des Marez accorde tant de place présente ensuite quelques observations. D'abord il fait remarquer qu haut moyen-âge il s'est formé des villes en Russie bien que ce pays n pas connu à cette époque le régime domanial. Pour l'histoire du gr

omaine, il estime qu'il faut distinguer entre la région au nord de la route Boulogne-Cologne et celle au sud. Il ne croit pas que le luxe se soit éveloppé au IXe siècle: dans le domaine de l'alimentation, on constate lutôt un recul par rapport à l'époque mérovingienne. Il ne croit pas que a disparition de la monnaie d'or à l'époque carolingienne soit l'indice 'un renouveau d'activité commerciale mais bien plutôt d'une décadence. En Frise et sur la côte méditerranéenne où l'activité économique subsiste, n trouve de la monnaie d'or. Il ne croit pas que les conflits entre Charlemagne et Byzance aient eu des raisons économiques: il s'agit avant out de la domination politique en Italie. Il fait remarquer que l'influence byzantine sur l'art carolingien est contestée. Il estime que le éveloppement artistique de l'Occident à la même époque est tout relatif.

M. Des Marez répond en quelques mots aux objections de M. Ganshof, portant sur l'art et les monnaies. M. Visart de Bocarmé, à propos le celles-ci, intervient dans la discussion.

M. Des Marez ajoute encore que de grands domaines ont pu subsister en Belgique à l'époque mérovingienne mais qu'ils ont vu diminuer eur activité économique.

M. Des Marez s'excuse de devoir s'absenter par suite d'un deuil le famille. Le R. P. Willaert remet alors la présidence à M. Espinas.

Communication de M. Favresse sur „*Les jurés bruxellois de* 1229 à 1421". (v. Annales, I, p. 81).

M. Espinas remercie M. Favresse et ajoute qu'il ne croit pas que la question des jurés ait été résolue en France, où l'on rencontre de els magistrats en Picardie. Il demande dans quelle mesure la révolution bruxelloise de 1421 peut être qualifiée de démocratique. Les non-bourgeois ont-il reçu, comme à certain moment à Florence, les droits politiques ?

Non, répond M. Favresse. Les «ingesetene» restèrent exclus du bénéfice de la révolution, Le mot «démocratique» doit s'entendre dans un ens tout relatif.

M. Ganshof demande comment ont disparu les jurés du XIIIe siècle qui n'avait pas un caractère démocratique. Ne faut-il pas voir dans leur disparition un indice du renforcement du pouvoir ducal? Il rapproche les *ingesetene* bruxellois des *manants* signalés par M. Espinas à Douai.

M. Bonenfant signale que parfois on distingue dans la populati bruxelloise au moyen âge plusieurs classes juridiques, même au sein d *ingesetene*. Au XVe siècle aussi les jurés démocratiques apparaissent à d époques où le pouvoir ducal faiblit : ils ont ainsi un point de comm avec ceux du XIIIe siècle.

Mlle de Boom pose une question au sujet des *ingesetene*.

M. Grunzweig voudrait traduire *consules jurati* non par «conseiller mais par *consuls*.

MM. Favresse, Ganshof, Espinas et Bonenfant estiment la premi traduction seule possible.

M. Lousse pose à M. Favresse deux questions au sujet des ra ports entre la ville de Bruxelles et le duc ou les Etats de Brabant XIVe siècle.

La communication de M. Massiet du Biest, absent, paraît plus lo *in extenso*.

La séance est levée à midi.

MERCREDI 20 AOUT — *WOENSDAG 20 OOGST*

La séance est ouverte à 9 3/4 heures sous la présidence de Espinas. Le secrétariat est occupé par M. Bonenfant.

Sont présents: Melles D. Feytmans, A. M. Feytmans, M. E gen, D. Schlugleit, MM. F. L. Ganshof, A. Visart de Bocarmé, V linden, G. Dept, P. Ilarino da Milano O. M. Cap., A. Grunzwe Dom Ph. Schmitz, Gielens, L. E. Halkin, Boeynams, Schmit, L. Jac Tilman. De Poerck.

Communicatoin de M. De Poerck sur „*Trois points litigieux la topographie de Bruges d'après Galbert*" (v. Annales, I, p. 73) (

(1) M. De Poerck a modifié comme suit son résumé préliminai p. 74: Intercalation, entre b) et 1° (qui devient par conséquent 3°) d «1° Galbert n'en parle nulle part.

2° Ce même Galbert, qui ne souffle mot d'éventuels travaux p franchir des fossés au bourg de Bruges, parlant du siège de la **dor magni preconis in villa Orscamp** (§ 116) spécifie qu'elle était entou d'un fossé doublé d'une palissade, et décrit exactement la manière d les assiégeants s'y prennent pour tenter de franchir le fossé. Pouvo nous raisonnablement admettre que Galbert, si complet et précis lorsq s'agit d'événements dont selon toute vraisemblance il ne fut pas tém

M. Espinas, en remerciant M. De Poerck, insiste sur l'importance de la topographie pour l'étude des villes au moyen-âge. Il demande si Bruges était déjà habitée à l'époque gallo-romaine.

M. De Poerck et M. Visart de Bocarmé répondent qu'on a retrouvé les restes d'un tel habitat.

M. Ganshof attire l'attention sur un détail, commun à la topographie de Bruges et de Gand au moyen âge : le creusement d'un canal pour enclore le territoire habité.

M. Bonenfant demande à M. De Poerck s'il connaît d'autres exemples de villes belges dont le *castrum* n'était pas entouré d'un fossé.

M. De Poeck n'en connaît pas, mais signale des fortifications rurales à la frontière du Brabant et du Hainaut, qui présentent cette particularité.

Communication de Melle Bingen sur « *La situation économique d'Anvers pendant son annexion à la Flandre* » (V. Annales I, p. 27).

M. Espinas signale l'étude de M. Coornaert sur la sayetterie d'Hondschoote où il est question de l'activité économique d'Anvers au XVe siècle.

M. Ganshof pose une question au sujet de la langue employée par la Hanse pour correspondre avec le comte de Flandre.

M. Grunzweig conteste la date donnée par Melle Bingen pour le transfert du comptoir de la Hanse de Bruges à Anvers.

M. Espinas cède la présidence à M. Ganshof et fait sa communication sur *Une ville neuve de la Flandre Wallonne: Lannoy du Nord* (v. Annales, I, p. 80).

M. Ganshof rapproche la fondation de Lannoy de celle de Middelbourg. Il insiste sur l'intérêt que présentent ces fondations par leur date: le XVe siècle.

M. De Poerck se demande si cette fondation ne traduit pas un état de surpopulation.

passe sous silence un des épisodes qui eussent compté parmi les plus importants du siège du bourg de Bruges, à savoir le passage des fossés, à supposer que ces derniers eussent existé ?»

p. 75 : Suppression du 2°. Modification de la conclusion: «Il semble bien qu'aucun fossé n'entourait le bourg de Bruges en 1127».

M. Grunzweig croit que la fondation est due surtout au désir du seigneur de Lannoy d'accroître son prestige.

M. Bonenfant pose une question au sujet du plan de la ville neuve (plan en damier).

M. Espinas reprend la présidence.

Communication de M. Grunzweig au sujet de *„La Fin de la filiale des Pazzi à Bruges"* (v. Annales, I, p. 84).

M. Ganshof signale tout l'intérêt que présente l'étude de M. Grunzweig pour l'histoire du droit.

La séance est levée à 12 1/4 h.

JEUDI 21 AOUT — *DONDERDAG 21 OOGST*

La séance est ouverte à 9 1/2 heures sous la présidence de M. Des Marez. Le secrétariat est occupé par M. Bonenfant.

Sont présents: Melles A. M. Feytmans, D. Feytmans, MM. G. Espinas, F. L. Ganshof, Egide Strubbe, Verlinden, L. Jadin, Boeynams G. Dept, Peuteman, Bonhomme.

Communication de Melle Denise Feytmans sur *„Le Droit d'Arsin* en Flandre au Moyen Age» (v. Annales, I. p. 82).

M. Espinas signale le livre de M. Delcourt récemment paru dans les collections de la Société d'Histoire du Droit flamand, picard et wallon.

M. Strubbe estime que l'on ne peut distinguer dans le principe le droit d'arsin comme peine et le droit d'arsin comme privilège. Ce droit trouve son origine dans une coutume populaire tolérée par le comte. Le droit territorial a également connu l'arsin comme l'a dit Melle Feytmans, mais contrairement aux affirmations de M. Gessler. Il a subsisté très tard dans le Franc de Bruges et dans la châtellenie d'Ypres et semble avoir disparu plus tôt dans les villes.

Melle Feytmans déclare qu'elle entend par privilège un droit reconnu soit implicitement soit explicitement.

M. Strubbe signale une étude de Coulin sur la question. Il croit qu'il faut distinguer entre l'arsin prononcé comme menace contre un défaillant et l'arsin proprement pénal.

M. Peuteman signale que le droit d'arsin s'est exercé dans l'ancien duché de Limbourg et fut remplacé par le droit de confiscation.

M. Des Marez croit que la crainte de l'incendie a pu faire disparaître le droit d'arsin plus vite dans les villes que dans les campagnes. D'autre part, il a fallu réglementer un procédé de vengeance sociale. Il faut s'entendre sur le sens du mot privilège. Le seigneur foncier est-il à intervenir?

Melle Feytmans : Lorsqu'il s'agit du droit d'arsin exercé en vertu d'un privilège le seigneur foncier ne peut intervenir.

Communication de M. Strubbe sur „*La Paix de Dieu en Flandre*" (v. Annales, I, p. 87).

M. Espinas souhaite qu'un travail soit fait sur les «trêves seigneuriales».

M. Bonhomme signale l'article de M. Vander Linden sur le Tribunal de la Paix à Liége. *(Mélanges Pirenne*, t. II).

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire, - *De Secretaris*,
P. BONENFANT

VI. HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE.
VI. MODERNE EN HEDENDAAGSCHE GESCHIEDENIS

LUNDI 18 AOUT — *MAANDAG 18 OOGST*

La séance s'ouvre à 9 1/2 heures sous la présidence du vicomte Charles Terlinden, président.

Sont présents : Melles Baronne Th. de Béthune, Gh. De Boom, D. Schulgleit, A. De Vriendt, A. Beke, Zoude. Van der Veken, Suzanne Tassier, MM. H. de Bruyn, R. P. Moretus-Plantin S. J., Houzeau de Lehaie, E. Lousse, M. Sabbe, Louant, Jules Boelaerts, Floris Prims, Dr Van Schevensteen, Georges Smets, R.P.E. de Moreau S. J., A. De Ridder, Van Gils, Soil de Moriamé, J. Cools.

La section entend immédiatement une fort intéressante communication de M. Alfred De Ridder, intitulée «*Un incident diplomatique en 1841*» (v. Annales, I, p. 94).

Le président de la section, M. le vicomte Ch. Terlinden, en remer ciant le très distingué directeur-général honoraire aux Affaires Etrangè res souligne le double intérêt de sa communication: montrer la sourc inépuisable qu'offrent les Archives du Ministère des Affaires Etrangè res et les difficultés parmi lesquelles la Belgique indépendante a dû s développer à ses débuts.

Melle Gh. De Boom, bibliothécaire à la Bibliothèque Royale d Belgique parle ensuite de „*L'opposition des Quartiers-Maîtres d'Anve à la centralisation autrichienne* (v. Annales, I, p. 94 et *infra, in extenso*

M. Terlinden, en la remerciant fait remarquer que le comte d Königsberg Erps n'était belge que par sa mère et Mr l'abbé Prims signa que peut-être les archives du Large Conseil d'Anvers pourraient fourn quelque complément d'information sur ce curieux et intéressant épisod

Daarna handelt Dr Maurits Sabbe over «*De Beteekenis van d Vlaamsche en Brabantsche populaire strijdliteratuur in de eerste helft d XVII*e *eeuw*» (zie Jaarboeken I, bl. 97 en *infra, in extenso*).

E. H. Prims, voorzitter, bedankt den geleerden conservator va het Plantin-Moretus museum voor zijne boeiende lezing, die een ong meen belang aanbiedt betreffend de ontwaking van ons nationaliteit gevoel in de XVIIe eeuw, waarvan de studie wellicht al te zeer ve waarloosd werd door onze geschiedkundigen. Zooals Hr Professor Te linden het terecht doet opmerken, was het naar aanleiding der gevecht van Lekkerbetje en van Bréauté dat het nationaliteitsgevoel zich in Zuidelijke Nederlanden voor het eerst openbaarde.

MARDI 19 AOUT — *DINSDAG 19 OOGST*

La séance s'ouvre à 9 1/2 heures sous la présidence du Vicom Charles Terlinden, président.

Sont présents: Melles Baronne Th. de Béthune-Van der Veke D. Feytmans, A. M. Feytmans, A. M. Selschotter, D. Schulgleit, S zanne Tassier, MM. J. Cools, Willems, A. De Ridder, Pol Borma Aug. Schmit, Baudouin van de Walle, Dr Van Schevensteen, G. Dep D. Lousse, R. P. Moretus-Plantin S. J., Verniers, H. de Bruyn, Pe teman, Houzeau de Lehaie, Bonenfant, Bonhomme, A. Gielens.

La section entend un intéressant exposé de M. P. Bonenfant, archiviste de l'Assistance publique à Bruxelles, sur le *Paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime* (v. Annales, I, p. 92).

Cette importante contribution à l'histoire sociale du 18e siècle amène un échange de vues auquel prennent part MM. Terlinden, Dept, Van Schevensteen, Lousse et Melle Tassier. On y fait remarquer notamment l'impossibilité d'établir des statistiques en se servant des archives de l'assistance publique au 18e siècle et l'intérêt que pourraient offrir certains documents fiscaux, notamment les comptes de la levée des Etats pour l'étude du paupérisme.

Ensuite M. J. Houzeau de Lehaie donne lecture d'une *Note sur l'histoire des petits états au Moyen Age et dans les Temps Modernes* (v. Annales, I, p. 96).

Cette communication aboutit à la rédaction du vœu de voir la Fédération Archéologique et Historique de Belgique rappeler à l'activité la commission des petites archives.

Après quoi, M. G. Bonhomme, bibliothécaire à l'Université de Liége, présente une étude très fouillée sur *Le duc d'Albe et l'expédition orangiste de* 1568 (v. Annales, I, p. 93 et *infra, in extenso*).

En dernier lieu, M. le professeur Ch. Terlinden démontre par une vue d'ensemble d'une remarquable clarté que le *Facteur économique n'a joué aucun rôle dans les causes de la révolution de* 1830 (v. Annales, I, p. 98).

JEUDI 21 AOUT — *DONDERDAG* 21 *OOGST*

La séance s'ouvre à 9 1/2 heures sous la présidence du vicomte Charles Terlinden, président.

Sont présents: Melles Van der Veken, A. M. Selschotter, Suzanne Tassier, Mgr. M. Vaes, MM. A. Grunzweig, Vermocken, R. P. H. Moretus-Plantin S. J., A. Louant, Pol Borman, Floris Prims, H. de Bruyn, A. De Ridder, Gaston Magniette, J. Cools, L. Jadin, Van Gils, Halkin.

M. L. E. Halkin fait une communication sur la *Propagande des Encyclopédistes en Belgique d'après les archives diplomatiques du Saint-Siège* (v. Annales, I, 95).

Ce très intéressant exposé est suivi d'un échange de vues auquel participent MM. Terlinden, Jadin, De Ridder, Prim et Melle Tassier. On y insiste notamment sur l'intérêt qu'offrirait le dépouillement des archives vaticanes pour l'étude de l'influence exercée par le Journal Général de l'Europe et sur l'utilité que présenterait l'examen des papiers conservés par la famille Weissenbruch.

Enfin, M. A. Louant, docteur en philosophie et lettres, fait une communication remarquable sur *Gaspard Schetz, facteur du roi d'Espagne à Anvers* (1555-1561) (Ann. I, p. 97 et *infra, in extenso);* au cours de la discussion qui suit, M. Louant insiste sur l'impossibilité d'interpréter certains comptes relatifs à Gaspard Schetz, qui se trouvent aux Archives Farnésiennes à Naples, et MM. Terlinden, Jadin et Pruims lui suggèrent de chercher un complément d'information pour cette solide étude aux Archives de Simancas (instructions à Lopez Gallia), aux Archives de Besançon (correspondance de Schetz à Granvelle) et aux Archives d'Anvers (pièces des procès très nombreux entrepris par Schetz).

La secrétaire - *De secretaresse,*
SUZANNE TASSIER.

VII. HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
VII. KERKELIJKE GESCHIEDENIS

LUNDI 18 AOUT — *MAANDAG 18 OOGST*

Sont présents: les Révérends Pères Berlière, Debongnie, de Moreau de Gaiffier d'Hestroy, Dosogne, Erens, Gerlach, Marchesi, Schmitz et abbés De Clercq, Juten, Philippen, Messieurs de Beer et Nelis.

A 9h.40 le R. P. de Moreau S. J., ouvre la séance. Il excuse le R. P. de Ghellinck S. J. de ne pouvoir venir faire sa communication et donne la parole au R. P. B. de Gaiffier d'Hestroy S. J. de la Société des Bollandistes à Bruxelles, qui lit une étude sur *Les revendications de biens ecclésiastiques dans quelques documents hagiographiques du XIe siècle* (Annales, I, p. 101-2).

Après les remercîments du président, Dom Berlière souligne le point de vue nouveau qui vient d'être développé, il demande aussi à ce que toujours la distinction entre les termes «moine» et «chanoine», correspondante d'ailleurs à celle qui existe entre la vie religieuse et la simple vie commune, soit bien mise en relief.

Le P. de Moreau fait remarquer la différence qui existe entre les moyens de défense des monastères au XIe et au XIIe siècle.

L'abbé De Clercq dit quelques mots sur la diffusion de la règle de S. Chrodegang.

Om 10u.25 neemt E. H. Philippen het voorzitterschap en geeft het woord, voor de eerste Vlaamsche mededeeling, aan E. P. Hildebrand O. Cap., archivaris van de Belgische Provincie der E.E. P.P. Capucijnen. Deze beschrijft de *Stichting der Antwerpsche Kapucijnen door Alexander Farnèse* (Jaarboeken, I, bl. 104-105). Dit verhaal zal men *in extenso* omwerkt vinden *infra*.

Na een woord van dank gezegd te hebben, vraagt de voorzitter uitleg over de geeselprocessies door Kapucienen en Jezuïeten gehouden te Antwerpen in 1586 en 1587. E. H. De Clercq ook zou graag de houding der hoogere kerkelijke overheid tegenover die initiatieven kennen. De Eerwaarde verslaggever antwoordt dat hij al de zijden van die twee belangvolle, tot nu toe weinig bekende, gebeurtenissen zal toelichten in een artikel dat in *Ons Geestelijk Erf* zal verschijnen.

De voorzitter verontschuldigt dan de afwezigheid van E. H. J. Paquay, deken te Bilsen en leest in zijn naam de aangekondigde mededeeling (Jaarboeken, I, bl. 106-107); 't zijn de inleidende bladzijden tot *De Bisschoppelijke kerkverslagen aan den H. Stoel in Vlaanderen en Brabant,* uitgave pas te Tongeren bij Michiels verschenen.

Na dit aflezen vraagt E. H. Juten het woord. Hij geeft een vollediger bibliografie van de reeds verschenen kerkverslagen en toont aan hoe de belangrijkheid dier dokumenten niet mag vergeleken worden, wat inlichting nopens de toestanden der parochiën betreft, met die der dekenale rapporten en der aartsdiaken-registers.

E. P. Hildebrand betreurt ook de systematische en niet oorspronkelijke orde der uitgave.

Gedachtenwisseling heeft plaats tusschen Kan. Erens en E. H. De Clercq nopens de techniek (notas enz.) van het uitgeven zulker dokumenten.

De zitting wordt geheven om 11u.40.

DINSDAG 19 *OOGST* — MARDI 19 AOUT

Zijn aanwezig: Mevrouw Peuteman, Mejuffer Van der Veken, Monseigneur Vaes, de Eerwaarde Paters Berlière, Debongnie, de Moreau, Dosogne, Erens, Harino, Schmitz, en Heeren De Clercq, Jadin, Lauwerijs, Philippen, de Heeren Peeters en Peuteman.

De zitting wordt slechts om 10u.20 onder voorzitterschap van E. H. Philippen geopend bij 't aankomen van E. H. Lauwerijs, leeraar aan het Klein Seminarie te Hoogstraeten, de tweede der Vlaamsche sprekers op de dagorde ingeschreven.

Hij leest ons eenige bladzijden uit de geschiedenis van het *H. Bloed te Hoogstraeten* voor (Jaarboeken, I, bl. 105). E. H. Philippen wenscht spreker om zijne navorschingen, die we eens gedrukt mogen verwachten, geluk en vraagt naar de eerste dokumenten, die ons nopens Hoogstraeten's palladium inlichten. Dom Berlière duidt eenige andere mogelijke bronnen van dokumentatie aan.

Sous la présidence du P. de Moreau S. J., Dom U. Berlière O. S. B., président de la Commission Royale d'Histoire, nous fait connaître un chapitre tout nouveau de l'histoire monastique : La «*familia*» *dans les monastères bénédictins du Moyen Age* (Annales, I, p. 98-99), ébauche d'un Mémoire qui prendra place, à côté de bien d'autres déjà dûs à cette plume avertie, dans les séries de l'Académie Royale de Belgique. Divers éclaircissements sont demandés par le président lui-même, qui exprime d'abord ses vives félicitations, les abbés Philippen et De Clercq.

We komen tot de Vlaamsche taal en voorzitterschap terug met de lezing van Kan. E. Valvekens, archivaris der abdij van Averbode, betiteld: *Uit de Voorgeschiedenis van de Nederlandsche Rebellie. Hoe een Antwerpsch schepene in* 1572 *een prelaatskandidatuur levenslang verijdelde* (Jaarboeken, I, bl. 108-109), verschenen in *Hooger Leven*, d. IV, 1930, bl. 1123-25 (nr van 24- VIII).

Après que Mr Philippen eut remercié, le P. de Moreau donne aussitôt la parole à Monsieur l'abbé Jadin, assistant à l'Université de Louvain, pour une communication non annoncée aux Annales. Elle retrace *Un projet d'établissement de la Société des Bollandistes à Rome en* 1788. Comme le dit le P. de Moreau, l'existence de ce projet était inconnue jusqu'ici.

Dom Berlière le place dans l'ensemble des négociations de l'époque. Nous espérons en voir bientôt publier l'histoire complète par l'abbé Jadin dans les *Analecta Bollandiana.*

Les *quelques mots sur la statistique ecclésiastique comme source de l'histoire de l'Eglise* (Annales, I, p. 102-103) du P. de Moreau qui terminent la séance sont des plus instructifs et déchainent une intéressante discussion. En ce qui concerne la «partie actuelle» d'abord elle aboutit à un vœu qui sera mis au vote le lendemain, en ce qui concerne la partie historique pour laquelle les archives paroissiales sont des plus utiles l'abbé Jadin montre comment la nomination d'un archiviste diocésain qui ferait le tour des paroisses pourrait seule assurer la conservation de ces précieux papiers.

La séance est levée à 12h.15.

MERCREDI 20 AOUT — *WOENSDAG 20 OOGST*

Sont présents: Mesdames L. Halkin et Selschotter, les Révérends Pères Debongnie, de Moreau, Dosogne, Erens, Gerlach, Halkin, Wilaert, et abbés De Clercq, Jadin, Juten, Philippen, Messieurs Dept, L. et L. E. Halkin, Struyf.

A 9h.50 le R. P. de Moreau S. J. ouvre la séance et donne la parole au R. P. Debongnie, C. SS. R., pour sa communication sur *L'«Imitation» de Clervaux. De l'abbaye des Dunes à l'abbaye de Clervaux* (Annales, I, p. 100). Celle-ci terminée le président remercie l'orateur et demande quelques explications.

Monsieur Léon Halkin, professeur à l'Université de Liége fait ensuite connaître quelques *lettres inédites du Bollandiste J. B. du Sollier,* à l'abbé J. F. Shannat, écrites entre 1721 et 1734 (Annales, I, p. 103-4), et il termine par le vœu de voir entreprendre à bref délai

le dépouillement systématique de la correspondance des anciens bolla distes. Ce vœu est mis au voix et adopté dans la teneur qu'on a lue pl haut (pp. 56-57).

Il est entendu également que ceux qui par le hasard d'autres r cherches trouveraient ainsi une pièce de correspondance qui ne les in resse point devraient avoir à cœur de la signaler à un organisme centr lisateur ou jusqu'à défaut de celui-ci à Monsieur Halkin lui-même.

Ce corollaire du vœu est chaudement défendu par le R. P. Willaert S. J., professeur aux Facultés N. D. de la Paix à Namur, do la communication sur *Les Jésuites belges en Chine au XVII*e *siècle* n'a que la défense en cette matière d'une même idée de collaboration da la recherche, l'inventorisation, et la publication des correspondances (A nales, I, p. 109).

Le vœu élaboré la veille à l'issue de la communication du P. Moreau accompagné, ainsi qu'on l'a lu, d'un bref commentaire, également adopté à l'unanimité.

Rond 11u.20, de tijd was dus reeds ver gevorderd — kwam beurt aan de twee Vlaamsche sprekers. E. H. Philippen, archivaris Commissie van Openbaren Onderstand van Antwerpen, specialist in vak, schetste ons *de zoogezegde Cathaarsche beweging in België tijd de XII*e *en de eerste helft der XIII*e *eeuw*. (Jaarboeken, I, 107-108

E. H. C. De Clercq, sekretaris der afdeeling, meende de tolk toehoorders te mogen wezen met de gevierde voorzitter der Vlaamsc spreekbeurten hartelijk te bedanken. Hij kreeg dan verder het woo om zijn eigen mededeeling: *Hoofddata der kerkelijke wetgeving ten ti van Karel de Groote* (Jaarboeken, I, bl. 100-101 en *infra, in extens* voor te dragen.

Na eenige woorden van dank van de voorzitter en om uit van E. P. Willaert, werden de werkzaamheden — de term is niet juist — der afdeeling om 12u.20 geëindigd verklaard.

Le Secrétaire, - *De Sekretaris,*

C. DE CLERCQ.

VIII. PALEOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, ARCHIVECONOMIE, BIBLIOTHECONOMIE, NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE, HERALDIQUE etc.

VIII. PALEOGRAPHIE, OORKONDELEER, ARCHIEF- EN BIBLIOTHEEKWEZEN, PENNING-, ZEGEL- EN WAPENKUNDE

MERCREDI 20 AOUT — *WOENSDAG 20 OOGST*

Présents : MM. H. Nélis, président; Dr Van Schevensteen, Rév. Van Gylsen, Jos. de Beer, J. Gielens, Pâris, D. Struyf, J. L'hermitte, secrétaire.

Le Président ouvre la séance à 9 1/2 heures.

Il annonce que M. Faider, qui était inscrit au programme pour une communication sur la *Réédition d'une Bibliotheca Belgica manuscripta*, s'est fait excuser (v. Annales, I, p. 112). M. Apers, étant absent, sa communication sur *La nécessité d'un catalogue centra des bibliothèques belges et de la possibilité des réaliser celui-ci*, est supprimée.

M. le Président communique que M. Faider donnera suite à son projet et fera probablement un choix de collaborateurs. Il n'a nullement l'intention de faire créer une commission officielle. M. Nelis appuie sur la difficulté de cette réédition. Sanderus était-il complet? Il estime qu'il serait utile de faire d'abord la critique du l'ouvrage de Sandérus.

Comment va-t-on opérer. Il insiste sur le nombre restreint de collaborateurs effectifs compétents, et il formule le vœu suivant: Il serait souhaitable que l'ouvrage de Sanderus, devenu rare, fût réédité et complété, et de telle sorte, que le destin subi par les manuscrits qu'il énumère, fût exactement indiqué.

M. Pâris pense qu'on ne peut pas présenter un vœu de principe. Il serait utile de rééditer l'ouvrage sous un aspect plus moderne, puis, dans la mesure du possible, rechercher ce que les documents sont devenus.

Rév. Van Gylsen pense que cela prendrait trop de temps. I préconise la reproduction photographique, qui d'après lui est la moin coûteuse. Cela pourrait se faire avant la fin de l'année prochaine.

M. Van Schevensteen se déclare d'accord avec l'idée d'une réédi tion anastatique qui formerait un premier instrument de travail.

M. L'hermitte entre dans les vues de M. Van Schevensteen e ajoute qu'on pourrait, après la réédition anastatique, procéder aux reche ches et publier plus tard un volume complémentaire de concordances.

Le vœu exprimé plus haut par M. Nelis, pouvant être considér comme assez explicatif, est donc admis définitivement.

Communication de M. Nelis.

M. Nelis commence par dire qu'à la suite de recherches ultérieure le titre de sa communication doit être modifié: *Emploi du Chirograph dans nos anciennes provinces à la fin du moyen âge* (v. Annales, I, p et *infra, in extenso*).

La communication de M. Nelis obtient un très vif succès.

M. de Beer dit que sous la forme moderne de charte-partie il s rappelle avoir vu une charte privée, concernant le transport de cimen à Verviers, en 1910. Ce document était pointillé au milieu pour perme tre la remise d'une partie aux deux intéressés. Puis il ajoute qu'il pens se rappeler avoir vu un chirographe datant de 1656 (la date extrêm citée par M. Nelis est 1611), pour l'Abbaye l'Afflighem, ainsi que de chirographes contrescellés par des échevins à Audenarde.

M. Nelis dit que depuis le XIVe siècle, en effet, des échevins on scellé les chirographes. Des exemples de ce phénomène particulier on été trouvés par M. Nelis à Tronchiennes, Oosterzeele, et autres lieu de la Flandre Orientale et même en Flandre Occidentale (e.a. à Ruy selede). Egalement dans le cartulaire seigneurial du Vicomte de Ghe lynck.

Ce contresceau sur les actes remplaçait en quelque sorte le timbra de nos actes modernes.

M^{r}. Gielens s'étonne de ce que les archives ne possèdent pas d chirographes.

M. Nelis donne comme raison que les chirographes étaient des act privés.

M. Gielens déplore l'absence de ces actes dans nos dépôts.

Rév. Van Gylsen dit que le mot chirographe, qui signifie manuscriptum, est bien solennel. Le mot est d'origine biblique. Il ne faut donc nullement s'étonner de le trouver dans les actes du moyen âge. Il cite des exemples d'emploi de ce terme dans la Bible, et conclut que le mot chirographe était employé à cause de sa solennité.

La dernière communication de cette journée est celle de M. le Dr Van Schevensteen, sur *Les traités de pestilence parus à Anvers.* Cette communication paraîtra dans le *Compas d'or* publié par les Bibliophiles anversois).

M. Nelis tient à remercier particulièrement l'orateur pour sa communication si nette, si claire et si instructive.

Rév. Van Gylsen demande si ce sont les premiers livres imprimés sur la peste.

M. Van Schevensteen répond négativement. Il dit que son but a été surtout d'étudier la peste à Anvers, donc de localiser l'étude des affections pestilentielles en cette ville. Son travail formera ainsi un chapitre de la bibliographie anversoise, car il compte publier une étude complète sur les livres de pestilence à Anvers. Le premier imprimé anversois, concernant ce sujet, date de 1529.

M. Nelis trouve qu'il serait utile de mentionner également ce qui a été fait ailleurs.

M. Van Schevensteen répond que les travaux sont inexistants.

Rév. Van Gylsen cite l'ouvrage de Meinsma.

M. Van Schevensteen connaît cet ouvrage intitulé «Over de zwarte dood». Ce n'est pas ce qu'il veut faire. Il tâchera surtout de détruire un tas de ragots.

Le président lève la séance à midi, après avoir demandé à M. de Beer, de bien vouloir faire sa communication à la séance de jeudi 21 août.

JEUDI 21 AOUT — *DONDERDAG 21 OOGST*

Présents: M. Nelis, président, Mmes J. van Loey, J. Quinet-Claes, J. de Beer, MM. J. de Beer, A. van Loey, C. Debaive, Pâris, F. Claes, E. van de Casteele, J. B. Willems, Rév. van Gylsen, Rév. Juten, C. Bonhomme, L'hermitte, secrétaire.

La séance débute à 9 1/2 heures par une très intéressante co
munication de M. J. de Beer sur les *Tirocinii des ouvriers de la Monn*
de Brabant à Anvers (v. Annales, I, p. 112, et *Revue Belge de Num*
matique, 1931).

Il nous montre une collection de jetons d'épreuve allant de 161
à 1756. Chaque pièce est commentée par le savant numismate q
ajoute également quelques renseignements complémentaires sur ses r
cherches à propos des tirocinii. Cette communication a suscité l'intérêt
toute l'assemblée.

On continue par une communication de M. C. Debaive sur *L*
Manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Gand. Collections. L
caux. Catalogues (voir Annales, I, p. 110).

M. Debaive déclare qu'il se bornera surtout à parler des colle
tions et des locaux.

Le président remercie vivement l'orateur.

M. Nelis : Vous dites que vous ne savez pas ce que les ancie
couvents nous ont laissé. Aux Archives générales du Royaume, il exi
des listes qui peuvent vous éclairer à ce sujet. Toutefois il y aura u
difficulté pour la période de la Révolution.

A propos des mss. modernes, le président demande s'il ne serait p
utile de tâcher d'obtenir, que les papiers, les notes et la correspondan
des professeurs rentrent automatiquement dans les dépôts des Biblioth
ques Universitaires après le décès des auteurs. Il cite comme exemp
les notes de Paul Frédéricq.

M. Pâris trouve qu'il serait utile de rechercher l'origine des m
provenant des bibliothèques supprimées. Ce qui a été fait pour les i
primés pourrait servir d'indication pour les mss. Il parle également
dépôt de la ville de Bruxelles, à la Bibliothèque Royale. Tous ces liv
proviennent de dépôts monastiques. Comment sont-ils devenus la propri
de la ville ?

M. L'hermitte attire l'attention sur l'existence, aux archives
la ville d'Anvers par exemple, d'inventaires dressés par les bib
thécaires sous le régime français. Ces inventaires mentionnent les liv
et mss. déposés, après le pillage systématique des bibliothèques mon
tiques, à l'Ecole centrale, et réunis plus tard dans le dépôt public

a ville. Il serait nécessaire de vérifier si des inventaires similaires ne e trouvent dans les autres dépôts d'Archives municipales ou de 'Etat.

A propos de la salle d'exposition dont a parlé M. Debaive M. Pâris insiste sur le danger qu'il y a de placer les vitrines devant les enêtres. M. Pol Neveu et M. Pâris ont exprimé à ce sujet un vœu au Congrès des bibliothécaires à Paris, en vue de supprimer les expositions ermanentes de mss. C'est une des causes principales de détérioration ente.

M. Debaive répond que, la salle étant d'un accès difficile, on 'exposera qu'exceptionnellement. En dehors des visites, les mss. repoeront fermés dans les vitrines.

M. Pâris demande encore quelques renseignements à propos du atalogue dictionnaire préconisé par M. Debaive.

M. Debaive donne quelques éclaircissements sur ce genre de calogue, d'ailleurs en usage depuis longtemps dans plusieurs grandes ibliothèques.

Het is nu de beurt aan M. Van Loey om te spreken over *Een ttoniese oorkonde voor Brabant* (Zie Jaarboeken, I, bl. 114 en *Bulletin der Koninklijke Commissie van Toponymie en Dialectologie*, IV, 930, bl. 51-73).

M. Nelis, voorzitter, bedankt spreker voor zijn belangrijke mededeeling en verleent het woord aan den E. H. Juten.

E. H. Juten opent de bespreking met de vraag: Welke tekst omt het dichtste B nabij. Is het de gedrukte tekst van Miraeus ofwel e van Grammaye die het getrouwste de physionomie van tekst B eergeeft?

M. Van Loey bekent enkel het hs. geraadpleegd te hebben.

E. H. Juten vraagt of er, buiten de reeds vernoemde tekstuitgaen, nog andere bestaan.

M. Nelis meent dat de beste tekst deze van de „Monumenta ermaniae historica" is.

E. H. Juten zegt dat Grammaye na een eerste oorkonde, er een tweede heeft gekend. Bestaat deze tweede oorkonde in het Cartularium van Nijvel?

M. Van Loey antwoordt ontkennend op deze vraag.

E. H. Juten vraagt nadere inlichtingen over zekere namen die in de oorkonde voorkomen. Hij uit tevens de meening, dat de kennis van de rechten van de Abdij te Nijvel, beter kunnen leiden tot de juiste verklaring van zekere termen in de oorkonden.

E. H. van Gylsen twijfelt eraan of het Zegel wel van Maastricht is. Trajectum zegt hem niets. Otto was de broeder van den bisschop van Utrecht. Balduinus is gedurende 60 jaren Bisschop geweest. In verband met deze verwantschap en de lange loopbaan van Balduinus zou het zegel van Utrecht kunnen zijn in plaats van Maastricht. Balduinus bezat zestig hoeven in de nabijheid van Maastricht, en verkocht deze aan neven en nichten. Trajectum zonder nadere bepaling verwekt twijfel.

E. H. van Gylsen meent eveneens dat het verkeerd afschrijven van C in plaats van T niet enkel een philologisch, maar ook een paleographisch verschijnsel is.

La séance est clôturée par une communication de M. J. de Beer sur «*Les sceaux de corporations et communautés religieuses d'Audenarde*» (v. Annales, I, p. 111 et *infra, in extenso*).

L'érudit numismate, qui nous montre une collection fort intéressante de sceaux (véritables et faux), est vivement félicité par le président pour ses commentaires, qui ont été écoutés avec une attention soutenue par l'auditoire.

Le Secrétaire - *De Secretaris,*

J. L'HERMITTE.

IX. FOLKLORE.

IX. FOLKLORE.

LUNDI 18 AOUT — *MAANDAG 18 OOGST*

La séance de la section est ouverte à 9 1/2 h., sous la présidence de M. Em. Van Heurck, qui souhaite la bienvenue aux folkloristes, arrivés en grand nombre de tous les coins du pays, en particulier à Mme et à M. P. Saintyves, qui honorent cette réunion, comme d'ailleurs les suivantes, de leur aimable présence. Leur érudit et infatigable compatriote, M. A. van Gennep, malheurseuement empêché, à son — et à notre — très grand regret, a envoyé au secrétaire un volumineux mémoire, avec prière de bien vouloir en donner connaissance au Congrès par la lecture de quelques extraits, choisis de manière à caractériser nettement l'objet du mémoire, la méthode suivie et les résultats acquis.

Le Grand-Duché de Luxembourg, petit pays d'avant-garde où le folklore est en honneur, s'est fait représenter officiellement à notre Section par M. J. Meyers, professeur à Esch-sur-Alzette.

Ont signé la feuille de présence: MM. E. van Heurck, président; J. Gessler, secrétaire; M. et Mme P. Saintyves, Paris; M. et Mme J. Peuteman, Verviers; M. Fr. Claes, Anvers; Mme J. Quinet-Claes, Anvers; M. L. Tilmant, Mlle L. Tilman, Bruxelles; Mme J. Van Damme-Capron, Linkebeek; M. l'abbé Celis, Gand ; MM. P. de Keyser, Gand; J. Meyers, Esch (Luxembourg); E. Dave, Namur; H. Grell, Anvers; Ad. Jelley-Bruyère, Linkebeek; J. Brigode, A. Marinus, L. Crick, Fr. Michotte, D. van Damme, A. et B. van Keer, Bruxelles.

Après son cordial souhait de bienvenue, le président donne la parole à M. P. Saintyves, secrétaire de la Société française de Folklore, à Paris, qui charme son auditoire attentif par sa savante et très littéraire communication sur *La sagesse de Salomon et les jugements d'équité*

dans la tradition populaire. (v. Annales du Congrès, I, p. 120, et II, in fine). Comme les enfants, les hommes, dès les époques lointaines, ont eu soif d'équité. De nombreuses histoires se sont créées, développées et colportées concernant des jugements d'une sagesse merveilleuse. A travers les âges, le souvenir s'est transmis de juges impartiaux et généreux, comme le roi hindou Mariaduramen, le pharaon Bochoris, l'empereur Charlemagne, le khalife Omar et d'autres. Le plus célèbre de tous fut le juge sage par excellence, le roi Salomon, qui avait demandé à Jéhovah, comme don suprême, le sens de la justice. A l'instar de la concentration qui s'est faite sur les héros éponymes des cycles épiques, on lui a attribué des jugements admirables, que la mémoire populaire se transmettait de contrée en contrée et de siècle en siècle. „Pour tous les peuples, grâce à la Bible, grâce à ses fils, juifs, chrétiens, musulmans, Salomon est demeuré le roi de l'équité. On lui a prêté cent arrêts dont certains semblent bien avoir été rendus par les Indiens d'Amérique et d'autres, par quelques descendants de la reine de Saba. Je ne serais pas étonné qu'on lui attribuât demain les jugements de Séré de Rivière ou du président Magnaud». ...Mais ce roi Salomon est de tous les pays et de toutes les époques: il incarne la légende de l'équité parfaite, répondant à un besoin inné. «La tradition légendaire est une force d'une rare, d'une inconcevable puissance, mais celui qui en connaît la nature et qui en pénètre le mécanisme peut aspirer à la corriger et à l'amplifier pour le plus grand profit de l'humanité''...

En termes choisis, inspirés par l'amitié et par l'admiration consciente, M. le président remercie l'auteur de cette captivante communication, chaleureusement applaudie.

Une discussion, à laquelle participent MM. Gessler et Marinus, fournit au conférencier l'occasion de préciser sa pensée. Au dernier qui voudrait savoir quelle fut l'influence de la tradition sur les faits, il répond que les croyances populaires qu'il vient d'étudier ont nécessairement influencé les juges et les ont portés vers l'équité.

M. J. Gessler présente une observation concernant le passage bien connu de Shakespeare et le contrat conclu par Shylock avec la clause du lambeau de chair, à laquelle d'aucuns attribuent à tort un sens

urement métaphorique. „L'histoire de Shylock, autorisé à prélever sur on débiteur la livre de chair qui lui est due, mais qui paiera de sa ête le trop ou le trop peu, n'a pas été inventée par Shakespeare, mais e très ancien thème n'en est pas moins une invention littéraire." A ropos de ce qualificatif, M. Gessler fait remarquer qu'on peut décourir à ce thème une source folklorico-juridique qu'il serait intéressant 'étudier à la suite de J. Grimm, qui lui a consacré quelques pages opieusement annotées de ses *Deutsche Rechtsaltertümer*. Le conérencier et plusieurs auditeurs ayant exprimé le désir de connaître la éférence exacte, on la donne ici : II, Leipzig, 1922, p. 166 ss.

De eerwaarde heer Celis ontwikkelt zijn plan betreffende *Een olkskundig Woordenboek voor het Vlaamsche land* (Jaarb. I, bl. 115). De wijze van eventueele samenwerking, welke noodzakelijk schijnt voor de erwezenlijking van dit onbetwist uiterst nuttig repertorium, wordt klaar en uidelijk uiteengezet. Misschien zou men zich tot de *Vereeniging der Belgische Folkloristen* kunnen wenden, om dit plan ten uitvoer te brenen. De eerwaarde spreker besluit dan ook als volgt:

„De afdeeling van Folklore drukt den wensch uit, dat de Vereeiging der Belgische Folkloristen de hand legge aan het opmaken van en Alphabetisch Register van Volkskunde, volgens de gegevens der espreking".

Le président félicite et remercie vivement le dévoué conservateur u Musée gantois de Folklore et prie le secrétaire de traduire le vœu, Ceci fait, une discussion s'engage à laquelle participent tous les assisants, ou presque. M. Peuteman signale et loue à bon droit le Répertoire composé par M. H. Rousseau pour le folklore Wallon. Le résident fait remarquer que ce beau travail est purement bibliographique, et rappelle à ce propos la belle Table de *Volkskunde*, dressée ar M. Foncke.

Quant à la Société belge de Folklore, M. Marinus fait emarquer qu'une entreprise aussi vaste que celle dont parle M. Celis ne peut être confiée à une association tombée en éthargie depuis quelques années. Il faudrait plutôt une commission centrale très limitée, avec de nombreux collaborateurs locaux.

M. Gessler rappelle et expose brièvement la méthode de travail c l'excellent *Wörterbuch des deutschen Aberglaubens*, un modèle c genre : il suffirait de faire pour le folklore flamand (ou wallon) général ce que les auteurs du Wörterbuch ont entrepris pour u partie du folklore allemand, à savoir les superstitions populaires.

Pour que le projet très intéressant de M. l'abbé Celis puisse réaliser, il faut d'abord qu'il soit connu de tous les folkloristes. Po ce, il suffirait de publier son rapport, intégralement ou en résumé, da les *Annales* du Congrès et dans les revues folkloriques du pays.

La parole est donnée à M. L. Crick, conservateur de la section de fol lore aux Musées royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire. Av le talent qu'on lui connaît, il conférenciera sur *Les Livres de So cellerie,* ce qui lui fournira l'occasion de montrer à ses auditeurs ra quelques joyaux de sa riche collection.

Dans un exposé très vivant, très méthodique et admirableme documenté, M. L. Crick examine successivement :

1) Les origines de la sorcellerie, aussi ancienne, aussi répand que la race humaine;

2) les noms des livres de sorcellerie, appelés *Agrafa*, *Agrifa*, plus clairement *Agrippa;* en flamand *pintjesboeken* ou simpleme *tooverboeken.* Tels sont *La Clavicule de Salomon*, *Le Grand* et *petit Albert*, *Le Grimoire du pape Honorius*, *L'Enchiridion Leo papae*, etc.;

3) les croyances ayant trait à la nature de ces grimoires, particulier à leur caractère d'êtres vivants, à leur puissance, à la m nière de s'en servir;

4) leur rareté et ses causes.

Ce dernier point amène l'orateur à montrer quelques spécime de sa collection, qui sont examinés avec le plus vif intérêt par to les membres, plus spécialement par les deux connaisseurs attitr MM. van Heurck et P. Saintyves. Ce dernier fait remarquer que bi des livres de sorcellerie à allure archaïque sont de fabrication re tivement récente. Les éditions sont nombreuses : rien que pour

Grand Albert, M. Saintyves a relevé 250 éditions différentes, dont quelques-unes tirées à trois ou quatre mille exemplaires.

Avec son brio habituel et une facilité d'élocution qui charme les auditeurs sans les convaincre tous, M. A. Marinus expose sa conception du Folklore. Sa causerie, aussi savante pour le fond que soignée dans la forme, pourrait s'intituler: *Ethnographie et Folklore.*

L'Ethnographie, dit-il en substance, est considérée comme une science sociale, particulière. On juge les faits qu'elle étudie comme très importants pour la compréhension des phénomènes sociaux. On estime également que ces faits doivent être étudiés dans la réalité vivante.

Décrivant les institutions qui régissent les peuples et les comparant, on distingue en ethnographie les constitutions des primitifs de celles des civilisés, sans qu'une démarcation bien nette ait été jamais établie entre les unes et les autres. Un caractère distinctif, c'est que, chez les civilisés, les institutions, règles et lois, régissant les groupes sociaux sont conservées et transmises par des procédés écrits, tandis que chez les primitifs les mêmes institutions, règles et lois, sont transmises par la tradition, par des moyens oraux, c'est-à-dire, des procédés identiques à ceux qui servent chez les civilisés à la conservation et à la transmission des faits relevant du Folklore. Il y a donc une affinité très grande entre l'ethnographie des primitifs et le folklore des civilisés. Les méthodes à suivre pour l'étude des faits doivent donc être, elles aussi, similaires.

On peut se demander même s'il n'y a pas chez les primitifs un domaine folklorique, que seule notre perspicacité nous a empêchés d'apercevoir jusqu'à présent. Nous avons, en ffet, toutes les peines du monde, à comprendre les lois qui régissent les sociétés primitives.

La question se pose également de savoir si, chez les civilisés, l'attention ne s'est pas trop arrêtée aux institutions écrites et s'il ne serait pas opportun d'étudier du point de vue sociologique les faits d'ordre folklorique. Ils témoignent de conceptions correspondantes dans la mentalité des individus, qui sont sujets dans ces faits, et les actes qu'ils posent ont inévitablement leur répercussion dans la vie sociale. L'importance psycho-sociologique du folklore découle de ces constatations.

Cette causerie tend à prouver que le folklore est et doit être avant tout une science sociale, ce que personne ne peut contester, fait

remarquer M. P. Saintyves, après les remercîments du président et le applaudissements nourris de l'auditoire. Il est vrai, ajoute le savan français, que le folklore a été jusqu'à ce jour surtout *descriptif*, mai c'est là une étape nécessaire. Faute de place, nous renvoyons le lecteur aux articles où M. Marinus expose ses vues dans la *Folklore Brabançon* et au *compte rendu* des séances de la section de Folklore, au *Congrès national des Sciences*, tenu à Bruxelles au mois de juin de cett année.

Quant à la discussion, elle est remise au lendemain, après la com munication de M. P. de Keyser, de Gand, titulaire de l'unique chair de folklore qui existe dans nos universités belges.

La parole est donnée ensuite à M. van Damme, qui captive so auditoire en parlant de *l'Exposition historique et folklorique d'Ander lecht*. Si «l'expérience tentée par l'administration communale d'Ander lecht» a pleinement réussi, c'est en grande partie — aucun folkloris ne l'ignore — grâce au dévoûment et à l'activité du rapporteur, puis samment secondé par quatre membres de notre section: MM. Crick Marinus et Minnaert de Bruxelles, et M. van Heurck, l'obligeant col lectionneur anversois.

De cette exposition locale, qui établit ce magnifique record d'at tirer plus de cent mille visiteurs en moins de deux mois, est sorti u Musée permanent d'histoire locale et de folklore, avec M. van Damm comme conservateur, ce qui garantit la prospérité croissante de l'entre prise.

L'auditoire émerveillé décide d'adresser un télégramme de féli citations à l'administration communale d'Anderlecht pour sa belle ini tiative (on fait observer que les organisateurs de l'exposition folkloriqu de Namur n'ont pas obtenu le moindre appui officiel); elle émet l vœu de voir cet exemple suivi dans de nombreuses communes et sou haite que la communication de M. van Damme paraisse in-extens (pour le résumé v. Annales, I, p. 120).

L'assemblée constate avec une légitime satisfaction que des Mu sées de folklore ont été fondés dans plusieurs communes, à l'instar d Musée folklorique d'Anvers, le premier en date et en importance, et l Musée de la Vie Wallonne, à Liége, remarquable par ses collection et par ses *Enquêtes*.

M. Gessler profite de l'occasion pour signaler à la Section que l'intéressante ville de Louvain est entrée dans la même voie. En ce moment, on y prépare une Exposition de folklore et de souvenirs locaux, dont l'inauguration solennelle aura lieu le 7 septembre, sous les auspices de l'administration communale. Il convie tous les membres à y assister. Comme à Anderlecht et ailleurs, cette exposition temporaire constituera le noyau d'un Musée permanent de Folklore.

Mettant à profit les minutes qui restent, M. J. Gessler, à la demande du président, présente sa communication sur *Une formalité curieuse dans les procès de Sorcellerie.* Grâce au résumé très étendu, publié dans les Annales du Congrès (I, p. 117-19), il peut se contenter d'un bref et rapide commentaire, accompagné de notes bibliographiques, sur lequel il paraît inutile au secrétaire de s'étendre davantage dans son rapport.

La séance est levée à midi.

MARDI 19 AOUT — *DINSDAG 19 OOGST*

La séance est ouverte à 9 1/2 h., en présence de MM. E. van Heurck, président; J. Gessler, secrétaire; M. et Mme J. Peuteman; M. et Mme P. Saintyves; M. et Mlle Tilmant; Mlle Selschotter, Bruges; M. l'abbé Hanssens, Saint-Nicolas ; M. le comte A. Visart de Bocarmé, Bruges; MM. J. Baetes, J. de Beer, M. de Bruyn, P. Minnaert, G. Magniette, Anvers; P. De Keyser, Gand ; A. Marinus, P. Minnaert, Fl. Mortier, Bruxelles; et M. J. Meyers, délégué officiel du Luxembourg.

Un texte de 1502, reproduit dans les *Enquêtes de la Vie Wallonne* et dans les *Annales* du Congrès (I, p. 121), fait allusion à un *intersignum* „quod communiter ponitur in *paternoster*, gallice *un évangiell de sains Johan platte*". Quel est le sens exact de ce passage ? Cette question, à laquelle notre éminent confrère anversois, président de cette section, répondra d'une façon détaillée dans les *Enquêtes* prémentionnées, lui fournit l'occasion de montrer aux congressistes un spécimen de cet «ornement talismanique en métal, qui portait le début de l'évangile de saint Jean: „In principio erat Verbum", et qu'on pouvait mettre au bas de son chapelet".

(Serait-il permis à un pédagogue-folkloriste de témoigner ici *p transennam* sa satisfaction de ce que les conférenciers de notre sectio ne se contentèrent pas de faire des communications verbales, mais que plu sieurs ont eu à cœur de montrer les objets dont ils parlent, pratiqua ainsi l'*intuition*, principe fondamental et méthode féconde d'enseigne ment ?)

M. J. de Beer, dissertant sur *Les Blasons en papier des Gilde Corporations et Confréries du pays d'Audenaerde*, brièvement décri dans nos *Annales* (I, p. 116-17), montre les exemplaires les plu curieux de sa belle collection. Sa charmante causerie, très goûtée d public spécialisé qui l'écoutait, sera publiée dans *Volkskunde*, par l soins de M. V. de Meyere, le distingué directeur de la plus impo tante de nos revues folkloriques.

M. P. Minnaert donne des extraits d'un grand travail sur l *Omina* ou présages. Il y compare les nombreux présages qu'il a recueil dans le Brabant, notamment dans les ateliers féminins et les théâtre aux présages qui existent dans les autres pays, ou qui ont existé da les civilisations anciennes.

La logique primitive (analogique ou animiste) est encore actue lement une fonction active de notre intellect, et des présages créés r cemment répondent encore à la mentalité des époques anciennes d des civilisations moins évoluées que la nôtre. C'est cette survivan d'une logique primitive qui permet la conservation et la diffusion, mêr de nos jours, et dans les milieux cultivés, de faits folkloriques, notar mnet de la foi aux présages, qui, au premier abord, semblent n'êt que des survivances sans importance sociale.

Le travail de M. Minnaert paraîtra prochainement dans la rev *Le Folklore Brabançon*, dirigé par M. Marinus avec un dévoûme dont le succès croissant de la revue est la meilleure des preuves et d récompenses.

L'importance de cette communication est soulignée par le pré dent, qui remercie et félicite son auteur, et par M. Saintyves, qui i siste sur l'intérêt que présentent des enquêtes de ce genre, qu'il fa drait pousser le plus loin possible. M. l'abbé Hanssens cite des exe ples frappants de la foi aux présages et de leurs conséquences, t qu'il a pu les observer pendant la guerre, en sa qualité d'aumônier.

ontre comment des superstitions, ancrées chez le Tommy, se sont filtrées dans l'armée belge.

A propos des présages tirées par les Romains du vol des oiseaux, où l'on admet généralement que : bon = à droite, et mauvais ou nistre = à gauche (latin *sinister)*, M. Gessler fait remarquer qu'il aut distinguer entre la croyance usuelle, représentée par la formule ui précède, et la théorie augurale, nettement contradictoire. Il signale ce sujet une étude intéressante de M. E. Pottier dans les *Mélanges Gaston Boissier* (p. 405-13).

M. V. de Meyere teekent hierbij aan, dat ook in Vlaanderen aan „linksch" eene gunstige beteekenis wordt toegekend, zooals ten olle blijkt uit de volksspreuk, door hem aangehaald :

Hoe linker, hoe flinker,
Hoe rechter, hoe slechter.

D'autres faits sont signalés par différents membres, et M. Marinus ouligne leur importance folklorique en faisant remarquer que ce sont es faits vivants, car c'est avant tout le fait vivant qui constitue l'objet ropre du folklore.

La parole est donnée à M. Fl. Mortier qui va nous parler de *La Cabale et ses survivances*, avec une compétence et une clarté vrainent remarquables.

La Cabale est un enseignement traditionnel et religieux palestinien. l s'appuie sur la Bible, mais d'autres doctrines sont venues s'y greffer au cours des siècles. On sait, d'autre part, que la Cabale ne fut as sans influence sur les écrits de quelques écrivains chrétiens. De plus, es procédés des astrologues et des chiromanciens, les formules des orciers nous ramènent incontestablement à des sources calabistiques.

Le folkloriste rencontre fréquemment , même dans les milieux hrétiens, des dires et des pratiques en rapport avec la cabale. L'exaen de ces éléments constitue une contribution importante à l'étude e la psychologie religieuse des masses populaires dans nos contrées.

Cette lecture intéressante, qui vaut à son auteur les félicitations u président et les applaudissements de l'auditoire, est suivie d'un change de vues auquel prennent part MM. van Heurck et Saintyves,

à propos des «pieux» auteurs du Faust populaire; M. J. Gessler, a sujet des «abrasax», et M. l'abbé Hanssens, concernant la symboliq des nombres.

La séance est leveé à midi.

MERCREDI 20 AOUT — *WOENSDAG 20 OOGST*

A 9 1/2 heures, le président ouvre la dernière séance devant auditoire particulièrement nombreux. La feuille de présence a é signée par M. E. van Heurck, président; M. et Mme P. Saintyve M. L. et Mlle L. Tilmant; Mmes M. Quinet-Claes, L. Huyghebae Anvers; Mlles A.-M. Selschotter, Bruges, et A. Van Roeck, Sai Nicolas; M. J. Meyers, Luxembourg; MM. Fr. Claes, M. de Bruy V. de Meyere, J. Gielen, G. Magniette, Anvers; M. Brants, Crick, A. Marinus, Fl. Mortier, Bruxelles ; P. de Keyser, Gan J. Lyna, Hasselt; J. Peuteman, Vervier; et J. Gessler, Louvain, crétaire.

M. J. Peuteman inaugure la série des communications en no donnant quelques renseignements sur *Les origines d'un pèlerinage a environs de Louvain en* 1705. Sa courte notice, très intéressante, c la valeur et l'intérêt d'une communication ne se mesurent pas à l'au sera accueillie avec plaisir par le directeur et les lecteurs du *Folklo Brabançon*, qui consacrera un numéro spécial au Congrès et publiera plupart des communications faites à notre Section.

Daarna wordt het woord verleend aan den heer J. Lyna, staa archivaris, te Hasselt, die zijne toehoorders boeit door een rijk gec cumenteerde lezing mot dezen ietwat raadselachtigen titel : *De Sla van Smeermaes*, door hem toegelicht als volgt.

Nog altijd blijkt het een gewoonte, dat het vleeschhouwersa bacht door Joden wordt uitgeoefend in de localiteiten van de Ma vallei, ten Noorden van Maastricht.

Spreker schrijft dit gebruik toe aan een overlevering uit de 1 en 18e eeuw. Toen bestonden aldaar talrijke kleine en onafhankeli heerlijkheden. Joden vestigden er zich als vleeschhouwers, maar talri

crimineele rechtsgedingen bewijzen duidelijk dat zij tevens *helers* waen. Te Smeermaes namelijk woonden Joden, die zeer wel bekend waen met de baanstroopers van het aloude graafschap Loon; maar buien Smeermaas verbleven er ook Joden-slagers te Reckheim, te Mecheen, Leuth, Climmen, Meersen. Zij verkozen hun verblijf m deze heerlijkheden, omdat de gerechtsofficieren uit de omgeving geen vervolging tegen hen konden inspannen zonder de tusschenkomst van den plaatselijken drost, dien de Joden door leveringen van vleesch op hun hand wisten te krijgen, zoodat zij steeds tijdig verwittigd werden, wanneer de toestand voor hen hachelijk werd.

Spreker verwittigt zijn toehoorders, dat hij het onderzoek aangaande de slagers uit de Maasvallei tot dusver niet kon voltooien, wat de bestaande overlevering en de geschiedbronnen betreft.

Nu komt de heer M. Brants aan de beurt, de ouderdomsdeken van onze afdeeling, die achtereenvolgens twee lezingen houdt, verschillend van onderwerp, maar beiden even leerrijk, en die niet wordt afgeschrikt, wanneer de voorzitter hem vriendelijk verzoekt, zijne belangrijke lezingen voor de talrijke Vlaamschonkundigen in het Fransch aam te vatten, wat hij op staanden voet, met jeugdige bereidwilligheid en op boeiende wijze ten uitvoer brengt.

Spreker behandelt eerst de vraag: *Waarom doodt Hamlet den koning, den moordenaar zijns vaders, niet?* (Z. Jaarb. I, bl. 115). De gelegenheid was nochtans gunstig, want Claudius is alleen in zijn vertrek. Maar hij BIDT op dat oogenblik, vol berouw over den gepleegden broedermoord: een doodsteek in deze omstandigheden zou misschien niet het begin zijn der eeuwige straf, welke hij verdient. Zoo moeten ook Rosenkranz en Guildenstern, volgens Hamlet's schrijven, zonder biecht omgebracht worden. Deze verzwaring van de doodstraf vloeit voort uit eene middeleeuwsche volkstraditie, en men kan er de sporen van terugvinden in de aloude *libri pœnitentiales*, waarvan karakter en invloed achtereenvolgens door den spreker en door M. Mortier behandeld worden, terwijl M. Peuteman enkele bijzonderheden uit het aloude strafrecht ter vergelijking aanhaalt.

De tweede lezing is gewijd aan *De Legende van den H. Evermaar te Rutten (bij Tongeren)*, welke jaarlijks aldaar, op den 1en Mei,

speelswijze in open lucht voorgesteld wordt (Z. Jaarb. I, bl. 115). Engel bijzonderheden in de opvoering wijzen, volgens spreker, op den oorspron der legende uit een Oud-Germaansch lente- en vruchtbaarheidsoffer. Va dit spel, waarvan spreker geen ooggetuige was, worden verscheiden omstandigheden medegedeeld door de HH. Gessler en Peuteman, di meer dan eene vertooning er van bijwoonden.

De laatste lezing van den heer Brants zal in *Volkskunde* verschij nen; de eerste werd weggelegd voor den *Feestbundel*, welke ter eere va den tachtigjarigen folklorist I. Teirlinck wordt voorbereid, en waarva de heer Gessler, op verzoek van den voorzitter, het doel en de verwe zenlijking in 't kort uiteenzet.

Le clou de la séance fut, sans contredit, la communication d M. P. de Keyser, professeur à l'Université de Gand, et la discus sion animée qu'elle provoqua, à la grande satisfaction de tous le auditeurs et dans l'intérêt de la science qui leur est chère. Voici u résumé fragmentaire de cette communication sur *La nature et le but d la science du Folklore* (v. Annales, I, p. 117).

„Ce n'est un secret pour personne parmi nous que le folklore en tant que science, compte dans le monde savant bon nombre de dé tracteurs. Bien souvent, des soi-disant folkloristes ont contribué discréditer la science folkloristique.

Certains ont voulu l'assimiler à l'archéologie, d'où protestation dans le camp retranché des archéologues; d'autres ont voulu la confon dre avec l'ethnographie, d'où récriminations de la part des ethnogra phes; d'autres encore y ont vu une doublure de la sociologie, d'o mécontentement des historiens, qui s'obstinent à considérer le folklor comme une science des mœurs et coutumes populaires, auxiliaire d l'histoire générale d'un peuple.

Le folklore, dit-on, est jeune et cherche encore sa voie. Il sembl pourtant qu'après un siècle de travaux folkloriques, d'une importanc incontestée, les folkloristes devraient être d'accord entre eux sur l nature et le but de leur science de prédilection. Or, à les entendre à les lire, il n'en est rien. Les confusions et les contradictions son telles aujourd'hui, qu'on pourrait parler à bon droit, comme l'a fa M. Marinus, d'une *crise* du folklore.

Et d'abord le nom, qui ne nous apprend rien. Son inventeur, V. Thoms, n'y voyait pas ce que nous y cherchons: la science du peuple *(volkskunde)*, mais le savoir traditionnel appartenant en propre au peuple *(volkswetenschap)*.

Le folklore, issu du Romantisme, s'avère, dans la conception de ceux qui l'ont fait naître comme science dans la première moitié du XIXe siècle, décidément *passéiste*. Ce fut là, à mon sens, une erreur initiale, qui a causé un préjudice grave au folklore. En effet, pour les Grimm et leurs disciples, le folklore devint une science d'investigation du présent uniquement orientée vers un passé aussi reculé que possible, l'époque des Indo-Germains.

Lorsque, dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'ethnographie et la sociologie se développèrent, des savants, férus de positivisme scientifique, enlevèrent aux philologues de l'école des Grimm leur monopole du folklore et tentèrent d'en faire la science naturelle de l'esprit de l'homme primitif.

Ce fut l'école anglo-saxonne des Tylor et des Lang, mais les philologues (terme englobant ici l'historien et le linguiste) ne se tinrent pas pour battus et continuèrent d'appliquer la méthode philologique et historique aux phénomènes d'ordre folklorique.

La crise actuelle provient précisément de la confrontation des deux écoles. En somme, il y a aujourd'hui deux sciences, ou plutôt deux disciplines folkloriques; le folklore des philologues et celui des anthropologues. Cette situation est regrettable: il importe qu'on revienne à l'unité, et ce n'est possible que par l'élaboration de principes, par des échanges de vues sur le sens et le but du folklore.

D'après moi, dit M. de Keyser, le folklore est essentiellement une science spirituelle, pour ne pas dire psychologique *(geesteswetenschap)*; il doit donc abandonner à une science naturelle, telle que l'ethnographie, l'étude des particularités d'ordre matériel des peuples. Comme, d'autre part, le folklore ne peut se désintéresser des particularités matérielles, susceptibles de se modifier sous l'influence de facteurs spirituels, le folkloriste a besoin de l'ethnographie comme science auxiliaire.

Comme la *Kulturgeschichte*, le folklore s'occupe de l'état culturel d'un peuple, mais la limitation de cette étude aux classes rurales et ouvrières *(volkskunde = boerenkunde)* est trop restrictive.

Ici, j'appréhende l'attirance de la sociologie, qui s'occupe aussi d l'étude des groupes sociaux constituant la société par leur interactio Laissons donc à la sociologie l'étude des groupement sociaux, mais ré servons au folklore l'étude de la mentalité primitive du groupe, que qu'il soit d'ailleurs, rural ou citadin, ouvrier ou mondain.

Le folklore est donc, d'après moi, non pas l'étude d'un peup dans ce qui le différencie d'un autre peuple, mais l'étude des *facteu* qui conduisent des groupements d'hommes à des conceptions, des ac tions et des représentations primitives, généralement irrationnelles, dan le cadre d'une nation donnée.

Le but du Folklore est donc double: rassembler des documen présents et passés de nature folklorique, c.-à-d., à caractère anti-logiqu ou irrationnel; édifier, à l'aide de documents soumis par la métho comparative à une sérieuse critique historique, philologique, archéol gique, des synthèses sur la nature de l'esprit primitif de l'homme".

La communication de M. de Keyser, écoutée avec la plus viv satisfaction, est suivie d'un échange de vues tendant à établir le cara tère scientifique du folklore, que les uns cherchent surtout dans un conception nouvelle, à caractère psycho-sociologique (Marinus, Mi naert) ; d'autres, dans la méthode de travail rigoureusement scient fique (Van Heurck, Gessler, qui croient qu'un travail de folklo même purement descriptif est scientifique, du moment qu'il répond au exigences rigoureuses de la méthode scientifique). Lors de la di cussion qui suit, et qui bientôt se concentre entre MM. Marinus et V de Meyere, ce dernier donne d'intéressants détails sur les travaux les méthodes folkloriques dans le domaine des contes populaires et s les initiatives des folkloristes anversois auxquels on doit entre autres premier Musée de Folklore en Belgique, suivant de près celui que Mistr venait de fonder pour la Provence.

Il ressort surtout de la discussion que les folkloristes présents sont guère d'accord que sur un point, à savoir sur la nécessité de mettre d'accord. Aussi le vœu suivant est-il adopté à l'unanimité:

„*La section de Folklore exprime le vœu de voir une commissi composée de folkloristes appartenant aux diverses tendances étudier commun les conceptions divergentes des folkloristes, afin de donner Folklore une orientation commune*".

La parole est demandée par le secrétaire pour donner communication du travail préparé, en vue du Congrès, par M. A. van Gennep, le très érudit folkloriste français, sous le titre: *Contribution au folklore des Flandres et du Hainaut.*

M. Gessler déplore vivement, au nom des nombreux amis et admirateurs que M. van Gennep compte en Belgique, qu'il n'ait pu, malgré son désir très sincère, assister au Congrès d'Anvers et participer aux travaux de notre Section. Il rappelle la communication si intéressante, si neuve, si rigoureusement scientifique, exposée avec une bonhomie déconcertante, par M. van Gennep au Congrès de Bruges, et qui, à maintes reprises, fut citée comme un modèle. La communication actuelle, s'il avait pu la faire lui-même, aurait pleinement mérité ces éloges.

Vu l'heure avancée, M. Gessler doit se borner à dire quelques mots concernant la méthode *localisatrice* de l'auteur, caractérisée par l'emploi des cartes, à montrer l'utilité de celles-ci, à noter les conclusions qu'elles permettent de tirer, et à souhaiter avec l'auteur qu son travail soit continué pour la Flandre Occidentale et pour le Hainaut belge. Il donne ensuite un aperçu général des recherches entreprises et des résultats obtenus, rangés par ordre chronologique d'après le cours de la vie ou les cérémonies de l'année. Il lit enfin plusieurs extraits particulièrement remarquables, qui provoquent de la part des auditeurs attentifs quelques remarques que le secrétaire s'empressera de transmettre à l'auteur, en vue d'une utilisation éventuelle.

L'heure de la séparation a sonné. Le président, ravi de la bonne marche de sa Section, remercie tous les membres, aussi nombreux que fidèles, et leur donne rendez-vous dans deux ans, au Congrès de Namur, où il espère les voir accourir en plus grand nombre et déployer la même activité.

La séance est levée à 12.15 heures. Dans le brouhaha d'un départ précipité, il n'a pas été possible de remercier comme il convenait notre cher et dévoué Président pour le tact et l'amabilité avec lesquels il a dirigé les travaux de sa Section. C'est une lacune que le secrétaire est heureux de combler ici, au nom de tous ses confrères en folklore.

Le Secrétaire - De Secretaris,
JEAN GESSLER.

X. MUSICOLOGIE
X. GESCHIEDENIS DER MUZIEK

JEUDI 21 AOUT — *DONDERDAG 21 OOGST*

Sont présents: MM. J. A. Stellfeld, Paul Bergmans, Dom Kreps, Fl. Van der Mueren, Dr Van Doorslaer, R. M. M. G. A. Juten et P. Veenacker, Melle Lorrain, MM. A. Grunzwe et J. Boelaerts, secrétaire.

M. Stellfeld, président de la section, ouvre la séance à 9.45 et donne lecture de la communication flamande du R. M. R. Lenaer concernant *De Nederlandsche polifoniese leideren in de XVIe eeu* Par suite de l'absence de l'auteur, retenu à l'étranger, on décide de pas ouvrir de discussion sur ce travail. (Annales, I, pp. 123, et *infr in extenso*).

De E. H. Juten geeft een zeer gedocumenterde studie over geboorteplaats van J. Obrecht en bewijst dat deze kunstenaar wel Bergen op Zoom voor het eerst het licht zag. (Jaarboeken I, blz. 1 en *infra, in extenso*).

Le R. Dom Kreps fait une courte critique de l'interprétation do née par l'Ecole de Solesmes à certains signes rythmiques des anci manuscrits du plain-chant. Il expose en grands traits le système, app sigmatisme, auquel il adhère et qui d'après lui donne la clef de vérité rythmique grégorienne.

In zijne studie over de *Historische richting der Musikolog* tracht de Hr. Professor van der Mueren op concrete gevens de verwa schap te bewijzen van de stijleigenschappen der muziek met die der a dere kunsten in hunne groote perioden. (Jaarboeken, I, blz. 124).

Deze thesis lokt eene korte gedachtenwisseling uit.

M. Van Riel leest eene schets over het *Volkslied in de Vlaamse Kunstmuziek*.

Enfin, M. le Dr Van Doorslaer donne un aperçu sur *La pratiq de la musique vocale à Malines au XVe siècle (infra, in extenso)*.

La section n'émet aucun vœu.

La séance est levée à 12.30 heures.

Le Secrétaire - De Secretaris,
M. BOELAERTS.

6. COMMUNICATIONS

6. MEDEDEELINGEN

Nouvelles découvertes dans les Rochers de Marche-les-Dames.

par

H. DEMEULDRE

A la sortie de Beez, en venant de Namur, l'extraordinaire masse dolomitique des rochers de Marche-les-Dames se déroule superbement. Un roc particulièrement imposant et sévère se découpe dans la falaise et a été baptisé autrefois de «Roche aux Corneilles» (Rotch aux t'chauw). C'est là que se trouve la petite grotte que j'ai fouillée il y a deux ans et dont cette communication fait rapport.

Ne dépassons pas ce lieu et gravissons la pente rocailleuse de la gorge. Nous voici devant la grotte. C'est une faille produite lors des cataclysmes du tertiaire, qui possède une voûte faite de blocs éboulés à sa partie supérieure.

Deux grands blocs coincés à l'entrée soutiennent les terres de l'intérieur.

Relativement petite, et de forme allongée, cette grotte ressemble à un antre. C'est une galerie de sept mètres septante de long sur deux de large. Six mètres seuls à partir de l'entrée avaient de la terre pour sol. La rampe qui y accède mesurait cinq mètres soixante et était inclinée à 45°.

Exposée à l'ouest, elle est protégée des intempéries par le rocher qui lui fait face, mais le soleil n'y parvenant pas, elle est toujours quelque peu humide.

Jusqu'à présent j'ai exploré trois niveaux d'occupations dont un le second, se rapporte à deux âges différents : ceux du bronze et du fer

La première couche que j'ai rencontrée était formée d'humus provenant du plateau et de la décomposition des feuilles mortes que le vent chasse chaque année en grande quantité dans la grotte. Elle ne contenait aucun foyer en place, les fouisseurs les avaient dispersés. Les restes de ceux-ci étaient d'ailleurs très nombreux.

Dès les premiers jours de fouille, je mis à jour des tessons de poteries romaines mélangés à de tessons néolithiques. Quelle était la cause de ce mélange ? La voûte recouvrait, durant les temps antérieurs à l'époque romaine au moins, une partie de la rampe.

Or, au-dessus de la voûte, le petit plateau était occupé. Après l'occupation romaine, un effondrement se produisit et des objets néolithiques vinrent se mêler aux romains.

Ces poteries offrent un ensemble intéressant à l'étude, mais aucune ne pourra être reconstituée entièrement.

Dans cette couche, je découvris également une jolie pointe de flèche à ailerons et pédoncules avec barbelures néolithiques, des objets romains en fer et en bronze, tels que des plaques d'ornement. La couche contenait également un bon nombre d'ossements, restes de repas humains.

Le deuxième niveau était fourni d'argile blocailleuse. Il y avait deux foyers en place: le premier de un mètre cinquante sur un de large se trouvait disposé à un mètre de l'autre et le second au fond recouvert d'une couche de composition molle.

Tout autour étaient dispersés des vestiges des âges du fer et du bronze.

Industrie lithique : un lissoir type tardenoisien, un grattoir-percoir lissoir, un plan de frappe éclaté de nucleus, des déchets de taille et éclats.

Bronze : Quatre longuettes avec nervure centrale et une avec deux raies parallèles provenant de diadème — une épingle — un fragment de rondelle brisée — deux anneaux — une pointe de flèche découverte en ma présence par M. Colette.

Os travaillés : un bouton percé de deux trous ayant pu être aussi pendeloque — un outil de manucure — une épingle.

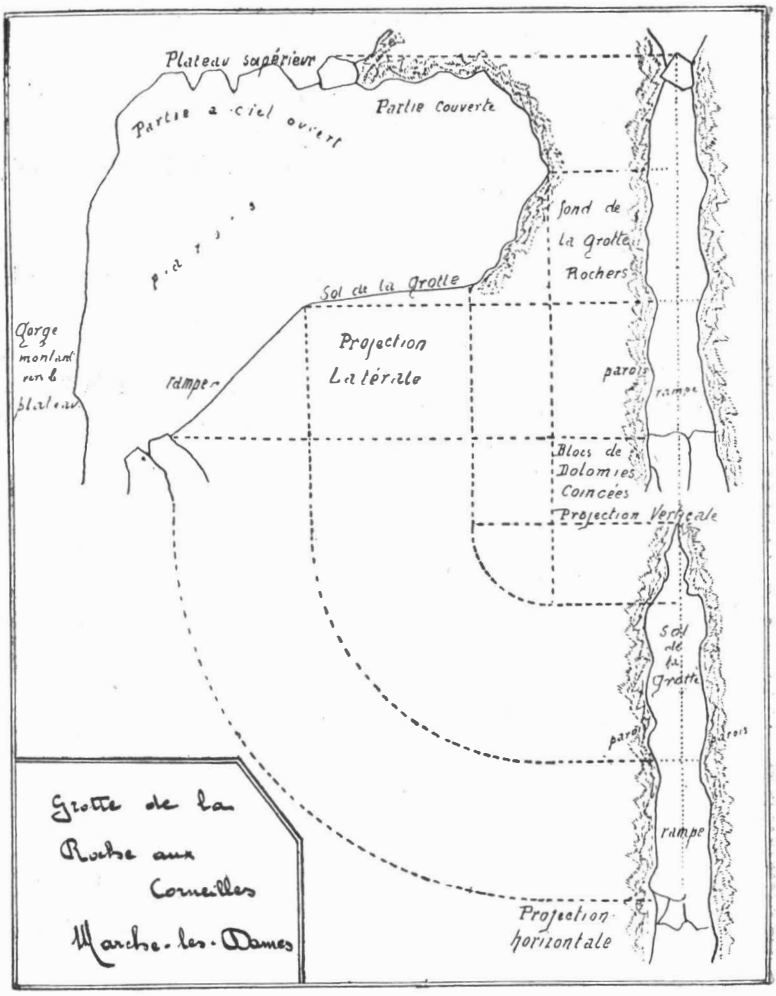
Plateau supérieur
Partie couverte
Partie à ciel ouvert
pied
Fond de la Grotte
Rochers
Sol de la Grotte
Gorge montant vers le plateau
Ramper
Projection Latérale
paroi
rampe
Blocs de Dolomies Coincées
Projection Verticale
Sol de la Grotte
paroi
rampe
Projection horizontale
Grotte de la Roche aux Corneilles
Marche-les-Dames

Il faut encore citer un collier formé de coquilles de cardium percées — un bracelet en schiste — et quatre petites feuillettes d'or probablement destinées à recouvrir des ornements de bronze.

Céramiques : Les fragments de poteries étaient très nombreux et font espérer des reconstitutions heureuses. Quatre déjà ont été reconstituées et remontent à la quatrième phase de l'âge du bronze.

Le troisième niveau contenait quelques silex de facture néolithique et beaucoup d'ossements d'animaux.

Des trois niveaux d'occupation que j'ai relevés jusqu'à présent à cet endroit, le second doit attirer fortement l'attention sur les rochers de Marche-les-Dames.

J'ai déjà donné un bon nombre de coups de sonde sur toute l'étendue de rochers, aussi bien du plateau que sur les berges de la Meuse.

Partout il s'est révélé qu'il a existé là, aux âges du bronze et du fer, un centre important de métallurgie et d'industrie de la céramique.

Dernièrement encore en surveillant le creusement des fondations d'une villa, je n'ai pas été peu surpris de découvrir un dépôt de minerai de fer apporté là par les bateaux des indigènes de cette époque.

Les Rochers de Marche les Dames sont loin d'avoir livré tous leurs secrets.

Je terminerai en remerciant vivement l'Administration des eaux et forêts et en particulier Monsieur van der Biste de l'empressement et de la gentillesse avec lesquels la permission de fouiller a été accordée.

La Station néolithique de Sainte Gertrude (Limbourg hollandais) a fourni aux préhistoriens Liégeois des outils montrant l'évolution du tranchet à la hache

par

R. L. DOIZE.

Docteur en Histoire de l'art et archéologie, de l'Université de Liége

Au moment où les Pères dominicains français de Ryckholt font de nouvelles fouilles à la station néolithique de Sainte Gertrude, il pourrait y avoir quelque intérêt à attirer l'attention sur un résultat peu connu. des fouilles des explorateurs précédents: MM. J. Hamal-Nandrin et J. Servais. En effet ce sont les travaux de ces préhistoriens qui permettent d'établir que le tranchet est le prototype de la hache.

Ce résultat avait été pressenti par plusieurs préhistoriens, entre autres par Philippe Salmon, qui dans son ouvrage sur «l'âge de la pierre ouvrée» (1) nous dit que : «les premières haches qui ont été utilisées sans polissage ne sont peut être qu'un perfectionnement du tranchet»; Philippe Salmon, d'Ault du Mesnil et Capitan, voient dans le tranchet : «vraisemblablement l'origine de la hache polie» (bibl. 2). Cette dernière

(1). Ph. SALMON: **Age de la pierre ouvrée, période néolitique.** Paris ,1886, p. 11.

(2) Ph. SALMON, d'AULT DU MESNIL et CAPITAN : **Le Campignien** (Rev. Ecole Anthrop), Paris, 1898, p. 22.

opinion est partagée par feu Déchelette, qui dans son manuel bien connu, s'exprime en termes presque analogues (bibl. 3).

«Durant la période paléolithique, les plus grands outils servaient par la pointe ou par les côtés retaillés. Le tranchet et la hache, obéissant à un ordre d'idées dont le germe paraît remonter aux derniers instruments Chelléens, ont consacré, par une transformation dans le travail manuel, l'usage du tranchet, qui depuis se perpétue indéfiniment dans toutes les civilisations. La hache, la cognée quelque soit le nom, sont pour toujours indispensables. Le tranchet ne périra pas, son invention est une des plus importantes conceptions de la marche en avant. » (bibl. 4)

Le tranchet est un instrument de : «forme triangulaire ou trapézoïdale présentant un biseau à arête vive qui constitue la partie agissante de l'outil. C'est une sorte de coupoir dont le taillant est simplement obtenu par l'intersection de deux surfaces d'éclatements» (bibl. 5), figure 1).

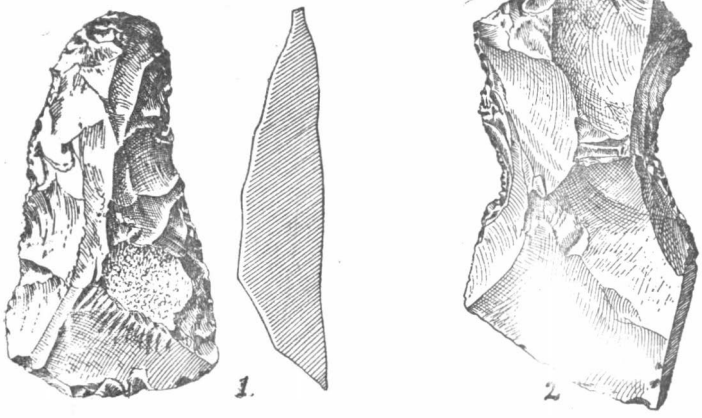

Fig. 1. — Tranchet provenant du plateau. (Coll J. Servais)
(le N° 1 a le biseau ebréché)

(3) Jos. DECHELETTE : **Manuel d'archéologie, préhistorique, celtique et Gallo-Romaine.** Paris, Picard, 1908, p. 330 et 500.

(4) Ph. SALMON, **op. cit.**, p. 11.

(5) J. SERVAIS et J. HAMAL-NANDRIN: **Catalogue sommaire de la section préhistorique du Musée Archéologique liégeois.** Liége, G. Thône, imprimeur, 1929, p. 22.

Le tranchet apparaît dès le début du néolithique, il caractérise le ampignien. On le trouve non seulement au gisement type du Campigny ibl. 6), mais aussi sur la plupart des plateaux de la France, (bibl. 7), ans les Kjokkenmôddings danois, en Belgique : gisements campigniens ? es environs de Liége (bibl. 8), aux emplacements d'habitations néoli- iques de Spiennes (bibl. 9), et à la station robenhausienne de Sainte ertrude (bibl. 10), dans le Limbourg hollandais.

Les dimensions des tranchets sont très variables ; «on en a recueilli e un centimètre et demi de longueur jusqu'à 20 et 30 centimètres» ibl. 11). Les plus petits sont appelés pointes de flèches à tranchant ansversal; c'est en France, dans les grottes artificielles de la Marne, ue ces pointes de flèches, déjà connues en Danemark, ont été retrou- ées pour la première fois. L'explorateur de ces grottes, le Baron de aye en a retrouvé plus de 2.000 (bibl. 12) ; l'une d'elles était encore rofondément fichée dans une vertèbre humaine.

(6) Ph. SALMON, d'AULT DU MESNIL et CAPITAN : **Le Cam- ignien,** (Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 1898), p. 4, 19, 0, 22.

(7) Ph. SALMON, **op. cit.,** p. 8.

Georges ROMAIN : **L'atelier de tranchets de la Coudraie, près Mont- lliers (Seine Inf.),** (Revue de l'école d'anthropologie, 1896), p. 149 et 50.

(8) J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS : **Découverte de quatre isements présentant des analogies avec celui du Campigny, à Fouron aint Pierre, Fouron Saint Martin et Rémersdael.** Revue anthropologique, aris-Liége, nº 9, 10, 11, 12. (Sept.-Déc.) 1921.

J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS avec la collaboration de CH. RAIPONT : **Découverte d'ateliers et d'un emplacement d'habitation avec dustrie très rudimentaire, Rev. Anthrop.** Paris-Liége, nº 5, 6 (Mai- uin) 1922.

(9) J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS: **Emplacements d'habita- ons et d'ateliers néolithiques à Spiennes** (Bulletin de la Soc. Préhist. de rance) février. 1925, p. 15 sq.

(10) J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS, **La station néolithique e Sainte Gertrude** (Limbourg Hollandais), Rev. Anthrop. Paris-Liége, º 9, 10 (Sept.-Oct.) 1923.

(11) CH. SCHLEICHER, **Tranchets néolithiques** (Congrès préhist., e France, Chambéry, 1908) p. 278.

(12) J. de BAYE: **Grottes de la Marne,** Rev. Archéol., 1874, p. 404

On ne possède que quelques tranchets munis de leur manche (bibl 13). Le tranchet était parfois attaché par des liens à un manche assez mince et beaucoup plus rarement muni d'un manche de corne. Il faut citer comme exemple de ce dernier mode d'emmanchement: un minuscule tranchet fixé dans une gaine en bois de cervidé; il a été trouvé dans une sépulture à Montigny l'Engrain (Aisne) ; il a appartenu longtemps à la collection Vauvillé, son propriétaire l'avait alors publié (bibl. 14). Il se trouve actuellement à Liége, dans la collection J. Hamal-Nandrin.

Dans la forme générale le tranchet diffère peu de la hache; la différence essentielle est à la partie agissante de l'outil; le taillant du tranchet n'est pas retouché, il est vraisemblable que le mode d'emmanchement a contribué à créer cette transformation; en effet, le tranchet a parfois un manche pour faciliter la préhension, mais non pas pour augmenter la force de l'action, comme le permet un manche perpendiculaire. Par contre cet avantage du manche perpendiculaire se trouve amoindri par le fait que l'outil manié plus brutalement, le taillant devient plus fragile et s'émousse aisément, d'où l'obligation d'utiliser le même principe que pour les outils exécutés en lame de silex au Paléolithique supérieur : augmenter la résistance du tranchant en l'avivant par une série de retouches.

L'évolution du tranchet à la hache n'apparaît à aucun autre gisement d'une manière aussi caractéristique, qu'à la station robenhausienne de Ste Gertrude (Limbourg-hollandais) (bibl. 15) ; celle-ci a fourni à MM. le Professeur J. Hamal Nandrin et J. Servais, Conservateur en Chef des Musées Archéologiques liégeois, une série importante de pièces montrant cette transition.

(13) CH. SCHLEICHER, **op. cit.,** p. 274.

(14) **Ancienne collection Vauvillé.** Ce tranchet a été publié par O. Vauvillé. Bull. Soc. Préhist. de France, T. VIII (juin 1911) p 410 et reprod. même Bulletin T. VIII (juillet 1911) p. 453.

G. et A. de MORTILLET, Musée Préhist. 1903, pl. XLIII, N° 445

(15) J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS. **La station néolithique de Sainte Gertrude, Rev. anthrop.** Paris-Liége, n° 9, 10 (Sept. oct.) 192

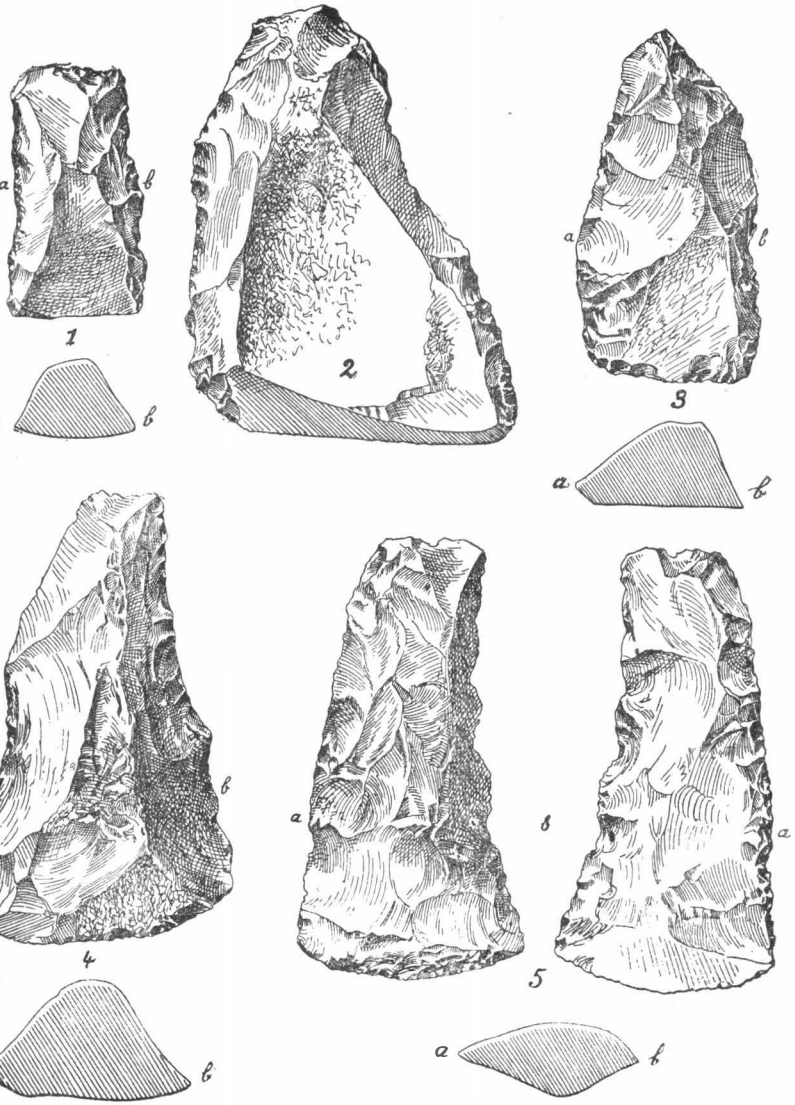

Fig. 2. — 1/2 grand. Tranchets (Ravin) (coll. J. Hamal-Nandrin)
La pièce nº 5 est un bel exemple de transition; la face représentée à droite est bien un tranchet, mais celle de gauche peut être prise pour une hache.

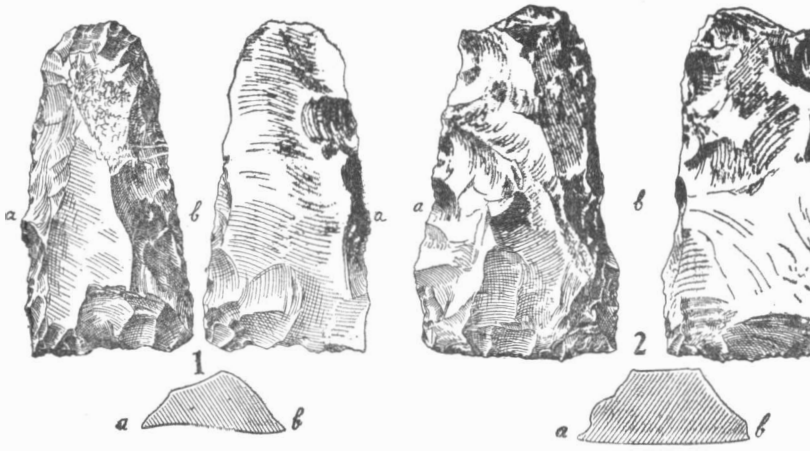

Fig. 3. — 1/2 grand. Tranchets (ravin)
(Coll. J. Hamal-Nandrin)
Le biseau du N° 1 est obtenu par l'enlèvement d'une série de petits écla
Le N° 2 a le tranchement naturel du biseau avivé, par une taille supp
mentaire, sur les deux faces.

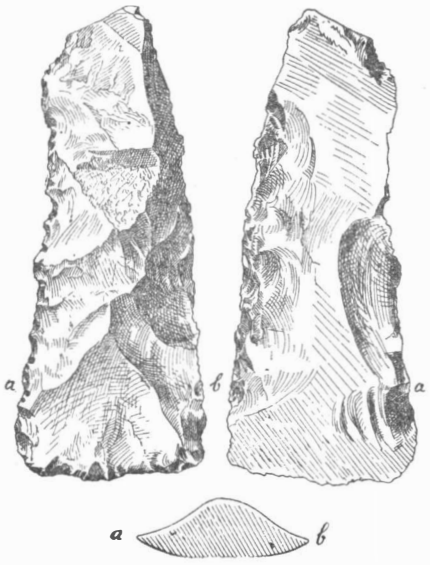

Fig. 4. — 1/2 grand., (provient du ravin)
(Coll. J. Hamal-Nandrin)
Tranchet de forme allongée avec biseau d'une seule venue, dont l'ar
a été avivée sur une seule face.

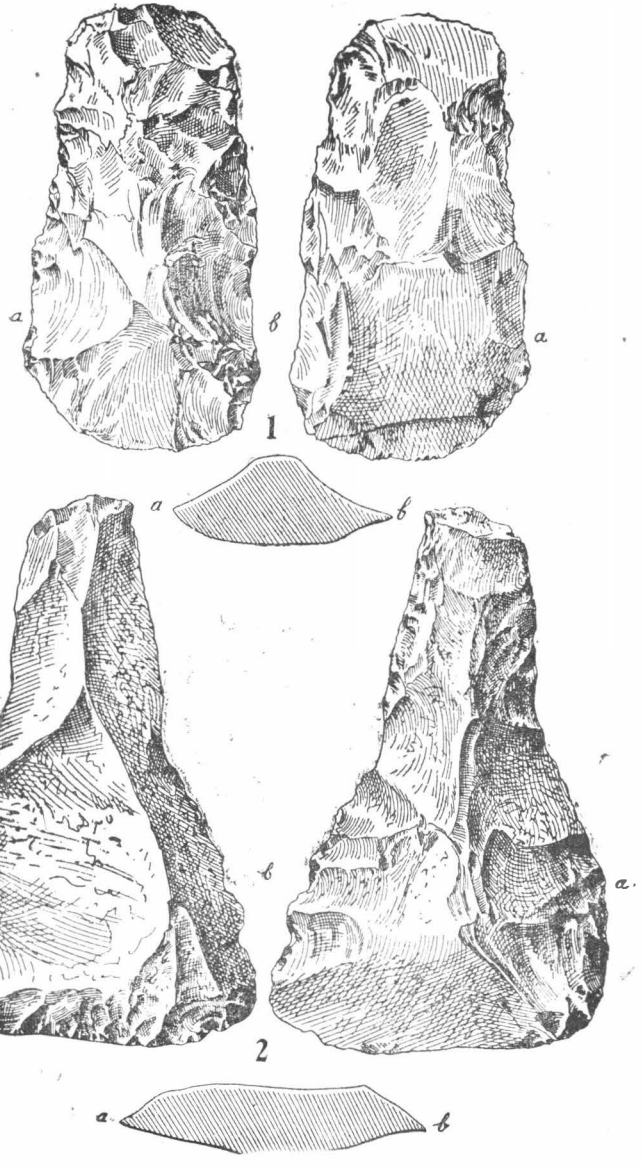

Fig. 5. — 1/2 grand. - Tranchets provenant du **ravin.**
(Coll. J. Hamal-Nandrin)
Ces deux pièces se rapprochent de la hache, le N° 1 par sa forme générale et le N° 2 par son double biseau formant coin.

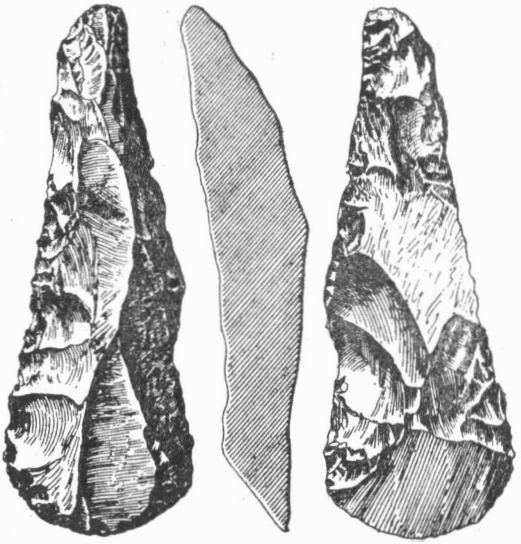

Fig. 6. — 1/2 grand. Tranchet (ravin)
(Coll. J. Hamal-Nandrin)
Taillé sur les deux faces et pourvu d'un biseau finement retouché sur un seul côté.

Série de tranchets montrant une face plate opposée à une face ***seauté***, et présentant les différences suivantes :

A. *arètes latérales* simplement *abattues* pour faciliter la préhension, bis
d'une seule venue; Fig. 2, N° 1 et 2.

B. *avec retouche latérales* et tranchant naturel *avivé* sur la face bise
tée (Fig. 2, N° 3) ou sur les deux faces (Fig. 3, N° 2).

C. avec *retouches latérales*,
face plate un peu retouchée,
biseau fait par une série de petits éclats,
forme générale plus régulière, (Fig. 2, N° 4; et Fig. 3, N°

D. *retouches latérales*,
la face plate plus retouchée, n'est plus aussi plane.
Le biseau est, comme aux types A et B, fait d'une seule ver

mais il est avivé par une série de petits éclats comme au type précédent C. La forme générale est plus allongée (Fig. 4).
Ce type marque la transition vers le tranchet taillé sur les deux faces.

Tranchet taillé sur les *deux faces*..
biseau finement retouché (Fig. 2, n° 5; Fig. 5 et 6).

Les fouilles continuent à Ryckholt Sainte-Gertrude; celles-ci sont ites, comme je l'ai dit, par les Pères Dominicains français; ils travailnt principalement dans le vallon de Schoone Grub et ont recueilli une rie importante d'outils en bois de cerf et en silex. Parmi ces derniers ons de nombreux tranchets montrant différents types de cet instrument.

De nombreuses photographies de pièces trouvées par les Pères Dominicains sont exposées actuellement à Liége, au Palais de l'Electricité, and de la Paléontologie humaine (Université de Liége), à côté de la ction d'archéologie préhistorique (Fouilles J. Hamal-Nandrin et J. rvais), (bibl. 16).

(16) A l'occasion de l'exposition de Liége 1930, il a été publié une ochure sur L'archéologie préhistorique, Recherches, Découvertes et uilles. J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS, 1900-1930; Liége, G. hônè, 1930.

Contribution à l'étude du Préhistorique en Campine Anversoise

par

LUCIEN DURSIN

Secrétaire du Cercle d'Archéologie d'Anvers.

Dans le but de créer une section de préhistoire dans nos Musées régionaux et afin d'étendre les connaissances sur la préhistoire locale, Mr. F. Engels, préhistorien anversois et nous, avons entrepris depuis quelques années des recherches méthodiques de stations de l'âge de la pierre en Campine.

Nous avons non seulement exploré des stations déjà décrites mais avons également découvert de nouveaux gisements.

Le produit de ces recherches nous permet de vous présenter aujourd'hui quelques nouveaux aspects de la question de la prime occupation humaine en Campine.

L'étude de la préhistoire de nos régions d'origine géologique alluvionnaire peut paraître au premier abord une tâche assez ingrate. Nos matériaux sont relativement pauvres, et pour les âges les plus anciens, nous ne pouvons trouver aucune trace de l'occupation humaine.

Alors que les régions du Sud et de l'Est du pays étaient déjà peuplées dès le début du paléolithique, la Campine, située à proximité de la limite des grands glaciers septentrionaux, subissait de ce fait un climat particulièrement rude ne permettant pas aux primitifs d'y résider.

D'autre part, au début de pléistocène, le Nord du pays était en grande partie recouvert par la mer moséenne, dont le rivage méridional formait une ligne sinueuse de Liége à Lillo, passant par Hasselt et Hérenthals.

Au paléolithique supérieur, par suite d'un mouvement lent mais continu d'affaissement de la région Nord Ouest de notre pays, les terres autrefois recouvertes par les eaux de la mer moséenne émergent, la mer occupe presque entièrement les Flandres, découpe dans la province d'Anvers et jusqu'en Limbourg de vastes golfes et baigne un rivage tourmenté, partant d'un cap situé au Nord d'Anvers, par Turnhout jusqu'à Diest pour rescendre vers l'Ouest par Aerschot, Louvain, Bruxelles, Tournai et Courtrai.

Toutes ces modifications de l'état physique du Nord du pays s'opéraient alors que les régions des Ardennes et du Hainaut conservaient à peu près le même aspect qu'aujourd'hui.

Ce n'était certes point dans nos régions aplanies par les différentes invasion marines que l'homme a pu trouver un refuge contre le froid consécutif aux grandes avances glacières, et qu'il ait pu subsister.

Le pays était pauvre par lui-même, coupé de dunes, couvert de bruyères et de maigres sapinières et rendu impraticable par des marais et de nombreux étangs et lacs laissés par le retrait des eaux.

C'était la WASTINA (flamand : Woestijn = désert) indiqué plus tard par les chartes du Xe et XIe siècle.

Encore aujourd'hui il n'y a guère de population en Belgique qui ait plus que les Campinois à surmonter d'aussi sérieuses difficultés pour tirer ses moyens d'existence d'un sol aride, inculte, souvent marécageux.

Il n'est pas douteux que ces obstacles naturels aient eu une action plus grande encore à une date plus reculée et dans des conditions plus rudes.

Ce n'est qu'après le grand dégel final que les primitifs sortirent des grottes du bassin moséen où ils s'étaient réfugiés et purent se répandre en surface dans les plaines définitivement débarrassées des eaux.

Nous ne devons donc pas songer à retrouver dans les régions de la Campine et de la basse Belgique des vestiges de l'occupation humaine si ce n'est postérieurement au magalénien.

Dès la fin du quatrenaire pléistocène, soit au paloélithique supérieur, nous n'avons plus l'élément stratigraphique pour déterminer l'époque des industries. Les seules modifications et superpositions qui se présentent sont celles des couches d'humus et de tourbe et le déplacement du sable des dunes.

Aussi, s'il n'existait une différence marquée entre le faciès des pierres taillés des industries néolithiques et mésolithiques, il serait impossible de classer les objets trouvés en surface.

Heureusement la morphologie, ou étude des formes des instruments préhistoriques, vient à notre aide et permet de classer en deux industries bien distinctes les objets trouvés en Campine.

La première est l'industrie à petits silex a retouches très fines ou silex pygmés, appelés «*tardenoisiens*» ou aussi «*microlithes*» en raison de leurs dimensions minuscules.

Quoique très variés, les silex tardenoisiens peuvent néanmoins se ramener à une trentaire de types présentant pour la plupart des formes géométriques: triangles, trapèzes, trapézoides, demi-lunes, qui les font désigner encore sous le nom de *petits silex à contours géométriques.*

La deuxième est l'industrie *néolithique* à gros outillage dans les formes les plus variées, industrie appelée souvent *robenhausienne,* nom qui semble porter à confusion avec l'industrie spécialisée des palafittes suisses et qu'il vaudrait mieux d'appeler «Spiennienne» du nom de la station de Spiennes, dont les produits des nombreux ateliers de taille sont dispersés de par toute l'étendue de notre pays.

En ce qui concerne l'industrie tardenoisienne, nous savons que des préhistoriens, et non de moindres (1 & 2) se refusent à voir dans cette industrie un niveau distinct et la considèrent comme un faciès spécial du néolithique.

Ces microlithes représenteraient des instruments à usages spéciaux hameçons, barbelures de harpons, dards de petites flèches utilisés par des tribus de pêcheurs.

La présence de ces silex pygmés dans des milieux robenhausiens ainsi que dans des stations d'industrie plus ancienne veindraient étayer cette hypothèse.

D'autres savants (3 — 4 — 5 — 6) considèrent le tardenoisien comme une industrie complète de l'époque de transition, marquant le passage du paléolithique au néolithique.

Tout en ne voulant pas nous attacher à une théorie exclusive nous tenons à affirmer que dans de nombreuses stations de la Campine à Moll, Wezel, Baelen-Usines, Meerhout, Brecht, Calmpthout, Moll, Overpelt, nous n'avons rencontré que des instruments tardenoisiens sans association aucune à des instruments robenhausiens.

D'autre part, le faciès général des silex de nos stations tardenoisiennes, comportant une très grande diversité de formes, diffère sensiblement du procédé de taille et du faciès ordinaire des instruments provenant de stations néolithiques.

Ajoutons que la plupart des stations présentent en plus d'un outillage de pêche, des instruments de formes les plus diverses et à usages multiples : grattoirs, couteaux, lames à dos rabattu, tranches et pointes de flèches formant une industrie complète et homogène.

Comme signe principal de l'autonomie de cette industrie en Campine nous attirons l'attention sur l'emploi du quarzite de Wommersom (7-8-9) exclusivement dans le stations à microlithes. S'il est vrai que l'outillage de pêche à petits hameçons, barbelures de harpons, petits burins, petits perçoirs et autres instruments de travail peut remonter jusqu'à l'aurignacien et se présenter en tous les étages suivants, il n'existe pas, à notre connaissance d'exemples de l'emploi du quarzite landenien de Wommersom dans l'industrie typique du néolithique.

Si l'on persistait à placer dans le néolithique les microlithes tardenoisiens et à ne les considérer que comme un faciès de pêche et de chasse, il faudrait également prétendre que les néolithiques n'auraient utilisé le quarzite de Wommersom que pour ces instruments tout en négligeant systématiquement d'utiliser cette roche pour les autres types de leur industrie.

Cette supposition nous semble absurde car le quarzite de Wommersom étant constitué par une sorte de pâte de silex, sa taille est particulièrement aisée et nous émettons l'hypothèse que la colline de Wommersom a plutôt été un des centres d'extraction de matières premières pour les mésolithiques de la Campine, pauvres en silex, et que les néolithiques ont complètement ignoré ce gisement, ou, devant être outillés

plus abondamment, ne se sont pourvus que de silex des carrières plus riches de Ste. Gertrude, Rycholt et Spiennes.

Aussi notre conviction est que la présence, dans une station, d'instruments en quarzite de Wommersom présuppose l'industrie tardenoisienne et nous désirerions que la revision du produit des différentes stations ayant livré des instruments en quarzite wommersommien se fasse dans cet ordre d'idée. Nous connaissons en effet des cas nombreux où des gisements ont été révélés comme étant purement néolithiques et dont les microlithes en quarzite de Wommersom avaient été simplement considérés comme des instruments robenhausiens. Et ceci semble d'ailleurs fort naturel, l'étude du tardenoisien n'ayant commencé en Belgique qu'il y a une trentaine d'années (1896) et n'a pris de l'importance que depuis peu de temps à la suite des recherches spécialisées du baron de Loé et surtout de M. Rahir, dont les travaux sur le tardenoisien font autorité même à l'étranger et sont à l'honneur de la Préhistoire Belge.

La revision des stations découvertes au siècle dernier s'impose, revision méthodique et attentive, du fait de l'extrême finesse des retouches souvent seulement visibles à la loupe.

La particularité que nous signalons concernant l'emploi de la roche de Wommersom et la morphologie du Tardenoisien décrite par Rahir (5) étude des formes des instruments microlithiques que nous aimerions voir étendue à un véritable dictionnaire typologique, doivent aider à départager les anciennes récoltes de gisements où les deux industries tardenoisienne et spiennienne ont pu se trouver mêlées.

Hors des stations purement tardenoisiennes que nous avons signalées, il se présente en effet d'autres gisements où, faute d'apport de nouvelles couches géologiques ne se produisant plus dans l'holocène, nous trouvons un mélange des deux industries.

Nous ne devons voir là que la suite d'occupation d'un même emplacement et non plus une immixtion du tardenoisien avec le spiennien.

Pour conclure nous dirons que notre opinion est que, du moins pour la Campine, l'industrie à microlithes à petits contours géométriques compose à elle seule tout l'outillage lithique d'une population primitive ne disposant que de fort peu de matière première constituée par le silex de l'ancien lit moséen et par le quartzite landenien de Wommersom.

BIBLIORAPHIE

1, — J. HAMAL NANDRIN & J. SERVAIS: **Catalogue sommaire de la section préhistorique du Musée Archéologique Liégeois** — Liége, 1929, p. 12 - et autres travaux des mêmes.

2. — JOSEPH DECHELETTE : **Manuel d'Archéologie préhistorique. Tome I,** Paris, 1908, p. 505 et suivantes.

3. — A. de MORTILLET : **Les petits silex à contours géométriques trouvés en Europe, Asie et Afrique.** Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie. Paris, 1896.

4. — A. RUTOT: **Esquisse d'une classification de l'époque néolithique.** La Revue Préhistorique. Paris, 1907, p. 55 et autres travaux du même auteur.

5. — E. RAHIR: **L'industrie tardenoisienne et son évolution en Belgique.** Bruxelles, 1921.

6. — L. CAPTAIN: **La préhistoire.** Paris, 1925, p. 64.

7. — A. de LOE et RAEMAECKERS. Société d'Anthropologie de Bruxelles, T. XX, 1901-1902, p. XXI.

8. — A. RUTOT: «**Le gisement de Wommersom.** Bulletin de la Sté d'Anthropologie de Bruxeles, T. XX, 1901-1902, p. 56.

9. — J. HAMAL NANDRIN et JEAN SERVAIS: **Quelques constatations relatives à l'emploi de la Roche dite: «Quartzite landenien de Wommersom»** Annales du XXIIIème Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, Gand, 1913, p. 144.

Découvertes préhistoriques faites à Brecht
(PROVINCE D'ANVERS)

par

LUCIEN DURSIN et FRANS ENGELS

Membres de la Société Royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire.

En juillet 1919, MM. J. Clement et C. Gysen découvrirent à Overbroeck-Brecht, au lieu dit Meirreyt, en nivelant un grand tertre d'environ 300 mètres carrés, une douzaine d'urnes contenant des ossements incinérés, ainsi que des amas de cendres (1).

En 1921, M. Fr. Engels, préhistorien anversois, cherchant à situer l'emplacement de cet ancien tertre à sépultures, remarqua à proximité de la prairie, où celui-ci avait existé, deux petits tertres circulaires.

Ayant entrepris de fouiller ceux-ci, la découverte dans chacun d'eux d'un niveau de cendres mêlées d'ossements calcinés, sans tessons de poterie, révélèrent qu'il s'agissait de sépultures à incinération simple.

Portant ces investigations dans les environs immédiats, et cherchant à la surface d'une sapinière récemment dérodée quelques tessons d'urnes déterrées et détruites inconsciemment par des ouvriers, M. Engels découvrit dans la terre fraîchement remuée, de nombreux éclats et instruments en silex.

Une première récolte permit de réunir une centaine de petits éclats, lames et objets utilisés.

Le gisement, peu étendu, couvre une superficie d'environ 40 mètre de largeur sur 60 m. de longueur et est situé à la lisière septentrional d'une sapinière s'étendant de l'Ouest à l'Est, à proximité de la rout du Camp de Brasschaet à St. Job in 't Goor.

L'emplacement se trouve à 1800 mètres au S. O. de l'égli d'Overbroeck-Brecht, au lieu dit Hooge Meirreyt, en raison de l'élé vation du terrain sur les environs, à 25 mètres d'altitude, et à proximit du «Moordenaarsakker» ou «Champ du meurtrier».

Ayant révélé cette découverte, à M. L. Stroobant, président d cercle d'Archéologie „*Taxandria*", celui-ci, accompagné de son fils Jea Stroobant ,se rendit au Meirreyt et y recueillit une douzaine de pièce qu'il déposa au Musée régional de Brecht en 1925. (2)

La même année, M. Fr. Engels, ayant poursuivi l'explorati méthodique de l'emplacement, y découvrit encore environ 90 silex, do il fit don au Musée de Brecht. (3)

Enfin, au début de 1930, M. Fr. Engels et nous-même, aya exécuté de nouvelles recherches, avons trouvé le terrain transformé e pâturage, rendant ainsi l'exploration archéologique impossible.

Par contre, nous avons recueilli une quinzaine de silex sur u emplacement d'un périmètre très réduit, dans une bruyère récemme dérodée (dont un nucléus et une petite lame à extrémité finement re touchée, et des lames dont une utilisée).

Ce nouveau gisement semble être la continuation du premier em placement.

L'ensemble des objets recueillis au Meirreyt, au nombre de plu de 200, dont beaucoup d'utilisés, nous autorisent à considérer cet endro comme une des stations préhistoriques les plus intéressantes de la régio

L'outillage provenant de cette station comprend un grand nombr de petits silex nommés communément „microlithes" en raison de leu dimensions minuscules.

La plupart des instruments utilisés sont à contour géométriques triangles, trapèzes, trapézoides, grattoirs discoides, etc. à retouche quelquefois si peu perceptibles qu'il faut l'aide de la loupe pour le déceler.

La presque totalité des objets recueillis est en quartzite landenien de Wommersom, que nous avons pu facilement identifier avec des échantillons recueillis en place sur la colline sud de Wommersom et avec des instruments en même roche provenant de recherches en d'autres stations de la Campine.

Ces observations prouvent que la station de Brecht-Meirreyt est nettement tardenoisienne.

Les différents fouilles au Meirreyt ont livré :

Station Brecht - Meirreyt

1. — 1 nucléus sphérique en silex gris brun opaque.

2-3-4. — 3 nucléi plats en silex opaque.

5 et 201. — 2 petits nucléi allongés en quarzite de Wommersom.

6 à 13. — 8 lames non utilisées en quarzite de Wommersom.

14. — 1 lame non utilisée en silex gris opaque à gros grain.

15 à 18. — 4 lames utilisées en silex translucide brun et gris.

29. — 1 longue et belle lame en quarzite de Wommersom, utilisée des deux côtés, longue de 73 mm.

30. — 1 couteau utilisé sur les deux tranchants en quarzite de Wommersom.

31. — 1 petit fragment de lame en quarzite de Wommersom utilisée de deux côtés.

32, 202. — 2 lames en quarzite de Wommersom, avec retouches vers la pointe, type C. de Rahir (11).

33. — 1 grattoir descoïde en silex translucide, partie de croûte conservée, type L. de Rahir (11).

34. — 1 grattoir latéral en silex brun.

35. — 1 grattoir grossier en silex brun.

36. — 1 curieux grattoir de forme irrégulière, en silex brun rougeâtre La croûte du silex est conservée sur une partie du dos.

37. — 1 grattoir circulaire formé par un fragment de caillou roulé fendu, avec éclatements ou retouches intentionnelles sur presque tout le pourtour du noyau.

Silex blond avec croûte du silex conservée sur la presque totali de la face bombée.

Ce grattoir appartient à l'industrie microlithique à cailloux roul révélée à Zonhoven par L. Courtil (12), M. De Puydt, J. Hama Nandrin et J. Servais (13). Cette découverte est d'un intér spécial, car nous voyons que cette curieuse industrie est l'utilis tion de cailloux roulés du delta moséen, n'est pas seulement ca tonnée à Zonhoven, mais s'est répandue en d'autres endroits Campine.

Au Nord de Brecht, à Loenhout, au lieu dit Tommelberg, dans u bruyère dérodée, M. Fr. Engels a trouvé un autre de ces gra toirs. Celui-ci minuscule, de 13 sur 18 mm., offre les mêmes c ractéristiques des cailloux roulés utilisés de Zonhoven (14) : croû de silex sur la face extérieure du caillou et retouches intentionnell sur un des bords. Il présente en plus de sa petite dimension, l particularités suivantes : cassure très nette du noyau et retouch faites avec une grande régularité.

Notre opinion est, d'autre part, que de nombreux cailloux et quar zites de l'ancien lit moséen ont été utilisés par les primitifs de Campine. Nous recueillons continuellement de ces cailloux souve de forme irrégulière présentant des éclatements que nous n'oso toutefois affirmer comme intentionnels - peut-être sont-ils dûs à d facteurs naturels. - Nous nous réservons, après la constitution séries plus nombreuses, de présenter au prochain congrès une étu sur ces cailloux moséens.

Dès à présent nous croyons toutefois utile de les signaler à l'atte tion des chercheurs de gisements préhistoriques en Campine.

38 à 40. — 3 cailloux moséens.

203. — 1 triangle petit-isocèle à fines retouches sur le côté plus épa formant dos en quartzite de Wommersom.

41. — 1 triangle isocèle à fines retouches dorsales en silex gris à gr grain, semblable à la roche du n° 14.

42. — 1 trapézoide losangé à arêtes abattues par de petites retouch sur deux tranchants opposés et se rapprochant sensiblement des l sanges tardenoisiens du Maroc (silex gris translucide).

43. — 1 triangle isocèle en quarzite de Wommersom avec fines retouches dorsales et tranchant dentellé en forme de scie.
44. — 1 triangle en silex jaunâtre avec retouches sur un côté.
45. — 1 longue lame recourbée en quartzite de Wommersom.
46. — 1 lame à retouche dorsale et à tranchant opposé entièrement utilisé (quartzite de Wommersom).
48 à 49. — 3 grands éclats en silex brun.
50-51. — 2 éclats en silex blond.
53-54. — 2 éclats en silex brun.
52. — 1 grattoir sur éclat de silex gris.
55. — 1 éclat en silex gris à gros grain semblable à la roche des n° 14 et 41.
56. — 1 grand éclat de débitage avec croûte silex gris, avec bulbe de percussion.
57. — 1 éclat de quartzite de Wommersom, avec grande encoche utilisée.
58 à 64. — 7 éclats en quartzite de Wommersom.
65. — 1 éclat en silex bleu foncé.
66 à 71. — 6 éclats en silex bleu gris.
72 à 77. — 6 éclats en silex blond.
78 à 88. — 11 éclats en silex gris.
89. — 1 bloc de silex moséen, employé probablement comme percuteur.
90. — 1 caillou noir roche indéterminée.

La découverte en 1898 par le baron de Loé et M. Van Overloop, au lieudit «Tommelberg» situé aux confins de Brecht, St-Léonard et Loenhout, d'une station néolithique (4), ayant livré une cinquantaine d'objets en silex attira également notre attention et permit à M. Fr. Engels d'y récolter en 1923 une trentaine d'instruments utilisés et de déchets de taille en silex.

La présence parmi ces objets d'éclats et fragments en silex quartzite de Wommersom nous fait supposer que la station du Tommelberg à Loenhout-Brecht, renferme un mélange d'industries tardenoisiennes et robenhausiennes.

Voici, ci-dessous, l'inventaire sommaire des pièces recueillies :

Brecht - Loenhout
Station du „Tommelberg"

1. — grattoir minuscule formé par la moitié d'un caillou roulé sectionné très nettement et portant sur la moitié de son pourtour des retouches très régulières, une partie de l'enveloppe calcaire du silex conservée - silex gris translucide ,dimension 13 x 18 cm.

3. — 1 nucléus plat en silex gris foncé translucide.

2. — 1 petit grattoir discoïde, finement retouché sur tout son pourtour - silex gris clair opaque.

13. — 1 petit triangle équilatéral à retouches sur les deux faces opposées au tranchant, silex gris.

18. — 1 fragment triangulaire à deux côtés utilisés, silex gris.

19. — 1 fragment de couteau utilisé sur les deux tranchants, silex gris.

16. — 1 lame en silex gris.

11. — 1 pièce de forme irrégulière en quartzite de Wommersom avec traces de retouches intentionnelles.

10. — 1 grand éclat avec commencement d'utilisation comme grattoir, silex gris avec croûte.

5. — 1 fragment de lame utilisée, silex gris.

6. — 1 fragment de lame à fines retouches, silex gris foncé.

4, 8, 9. — 3 éclats en silex gris.

17. — 1 éclat de silex gris clair opaque.

14 et 15. — 2 fragments de lames.

7 et 12. — 2 éclats de silex gris.

Le territoire de Brecht a dû être assez peuplé pendant l'époque néolithique car nous en retrouvons des vestiges en de nombreux endroits notamment au Keipaalheide ou «Bruyère de la Borne de pierre» au sud de Brecht, où furent découverts des silex utilisés (5).

A proximité du Tommelberg, au lieudit «Wehaagenheide», fut trouvé une pointe de flèche à pédoncule en silex gris, qu'un vol fit disparaître des vitrines du Musée de Brecht en 1927.

Pour la période germano-belge et franque, nous trouvons en de nombreux endroits, notamment au Eyndhovenakker ou Heidenhovenakker, qui signifie «le Champ des Payens», des vestiges de cimetières à incinération simple et à incinération avec urnes. La découverte de nombreux objets de l'âge du fer, armes, scramasax, umbo de bouclier, celle de fourneaux primitifs ainsi que de perles en verre de la période franque (6 à 10) viennent confirmer que l'occupation s'est poursuivie régulièrement jusque dans les temps historiques.

D'ailleurs, le nom de Brecht est d'origine franque. Voir la racine «Brecht» employée dans de nombreux noms germaniques: Adelbrecht, Engelbrecht, Huybrecht, Lembrecht, Robrecht, etc.

Le mot «Brecht» signifierait «VIR POTENS» = homme fort, puissant». Il est donc à supposer que cette localité doit son nom à quelque franc puissant, portant le nom de Brecht et dont la «Villa» ou résidence a dû former le noyau du village.

Nous voyons donc que Brecht est un des centres archéologiques les plus importants de la région, car nous trouvons sur son territoire les vestiges de toutes les périodes depuis le mésolithique, jusqu'aux périodes germano-belges et franques.

Au Eindhoven, près du pont 11, sur le canal d'Anvers à Turnhout, M. Fr. Engels a recueilli un grattoir discoïde avec talon portant le bulbe de percussion, en silex brun rougeâtre et des éclats de silex.

BIBLIORAPHIE

1. — Oudheid en Kunst, (O. & K.), Tijdschrift van den Geschied en Oudheidkundigen Kring van Brecht en Omstreken, année 1920, n° 1 p. 4.

2. — O. & K., année 1924, n° 14, p. 90.

3. — O. & K., année 1925, n° III-IV, p. 89.

4. — BARON de LOE et C. VAN OVERLOOP. Sté d'Anthropolo gie de Bruxelles, 1898.

5. — O. & K., année 1920, n° 1, p. 29.

6. — O. & K., année 1911, n° 1, p. 20.

7. — O. & K., année 1911, n° 11, p. 36.

8. — O. & K., année 1912, n° 111, p. 33.

9. — O. & K., année 1912, n° IV, p. 62.

10. — O. & K., année 1927, n° I-II, p. 29.

11. — E. RAHIR : L'industrie tardenoisienne et son évolution en Bel gique. Bruxelles, 1921.

12. — LEON COUTIL : Le gisement de Zonhoven. Bulletin de l Sté. Préhistorique Française. Tome 9, n° 4, avril 1912, p. 222.

13. — DE PUYDT, J. HAMAL-NANDRIN et JEAN SERVAIS Mélange d'Archéologie préhistorique. Bulletin de l'Institut Archéologiqu Liégeois, T. XLI, année 1911, p. 81 à 85.

14. — J. HAMAL-NANDRIN et JEAN SERVAIS : Etude sur le Lim bourg Belge Préhistorique. Communication faite au XXIIIème Congrè de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique. Gand, 1913

Considérations sur l'occupation du Nord et du Sud de la Belgique par les tribus franques

par

ERNEST GERARD,

Ingénieur.

Dans un savant mémoire présenté à l'Académie Royale de Belgique, en 1926, intitulé «*Problème de la colonisation franque et du régime agraire en Belgique*», M. le Professeur Des Marez expose les pérégrinations des tribus franques, installées dans le Nord du pays, soit au IIIe siècle, sorties de la Batavie, à l'initiative de Carausius, soit au IVe siècle, autorisées par l'empereur Julien à cultiver le sol de la Toxandrie.

L'auteur montre ces colons se livrant à l'agriculture, soucieux d'étendre leur domaine sur des terres arables et fertiles, se répandant dans des régions aujourd'hui comprises dans les provinces d'Anvers et de Flandre orientale. Leurs établissements présentent un caractère bien défini. Chaque famille se constitue un *heim*, au milieu de la *sala*. La toponymie permet d'en situer exactement un grand nombre. M. Des Marez date ces établissements du IVe et du début du Ve siècle. Il postpose, au contraire, au VIe et au VIIe siècle les installations agricoles, plus ou moins empreintes d'interventions franques, dans le centre du Brabant.

Le groupe de Francs, dont M. Des Marez suit plus particulièrement les traces, se serait arrêté, dans ses pérégrinations de l'Est à l'Ouest, dans les parages d'entre Escaut et Lys, ayant terminé cette progression avant l'époque où se place l'entrée à Tournai du roi Clodion.

« Mais, ajoute M. Des Marez, les Francs, établis dans les vertes » prairies de la Lys et de l'Escaut, n'accompagnèrent pas leur chef » à son entrée à Tournai. Clodion s'y rendit seul, suivi de ses antrus- »tions ».

Ainsi l'auteur, préoccupé surtout du régime agraire importé par les Francs, nous laisse devant une lacune embarrassante touchant l'expédition militaire de Clodion :

Où, quand, comment, les cultivateurs devenus les antrustions du Roi s'étaient-ils mués en soldats et armés à cette fin ? De quel endroit avait surgi ce prince, dans la région colonisée par ses aïeux et ses contemporains ?

Telles sont les questions sur lesquelles portent les considérations développées dans la présente note. Peut-être, paraîtra-t-il téméraire de s'aventurer en ce domaine, où le conjectural domine souvent dans les résultats des plus patientes recherches. Si je m'y suis hasardé, c'est parce qu'il s'agit surtout de problèmes topographiques, liés à une documentation familière aux techniciens.

* * *

Etat physique des régions envisagées. Il n'est pas indifférent à la solution des questions qui se posent ici de posséder une description d'ensemble des régions où se sont déroulés les événements qui nous intéressent.

L'élément dominant à cette époque, dans l'aspect des Gaules, c'est la forêt.

Dans un travail, publié en 1906, par la «Revue des Questions scientifiques», M. Kirwan évalue aux deux tiers du territoire gaulois la superficie qu'occupaient les forêts, lorsque César y entreprit ses conquêtes. L'auteur en dépeint chaque groupe important, cite même les espèces d'arbres dominantes, en compare les limites et l'étendue en hectares, respectivement dans l'antiquité et de nos jours.

Prenons-y un renseignement qui concerne notre pays : «La belle » forêt de Soignes, près Bruxelles, dit M. Kirwan, et cette autre à l'Etat » Français, de Signy l'Abbaye, à sept ou huit lieues à l'Ouest de Mé- » zières, sont les restes d'une vaste masse boisée, à laquelle on donnait, » aux temps Mérovingiens, le nom de *Carbonaria Sylva*».

Nous savons d'ailleurs que cette «Charbonnière» se limitait au Nord par une ligne allant d'Alost à Vilvorde.

Une autre grande forêt, l'*Arduenna,* partant de la rive gauche du Rhin, s'étendait pusqu'aux bords de la Meuse.

De nombreuses routes militaires furent tracées par les Romains à travers ces forêts. Camille van Dessel, continuateur de Schayes, a dressé, en 1877, la carte de ces grandes chaussées, d'après l'itinéraire d'Antonin et le schéma de Peutinger, et les a complétés par l'indication des voies secondaires créées ultérieurement. Nous verrons plus loin comment cette carte permet de se rendre compte du plus ou moins de facilités de déplacement offertes aux troupes qu'armèrent les Francs.

En outre, au milieu de ces forêts, de vastes espaces furent défrichés et livrés à l'agriculture. Il s'en trouvait même, en pleine *Arduenna*, notamment entre l'Ourthe et la Vesdre, d'assez importants, pour attirer des détachements de légions romaines en quête d'approvisionnement en blé. (1)

D'ailleurs de vieilles cités celtiques existaient en pleine *Arduenna Sylva*, notamment Nassogne, où l'empereur Valentinien, dont la cour était à Trèves, se transportait parfois en parties de chasse. Deux de ses édits, datés de 372, furent signés à Nassogne.

Le défrichement ne fit qu'augmenter partout où résidaient les Francs, qui utilisaient leur francisque autant comme cognée que comme arme.

Si nous quittons les forêts, nous trouvons à l'Est de la Charbonnière, la Hesbaie dont le sol limoneux est si favorable à la culture. Il en était de même à l'Ouest, sur les bords de l'Escaut et de la Lys, dans le Tournaisis et le Cambraisis.

(1) Voir notamment l'atlas de VON KAMPEN pour les guerres de César.

Quant à la plaine maritime, encore couverte de bois et de végétation lacustre à l'arrivée des Romains, puis envahie par la mer vers l'an 300 à la suite de ruptures de dunes et de digues, elle demeura sous l'eau jusqu'au VIIe siècle.

Pendant cette période, l'Escaut, qui jusqu'alors avait été un affluent de la Meuse, se creusa un nouveau lit, le Hont, et, finalement, dirigea son cours à l'Ouest, par un coude brusque, dont les branches contournent le pays de Waes. Cette contrée, dont une grande partie est toujours restée inaccessible aux eaux des plus fortes marées, a fourni, aux fouilles archéologiques, des traces d'habitation de tous les temps préhistoriques (2). Dans les parties basses inondables du pays de Waes se sont formés les polders, bien connus pour leur fertilité. Il en est à peu près de même des riches prairies bordant les affluents de l'Escaut sujets à marée.

Tel est, grosso-modo, le facies physique des contrées où tantôt pacifiquement, tantôt les armes à la main, les Francs cherchaient à s'établir.

* * *

Groupes divers de Francs établis en Belgique. Avant l'exode de Clodion et de ses antrustions, le pays que nous venons de peindre avait été le théâtre de conquêtes obstinées, de la part de divers groupes de Francs; parmi eux la plupart avaient, comme objectif final, un établissement définitif. En cela, ils se distinguaient nettement des envahisseurs barbares, qui, dans leurs raids tumultueux ne cherchaient que butin, destructions et rapines. Les Francs immigraient en colons dans les contrées cis-Rhénanes.

Mais qu'étaient ces colons avant d'avoir franchi le Rhin? Quelle était leur manière de vivre au-delà du grand fleuve?

Dans son génial ouvrage, intitulé «*Comment la route crée le type social*», Edmond Demolins nous initie à la vie des peuplades appelées à fournir les premiers contingents de Francs émigrés vers l'Ouest.

(2) Consulter les travaux de VAN RAEMDONCK dans les archives de la Société Archéologique de St. Nicolas.

Remontant à l'origine de leurs pérégrinations, Demolins nous les montre, après le stade pastoral, répandues sur les rivages de la mer du Nord et dans les fjords Norvégiens, vivant surtout de la pêche côtière et complétant leurs moyens d'existence par la culture des rives de ces fjords.

Trop nombreux par rapport à l'étendue des terres arables, ils refluent vers la Germanie. On les retrouve d'abord aux embouchures de l'Elbe et du Weser. Là, les uns continuent à chercher leurs ressources principales dans la pêche maritime. D'autres s'appliquent à trouver leur subsistance dans la culture patiente et ingénieuse d'un sol relativement ingrat. Le père aidé de ses enfants, parvient à fonder la ferme au milieu de terres cultivées laborieusement, méthodiquement, en répartissant la nature des produits agricoles, des prairies et des enclos horticoles ainsi que l'élevage des chevaux et du bétail selon tous les besoins prévus. Ainsi se constitue la *sala* et se fonde le *heim* qui se retrouveront tels, dans les établissements que créeront plus tard, en deça du Rhin, les Francs dont M. Des Marez suit les pérégrinations.

Mais pourquoi ont-ils émigré vers l'Ouest? D'abord toujours en partie pour le même motif de manque de bonnes terres et parce qu'ils subissent la pression d'autres peuples voisins. Mais c'est aussi à cause de circonstances familiales que nous dépeint Demolins.

Un jour arrive où, envisageant le sort de sa famille, le père songe au choix d'un successeur. Ce ne sera pas toujours l'aîné, mais le plus apte à occuper l'héritage en maître; car au risque d'enlever à ce domaine le caractère harmonieux répondant aux nécessités d'une bonne exploitation agricole, on ne peut partager cet ensemble de terres, de prairies, d'étables, de granges et d'habitation, formant la propriété rurale fondée par un long et patient labeur. L'héritage en échoit donc à un seul enfant mâle. D'où par conséquent, pour les autres enfants, la nécessité de chercher ailleurs une situation et les moyens de fonder à leur tour une famille. Or, à défaut de la pêche et de la vie maritime, si le pays est trop habité, eu égard aux ressources du sol, l'expatriation apparaît comme le salut de ces cadets de famille. Ils émigreront tout comme de nos jours encore, nous voyons tant de compagnards émigrer pour aller chercher au-delà de l'Atlantique ,leurs moyens d'existence, et

parmi eux un grand nombre admis à défricher des parcelles de forêt vierges du Canada, propres à la culture pour «faire de la terre».

La jeunesse franque des premiers siècles de notre ère, n'a pas fa autre chose en traversant le Rhin.

Mais il fallait franchir le «*limes*» fortifié de l'empire romain Réunis en bandes, les plus *hardis* s'y sont risqués, les uns gagnant le frontières négligemment gardées du Nord, du côté de la Batavie, le autres, armés de francisques, de scramasaxes, de framées, luttant sur d'au tres points contre les forces militaires romaines. A tous ces émigrant une hardiesse de bon aloi, dans le «struggle for live» a valu le nom de *franken,* dont les Romains ont fait *Franci.*

Attirés surtout par la fertilité du sol de contrées dont des guerr prolongées avaient décimé les populations, ou que des événements d'ordr physique avaient émergées des eaux, ils y furent plus ou moins toléré subissant parfois de lourds impôts et l'obligation de fournir des recru aux légions romaines.

Superposés à la population autochtone, ils épousèrent, dit Babelo des filles de Gallo-Romains, de Belges romanisés et fondèrent des fam les paisibles d'enfants laborieux, formant ainsi de nombreux îlots, pl ou moins mixtes, de colons et de belgo-francs.

* * *

Aire de dispersion des Francs dans les contrées cis-Rhénanes. — Nous possédons deux sources d'information où nous puiserons des pr cisions sur la répartition des francs immigrés dans les provinces roma nes, avant l'époque Mérovingienne : la géographie historique et l'a chéologie.

a) *Géographie historique.* — Le nom de «Francs» apparaît po la première fois dans l'histoire en l'an 241. Ils avaient fait irrupti dans la Gaule. Aurélien qui plus tard fut appelé au trône impéri était alors tribun de la 6me légion campée à Mayence. Il eut avec Francs une rencontre dans laquelle il en tua plusieurs centaines et fit grand nombre de prisonniers. (3)

(3) Je m'abstiens de citer les chiffres donnés par les panégyris d'Aurélien et que KURTH conteste d'ailleurs dans son ouvrage **Clovis**, t. I.

Un peu plus tard, entre 258 et 265, Posthumus, d'origine gauloise, comprenant mieux l'objectif de ces migrateurs, lorsqu'ils se présentèrent aux environs de Cologne, les laissa passer, sous condition qu'ils fourniraient des contingents à ses légions.

Mais c'est surtout au Ménapien Carausius, chargé de piloter la flotte romaine sur la mer du Nord, qu'ils durent leur introduction en masse en l'an 280, sans condition, dans l'île des Bataves d'abord, puis dans le Nord de la *Germania secunda* et de la *Belgica secunda*.

Ceux qui se présentèrent dans les parages de Trèves, vers 287, trouvèrent, de la part de Maximien, la même tolérance conditionnelle qu'avait montrée Posthumus. Peut-être le traité qu'il conclut avec le chef des Francs Genobaud fut-il mal observé et que les abus qui s'ensuivirent leur attirèrent la colère de Constantin Ier ? Le fait est que vers l'an 300, les généraux de cet empereur, les rencontrant aux environs de Trèves, les traitèrent avec la dernière rigueur, livrant même les prisonniers aux bêtes féroces du cirque.

Les Francs n'en conçurent que haine et vengeance. Plus tard, circonstance fâcheuse pour Rome, mais heureuse pour les bandes armées franques, l'empire, livré aux intrigues des candidats au trône, commençait à relâcher la surveillance du «*limes*» Rhénan. Alors les Francs envahirent la *Germania secunda*, la vallée de la Meuse et s'y maintinrent si solidement que l'empereur d'Occident, Constant, dut composer avec leurs chefs, moyennant le traité dénommé *Pax limitum* daté de 342.

Point très important, ces limites n'étaient plus tracées le long du Rhin. Des forts furent élevés sur les rives de la Meuse. Mais, sous Sylvanus ces forts à leur tour, furent mal gardés, au point qu'en 357 un parti de 1600 jeunes Francs les occupèrent et qu'il fallut un siège en règle, conduit pendant l'hiver par le général de cavalerie Sévère, pour les en déloger. Encore y fut il aidé par le froid et la faim qui obligèrent cette jeunesse héroïque à se rendre.

L'été de l'an 358, Julien s'attaqua aux Francs établis en Toxandrie, non pour les chasser, mais pour leur imposer tribut et y embaucher des milices.

Sous Maxime, une armée franque qui avait pénétré jusqu'à la for Charbonnière, en 388, d'abord forcée de repasser le Rhin, avait repr l'offensive avec succès et regagné la rive gauche de fleuve.

Enfin, lorsqu'en 406, toute la barbarie germanique déferla sur Gaule, grâce à l'absence des troupes romaines, appelées depuis 402 défendre Rome contre les Goths, les Francs en profitèrent pour s'établ dans la *Germania prima* et la *secunda*.

Telles sont, à grands traits, les données de la géographie hist rique. Elles permettent, tout au moins, d'affirmer que, dans chacune d provinces romaines, dont le petit territoire belge actuel occupe des pa ties, des îlots francs se trouvaient établis au début du Ve siècle. Ce q l'histoire laisse dans le vague, c'est la situation topographique de c établissements.

b. *Précisions archéologiques.* — Heureusement l'archéologie, su tout depuis un demi-siècle, a jeté quelque lumière au sein de ces tén breuses incertitudes.

M. Des Marez, dans son mémoire, ne manque pas de mentionn ces découvertes archéologiques et cite les localités des bords de la Meu de la Lesse et de la Sambre, où de nombreuses sépultures ont été mis au jour.

Toutefois, il émet un triple doute touchant la portée de ces déco vertes : «Les groupes qui s'y établirent, dit-il, ne semblent pas avc » été numériquement importants. Aucun d'eux ne laissa de traces dur » bles de son passage, aucun d'eux ne parvint même à imposer u » dénomination germanique à la terre qu'il occupait. Sans les cim » tières, qu'on a retrouvés et explorés, nous ignorerions à tout jamais leu » présence en Wallonie. Un point pourtant mérite examen : s'agit-il bi » de Francs ?»

Faut il répondre à l'objection d'ordre linguistique lorsque no cherchons surtout des données topographiques? Observons d'abord, qu' général les colons, à moins de créer un village ou une ville, respecte les noms des lieux où il leur est permis de s'installer; c'est donc aux seul localité fondées par des Francs, que s'attacherait la valeur probante inv quée d'une dénomination germanique. Sous ce rapport l'ouvrage de Kur sur la Frontière linguistique est assez édifiant. Que de noms de lieu

nt passé d'une forme germanique à une forme romane. Aussi, sans avoir
a prétention de me lancer dans une dissertation sur la matière, je me
ornerai à citer le cas de Hanret. Cette localité, située à 12 kilomètres
u Nord-Est de Namur, se nommait autrefois Heinrecht. Est-ce assez
ermanique? (4) Coïncidence intéressante: les deux plus grandes fermes
u village, leurs tenants, prés et cultures répondent parfaitement aux des-
riptions du *heim* et la *sala* que donnent MM. Des Marez et Demolins.
et exemple est loin d'être isolé en Wallonie. Quoi qu'il en soit, l'argu-
ent linguistique est ici tout à fait accessoire.

Plus sérieuses seraient les deux autres objections; la faible impor-
ance numérique des groupes localisés en haute Belgique; le point de
avoir s'il s'agit bien de Francs ?

Pour y répondre, je laisserai la parole aux grands maîtres de
archéologie, notamment au très regretté Alfred Becquet, spécialiste en
a matière qui nous occupe et au baron de Loë. Les apports copieux
es fruits de leurs recherches aux Musées de Namur et de Bruxelles
ont des témoins précis. Commentés par le premier dans les Annales de
a Soc. Archéologique de Namur, fixés, par le second, sur des cartes
éographiques, ils constituent les plus belles leçons que nous puissions
tudier. En y ajoutant les collections des musées de Charleroi et de
iége, l'on se trouve en possession de tous les éléments désirables pour
e faire une conviction, au sujet des colonies franques de la vallée de
a Meuse.

Il est bon d'ailleurs de remarquer, en passant, que dans les mu-
ées archéologiques de Mayence, Wiesbaden et Cologne, les vitrines,
enfermant les objets d'origine franque nous montrent des armes, des
rnements, des poteries semblables aux objets exposés dans les musées
elges.

Voyons maintenant, de plus près, les leçons de nos savants archéo-
ogues. Dans un travail intitulé «La Belgique avant et pendant les inva-

(4) Hanret fut au Moyen Age dépendance du pays de Liége. Son
ncienneté est attestée par une vieille charte figurant parmi les docu-
ents étalés au Palais de l'art ancien, du secteur sud de l'Exposition
e Liége : elle porte qu'en l'an 1015 Baldéric fit don de l'Alleu de
anrectum (Heinrecht) à l'Eglise Saint-Jacques de Liége.

sions des Francs», Alfred Bequet avait, dès 1888, concentré les résu tats de ses recherches antérieures sur la matière (5). On y trouve, sar peine, des réponses péremptoires aux questions ci-dessus posées. Résu mons les succintement. S'agit-il bien de Francs? Non seulement le armes, la francisque surtout, les boucles, les ceinturons, les bijoux, le vases sont identiques à tous les objets similaires caractérisant les sépu tures des guerriers francs, mais l'inhumation de leur dépouille mortel les différencie nettement des Celto-Belges qui pratiquaient l'incinératio comme les Romains, si bien que dans un même cimetière on peut, pa ces indices, distinguer les tombes des uns et des autres.

A quelle époque vivaient ces guerriers ? Alfred Bequet passe e revue tous les événements qui amenèrent les Francs dans les différent régions du pays, au IIIe siècle, au IVe et au Ve siècle. Il conclu que les sépultures explorées dans les régions méridionales renferment l restes de membres de tribus franques, qui, profitant de l'affaiblissemer de l'autorité romaine, avaient réussi à s'emparer de Trèves, vers 41 et, vers 418, de toute la Trévirie. «Les généraux de l'empereur Hon » rius, après avoir tenté, dans plusieurs batailles, de les rejeter au de » du Rhin, finirent par les laisser en paix dans leur nouvelle conquête

De la Trévirie, ils se répandirent par la Moselle et la Meus dans le Condroz, la Hesbaie et sur les rives de la Sambre. Les cart du Baron de Loë attestent qu'ils ont jonché de leurs os toutes c contrées.

Sans s'étendre aux considérations toponymiques, A. Bequet ci cependant deux cas touchant l'archéologie franque dans le haut pays le petit village de *Franchimont* situé dans le sud de la province d Namur, non loin de la voie antique qui va de Trèves à Bavay, doit so nom à une colonie franque qui s'y trouvait établie au début du V siècle.

Dans la commune de Wancenne, près Beauraing, hameau nomm *Salimont,* les fouilles ont mis à découvert 400 squelettes entourés d'obje attestant qu'il s'agit des restes d'une tribu franque. Ce chiffre est ass

(5) Annales de la Sté Archéologique de Namur, t. XVII.

espectable, semble-t-il, pour répondre à l'objection prétendant que les roupes établis dans le haut pays étaient numériquement peu importants.

On pourrait borner là les citations convaincantes extraites du me-noire d'Alfred Bequet. Ajoutons cependant cette remarque fondamentale 'est que rien ne différencie les objets trouvés dans les sépultures des ords de l'Escaut et des bords de la Meuse.

La grande abondance d'armes, trouvées dans les sépultures du assin de la Meuse, tient à des circonstances bien connues : d'une part a nécessité pour la plupart des Francs, qui y ont pénétré, de se créer n passage les armes à la main; d'autre part la facilité d'y renouveler eur armement, grâce au développement de la sidérurgie dans ces parages où abondaient les minerais de fer et les éléments propres à l'extraction du métal dans les bas fourneaux de l'époque, ainsi que la présence d'ha-biles forgerons n'ayant jamais cessé, depuis l'époque gallo-romaine, de produire des armes et des outils (6).

Terminons cette rapide revue des enseignements de l'archéologie, en signalant un fait établi récemment par le baron de Loë, à qui avait été confié l'examen d'un remarquable bijou en or et grenats cloisonnés, en forme de mouche, trouvé en 1925 dans une sépulture franque de la province de Namur. Ce bijou ornait une fibule. Il s'apparente, comme type et confection, aux abeilles trouvées dans le tombeau de Childéric Ier, découvert à Tournai en 1653.

En somme l'archéologie précise les données de la géographie histo-rique. Ces deux sources, en se complétant, fournissent la preuve que bien avant le milieu du Ve siècle, c'est-à-dire, avant l'expédition mili-taire de Clodion, l'aire d'occupation, par les Francs, des contrées cis-rhénanes englobait autant la vallée de la Meuse que celle de l'Escaut.

* * *

(6) On possède, sur la métallurgie aux époques gallo-romaines et franques, des études de plusieurs spécialistes, entre autre de l'ingénieur Victor Tahon, doublé d'un archéologue averti, études portant sur les innombrables forges du Luxembourg et de l'Entre-Sambre et Meuse. J'ai eu aussi l'occasion de signaler certains caractères, révélés par l'analyse du métal des haches franques, différenciant celles qui servaient d'armes de celles qui servaient d'outils aux charpentiers, étude présentée au congrès archéologique de Bruges en 1926.

Centre de recrutement des milices de Clodion. — Nous n'avons pa à préciser ici l'emplacement du *Dispargum castrum.* Mais puisque, par tant de ce camp, Clodion a traversé la forêt Charbonnière, pour gagne Bavai et le Tournaisis, prenons d'abord, parmi les divers emplacement assignés à ce camp par tant d'érudits, les plus rapprochés de la forêt Diest et Duysbourg à l'Est de Tervueren.

D'après la carte des voies romaines dressées par van Dessel, i existait des routes passant par ces localités se dirigeant du Nord au Su et les reliant à la grande voie militaire de Bavai à Cologne. Au surplus de Diest ou de Duysbourg, à la Sambre et à la Meuse, la distanc est d'environ 60 kilomètres, il y en a 100 de Diest à Gand. Ces con ditions rendent peu probable une limitation du recrutement des milice de Clodion à la région du bas pays occupée par les Francs, sur le bords de l'Escaut et de la Lys, d'où, pour aller se cantonner au cam de Dispargum, elles eussent dû rebrousser vers l'Est, tandis que, réunie au centre du pays qu'avaient colonisé leurs pères, elles eussent pu gagne Tournai, sans passer par la forêt Charbonnière.

Voilà donc encore un élément topographique, présumant la pro babilité de l'extension, vers le Sud et l'Est de nos contrées, de la zôn de recrutement des milices de Clodion, c'est-à-dire, vers la Hesbaie le Condroz, les bords de la Meuse et de la Sambre. Cette conclusio serait évidemment renforcée si nous avions supposé plus à l'Est l'em placement du *Dispargum castrum,* ainsi que l'ont fait plusieurs historien Dewez entre autres, qui a écrit un mémoire académique démontran que cette résidence royale était Duisburg sur la rive gauche du Rhin.

* * *

Le qualificatif salien s'appliquait-il aux antrustions de Clodion C'est à Godfroid Kurth, à ses ouvrages sur les Mérovingiens (7) qu nous demanderons la réponse à cette question.

De considérations éparses dans les livres du maître, il résulte qu ni le mot *saliens,* ni le mot *ripuaires* ne désignent des tribus distinctes d Francs.

(7) Histoire poétique des Mérovingiens (1893) Clovis, (1901), Histoires Franques (1919).

Voici pour l'objet qui nous occupe, des précisions suffisantes extraites de ces écrits :

« L'adjectif «salique» semble désigner plutôt la qualité du propriétaire libre. La loi salique, c'est selon toute apparence, la loi des hommes de condition salique et non celle des hommes de race salienne.» (8)

« Le mot de *Riparii* apparaît pour la première fois dans Jordanès, écrivain Goth au VIe siècle. » (9)

Et enfin : « Les Francs du Ve siècle ne connaissaient pas de distinction entre les Ripuaires et les Saliens». (10)

Ces affirmations nettes et claires sont elles assez convainquantes ? Inutile de nous attarder à disserter sur l'usage de ces appellations par les rares historiens de ces siècles lointains. Retenons cependant, des enseignements de Kurth, que les derniers contingents de Francs encore disséminés sur les bords du Rhin après la conquête de Trèves et de Cologne, n'avaient pas vraisemblablement, faute de temps, constitué des propriétés foncières, comme leurs frères, établis depuis plus longtemps dans les provinces occidentales et mêlés paisiblement aux gallo-belges, aux familles desquels ils s'étaient unis par des liens matrimoniaux. Il serait dès lors assez naturel que, pour la brièveté du langage, lorsqu'il s'agît plus tard de relater les faits et gestes et les conquêtes de cet ensemble où dominaient les propriétaires ruraux, certains historiens les aient désignés sous le vocable distinctif de Saliens (11).

* * *

Clodion et les Mérovingiens. — Deux siècles d'immigrations, de vie agricole paisible et d'extensions familiales d'une part; l'abandon des provinces septentrionnales par l'autorité romaine d'autre part, en fallait-il plus pour susciter chez les Belgo-Francs l'envie de saisir l'occasion d'étendre un domaine où ils se sentaient trop à l'étroit ?

(8) KURTH : **Clovis,** t. I, p. 87.
(9) KURTH : **Clovis,** t. I, p. 88.
(10) KURTH: **Clovis,** t. I, p. 158.
(11) Ce qui rend plausible cette interprétation c'est que, d'après KURTH, Sidoine Apollinaire oppose dans un passage de ses écrits Salins à Francus, distinguant ainsi le colon définitivement établi, du hardi guerrier encore en voie de conquête.

Cet objectif que Clodion est réputé avoir été le premier à poursuivre resta celui de ses successeurs.

A supposer même que ce prince, pour organiser cette première expédition, ait limité le recrutement de ses milices au centre et au Nord du pays, il n'y a pas de raison pour attribuer la même restriction à Mérovée. L'origine énigmatique de celui-ci a donné lieu à des légendes qui sous la plume de certains historiens en font un usurpateur, ayant abusé de la confiance de Clodion qui en avait fait le tuteur de ses enfants (12). Ceux-ci voyant Mérovée proclamé roi et craignant pour leurs jours, se seraient sauvés avec la reine mère du côté de Tongres. L'un d'eux toutefois, Aubéron se réfugia avec quelques fidèles dans la forteresse de Namur. Après une lutte victorieuse contre Mérovée il porta ses conquêtes vers le Rhin et la Moselle.

Arrêtons la citation. Elle suffit à prouver que la tradition, quelles que soient les légendes dont elle s'est surchargée, comprenait des contrées mosanes, parmi les possessions soumises à Clodion, puisque son jeune fils y aurait trouvé des défenseurs et une place forte à sa merci.

* * *

Conclusion : Les données de la géographie historique nous ont montré que, dès avant le début du Ve siècle, la présence des Francs était signalée dans les quatre provinces romaines septentrionlaes, dont le territoire belge actuel occupe une partie.

L'archéologie, de son côté, a mis au jour et identifié d'innombrables sépultures franques, plus abondantes dans le haut pays que dans le bassin de l'Escaut, cette sourcede renseignements précisant topographiquement les indications de la première et comblant ses lacunes.

L'objectif principal de ces immigrés était un établissement définitif et la plupart, grâce à leurs unions avec des descendants de Celto-Belges fondèrent à la fois des familles et des propriétés rurales, où chacun cultive la *sala* entourant le *heim*, les terres entourant la ferme. Des noms de lieux, voisins de cimetières francs, aux tombes nombreuses, rappellent l'existence de telles propriétés, jusques en pleine Ardenne.

(12) Voir GAILLOT, dans son **Histoire de la Province de Namur** écrite en 1785, ouvrage en six volumes.

Il est donc avéré que le pays des Saliens n'était pas confiné dans le plat pays qu'est aujourd'hui la basse Belgique et que, selon les leçons des historiens qui ont le plus approfondi l'examen de la question, les colons francs des IIIe, IVe et Ve siècles ne connaissaient pas de distinction entre Saliens et Ripuaires, ce dernier qualificatif n'ayant apparu qu'au VIe siècle, sous la plume de Jordanès, l'autre caractérisant des propriétaires libres de biens ruraux.

Toutefois cette occupation des contrées de la Gaule septentrionale, fortement marquée dans les deux *Germaniae* et la *Belgica prima*, ne s'étendait que sur une faible superficie de la *Belgica secunda*. Mais au début du Ve siècle, l'affaiblissement de l'autorité romaine permit aux Belgo-Francs, trop à l'étroit dans les parties agricoles des autres provinces, de s'étendre d'abord à l'Ouest, dans le Tournaisis, le Cambraisis et l'Artois.

Le premier habitat réel à Anvers

par

le Dr G. HASSE.

Aux mois de novembre et octobre 1928 la ville d'Anvers fit faire un égoût de raccordement Grand'Place, partant du centre près de la fontaine Brabo et allant droit au numéro 7 (maison Kreglinger), ces travaux nous ont permis de trouver le premier habitat réel à Anvers.

D'après Mertens et Torfs (dans „Geschiedenis van Antwerpen") il aurait existé un digue dite Eyendijk, partant de la Grand'Place et allant droit sur le Kipdorp, le Marché St-Jacques et Deurne et les historiens insistent tous la dessus; mais des travaux d'égoût, ayant éventré toute la longueur du Marché St-Jacques jusqu'à la place de la Victoire, nous n'avons jamais trouvé trace de la digue Eyendijk et bien au contraire la preuve d'une surélévation au 16e-17e siècle de un mètre du niveau naturel du sol par des remblais aux nombreux débris de maçonnerie, tuiles, gravats, récents. Aussi avions-nous le plus grand intérêt à suivre tous travaux Grand'Place, pour pouvoir vérifier si la digue Eyendyk y avait existé.

A l'occasion, en 1926, de comblement de caves juste devant l'Hôtel de Ville près de la statue de Brabo, nous avons pu suivre l'ancien alignement de la rue qui bordait le premier Hôtel de Ville d'Anvers et que l'actuel remplace sur le même emplacement plus un large

empiètement vers le Canal au sucre; nous y avions trouvé le terrain non remanié, bien en place au point de vue géologique et aucune trace de digue ni même de relèvement du niveau naturel.

Les travaux d'égoût faits en octobre 1928 ont coupé la Grand' Place depuis la statue Brabo jusqu'aux fondations de la maison Kreglinger (n° 7) sur 2 mètres de large et jusque 2,90 m. de profondeur en certains points et en un seul point 3,30 mètres.

La fouille commencée près de la statue de Brabo a recoupé transversalement un bras du Cours du Schyn venant de la place Verte et allant vers le Steen sur 18 mètres de longueur.

La coupe montrait :

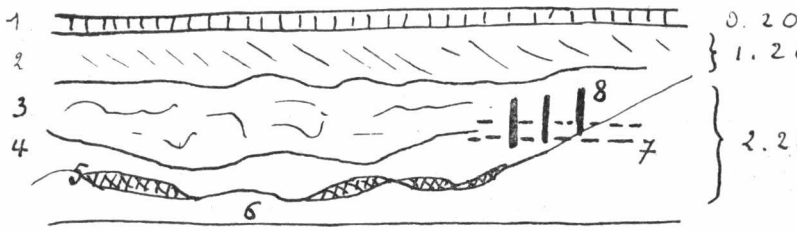

1. pavés 0,20 m.
2. terrain remanié sur 1,20 m. d'épaisseur;
3. bandes sableuses grises et jaunes alternées en stratifications horizontales renfermant des restes de tuiles, ardoises, poteries des 13-14e et 15e siècle.
4. des limons noirs avec de la tourbe feuilletée et renfermant des débris de repas.
5. de la tourbe remaniée avec du sable et des cailloux quaternaires.
6. quaternaire.
7. double plateforme.
8. pilotis.

La plateforme était au bord de la rivière et formée d'un double lit de branchages obliques vers le Nord de 0,05 m. de diamètre e

de 1 m. de long en moyenne, séparés par du sable rapporté et reposant sur un lit d'argile compacte amenée par l'homme; sur le bord vers la rivière descendait une trainée de moules souvent bivalves et de nombreux ossements, débris de repas et parmi ceux-ci se trouvaient deux patins en os.

Sur le centre de la plateforme nous avons retrouvé trois pilotis en hêtre, longs de 0,70 m. et de 15 cm. de diamètre, disposés en triangles à une distance de 1,90 m. et 2,10 m. et dépassant la plateforme de 0.40 m.; les pilotis étaient placés dans la plateforme avec assez de profondeur pour que la partie dépassant constitue un appui résistant pour les huttes en branchages et torchis qui y ont certainement été construites; nul doute que si les fouilles pouvaient être continuées, nous ne trouvions les vestiges, donnant l'histoire complète des hommes y ayant vécu et peut-être des restes humains.

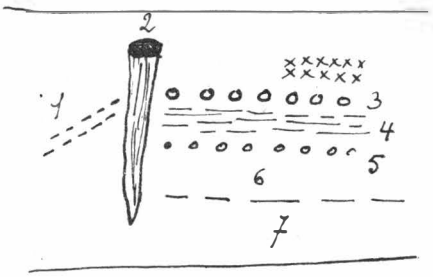

1. moules et débris de repas.
2. pilotis.
3-5. branchages de la plateforme.
4. sable.
6. argile.
7. sable quaternaire en place.

Les essences employées pour la plateforme étaient le charme, le noisetiers et le bouleau; pour les pilotis, le hêtre.

L'ensemble de la plateforme montrait une construction identique à celles du Mecklembourg et de la Hollande pour la fin de l'âge du fer soit la Téne 3-4; la disposition des pilotis surtout montrait que c'était pour fixer les parois des huttes.

Voici maintenant l'inventaire des ossements et fragments archéologiques trouvés Grand'Place :

Bos Taurus

X	6 chevilles osseuses gauches
XXX	1 cheville osseuse gauche
X	8 chevilles osseuses droites
X	9 maxillaires super, brisés
X	3 maxill. infér. brisés
XXX	1 occipital avec chevilles osseuses brisées
XXX	1 3e molaire gauche
XXX	1 canon gauche
X	1 canon droit
XXX	1 canon droit taillé
XXX	1 canon brisé

Bos taurus (Tourbières)

XXX	1 ischion brisé
XXX	2 phalanges
XXX	1 astragale
X	2 vertèbres dorsales.

Equus caballus

X	1 crâne complet
XXX	1 3e molaire
XXX	2 radius brisés
XXX	1 canon coupé et perforé
X	2 calcaneums

Cervus

X	1 canon
XX	1 canon

X	Musée Vleeschhuis.
XX	Collection Dr G. Hasse.
XXX	Collection Engels.

Capra ibex

4 chevilles osseuses gauches
3 chevilles osseuses droites
4 maxillaires infér. droits
3 maxillaires infér. gauches
1 scapulum

Sus scropha

1 crâne complet
1 maxillaire infér. brisé.
1 scapulum.

Débris de repas

ossements brisés pour extraire la moëlle
12 fragments de Bos, Equus, Capra
20 côtes brisées de Bos, Equus, Capra, Cervus.
17 os longs brisés en longueur.
3 os d'oiseaux.

Disons un mot de trois ossements travaillés :





1. un canon de cheval sectionné en longueur et perforé vers son extrémité inférieure est très usé, mais porte encore de très nombreuses entailles profondes ; nous pensons que c'est un patin brisé, usé et en voie de réajustement pour l'emploi.

XXX 2. un canon de très petit bœuf entaillé seulement sur sa fac antérieure; c'est la seconde ébauche pour la fabricatio d'un patin pour enfant, sa longueur n'est que de 14 centim

X 3. un fragment de diaphyse d'os long, taillé en lame minc et brisé, porte sur sa face externe bombée des cercle avec un point au centre, l'usage de cette pièce nous es inconnu.

* * *

Pourquoi enfin disons-nous que cette station Grand'Place constitu le 1er habitat réel pour Anvers; les raisons en sont multiples :

1. les découvertes que nous avons faites pour le néolithique, plac de Meir, Bassin Kattendyk, Bassin Asia, goulet du Bassin Cana Deurne-Sud, nous ont montré des populations y ayant vécu comm pêcheurs nomades, mais non permanentes, aucune trace de hutte d'habitat réel ;

2. la conformation de la plateforme avec ses petits pilotis la dépa sant est une preuve de l'existence de huttes primitives et d'un hab tat réel, sur les autres plateformes trouvées, jamais de pilotis pou soutenir des huttes, mais bien uniquement pour fixer les plateforme

3. le fait que trois endroits de la ville :
   Grand'Place,
   Marché aux Souliers,
   Marché St-Jacques,
   ont permis l'étude d'une même époque de civilisation et de déte miner les différences;

4. la similitude absolue avec les mêmes caractéristiques en Hollanc et en Allemagne.

Tout nous oblige à considérer que la Grand'Place constitue le pl ancien habitat réel d'Anvers connu actuellement, nous ne pouvons pr juger de découvertes subséquentes, qui nous feraient changer d'opini sur ce point.

Une station de l'âge du fer Marché aux Souliers à Anvers

par

le Dr G. HASSE

Au centre d'Anvers, le bombardement démolit et brûla tout un bloc de maisons au Marché aux Souliers et depuis cette date ce fut un terrain vague. En 1928 seulement, après de longs procès d'expropriations, la ville d'Anvers décida d'élargir la rue, de lotir les terrains et de faire de nouveaux égoûts pour suppléer au grand canal d'évacuation qui s'y trouvait déjà.

En 1929, le Grand Bazar du Bon Marché et le Boerenbond eurent commencer les fouilles pour deux immenses immeubles, ces fouilles atteignirent 5 et 10 mètres de profondeur.

Déjà des fouilles précédentes nous permirent d'étudier le sous-sol place de Meir, rue du Berceau et Pont de Meir.

La surface totale fouillée en 1928-1929 représente plus de 3500 mètres carrés et présente un intérêt considérable étant donné sa situation aux confins de l'ancienne enceinte du 16e siècle.

L'ensemble des recherches a permis de trouver l'ancien tracé du cours du Schyn au centre de la ville aux époques pré et protohistoriques et de relever l'emplacement d'une plateforme de pêche ou d'habitat de l'âge du fer.

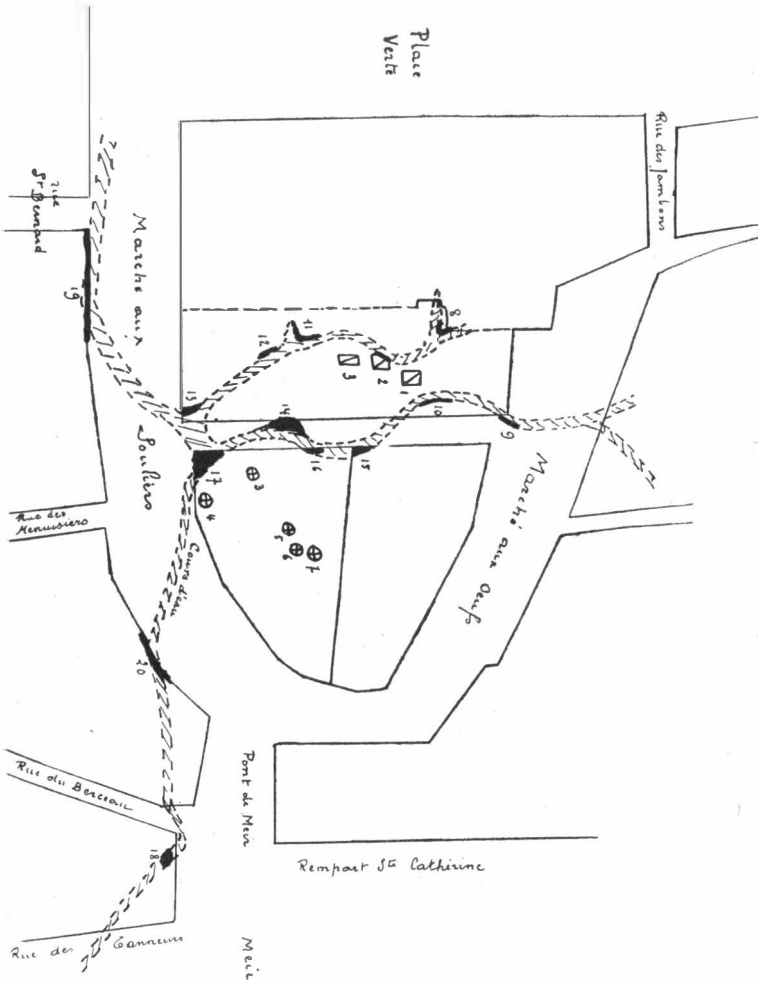

LEGENDE.

1-2-3: puits à tanner 14-15e siècle.
3-4-5-6-7 : puits à eau dans le diestien, 15e siècle.
9 à 18 : découvertes d'ossements, coupes de rivière.
19 : plate-forme de l'âge du fer.
20 : coupe de la rivière sur 34 m. de longueur.
IIIIIIII : Cours de la rivière.

Au point de vue historique, l'abbé Prims et M. Verbeek nous isent dans leur excellent livre : „Antwerpsch Straatnamenboek" pour Marché aux Souliers et pour la rue aux Lits :

« *Marché aux Souliers - Schoenmarkt :*

» Jadis appelé parfois rue du Cimetière (Kerkhofstraat), puis rue des Dix Commandements (tien Gebodenstraat), pendant l'empire: rue de préfecture (l'ancien évêché, maintenant palais du Gouvernement était la préfecture). Le nom de Marché aux Souliers vient de l'habitude d'y tenir des marchés aux souliers, étoffes et autres choses, des échoppes spéciales dépendant du chapitre de N.-D. étaient réservées au marchands de chaussures. »

Nous avons en janvier 1930 donné une note au *Genootschap voor Geschiedenis van Antwerpen*, relatant la découverte en 1929, rue aux Lits, de puits de tanneurs ou fosses primitives au bord du cours d'eau de cette époque et de puits à eau cuvelés de 1500, renfermant encore une série de chaussures de cette époque et tous les restes de cuir, déchets de fabrication; montrant ainsi que jadis des fabricants de chaussures étaient établis près des tanneurs qui eux s'établirent au 16e siècle rue des Tanneurs et Courte rue de l'Hôpital et que le nom de Marché aux Souliers aurait pour origine les industries du cuir y établies vers 1500.

En 1928, la ville d'Anvers fit creuser le long des immeubles du Marché aux Souliers, depuis le Pont de Meir jusqu'à la Place Verte une tranchée de 1,50 mètre de large et de 2 mètres à 2,40 mètres de profondeur; devant les numéros 22, 20, 18, 16, 14' et partie de 14, les fouilles permirent d'étudier sur 34 mètres de long une coupe de rivière en oblique (largeur réelle de la rivière 9 m.)

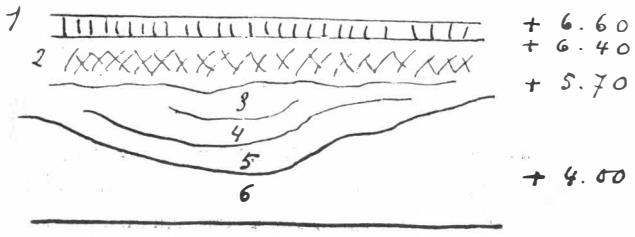

+ 6.60 1. pavés, 0,20 m.
+ 6.40 2. terrain remanié 0,70 mètre, boues, briques brisées, déb d'ossements modernes.
+ 5.70 3. dépôts régulièrement stratifiés, limons noirs avec nombre débris végétaux, vers les bords moules modernes bivalv débris de repas.
4. bandes sableuses jaunes.
5. bandes tourbo-limoneuses noires avec ossements de B Equus, Cervus, Capra, Sus scropha.
+ 4.00 6. Sables quaternaires en place.

Devant le numéro 2, Marché aux Souliers (Gouvernement pr vincial), jusqu'au milieu de la rue St. Bernard au bord de la rivièr nous avons trouvé une plate-forme de l'âge du fer: *La Tène IV*, s vingt cinq mètres de long et se prolongeant en profondeur au moins de mètres d'après les fouilles dans la Rue St-Bernard.

La fouille se présentait ainsi :

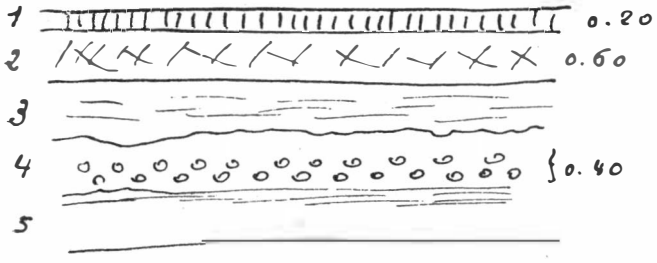

1. pavés, 0.20 m.
2. terrain remanié, 0.60
3. limons noirs stratifiés semblables à ceux de la coupe précéden (3. 4. 5).
4. plate-forme sous laquelle nous trouvons de l'argile bien tass et cailloux quaternaires.
5 le sable quaternaire avec cailloux.

La plateforme put être étudiée sur 25 mètres de long et 2 mètr de largeur, elle se composait de branchages placés en oblique, alla vers l'aval de la rivière (N) en une couche supérieure très serrée

branchages de 3 à 4 cm. de diamètre, séparés par du sable jaune, placé par la main de l'homme, et une seconde couche de branchages très serrés de 1 à 2 cm. de diamètre; la plateforme reposait sur une couche d'argile mise par la main de l'homme; la plateforme était retenue par de petits troncs d'arbres de 15 à 20 cm. de diamètre posés horizontalement à des distances irrégulières de 3 à 5 mètres, longs de 3 mètres.

Sur la plateforme furent retrouvés de nombreux ossements, débris de repas, dont voici l'inventaire :

Equus caballus :

XX petit cheval des tourbières
XX 1 maxillaire infér. gauche perforé sur sa branche montante
X 1 branche montante maxill. dro.
XX 1 scapulum brisé
XX 1 radius g. brisé
XX 2 radius dr. brisés

Bos taurus

XX petit Bos à cornes droites
XX 1 crâne, le maxillaire infér manque.
XX les chevilles osseuses ont été brisées
XX 2 frontaux avec leurs chevilles osseuses
XX 3 fragments de maxillaires supérieurs
XX 1 maxillaire inférieur gauche complet
XX 8 maxillaires inférieurs brisés au milieu
X 3 chevilles osseuses (2 dr., 1 g.)
XX 4 humerus brisés
XX 4 humerus brisés
XX 2 cubitus brisés
XX 1 ischion brisé
XX 1 radius brisé
XX 1/2 vertèbre cervical

X Musée Vleeschhuis.
XX Collection Dr G. Hasse.
XXX Collection Engels.

XX 5 Côtes brisées
XX 10 débris d'os longs
XX 1 métatarsien principal
XX 1 métatarsien poli et perforé (patin)

Cervus

XX 1 3e molaire
XX 1 métatarsien principal
XX 2 métatarsiens brisés
XX 1 métatarsien poli et travaillé

Capra ibex

XXX 1 maxillaire inférieur gauche

Sus scrofa

XX 1 maxillaire inférieur gauche
XX 1 maxillaire inférieur gauche brisé
XX 2 humerus brisés
XX 2 radius brisés

Canis domesticus

XX 3 crânes sans maxill. inférieurs
XX 3 maxillaires infér. dr. et g.
XX 1 tibia
XX 1 fémur

Cervus capriolus

XX la 3e molaire.

Tous les ossements appartiennent à des animaux du même ty que ceux qui ont vécu à la fin du néolithique robenhausien et penda l'âge du fer dans la Basse-Belgique.

Les essences employées pour faire la plateforme étaient : le chê le bouleau, le charme.

Age de la plateforme :

Les données sur lesquelles est basé l'âge La Tène IV reposent su

1. *la géologie :* les études que nous poursuivons depuis 30 ans sur l cours d'eau au Nord d'Anvers et publiées successivement à la s ciété belge de Géologie, nous ont permis de dater assez exactem les diverses couches des coupes de rivières;

2. *la paléontologie :* les ossements des époques préhistoriques et protohistoriques ont des caractéristiques spéciales;
3. le marché aux Souliers a été *jadis dénivellé* de 1 mètre, ce qui donne 3m.40 de profondeur pour la situation de la plateforme;
4. *les patins* en os retrouvés corroborent la détermination d'âge ;
5. la plateforme du Marché aux Souliers est la *même que celles observées:*
   a) au Marché St-Jacques, Anvers,
   b) au coin de la rue St-Jacques, Anvers,
   c) au bassin canal Maey Mertens Weel près d'Oorderen,
   c) à la Grand'Place, à Anvers.

Comme vous pouvez le voir sur le plan ci-joint, cette plateforme était destinée très probablement à des habitats tout à fait temporaires, il n'y avait pas de pilotis permettant de croire que des huttes en branchages y furent édifiées; les restes d'animaux et de mollusques (lamillibranches et gastropodes) retrouvés sont brisés et sont les restes des repas.

Les patins en os sont :

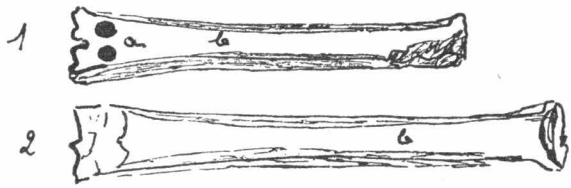

1. un canon de petit Bœuf des tourbières, long de 18 centimètres, large de 2 centimètres; la face antérieure est complètement aplanie et admirablement polie, la face postérieure est simplement raclée pour enlever les aspérités osseuses; l'extrémité supérieure est perforée au milieu d'un trou de 1 cm. de diamètre, l'extrémité inférieure est perforée de 2 trous parallèles de 1 cm. de diamètre destinés à fixer le patin sur le pied.
   Ce patin constitue une légère variante des modèles trouvés à Anvers et Termonde.

2. un canon de cerf long de 22 centimètres, large de 3 centimètres présentant sur la face antérieure une surface plane et polie avec avec les arêtes articulaires vives des extrémités coupées, planes, la face postérieure raclée et polie, seuls les trous de fixation du patin au pied manquent, c'est un type de patin trouvé souvent à Anvers, Termonde, Gand, Melle, en Frise et en Groningue, pour le néolithique et l'âge du fer.

Nous avons donc pour cette station pu étudier la coupe géologique et retrouver les éléments archéologiques complémentaires.

De l'intérêt de la comparaison en archéologie

par

M. HENAULT,

Membre auxiliaire de l'Institut de France,
Directeur des fouilles et du Musée de Bavay.

REMES ET NERVIENS

Vous connaissez, mes chers Collègues, les difficultés parfois insurmontables que nous rencontrons dans nos recherches, lorsqu'il s'agit de déterminer la nature et la date certaine des objets que nous découvrons.

Partout en Gaule — vous le savez — existaient, antérieurement à la conquête romaine, nombre d'ustensiles ou d'outils usuels, sabres pour le combat, vases de toute espèce, et menus objets servant aux parures masculines et féminines. Leur forme, leur décoration étaient essentiellement indigènes et chacun des grands peuples qui habitaient alors notre pays leur avait apporté, suivant le génie qui lui était propre, une empreinte particulière.

En Nervie, au milieu des forêts immenses qui couvraient le territoire, l'influence des civilisations étrangères se fit peu sentir — les Nerviens ne recevaient point les marchands, nous dit César, — aussi l'héritage ancestral se tranmettait-il chez eux, à peine accru, à peine transformé, d'une génération à l'autre, et les objets d'un usage journalier qui leur ont appartenu portent l'empreinte ineffaçable d'une civilisation bien particulière.

Après la conquête romaine, le Nervien soumis, mais non dompté continua la vie qui lui était propre, conservant presque intact, nous l'avons dit, le patrimoine artistique qu'il tenait de ses aïeux.

La civilisation romaine n'eut donc que bien peu de prise sur ce peuple fier et farouche entre tous, qui se contenta seulement d'adopter certains objets venus d'Italie, parce que, avec beaucoup de bons sens utilitaire, les Nerviens les reconnaissaient pratiques à l'usage. Ils leur servirent cependant bien peu comme modèles et ne modifièrent point leur manière de vivre.

Voilà, mes chers Collègues, ce que m'ont appris ou plutôt confirmé vingt cinq années de rapports étroits avec la civilisation nervienne si obscure encore.

Suivant les conseils aussi bienvieillants qu'autorisés de C. Jullian de S. Reinach, d'Adrien Blanchet, qui furent mes maîtres, je me suis donné ,comme tâche unique, l'étude approfondie de la vie domestique des peuplades nerviennes. Et pour cela j'ai interrogé longuement, avec ferveur, ces objets si divers, ces tessons si nombreux qui leur avaient appartenu et que nous exhumons chaque jour de notre sol. A Bavay dans ce centre archéologique d'une richesse documentaire inouïe — ceux d'entre vous que m'ont fait le plaisir et l'honneur de visiter notre Musée et nos fouilles peuvent le dire — à Bavay, dis-je, la tâche est immense et ardue entre toutes.

Les civilisations antiques, depuis l'âge de la pierre dont les vestiges jonchent le sol, s'y sont superposées et pénétrées profondément, dans un cahos, qui, au premier abord, semble inextricable à tout archéologue démuni d'une sûre méthode de travail.

En effet, nombre de tombes ont été creusées à l'endroit précis où s'élevaient autrefois des cabanes, où des puits déjà comblés avaient été creusés, et des sépultures multiples, que l'on peut dater des IIe et IIIe siècles de notre ère, ont même pénétré profondément dans celles des âges précédents. Vous pouvez vous rendre compte alors, combien les objets issus de ces fouilles demandent, pour être scientifiquement identifiés, un examen attentif autant qu'approfondi. J'avoue avoir erré grandement jusqu'au jour où j'ai trouvé enfin, en Champagne, chez

les Rèmes, le criterium indispensable, le modèle précis de comparaison si longtemps souhaité.

C'est alors que j'ai connu, que j'ai apprécié, je tiens à leur rendre hommage ici, ces fouilleurs émérites, qui, chose extraordinaire, travaillent anonymement, ou presque, guidés seulement par leur amour profond de la Science. Tels sont les Bosteaux, qui, dynastie glorieuse, continuent sans trève leurs recherches de père en fils depuis près d'un siècle et les Gardez qui ont fait du Musée de Reims, que vous voudrez, je l'espère, visiter, un asile merveilleux où s'abrite maintenant l'art gaulois.

Dans la Marne, les sépultures sont uniques, c'est-à-dire, isolées. Nous les découvrons disposées sans ordre apparent, parce que peut-être nous n'en avons pu encore en pénétrer la raison, et des distances parfois considérables les séparent.

Cet isolement, certainement voulu, est pour nous très précieux, car il nous permet d'affirmer hautement que chacune de ces tombes appartient sans conteste à un stade bien déterminé de l'époque Marnienne, correspondant à celle de la Tène.

Ainsi ai-je pu, après avoir étudié sur place nombre de ces sépultures, si nettement datées, comparer leur mobilier au nôtre et rendre ainsi aux Nerviens ce qu'autrefois j'avais cru pouvoir attribuer aux Romains.

C'est pourquoi je me permettrai, sans trop vouloir abuser de votre si bienveillante attention, vous résumer de la façon la plus brève le résultat heureux de mes recherches.

Prenons donc, si vous y consentez, l'objet usuel par excellence, le vase de terre cuite à usages multiples, dont les formes nombreuses sont cependant très caractéristiques.

A Bavay, centre figulin par excellence, où travaillèrent péniblement au cours des siècles des milliers de potiers presque tous indigènes, l'art céramique atteignit une perfection très grande. Notre Musée renferme des vases entiers ou en débris «admirables en leurs formes si simples obtenues à l'aide de moyens rudimentaires et qui ont cependant atteint presque à la perfection.»

C'est ainsi que s'exprimait, naguère encore, l'un de mes meilleurs

collaborateurs et amis Paul Battair, votre compatriote, technicien merveilleux et connaisseur averti de l'art céramique.

Parfois aussi, ajouterai-je, il m'a été donné de rencontrer certains vases plus grossiers qui décèlent un métier très primitif et je les comparais à ces poteries antiques de la Marne dont l'aspect si caractéristique ne saurait s'oublier.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire en toute impartialité, la part de l'art décoratif pour chacune des civilisations, nervienne et marnienne, si proches par la distance et cependant combien différentes.

Chez les Nerviens nous découvrons une fabrication à la fois durable et élégante, un métier parfait joint à un souci constant de la forme. La décoration ressort surtout de la grande maîtrise avec laquelle les artisans ont su pétrir l'argile et la façonner au gré de leur imagination fertile.

Elle consiste, cette ornementation si variée, tantôt en repoussés faits au doigt ou au pochoir, tantôt en traits simples ou en stries sinueuses, savamment combinées, impeccablemnet exécutées à l'aide du peigne. Parfois aussi, et cela me semble bien être particulier à Bavay, l'ornementation consiste en une impression de carrés en relief d'un très heureux effet.

Il se trouve également sur nos poteries des ornements en dents de scie, en chevrons, etc., obtenus par un polissage particulier, autant qu'adroit de la matière. Les Nerviens, tout au moins dans la région de Bavay, ont très peut fait usage des couleurs. Certains de leurs vases toutefois, qui devaient servir à des usages particuliers, religieux ou autres, ont été entièrement dorés, leur forme est généralement ovoïde ou pomiforme. D'autres, dont la couleur primitive est jaune pâle, portent autour du col une zône coloriée en rouge ou en brun du plus heureux effet. Nous n'avons jamais trouvé au cours de nos fouilles qu'un seul vase se rapprochant certainement du type marnien. Il est ovoïde et porte en haut de la panse quatre pendentifs coloriés en noir que relie une sorte de guirlande.

Je ne parlerai que pour mémoire des assez nombreux fragments de vases rituels, peut-on croire, dit aussi planétaires, décorés de têtes masculines ou féminines en relief, auxquelles sont joints parfois certains attributs symboliques de divinités le plus souvent gauloises.

La céramique marnienne est tout autre.

La forme ovoïde y domine et la manière dont sont pétris les vases semble grossière au premier abord, parce que cuite.

Leur couleur est généralement noire ou marron. La décoration diffère beaucoup de la nôtre et les dessins géométriques de tous genres, gravés à la pointe avant cuisson, y abondent.

L'usage des couleurs est chez eux fort répandu et la panse de la plupart de leurs vases comporte des zônes coloriées de largeurs et de tons différents, et plus souvent reproduction au pinceau de motifs gravés à la pointe: l'ensemble, hâtons-nous de le dire, est du plus heureux effet artistique.

On sent dans cette technique particulière, sans pouvoir la définir nettement, une part fort sensible d'influence étrangère.

Si à Bavay, nous avons trouvé l'emplacement de nombreux ateliers céramiques, en revanche nous n'en connaissons guère dans la Marne. Notons aussi que leurs potiers ont gardé presque toujours l'anonymat, alors qu'à Bavay la plupart d'entre eux ont signé leurs œuvres, tels les BOTORC, les CANICOS, les DACOVIR et bien d'autres.

Pour les fibules et les divers objets de parure, pour les outils et les armes abondantes dans la Marne, très rares en Nervie, il n'existe chez les deux peuples que de bien légères différences dans la forme et la décoration.

J'ai voulu, chers Collègues, vous mettre très succinctement en contact avec le peuple Nervien — que vous connaissez déjà — mais avec lequel je vous demande instamment aujourd'hui de faire plus ample connaissance.

Bavay, autrefois dénommée Belges ne l'oublions pas, est à vos portes et le territoire dont cette ville était la capitale s'étendait fort avant dans votre pays.

Venez donc nous rendre visite, en amis, venez surtout travailler à nos côtés et celà pour la plus grande gloire de cette science, que vous comme moi, aimons de toutes nos forces et qui ne connaît point de frontières.

Le matériel lithique préhistorique

NOTE SUR UNE METHODE DE RECOLTE

par

JEAN HOUZEAU DE LEHAIE

On peut présumer qu'une habitation a existé à l'époque préhistorique sur un point quelconque, lorsque l'on y trouve, soit à la surface, soit en position stratigraphique, réunis, *comme indices*, au moins une grande partie des vestiges lithiques suivants :

1° des armes ou des débris d'armes,
2° des outils ou des ustensiles de ménage, ou leurs débris,
3° des ébauches, des malfaçons et des éclats de taille,
4° de la matière première,
5° des pierres ayant subi l'action du feu.

Il n'est pas toujours nécessaire que les cinq indices soient représentés au point considéré; il arrive souvent que la matière première manque. D'autre part, l'interprétation de la présence de pierres ayant subi l'action du feu donne prise à la critique, parce que celles-ci peuvent provenir d'un four à chaux, voire d'un incendie de forêt.

Il y a un 6ième indice qui se rencontre plus rarement, ce sont des objets ayant servi à l'ornementation du logis, à la parure ou au culte et un 7ième indice, qui ne se rencontre pas à la surface, c'est la présence de céramique.

Nous nous occuperons aujourd'hui uniquement des *vestiges lithique recueillis à la surface.*

D'après ces directives, nous avons cherché à déterminer sur l territoire de Mons, tout d'abord, des points ayant été habités à l'époqu néolithique sur les collines dénommées le Mont Panisel et la colli du Bois de Mons, situées toutes deux à l'est et au sud-est de la vil de Mons.

Nous énumérons les points les plus typiques à titre d'exemple en indiquant les caractéristiques principales de chacun d'entre eux.

I. — Altitude 46 m. - Sable paniselien. - Lieu dit „le Pla cher", entre le chemin des Brasseurs et le chemin de l'Ermitage, sur l rive gauche, et à 50 m. environ du lit actuel, du ruisseau du Serge de l'Ermitage. Ce point est situé à 1m.50 à 2 m. environ au-dessu du niveau actuel du ruisseau et près d'une source. Le matériel lithiqu est principalement concentré sur un espace mesurant 50 m. de l'e à l'ouest et 30 m. du sud au nord.

La récolte comprend déjà plus de 250 pièces taillées. Plus d 9/10 sont de grandes dimensions (+ de 10 cent. de long.), taillé à grands éclats. Les éclats de taille qui devraient se rencontrer pa milliers ont presque tous disparu. Le matériel recueilli se compose d haches brisées, pics entiers, casse-tête, percuteurs, percuteurs tra chants, couteaux, quelques grattoirs, racloirs, perçoirs frustes, nucle plus un grand nombre d'objets d'usage indéterminé, de blocs de ma tière première, de rares pierres ayant subi l'action du feu. Il y a tr peu de fragments de pièces portant des traces douteuses de polissage.

La matière première paraît provenir exclusivement de Spienne dont le gisement de silex est situé à 3-3 1/2 Kil. au sud. La pati épaisse est blanc-sale ou parfois un peu jaunâtre.

J'ai trouvé tout près une magnifique petite hache entièrement poli large, courte, plate, en silex gris foncé de Spiennes, sans patine. El n'appartient certainement pas au même matériel, ni, je pense, à même époque.

II. — Altitude 48 m. - Sable panisélien - A 150-200 m. e viron à l'est du point N° I, sur la même rive du même ruisseau, aup

une autre source, dans des conditions à peu près semblables, j'ai cueilli quelques dizaines de pièces ayant les mêmes caractéristiques, ue celles du point N° 1. J'y ai trouvé une seule hache entière, épaisse al dégrossie, dont quelques petites portions sont polies. Sans ces aces de polissage on la prendrait aisément pour un rebut ou une mal-açon.

Ici encore les petites pièces et les éclats de taille manquent presque omplètement, soit à la surface, soit en profondeur. La patine est gris-âle et épaisse.

Nous allons à présent nous éloigner du ruisseau vers le sud et isiter la colline du Bois de Mons.

III. — Altitude 55 m. - Sable panisélien. - A 100-150 m. u sud-ouest de l'habitation dénommée Ermitage St. Barthélémy, à 00 m. environ au sud du ruisseau et à 6 m. environ au-dessus de son iveau, examinons le sol.

Cet emplacement d'une concentration lithique, vers le centre de aquelle nous nous trouvons, mesure environ 100 m. de l'est à l'ouest t 50 m. du sud au nord. Elle est caractérisée par la présence d'in-ombrables éclats de taille petits ou minuscules dont la fréquence est naximum au point où nous sommes.

J'y ai trouvé en outre de nombreux restes de blocs de matière remière, quelques fragments polis avec soin, provenant sans doute de aches brisées, une pointe de flèche en amande brisée, de nombreux rattoirs, perçoirs, racloirs, poinçons bien travaillés, des percuteurs bri-és, quelques lames, quelques pierres craquelées au feu, etc..., le tout le petites dimensions, d'un appareil finement retouché; mais aucun objet le formes géométriques. Le silex gris de Spiennes en est la matière remière, la patine est grise, parfois blanchâtre, peu épaisse. Le site st actuellement très sec.

IV. — Altitude 55 m. - Sable panisélien. - A 100 m. environ à l'ouest—sud-ouest du N° III, et à 30-35 m. à l'est du chemin de 'Ermitage, on observe une autre concentration moins importante de matériel lithique.

Ce point est caractérisé par un appareillage à peu près semblab à celui du point n° III. Je possède une petite hache étroite, en grand partie polie, qui provient de ce point. Patine grise, peu épaisse.

V. — Altitude 60 m. environ. - Lambeau d'ergeron peu épa sur sable panisélien. - A 250-300 m. au sud du point n° III, sur u étendue d'environ 2 hectares, j'ai récolté de nombreuses pièces sa qu'il y ait une concentration bien marquée. Ce sont des fragments d haches, couteaux à encoche, grattoirs, racloirs, perçoirs, percuteurs br sés, nucleus, éclats de taille, pierres passées au feu. Le matériel e plus volumineux qu'aux points III et IV. Le silex paraît bien pr venir exclusivement de Spiennes, mais la patine est souvent jaune o brunâtre, parfois grise, peu épaisse. Le site est sec, mais moins aride qu'a point n° III.

VI. — Altitude 102 m. - Sable panisélien. - Point situé au su et à proximité de la butte moderne couronnée d'un tilleul à 150-20 m. environ à l'ouest du sommet de la colline du Bois de Mons. C point a fourni un très grand nombre de petites pièces : grattoirs, ra cloirs, poinçons, petites lames ou débris de lames, pointes de fl ches, éclats de taille, pas de pierre craquelées au feu à ma connaissanc Le tout en silex gris et en silex noir de Spiennes peu ou pas du tout patin Je ne connais aucune pièce polie, ni aucune grande pièce (+ de 10 cent.) provenant de cette concentration qui est limitée à une surface de quelqu ares seulement.

VII. — Vers 80-85 m. d'altitude - Sable panisélien - Les co teaux penchant au sud et au sud-sud-est, regardant Spiennes et St-Sym phorien de la même colline, confinent à l'angle droit formé par le ch min de Bethléém et la route de Mons à Beaumont. Ils ont fourni M. Léon Dubreux, de St.-Symphorien, un bon nombre de pièces int ressantes, qu'il a trouvées sur les déblais des tranchées d'exercice, creu sées par les soldats allemands en 1917 et 1918. Je n'ai vu in sit que de nombreux éclats de taille. Les pièces que j'ai vues chez l sont d'un appareil soigné. Leur nombre et leur variété semblent form un matériel trop important pour que ce soit simplement du matéri perdu. Il a dû y avoir en cet endroit des habitations; mais je n'ai pa

u en déterminer les emplacements exacts. La patine est grise et peu paisse.

D'ailleurs nous approchons ici du site de Spiennes qui, d'après es trouvailles faites, a dû être habité, suivant les époques, d'une façon lus ou moins permanente sur un très grand nombre de points.

C'est, tout au moins, ce que la répartition et le nombre des pièces lisséminées sur une grande surface autour du Camp de Cayaux, semble ermettre de supposer.

Revenons vers le nord et visitons maintenant la rive droite du ruisseau du Sergent de l'Ermitage.

J'ai pu y reconnaître plusieurs points présentant aussi des indices l'habitation plus ou moins prolongée à l'époque préhistorique.

VIIII. — Altitude 65 à 70 m. - Sable panisélien - Sur le enchant sud du Mont Panisel, dans la partie où la pente est la plus apide, un cultivateur a trouvé une grande et magnifique hache en silex le Spiennes intacte et complètement polie. Il en a largement ébréché le aillant. Sur ce point j'ai trouvé dans la suite un bon nombre d'ustensiles le ménage, de débris d'armes, de pierres passées au feu et des éclats le taille en grand nombre, le tout de petites dimensions. La patine est rise en général et peu épaisse.

IX. — Altitude 60 m. - Sable panisélien - A 250-300 m., à 'est de ce point, sur le penchant sud également du Mont Panisel; nais où la pente est faible, j'ai observé une autre concentration de maériel lithique en silex, j'ai recueilli un bon nombre d'ustensiles de énage, d'outils, quelques débris d'armes, des pierres passées au feu t des déchets de taille en grand nombre. Je n'ai trouvé ni grande ièce, ni matière première. La patine est grise et mince.

Je dois aussi mentionner que, à 50 m. environ au sud-ouest du ommet du Mont Panisel, altitude environ de 75 m., j'ai recueilli une grosse enclume en silex de Spiennes, pesant plus de 20 Kos .C'est la eule enclume trouvée sur la région de sable paniselien ; mais est-elle d'âge néolithique? Je n'oserais l'affirmer.

X. — Altitude 50 à 55 m. - Sable panisélien - Penchant nordest du Mont Panisel, entre le chemin des Mourdreux et le Sentier des

Buses, que je crois préhistorique, il existe une concentration médioc ment dense, occupant un espace d'environ un hectare qui est caractéri exactement comme le n° IX. Il y a une distance de 4 à 500 m. en ces deux points.

Plus loin au nord-est j'ai cherché sur une grande étendue; mais n'y ai reconnu aucune concentration. Il est vrai que de nombreu prairies y existent où des concentrations peuvent être masquées.

On remarquera que je ne mentionne nulle part la trouvaille retouchoirs; j'en ai trouvé; mais pas dans le périmètre des concent tions. C'est là un fait qui m'intrigue beaucoup.

Il existe en outre sur les flancs des mêmes collines (territoire Mons), 3 ou 4 points en observation; mais qui restent douteux; c'e à-dire, que le nombre des pièces recueillies est anormalement grand, s que le degré de concentration et le nombre des indices cités au dé de cette note, soient suffisants pour classer à présent ces points com des lieux d'habitation pendant une durée prolongée.

On trouve d'ailleurs épars dans toute la région examinée des si apportés ou débités de main d'homme à une époque préhistorique qu conque. L'homme en a perdu ou abandonné partout; mais cela n' plique nullement, à notre sens, qu'il en faille tirer la conclusion q a habité partout à une époque quelconque de la pierre, d'une fa prolongée ou permanente; mais bien plutôt qu'il s'agit d'un territ de chasse ou de culture, très fréquenté pendant longtemps.

Les concentrations massives de pièces, comprenant les indices p cisés au début, qui émaillent ce réseau, nous paraissent au contra être des emplacements d'occupations prolongées.

Mais que de variétés dans ces occupations qui ont laissé des c centrations plus ou moins massives, sous le rapport de l'époque où e se sont produites, des genres de vie des habitants, et du laps de te pendant lequel elles se sont prolongées. Que de vicissitudes elles éprouvées, depuis la fin de ces occupations jusqu'à nos jours, cau par les eaux ruisselantes, par l'action des hommes et des animaux, l que des sédiments ne les ont pas recouvertes pour les préserver injures du temps. Ce que nous trouvons, surtout dans les champs c

vés, ne sont souvent que des restes qui constituent des énigmes dont l'interprétation est difficile, sinon impossible.

La plupart des points considérés dans cette note sont situés sur des terres cultivées depuis longtemps. Les points I, III, IV, V, VIII, IX et X ont été depuis plus d'un siècle soumis à la culture maraichère. Il ne faut donc pas attacher trop d'importance au manque de grandes pièces, de gros éléments lithiques sur la plupart d'entre eux, attendu que les cultivateurs maraichers soigneux épierrent leurs cultures.

Par contre, la présence sur deux de ces points, n^{os} I et II, de gros matériaux, sans petits éclats, a une valeur indicielle considérable, car jamais un cultivateur n'enlève les petits éclats en laissant en place les gros éléments lithiques. Lorsque nous avons commencé à explorer le point I, quelques grosses pièces éparses sur le sol ont tout de suite attiré notre attention; mais nous avons retiré le plus grand nombre d'une rigole de drainage où le cultivateur les avait enfouies.

Le point II se présente dans des conditions tout à fait différentes. Il a toujours été maintenu en prairie. Dans un sol qui n'est pas bouleversé périodiquement par les façons culturales, toutes les pierres ayant les dimensions de celles qui nous intéressent, s'enterrent plus ou moins rapidement sous les actions conjugées de la flore et de la faune. Ceci est vrai partout où la couche meuble a une épaisseur suffisante. Dans nos régions les pierres s'enterrent alors de façon à ce que leur partie inférieure soit à 0m.30 environ de profondeur, c'est-à-dire, l'épaisseur de la couche habituellement remuée par les animaux. Dans des cas exceptionnels de la présence de terriers de lapins, blaireaux, renards, l'enfouissement peut se faire à plus grande profondeur; mais ce sont des exceptions. Les cas les plus habituels sont les enfouissements par les lombrics, les taupes et les plantes qui remuent une couche d'environ 30 centimètres de terre meuble.

Mentionnons enfin que les points III à X sont situés dans une région qui fut de tous temps un but de promenade très fréquenté par les Montois. La tradition orale familiale nous a permis d'apprendre que beaucoup de Montois y venaient, jusqu'à l'époque de l'invention des allumettes chimiques, chercher des pierres à briquet. C'étaient les silex gris ou noirs à faible patine qui étaient particulièrement appréciés pour

cet usage. Il est hors de doute que cette coutume a fait disparaîtr au cours des siècles précédents un grand nombre de fragments de silex choisis parmi les plus gros pour les briser, ou parmi les moyens, qu étaient épars dans les champs cultivés.

Ces circonstances locales expliquent en partie la rareté ou l'absenc de grosses pièces de silex gris ou noir sur les deux collines.

Il serait intéressant de rechercher si la coutume de ramasser de silex d'apport humain préhistorique et de les utiliser comme pierres briquet a existé dans d'autres régions que celle de Mons.

* * *

Nous allons examiner à présent la situation qui se pésente sur l plaine de limon hesbayen qui s'étend au sud-est de Mons, entre le routes de Mons à Binche et de Mons à Beaumont, sur les territoire des communes de Spiennes et de St-Symphorien, c'est-à-dire à l'es du Camp à Cayaux de Spiennes. Nous observons tout d'abord qu'i y a partout à la surface des terres cultivées, des silex apportés, débité de main d'homme à l'époque préhistorique. C'est comme un réseau dor les mailles s'élargissent à mesure que l'on s'éloigne des exploitation préhistoriques de Spiennes.

Si l'on examine le terrain plus attentivement, on constate qu'i y a autre chose : qu'il y a là aussi, en outre, des concentrations locales avec présence aux points de concentration des indices énumérés plus hau

Cette constatation n'élucide d'ailleurs pas, croyons-nous, la ques tion de l'habitat de la nombreuse et riche population constituée par le mineurs néolithiques du Camp à Cayaux de Spiennes.

XI. — Altitude 52 m. - Limon hesbayen. - Commune d Spiennes, lieu dit la Cantine, dans l'angle nord entre le Chemin Vaches et les anciennes exploitations de craie phosphatée. Je n'ai recueil en cet endroit aucune pièce polie; mais des quantités d'ustensiles d'outils, surtout des racloirs, des gratoirs triangulaires grands et petit des perçoirs variés, des débris de grandes armes, des outils allongé de petites haches et hachettes épaisses, des tranchets, des percuteu variés, enclumes, retouchoirs, pierres passées au feu, débris de lame

ne molette, des éclats de taille, de la matière première et un gros ursin (ornementation du logis?). Le tout est en silex de Spiennes à atine gris-jaunâtre ou noire, épaisse, bien distincte de celle du Camp Cayaux.

J'ai aussi recueilli à ce point, dont l'étendue est d'environ 1/2 ectare, des pièces taillées à deux époques : patine épaisse sur les surfaces de taille les plus anciennes; patine plus mince sur les surfaces plus écentes. Il y a en outre, bien entendu, comme partout dans les cultures e nombreux accidents (encoches, esquillements, fractures) sans patine, us à l'action des instruments aratoires, et des traces de fer nombreuses.

Ce point est situé à 600 mètres environ du bord est du Camp à ayaux.

XII. — Altitude 57 m. - Spiennes, limon hesbayen. - A 250-00 mètres au sud-est du point XI, au sud de la ligne des carrières récitées, il existe une autre concentration importante. Elle possède les êmes caractéristiques et j'y ai fait les mêmes récoltes qu'au point XI. La patine est aussi blanc-jaunâtre ou noire, épaisse, cette dernière tant ici beaucoup plus fréquente qu'au point XI. En outre, j'ai recueilli u point XII plusieurs pièces d'un magnifique poli, presque dépourvues e patine: des fragments de hache dont un très beau et large taillant omplet, un ciseau entier et un autre brisé.

Ces dernières pièces sont-elles contemporaines des premières ? Y a-t-il eu occupation pendant une période prolongée? Y a-t-il eu occupation à deux époques distinctes dont les vestiges se mêlent? Y a-t-il u des objets perdus à une époque où l'on n'habitait pas ce point ? Comme l'exemple est unique parmi les points étudiés, il faut attendre vant de conclure.

Cette concentration du point XII affecte la forme d'une ellipse oupée suivant son grand axe. Ceci nous parait signifier que le point abité était situé auprès de la limite nord-ouest de la parcelle de terre ui le porte et que les façons culturales ont disséminé les éléments lithiues en long et en large suivant le sens du travail.

Les façons culturales n'ont pas pu en porter sur la parcelle voisine ui a toujours subi des façons culturales distinctes, d'où résulte la répartion des objets sur une surface en forme de demi ellipse.

Ce qui précède tend à prouver que la limite formant le grand ax de la demi-ellipse n'a pas changé de place depuis le début des cu tures, c'est-à-dire, qu'il n'y a eu, en ce point qu'un seul lotissement d terres depuis l'introduction du soc de charrue dans l'économie rural Ceci nous reporte sans doute à plusieurs millénaires dans le passé.

XIII. — Altitude 72 m. - Limon hesbayen - St-Symphorien Vers l'extrémité sud du Chemin Perdu, côté est il existe une conce tration assez étendue. Les objets récoltés ont à peu près les mêmes cara téristiques que ceux du point XII; mais il y a parmi eux beaucou plus de haches grandes et moyennes épaisses et d'un appareil grossie Deux gros oursins y ont été recueillis. La patine blanc-jaunâtre, épais est la seule qui se rencontre à cet endroit qui est situé à 1500 m. e viron du Camp à Cayaux.

XIV. — Altitude 52 m. - Limon hesbayen - Spiennes. - C point distant de 1800 m. environ du Camp à Cayaux est situé da l'angle nord-ouest entre le Chemin St. Druon et le Sentier de la Vi lette. C'est une «Fosse à Cas», dénomination qui se rencontre en pl sieurs endroits de la région.

XV. — Altitude 52 m. - Limon hesbayen, - St-Symphorien. Ce point est situé à environ 200 m. du n° XIV et à 2.000 m. e viron du Camp à Cayaux, entre le chemin Nestor Dehon et le Senti de la Violette.

Ces deux points n'en forment sans doute qu'un; il y a peut-êt eu une agglomération englobant tout l'espace qu'ils occupent. Ils para sent avoir les mêmes caractéristiques. Comme ils sont en pleine explo tation et semblent très riches, il serait prématuré de conclure.

* * *

Si nous comparons le matériel récolté sur les 15 points qui vienne d'être énumérés au matériel des fonds de cabanes fouillés sur le Cam à Cayaux, de Spiennes, nous constatons immédiatement de profond différences.

Ce fait s'explique aisément.

1°. Les éléments du mobilier des fonds de cabanes du Camp à Cayaux ont un synchronisme certain pour chaque fond, ce qui ne doit tre le cas pour aucun des 15 points. La première présomption s'en ouve dans le fait que le réseau général de pièces éparses, dont nous vons parlé, a contaminé toutes les concentrations étudiées, puis parce ue, pour laisser sur place un grand nombre de pièces, il a fallu une ccupation prolongée. Les pièces taillées à deux époques en sont une reuve manifeste.

2°. Les 15 points ont subi un long pillage, tandis que les fonds e cabanes sont restés intacts.

3°. Les points de concentration furent occupés par des agriculteurs, es éleveurs ou des chasseurs qui n'avaient pas le même outillage que s mineurs et les tailleurs de silex du Camp à Cayaux.

Il en résulte que même en cas de synchronisme entre un fond de abane et l'une des concentrations étudiées, il doit y avoir de profondes ifférences entre les mobiliers, voire les appareillages de la taille.

Voici pourquoi :

Les ateliers du Camp à Cayaux nous livrent des malfaçons et des ebuts de grandes pièces. Les amoncellements de grands éclats de ille qui les encombrent prouvent qu'on ne faisait guère de petites pièces our la vente.

Dans une habitation rurale, au contraire, les petits outils étaient, ans la grande majorité des cas (13 sur 15 points étudiés), de loin s plus nombreux : toutes les récoltes rurales tendent à le prouver. e plus, il y avait souvent un stock de matière première. Donc, dans plupart des cas les pièces moyennes ou petites étaient faite à la mai-n, dans les exploitations rurales. Elles étaient faites par des ouvriers noins habiles forcément que les spécialistes de Spiennes, avec une atière première souvent sortie de la mine depuis longtemps et par con-quent moins facile à travailler. Leur appareillage devait s'en ressen-, être plus grossier, fruste, inégal que celui des tailleurs spienniens, uoique contemporaine.

A titre d'exemple, ce qui précède suffira, je l'espère, pour *indique* le genre de travail de localisation qu'il serait intéressant et utile d'en treprendre dans bon nombre de régions.

Il ne suffit pas, lorsqu'on indique la provenance d'une pièce quel conque, de le faire approximativement. Il y aurait lieu, croyons-nous de l'indiquer avec une précision suffisante pour qu'il soit possible, dan la suite, de regrouper toutes celles qui proviennent d'une même concen tration, d'une même habitation. Il serait utile de le faire en tenan compte de la dispersion qui a pu être opérée lentement par les façon culturales des terres, depuis que les dépôts lithiques leur ont été confié comme d'après les autres indices de dispersion que la topographie peu indiquer.

Comme tout ce qui précède s'applique à des stations de surfac il serait utile aussi de discriminer avec soin les pièces d'époques diff rentes qui pourraient se trouver mêlées dans une concentration bien loc lisée.

Enfin, remarquons que, quelles que soient les précautions que l'o prend, on ne peut jamais, à la surface, récolter toutes les pièces pr venant d'une habitation isolée. On n'y est jamais, dans notre contré le premier à récolter, sur un point quelconque, le matériel lithique épa à la surface. Heureusement, le plus souvent, les collecteurs précéden se sont bornés à ramasser les «belles pièces», qui sont l'infime minori laissant sur place un ample matériel seulement «écimé».

D'autre part, on ne peut jamais tout récolter: un certain nomb de pièces échappent, même si les cultivateurs n'en ont pas enlevé. Enf on néglige probablement plus souvent qu'on ne le pense des piè plus ou moins importantes, parce qu'on n'en comprend pas encore signification et le rôle dans l'ensemble du matériel recueilli.

* * *

La lecture de cette note permettra d'apprécier que les caracté tiques des 15 points examinés ne sont pas uniformes pour tous.

Les points I et II ont des caractéristiques bien semblables, n seulement pour leur matériel lithique, mais en ce qui concerne la to graphie locale.

Les points III, IV, VIII, IX et X ont aussi un grand nombre e points de resemblance sous le rapport du matériel lithique recueilli.

Les points V et VII, à leur tour, paraissent assez semblables.

Le point VI n'a guère d'équivalent parmi les autres.

Les points XI, XII et XIII ont beaucoup d'analogies entre eux, es pièces sont d'un apareillage homogène et il n'y a guère de différence qu'entre les patines.

Les points XIV et XV ne sont pas identiques aux 3 précédents: outefois ils présentent de nombreux côtés de proche parenté.

Il y a donc, dans la façon de spécialiser les points de récolte par a division en concentrations locales homogènes, les bases d'une sorte de lassification au sein du néolithique de la surface.

A défaut d'une base stratigraphique, elle peut rendre des services. C'est à ce ttre que je me permets d'en donner des exemples.

Quels sont ses rapports avec une chronologie? Peut-être pourrait n proposer celle-ci pour les 15 points examinés, en allant du plus ancien au plus récent :

I et II, première époque ;

XI, XII, XIII, XIV (?) et XV (?) deuxième époque ;

V et VII, troisième époque;

III, IV, VIII, IX et X, quatrième époque;

VI, cinquième époque.

Ces deux dernières époques pourraient être contemporaines de certains fonds de cabanes du Camp à Cayaux que j'ai pu examiner.

Un précurseur belge de l'extension, aux religions de la Préhistoire, des théories totémistiques

par

ELZA LECLERCQ,

Attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire

On sait que c'est à Lartet, le savant fouilleur français que revient l'honneur d'avoir le premier attiré l'attention du monde scientifique sur l'existence des œuvres d'art paléolithiques. En 1860, en effet, il découvrait un os sculpté dans la caverne de Massat, en Ariège, et identifiait un bois de renne gravé trouvé à Chaffaud vers 1850.

L'intérêt suscité par cette pièce et par d'autres que le fouilleur découvrit par la suite dans la région des Eyzies, au Moustier, à la Madeleine, à Laugerie-Basse et Laugerie-Haute, amena rapidement de nombreux savants à la recherche et à l'étude des œuvres paléolithiques, et dès 1875, nous voyons à la tâche Mortillet, Cartailhac, Piette, Massenat et bien d'autres. En Belgique, en 1869, Dupont mettait à jour dans la caverne de Goyet le bâton de commandement bien connu et peu de temps après, la plaque de grès gravée de Furfooz.

Mais, si tous les savants s'attachaient à la recherche et à l'étude des œuvres d'art paléolithiques, il en est un autre, beaucoup plus obscur, il est vrai, que préoccupait le problème de la signification et du but de ces sculptures et peintures quaternaires. Le Père Bernardin, Conservateur du Musée de Melle, s'occupa, incidement il est vrai, de cette ques-

tion. Son intérêt était tourné surtout vers la géographie et plus spécialement la géographie commerciale, qui lui fit connaître des bâtons généalogiques des Maoris qu'il songea tout de suite à comparer aux bâtons et gravures sur os qui, depuis 20 ans, préoccupaient le monde scientifique.

Voici comment il s'exprime à ce sujet, dans la «Revue Savoisienne» de février 1876, (p. 12) :

«Les instruments nommés bâtons de commandement portent assez souvent des encoches régulières; ces entailles, n'auraient-elles pas eu pour but de rappeler les généalogies des chefs? On y voit ordinairement d'un côté le dessin d'un animal; ... cet animal ne désignerait-il pas la tribu? par exemple, celle de la Trute en Belgique, les tribus du Bouquetin, de la Belette, du Castor en Savoie »?

Malgré mes recherches, je n'ai pas retrouvé dans l'œuvre de Bernardin, d'autres études sur la religion à la période paléolithique.

La théorie émise par ce modeste chercheur n'attira d'ailleurs, à l'époque, l'attention d'aucun savant, malgré un article de Rivon dans «La Haute-Savoie avant les Romains» où l'auteur fait allusion à cette thèse. En 1888, Lang, comparant la peinture paléolithique et celle des Bochimans aboutit, indépendamment de Bernardin, à une conception magique de l'art quaternaire.

Ce n'est que 20 ans après, que Salomon Reinach rappela et reprit la théorie totémistique énoncée par Bernardin.

En 1899, dans la «Revue Archéologique», il signalait déjà que «ces figures d'animaux, si fréquentes dans l'art des hommes des cavernes témoignent d'une sorte de totémisme». Plus tard, en 1903,(1) dans «L'Anthropologie», il développait les arguments en faveur de sa théorie: «J'ai constaté, dit-il, — ce qu'on avait observé depuis longtemps — que les motifs empruntés au monde animal sont de beaucoup les plus nombreux ; puis — ce qui parait nouveau — que les animaux présentés sont, à titre exclusif, ceux dont se nourrit un peuple de chasseurs et de pêcheurs. Ces animaux-là étaient désirables, tandis que les autres ne l'étaient point ; ils étaient «undesirable», suivant un mot anglais

(1) T. XIV, p. 257.

dont nous n'avons pas l'équivalent. Les «undesirable animals» comprenaient les grands felins, tels que le lion et le tigre, la hyène, le chacal, le loup et le serpent. Je ne connais pas une seule représentation de ces animaux». Plus loin, parlant des peintures pariétales des Australiens, il nous signale qu'ils «considèrent qu'une notable partie de ces peintures sont en relation avec le culte totémique et nous apprennent — détail essentiel — que, dans un grand nombre de cas, elles sont tracées sur les parois rocheuses en des endroits qui sont strictement tabous pour les femmes, les enfants et les hommes non initiés. Il y a là une analogie bien curieuse avec cette constatation faite en France, que les peintures de cavernes n'en occupent pas l'entrée, où pénètre la lumière du jour, mais sont rélégués dans les parties les plus obscures, au fond de longs corridors d'accès». «Les peintures des Aruntas ont pour but d'assurer la multiplication des animaux désirables, et d'attirer ceux-ci le plus possible aux environs de la caverne. Ainsi, s'expliquerait de même, parmi les peintures de cavernes, l'absence des animaux carnassiers».

La théorie émise par Salomon Reinach n'eut guère de succès dans le monde scientifique, et l'avenir d'ailleurs prouva qu'elle était établie sur une erreur fondamentale: nous connaissons maintes représentations pariétales d'animaux «undesirable» tels que des lions, des loups, des hyènes, etc.

Est-ce à dire que cette théorie ne soit pas admissible? Il est vrai qu'aujourd'hui plus aucun savant ne parle de totémisme à propos de l'ère quaternaire. Bégouen, Kühn, Menghin, Breuil, Obermaier, Absolon et bien d'autres se contentent de considérer l'art paléolithique comme essentiellement magique. Mais ne devons-nous pas voir à l'origine de ce rejet plutôt les difficultés inhérentes à résoudre ce problème trop complexe, et peut-être insoluble, que des assertions fondées de la fausseté de la théorie totémistique ?

Le problème du totémisme est, en effet, aujourd'hui extrêmement embrouillé. Des vingtaines de définitions en ont été données par des auteurs s'occupant de ce problème, touchant à la fois à l'ethnographie, à la sociologie et à l'histoire des religions. Des discussions ont surgi et dont les principales — qui ont malheureusement désaxé la notion du toté-

misme — sont d'ordre religieux: le totémisme est-il, ou non, la première manifestation religieuse de l'esprit humain ? D'autres problèmes, impliqués dans cette question, demandent à être auparavant résolus : la mentalité primitive est-elle identique ou irréductible à la nôtre? L'école évolutioniste anglaise s'oppose ainsi à l'école sociologique française.

Ce n'est pas le lieu ici d'analyser les différentes tendances de théories conceptionaliste de Frazer, nominaliste de Lang, économique de Spencer, historique du P. Schmidt, de son école et de l'école américaine représentée par Boas, Goldenweiser, de la théorie ontologique de Durkheim et sociologique de Lévy-Brühl, et bien d'autres encore.

Je voudrais seulement, indépendamment de ces discussions, tenter de montrer schématiquement ce qu'est le totémisme, et faire ressortir combien il est difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, d'accepter ou de rejeter l'hypothèse émise par le P. Bernardin.

Donner une définition abstraite et rigoureuse du totémisme est chose quasi-impossible : le primitif lui-même n'en a jamais eu un concept clair et distinct. Les manifestations de sa vie mentale sont, en effet, liées inextricablement les unes aux autres en tant qu'elles participent toutes plus ou moins d'un même pouvoir mystique. Les manifestations totémiques ne peuvent donc être isolées d'autres, telles que le culte des morts, les offrandes, etc. L'on comprend aussitôt qu'elles varient suivant les milieux.

Autre point qui rend son étude extrêmement difficile: nous ne connaissons chez le Primitif actuel qu'un totémisme évolué. Les origines de cette notion nous sont fort obscures.

Le mot totem vient d'un terme «ototeman» emprunté au dialecte des Indiens Chippeway. La signification de «ototeman» est : signe de parenté, ou plus exactement frère et sœur descendant d'une même mère qui ne peuvent se marier entre eux, mais dont la parenté est affirmée du fait qu'ils habitent sous le même toit.

Long, en introduisant vers 1750 ce terme dans notre langage, lui donne déjà une toute autre signification : totem signifie la protection d'un groupe d'hommes par quelque être ou esprit. Le génie protecteur, plus souvent une espèce animale, protège individuellement chaque membre de la tribu par l'intermédiaire d'objets inanimés symboliques et sacrés tels que des grands poteaux (que l'on rencontre en Alaska), armes

engins de pêche, des pierres telles que les «churinga» et d'autres phénomènes naturels.

Les membres d'un certain groupe se considèrent donc comme les parents de l'espèce animale qui leur sert de totem : le clan du crocodile se dit allié par le sang avec les crocodiles; chez les Wutarous en Australie, ce sont les kangourous qui sont les collatéraux des hommes. La parenté entre le totem et son groupe se manifeste par des *ressemblances :* l'homme et son totem-chien courent tous les deux vite ; l'homme et tel poisson-totem ont les mêmes yeux rouges; l'homme et un oiseau-totem font preuve de hardiesse et de force de caractère.

Long et ses contemporains n'avaient remarqué dans le totémisme que son caractère essentiellement religieux. Mais toutes les restrictions, les contraintes, les défenses qu'il entraîne entourent ce système religieux d'un autre, social, au moins aussi important. Le Totem donne son nom au clan. Il est défendu de tuer et de manger le totem sauf dans les grandes cérémonies totémiques. A ces interdictions s'en ajoute une troisième toute différente : l'exogamie. L'exogamie est une loi suivant laquelle il est strictement défendu à un homme d'épouser une femme de son propre clan, c'est-à-dire vouée au même totem. Signalons en passant que le caractère totémique de l'exogamie a été contesté. et c'est le P. Trilles, étudiant les Fan, qui semble donner la meilleure solution à ce problème: il peut y avoir exogamie sans totémisme, mais dès qu'il y a totémisme, il y a exogamie.

Tel est esquissé à grands traits ce curieux système dont je voudrais faire ressortir les idées fondamentales en disant que le totémisme est une organisation sociale et religieuse fondée sur la croyance à l'identité de certains groupes d'hommes avec certaines espèces animales ou végétales, et qui divise ainsi une tribu en «clans» dont les fonctions sociales et religieuses sont déterminées par leurs totems respectifs.

Que pouvons-nous retenir de ce système en ce qui concerne les religions de la préhistoire? Pouvons-nous, d'après ce que nous devinons des croyances paléolithiques, conclure à un système de croyances totémiques ?

Il me semble bien difficile de répondre, car ce problème ne peut être résolu que si l'identité entre certains Primitifs actuels et les Paléolithi-

ques est démontrée. Or, l'on sait combien, en ce sens, les opinions sont divergentes.

La méthode comparative, autorisant le rapprochement entre Paléolithiques et Primitifs actuels n'est donc que de peu d'utilité en Archéologie préhistorique; sa méthode est peu sûre et permet des interprétations où l'imagination joue un trop grand rôle.

Plus intéressante à notre point de vue, est la théorie des «ensembles», dont la méthode est fortement apparentée à celle de l'école historico-culturelle et qui vient d'être récemment exposée dans la revue l'«Anthropologie». (1)

Voici quelle est la thèse: Un ensemble de civilisation est l'harmonie qui domine tous les éléments de la vie sociale, politique et économique d'une société; c'est une unité indivisible dont les éléments qui la composent semblent s'interpénétrer de la façon la plus étroite. Une fois admise la cohésion de tous les éléments d'une civilisation, on peut prendre l'un de ceux-ci comme symboles de tous les autres. Les ensembles culturels, qui ont des symboles communs indubitables, peuvent être comparés entre eux. Les symboles les plus représentatifs sont les plus banals: tous les instruments de travail, par exemple. Un symbole unique autorise même parfois la comparaison.

«Par la comparaison des «ensembles», l'Ethnologie peut combler bien des lacunes et des sources d'information. C'est ainsi que l'identité des éléments de civilisation matérielle de deux ensembles A et B, lui permet de conclure à l'identité des éléments de leur civilisation intellectuelle. Si ceux-ci, dans l'ensemble A, n'étaient que partiellement connus ou même étaient complètement inconnus, on pourrait leur substituer sans crainte ceux de l'ensemble B. Il devient même possible de distinguer l'âge relatif des différents apports qui ont constitué une civilisation donnée et par conséquent de distinguer les éléments originaux et essentiels des éléments surajoutés. Par une étude comparative dans le temps et dans l'espace des civilisations voisines, et même parfois par une analyse approfondie de la civilisation étudiée, on peut déterminer si ces éléments sur-

(2) «De la méthode en Préhistoire», 1930, T. XL, pp. 1-17.

ajoutés sont les reliques d'un ensemble de civilisation plus ancien («survivances» de Taylor), ou si ce sont au contraire, les premiers symptômes de la formation d'un nouvel ensemble de civilisation.» (pp. 4-5).

C'est à l'aide de survivances conservées dans les civilisations australiennes et décélées grâce à la comparaison de celles-ci avec ce que nous a laissé la période paléolithique, que M. Nikolsky, croit pouvoir reconstituer les éléments de la civilisation paléolithique — reconstitution où entrent d'ailleurs bon nombre d'éléments archéologiques, anthropologiques, psychologiques, etc.

Voici quelques passages extraits du tableau qu'il présente du Paléolithique supérieur :

«On est en droit de supposer que la société du Paléolithique supérieur était prétotémique. Son signe principal était l'exogamie»... «Grâce au développement du langage articulé, la mentalité devient raisonnable, mais reste prélogique: ce n'est pas la science ni même la religion qui règnent sur les intelligences, mais la magie». ..... «Elle s'exerce par l'art des cavernes, très réaliste, qui s'épanouit à cette époque».

Il me semble bien difficile de suivre M. Nikolsky, non pas que la théorie des ensembles nous apparaisse sans valeur, mais que son application à la période paléolithique nous semble dangereuse et hypothétique. Ne connaissant plus, en effet, que des Paléolithiques actuels, très évolués, voir même dégénérés, force est à l'auteur de recourir à l'exemple des sauvages néolithiques actuels pour éclairer quelque peu la civilisation des hommes des cavernes. Il détermine, en effet, grâce à ceux-ci, quelles sont les survivances qui serviront, en sens inverse, à reconstituer le tableau de la civilisation paléolithique.

Le détour est grand, on le voit... et de plus, cette démonstration n'a de valeur qu'à conditions d'accorder, à priori, l'identité des ancêtres du Primitif actuel avec les Paléolithiques.

Je suis hélas! aussi sceptique en ce qui concerne le totémisme, non seulement religieux, mais social, dont parle Nikolsky. L'archéologie, seule source d'information valable ici, ne pourra jamais nous donner des *preuves* en faveur d'un totémisme social. Comment prouver, en effet, l'existence de la loi d'exogamie, la prohibition de tuer ou de manger l'animal sacré

à l'ère quaternaire? Quelle était la nature qui unissait les membres d'une tribu et les tribus entre elles? Autant de questions auxquelles l'Archéologie ne peut répondre.

Aussi, comme l'a fait très justement remarquer le P. Mainage(3), ce n'est pas dans ce sens qu'il faut diriger les recherches pour avoir quelque éclaircissement sur les religions de la Préhistoire. Nous devons renoncer à démontrer un Totémisme social à l'ère quaternaire.

Mais des pratiques magiques, d'apparence au moins zoologique, qui certainement existent à la période paléolithique, ne peut-on conclure à un totémisme essentiellement religieux? Ne peut-on pas reconnaître dans les milliers d'animaux peints sur les parois des cavernes, les objets d'un culte où l'image joue un tout premier rôle, des emblèmes, des marques symboliques? Voici ce que répond le P. Mainage: «Nous devrions nous attendre dès lors, à trouver suivant que nous nous adressons à telle ou telle station, à telle ou telle grotte de l'ère quaternaire, la prédominance exclusive d'images qui attesteront qu'effectivement le choix des paléolithiques obéissait à la loi de différenciation des totems». — Or, on peut l'affirmer aisément en dressant un tableau comparatif de toutes les espèces animales figurées sur les parois des grottes, cette tendance n'existe nulle part.

La même remarque s'impose pour les signes schématiques peints sur les parois des cavernes que l'on considère parfois comme des emblèmes totémiques : la loi de différenciation n'est de nouveau pas vérifiée.

De plus, l'analyse des os d'animaux mangés par les Paléolithiques ne nous révèle aucun tabou alimentaire. Des hommes mangeaient toutes les bêtes comestibles que leurs armes pouvaient atteindre.

Ce sont là autant de preuves en faveur d'un totémisme religieux qui glisse entre nos mains.

L'archéologie, on le voit, n'est pas encore à même de dire si l'hypothèse émise par le P. Bernardin est exacte ou non. Le problème

(3) **Les religions de la Préhistoire**, Paris, 1921, p. 207.

du totémisme à l'ère quaternaire reste entier. J'ai voulu simplement en ces quelques lignes, montrer comment actuellement il reste en suspens et combien il est délicat (4).

(4) Je m'en voudrais cependant, de ne pas signaler la découverte que vient de faire M. Peyrony, à la grotte de la Roche, près de Lalinde en Dordogne, singulièrement intéressante du point de vue qui nous occupe: il s'agit d'une petite pièce en bois de renne, munie d'un trou de suspension à l'une de ses extrémités, et affectant la forme d'un poisson sans queue. Un dessin linéaire est gravé sur l'une des faces. Unique jusqu'à présent dans l'archéologie préhistorique, nous pensons, nous dit M. Peyrony, qu'il faut y voir un instrument identique à celui que certains primitifs actuels appellent «churinga» — ou pierre sacrée, utilisée dans les grandes cérémonies totémiques (**L'Anthropologie**, T. XL, p. 10).

Essai de Géographie Monumentale de la Belgique pendant l'époque Romane,

par

JULES DUMONT,

Architecte,
professeur d'Histoire de l'Architecture.

Les frontières politiques étaient, au Moyen Age, bien différentes e ce qu'elles sont aujourd'hui. Notre pays était morcelé, divisé en petits Etats qui n'avaient entre eux que des liens ténus. Ce manque d'unité 'explique en grande partie par les contrastes que présente notre pays u point de vue géographique: la contrée baignée par l'Escaut est plate t le fleuve coule entre des rives peu saillantes et grasses; le pays mosan st montagneux et la Meuse promène ses eaux entre des rives escarpées érissées de rochers. Les plaines scaldiennes sont généralement peuplées ar des habitants parlant une lange germanique et les hauteurs mosa- es par des peuples romanisés, parlant des dialectes français.

La Flandre et le Hainaut, au point de vue religieux, dépendaient des évêques de Cambrai, Tournai et Térouanne soumis à la métropole le Reims tandis que le reste du pays faisait partie du diocèse de Liége, relevant de la métropole de Cologne.

La frontière linguistique coupe le pays suivant une ligne horizontale égèrement onduleuse qui n'a guère été modifiée depuis le haut Moyen Age et qui correspond à peu près à l'ancienne limite de la forêt Char-

bonnière. Par contre, les frontières politiques chevauchent cette ligne e
s'établissent verticalement.

Au début de l'époque romane, nos provinces se couvrent de mo
numents intéressants qui, tous, sont établis suivant des principes d'influenc
étrangère qu'il est intéressant de rechercher.

L'apport des écoles étrangères se retrouve aisément et permet un
classification qui divise le pays en deux régions, l'une scaldienne, l'autr
mosane, subissant toutes deux une influence bien déterminée, bien carac
térisée et enfin, de ci de là, une troisième influence se fait sentir spora
diquement.

Il est bon de noter que si les Romains avaient laissé sur le sol d
Midi de la France et de la région du Rhin des monuments d'architec
ture intéressants, ils n'avaient guère établi chez nous de construction
importantes ni par leur superficie ni par leur caractère esthétique. N'ayan
aucun bon modèle sous les yeux, nos aieux relevaient donc des régio
limitrophes pour tout ce qui était du domaine artistique. Les deux gran
des voies de communication, par eau, l'Escaut et la Meuse, devaien
servir à l'expansion chez nous, des écoles voisines de nos frontières. D
même, la grand'route romaine de Bavay à Tongres et les routes secon
daires créées sous l'impulsion des Romains. Plus tard, les grands pèler
nages et notamment le pèlerinage à St. Jacques de Compostelle, en Es
pagne, et aussi les Croisades seront des causes importantes de modifica
tions dans notre architecture.

C'est de Provence qu'est parti le mouvement créateur du style roma
Les amphithéâtres, les théâtres, les aqueducs, les thermes, les temple
laissés par les Romains qui avaient vécu dans le pays, moins en conqué
rants qu'en associés des Ligures, étaient, pour les architectes provençaux
autant de belles solutions à des problèmes qui se présentaient à eux tou
les jours.

Aussi les premières églises voûtées signalées par les textes se trou
vent-elles sur les rives Méditerranéennes en Provence et en Catalogne. L
réaction romane, partie de ces contrées, remontera vers le Nord.

Un archéologue Français, Brutails, a étudié l'évolution du sty
roman en France et la formation des diverses écoles issues de cette réa
tion. D'après lui, et les faits appuyent son raisonnement, les arcs dou
bleaux, les supports à ressauts, les contreforts et l'usage de la sculptu

ornementale seraient venus du Midi en même temps que les voûtes. Les architectes des bords du Rhin, ayant moins de bons modèles sous les yeux, auraient été plus lents à se servir de la voûte avec succès.

Le déambulatoire n'apparaît que vers l'an 1000 et l'idée semble en être venue du Plateau Central français, l'application s'en faisant rapidement dans le bassin moyen de la Loire.

Cette heureuse combinaison qui donne de la grandeur à l'aspect intérieur des églises, fut adoptée par les écoles poitevine, bourguignonne et française (Ile de France).

Elle paraissait avoir été repoussée partout ailleurs et entre autres par l'école de Normandie, mais des fouilles faites à N.-D. de Jumièges près Rouen en 1927 par M. Georges Lanfry ont apporté la preuve que parfois les architectes de l'école normande lui trouvèrent du charme (c'est le plus ancien édifice de l'école romane de Normandie).

L'église romane naît de la basilique latine. Le plan basilical est à l'origine du roman. Dans la nef, au-dessus des grandes arcades, s'ouvre fréquemment le triforium et, au-dessus du triforium, les fenêtres; au-dessus encore sont posées les charpentes.

La tendance romane consiste à substituer la pierre au bois, la voûte à la charpente.

La renaissance Carolingienne avait laissé des modèles d'églises voûtées, mais elles affectaient le plus souvent un plan rayonnant. Ce n'est pas là qu'il faut chercher la source de perfectionnements qui caractérisent l'architecture romane chez nous.

L'Art Roman des bords du Rhin s'implante sur les bords de la Meuse: à Liége, St-Denis (987) - Ste-Croix, St-Barthélemy (1015), St-Jacques (1016), Ste-Julienne de Cornillon (1107), St-Pholien (1189), St-Lambert (reconstruite 1185 à 1280), St-Nicolas en Glain (1151), à Andrimont, Polleur, Theux, Tongres, Stavelot (primitive), Amay, Andenelle, Hamoir (Xhignesse), Wéris, Lixhe, St-André, Fouron le Comte, Mouland, sont rhénans; tandis que St-Jean à Liége imité du dôme d'Aix-la-Chapelle, est représentatif de l'influence orientale qui s'est propagée jusque dans nos contrées. Liége était le centre d'expansion de l'architecture rhénane dans la contrée mosane.

Le même rôle sera rempli par Utrecht dans les Pays-Bas du Nord, tandis que dans le bassin de l'Escaut, Tournai sera pour nous, la capi-

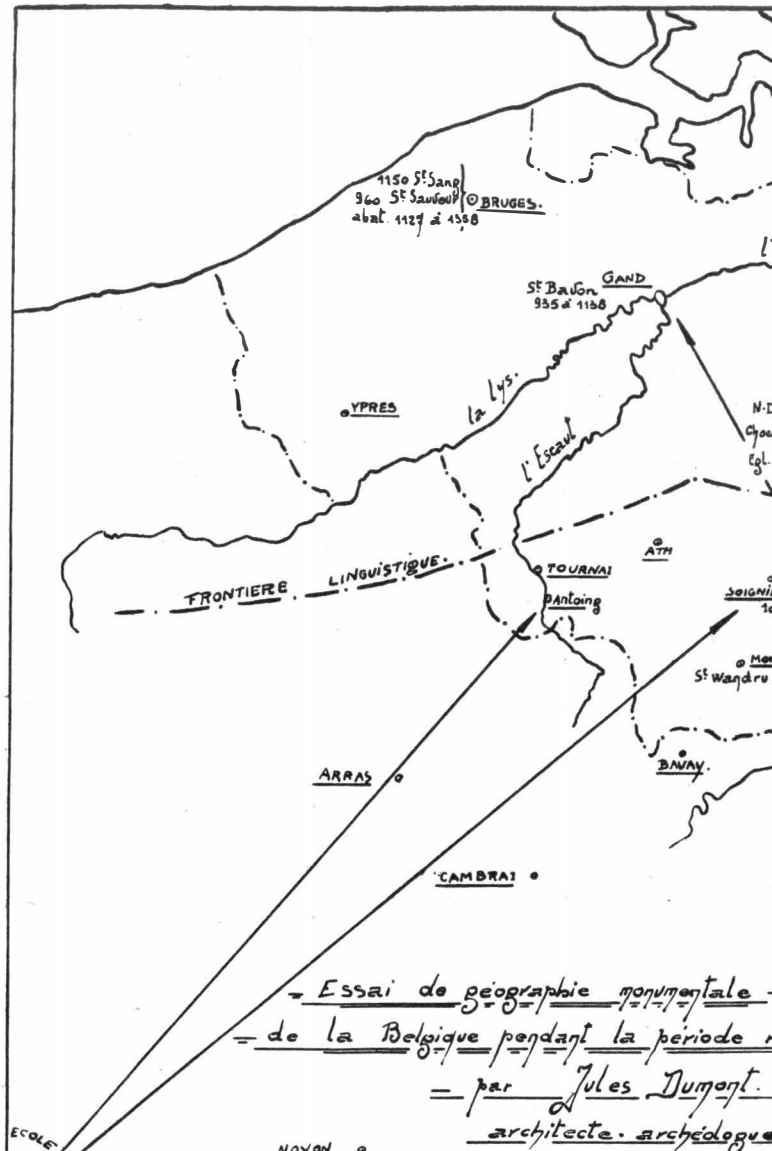

Essai de géographie monumentale
de la Belgique pendant la période
par Jules Dumont.
architecte. archéologue
Liége.

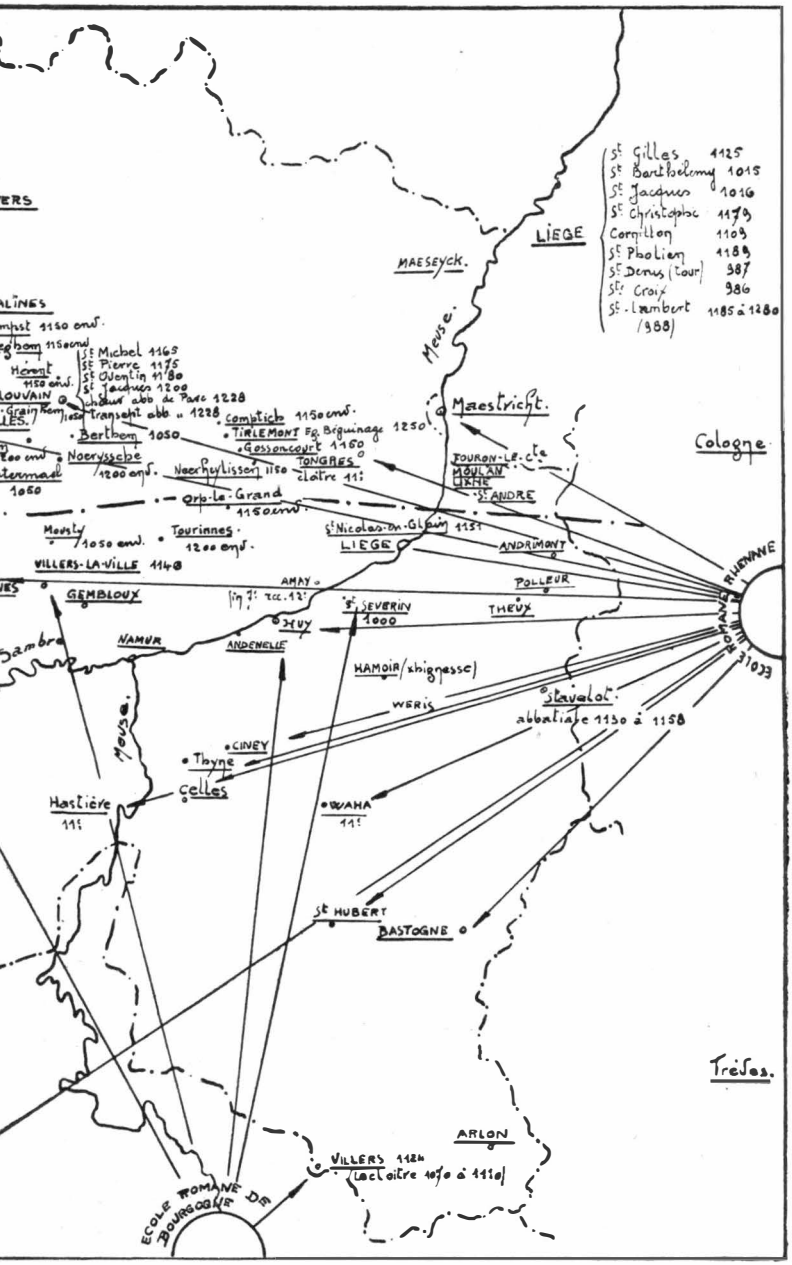

St Gilles 1125
St Barthélemy 1015
St Jacques 1016
St Christophe 1179
Cornillon 1109
St Phalien 1189
St Denis (tour) 987
Ste Croix 986
St Lambert 1185 à 1280
(988)
LIEGE
MAESEYCK.
Meuse.
Maestricht.
Cologne
St Michel 1165
St Pierre 1175
St Quentin 1180
St Jacques 1200
chœur abb de Parc 1228
transept abb " 1228
Comptich 1150 env.
TIRLEMONT Eg. Béguinage 1250
Gossencourt 1150
TONGRES
cloître 11e
Berthem 1050
Noerysche
1200 env.
Neerheylissen 1150
FOURON-LE-Cte
MOULAN
LIXNE
St ANDRE
Orp-le-Grand
1150 env.
Mousty
1050 env.
Tourinnes
1200 env.
St Nicolas-en-Glain 1151
LIEGE
ANDRIMONT
VILLERS-LA-VILLE 1140
AMAY
POLLEUR
GEMBLOUX
St SEVERIN
1000
THEUX
HUY
NAMUR
ANDENELLE
HAMOIR (xhignesse)
WERIS
Stavelot
abbatiale 1130 à 1158
CINEY
Thyne
Celles
Hastière
11e
WAHA
11e
St HUBERT
BASTOGNE
Trèves.
ARLON
VILLERS 1124
(Lectoitre 1070 à 1110)
ECOLE ROMANE DE BOURGOGNE
ROMANE RHENANE

tale artistique. Le Brabant subira aussi l'influence germanique, car il était terre d'Empire, l'Escaut formant la limite occidentale entre l'Allemagne et la France en vertu du traité de Verdun de 843. Jusqu'à la fin du 12e siècle,les ducs de Brabant assistent aux diètes impériales. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Nivelles, dans la partie Sud du Brabant, ait été dotée d'une église (Ste-Gertrude) dont le plan est purement rhénan. Nivelles avait d'ailleurs été fondée en 646 par Ste-Gertrude, fille de Pepin de Landen et de Itta d'Aquitaine.

Dans le Brabant, nous trouvons encore à rattacher à l'école rhénane: *Louvain :* St-Michel (1165), St-Pierre (1175), St-Quentin (1180), St-Jacques (1200), Chœur de Parc (1228), Transept de Parc (1228) — *Bruxelles:* Crypte d'Anderlecht (1078), Eglise Hop. St.-Jean (1131), Chœur de Ste-Gudule (1226), N.-D. de la Chapelle (1210), St-Jean (1200). Les préoccupations guerrières du temps eurent pour conséquence de restreindre l'activité intellectuelle et artistique aux sphères religieuses. C'est le clergé, surtout le clergé régulier, qui a le monopole des sciences et des arts.

Si la faiblesse des villes explique, en ordre principal, la pauvreté de l'architecture romane aux XIe-XIIe siècles dans la plupart des cas, les luttes incessantes qui accompagnèrent les formations territoriales contribuèrent, de leur côté, à retarder tout épanouissement artistique sérieux.

Les caractères de l'école rhénane indiquent un plan simple, se rapprochant du plan basilical sans déambulatoire, avec absides au bout des bras du transept et même au fond de la nef. Les voûtes de la nef sont d'arêtes bombées et celles des bas côtés sont d'arêtes. L'ordonnance intérieure de la nef offre de grandes arcades simples, en plein-cintre, des fenêtres et pas de triforium. Il existe un clocher central.

Les flèches sont d'ordinaire à quatre pans dont les arêtes répondent au sommet des pignons élevés sur les quatre faces des tours. La décoration est rude, d'influence lombarde, avec arcatures lombardes, et galerie extérieure en haut des absides. C'est le cas de Ste-Croix à Liége, c'est celui du prieuré de St-Nicolas en Glain, et la plupart des caractéristiques ci-dessus énoncées se retrouvent dans l'église Ste-Gertrude de Nivelles.

Le pays scaldien recevra-t-il l'influence des écoles diverses qui se partagent le Nord de la France? Il semble bien qu'il faille le rattacher à l'école romane de Normandie.

Les églises romanes normandes n'ont pas de déambulatoire (sauf la réserve faite précédemment pour le premier plan de Jumièges). La nef n'a pas de voûtes, quelquefois des arcs transversaux ; les bas côtés sont voûtés d'arêtes et surmontés de tribunes non voûtées. La coupe longitudinale offre de grandes arcades plein-cintre, un large triforium, des fenêtres en avant desquelles court une galerie, des piliers quelquefois alternés, une tour lanterne. La décoration est géométrique, assez pauvre, avec des chapiteaux à godrons.

Nous retrouvons la plupart de ces caractères à l'église de Soignies ainsi qu'à la cathédrale de Tournai si nous faisons abstraction du chœur gothique qui y a été ajouté par la suite.

A Tournai toutefois, la sculpture est plus riche que dans les églises normandes, mais Tournai fut très tôt dotée d'une remarquable école de sculpteurs dont les œuvres se répandirent dans le bassin de l'Escaut à toutes les époques de notre histoire.

Mais, de ci, de là, dans le pays, à Huy (la première collégiale romane de 1060), à St-Sévérin en Condroz, à Villers devant Orval, au Val St-Lambert, à Villers-la-Ville en Brabant, à Gand (à St-Bavon) des églises furent édifiées dont la structure diffère à la fois de l'ordonnance rhénane et de celle de Normandie. C'est que celles-ci furent bâties par des Communautés religieuses (les Clunisiens et les Cisterciens) qui venant du centre de la France, amenaient avec elles leurs moines-architectes, leurs moines-constructeurs et un type d'église d'ordonnance bourguignonne.

En plan, ce type souvent ne comporte pas de déambulatoire, il offre quelques avant-nefs très développées, une nef, voûtée en berceau brisé sur doubleaux ou voûtée d'arête et des bas côtés voûtés d'arête; l'ordonnance intérieure montre des arcades brisées, un faux triforium, des fenêtres, des piliers à pilastres et un clocher central; la décoration s'inspire d'une flore grasse, les pilastres sont parfois cannelés et la statuaire est maigre.

Nous pouvons donc conclure que trois écoles se partagèrent notre sol à l'époque romane; que deux de ces écoles s'échelonnent le long de nos deux grands fleuves et qu'elles ont pour foyer Liége et Tournai, que la troisième école est sporadique et dépend des deux grands ordres monastiques qui florissaient à cette époque et qui furent créés et déve-

loppés par St Robert et Gérard de Brogne, St Bernard et Pierre le Vénérable.

Mais ce serait une erreur de croire qu'il y eut, entre ces écoles, des cloisons étanches. Loin de là, elles se compénétrèrent, et certains détails relevés dans nos églises prouvent à toute évidence que si l'ordonnance générale relève de l'une ou de l'autre des écoles citées, les principes de cette école ne furent pas toujours appliqués avec rigueur.

On peut donc dresser une carte de notre pays limitant d'une façon théorique l'aire de dispersion des écoles rhénane, bourguignonne et normande.

Après avoir délimité ainsi les influences d'écoles, il serait intéressant de rechercher, dans chacune des sphères d'influence, les caractères locaux ou régionaux tels que : églises à clocher central, à 2, à 3 clochers, églises à entrée latérale, etc... puis de faire aussi un classement des églises par nature de matériaux utilisés; pierre calcaire, grès, pierres locales, pierres exportées, briques, etc...

M. Raymond Lemaire, dans son ouvrage sur les Origines de l'architecture gothique en Brabant a déjà réuni assez bien de matériaux pour cette province.

L'étude sommaire que je viens d'exposer pour la période romane serait beaucoup plus simple pour la période gothique, car l'école rhénane cesse de figurer sur la carte gothique. Le style nouveau, l'*opus francigenum* nous vient de l'Ile de France; l'école normande sera en partie éclipsée par l'école française, par l'école de Champagne, mais l'école Bourguignonne continuera à régner dans les grands monastères.

Camille Enlart a dit à propos de l'Auvergne gothique qu'elle «avait reçu de toutes mains». Cette phrase peut aussi s'appliquer à nos monuments de la période ogivale. Mais alors nous donnerons aussi en échange

On pourrait donc dresser une carte des influences pendant cette nouvelle période historique, et cette carte devrait aussi indiquer nos réactions sur les écoles voisines, car alors nous avions acquis une personnalité certaine dans les domaines architectural et sculptural.

Les Origines de l'Art à Anvers,

par

PAUL ROLLAND,

Docteur en philosophie et lettres,
Archiviste-paléographe.

L'art se manifeste pour la première fois à Anvers, à l'époque ro-ıane, sous les deux formes qu'il a accoutumé de revêtir en premier lieu ussi en d'autres endroits: l'architecture et la sculpture. Techniques alors ɔrtement emmêlées, ou plutôt hiérarchisées, avec dépendance de celle-ci ɔvers celle-là.

De style roman ont surgi à Anvers deux églises, qui toutes deux nt disparu, mais sur lesquelles on possède assez de documentation pour ı tenter une restitution sommaire.

La première est celle de Saint-Michel dont le clergé, régulier, fut oumis à une première réforme en 1114-1119 et organisé alors réelle-ıent en chapitre (1). En 1124 l'ordre de Prémontré prit possession ɛ cette église et, de collégiale qu'elle était devenue, en fit une abbatiale. 'abbatiale fut complètement rebâtie au XVe siècle et elle disparut défi-itivement il y a exactement un siècle, après un incendie que provoqua le ombardement d'Anvers par le général Chassé. En parler ne pouvait re plus d'actualité.

(1) V. FL. PRIMS: **Geschiedenis van Antwerpen**, I. Jong Antwerpen, 927, p. 59 ss.

L'église romane Saint-Michel a été très bien étudiée par M. Constan Leurs dans son ouvrage sur «Les origines du style gothique en Bra bant» (2). M. Leurs s'est servi d'un ancien plan des Archives com munales d'Anvers, remontant, par ses sources, au XIVe siècle, et d résultat des fouilles organisées en 1843 dans la crypte du monumen même. Sans entrer dans des détails inutiles à notre sujet retenons du tra vail de M. Leurs les conclusions suivantes: «L'église romane Saint-Miche était un édifice (sans transept), à chœur rectangulaire flanqué de deu clochers, avec crypte et chapelle absidale. Vu l'importance relative d l'édifice, la nef était selon toute vraisemblance pourvue de bas-côtés.

«En ce qui concerne la date de la construction, les documents préc font défaut. L'église a-t-elle été rebâtie par les Prémontrés après qu ceux-ci en eurent pris possession? Cette hypothèse ne nous paraît pa vraisemblable, car cette abbatiale avec ses deux clochers et sa crypt aurait été peu conforme au type d'église adopté par les Norbertins d Brabant aux XIe et XIIe siècles.

«A Averbode, à Park et à Postel ils bâtirent des églises sa clocher et sans crypte, se conformant en cela aux prescriptions ciste ciennes; il est fort probable qu'ils auraient agi de même s'ils avaie dû rebâtir l'église Saint-Michel. Il est donc plus prudent de reculer date de la construction de celle-ci.» M. Leurs place cette constructio «aux environs de 1096, époque de la fondation du chapitre». Date d fondation fort sujette à caution comme l'a démontré M. Prims (3). Aus pouvons-nous encore moins préciser en quelle année fut construite l'égli romane dont nous nous occupons. Peut-être datait-elle du XIe siècl peut-être aussi était-elle seulement connexe avec la réorganisation d 1114-1119.

L'ancienne église Notre-Dame, à laquelle a succédé au XVe siècl l'église actuelle — devenue temporairement cathédrale — est la second église romane d'Anvers qui nous intéresse. Elle a également été très bie étudiée par M. Leurs (4), qui s'est aidé à cet effet de la vieille vu

(2) Première partie: L'architecture romane. T. II. Bruxelles, Vro mant, 1922, p. 132-135.

(3) Op. cit., p. 56.

(4) Op. cit., p. 136-138.

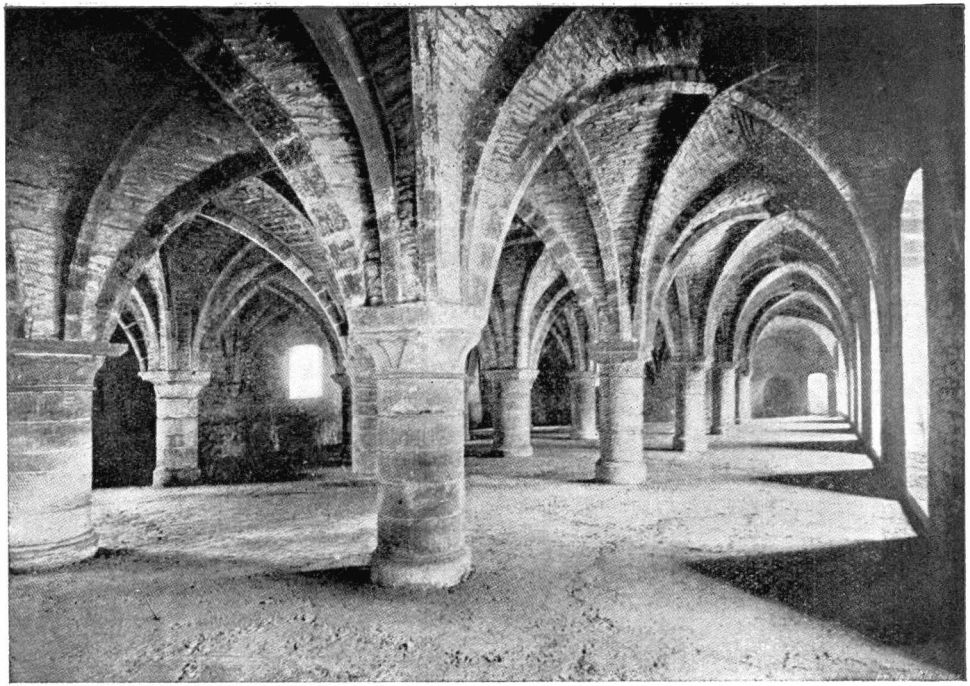

Crypte du château de Gérard le Diable à Gand

déjà citée, d'un sceau de la chrétienté d'Anvers, appendu à un acte de 1389 et de certaines archives paroissiales. L'histoire de cette église est intimement liée à celle de la première. Sans conteste possible, elle fut bâtie par les chanoines de Saint-Michel, qui s'y installèrent en 1124 lorsqu'ils eurent cédé leur première collégiale aux Prémontrés. Son maître-autel fut consacré en 1124 même par Burchard, évêque de Cambrai.

La première église Notre-Dame paraît avoir été un édifice du type basilical, à clochers latéraux situés vers l'orient, dans l'axe des bas-côtés. Le chœur que, contrairement à l'opinion de M. Leurs, nous croyons plutôt dépourvu déambulatoire, présentait une façade à pignon flanquée de deux tourelles couronnées de flèches.

La disposition de cette église, comme le dit excellemment M. Leurs «rappelle celle de l'ancienne église Saint-Michel qui avait également un clocher de part et d'autre du chœur. Il n'est pas impossible que ce dernier édifice ait servi de modèle à celui qui nous occupe, cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable lorsqu'on se rappelle que les chanoines qui construisirent l'église Notre-Dame venaient de quitter Saint-Michel qu'ils avaient cédée aux Prémontrés».

Il serait important de connaître les influences qu'ont subies les constructeurs de ces deux églises, ainsi étroitement apparentées. M. Leurs a rejeté avec raison l'influence monastique, tout au moins celle des Prémontrés et des Cisterciens. Un des motifs en a été précisément la présence du trait commun à ces deux édifices, à savoir les clochers orientaux.

Or, un élément peut nous mettre sur la voie. C'est le matériau employé. Les fouilles de Saint-Michel ont révélé la présence exclusive de la pierre calcaire de Tournai. Le contraire eût été étonnant vu que toutes les constructions érigées à l'époque romane sur les rives de l'Escaut — d'autres exemples anversois nous en sont fournis par les murs de l'ancien bourg, les revêtements d'anciens canaux urbains etc., — étaient faites de pareille matière. Or, la dispersion de la pierre tournaisienne a tout naturellement amené la diffusion de l'art architectural qui brillait, à Tournai, en ce moment. Le fait est patent pour la Flandre surtout (5). Mais il

(5) Cf. L. CLOQUET, L'école d'architecture tournaisienne, Fédération archéologique et historique de Belgique, C.R. du Congrès de Tournai 1896, p. 368-414.

ne doit pas être resté étranger à Anvers car une des variantes des édifices élevés par l'école de Tournai comporte précisément la présence de deux clochers orientaux. Nous les rencontrons notamment à Tournai même (Saint-Piat, Saint-Martin) et à Eename (anc. abbatiale). Ce qui distingue nettement ces églises à clochers orientaux de celles du type analogue de l'école rhénane c'est qu'aucun narthex monumental ne se développe vers l'occident. A cette place, au contraire, la façade principale s'épanouit à l'aise; ce que l'on constate absolument aussi à Notre-Dame d' Anvers.

A l'exemple de la cathédrale de Tournai (façade), suivi par Saint-Quentin (façade), Saint-Nicolas (façade) et Saint-Jacques (chœur) dans la même ville, par Saint-Nicolas (3 façades) à Gand et par Notre-Dame à Bruges, se rattache également le pignon flanqué de deux tourelles du chœur de Notre-Dame à Anvers.

A côté de la chapelle absidale (Saint-Michel), que nous retrouvons plus naturellement au chœur roman — qui a influé sur le chœur gothique — de la cathédrale de Tournai, qu'au chœur de l'abbatiale de Nivelles (6), nous pouvons déceler un quatrième indice architectonique de l'influence de l'école tournaisienne dans la présence et la forme de cryptes monumentales. Alors que les cryptes sont généralement absentes des constructions cisterciennes et norbertines, elles abondent sous les constructions érigées en pierres de Tournai dans toute la vallée de l'Escaut. On en signale évidemment à Tournai même (abbaye Saint-Martin ; rue St-Martin ; hôpital Notre-Dame ; évêché ; rue des Chapeliers; place des Acacias, etc.) (7), mais aussi à Gand (cathédrale; abbaye St-Bavon; place du Lion d'Or; place du Sablon; château de Gérard le Diable; château des Comtes), à Laerne (château) et jusqu'à Middelbourg (étage inférieur des Halles). Leurs voûtes en berceau surbaissé ou à arêtes (comme à St.-Michel) reposent sur des colonnes cylindriques à chapiteaux aux feuilles d'arum lancéolées, dépourvues de volutes et dont les creux inférieurs, mangeant toute l'arête verti-

(6) M. Leurs d'ailleurs a déjà objecté qu'à Nivelles l'abside de la chapelle est semi-circulaire.

(7) Cf. SOIL DE MORIAME, **Tournai archéologique en 1895**, p. 16; IDEM, **L'habitation tournaisienne** (Annales Soc. Histor. Tournai, 1904) pp. 60-67.



Colonne en pierre de Tournai - Musée du Steen, Anvers

cale, atteignent le dessous de la corbeille. On voit de pareils chapiteaux bien formés dans la crypte de Gérard le Diable (fig.) et sous le donjon dans le château des comtes à Gand, au souterrain de l'évêché et dans celui de l'hôtel de ville à Tournai (8). Or ce type se rencontre à Anvers même, réalisé précisément dans la pierre de Tournai, sur les colonnes de certaines caves et notamment sur deux colonnes du XIIIe siècle provenant d'une cave de la rue du Change et conservées aujourd'hui dans le petit jardin du Steen (fig.) (9).

Toutes ces raisons font que l'on ne peut s'empêcher de considérer Anvers comme un jalon nouveau de la marche vers la mer de l'art architectural tournaisien acompagnant, par la voie de communication la plus naturelle, l'objet d'un commerce très étendu, celui de la pierre (10).

* * *

Tout chapiteau peut être envisagé sous un double aspect: comme élément d'architecture et comme œuvre de sculpture. Encore qu'ils soient fort simples, les chapiteaux tournaisiens retrouvés à Anvers ne manquent pas, à ce dernier point de vue, d'élégance.

Mais ils doivent céder le pas à une œuvre plus intéressante, plus vieille aussi ,semble-t-il.

Alors que, à l'intérieur de la crypte de Saint-Michel, la table d'autel — selon un exemple qui allait être suivi plus d'une fois encore (11) — était, comme les murs, en pierre de Tournai (12), une dalle funéraire, taillée également dans la même matière et fort digne de retenir l'attention, gisait à l'extérieur du mur sud de l'édifice (13). Cette

(8) A ce sujet cf. L. CLOQUET, **L'école d'architecture tournaisienne,** Fédération archéologique et historique de Belgique, C.R. du Congrès de Tournai 1896, p. 390-393 et 396. - A. de la GRANGE et L. CLOQUET, **Etudes sur l'Art à Tournai** (Mém. Soc. Hist., Tournai, XX, 1887, p. 11).

(9) V. FL. PRIMS, **op. cit.,** p. 132 et pl. 13.

(10) V. PAUL ROLLAND, **L'expansion tournaisienne aux XIe et XIIe siècles: Art et commerce de la pierre.** Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, LXXII, 1924, p. 175 ss.

(11) V. PAUL ROLLAND, **La sculpture funéraire tournaisienne et les origines de l'école de Dijon.** (La Revue d'Art, Anvers, vol. XLVI, 1924, p. 14 ss).

(12) V. H. MERTENS, **Notice sur un ancien temple ou crypte... de l'abbaye de St-Michel à Anvers.** (Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, IV, 1847, p. 122).

(13) ID. ,p. 125.

dalle est conservée aujourd'hui au Musée du Steen (fig.) (14). Elle est de forme trapézoïdale et relevée en dos d'âne. Ses versants sont ornés de rinceaux de feuilles d'eau ou de feuilles grasses. L'arête, un peu aplatie, porte une sorte de sceptre ou plutôt de bâton pastoral dissimulé — ou censé dissimulé — à sa partie inférieure, dans un enroulement de feuillage du même type mais de module plus petit, et terminé à sa partie supérieure par un globe surmonté à son tour d'une croix grecque pattée et évidée en losange.

On s'est ingénié à retrouver l'origine de ce type sculptural (15). On a pensé notamment à l'art byzantin. Que cette appréciation soit exacte dans son lointain fondement, c'est possible. Il n'en est pas moins vrai que la pierre anversoise a partagé son origine plus prochaine avec de nombreuses pierres analogues et que toutes sont dues à des sculpteurs tournaisiens.

L. Cloquet en a déjà donné pour preuve la similitude absolue de cette pierre et d'un fragment d'une autre pierre tombale, également en matériau tournaisien, qu'il avait repérée en l'église de Ham en Picardie à côté d'un sarcophage entièrement conservé, de même forme, quoique orné différemment. (16)

Il y a vu «deux exemplaires d'un modèle unique, sortis d'un même atelier qui n'a pu exister qu'à Tournai» (17). Nous aurions voulu nous documenter sur cette quasi identité. Malgré tous nos efforts nous n'avons pu rassembler de plus amples informations concernant la tombe de Ham (18). Mais d'autres tombes, malgré une similitude moins complète, sont tout aussi révélatrices d'une communauté d'origine.

(14) V. FL. PRIMS, op. cit., p. 133 et pl. 14. Nous devons à l'obligeance de M. Prims et de ses éditeurs, de pouvoir reproduire les pl. 13 et 14 de son ouvrage.

(15) MERTENS et PRIMS, ll. cc.

(16) L. CLOQUET, Les monuments funéraires tournaisiens au Moyen Age (Revue de l'Art chrétien), 1887, p. 18). - Etudes sur l'Art à Tournai,, I, 1887, p. 103.

(17) Exportations de sculptures tournaisiennes. C.R. du Congrès archéologique de Tournai, 1895, p. 649.

(18) Nous avons consulté notamment de C. ENLART qui connaissait admirablement la Picardie: Manuel d'archéologie française, I; Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde (Mém. in 4° Soc. Antique de Picardie) 1895; La Picardie historique et monumentale (même Société, in 4°) T. VI, n° 2; Arrondissement de Péronne, 1925, p. 119-139.



Tombe en pierre de Tournai, provenant de l'abbaye Saint-Michel
Musée du Steen, Anvers.

C'est, en premier lieu, la dalle tumulaire de Saint-Josse-au-Bois, actuellement à Tortefontaine (Pas-de-Calais), exécutée vers l'an 1100, et faite aussi en pierre de Tournai (fig.) (19). La forme en est également trapézoïdale et relevée. La décoration générale, analogue, est composée de rinceaux en méplat d'une sorte de feuilles que le baron Béthune a comparées à des gousses de cornaret (20), mais dans lesquelles on peut tout aussi bien voir des palmettes dégénérées. On retrouve des feuilles de même espèce sur d'autres pierres funéraires tournaisiennes : à Gand, musée lapidaire de Saint-Bavon, par exemple, et à Anderlecht, tombe de «Saint-Guidon» (21).

D'autre part, la croix curieuse de l'échine ne constitue pas un exemple isolé. La pierre, de même forme, «de Saint Guidon», la présente et, mieux encore, la pierre tombale également trapézoïdale et en pierre de Tournai, de Mullem près d'Audenarde. L'insigne chrétien s'y développe entièrement au haut de la tige. Ajoutons que cette croix pattée est répétée sur les fonts baptismaux de Termonde, exécutés à Tournai au XIIe siècle, dans les écoinçons du plat supérieur. (22)

De ces constatations découlent une conclusion particulière et une conclusion générale.

Voici la première. La parenté entre la pierre d'Anvers et les autres monuments, exécutés au XIIe siècle, nous force à considérer comme trop tardive la date de «après 1219» que l'on a cru pouvoir lui assigner (23) à la suite d'un rapprochement avec une disposition testamentaire par laquelle une dame nommée Lutgarde van Schooten prétend, cette année-là, ériger sa sépulture devant l'autel de la Vierge dans la crypte de Saint-Michel. Sans songer d'autre part à la possibilité de la mettre en rapport, comme le suggérait — prudemment — Mertens (24), avec le décès du

(19) v. C. ENLART, **Monuments religieux l.c.,** p 48 et pl.

(20) Cf. L. CLOQUET, **Exportation de sculptures tournaisiennes, l.c.** p. 649.

(21) **Ibid.**

(22) Sur tout ceci v. A. VAN DE VYVERE, **Etude sur trois pierres tombales conservées dans l'église de Mullem près Audenarde.** (Bullet. Commiss. roy. d'Art et d'Archéologie, XXIV, 1885, p. 175).

(23) FL. PRIMS, **op. cit.,** p.. 133 et pl. 14.

(24) **Loc cit.,** p. 124.

duc Godefroid le Bossu, qui, selon certaines sources, aurait été assassiné à Anvers en 1076, il convient, au moins, de ne pas trop l'éloigner chronologiquement de la tombe de Saint-Josse au Bois qui date d'environ l'an 1100.

Quant à la seconde conclusion, elle veut que la pierre d'Anvers appartienne à une série de pierres tumulaires d'origine tournaisienne, dont nous avons déjà cité les spécimens les plus apparentés mais parmi lesquelles il faut compter aussi les pièces analogues de Nesles, dans le diocèse de Noyon (anc. Noyon-Tournai), d'Estaires en Artois (sur une chaussée romaine partant de Tournai), de la prévoté de Gorre. M. L. Cloquet affirmait qu'une dalle, de l'abbaye de Bridlington (Yorkshire), quoiqu'elle fût plus décorée et représentât, — coïncidence curieuse — la fable du renard et de la cigogne, telle qu'elle figure à la porte Mantille de la cathédrale de Tournai — appartenait au même type (26). C. Enlart assurait en avoir vu beaucoup de la même espèce jusqu'au Musée de Stockholm. «Il se peut ,continuait le même auteur, que plusieurs de les pierres tombales, en forme de cercueil peu épais ou de simple toit aient été portées sur des supports(dalles posées de champ, lions accroupis ou colonettes) comme le sont les pierres du même type à Nouaillé-en-Poitou, Niort, Laleu (Charente inférieure), Airvault (Deux-Sèvres), au Dorat (Haute-Vienne)etc.» (27) Au XIe siècle le sarcophage, plus ancien, de saint Erkenbolde à Térouanne, avait été aussi posé sur des lions en pierre de Tournai.

Quant au fait même de l'exportation de sculptures tournaisiennes à Anvers il ne présente rien d'étonnant si l'on se rappelle qu'au même moment les curieux fonts baptismaux de même origine connurent une vogue intense qui les fit convoyer, par voie d'eau — l'Escaut naturellement — via Gand et Termonde, où l'on en trouve encore des spécimens, jusqu'en Angleterre où ils parsèment la côte sud (28).

(25) Ch C. ENLART. **Monuments religieux... loc. cit.**, p. 48.

(26)E. SOIL DE MORIAME, **Les anciennes industries d'art tournaisiens à l'exposition de 1911, 1912, p. 47, n. 2.**

(27) Cf. C. ENLART **dans Annales du XXIVe Congrès de la Fédér. archéol. et histor. de Belgique. Tournai. 1921 (1927) p. 104.**

(28) V. notre étude **L'expansion tournaisienne aux XIe et XIIe s.** et CECIL H. EDEN. **Black Tournai fonts in England, London,** Eliot Stock, 1909, in-4°, 32 p.

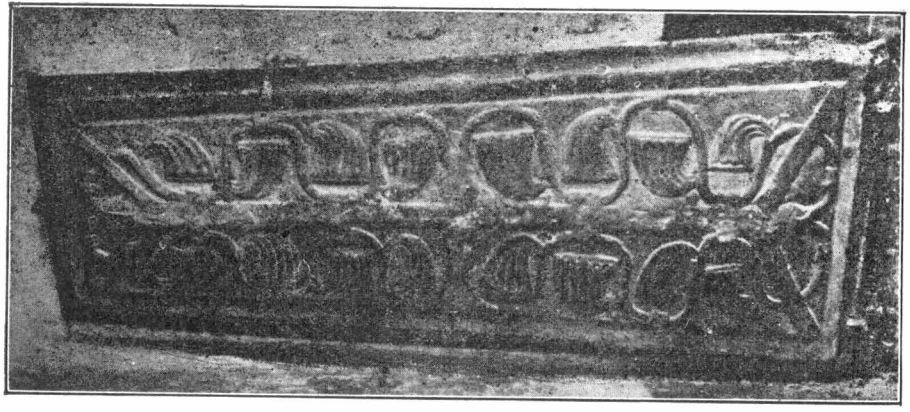

Tombe en pierre de Tournai - Saint-Josse-au-Bois (Pas-de-Calais)

Dans le domaine de la sculpture comme dans celui de l'architecture l'Escaut paraît donc bien avoir été le chemin mouvant qui favorisa l'expansion des formules d'art dont Tournai fut, à l'époque romane, le dépositaire, en attendant qu'un essaimage puissant lui fît partager son dépôt civilisateur avec Audenarde et Gand, surtout, mais aussi avec Termonde et Anvers, toutes villes riveraines qui permettent de donner aux caractères communs de l'ensemble des productions le nom plus générique d'art scaldien.

Les sources de la sculpture romane tournaisienne d'exportation,

par

PAUL ROLLAND,

Docteur en Philosophie et Lettres,
Archiviste - paléographe.

Retrouver les sources auxquelles s'est abreuvée la sculpture tournaisienne naissante équivaut, en fait, à découvrir celles de l'art plastique de toute la moitié nord-ouest de la Belgique et d'une grande partie du Nord de la France puisque, des deux grandes bandes territoriales qui, du point de vue de l'art, divisèrent, au Moyen Age, les anciens Pays-Bas, en suivant naturellement l'axe des deux fleuves, l'Escaut et la Meuse, la bande scaldienne (1) doit, sans conteste possible, son initiation à Tournai.

On sait que les pierres calcaires des carrières du Tournaisis, les seules excellentes des bords de l'Escaut furent expédiées bien loin, dès l'époque romaine, à l'état brut. Elles servirent, par exemple, à ériger le *castellum* d'Oudenbourg. Cette exportation atteignit des proportions remarquables à l'époque romane et à l'époque gothique. Comme alors s'élevaient, à leur lieu d'extraction même, une magnifique cathédrale et de non moins admirables églises, originales sinon dans chacune de leurs

(1) De «Scaldis», l'Escaut.

parties prises séparément, au moins dans l'agencement de l'ensemble
ces parties la matière première tournaisienne servit de support ord
naire à la pensée architectonique tournaisienne dans tout son rayon d'e
portation et, en particulier, dans l'ancienne Flandre dont la situation r
ligieuse, qui la soumettait précisément à l'évêché de Tournai, se co
juguait avec la situation géographique, qui la faisait participer
bassin d'un fleuve passant par Tournai même.

A plus forte raison le goût tournaisien en matière de sculpture, q
s'inscrivait dans la pierre là même où elle était extraite, fut-il convo
par l'Escaut et ses affluents auxquels les routes — d'anciennes rout
romaines à l'origine — prêtèrent un des plus précieux concours.

Ainsi, premiers de tous les spécimens de sculpture d'une moit
du pays, les fonts baptismaux, dans lesquels se spécialisa l'exportati
lapidaire tournaisienne aux XIe et XIIe siècles, s'ils ne s'introduisire
que peu en Hainaut (Vieux-Brabant) vers l'est, parsemèrent-ils ve
le nord, l'ouest et le sud, une immense région comprenant surtout
Flandre, mais aussi l'Artois et la Picardie (2). Ils gagnèrent mên
l'Angleterre, où une série, très suggestive, en a été conservée, sur plac
dans quelques villes côtières (3). Le Danemark et la Suède les co
nurent également. Déjà en ce qui concerne les cas les plus éloignés d'e
portation des sculptures tournaisiennes — fussent-elles des fonts-bapti
maux, puis des pierres tombales et enfin des monuments votifs ou fun
raires — on peut apercevoir un certain asservissement, par imitation l
cale des endroits de destination, à leurs formules (4). Que dire alo

(2) Voyez la liste — aujourd'hui incomplète — que nous en avo
dressée dans notre étude : **L'expansion tournaisienne aux XIe et XIIe si
cles; Art et commerce de la pierre** (Annales de l'Académie Royale d'A
chéologie de Belgique, LXXII, 1924, p. 185-186). Cf. aussi C. ENLAR
Manuel d'archéologie française, II, 1902, p. 777, n. 1. (avec quelqu
suppressions).

(3) V. spécialement CECIL H. EDEN, **Black Tournai fonts in En
land**, London, 1909.

(4) Voyez les fonts de Ringmore (Angleterre) en pierre du pa
imitant ceux de Winchester, qui proviennent de Tournai, et ceux d'E
(XIIIe s.), qui rappellent le dispositif tournaisien à supports (L. CL
QUET, **Les fonts baptismaux tournaisiens de l'époque romane, dans «F
dér. archéol. de Belgique, C.R. du Congrès de Tournai, 1895, p. 315
(C. ENLART, **Manuel d'Archéologie française**, p. 777, n. 1). Pour les m

es cas plus rapprochés ? L'art sculptural tournaisien a formé l'art ulptural scaldien (5) et, jusqu'au XVe siècle, l'a vivifié périodique- ent par l'envoi d'œuvres types. Traiter de ce que furent, à leur ur, ses lointains modèles revêt donc un intérêt plus que local.

Les fonts baptismaux tournaisiens dont, vu leur âge et leur dis- ersion, il nous faut tenir compte plus que de toutes autres productions - fussent-elles les magnifiques chapiteaux de la nef de la cathédrale les sculptures curieuses de l'énigmatique Porte Mantille dont art n'a pas constitué un véritable « article d'exportation » — pré- ntent un type constructif assez uniforme. Il consiste essentiellement n un gros fût cylindrique, annelé et, le plus souvent, flanqué de qua- e colonnettes. La partie supérieure du fût s'évase en une épaisse table rrée, à faces latérales perpendiculaires, ou presque. Encore qu'elle lève plus de l'architecture que de la sculpture la genèse de ce type oit être sommairement indiquée. Il dérive simplement d'un tonneau bois (baignoire-cuvier) — dont les cercles de fer, simulés plus tard ans la pierre, sont des témoins(6) — qui servait de cuve à immersion. e tonneau, comme d'autres fonts en forme de capsule, au type des- uels, quoiqu'on en ait pensé (7), il se rattache, en somme, était main- nu à sa partie supérieure par un châssis carré porté sur des colonnettes.

uments funéraires cf. notre étude sur **La sculpture funéraire tournaisien- e et les origines de l'Ecole de Dijon** (La Revue d'art, Anvers, XLVI, 929, n° 1, p. 11 ss.)

(5) Rien que pour les fonts imités de ceux de Tournai, voyez par . ceux de Nieuwenhove et de Schoorisse, en pierre blanche (VAN DE YVERE, **Essai sur les fonts baptismaux remarquables conservés aux en- rons d'Audenarde et de Grammont.** Bullet. Commiss. Roy. Art et Ar- éolg. de Belg., X, 1871, p. 226 ss.

(6) Voyez surtout le fût central des fonts de Montdidier, d'Evin, Vermand et de Winchester. Cf. aussi ailleurs : «Au XIe siècle, les ves en marbre de Venasque, Piolenc et St. Jean de Perpignan sont ulptées de façon à simuler les planches et les cercles d'une douve». ENLART, **Manuel d'archéologie française,** I^e partie, 1902, p. 772.

(7) Voyez les classifications de VIOLLET LE DUC, **Dictionnaire d'ar- itecture,** V, p. 553 ; C. ENLART, **Manuel,** p. 772 ss. ID.: **Etude sur uelques fonts baptismaux du Nord de la France** (Bulletin archéologique Comité des Travaux historiques, 1890, n^e 1, p. 48 et 53) et ID.: **architecture romane dans la région picarde** (Mémoires des Antiquaires Picardie, in 4°, 1895, p. 32 ss. et 35-36).

Ce type, transposé dans la pierre (8), vit son châssis s'épaissir et n plus renfermer, seul, qu'une cuvette hémisphérique du jour où le baptêm fut généralement administré à des enfants plutôt qu'à des adultes, e même temps que l'immersion faisait place à l'infusion.

D'autres fonts semblent devoir se réclamer d'une même ascendance tels certains fonts mosans de type régional moins caractérisé(9) et surtou les fonts boulonnais. Mais on se demande aujourd'hui à bon droit, s'il peuvent le faire autrement que par l'intermédiaire des fonts de Tourna même(10). Si bien que déjà l'originalité de conception des fonts spé cifiquement tournaisiens peut être quelque peu caution de l'originalit de leur ornementaton, c'est-à-dire, que, a priori il ne semble pas qu faille recourir à des emprunts faits à des fonts étrangers pour explique le choix des sujets qui les décorent.

La décoration des fonts, et spécialement celle des flancs d leur table supérieure, est infiniment variée. Notre but n'est ici que d'e signaler les aspects les plus caractéristiques et les plus révélateurs de sources.

On peut en répartir les motifs sous trois rubriques : les motifs a chitecturaux, les motifs symboliques et les motifs épisodiques, ces rubr

(8) On n'a pas suffisamment envisagé, semble-t-il, le prototype e bois. V. les mêmes auteurs et P. SAINTENOY, **Prolégomènes à l'étud de la filiation des fonts baptismaux** (Annales de la Société d'archéologi de Bruxelles, V, 1901) p. 83 et 84 du t.a.p.

Les magnifiques fonts de Chartres, tout en ne présentant pas l cercles de la cuve et le rebord tabulaire du cadre carré, sont une preu éclatante de la simple transposition en pierre d'une cuve cantonnée 4 pieux fichés en terre. V. FR. TH. RONSE, **Les fonts baptismaux de Z delghem et les fonts romans tournaisiens du XIIe siècle,** 1931, p. 11, n. 1 et fig. 15.

(9) Cf. LOUIS CLOQUET, **Fonts de baptême romans de Tourna** (Revue de l'Art chrétien, 1895, p. 308 ss.).

(10) Cf. ENLART, **Fédérat. Archéol. et Histor. de Belgique,** Annal du XXIVe Congrès, Tournai, 1921 (1927), p. 107.

Ne pourrait-on expliquer la parenté entre des fonts mosans et l fonts tournaisiens en invoquant, d'une part, que jusqu'au XIIIe s. la vall de la Meuse n'a pas exploité de véritable pierre d'exportation et, d'aut part, que de fait, l'abbé Richard de Sainte-Vanne (†1046) fit venir Tournaisis pour son cloître de Verdun, par l'Escaut et la Meuse, d colonnes et des tables de pierre toutes taillées? (Cf. FELIX ROUSSEA **La Meuse et le pays mosan en Belgique,** 1930, p. 116).

ques se compénétrant d'ailleurs, soit que certaines scènes épisodiques ou symboliques se déroulent au milieu d'une architecture appropriée (11), soit que certains épisodes revêtent une allure particulièrement allégorique (12), soit encore par d'autres combinaisons.

Le *motif architectural* consiste en un décor dont le fond est occupé par des colonnettes, simples ou jumellées, plus ou moins espacées, supportant, soit un entablement qui se confond avec le rebord supérieur de la cuve (13), soit des arcades. Le dernier décor est très courant (14). Des spécimens de fonts le présentent de façon très riche et absolument identique, chaque fois sur deux de leurs faces. A Gondecourt (Nord) et à East-Meon (Angleterre) par exemple, on trouve huit arcatures où des colonnettes doubles et torses alternent avec des colonnettes simples et lisses. A Montdidier (Somme) et à St. Mary Bourne (Angleterre) on voit six ou sept arcatures dont les colonnettes ont alternativement — ou presque — des fûts lisses ou en torsades. D'autre part, les fonts de Nord-Pene combinent les colonnettes espacées avec des arcatures — deux par entre-colonnement — trilobées.

Le décor architectural, commun aux fonts tournaisien et à d'autres fonts (15), s'inspire incontestablement, en conception et en réalisation, de la décoration de sarcophages romains du genre des sarcophages bien connu du Musée du Latran (Fig.) (16).

On a déjà fait cette remarque en ce qui concerne les fonts en général (17) et, soit dit par parenthèse, on n'a pas essayé d'expliquer

(11) Personnages à Zedelghem, animaux smboliques à Nord-Peene, Ipswich etc.

(12) Zedelghem, Vermand, Lessines.

(13) A Vermand, Ipswich (S. Peetecs), Nouvion le Vineux.

(14) A. Cousolre, Neufberquin, Ames, Ribemont, Matagne la Petite, Hensies ,etc.

(15) C. ENLART, **Manuel**, p. 772 et 778 donne une liste de fonts de toutes provenancesdécorés d'arcatures. Cf. aussi ID. **Etude**, l.c., p. 64.

(16) M. LAURENT, **L'Art chrétien primitif**, pl. XIX, n° 2 et pl. XVI, n° 3, etc.

(17) C. ENLART, **Manuel**, p. 778. Des fonts, non tournaisiens, vont jusqu'à copier les strigiles ou cannelures ondulées des sarcophages. Sur l'apport de l'antiquité dans la sculpture romane cf. PAUL DESCHAMPS, **Etude sur la renaissance de la sculpture en France à l'époque romane**, (Bulletin Monum. vol. I, T. 84. 1925, p. 775 ss.)

l'emprunt ainsi mis en cause. Nous nous permettrons à ce dernier propos une double hypothèse.

Tout d'abord on se rappellera que certains fonts les plus anciens — fonts par immersion — affectent la forme de la baignoire rectangulaire antique (18) plutôt que celle de la baignoire circulaire médiévale (cuvier). Or cette forme est, somme toute, celle du sarcophage. Y eut-il même à l'origine utilisation intentionnelle de sarcophages pour le baptême — la Vie devant sortir de la Mort — c'est ce que je n'oserais toutefois affirmer. Cette utilisation directe expliquerait immédiatement la présence d'arcatures et de têtes de coins sur les fonts baptismaux de la même façon qu'elle explique leur présence sur les autels issus d'anciens tombeaux de martyrs. Mais n'y eût-il qu'une simple identité de forme que celle-ci rendrait suffisamment compte de l'identité de décoration, le symbolisme évoqué plus haut y aidant d'ailleurs. Des fonts rectangulaires et sans support, les motifs décoratifs seront passés aux fonts carrés pédiculés.

Seconde hypothèse, qui n'est pas exclusive de la première: certains fonts carrés — comme certains bénitiers dont les formes étaient identiques quoique réduites (19) — ayant été taillés, cette fois par simple remploi dans la pierre de sarcophages, abandonnés dont on laissa subsister des faces sculptées (20), leur décoration toute occasionnelle influença la décoration voulue des fonts qui suivirent.

Quoiqu'il en soit, et pour illustrer les considérations générales relatives aux modèles du décor architectural, on peut tenir pour certain que les fonts tournaisiens ornés de sculptures de ce genre les doivent aux sarcophages. N'est-ce pas un sarcophage à arcatures que, dans la scène de la Mise au tombeau, représentaient précisément les fonts de St. Ve

(18) Cf. ENLART, **Manuel**, p. 772-773; **Etudes**, p. 50; **L'Architecture**, p. 34.

(19) Voyez le bénitier(?) roman signé par **Lambertus de Tornaco** au Musée archéologique de Mons.

(20) Ch. H. VAN WEERD, **Bénitier ou fonts baptismaux de Heure-le-Tiexhe, Le Musée belge**, XXXIIe année, 1928, p. 19.

Rapprochement très curieux: le sarcophage de sainte Radegonde à Poitiers, monté sur hauts socles circulaires annelés évoque irrésistiblement l'image de fonts baptismaux postérieurs.

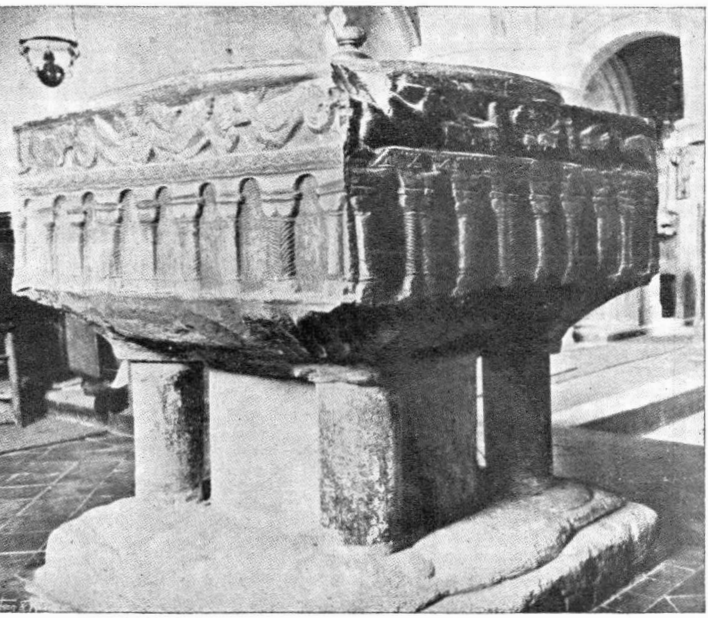

Fonts baptismaux d'East-Meon

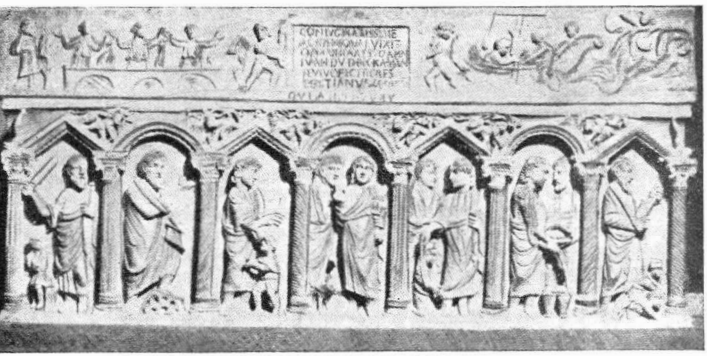

Sarcophage au décor architectural - Musée du Latran

nan (21) ? Ne rencontre-t-on pas, sur tel sarcophage de Marseille (22), l'architecture simulée sur les fonts de Zedelghem où la combinaison avec le motif épisodique a fait supprimer des colonnes de soutien au grand dam de la symétrie et de l'impression de solidité de quelques arcatures ? N'est-ce pas les têtes d'angle ou les masques décoratifs de certains sarcophages (23) que reprennent les fonts, toujours en pierre de Tournai, de Zillebeke, de Corbeny, d'Erlon, de Chereng, du Tréport, de Lesquielles St-Germain, de Laon, etc. (24) ? N'est-ce pas, surtout par une copie naïve et brutale que, sur deux flancs des cuves de Gondecourt, d'East Meon et de St-Mary-Bourne, l'on a représenté jusqu'au couvercle même des sarcophages (Fig.) ? Il y a là, en effet, au-dessus du motif architectural qui, seul de tous les motifs d'une même cuve baptismale, n'occupe pas toute une face en hauteur, une petite frise décorative, uniquement propre aux faces ornées de cette façon, qui ne peut que rappeler le rebord antérieur du couvercle d'une cuve funéraire antique, comme le démontrent suffisamment un des deux sarcophages précités du Latran (25) et le sarcophage de Marseille (26).

Le deuxième genre de motifs ornementaux des fonts tournaisiens — *les motifs symboliques* — comporte surtout des sujets du règne animal et des sujets du règne végétal, car les sujets représentant des êtres humains relèvent plutôt des motifs épisodiques allégoriques.

Les sujets empruntés à la faune sont l'agneau (Agnus Dei) (27), la colombe qui représente, soit l'Esprit-Saint, soit l'âme fidèle (28),

(21) Aujourd'hui malheureusement détruits ainsi que leur unique moulage du Musée d'Arras.

(22) M. LAURENT, **L'art chrétien primitif**, I, pl. XVIII, n° 4.

(23) Cf. LAURENT, p. 139, fig. 11.

(24) Voir une liste — à corriger cependant — dans ENLART, **Manuel**, p. 781, n. 2 — C. ENLART, **Ibid.**, p. 778 et **Etude**, p. 64, fait nettement dériver des masques antiques de sarcophages les têtes d'angles des fonts de Bouillancourt et de Cannectancourt (Somme) exécutés dans la seconde moitié du XIIe siècle. (Ces fonts ne sont pas tournaisiens).

(25) M. LAURENT, pl. XVI, n° 3. Nous le reproduisons.

(26) Le couvercle du sarcophage — ouvert — représenté sur les fonts de St. Venant est dressé contre le mur, derrière l'image du Christ porté à bras d'hommes.

(27) Termonde.

(28) Termonde, Winchester, Nord-Peene, etc.

les bêtes sauvages (le lion) (29) et les bêtes fantastiques (le griffon, le dragon, la chimère, l'hippogriffe, etc.,) (30) représentant le démon.

L'agneau et la colombe — voire les colombes affrontées grappillant des raisins (31) ou buvant à la même coupe de vie (32) — appartiennent à l'iconographie des sarcophages chrétiens primitifs (33) comme, d'ailleurs, certains animaux sauvages ou fantastiques que l'Antiquité et, après elle, le Christianisme, avaient eux-mêmes reçus de l'Orient. Les sculpteurs de Ravenne reprirent aussi, de préférence ,ces motifs orientaux. (35)

Est-ce à dire cependant qu'en ce qui concerne ces motifs les sculpteurs tournaisiens des XIe et XIIe siècles aient, comme pour les motifs architecturaux, eu recours à des sources aussi lointaines? Nous hésitons à l'affirmer, à cause de la présence évidente d'autres techniques moins classiques, et malgré l'encadrement circulaire, fort commun, où nous pourrions retrouver un souvenir du *clypeus*. C'est dire que nous ne croyons pas devoir accepter non plus l'explication de C. Enlart, qui remonte à l'époque romaine d'une autre façon : en supposant que les mêmes médaillons circulaires qui, très souvent, renferment les animaux, sont des réminiscences de poteries rouges, les poteries sigillées, dont les

(29) St. Just en Chaussée. La Neuville sous Corbie, Cousolre, Lincoln, Thorton Curtis, Winchester, Ipswich, Lessines, etc.

(30) La Neuville sous Corbie, Vimy, Termonde Deux-Acren, Lincoln Southampton. Thorton Curtis, Ere, etc.

On trouve exactement les mêmes monstres, liés par le cou, à Hensies, à East Meon, Gondecourt et Lichtervelde; liés par la queue à la Neuville sous Corbie, Nord-Peene, etc.

(31) Winchester.

(32) La Neuville sous Corbie, Zillebeke et St. Mary Bourne, ainsi qu'à Montdidier, Winchester, East-Meon, St. Mary-Bourne, dans les écoinçons de la face supérieure. Cf. aussi E. MICHON, **Les sarcophages chrétiens de l'école d'Aquitaine.** Mélanges Schlumberger, II, et RAYMOND REY, **Quelques survivances antiques dans la sculpture romane médiévale** (Gazette des Beaux-Arts, le pér., XVIII, sept.-oct., 1928, p. 173 ss.)

(33) M. LAURENT, I, p. 152.

Les colombes buvant dans un canthare sont un thème célèbre de l'antiquité créé par Sosos de Pergame, traité à Pompéi dans la Villa d'Hadrien et reproduit sur le mausolée de Galla Placidia. V. LOUIS BREHIER, **L'Art en France**... p. 164.

(34) A. MICHEL, **Histoire de l'Art,** I-1, p. 68.z

(35) M. LAURENT, p. 151,; A. MICHEL, I-1, p. 384 ss.



Fonts baptismaux de St. Mary Bourne

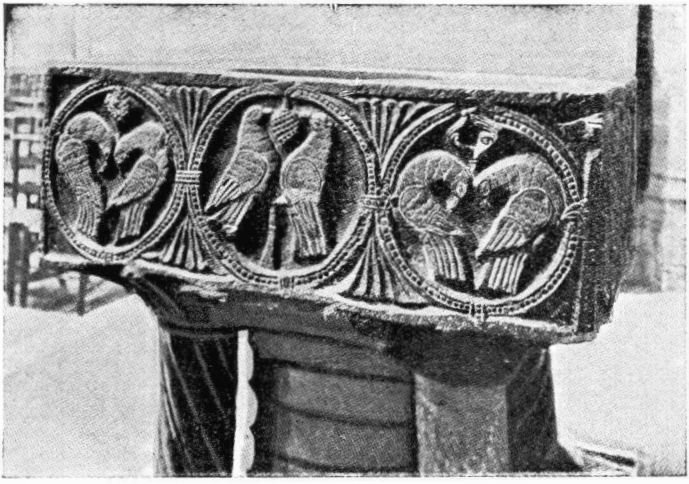

Fonts baptismaux de la cathédrale de Winchester

figures en relief affectent généralement la forme de disques(36). La conception des sujets, leur stylisation, comme leur inscription dans des cercles (37) ou leur disposition en séries, par affrontement ou par adossement(38) est orientale(39). Elle est empruntée à des tissus de soie brochée et historiée, dont on peut se faire une idée par une étoffe persanne du Musée de Berlin, tissée vers l'an 600 (40) et qui présente des médaillons alignés, garnis d'oiseaux, assez semblables à ceux des fonts de Termonde et de Winchester. Les médaillons tissés de ce genre sont souvent entourés de files de perles et de grenetis de pois que l'on rencontre aussi sur les médaillons sculptés de nos fonts (41).

Seulement, pour la transposition de l'ornementation purement linéaire en décor relevé, le sculpteur inexpérimenté s'est servi d'une autre technique (42). La réalisation du sujet dérive, en effet, plutôt de l'orfèvrerie et, en particulier, de l'orfèvrerie préromane. Il y a tels médaillons bordés de grenetis ou de perles — ceux quasi identiques de Termonde et de Winchester, par exemple — dont l'oiseau au bec recourbé et aux ailes en forme de raquette fait irrésistiblement penser aux fibules et boucles mérovingiennes(fig.) (43). Le relief méplat,obtenu par une sorte d'application de la taille d'épargne, simule absolument celui du bi-

(36) **Manuel d'archéologie**, p. 778.

(37) Winchester, Termonde, Southampton.

(38) S. Just en Chaussée, la Neuville sous Corbie (lions affrontés); Vimy (Pas-de-Calais), Termonde, Lincoln etc.; lions et autres animaux ou monstres.

(39) A ce sujet cf. A. MICHEL, I-1, p. 387 et L. BRÉHIER, **L'Art préroman** (L'Amour de l'Art, sept .1924 p. 275 ss).

(40) Cf. OTTO VON FALKE, **Kunstgeschichte der Seittenweberei** Berlin, 1913, I, pp. 100.

(41) Pour l'influence des tissus (persans) sur la sculpture romane cf. A. MICHEL, I-1, p. 87 (Cividale); L. BREHIER, L'Art préroman, l.c. p. 279.; PAUL DESCHAMPS, l.c., p. 72-75; RAYM. REY, l.c, p, 187; la bordure circulaire ornée de boules en léger relief fait penser à un ouvrage de broderie et l'on peut même y reconnaître deux oiseaux affrontés fréquents dans les tissus orientaux».

(42) A ce sujet cf. P. DESCHAMPS, l.c., p. 71 et 75.

(43) Voyez un exemple aussi frappant ,quoique non inscrit dans un médaillon à St Mary Bourne. Pour d'autres exemples cf. P. DESCHAMPS, l.c., p. 71.

jou (44). Le cloisonnage rapporté et ondulé paraît même rappelé. On sait que chez celui-ci les alvéoles sont séparées les unes des autres par des cloisons faites de minces rubans d'or soudés de champ et courbés en ondes. Le rapprochement serait encore plus étroit si les fonts avaient conservé leur polychromie primitive (45), destinée à suppléer à la verroterie barbare qui, ne l'oublions pas, par une transposition plus osée encore, fut même parfois incrustée dans de véritables motifs architecturaux. (46).

Dans d'autres cas cependant, le sculpteur s'est efforcé d'obtenir un demi relief. Mais il ne l'a peut-être pas fait non plus de sa propre initiative et il aura plutôt suivi quelque modèle, toujours oriental, dans son sujet et sa technique. Tel est vraisemblablement le cas pour les fonts de Vermand(Aisne)(Fig.) exécutés à Tournai au commencement du XIIe siècle et qui sont ornés de quadrupèdes ailés et barbus lesquels, a remarqué M. Enlart (47) «rappellent d'une façon frappante les taureaux assyriens: la barbe frisée, disposée en cannelures parallèles, y est exactement reproduite». Les fonts d'Ipswich St Peeters (Angleterre) et ceux de Nord-Peene (Nord), reprennent, quoique à distance, l'ornementation des fonts de Vermand. Ajoutons qu'un chapiteau de la cathédrale de Tournai présente une tête d'homme à caractères également assyriens. On a évidemment suivi dans ces cas une conception et une réalisation étrangères. Pour Vermand C. Enlart suppose que quelque cassette d'ivoire importée d'Orient a pu fournir le modèle. Son hypothèse ne doit pas se limiter à un cas.

C'est encore, et bien certainement, aux ivoires, mais cette fois aux ivoires moins immédaitement orieutaux que nous devons faire appel pour expliquer la seconde espèce de motifs d'ordre symbolique, à savoir les motifs floraux. Ceux-ci sont empruntés au palmier, au lys ou plutôt à l'iris, mais surtout à la vigne, emblème de la régénération spirituelle ou représentation du Christ lui-même, vigne dont les fidèles sont les rameaux

(44) Cf. P. DESCHAMPS, **l.c.** p. 14

(45) Ceux d'Ames et d'Ipswich (Cecil H. Eden, p. 27) ont été repeints.

(46) Cf. L. BREHIER, **l.c.**, p. 280 et 281.

(47) **Manuel,** p. 779.

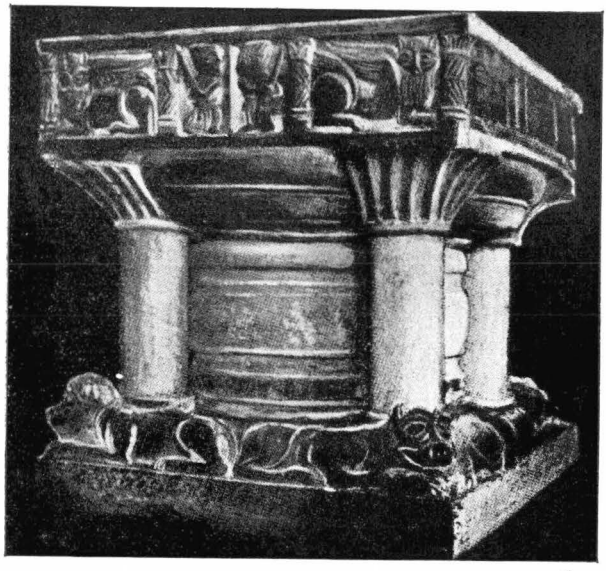

Fonts baptismaux de Vermand

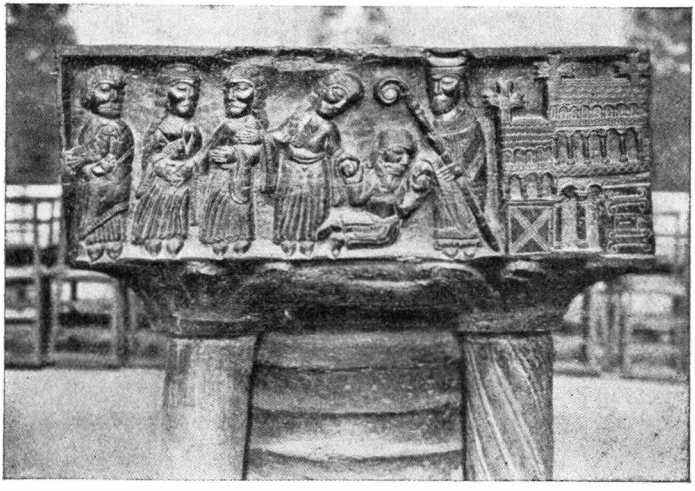

Fonts baptismaux de la cathédrale de Winchester

(Jean XV, 1-6). Le palmier offre ses palmettes (48), l'iris est stylisé (49) ; quant à la vigne, elle se présente sous forme de rinceaux, de pampres et de grappes (50). Deux faces des fonts de Montdidier identique à deux faces des fonts de St. Mary Bourne (fig.) sont ornées de deux panneaux de pampes touffus. Une face des fonts de Zillebeke offre, sur deux registres, des enroulements de feuilles et de raisins que l'on retrouve à Compiègne, mais sur une seul registre (51). L'origine lointaine de tous ces motifs gît, ici comme plus haut, dans l'art chrétien primitif et, particulièrement, dans celui des sarcophages qui mirent à la mode notamment les deux registres superposés (54).

Ravenne, sous le souffle oriental, développa ces éléments (55). Mais nos sculpteurs puisèrent-ils directement à ces sources antiques ? Moins ancien qu'elles, un montant de porte visigothique, en marbre (VIe-VIIIe s.) conservé au Victoria and Albert Museum (South Kensington) de Londres et pareil à d'autres montants du Musée de Mérida, présente avec la face précitée des fonts de Zillebeke une analogie de conception trop frappante pour être passée sous silence (56). Cette analogie nous porte à envisager un emprunt séculaire, et à travers de nombreux intermédiaires, de mêmes motifs servis par une autre technique. Car la technique nous oriente plutôt vers la toreutique et, spécialement, vers les ivoires. Tel flanc de cuve baptismale, comme tel chapiteau de la cathédrale, n'est, à tout prendre, qu'un ivoire à relief peu accentué sur fond neutre.

Le troisième genre de motifs décoratifs: — les *motifs épisodiques* —

(48) Matagne la Petite etc.

(49) St. Mary Bourne, Thornton Curtis, V. aussi les chapiteaux de la catédrale de Tournai.

(50) Nouvion le Vineux, Guarbecques etc.

(51) L. CLOQUET, **Fonts de baptême romans de Tournai**, Revue de l'Art chrétien, 1895, p. 320.

(52) M. LAURENT, p. 151.

(53) V. le sarcophage de Valbonne (Musée de Toulouse) (M. LAURENT, pl. XVII n^e 1 et A. MICHEL, I-1, p. 69, fig. 42).

(54) M. LAURENT, p. 142.

(55) A. MICHEL, I-1, p. 69-70; M. LAURENT, II, p. 180.

(56) **Victoria and Albert Museum. Review of the principal acquisitions during the year 1921**, p. 2, fig. I.

évoqué des scènes de l'Ancien Testament (Adam et Eve) (57), de l'Evangile (l'Adoration des Mages (58), la Cène (59), le Jardin des Oliviers (60), la Flagellation (61), le Crucifiement (62), le Reniement de saint Pierre (63); des Actes des Apôtres (S. Paul sur le chemin de Damas(64) ; des récits hagiographiques(S. Nicolas de Myre(65), (St. Denys)(66); des épisodes de pur esprit allégorique (67) La représentation d'épisodes tirés des Saintes Ecritures et d'épisodes allégoriques appartient à toutes les époques de l'art chrétien. Elle use d'un fonds commun de richesse dogmatique auquel des emprunts furent faits à tous les âges sans qu'ils se copient nécessairement.

La naïveté et la gaucherie des épisodes sacrés représentés sur les faces de nos fonts témoignent de la spontaneité de leurs auteurs. Ceux-ci en sont alors à réapprendre par leurs propres moyens la représentation lapidaire de la figure humaine qui a disparu de la sculpture occidentale depuis les invasions barbares (68). Certes, les sarcophages des premiers siècles de l'ère chrétienne, qui portaient de pareilles scènes, auraient pu servir de modèles (69). Mais, contrairement à ce que l'on fit pour d'autres sujets décoratifs, il semble assuré qu'ici on n'usa point d'eux soit directement — les modèles de ce genre manquant sur place — soit indirectement, le goût, venons-nous de dire, s'étant détourné durant des siècles de la figuration plastique de l'homme.

(57) A Gand, à East Meon.
(58) A Gand.
(59) A Termonde, à Saint-Venant.
(60) A Saint-Venant.
(61) A Saint-Venant.
(62) A Saint-Venant.
(63)A Termonde.
(64) A Termonde.
(65) A Zedelghem et à Winchester.
(66) A Nord-Peene.
(67) Zedelghem.
(68) Cf. L. BREHIER, **L'homme dans la sculpture romane**, in 4° s.
(69) Cf. LAURENT I, p. 153 et A. MICHEL I-1, p. 65 et 66 (Adam et Eve, L'Adoration des Mages, La Passion, etc.)
Cf. aussi L. BREHIER, **op. cit.**, p. 28.

Au reste, l'exécution des scènes empruntées à des sujets familiers aux chrétiens ne diffère en rien de celle des scènes dont le Moyen Age seul s'engoua, telles que les épisodes légendaires saint Nicolas de Myre, remis en honneur au XIIe siècle (70) et qui figurent sur les fonts de Zedelghem et de Winchester(Fig.). De part et d'autre on relève une caractéristique tout à fait spéciale, c'est la dimension exagérée des têtes: la hauteur totale des personnages, des talons au sommet du crâne, est de trois fois à quatre fois au plus celle de la tête.

Cependant précisons bien ici qu'il ne s'agit que de l'exécution. Encore que le contraire puisse être affirmé à première vue, la conception n'est généralement rien moins qu'originale. La représentation de la Cène telle qu'elle est figurée à Termonde (de face) et telle qu'elle figurait à Saint-Venant (de profil) avec les détails, que l'on croyait propres à Tournai, de Judas couché devant la table pascale et des ustensiles — couteaux, coupes et plats — posés sur cette table, est elle-même empruntée à une figuration courante que l'on rencontre, par exemple, sur des fonts baptismaux d'Eschau en Alsace, remontant également à l'époque romane(XIIe s.)(71). Tout au plus pourrait-on localiser un détail: les facteurs de la Cène, en plus de Judas, sont, à Tournai, au nombre de treize, le groupe des apôtres étant déjà complèté par anticipation.

(70) La popularité de Saint-Nicolas de Myre date de 1087, année où ses reliques furent transportées de Myre en Phrygie à Bari, au sud de l'Italie, sur l'Adriatique. Au XIIe siècle un mystère, composé par le moine bénédictin Hilaire, et des poèmes anglo-normands de Wace accrurent cette popularité. Voyez FR. TH. RONSE, **op. cit.**

(71) Cf. R FORRER, **Les sculptures romanes de l'ancien cloître d'Eschau du XII s...** (Cahiers d'archéologie et d'Histoire d'Alsace ,n° 73-80, 1928-29, XIXe et XXe années, p. 202). C'est cependant de Tournai que ce souci de «vérisme» a passé à Gand, sur les peintures qui, deux siècles plus tard, ornèrent les murs du réfectoire de la Biloke où «le peintre du Nord n'a pu se défendre de manifester le plaisir éprouvé à rendre avec attention les objets observés dans la réalité. Il a pris soin de nous présenter, sur la table de la Cène, quantité d'ustensiles : ce sont des plats, des planchettes, des couteaux, des coupes, des calices, des aiguières, rendus avec un soin méticuleux» (L. VAN PUYVELDE, **Un hôpital du Moyen-Age et une abbaye y annexée. La Biloke à Gand** (Rec. de trav. publ. par la Fac. de Philos. et Lettres de l'Univers. de Gand, 57e fasc.) 1925, p. 97).

Reconnaissons que les édifices que l'on trouve représentés sur les fonts de Termonde, de Gand, de Zedelghem, de St. Venant, d'East-Meon, de Winchester et qui sont plus intimement liés aux motifs épisodiques qu'aux motifs architecturaux, sont apparentés entre eux d'une façon caractéristique. Ils sont censés représenter une église (image du Paradis) avec narthex, qui, par ses deux tourelles de façade (Gand East Meon) et sa nef surmontée de larges tribunes à arcades et son triforium aux baies également cintrées (Winchester et Termonde surtout) (fig.) fait penser tout de suite à la cathédrale de Tournai. Aucun modèle autre que la réalité cette fois, ne semble avoir été utilisé par les sculpteurs, ce qui double l'originalité de la production.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'en général c'est à des thèmes courants, popularisés, croyons-nous, dans ce cas, par la peinture ou mieux encore, par la miniature que durent faire appel les imagiers tournaisiens pour le sujet même de leur ornementation épisodique.

Le résultat de toutes les constatations qui précèdent est, en résumé le suivant: les auteurs des fonts baptismaux tournaisiens de l'époque romane se sont inspirés soit de sarcophages antiques, soit de bijoux mérovingiens, soit de tissus orientaux ou préromans, soit de miniatures.

* * *

Il nous reste à préciser les possibilités locales de pareil rassemblement de documentation.

Point n'est besoin de rappeler ici en détail le rôle joué par Tournai sous l'occupation romaine, surtout à partir du IVe siècle, époque à laquelle apparurent précisément les sarcophages à arcatures (72) auxquels les plus larges emprunts, venons-nous de voir, furent fait. Sis au point de rencontre de chaussées importantes — dont la fameuse chaussée Cologne-Boulogne —, chef-lieu de cité, siège d'une fabrique d'habillements militaires, lieu de recrutement d'un corps d'irréguliers nationaux (73), Tournai ne fut pas sans posséder quelques sarcophages de style «moyen»

(72) M. LAURENT, I, p. 134.

(73) Sur ceci v. PAUL ROLLAND, **Topographie tournaisienne gallo-romaine et franque** (Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, LXXV, 1929, p. 102 et passim).

commandés par les dignitaires de l'endroit. Sans chercher à savoir s'ils étaient déjà taillés dans la pierre locale — ce qui serait fort vraisemblable vu que les carrières du Tournaisis étaient déjà exploitées à cette haute époque et que, peu après (VIe s.), c'est en matériau tournaisien que fut érigé le tombeau de saint Fuscien à Saint Picardie (74) — contentons-nous d'apprendre que, si les archéologues modernes n'ont pas encore eu la chance d'en retrouver des vestiges (75), il n'en était pas de même des chroniqueurs des XIe et XIIe siècles, c'est-à-dire précisément de contemporains des sculpteurs de nos fonts. Ceux-là connurent même la faveur d'en remettre au jour des spécimens entiers, magnifiquement travaillés. L'auteur des *Historiae Tornacenses,* qui écrivait vers 1160, après avoir constaté que les anciens ensevelissaient toujours leurs morts en dehors de l'enceinte urbaine, ne nous affirme-t-il pas que les moines de Saint-Martin de Tournai, cultivant la terre autour de leur église — située précisément en dehors de l'enceinte — mettaient au-jour des sarcophages remarquables, sculptés dans le plomb et la pierre et encore intacts (76) ?

La véracité ordinaire de l'auteur, les détails exacts qu'il fournit — les sarcophages en plomb. décorés généralement de coquilles datent environ du IVe siècle et ont été abandonnés par la suite — comme la vérification, faite récemment sur place, de la présence d'un cimetière du

(74) DE LA GRANGE ET CLOQUET, **Etudes sur l'Art à Tournai,** , p. 103.

(75) On doit signaler cependant la découverte de quelques vestiges mportants, e.a. de l'épitaphe d'un ULPIUS, V. PAUL ROLLAND, Une nscription romaine de Tournai (Le Musée Belge, XXVIe ann., 1922, p. 01 ss.)

(76) **Auditu comperimus, priscis temporibus infra muros nonnularum civitatum cadavera mortuorum nequaquam sepulture tradere, sed foris cimiterium habere, ubi corpora deferebantur humanda; quod et nunc observatur Laudunii. Remis quoque antquum cimiterium extra muros demonstratur. Quam consuetudinem in Tornaco viguisse, antiquiores nostri dixerunt omnemque sepulturam hujus civitatis antiquitus in hac ecclesia uisse affirmarunt. Quorum verbis astipulatur cuncta terra de circuitu ecclesie, quam dum agricolando excolimus, repletam cadaveribus mortuorum deprehendimus, sarcophaga preclara ex plumbo et lapide sculpta, adhuc ntegra manentia.**

Monumenta Germaniae Historica, Scriptores, XIV, p. 347.

bas-Empire et de l'époque franque (77), ne permettent pas de douter de l'âge reculé des sarcophages découverts à Saint-Martin au cours du XIe et du XIIe siècle.

Pour expliquer l'aspect antique de certaines faces des fonts baptismaux tournaisiens, il ne nous paraît donc pas nécessaire d'aller jusqu'à Ravenne, au cimetière du *Vicus Leprosorum* avec tel personnage de la *Vita Eleutherii* de 1141 (78), ce que nous aurions peut-être fait faute de documentation plus serrée.

L'influence doit sans douter avoir été directe et subie sur place. Elle expliquerait, mieux que toute autre, les apparences de copie immédiate et brutale que nous avons signalées plus haut. Mais cette influence directe n'aura cependant fait que redresser une tradition déformée à laquelle il n'est pas exclu que les sculpteurs des fonts aient puisé en même temps et qui perpétuait les formes de sarcophages romains à travers les sarcophages — exécutés en pierre de Tournai — des époques intermédiaires. Nous faisons allusion ici au sarcophage que saint Médard, dit-on, fit construire en la cathédrale de Tournai, au VIe siècle, pour son contemporain saint Eleuthère, premier évêque de la cité(79), au sarcophages de saint Fuscien (VIe s.), retrouvé en 1863 à Sains en Picardie (80), à un autre sarcophage dit d'Eleuthère en l'église de Blandain près de Tournai (81), à celui de saint Piat érigé par saint Eloi à Seclin dans les mêmes parages(82), à ceux que la *Vita Eleuther*

(77) Cf. E. SOIL DE MORIAME, **Cimetière franc à Tournai** (Cloître de l'Hôtel-de-Ville) (Ann. Soc. Hist. de Tournai XVII, 1921 ,p. 287 ss. Une partie du mobilier date certainement de la fin de l'occupation romain

(78) **Acta Sanctorum,** Februarii, III, p. 192, 32.

(79) **Acta Sanctorum,** Februarii, III, p. 189, 14.

(80) DE LA GRANGE ET CLOQUET, **Etudes sur l'Art à Tourna** I, p. 103.

(81) **Acta Sanctorum,** Februarii, III, p. 189, 14 et 193, 33.

(82) **AA. SS. Belg.** III, p. 234. Bullet. Soc. Histor. Tournai, IX, 186 p. 82; Mgr DEHAISNES, **Notices descriptives des objets d'art conservé dans l'arrondissement de Lille;** G. BAPTIST, **La tombe de Saint Piat Seclin** (Revue archéologique, janvier 1890); L. CLOQUET, **Ecole...,** 647.

situe dans la cathédrale de Tournai etc. 83). Ces sarcophages subirent évidemment au cours des temps des modifications importantes. Suivant une mode assez répandue (84), le sarcophage de saint Erkenbolde par exemple, érigé à Térouanne, fut placé au XIe siècle sur des lions en pierre de même provenance tournaisienne (85) et précisément de même conception que ceux qui, vers le même temps, allaient supporter la base des fonts de Vermand et d'Evin-Malmaison (86).

Ce furent ces sarcophages intermédiaires qui inspirèrent les auteurs de nos premières châsses. L'aboutissement lointain de leurs motifs architecturaux devait être les superbes mausolées princiers de Dijon et de Pampelune à l'édification desquels, au commencement du XVe siècle, les Tournaisiens allaient prendre une part importante ou même tout à fait prépondérante (87).

En ce qui concerne l'orfèvrerie mérovingienne, le terrain a autant de consistance. Capitale des rois de cette race, de Clodion à Clovis (88), Tournai fut le siège d'un atelier monétaire (89), où, évidemment, se traitaient, pour tous usages, les métaux précieux. Aussi E. Babelon n'a-t-il pas hésité à attribuer à l'atelier de Tournai une partie du trésor sépulcral du roi Childéric († 481) exhumé dans cette même ville en 1653 (90). Il a même considéré comme spécifiquement tournaisienne

(83) Cf. PAUL ROLLAND, **Saint Eleuthère** (La Terre Wallonne, Charleroi, XVII, n[e] 101, 1928 p. 261 ss.)

(84) V. R. FORRER, **Les sculptures romanes de l'ancien cloître d'Eschau**, l.c., p. 210 (fig.)

(85) Cf. C. ENLART, Ann. du Congrès de la Fédér. archéol. et histor. de Belgique, Tournai 1921, (1927), p. 104.

(86) SOIL DE MORIAME, **Les anciennes industries d'Art Tournaisiennes à l'Exposition de 1911**, p. 44, 11.

(87) Cf. PAUL ROLLAND, **La sculpture funéraire tournaisienne et les origines de l'Ecole de Dijon.** (La Revue d'Art, Anvers, XLVI, 1929, n[e] 6 p. 11 ss.)

(88) V. PAUL ROLLAND, **Topographie tournaisienne gallo-romaine et franque (Le Palais des rois Francs)** (Ann. Acad. Roy. Archéolog. Belg. LXXV, 1929, p. 93 ss).

(89) V. PAUL ROLLAND, **Les origines de la commune de Tournai** (sous presse).

(90) **Le tombeau du roi Childéric et les origines de l'orfèvrerie cloisonnée** (Mém. Soc. Nat. Antiquaires de France, VIIIe sér., T. VI, 1919-23 p. 1 ss.) — Cf. aussi notre exposé sur **L'expansion de l'Art Tournaisien.**

cette variante de l'orfèvrerie cloisonnée et rapportée que nous avons pré cisément signalée plus haut et qui consiste en un cloisonnage ondulé Même s'il en était autrement, le trésor de Childéric qui, de toutes fa çons, témoigne le premier de l'introduction d'une conception et d'un technique nouvelle, ne peut manquer d'avoir joué un grand rôle dans l formation du goût local. Le pommeau de l'épée notamment qui, a moyen de lames d'or, sertissant des verroteries rouges et d'une cornalin blanche centrale, représente deux têtes d'animaux adossées, ainsi qu le fermoir de la bourse terminé par des têtes d'aigles, rouge et or, op posées, les fibules et les multiples abeilles couvertes aussi de grenats en chassés dans des alvéoles d'or, s'ils ont initié le Nord-Ouest de l Gaule à l'esprit symétrique et au goût de la couleur importés de l'Orien (Perse) par les Barbares (91) ont dû, avant tout, influencer les tra ditions des ateliers domaniaux — les seuls qui existassent alors — d Tournai. Et il n'est pas superflu d'ajouter, à cet effet, que c'est u évêque de Tournai-Noyon, le fameux saint Eloi, orfèvre et trésorie du roi mérovingien Dagobert, qui appliqua le procédé du cloisonnag rapporté et soudé à l'orfèvrerie religieuse en fabriquant notamment l célèbre calice de Chelles dont la décoration était conçue d'une façon toute géométrique et comportait aussi des files de perles. Cette tradition implantée à Tournai, dut y traverser des siècles, non pas, cependant comme l'a dit Babelon, au sein de l'atelier de l'abbaye Saint-Marti — qui ne fut fondée qu'en 1092 et dont les premiers abbés s'oppo sèrent même de toutes leurs forces aux travaux somptuaires d'orfèvreri (92) — mais bien dans l'atelier monétaire local qui passa aux main des évêques en 898, pour leur rester, avec le monopole du travail de l'or jusqu'en 1321. Au surplus elle trouvait aussi de quoi se vivifier dan

L'orfèvrerie cloisonnée mérovingienne (Savoir et Beauté (St. Ghislain) Mai 1925, p. 139 ss.)

(91) A ce sujet cf. LOUIS BREHIER, **L'Art préroman** (L'Amour d l'Art, 5e année, nº 9, sept. p. 277).

(92) Cf. l'hist de la fondation de cette abbaye écrite par l'abb Hériman (1142-1147) : **«nec calicem argenteum nec crucem vel textum ab bas habere volebat... nec cruces aureas cupiebat». Mon. German. His Script.,** XIV, p. 306.

es productions originales conservées par les églises et dans celles que es familles se transmettaient de père en fils.

Des tissus préromans ou nettement orientaux nous ne savons par ontre, que peu de choses. Childéric fut retrouvé au milieu de vêtements ù la pourpre dominait et qui étaient couverts des abeilles dont nous venons e parler(93). D'autre part, des tissus précieux purent servir à entourer es reliques que l'Orient envoya à Tournai en grand nombre, à commencer ar la célèbre relique de la vraie Croix. Enfin il ne faut pas négliger, our le XIIe siècle, l'apport dû aux Croisades. On sait que les Tour- naisiens y prirent une part active et que deux d'entre eux entrèrent les remiers à Jérusalem en 1099.

Des ivoires venus directement de l'Orient nous ignorons absolu- ent tout. Mais il n'en est pas de même heureusement des ivoires réromans.

On connaît le magnifique diptyque en ivoire dit «de saint Nicaise» fig.) exécuté à la fin du Xe ou au début du XIe siècle, pour la cathédrale le Tournai — où le culte de ce saint, patron principal du siège épis- copal, fut vivace depuis le IXe siècle au moins jusqu'au milieu du XIe iècle(94). Ce diptyque est caractérisé par ses médaillons et surtout ar ses rinceaux aux feuilles épaisses croissant en touffes ou étalées sur e fond. Leur travail, dit M. Marcel Laurent, «rappelle la ciselure, les olutes et les feuilles étant traitées en bosses, de façon à former une orte de relief ajouré qu'on dirait appliqué après coup» (95). Quoi- qu'à un degré moindre, l'exubérence végétale — pour ne pas reparler

(93) L'historien local POUTRAIN (**Histoire de la ville et cité de Tournay,** La Haye, 1750, p. 376) en a encore vu des lambeaux aux mains de «decendans de riches particuliers».

(94) Voyez nos **Monumenta Historiae Tornacensis saec. XII** (Ann. Acad. Roy. Archéol. de Belgique, LXXVIII, 1926, p. 299) et ce texte du **Carmen de Sancto Amando** de Milon de S. Amand (vers 850):

Urbs Tornacus...
Nititur et geminis iam non lapsura columnis
Namque arce in media templo surgente venusto,
Pontificale tenet solium, nec longe remota,
Nicasius recubat pretiosa martyr in urna.
Monumenta Germaniae Historica, Poetae latini aev carolini, III, p. 589.

(95) Les ivoires prégothiques conservés en Belgique, 1912, p. 58:

encore des médaillons — et la technique du décor à fond neutre se retrou vent sur certains fonts et sur certains chapiteaux de la cathédral — que l'on ne peut pas totalement passer sous silence. Ce n'est pa par simple coïncidence, croyons-nous. Il y aurait même lieu de ne pa écarter l'hypothèse que sculpture sur ivoire et sculpture sur pierr seraient sorties au XIe et au XIIe siècles, d'une même école tournaisienne M. Laurent ne croit pas devoir se rallier à cette hypothèse déjà émis par quelques auteurs, les uns anciens et ne serrant pas d'assez près l question, sans doute (96), les autres plus récents et plus méthodique tel M. Voege (97) qui, tout en signalant la parenté indéniable d l'ivoire de Tournai — auquel M. Laurent ajoute avec raison un ivoir du Victoria and Albert Museum (South Kensington, Londres) — en visage la possibilité de l'exécution de cet ivoire à Tournai même En plus de la considération d'ordre historique relative à sa destination la cathédrale de Tournai (98), nous observerons que l'on travailla l'ivoire en cette ville à l'époque romane. Un coffret de cette matière appartenant au même trésor de la cathédrale (99) présente exactemen les mêmes canons, c'est-à-dire, la même déformation des proportion du corps humain — tête trop volumineuse — que tous les fonts bap tismaux aux scènes épisodiques. Il y a là une preuve du traitemen commun de l'ivoire et de la pierre.

D'autre part, on nous fait remarquer que la compréhension analogu du décor végétal que nous constatons dans le diptyque de Saint Nicais et dans certains enroulements relevant de l'art lapidaire, a été, auparavan le lot des artistes lombards (100). Or, il ne nous paraît pas inuti

(96) DE LINAS, par exemple, dans **Le diptyque de Saint Nicais au trésor de la cathédrale de Tournai** (Gazette archéologique, X, 188 p. 308 ss.). DE LINAS invoque l'éclat jeté par les sculpteurs de Tourn au XIVe siècle (sic).

(97) VOEGE, **Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epoch Elfenbeine** (Berlin, 1900).

(98) Au point de vue de l'art, voyez déjà vers 850, la **pretiosa urn** dans laquelle reposent les restes de Saint Nicaise (note 94).

(99) Reproduit dans SOIL DEMORIAME, **Inventaire des objets d'a et d'antiquité...**, II, Tournai, p. 61 n^e^ 219.

(100) M. LAURENT p. 65-66 .



Diptyque de Saint Nicaise
Cathédrale de Tournai.



Sarcophage de Valbonne (Le Blant, 28)

e remarquer que les chapiteaux de la nef de la cathédrale sont, de ar leur coupe déjà, lombardo-byzantins, que l'architecture du même difice est, elle-même, en grande partie lombarde (101), que, d'accord vec ces indices, les chroniqueurs contemporains nous apprennent qu' Aibert d'Antoing, après avoir été écolâtre capitulaire de Tournai et voir élevé, dans la région, les églises de Saint Médard et d'Elsbeek lla, vers 1108, construire *scemate longobardino,* l'abbaye de Rolduc n commençant par la crypte (102), qui, précisément, offre encore es colonnes, avec chapiteaux et bases, pour ainsi dire copiées sur celles le Tournai (103), qu'enfin, les fresques du croisillon nord du transept le Tournai (XIIe s.), représentent, sous la figuration de la légende le Sainte Marguerite, où deux palmiers semblent empruntés aux mosaïques le l'abside le saint Ambroise de Milan, l'image de saint Ambroise mê-ne, assez dépaysée dans l'hagiographie tournaisienne.

Il ressort de ces rapprochements qu'une école d'art complète, c'est-à-dire embrassant les arts majeurs et les arts mineurs, existait à Tournai à l'époque romane et qu'elle puisait directement certains aspects de ses multiples manifestations à une source commune, l'Ecole Lombarde.

L'Ecole lombarde devait à son tour bien des choses à l'Ecole de Ravenne qu'elle continuait presque sur place. Elle lui empruntait de préférence pour ses cuves funéraires le procédé de la taille de rinceaux et de pampres sur fond neutre, qui fleurit sur les tombes ravennates aux Ve et VIe siècles. Cette parenthèse nous ramène une fois de plus à l'influence, ici bien indirecte à vrai dire, des sarcophages chrétiens primitifs sur la sculpture tournaisienne romane (Fig.).

(101) Cf. L. CLOQUET, L'architecture lombarde et **ses rapports avec l'école de Tournai, Revue de l'Art Chrétien, 1893, p. 216 ss.**

(102) Voici le texte intéressant :

Deposito interea sacrario construxerunt cryptam in eodem loco sacerdos (Aibertus) et frater Embrico, jacientes fundamentum monasterii scemate Longobardino. Annales Rodennes, Publ. Bull. Soc. Histor. Tournai, XIV, 1870, p. 93 ss. et ERNST, **Histoire du Limbourg, VII**

(103) Cf. VOISIN, **Les chanoines de Tournai et les religieux de Rolduc,** Bulletin Soc. Histor. Tournai XIV, 1870, p. 205 ss.; P. CUYPERS **Historique de la fondation de l'Abbaye de Rolduc** (Revue de l'Art chrétien 1892, p. 16 ss.)

Il nous resterait à parler des manuscrits enluminés que nous avon indiqués comme source de certains décors épisodiques. Nous n'avon malheureusement, aucun document précis à apporter à cette partie d débat. Il n'en serait pas de même si nous avions procédé à l'étude spé ciale des chapiteaux de la cathédrale. Toutefois nous pouvons, e attendant mieux, procéder sommairement par analogie, car ces chapi teaux se réclament des mêmes sources que les fonts. De sources antique relèvent certains petits chapiteaux ornés de pommes de pin et peut-êtr certains gros chapiteaux, tels celui qui présente deux têtes surmontées d feuilles épanouies à la façon de casques du Bas-Empire, et un autr qui simule de forts chevaux. A l'orfèvrerie préromane les chapiteau ont emprunté des rangs de perles, des formes dégénérées de bijoux e certaine technique. Les tissus leur ont prêté des galons et les ivoire des sujets et une technique particulière. Mais l'apport des manuscrit a été le plus considérable. On s'en convaincra facilement en examinan les animaux aux attitudes bizarrement contournées les entrelacs et, sou dées à ces entrelacs (106), les représentations du tétramorphe et d l'Enfer — gueule béante engloutisant un corps nu etc. On a déjà ef fectivement rapproché du tétramorphe sculpté certaines miniatures inté ressantes (107); d'autre part, la bête infernale que l'on retrouve iden tique en l'église de Saint-Taurin (Picardie) (108) et qui ne représent donc pas la damnation de Frédégonde, est due à un dessin très ré pandu.

(104) L. CLOQUET, Peintures murales romanes à la cathédrale d Tournai, Revue de l'Art chrétien, 1885, p. 447, n. 1. RAYMOND VA MARLE, **The Development of the Italian School of Painting**, I, 1923 p 241, fig. 116 et PIERRE GAUTHIER, **Les Villes d'Art célèbres, Milan**, p. 13.

(105) M. LAURENT, p. 65.

(106) Cf. à ce sujet L. BREHIER, **L'art roman**, pp. 279 et 281.

(107) E.a. PEETERS-WILBAUX, **Notice sur quelques chapiteaux hi toriques et symboliques de la cathédrale de Tournai et sur le Tetramorph miniature du XIe s.** Bullet. Soc. Hist. Tournai, I ,1849, p. 250 ss.

(108) Cf. C. ENLART, **Monuments religieux de l'Architecture roma ne et de transition dans la région picarde** (Mem. Soc. Antiq. de Picardi 4o, 1895, p. 163).

Ces éléments, les sculpteurs en prenaient connaissance dans les «librairies» locales très florissantes : celles du chapitre de la cathédrale et de l'abbaye d'Elnone (Saint-Amand) d'abord, celle de l'abbaye Saint-Martin, où étaient conservés et copiés de riches manuscrits. après 1092 (109). Une étude approfondie sur ce sujet fournirait peut-être des conclusions très importantes pour l'histoire de l'art. Déjà nous signalerons que tel sacramentaire tournaisien dit «de saint Piat», exécuté dans l'abbaye de Saint-Amand au IXe s. et reposant à la bibliothèque de Pétrograd (110), présente un TE, natté et enluminé dont les branche se terminent par des têtes d'animaux adossées relevant du même procédé symétrique que celles du fermoir de Chilpéric et fort semblables à celles qui ornent la même initiale dans un sacramentaire de l'Eglise de Cambrai, exécuté vers 785 et déposé aujourd'hui à la Bibliothèque de cette ville (n° 158) (111). Il nous semble déceler déjà chez les scribes, avant qu'elle n'apparaisse chez les sculpteurs, comme un air de parenté unissant les artistes de la vallée de l'Escaut. On trouverait aussi des réminiscences irlandaises et anglo-saxones, et ce ne serait pas étonnant si l'on se rappelle les rapports étroits de Tournai avec l'Angleterre où furent exportés beaucoup de fonts tournaisiens et d'où vint saint Thomas de Canterbury qui séjourna à Tournai (112).

De toutes façons, pareille étude, que nous voudrions prochaine, confirmerait l'apport des manuscrits dans la décoration des fonts baptismaux et ratifierait le nombre des multiples sources que nous avons assignées à celle-ci.

(109) Cf. HERIMAN. **Liber de restauratione S. Martini Tornacensis.** Monum. German. Histor. Script. XIV, p. 312.

(110) Cod. q.v. I. N. 41. Voyez L. DESLISLES, **Mémoire sur d'anciens sacramentaires** (C.R. L. CLOQUET dans Bulletin Soc. Hist. Tournai, XXII, 1889, p. 124); A. STAERCK, O. S. P., **Les mss. latins du Ve au XIIIe siècle**, conservés à la bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg, 1910. Mss. lat. II, pl. LIV (Reproduit dans **La Semaine Religieuse**, Tournai, 4 juillet 1913) — Pour le lieu d'origine cf. PAUL ROLLAND, **L'âge des églises romanes de Tournai** (Acad. Roy. d'Archéologie de Belgique, LXXIII, 1925, p. 116).

(111) DEHAISNES, **Histoire de l'Art dans les Flandres, l'Artois et le Hainaut**, I, pl. 74.

(112) On conserve de lui une chasuble à la cathédrale.

Considérations sur l'auteur du rétable de Sainte-Dymphne, à Gheel,

par

G. VAN DOORSLAER

Trois rétables, sculptés et polychromés, portent le nom : *Jan van Wavere.*

L'un est conservé à Vienne, le second à Gheel, le troisième à Täder, en Suède.

Le *premier* de ces rétables orne le maître-autel de la chapelle de l'Ordre Teutonique *(Deutschorden)*, Singerstrasse, 7, à Vienne. Il est muni de volets peints. Ceux-ci étant ouverts, la partie centrale, sculptée, se présente divisée en quatre niches qui contiennent des scènes de la Passion: la *Flagellation* à gauche, le *Portement de la croix*, à droite; au milieu et en dessous, sous forme de predella, le *Couronnement d'épines*, plus haut, le *Golgotha.*

Sur la face droite du soubassement de chacune des colonnettes encadrant les deux niches médianes, à une hauteur qui dépasse un peu les pieds des personnages de la scène du Couronnement, on voit deux marques empreintes dans le bois. L'une porte le mot «MECHLEN» coupé par l'écu communal de Malines, l'autre, le nom «I. V. WAVERE». Nous n'avons pu découvrir sur la polychromie, ni une date, ni la légende peinte, qui, selon quelques uns, contiendrait, une troisième fois, le même nom, J. van Wavere. D'après les costumes des personnages le rétable

paraît appartenir à la fin du XVe siècle, Hirsch (1) le date de 1481 à 1484.

Le *second* de ces rétables est conservé dans l'église de Sainte-Dymphne, à Gheel, où il décore le maître-autel.

Il est constitué de deux parties superposées, bien distinctes, chacune munie de volets sculptés (fig. I).

L'inférieure, la plus importante, représente diverses scènes de la vie de Sainte-Dymphne. Cette partie se caractérise par le groupement touffu des personnages, aux traits rudes et disgracieux, et par une profusion d'ornements architectoniques richement décorés. L'ensemble est d'un style magistral et puissant, dont les caractères révèlent une facture postérieure à celle de la partie supérieure. En dehors de l'une ou l'autre légende peinte sur la robe d'un personnage et relative à celui-ci, nous n'avons pu retrouver sur la polychromie, ni sur le bois, quelque marque de provenance.

La partie supérieure, beaucoup moins large, est divisée en trois parties, dont la médiane est une niche destinée à contenir le reliquaire de la sainte, et couronnée d'un calvaire très décoratif, à la base duquel on voit un groupe formé de quatre anges transportant la sainte au ciel. Sur des colonnes voisines de ce groupe se dressent deux anges musiciens; plus haut, le crucifix, aux côtés duquel la Vierge et saint Jean se tiennent également debout sur des colonnettes. Les deux parties latérales sont formées par des volets dont l'intérieur est sculpté. Sur celui de gauche, l'évêque de Therouanne, François de Melun, présente, à la vénération du public, la tête de la sainte; sur celui de droite, un malade et un estropié, accroupis au pied du reliquaire, implorent l'intervention de la sainte pour leur guérison.

M. Roosval, professeur à l'Université de Stockholm, dans une étude sur les rétables de Suède, publiée en 1903(2), a été amené à parler du rétable de sainte Dymphne, à Gheel, et a émis, alors déjà

(1) Cfr. HIRSCH, p. 397.

(2) Dr JOHNNY ROOSVAL, «**Schnitzaltäre in Schwedischen Kirchen und Museen** », dans la revue : **Zur Kunstgeschichte des auslandes** heft XIV, publiée à Strasbourg, chez J. H. Ed. Heitz, 1903.

Fig. 1.

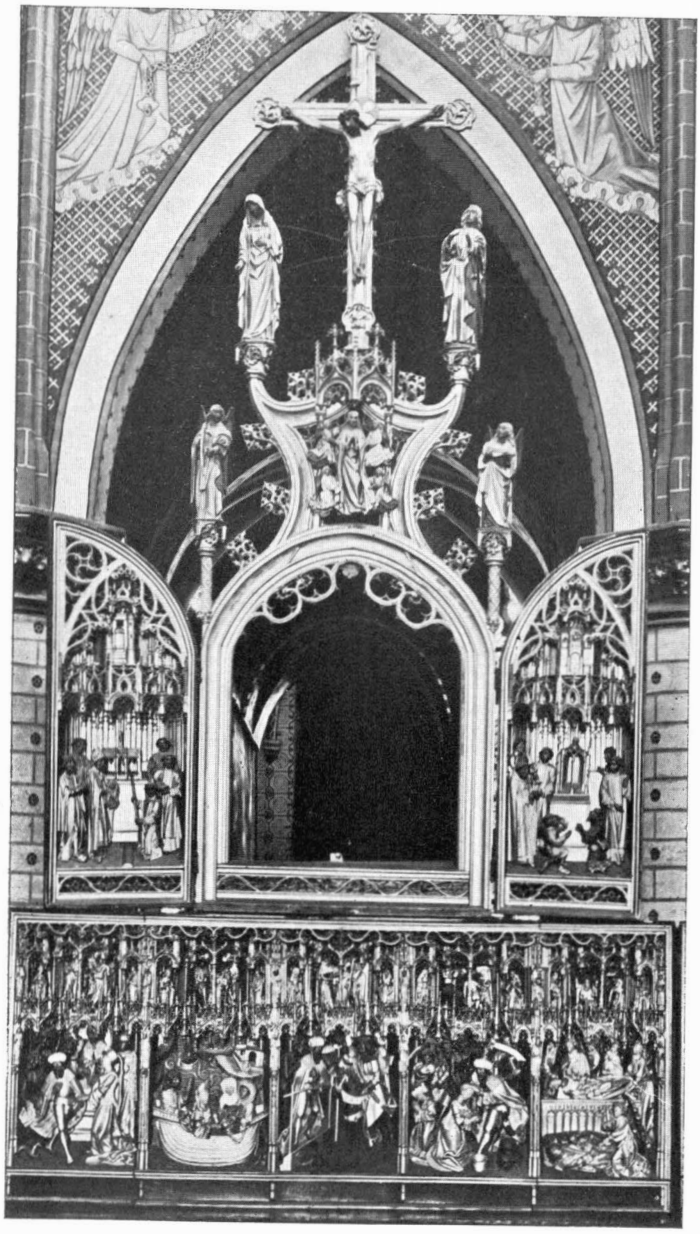

Ensemble des deux rétables de sainte Dymphne, à Gheel, moins les volets inférieurs.

l'avis que ces deux parties, formant l'ensemble sculpté qui décore le maître-autel de cette église, sont de main et de date différentes.

Il se base, d'abord, sur les dissemblances des parties architecturales des niches, qui, dans les compartiments supérieurs, se différencient de celles des compartiments inférieurs par des parois latérales convergentes, d'une part, et par des fonds fenestrés, d'autre part. Il fait ressortir, ensuite, la dissemblance des personnages, aux nez crochus et épatés, dans le bas, tandis que dans le haut, ces organes sont plus effilés; la taille du ciseau est plus soignée pour les premiers que pour les seconds.

A l'examen, on n'hésite pas à se ranger de l'avis de M. Roosval.

Les auteurs belges qui, jusqu'ici, se sont occupés de ce rétable n'ont point fait de distinction entre les deux parties constituantes de cet ensemble sculpté, et les descriptions qu'ils en ont faites paraissent n'avoir pas été dressées sur place. A preuve leurs déclarations identiques et successives, mais erronnées toutes, à propos d'une inscription révélant la date de la confection du rétable. Ch. Piot, en 1869 (3), H. Rousseau, en 1893 (4), F. Donnet, en 1921 (5), déclarent que l'artiste, qui a été chargé en 1860 de la restauration du rétable, a effacé «complètement l'inscription en la recouvrant d'une couche impénétrable de peinture qui devait définitivement la détruire. Toutefois, avant de commettre ce méfait, il avait eu soin d'en prendre un calque, fort incorrect il est vrai, mais qui permet cependant de reconstituer le texte disparu» (6). Lors d'une visite sur place, en vue de rechercher quelque marque de polychromie révélatrice d'origine, nous avons été déçu de ce côté, mais nous avons eu la surprise de retrouver l'inscription dont les auteurs belges avaient affirmé la disparition.

Cette inscription eût été difficile à faire disparaître, car elle est taillée dans le bois et, au surplus, intacte et entièrement conforme au

(3) CH. PIOT, **Le rétable de l'église de Ste Dymphne, à Gheel, dans le Bull. de la Commission royale d'art et d'archéologie,** I, pp. 409 et suiv.

(4) H. ROUSSEAU, **Notes pour servir à l'histoire de la sculpture en Belgique - Les rétables,** dans **idem,** tt. XXIX à XXXIV, 1890-1896.

(5) F. DONNET, **Jean van Wavere, peintre ou sculpteur malinois, dans le Bull. du Cercle archéologique de Malines,** t. XXVI, 1921.

(6) **Idem.**

texte fourni, jadis, par le restaurateur prétendument vandale. Elle longe en lettres creusées dans le bois, le rebord du manteau de Françoi de Melun, l'évêque qui tient entre ses mains la tête de la sainte; scèn figurée dans le volet droit de la partie supérieure de l'œuvre. On peu même la lire sur le cliché reproduit ici d'après une photographie four nie par le service de documentation aux Musées royaux du Cinquante naire, à Bruxelles (fig. 2)

«*Als . dese . tavel . was . ghestelt . screef . men . MCCCCCXV onttrent . Kersmisse . Jan . Wave.*»

Le texte, qui s'arrête au bord inférieur de la chape, ne se pour suit pas ailleurs; les mots : *Jan Wave* semblent appartenir à une phras restée inachevée. Il faut lire, vraisemblablement, comme suit : *Lorsqu ce rétable fut dressé, on écrivit* 1515, *vers Noël. Jan van Wave (-re m' fait)*. La mutilation du texte peut s'expliquer par un défaut d'espac car les dernières lettres sont déjà fort serrées.

Puisqu'il est taillé dans le bois, le nom de Jean van Wavere do être consideré comme celui du sculpteur de cette partie supérieure d rétable, datée de 1515.

Le *troisième* de ces rétables sculptés est conservé dans l'église d Jäder, dans le Södermanland, en Suède.

La partie sculptée, très importante, comprend sept scènes de Bible. Trois inférieures, réduites, rangées en forme de predella, gauche à droite : *Le Lavement des pieds, la Dernière Cène, le Jardin d Oliviers.* Au-dessus de chacune de celles-ci, trois autres scènes, dans même ordre : *le Mariage de la Vierge, la Nativité de Jésus, l'Adorati des Mages.* La scène du *Golgotha* couronne celle de la Nativité.

Les personnages constituant les différents groupes sont isolés taillés dans des blocs de bois sectionnés et juxtaposés.

Diverses inscriptions sont peintes tout le long des bords de certain des robes portées par les personnages, qui tous sont polychromés.

Sur la bordure du manteau de la Vierge figurant dans la scè de la Nativité de Jésus, on lit : GHEMACHT TE MECHELE

Fig. II.



Détail du volet droit supérieur du rétable de Ste-Dymphne, à Gheel.

BI JANNEN VAN WAVERE INT JAER ONS HER DUISENT VIF HONDERT EN M(7) VIERTIEN.» (fig. 3).

Du texte de cette légende ressort clairement que le rétable a été exécuté (ghemacht), à Malines, en 1514, par *Jan van Wavere*.

Des volets, peints sur les deux faces, sont attachés aux bords de la partie sculptée. Sur la face intérieure du volet droit, on voit, dans le compartiment représentant la Nativité de la Vierge, un écriteau suspendu au mur de la chambre, dont la première et les deux dernières lignes seules sont déchiffrables sur la photographie. L'une est formée par le millésime 1514, qui correspond donc à celui contenu dans la légende attribuant l'œuvre à Jan van Wavere; les deux autres sont constituées par les mots : *Jan van Conixlo/brussel*. Le peintre bruxellois de ce nom apparaît par là comme l'auteur des panneaux peints de ce rétable. Ceux-ci semblent donc devoir être exclus de l'œuvre exécutée par Jean van Wavere, bien qu'il puisse avoir été le fournisseur commissionné pour l'ensemble, et qu'à ce titre il ait songé au peintre bruxellois pour lui confier cette partie de l'entreprise.

Reste à examiner si Jan van Wavere fut l'auteur tout à la fois de la sculpture et de la polychromie, sinon de l'une ou de l'autre seulement.

M. Roosval s'est déterminé à en faire la distinction; et s'il n'hésite pas à considérer Jan van Wavere comme l'auteur de la polychromie, il a cru devoir attribuer la participation sculpturale à l'atelier bruxellois de Jan Borman, parce que dans certains rétables qui portent le nom de ce sculpteur se retrouvent des types de personnages qui reparaissent aussi dans le rétable de Jäder.

Cette répétition de personnages entièrement identiques dans des rétables de provenance différente, soit bruxelloise, soit malinoise, est déconcertante, en effet. La présence sur les volets du rétable de Jäder de la signature du peintre bruxellois oriente évidemment la pensée vers

(7) La lettre M qui figure dans le texte communiqué par M. Roosval, n'a pas de raison d'être et est, vraisemblablement, une substitution erronnée à un signe d'abréviation de la syllabe DE terminant le mot EN(DE).

une attribution bruxelloise. Toutefois on ne peut refuser quelque cré dit à la déclaration de Jean van Wavere, par laquelle il affirme qu l'œuvre a été faite par lui à Malines, d'autant plus qu'il est l'auteu incontestable des volets sculptés de la partie supérieure du rétable d Gheel. Et si, conformément à la coutume bruxelloise, le mot: «Mechlen» empreint dans le bois formant l'écrin du rétable de Vienne, atteste, e faveur de celui-ci, d'une origine malinoise, la juxtaposition du nom d Jan van Wavere, également empreint dans le bois, semble vouloir établi que cet artiste fut aussi l'auteur de l'œuvre sculpturale conservée e cette ville.

On peut remarquer, au surplus, dans ces deux rétables, de Ghee et de Vienne, une similitude parfaite dans la formation des parquets d chacune des niches. Ils paraissent formés d'un seul morceau de bois, sur le quel sont tracées des dalles carrées, d'une teinte alternativement clair et sombre.

Nous avons signalé qu'il n'en est pas de même dans le rétabl de Jäder. Ici les parquets sont sectionnés en blocs, séparés les uns de autres, mais juxtaposés, et sur chacun desquels se détache un personnag isolé. Ce procédé favorise des arragements divers et permet, en les pi votant quelque peu, de donner aux personnages faisant partie de grou pes identiques des positions légèrement variées.

L'existence de plusieurs figurines parfaitement pareilles, fixées su des blocs séparés, nous a suggéré l'idée qu'elles pouvaient avoir été con fectionnées en série, mettons d'une douzaine, en vue de la formation d groupes semblables dans des rétables, que commandaient des institution établies dans des localités diverses et éloignées. Ces figurines pouvaien convenir aussi à la formation de crèches, très à la mode au début d XVIe siècle, dont il en existe encore de spécimens dans plusieurs col lections, et en grand nombre même au musée de Munich, parmi lesquel il en est d'un développement très étendu et d'une grande richesse.

Le travail d'atelier avait été organisé, alors comme maintenant afin de produire à bon marché, en vue d'un écoulement facile. A preuv les nombreuses madones sculptées, d'un type identique, sorties des at liers malinois, au début du XVIe siècle.

Fig. III.

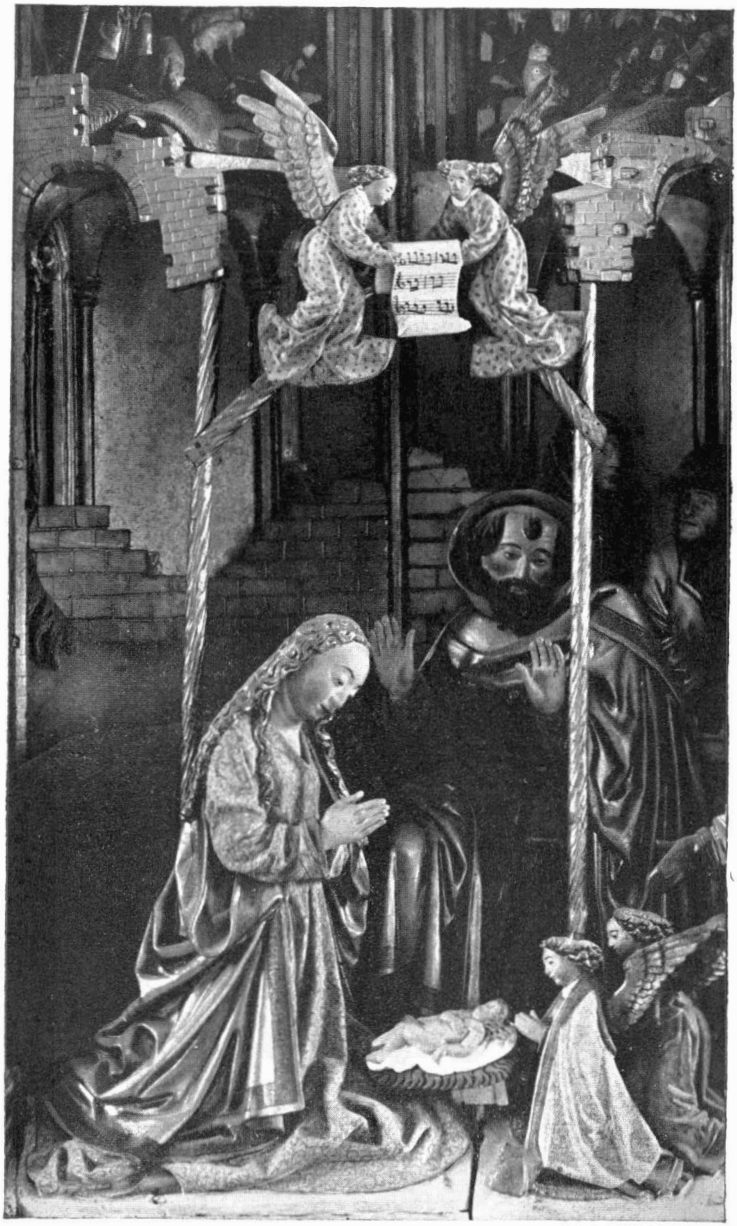

Détail du compartiment médian du rétable de l'église de Jäder, en Suède.

Mais localiser l'atelier spécialisé dans la fabrication des statuettes, dont il est question ici, est chose impossible dans l'état de nos connaissances actuelles. Il pouvait se trouver à Bruxelles, à Malines, à Anvers ou ailleurs. La présence de l'une de ces figurines dans un rétable, signé Jan Borman, n'inclut pas fatalement la preuve qu'elle provient de l'atelier de cet artiste, d'où sont sorties des pièces généralement plus belles que celles qui se cotoyent dans le rétable de Jäder. Leur présence dans un rétable signé Jan van Wavere n'implique pas, nécessairement non plus, qu'elles doivent lui être attribuées.

Jan Borman et Jan van Wavere, vraisemblablement, et d'autres aussi, ont trouvé opportun d'user de ces facilités offertes par un atelier d'art industrialisé afin de pouvoir donner satisfaction à ceux qui exprimaient le désir de posséder un œuvre d'un genre très prisé alors et similaire à d'autres déjà vues, ou afin de pouvoir achever en un terme très court des commandes dont ils furent honorés, en des temps de prospérité.

Ainsi pourrait s'expliquer la présence répétée de personnages d'un même type dans des rétables aux signatures variées.

* * *

La personnalité de Jan van Wavere est connue à Malines; trop peu, cependant, pour pouvoir établir avec quelque netteté l'étendue de ses talents.

Les documents d'archives de Malines révèlent l'existence de plusieurs Jan van Wavere aux XVe et XVIe siècles. Deux d'entre eux sont qualifiés de peintre et, particularité déroutante, ils meurent à un court intervalle. L'un, qui habitait à la Mélane, le 21 mai 1521, l'autre, qui habitait derrière les Halles, le 22 décembre 1522 (8). Rares sont les détails relevés, jusqu'ici, à leur sujet. Certaines peintures ont été li-

(8) Cfr. aux Archives communales de Malines, l'Obituaire de la paroisse de St. Rombaut.

vrées, par l'un d'eux, à Jean de Vos, d'Anvers. (9) Le second est cité pour la dernière fois le 18 septembre 1522 (10).

Les documents plastiques qui portent le nom de Jan van Wavere, et qui ont été examinés ici, établissent que l'un d'eux, dont l'identité ne peut être déterminée encore, fut peintre ,plutôt étoffeur ou polychromeur et, tout à la fois, sculpteur de talent.

Le degré de ce talent ne doit pas être analysé ici. Il y a lieu cependant, de faire un rapprochement qui nous a frappé au cours de l'examen des photographies reproduisant les rétables de Jäder, et de Vienne. Dans l'un comme dans l'autre, les physionomies des quelques personnages féminins qui font partie des groupes, sont typiquement rondes et présentent des yeux, aux globes proéminents sous des paupières insuffisamment ouvertes, absolument pareils à ceux qui caractérisent pour ces organes, les multiples madones marquées au poinçon palé de la ville de Malines.

* * *

La conclusion qu'il importe de tirer de toutes ces considérations c'est que l'un des deux Jan van Wavere connus à Malines comme peintres, sut manier le ciseau aussi bien que le pinceau, et qu'en raison de cette double faculté il est l'auteur de la sculpture ainsi que de la polychromie de la partie supérieure du rétable de la vie de saint Dymphne à Gheel.

Il peut donc aussi être considéré comme l'auteur des rétables de Vienne et de Jäder.

(9) H. CONINCKX, **Notes et documents inédits concernant l'Art et les Artistes à Malines,** dans le **Bulletin du Cercle Archéologique de Malines,** T. XIX, 1909, et F. DONNET, **Jean van Wavere, peintre ou sculpteur malinois,** dans idem, t. XXVI, 1921.

(10) Cfr. aux Archives communales de Malines, le registre des **Procuratoria,** n° 1, f. 265.

La Condition personnelle des habitants d'Arras aux XIe et XIIe siècles, leur exemption du droit de tonlieu et la politique des Comtes de Flandre dans cette ville

par

J. MASSIET du BIEST,
archiviste du département des Ardennes.

Première partie

La condition des habitants d'Arras du XIe et XIIe siècles

Ce n'est plus une surprise que de rencontrer dans les villes, à un stade antérieur à celui du droit urbain, toute une population soumise au chef-cens: on peut le dire après de récents travaux de MM. Ganshof, Des Marez, Paul Rolland, et d'autres qu'il est presque superflu de citer à nouveau.

Pourtant, en ce qui concerne Arras, le fait a été interprêté différemment, entre autres par M. Raymond Monier (1). C'est pourquoi je

(1) «L'administration et les conditions juridiques des habitants d'Arras» mélanges Paul Fournier, Paris, 1909, in-8°. - Les arguments invoqués sont de trois ordres: 1°. Si les bourgeois cités en justice en 1111 doivent le tonlieu à l'abbaye, dit-on p. 561, c'est qu'ils sont libres. Cette interprétation a contrario des coutumes du tonlieu de Léduin et Guiman n'est logique qu'en apparence. On verra ci-dessous combien la situation du bourgeois est différente aux deux époques que nous avons cru devoir distinguer : au XIIe siècle époque où se place exclusivement M. Monier, de même qu'en 1222-1228, il est évident que les bourgeois

reviens ici sur mon interprétation antérieure. On trouvera dans la seconde partie de cette étude, quelques extraits d'un recueil inédit de procédures et plaidoyers du XIIIe siècle, document encore inexploré ,analysé de façon insuffisante à notre point de vue sous la cote H.2. de l'inventaire des archives du Pas-de-Calais, et qui, je crois, tranche la question. (2) Mais il convient de redire auparavant quelques mots des célèbres textes du cartulaire de St-Vaast d'Arras qui, à eux seuls, y suffiraient déjà.

Guiman a placé dans ce dernier une « *Consuetudo census* », où nous ne devons pas nous attendre, je l'ai déjà dit, à trouver une définition complète du chef cens. Dire entre autre détails si cette insitution s'étend à la ville comme à la campagne, lui importe peu: cette chose si difficile à savoir pour nous, est à l'époque connue de tous. En réalité, sous le titre «*Consuetudo census*», Guiman répète presque ce qu'il avait dit dans la «*Consuetudo telonei*». Les deux questions sont liées, et comme le tonlieu redevance importante, matière à procès, lui importe beaucoup plus que le chef cens il ne parle du chef cens que par allusions.

Nous trouvons dons reproduit, non pas dans la «*Consuetudo census*» mais dans le «*Capitulum de consuetudinibus telonei*» le passage suivant d'une charte de l'abbé Leduin de 1036 :

agissent en hommes libres, malgré le droit ancien, 2°. Le cens réel n'a jamais été racheté dit-on p. 564, comme le fut le cens foncier en 1245 donc il n'existait pas. On verra ci-dessous, in fine, que la sentence arbitrale de 1245, document long et complexe peut prêter à toutes sortes de confusions, mais que la solution accessoire qu'elle impose, après celle du rachat du tonlieu est bel et bien le rachat du cens personnel, non pas du cens réel; 3° Il est dit à la page 562 de l'ouvrage précité que les « mercatores» étrangers ne pouvaient être attirés dans la **familia** par l'exemption de tonlieu, puisque celle-ci ne jouait qu'à la seconde génération Cette légère restriction n'empêchait nullement les marchands d'être attirés dans la familia: elle les forçait simplement à y rester pendant 2 générations au moins et empêchait qu'un commerçant actif séjournant à Arras quelques années fasse fortune grâce à l'exemption de tonlieu, puis déguerpisse en faisant bénéficier une autre seigneurie de son **activité et de** sa fortune. Ce dernier argument n'intéresse pas ma présente étude, mais seulement la partie d'une étude précédente qui traitait déjà des habitants d'Arras **(Le chef cens et la demi liberté dans les villes du Nord, Revue historique de droit français et étranger,** 1927, p. 668).

(2) Nous le désignerons par la suite sous l'appellation «Plaidoyers»

« *In hac civitate manentes, qui Sancti Vedasti et Sancte Marie fuerint* » (traduisons: les hommes du bourg St-Vaast et ceux de la cité épiscopale) *teloneum non dabunt*» (3).

D'une part ces gens sont citadins, et d'autre part ils sont dans la dépendance personnelle de deux seigneurs ecclésiastiques, l'abbé de St-Vaast et l'évêque d'Arras et leur paient un cens personnel. L'appellation «*qui sunt*» suivie d'un nom de saint au génitif, est employée par Guiman concurremment avec celle de «*Homo de censu sancti Vedasti*» ou «*qui est de censu sancti Vedasti*» (4). Il n'est plus permis aujourd'hui de la commenter sans la rapprocher de celle des «hommes de St-Firmin» à Amiens, des «hommes de Sainte Marie» à Tournai, et de bien d'autres (5) Une expression calquée sur le latin ou le vieux français «homme de tel seigneur» ou «homme de tel saint», à condition d'être une traduction rigoureuse pourrait très avantageusement dans l'usage, se substituer aux qualifications «hommes libres», «vilains libres», «demis libres», «serfs d'église» ou «sainteurs» sur lesquelles les théoriciens se diviseront toujours.

Voici maintenant un second passage de Guiman qui suit immédiatement le précédent. Il s'agit d'un de ces marchands d'Arras qui ne consentent à passer pour censitaires que quand il faut bénéficier d'un avantage, c'est-à-dire de l'exemption de tonlieu ,attachée à cette qualité:

(3) GUIMAN, édition Van Drival, p. 171 : On remarquera que ces dispositions de l'abbé Leduin sont reproduites à la page 166 qui précède, sous la forme : «**Omnes illi qui manent infra hos terminos debent teloneum Sancto Vedasto, nisi sint de censu Sancti Vedasti vel Sancti Marie in civitate**». Cette rédaction qui englobe citadins et ruraux est une preuve de l'indifférence de Guiman vis à vis de la question des citadins censitaires, question toute tranchée pour lui. Il en est de même d'une troisième rédaction à la page 170 : «**Omnes illi qui sunt de censu Sancti Vedasti sunt liberi a teloneo, et omnes illi qui non sunt de censu debent teloneum, si fuerint mercatores**».

(4) **Consetudo census,** in fine, p. 179, et pages 170, 166, 165. Le mot «censualis», quand il est employé seul a la plupart du temps le même sens et non celui de «tenancier» ou «maisnier». Voir **Ibid.,** p. 177, 178 et 179.

(5) Voyez mon article précité p. 470, 492 et «**Les hommes de Ste-Marie» à Tournai,** par PAUL ROLLAND, **Revue belge de Philologie et d'histoire** (avril-juin 1924, p. 234-250).

« *Quod si telonearius vel minister abbatis super aliquem de civitate cla-* » *morem fecerit quod teloneum suum injuste detinuerit*» dit Guiman, dans la même coutume du tonlieu en rappelant la procédure par laquelle sera prouvée son statut personnel de censitaire. On n'a pas contesté qu'il s'agisse ici de bourgeois habitants des deux enceintes qui seront bientôt réunies sous l'appellation de «*civitas*», mais M. Monier a prétendu que si ces bourgeois fraudent, c'est qu'ils «doivent le tonlieu, qu'ils ne sont pas inscrits évidemment sur les listes de censitaires exempts» et «ne rentrent pas dans la *familia sancti Vedasti*».

On pourrait répondre à cela qu'il est bizarre, à l'origine surtout, de minimiser ainsi la *familia* et la population des censitaires : c'est un procédé déjà familier à beaucoup d'auteurs (6). On pourrait demandre en outre dans quel quartier se trouvent relégués les non-libres, vagues serviteurs des églises jouissant de l'exemption de tonlieu. J'ai déjà dit qu'à Amiens la qualité d'homme de St. Firmin et ladite exemption du tonlieu étaient universelles, s'étendaient à la commune entière, à la cité et aux faubourgs (7). Mais M. Monier a ajouté ensuite que les bourgeois d'Arras n'émettent pas «un refus absolu de payer le tonlieu» A cela il est facile de répondre que ces exportateurs et banquiers, vu l'ampleur de leur commerce, ne pouvaient s'offrir un tel luxe. Le tonlieu, perçu sur le «chiffre d'affaires» représente une charge considérable dès que ledit chiffre d'affaires augmente(8). Les procès de 1222-1228

(6) Voyez mon article précité sur le chef cens, p. 685.

(7) Ibid., p. 474.

(8) Archives dép. du Pas-de-Calais, H.2 f° 28: «**Sufficeret quod predicti Jacobus (Sturion) et Johannes (Hucquedieu) confesserunt quod si de mercaturis suis sive panniis suis emptis solvissent theloneum, excrevisset usque ad X libras**». Le tonlieu était calculé a raison de 4 derniers par livre (plaidoyer f° 20 verso) et coutume du tonlieu. Guiman, p. 166). En ce qui concerne les marchandises non taxées selon leur valeur; p. ex: les «**panni**», et pièces de drap, la taxe semble avoir varié. Elle était en 1224 de 12 deniers par «pannus» (plaidoyer f° 28 verso).

Une journée de transactions peu actives ne devait pas se solder, pour un marchand, à moins d'une ou deux livres de tonlieu. Par conséquent, la collectivité des bourgeois avait avantage à payer les frais d'un procès. Les taxes payées au total par Jacques Sturion, au cas où il s'agirait de draps exclusivement, représentent 20 «panni» ou pièces de draps, à 12 deniers chaque, ce qui fait que l'intéressé en aurait acheté 200 dans un espace de temps d'ailleurs non déterminé.

ont nous verrons le détail n'auraient pas été entrepris si le tonlieu n'avait as été intolérable aux bourgeois. Les jugements du XIIe siècle que nous llons citer nous montrent qu'ils en souffraient depuis un siècle déjà. 'acharnant aux procès dès le XIIe siècle, les bourgeois d'Arras fraude- ont coûte que coûte. A l'origine cependant, ils ne disposaient que d'un noyen pour esquiver le tonlieu : payer le chef cens et entrer dans la amilia.

Quittons maintenant la période des origines. La ligne de démar- cation entre celle-ci et la période dite du droit urbain est à peu près celle des trois jugements tant commentés des comtes de Flandre de 1111, 1122, et 1148 (9) imposant aux bourgeois un certain mode de procédure (10), qui leur permettait difficilement de se faire prendre pour censitaires alors qu'ils ne l'étaient pas.

Mais c'est donc, et je le concède volontiers, qu'en 1111, beaucoup de bourgeois, nouveaux venus, ne s'étaient pas fait inscrire sur les listes du cens, ou ne payaient plus ce dernier lorsqu'ils descendaient de cen- sitaires? C'est donc que le moyen forcé et légal, employé pendant la

(9) GUIMAN, pp. 179, 182 et 185.

(10) La charte de l'abbé Leduin, forme la plus ancienne de la coutume du tonlieu, dit p. 171 « per originem suam derationabit ». La rédaction de Guiman plus récente (p. 170) dit «per juramentum suum et per sex viros et mulieres sue originis ex parte sue matris». Le juge- ment de 1222 (p. 182-184) dit «per originis experimentum» et deux autres fois «per originis lineam». Le jugement de 1148 (p. 186) emploie les mots «origine sua legitime producta». Je n'avais pas souligné dans mon esquisse de 1927, sur le chef cens à Arras, la ressemblance de ce mode de preuve avec celui qui était imposé aux Sainteurs du Hainaut d'après Verriest, et qui est de règle pour la preuve de la liberté, com- me pour celle de la servitude. Quant au jugement de 1111, son objet est un peu différent. Il repousse la preuve par deux témoins quant à la quotité du marché et la preuve par serment. Il rend les amendes exigibles «sine calumpnia», c'est-à-dire sans une procédure régulière devant les éché- vins du comte, tribunal composé de marchands qui s'opposeraient tou- jours à la saisie de gages (p. 180). Ce que dit M. Monier, p. 561 des prétentions des bourgeois peut être complété par ceci: les bourgeois défendent la juridiction de l'échevinage, la leur; l'abbé défend la juri- diction de son tonloier ou de son rentier, comme l'appellent les registres des XVe et XVIe siècles, juridiction plus rapide, plus apte à décourager les fraudeurs, qui n'est pas mentionnée au XIIe siècle mais existait cer- tainement déjà.

période précédente pour s'exempter du tonlieu, cessait d'être employé ? Nous sommes à une époque totalement différente en fait sinon encore en droit de la précédente. Restent à dire maintenant les raisons du changement.

Ces raisons doivent être aussi impérieuses dans leur sens que les précédentes pouvaient l'être dans un sens opposé car il était si commode jadis d'esquiver le paiement de l'énorme taxe du tonlieu moyennant une faible redevance. Mais payer cette redevance, c'est se reconnaître hommes de l'abbé, c'est accepter la juridiction de son camérier. C'est pour les bourgeois rendre impossible les conquêtes et les usurpations de compétence de l'échevinage comtal dont ils garnissent le siège. Les bourgeois sont devenus les alliés du comte, ses bailleurs de fonds, les amodiateurs des droits de justice de la châtellenie comtale et la question de justice se complique d'une question d'argent. Il y a une compensation pécuniaire aux pertes que les bourgeois éprouvent en payant le tonlieu. Dans cet ordre d'idée, les bourgeois se prétendent maintenant les hommes du comte et non plus de l'abbé. Les nombreux auteurs qui ont parlé d'Arras semblent avoir laissé inaperçus quelques mots du jugement de 1111, qui nous le disent. Ces simples mots : «*burgensis de comitatu*» se trouvent dans une clause réservant au comte la moitié de l'amende sur les fraudeurs (12) « *ea conditione*, dit le comte, *quod si burgensis ille de comitatu esset, me* » *dium illorum solidorum cellerarii, medium alterum comitis esset*».

Quant aux autres signes de l'alliance du comte et des bourgeois, on les trouvera dans la série chronologique des actes que voici :

1177 - Partage des droits de justice dans le quartier de l'Estrée par moitié entre le comte représenté par ses échevins et l'évêque d'Arras.

1212 - Partage par moitié des mêmes droits de justice dans le Bourg St-Vaast entre le roi successeur du comte et l'abbé de St-Vaast.

1239 - Partage analogue, entre les précédents, du droit de tonlieu et de la justice du tonlieu, l'abbé recevant entre d'autres choses, et par

(11) GUIMAN, p. 179.

(12) Cette amende avait sans doute longtemps été perçue intégralement par le cellerier ou rentier de l'abbé. Une telle prétention du comte en 1111 annonce celles qu'il émettra en 1239 et lui feront acquérir ni plus ni moins un moitié du tonlieu.

un échange jugé plus tard léonin, la garantie que le comte ne créera jamais dans le quartier de l'Estrée un marché rival de celui du bourg St-Vaast et n'y percevra jamais de tonlieu sans le partager de même. Cette menace, jamais réalisée, de créer un marché rival de celui de l'abbé dissimule à peine ce qu'on appelle aujourd'hui un chantage.

1245 - Sentence arbitrale des délégués du St. Siège atténuant les suites fâcheuses du contrat de 1239 et mettant fin à de nombreux abus et procès par le rachat du tonlieu par les bourgeois (13) de même que du droit de chef cens (nous reviendrons à la fin de la présente étude sur ce dernier point).

Une telle série définit mieux que tout commentaire la nouvelle politique d'alliance avec le Comte, employée par les bourgeois pour s'assurer coûte que coûte, disions-nous, l'exemption du droit de tonlieu. (ils rachetèrent en 1245 le tonlieu pour une rente énorme de 800 livres (14). De cette façon ils n'avaient plus à entrer dans la familia de l'abbé ni à payer le chef cens.

Nous avons souligné en passant, sans insister sur de curieux détails des textes, l'usurpation, l'abus que constituait vis à vis de l'abbé le contrat de 1239; cet abus est formellement attesté dans l'acte de 1245 par les commissaires du Saint Siège, auxquels une seconde fois, l'abbé fit appel: toutes les conquêtes du comte et des bourgeois sont entachées de hardiesse et de mauvaise foi. Je voudrais seulement montrer ici que ce caractère se retrouvait déjà dans la clause du jugement de 1111 que nous avons cité ci-dessus et qui nous révélait l'existence des «burgenses de Comitatu».

Le comte de Flandre est arrivé dès le XIIe siècle à avoir ses bourgeois à Arras sans avoir pour ainsi dire aucune tenure à leur distri-

(13) Il n'en est pas moins vrai que la moitié du prix de rachat était payable au comte, propriétaire d'une moitié du tonlieu depuis 1239 et lui fut toujours payée (Voyez G. Des Marez, Etudes sur la propriété foncière etc., p. 105, note 3, in fine). Mais bourgeois et comte avaient les mêmes intérêts, sinon les mêmes finances; il n'y eut jamais de conflits entre eux.

(14) M. de Loisnes dans son édition du cartulaire du chapitre d'Arras. 1896, in 8°, n° 44, a publié le premier. A. Guesnon. Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras, Nos X, XVI et XVIII, a publié les trois derniers. Quant au dernier acte, voyez infra pp. 2792-81,

buer, sans y avoir de *maisniers*, alors que, comme le dit très bien Guima tout le sol de la ville était à l'abbé (15). Tout au plus pouvons-nou supposer que le comte possédait l'espace de quelques tenures aux alen tours ou à l'intérieur de la «domus comitis», le futur fief de la Cha tellenie (16), quelques revenus en cens et en chapons (17) dont l'as siette est fort énigmatique, enfin des droits de voirie supposés sur l chaussée royale de l'Estrée (18), qui n'ont rien de commun avec de droits fonciers. C'est à bon droit que, réparant une omission presqu générale ,M. R. Monier insiste sur l'importance des droits de justic qui forment ce qu'on appelait le «*Comitatus*», à Arras (op. cit. p. 552 555), sur le point de départ que fut pour les futures conquêtes d comte. la possession de l'échevinage de la «domus Comitis». Mais i aurait pu ajouter que, riche en justice, il était bien pauvre en terres(19)

(15) Loc. cit., p. 239.

(16) Voyez une sentence du 18 avril 1421 relative «aux lieux o court le baston du chastelain», dans la liasse H. 1033 ,malheureusemen détruite des Archives du Pas-de-Calais. Voyez en une autre de 1363 dan le Cartulaire H. 1. fº 223. On pourrait en retrouver peut-être des copie dans les Archives municipales d'Arras puisque des extraits des dites archi ves municipales se trouvent déjà dans la liasse H. 508 du fonds de St-Vaas

Voyez enfin l'acte de vente du fief de la châtellenie le 2 février 1333 avec une allusion à des cens fonciers. D'autres extraits n'on pas manqué d'être cités sans doute dans les nombreux ouvrages récent sur la topographie d'Arras ceux de E. Morel, A. Guesnon et autres

(17) Ces droits sont réservés, mais fort mal déterminés dans l'act d'échange de 1212 (GUESNON Inventaire chronologique des chartes d la ville d'Arras, No X : «Eo modo retinemus galinas et redditus si quo habemus ni terra illa et advocatia illius terre». Le comte n'avait guèr semble-t-il, que des droits d'avouerie; il n'a fait que répéter à Arras l politique d'usurpation des avoués sur les seigneurs ecclésiastiques.

(18) Ces droits qui firent la matière des échanges de droits d justice de 1212 et 1239, ne sont qu'à peine connus par un acte d'échan ge analogue, celui de 1177, qui fut appelé «Charte du quartier d l'Estrée», cité par R Monier p. 555. En fait des droits régaliens sur l chaussée de l'Estrée, le comte ne revendique pour le moment, dans le articles 1 et 2 que des droits de justice criminelle.

(19) Il faudrait pouvoir placer en regard l'une de l'autre ave cartes et plans teintés, deux énumérations exactes des terres justices e censives appartenant aux deux pouvoirs rivaux dans la ville et la ban lieue. Pareille tâche est devenue difficile depuis la disparition quasi total des archives de l'abbaye de St-Vaast en 1916. L'abbé ne pouvait êtr propriétaire de tout le sol d'Arras et de sa banlieue sans y possédé des échevinages de quartier qui n'étaient évidemment pour la plupa

Cette extension surprenante, franchement abusive, des pouvoirs du omte, obtenue par des moyens purement politiques et par le prestige e ses pouvoirs hauts justiciers a une importance telle au point de vue e l'histoire des institutions que j'ai cru devoir la signaler dans le tre même de cette étude. On y reconnaîtra sans peine l'interprétation ue M. H. Pirenne avait donnée depuis longtemps de la politique du omte de Flandre dans les villes de ses domaines : de toute antiquité la rotection de sa haute justice garantissait dans leur commerce les marhands. Ceux-ci relevaient directement de sa juridiction (20). Politiuement, au XIIe siècle, le Comte les soutenait dans leurs conflits avec les eigneurs ecclésiastiques. Les échevinages des villes marchandes et des narchands étaient les échevinages du comte et c'est ainsi que dans la érie de textes qui précède l'un et l'autre sont associés dans la même olitique de conquête. Il est évident que jamais les procès de 1222-1228 ont nous verrons d'ailleurs l'échec, n'auraient été poursuivis par les échens d'Arras, envers et contre tous les textes, si les faits et le pouvoir olitique le plus fort n'avaient été pour eux. Et cependant depuis quelques nnées à peine les échevins se trouvaient défavorisés. Le comte n'était plus

ue des cours foncières : il est question à tout instant de ceux-ci et ans le Cartulaire de Guiman et ailleurs. Mais un autre échevinage abbal chef de sens et tribunal d'appel, a dû exister, c'était peut-être l'échenage de la «**Curtis dominica**» c'est-à-dire de l'enclos de l'abbaye, le seul ndroit fortifié à l'origine avec la «**domus comitis**». Il n'est question de et échevinage de la curtis dominica, que par incidence, dans une **liste** énérale des tenanciers de l'abbaye à Arras, classés par rues (GUIMAN, . 226, déjà citée par M. G. DES MAREZ, **Etudes sur la Propriété Fonière** etc. page 95 note 3 mais omise par M. R. Monier). «**In hiis curtils**»... dit Guiman en parlant de ceux du «**Vicus Borriana**» **nullus**..... **(est?) ..., villicus nisi prepositus qui eos per quos vult scabinos judicat sive per illos de civitate, seu per alios de Dominica curte vel per illos de Strata**». Cette liste conservée par hasard des trois échenages principaux existant à Arras vers 1170 est des plus précieuse. uiman y met l'échevinage de la «Curtis dominica» sur le même pied ue celui de la «civitas», c'est-à-dire que celui des marchands et du omte. Qui sait si dans des circonstances politiques différentes, l'échevinae de la «Curtis dominica» n'eût pas supplanté celui du comte, celui u «castrum»? Il ne faut pas oublier en outre que la justice du tonlieu, ue possédait l'abbé et que le comte lui arrachera, avec le tonlieu en 1239 t en 1245, était une haute justice.

(20) Article sur les constitutions urbaines, **Revue historique, tome 3**, p. 70 et p. 76.

en ce moment le comte de Flandre, mais le roi de France, comte d'Ar tois. Ce changement est peut-être une des raisons de leur échec final

Seconde partie

Le statut personnel des habitants d'Arras et le droit de tonlie d'après les plaidoyres de 1222-1224 concernant l'exemption dudit droi

Avec la seconde partie de cette étude, nous abordons le commen taire d'un texte judiciaire très curieux (21), qui n'a certes pas mérit l'oubli dans lequel il était resté jusqu'ici. Cet oubli s'explique cependan par son extrême longueur et par sa composition. C'est une succession d chartes, de mandements des juges ecclésiastiques, de plaidoyers, un recue d'arguments sans cesse répétés par plusieurs auteurs différents dont l'in ventaire de la série H des Archives départementales du Pas de Cala ne peut guère, surtout pour la partie finale, donner une idée. On peu même hésiter sur le nom à lui donner: nous l'appellerons quant à nou «Plaidoyers de 1222-1224», laissant de côté d'assez nombreuses cha tes de la partie initiale qui débutent en juin 1222, mais nous en ap prennent beaucoup moins que les plaidoyers de la suite quant au statu personnel des habitants d'Arras.

(21) Archives départementales du Pas-de-Calais, série H, tome page 21, partie initiale (35 feuillets) de la copie du cartulaire de S Vaast dit «Livre rouge», côté H.2. La première des nombreuses rubr ques qui subdivisent cet ensemble débute ainsi: «**Processus litis motae i** » **ter ecclesiam Attrebatensem et scabinos Attrebatenses pro cadio quo** » **Merlinus cepit** ». Je n'ai utilisé que cette copie qui date de 188 et fut faite sur l'ordre de A. Guesnon. Dans l'édition par extraits qu je projette, je rétablirai le texte du manuscrit original du XV siècle, heureusement conservé. Il appartient à l'Evêché d'Arras et est a tuellement en dépôt aux Archives du Pas-de-Calais (Voyez note au b de la page 21 du tome I de l'**Inventaire des Archives du Pas-de-Calais** M. J. de Sturler n'en a pas parlé dans sa notice sur les «Manuscrits cartulaire de l'abbaye de St-Vaast d'Arras» (**Bulletin de la Commissi royale des anciennes Lois et ordonnances de Belgique** ,1929, tome XI p. 111-120), parce qu'il est entièrement postérieur à l'œuvre de Guima et étranger à celle-ci. J'exprime ici mes très vifs remerciements à m confrère, M. Besnier, archiviste du Pas-de-Calais, grâce auquel je p prendre une première copie de partie du registre H.2.

Le fonds de l'affaire était l'exemption du droit de tonlieu et la uestion de savoir si elle était réservée aux seuls «homines de censu ancti Vedasti».

Le prétexte fut une saisie de toile de lin (particulum fileti), faite ur le marché d'Arras par le tonloier ou rentier de l'abbaye Merlin ur le bourgeois Martin de Villerval. L'échevinage, avec une mauvaise oi évidente, considéra la saisie comme un vol, fit mettre le tonloier n prison, puis au pilori et le condamna à l'amende de 60 livres.

L'excommunication fut lancée le 28 juin 1222 (22) et confirmée ar le pape. Elle n'aboutit pas à faire payer à l'abbaye les 500 marcs 'indemnité réclamés d'abord par elle le 30 octobre 1222. L'abbé de t. Martin aux Jumeaux d'Amiens et quelques dignitaires du chapitre e cette ville désignés comme arbitres par le pape firent une enquête t se heurtèrent à la force d'inertie de l'échevinage, où figurait déjà acques Sturion, un des futurs héros de l'affaire (21), puis à celle 'un autre échevinage qui le remplaça (24). Après plusieurs sentences u mandements infructueux de ceux-ci, après la désignation des évêques e Reims et de Senlis ,comme nouveaux arbitres (25), d'accord sem-le-t-il avec le roi de France qui intervint par un mandement (26), près la production d'une série de plaidoyers qui forment l'essentiel du ecueil (27), il semble que les évêques précités confièrent le soin de endre la sentence au doyen et à quelques dignitaires du chapitre de Sen-is. Celle-ci fut rendue le 3 Janvier 1224 (28). Dans l'intervalle ,les oursuites de l'abbé, au lieu de se disperser sur les onze membres de échevinage de 1222, s'étaient concentrées sur un seul des membres e celui-ci, Jacques Sturion, auquel avait été adjoint Jacques Hucque-

(22) Plaidoyers, f^e 3 verso, c'est le premier fait dont la date est ndiquée.

(23) Ibidem, f° 4.

(24) Ibidem f^e 5.

(25) Plaidoyers, f° 5, 22 novembre 1222.

(26) Ibidem, f^e 6.

(27) Ibidem, f° 19, verso à 50.

(28) Ibidem, f^e 50.

dieu, qui fut échevin en 1224 (29), et un certain Nicolas Mortea guille (30) plus faciles à faire saisir et surtout à atteindre juridiqu ment. Ce qui importait le plus, en effet, c'est le statut personnel de ou tel fraudeur, sa situation vis à vis du chef cens et de l'exempti de tonlieu. Il était tout indiqué de réclamer le tonlieu à ces seuls pe sonnages choisis sans doute parmi ceux dont la qualité de non cen taires pouvait être prouvée par l'abbé. Ce dernier réclamant à chac 10 livres de tonlieu pour certaines opérations de commerce non désigné (31). Cette évaluation fut admises par ladite sentence. Une autre se tence fixa à 80 livres les dommages et intérêts à payer par chacu

De tels faits sont moins importants pour nous que les idées que l'ensemble des plaidoyers eux-mêmes soit trente folios environ (32 Ces plaidoyers n'ont par malheur qu'une valeur unilatérale : ce sont exc sivement les productions des procureurs de l'abbaye: on conçoit que moines de St-Vaast se soient gardés de recopier ou de conserver dires de leurs adversaires ,et nous en sommes réduits à deviner ceux d'après les répliques qui y sont faites. Bien plus, ces textes sont dépou lés de toutes leurs pièces justificatives; je veux dire de toutes les dépo tions des témoins, produits par l'une et l'autre partie. Ces dépositi

(29) Ibidem, f° 14 verso. Jean Hucquedieu eut un père ou au parent très connu et très riche: Sagalon Hucquedieu, lequel en 1174 l'instigateur des largesses de Philippe d'Alsace envers l'Hôpital de Jean en l'Estrée. Voyez A GUESNON **Les origines d'Arras et ses stitutions.** Arras, 1896, in 8°, p. 48. Le même est connu comme amodiat teur en 1180 du produit du chef cens du à l'abbaye. Voyez A. GUESN **un cartulaire de l'abbaye de St-Vaast d'Arras, codex du XIIe siè Bulletin historique du comité des travaux historiques.** Paris, 1896, In p. 290. Enfin un certain Lambert Hucquedieu revient à tout instant da le 5e tableau des opérations financières des bourgeois d'Arras publié M. G. Bigwood en appendice à «Les Financiers d'Arras», **Revue Be de Philologie et d'Histoire,** Janvier-mars 1925, pp. 110-399.

(30) Nicolas Morteanguille fut peut-être uniquement choisi pa qu'il aurait menti dans une de ses déclarations comme témoin de l' quête (plaidoyer, f° 26 verso).

(31) Celles-ci ne sont pas désignées. Il semble qu'on ait ess de les rechercher en remontant jusqu'à 15 ans. On aurait choisi une riode très étendue vu la difficulté de faire une preuve convenable p tous les faits de commerce incriminés et pour se réserver de choisir pa ceux-ci (plaidoyer f° 21 v.).

(32) Au f° 19 verso, au f° 50 du cartulaire ou livre rouge préc

eussent été pour nous d'une valeur incontestable. Les rares emprunts qui y ont été par les procureurs de l'abbaye constituent en effet comme on pourra en juger, une documentation directe et contemporaine, du caractère le plus rare.

Quelle est la signification générale de ce que nous appelons «les plaidoyers de 1222-1224» ? Que les bourgeois d'Arras, depuis les jugements précités de 1111, 1122 et 1148 qui leur étaient pourtant défavorables, n'ont jamais pour les raisons financières et commerciales, que nous avons indiquées, renoncé à s'affranchir du tonlieu. Ils employaient, je le répète, tous les moyens possibles, en attendant le rachat de 1245 dont nous avons déjà dit un mot. Trop facilement battus lors qu'ils essayent de faire croire à leur statut personnel d'hommes de cens, qu'ils ont possédé, qu'ils ne possèdent plus, ou qu'ils renient l'instant d'après, ils adoptent une contre-vérité hardie : le droit de bourgeoisie, «burgesia», comme le répétera le procureur de l'abbaye, serait le seul motif d'exemption de tonlieu. Le chef cens, en dépit des coutumes pourtant connues, ne joue plus à les en croire aucun rôle: ils l'ignorent.

Mais la ruse est trop grossière. Elle eût été bonne, tout au plus, pour un tribunal laïque complice et prévenu en leur faveur. Les procureurs de l'abbaye la démasquent ainsi que beaucoup d'autres ruses avec un luxe de raisonnements abstraits, parmi lesquels il faut que le lecteur des plaidoyers ait au moins quelques points de repère.

L'abbaye accuse l'échevinage d'admettre deux explications contradictoires de l'exemption de tonlieu lesquelles s'excluent juridiquement. L'une est le chef cens, car rappelé au fait, libre à la rigueur de nier la valeur probante des coutumes de Guiman, l'échevinage a bien dû s'incliner devant ses propres jugements des années 1111, 1122 et 1148. L'autre explication est ce prétendu droit de bourgeoisie ,cette tolérance de fait des tonloiers de l'abbaye qui, lassés de guerroyer et d'avoir à vérifier le statut personnel de chacun, avaient fini par ne plus leur réclamer de tonlieu aux bourgeois. L'argument et sa réfutation sont répétés dans plusieurs production successives, sous plusieurs formes. Voici la plus curieuse:

« *Fatuum et superfluum est probare ad excusationem a teloneo* » *quod aliquis sit de censu, cum de ipso jam constaret quod sit bur-*

» *gensis et natus de villa, si ita esset quod burgesia vel nativitas excu-* » *saret*». (33).

Peu importe, pour nous qui recherchons les survivances du chef cens, que les deux qualités s'excluent en tant que preuves. Mais si elles ont été invoquées, c'est donc que simultanément ou successivement par suite de l'évolution que nous avons exposée, elles ont été réunies sur la même tête. En 1224 ,on peut être et l'on est souvent encore bourgeois et censitaire. Cette assimilation entre «bourgeois», «citadin» d'une part et la vieille appellation de «homo de censu sancti Vedasti» de l'autre c'est le fait essentiel, c'est ce que nous cherchions déjà dans Guiman.

La même équivalence, de bourgeois, de censitaire, et d'exempt de tonlieu, retournée sous toutes ses formes se retrouve encore dans les plaidoyers de 1224-1228 avec cette valeur plus probante qu'elle est avouée par un témoin produit par l'échevinage, habilement questionné et mis au pied du mur par les procureurs de l'abbaye: «*Quod multi moran-* » *tes in burgo per censum sunt immunes a theloneo, cum a burgo bur-* » *genses sunt et dicuntur*» (34), est-il dit en 1224, au présent. Cela veut dire qu'il y a de nombreux hommes soumis au chef cens à Arras. Le fait est attesté comme ayant longtemps duré: il dure encore.

Le cas de ce témoin retourné contre l'adversaire semble avoir été fréquent car les procureurs de l'abbaye se sont attachés dès le début de leur plaidoyer à n'user que de ces témoignages là (35). Les noms de

(33) Plaidoyers f° 23. Cette thèse de la «burgesia» est d'autres fois encore réfutée ainsi par exemple au f° 37. Les adversaires de l'abbaye de St-Vaast faisaient à ces réfutations une objection curieuse et très traîtresse, qui serait juste si l'ensemble de leur thèse sur le droit de bourgeoisie l'eût été. Ils disaient qu'il ne pouvait y avoir deux poids et deux mesures, deux variétés dans le droit de bourgeoisie, l'une comportant l'exemption du tonlieu, et l'autre ne la comportant pas. Nous essayerons de rendre plus sensible la subtilité de ces discussions dans une édition annotée du texte desdits plaidoyers.

(34) Plaidoyers f° 27.

(35) Voyez, en attendant, dans une future édition, le relevé méthodique de tous les passages, la construction de phrase adoptée au f° 21 v. par le mémoire intitulé «**Positiones factae etc...**» : le membre de phrase «**probant confessiones adversariorum et textes** », puis plus brièvement le verbe «**probant**» avec le même sujet sous entendu sont répétés 5 fois à la suite de 5 affirmations principales. Voyez aussi la fin du passage cité ci-dessous : «**Cujus dictum non possunt reprobare, cum sit ab eis productus**».

uelques-uns de ces témoins, bourgeois d'Arras, nous sont connus. e cite au hasard, en attendant une édition méthodique des plaidoyers: tephanus Costeres, sans doute en flamand Decoster (f° 26) ; Sara Cos-te (également d'origine flamande d'après son nom) et Helias de Hala f° 21°) ; Theobaldus le Mulequiniers (f° 26°) ; un certain Johannes Iorée, qui soutenait la thèse de l'exemption par le droit de bourgeoisie, ont nous avons parlé, «Hugo Thelus et sequaces» (f° 26°), enfin Rogerus Helias et soquaces» (ibid.). Tous sont, je le répète, des té-oins cités par l'échevinage et il est certain qu'il y en eut beaucoup plus.

L'abbaye ne semble guère avoir pu recruter de témoins parmi les ourgeois, elle ne cite pas leur noms, sauf «*dominus Christephorus, frater Vago, dominus B, prepositus et plures alii*» (f° 26°).

Comme tous les témoins cités par l'échevinage, mûs par l'intérêt, rétendaient à l'exemption de tonlieu (36), et que le motif simulé de a bourgeoisie était écarté, tous durent se reconnaître hommes de cens. Devant les enquêteurs en l'espace d'un instant, personne ne s'affirma sem-le-t-il réfractaire au chef cens: seuls échappèrent au dilemne (37), quel-ues évasifs plus adroits qui déclarèrent qu'ils ne savaient pas pourquoi s étaient exempts de tonlieu (38).

Nous ne pouvons donner ici un aperçu avec leurs rubriques originales, es divers fragments : «*Positiones*», «*Rationes*», «*Magnae allegationes*»

(36) Nous n'avons pas trouvé jusqu'à présent d'allusions à des ourgeois qui déclaraient avoir payé le tonlieu. Mais les procureurs de abbaye s'amusèrent à prouver que quelques-uns, qui sans aucun doute e se reconnaissaient pas hommes de cens, l'avaient payé. C'est le cas u f° 21 verso, d'un certain Hélias de Hala et d'une certaine Sara Cossette, u f° 18 d'un certain Stephanus Costeres.

(37) Voici les deux aspects du dilemme: ou bien vous vous dites exempts donc vous êtes censitaires car le principe est que : «Omnes de-bent teloneum, nisi respectus vel census eos excusat» (f° 18 verso avec épétition au f° 26 verso sous une autre forme). Ou bien vous refusez paiement du cens, mais il serait plus avantageux pour vous de le ayer, car «si non essent de censu, teloneum deberent» (f° 2 6verso). n remarquera l'importance de l'assimliation «census vel respectus» en e qui concerne notre interprétation du répit saint Firmin à Amiens.

(38) Plaidoyer de 1222-1224, f° 28 verso : «Item dicuunt multi testes partis (adversae) se ignorare quare sunt liberi, sed non possunt testes partis (adversae) ignorare quare sunt liberi, quia non potest alegari libertas ignorantie».

etc... qui composent l'ensemble que nous appelons «plaidoyers», tant il sont prolixes et font jusqu'à quatre fois double emploi - nous ne pouvon même restreindre notre étude à un seul plaidoyer considéré comme le prin cipal; nous sommes donc obligés de laisser de côté nombre de faits cu rieux, d'ailleurs totalement isolés(39), ou certains autres aspects de la dis cussion.

Parmi ces derniers, deux cependant doivent être retenus. Le premie a trait à la lassitude des percepteurs de l'abbaye devant les obstacles m à la perception du tonlieu par les bourgeois d'Arras. Nous ne somme pas loin du moment où, en 1239, l'abbé en abandonnera par échange pour moitié, la perception et le profit au comte, avec nomination de co lecteurs communs (servientes) qui, espérait-il, en doubleraient le rende ment(40) : la baisse du rendement étant le fait des bourgeois, complice du comte, on comprendra jusqu'à quel point l'abbé, lorsqu'il céda la mo tié du tonlieu, avait la main forcée. Or nous trouvons une allusion direc à ces agissements dans les plaidoyers de 1222-1224. Un passage fa observer à titre de défense que le fait pour un bourgeois de ne se vo rien réclamer, emporte seulement «*retentio in obligatione*», mais ne const tuait pas un titre de libération ou d'exemption (41). Une autre foi l'on tire excuse de ce que les collecteurs «ignoraient que les bourgeo fissent acte de commerce» (42). Une autre fois enfin, on avoue que l complaisances des tonloiers complices avaient duré depuis près de 40 a

(39) Par exemple la répétition par trois fois du mot «pannu (pièce de drap) pour désigner l'objet le plus fréquent des transactio à Arras: voyez au f° 22 «**Antiquam solutionem telonei tam pro quolib » panno empto quam pro aliis mercaturis probant**»; au f° 23 l'allusion à négligence du collecteur du tonlieu, qui laissait expédier les draps sa rien percevoir («**remittentem pannos abire**»); au f° 28 enfin le passa déjà cité ci-dessus page 263 concernant 10 livres de tonlieu dûs p Jacques Sturion et Jean Hucquedieu pour un ou plusieurs achats de «pa ni» qui devaient comporter 200 pièces.

(40) Voyez l'acte de pariage de 1239 cité d'après Guesnon dessus.

(41) Plaidoyers f° 26 verso : «**Aliqui enim eorum, requisiti pua » burgenses liberi sunt a teloneo dicunt quod non fuit petitum ab e » quod etiam, si verum esset, potius esset signum retencionis in oblig » tione quam liberationis**».

(42) Ibid., f° 23 verso : «**qua tunc ignorabamus adversarios m cari**».

et les procureurs de l'abbaye écrivent même le mot latin d'«usucapio», ce qui prouve que leurs adversaires l'avaient allégué (43). En somme, les choses étaient assez avancées pour que les coutumes codifiées par Guiman fussent sinon prescrites en droit, du moins presque effacées dans l'esprit du peuple et des témoins. La thèse dite «du droit de bourgeoisie» dont nous avons parlé était bien près de correspondre à la réalité des faits.

Un autre aspect de la discussion nous intéresse enfin parce qu'il nous montre que l'abbé demi vaincu ,mais reprenant la lutte à la première occasion profitable, avait imaginé des représailles contre les bourgeois d'Arras qui servaient d'hommes de paille aux étrangers (extranei) venant acheter sur le marché de cette ville et ceci dans le seul but de les faire bénéficier de leur exemption de tonlieu. Nous y trouvons une nouvelle preuve de l'importance des tractations dudit marché et de l'importance de l'exemption de tonlieu :

« *Adversarii*, dit le procureur de l'abbé, *emunt in foro nostro non ad* » *usum civitatis suae, sed ut exportent et discurrant per nundinas lon-* » *ginquas et per Lombardiam, unde, quo ad tales negotiationes, reputandi* » *sunt quasi extranei mercatores. et sicut solvunt consuetudines aliorum* » *mercatores* (44), *sic et consuetum teloneum in mercato nostro tenentur* » *solvere.....*

» *alioquin defraudare poterunt Sanctum Vedastum toto theloneo suo, cum* » *emunt pro alienis mercatoribus et sic nulli extranei solvent teloneum, ma-* » *xime cum etiam familiam suam asserunt liberam quod tamen, non pro-* » *bant, sed probatur quod familia solvit per Stephanum Costeres, cujus* » *dictum non possunt reprobare, cum sit ab eis productus.* (45).

(43) Plaidoyers f° 30. au f° 21 verso, il est parlé des « burgenses **firmarii**» collecteurs du tonlieu, il est dit que les collecteurs «**gratiam** fecerunt vicinis suis». L'abbaye excipera que contre une église placée sous la juridiction du St-Siège on ne peut prescrire que par cent ans.

(44) Je traduis «**aliorum mercatores**», qui serait une négligence de style par «les marchands sujets d'autres seigneurs. Il faut aussi tenir compte de nombreuses incorrections du copiste du registre H 2, lequel ne semble pas être un latiniste très sûr. On sait qu'il fut employé avant 1883 par M. A. Guesnon précité.

(45) Plaidoyers, f° 28 et 28 verso.

Laissons de côté, dans ce curieux spécimen du style des plaidoyers de 1222-1224, tout ce qui concerne l'histoire des banquiers et exportateurs d'Arras. Contentons-nous, comme historien des origines urbaines et du droit «domanial», d'attirer l'attention sur la perspicacité de l'abbé, très au courant par ailleurs de ce que pouvait être le commerce international dans les grandes foires. Mais il ne tient compte en tant qu'abbé de Saint-Vaast que de son intérêt, de celui du commerce local à l'intérieur de la «familia» tel que le concevaient jadis ses prédécesseurs les abbés Leduin et Guiman. L'homme de cens, l'homme de la familia seul sera exempt de tonlieu : le marchand étranger qui prend comme courtiers des bourgeois d'Arras sera frappé par le tonloier de lourdes taxes, quelque puisse être l'intérêt à développer parmi les bourgeois d'Arras l'étendue et les profits de ce métier de courtier.

On sait quel fut le succès final de l'abbé sur ses adversaires : Jacques Sturion, Jean Hucqudieu et Nicolas Mortanguille. Succès tout juridique d'ailleurs, puisque 30 livres de droit de tonlieu en tout et 240 livres d'indemnité à raison de 80 par tête ne le dédommagèrent pas des diminutions de rendement du droit de tonlieu dont nous avons parlé. Juridiquement parlant, et dans le détail, l'épilogue du procès fut un coup direct de Simon d'Authie, chanoine d'Amiens, le seul des procureurs de l'abbaye, qui soit désigné par son nom (46), à Jacques Sturion précité, défendeur, bourgeois et ancien échevin d'Arras. Maître Simon d'Authie s'amuse un peu : il est déjà d'humeur aggressive parce que l'adversaire s'obstine à ne pas admettre que jadis l'abbé, fondateur du marché et du tonlieu d'Arras ait si bien prévu l'intérêt de sa familia qu'il ait conçu la règle du chef cens et de l'exemption de tonlieu de telle façon que toute la bourgeoisie y compris eux-mêmes, échevins d'Arras, anciens bourgeois et nouveaux venus, soient amenés à s'y plier à entrer dans la dite familia. «C'est injuste», disent-ils, aujourd'hui, «nous ne comprenons plus ces in-

(46) Voyez la rubrique du f° 22 verso, du plaidoyer «Rationes magistri Simonis de Alteia, per quas ecclesia sancti Vedasti obtinuit contra burgenses» etc... On trouvera au f° 35 verso, à la date d'octobre 1225 une fondation de rente en faveur dudit maître Simon d'Authie, chanoine d'Amiens, par l'abbé de St-Vaast, laquelle vise expressément les services rendus par lui dans ce procès.

stitutions d'un âge lointain.» (47)

Maître Simon d'Anthie reproduit en les déformant sans doute ces réflexions, puis, brusquement, profitant d'un détour ironique de la pensée, il décoche le trait :

« *Non plus cogitavit*, dit-il toujours en parlant du fondateur du » marché d'Arras, *de quibusdam mercatoribus quam de aliis..... » quorum proavi necdum erant ni rerum natura, vel, si erant, alibi forte » quam apud Atrebatum morabantur* (48), *vel, si ibi, forte usurarii, vel » forte de censu Sancti Vedasti sicut patet per cartam census in judicio » exhibitam.* (49).

(47) La nature très spéciale du texte des plaidoyers nous force ici (f° 24 verso) à en donner intégralement deux paragraphes assez confus qui se suivent. On y reconnaîtra sans peine les quelques mots d'apostrophe à Jacques Sturion que nous reproduisons de nouveau ci dessous dans le texte pour une raison de commodité. Quant à l'ensemble et surtout aux passages en capitales, il correspond à peu près aux réflexions des bourgeois d'Arras en 1224 telles que nous avons essayé de les reconstituer et interpréter à travers les répliques de leur adversaire :

« Illud frivolum quod dicunt adversarii nos aliter quam per hac quod » non probant contrarium, probare teneri SIC FUISSE INSTITUTUM » THELONEUM NOSTRUM UT AD IPSOS EXTENDATUR. Pari enim » ratione teneremur probare institutionem thelonei ad Lombardos vel » Hispanos vel quoscumque mercatores debere extendi, quod probare non » tenemur. QUIA INSTITUTOR MERCATI ET THELONEI IN SUA CON- » STITUTIONE NON PLUS COGITAVIT DE QUIBUSDAM MERCATO- » RIBUS QUAM DE ALIIS sed simpliciter et in genere instituit, qualiter » enim de adversariis cogitasset quorum proavi necdum erant in rerum » natura, vel, si erant, alibi quam apud Atrebatum forte morabantur » vel si ibi forte erant, usurarii, vel forte de censu sancti Vedasti, quia » pater Jacobi Sturion fuit de censu, sicut patet per cartam census in » judicio exibitam ». Item nihil est quod dicit pars adversa THELO- » NEUM ESSE ODIOSUM ET RESTRINGENDUM, UT AD IPSAM NON » EXTENDATUR UT POTE INJUSTA EXACTIO. Est enim justus red- » ditus statutus et usitatus in recompensationem fructuum qui provenire » possent sancto Vedasto ex terra sua in qua factum est mercatum, si » eam arasset vel plantasset, vel ibi domos aedificasset,» etc.

(48) Ce que l'abbé reproche le plus à ses anciens hommes de cens c'est leur défection au profit d'autres seigneurs ou alliés, leur facilité à s'établir ailleurs et de transporter ailleurs la fortune acquise, de même que ci-dessus (voir page 275) il leur reprochait de se faire courtiers, de faire participer aux opérations du marché d'Arras des étrangers qui n'y sont pas présents.

(49) Plaidoyers f° 24 verso, partie de l'ensemble déjà cité ci-dessus note 47. Quant au mot «usurier» on dût en user fréquemment dans la discussion orale, car il est répété au f° 29 verso, à propos de la prétention des bourgeois d'avoir prescrit le droit de tonlieu.

Autrement dit en 1224, cet homme aujourd'hui libre ,se compor tant comme tel, dont la famille n'avait plus payé le chef cens depuis une génération, qui cyniquement profita d'une exemption de tonlieu réservé aux seuls hommes de cens, est condamné à reverser de suite le montan des droits fraudés. Il descend d'anciens sujets de l'abbé. Il est lié même vis à vis de celui-ci par une reconnaissance écrite de sa qualité, faite selon la coutume par un de ses ancêtres lequel engageait sans doute tout son lignage. Il ne pouvait se trouver confondu de façon plus complète !

En ce qui concerne l'issue du procès, cet incident fut décisif. I dérida les juges. Avant d'administrer à Jacques Sturion, bourgeois riche et connu sans doute, la preuve légale de son tort, son adversaire l'assom me du qualificatif qui devait le vexer le plus, celui d'usurier. Le mo était d'ailleurs sur toutes les bouches. On sait que l'avarice et la richesse d'une autre famille de banquiers d'Arras celle des Crespin furent un des sujets préférés des trouvères artésiens de l'époque.

Un mot seulement sur ce que pouvaient être ces «*cartae census*». Ce sont des reconnaissances de la dette du cens et de diverses autres obli gations, soit individuelles, au nom de l'homme de cens lui-même, soi au nom d'un lignage tout entier. On en trouvera des spécimens depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe siècle, publiées dans l'ouvrage de Ver riest, sur les *Sainteurs du Hainaut*. J'ai déjà parlé suffisamment du Hainaut ou, sans parler de beaucoup de variantes, je trouvais l'obje de quelques rapprochements avec Arras (50).

Ce sont ces mêmes chartes dont parle de façon très lointaine sous le nom de «*libellus censualis*», un autre passage des plaidoyers. On y remarquera l'assimilation anachronique de la classe privilégiée des habi tants d'Arras, exempte du tonlieu, à la classe juive des lévites. Son im précision n'en diminue en rien la valeur documentaire quant au moyen âge: : «*Unde ab ipso statu est pars adversa abjicienda ,sicut illi qui vi* » *vebant inter levitas, tanquam essent de genere Levi, quia non potue* » *runt probare genealogiam suam per libellum censualem, ejecti sunt de* » *sacerdotio ut in libro Esdrae prophetae continetur* » (51).

(50) Voyez mon article sur le chef cens précité pp. 662 et 669-684
(51) Plaidoyers f° 23 verso.

Quant à l'objet de cette étude, la portée de ces deux textes concer-ant les «cartae census» et les «libelli censuales», est la même que celle les précédents passages des plaidoyers (52) savoir qu'aux environs le 1224 il y a encore à Arras des hommes de cens ou des descen-ants des hommes de cens, témoin Jacques Sturion, riche marchand. Ou ncore, pour marquer davantage l'évolution complète vers la liberté: il 'y a plus guère que le cadre juridique de cette institution. Pour la sou-enir contre les attaques des contemporains, l'abbaye est obligée à de ains efforts de démonstration, dont nous venons de voir le dernier.

Il ne nous reste plus, pour épuiser l'histoire du chef cens à Arras, u'à fixer l'interprétation du dernier acte qui le concerne, celui de son achat par l'échevinage et par les bourgeois, celui de sa suppression. Elle ut lieu en même temps que le rachat du tonlieu, en vertu de la sentence rbitrale de 1245 précitée entre le comte et l'abbé de St-Vaast (53).

Cet acte, alourdi de considérants, voire même d'un vidimus de l'ac-ord de 1239 sur le même sujet comprend deux parties: l'une fort lon-ue déjà citée, réglant les querelles au sujet du droit de tonlieu par le achat de celui-ci. Accessoirement elle traite d'autres conflits comme celui es droits d'usage des bourgeois entre Athies et Anzin, qui montrent quel point la situation était tendue entre l'abbaye et ces derniers. Nous n'en parlerons pas ici. La seconde partie, la seule dont nous avons nous occuper, est beaucoup plus courte. Elle concerne le rachat du chaf ens, cens personnel, et non comme on l'a écrit, le rachat du cens réel 54). Le rachat du chef cens s'imposait après celui du tonlieu car un en subsistait entre l'un et l'autre, savoir la vieille exemption de tonlieu ccordée aux bourgeois hommes de cens de St-Vaast. Il restait sans nul loute quelques uns de ceux-ci: d'autres nouveaux venus pouvaient de-ander à devenir ou redevenir hommes de cens, quelque contraire que

(52) Ci-dessus page 277.

(53) A. GUESNON, **Inventaire chronologique de charte de la ville 'Arras,** nº 18, pages 19 à 25.

(54) M. G. des Marez, traitant d'un autre sujet et sans approfondir examen de cette sentence, qui tient cinq pages bien serrées, a donné ette interprétation dans ses «Etudes sur la propriété foncière». p. 105 t nº 2. - M. R. Moiner l'a répétée p. 564 ou s'en servant comme argu-ent dans la discussion que j'ai rappelée ci-dessus page 259, note 1.

cela parût aux goûts actuels de la majorité de la population. Le leu accorder constituait un droit dont on ne pouvait dépouiller l'abbaye. D même on ne pouvait dépouiller les derniers bourgeois, hommes de cen de leur exemption de tonlieu et leur dire : vous payerez deux foi d'abord votre cens annuel, ensuite, comme membres de la commune, l impôts servant à acquitter la rente de 800 livres, prix du rachat.

On décida donc du chef cens, qu'on le rachèterait lui aussi (55)

« *Quod omnes homines, sive infra predictam civitatem et banleuga* » *commorantes, sive extra, qui sunt de censu ipsius monasterii, ab sju* » *dem theolonei solutione immunes existant. Et pro burgensibus* (56) d » *censu praefati monasterii existentibus et manentibus infra civitate* » *et banlleugan predictas, solvat civitas ipsa in recompensationem ce* » *sus quem solebant hujus modi burgenses solvere viginti tres libras pari* » *iensum..... annuatim*».

(55) Nous ne citons les conditions du rachat que d'après la bul d'Innocent IV du 5 Juin 1245, dite «transaction de 1245», parce qu'el contient le seul texte complet de la sentence prononcée par les arbitr délégués du Saint Siège. C'est le nº 18 de la publication précitée de A Guesnon. La charte suivante, nº 19, la seule que cite M. G. des Mare a le même objet, mais elle est infiniment plus brève. Elle est rédigée au no de l'abbé de St-Vaast et postérieure d'un mois (juillet 1245). C'est un simple acceptation de la sentence arbitrale par l'abbé, analogue à cel que donna l'échevinage (Guesnon, op. cit. p. 25, note1). Elle ne co cerne que la vente du chef cens. Elle ne contient pas les stipulatio accessoires que nous reproduisons et prête à erreur. Le nº 20 de la m me publication est une autre acceptation par le même abbé de l'aut partie de la sentence, celle qui concerne la vente du tonlieu. Ces circon tances exceptionnelles et a subdivision d'une même action juridique trois parties sont certainement à l'origine de l'erreur d'interprétation do nous parlions ci-dessus. A remarquer que tout le recueil de A. Guesn est imprimé sous une forme incommode, sans analyses initiales, sa notes, pour ainsi dire, sans références, sans titres, date ni nom d'éditeu Il est actuellement introuvable et beaucoup d'actes seraient à rééditer la suite de l'œuvre de Guiman. Il existe d'ailleurs un tirage postérieur d premières feuilles dudit recueil, non publié, enrichi de variantes, peu i portantes il est vrai, et qui concerne précisément la transaction de 124 (Bibl. des Archives du Pas-de-Calais, communication de M. G. Besni archiviste).

(56) Remarquons dans les deux mots suivants «burgensibus..... **existentibus de censu»**, et ailleurs : **«hujus modi burgenses»**, une nouve assimilation des termes «bourgeois» et «hommes de cens» et de nouvel affirmations des survivances contemporaines du chef cens, toutes semb bles à celles que nous avons relevées dans les plaidoyers de 1224-28.

Une rente de 23 livres par an était suffisante pour remplacer le revenu du chef cens, et surtout les droits de justice et droits politiques qui y étaient attachés, mais non pour remplacer le revenu de toutes les tenures dépendant de l'abbaye à Arras, si c'était bien sur celui-ci qu'avait porté le rachat (57).

Voici maintenant une autre clause ou précaution qui témoigne qu'il ne s'agit que du cens personnel et non du cens réel: « *Dictique burgenses de censu ejusdem existentes monasterii a solitorum censuum solutione penitus sunt immunes, dum modo hoc acceptent predicti burgenses, alioquin eos in statu suo licebit remanere ,ac prefatae civitatis burgenses ac omnes alii predicti ab ejusdem, salutione thelonei immunes habeantur* ».

Sans tenir compte des redondances de la stipulation principale, la stipulation accessoire a trait à ce droit précité de l'abbé à conserver si bon lui semblait, quelques hommes de cens, et réciproquement, au droit des bourgeois de se donner à l'abbé comme hommes de cens, pour ne pas avoir à participer au rachat du tonlieu, ou pour toute autre raison. Ceux-ci peuvent ne pas accepter la nouvelle convention et opter pour l'état de choses ancien et l'institution du chef cens : «*in statu suo remanere* ».

On n'aurait pu parler de cette façon s'il se fût agi du rachat du cens réel: on opte facilement pour un statut personnel ou pour un autre. Mais s'il s'agit d'un fonds de terre on ne pourrait l'abandonner sans régler une foule d'autres questions plus délicates: droit de retrait, acquittement des rentes contractuelles, dont ce fonds était chargé, et surtout droit du tenancier sur l'amasement

On pourrait se contenter d'ailleurs d'un autre argument : les cens fonciers d'Arras ville, sauf de nombreux oublis sans doute, continuèrent à être payés jusqu'à la Révolution. Les quelques analyses des liasses et registres du fonds détruit de St Vaast d'Arras que nous a conservé

(57) Les rachats de censives foncières dans toute une ville sont à cause de leur caractère onéreux, extrêmemment rares. J'ai indiqué le seul que je connaissais jusqu'à présent, savoir l'exemple d'Auxerre. (Le chef cens etc. page 700). On sait que les bourgeois d'Auxerre ruinés y renoncèrent bientôt.

l'inventaire imprimé des Archives du Pas-de-Calais en font foi. Ce n'e pas pour rien que l'abbaye faisait dresser le répertoire des tenures av plans en 1707-1719 et en 1788. Ces documents sont malheureus ment en partie détruits (58).

Pour en revenir au chef cens, au statut personnel des habitar d'Arras pendant les XIe et XIIe siècles, aux textes de Guiman et a textes apparentés que nous avons étudiés il peut paraître difficile de conc re de façon catégorique. M. P. Thomas le disait récemment, en souh tant enfin une édition desdits textes (59). Cependant pour éliminer chances d'erreur dont parlait ce dernier, on peut conseiller une méthod soigneusement distinguer les termes initial et final de l'évolution. L hommes de cens auraient été la très grande majorité de la populati à l'origine. Plus tard hommes libres et hommes de cens ont coexis Ils peuvent, en 1224, comme Jacques Sturion, être sinon les mêmes, moins de la même souche. L'examen détaillé des circonstances de l'é lution doit toujours dissiper les malentendus possibles.

(58) Cotes H. 681--85 et H. 1182-83 des dites Archives, ces d nières seules conservées; voyez aussi H. 1177-1180; il y aurait eu li aussi enfin de vérifier, s'ils n'étaient détruits, les registres ou cueilloirs de Renterie qui commencent en 1396 (H. 631 sqq.) et diverses catégor de registres de perception des XVe et XVIe siècles dans lesquels il n' pas aisé d'apercevoir où se trouvaient portés les paiements de cens f ciers. Tout ceci, ainsi que les liasses 838-42, concernant le tonlieu po rait faire l'objet d'une nouvelle étude, avec reconstitution fragmenta des textes. Signalons enfin que l'histoire du tonlieu ne se termine en 1245 et qu'il existe à son sujet des transactions du XVe siè dans les archives municipales d'Arras. Elles pourraient nous appren peut être des détails nouveaux.

Je puis indiquer ici que toute la dite série H. des Archives du P de-Calais, a été brûlée en 1916, sauf les articles 1, 2, partie de 1106 1182 et 1183.

(59) Bref compte rendu de l'étude de M. R. Monier précité da **Revue du Nord**, février 1931, p. 78.

Le duc d'Albe et l'expédition orangiste de 1568

par

G. BONHOMME

Docteur en philosophie et lettres,
Bibliothécaire à l'Université de Liége

La campagne de 1568 se recommande à l'attention par plus d'un côté. Tout d'abord, c'est le premier acte de la résistance armée des XVII provinces contre la politique espagnole. C'est la réplique de nos pères à la méthode violente que, sur l'ordre de Philippe II, le duc d'Albe employa pour mâter l'opposition constitutionnelle et rattacher, d'une manière définitive, notre pays à l'obédience de Madrid.

Ensuite, elle met en présence deux personnalités de tout premier plan: le prince d'Orange, homme politique tenace, militaire fertile en combinaisons stratégiques, mais moins habile à les exécuter au moyen de troupes levées à la hâte, manquant de cohésion; en face de lui, le duc d'Albe, soldat de carrière illustré par la victoire de Mühlberg (24 avril 1547), stratège consommé, en un mot, une grande figure militaire.

Enfin, et ce n'est pas là un des aspects les moins remarquables de cette histoire, pour la première fois depuis leur unification territoriale, les Pays-Bas eurent à se défendre contre une attaque venue de l'est, combinée avec une diversion venant du sud.

L'attaque principale fut menée, non plus par des flots de barbares comme à la fin de l'empire romain et au temps des Normands, mais

par une force organisée, conduite suivant les principes de la stratégie d
temps, et il sera intéressant de voir comment les chefs responsables d
l'armée résolurent les multiples problèmes que posait une offensive de c
genre.

L'expédition a retenu, de tout temps, et d'une manière très sérieus
l'attention des savants.

Les écrivains contemporains ou légèrement postérieurs, tels que
jesuite Strada, les historiens Bor, Chappuis, Hooft, Le Petit, Bentivogli
et bien d'autres encore, nous en ont laissé des relations étendues.

De nos jours, nombre de documents ont été publiés, notamment pa
Blok (1), Fruin (2), Gachard (3), Groen van Prinsterer(4)
le colonel Guillaume (5), Kervyn de Lettenhove (6), qui sont c
nature à faire la lumière sur bien des points demeurés obscurs. Parr
ces pièces, nous citerons les archives de la Maison d'Orange-Nassa
la correspondance de Guillaume de Nassau, les relations des militair
espagnols Alfonso de Ulloa, Sancho de Londoño, Bernardino de Me
doça et celle du secrétaire d'Etat Courtewille. Utilisant le témoigna
de Quercentius. M. Brassinne nous a donné un tableau saisissant
ce que fut l'attaque orangiste contre Liége (7). Un grand effort a é

(1) P.-J. BLOK, **Correspondentie van en betreffende Lodewijk v
Nassau en andere onuitgegeven documenten.** Utrecht, 1887.

(2) FRUIN, **Gedenkschrift van Don Sancho de Londono over
krijgsbedrijven van 1568 in de Nederlanden,** dans **Bijdragen en Mededе
lingen van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht,** XIIIde de
's Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1892 ,blz. 1-97.

(3) GACHARD, Outre ses recueils relatifs à la correspondance
**Philippe II et à celle du Taciturne, la Correspondance du duc d'Albe s
l'invasion du comte Louis de Nassau en Frise en 1568, et les batail
de Heyligerlee et de Gemmingen,** Bruxelles et Leipzig, C. Muquardt, 18

(4)GROEN VAN PINSTERER : **Archives ou correspondance de
Maison d'Orange-Nassau,** série I. (1552-1584). Leyde ,1835-1847. 8 v

(5) BERNARDINO DE MENDOCA : **Commentaire sur les événeme
de la guerre des Pays-Bas,** 1567-1577, traduction nouvelle par Loumi
avec notice et annotations par le colonel Guillaume. Bruxelles, Soci
de l'histoire de Belgique, t. I, 1860.

(6) KERVYN DE LETTENHOVE, **Documents inédits relatifs à l'h
toire du XVIe siècle.** Bruxelles, 1883.

(7) J. BRASSINNE : **Deux poèmes inédits de Robert Quecceni
dans le Bulletin de la Société «Les Bibliophiles liégeois»,** (1905), p
220-247.

accompli en vue de l'exploration des dépôts d'archives et de la mise au point des sources. Tout n'est pas terminé, il s'en faut, des pièces importantes telles que les rapports du duc d'Albe n'ont pas encore été mises au jour. Il faut se féliciter, cependant, de l'effort accompli.

Indépendamment de ces travaux préparatoires, d'autres études portant sur l'une ou l'autre des questions que pose l'histoire de cette expédition ont paru. Nous citerons plus particulièrement celles de Bakhuizen van den Brink (8), Blok (9), Crousse (10), Dyserinck (11), Guillaume (12), Henne (13), Hettema (14), Lonchay, Marx et Rachfahl (15).

(8) R.-C. BAKHUIZEN VAN BRINK: **Andries Bourlette (Een hoofdstuk uit de geheime geschiedenis van den vrijheidsoorlog** (1568) cf. **Cartons voor de geschiedenis van den nederlandschen vrijheidsoorlog, dans Studiën en schetsen over Vaderlandsche geschiedenis en letteren, uit vroegere opstellen bijeenverzamed, herzien en vermeerder. le deel,** Amsterdam, Frederik Muller, 1863, pp. 263-380.

(9) P.-J. BLOK : **Prins Willem, I.**

(10) F. CROUSSE : **Conférence sur les voies de communication de la Gaule belgique et principalement de l'ancien pays de Liége avant et pendant la domination romaine.** Bruxelles, Cnophs, fils, 1877. **(Ministère de la Guerre. Communications de l'Institut cartographique militaire,** n° 6, 77 pp. et une carte). - DU MEME : **Conférence sur les voies de communication de l'ancien pays de Liége durant le moyen âge et la période moderne.** Bruxelles, A. Cnophs, 1880. (Ibid. n° 12).

(11) H. DYSERINCK : **De militaire gouverneurs van Maestricht,** 1567-1794, in **Publications de la Société historique et archéologique dans le duché du Limbourg,** t. 48 (1912), nouvelle série, t. 28 ,pp. 9 et **ss.**

(12) GUILLAUME, **Histoire des régiments wallons au service de l'Espagne.**

(13) A. HENNE, **Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique,** tome III, Bruxelles et Leipzig. Emile Flatau, ancienne maison Meyer et Flatau, 1858, pp. 34-239, donne un exposé complet de l'organisation militaire.

(14) H. HETTEMA, jr.: **De route van Prins Willem in 1568 (met 2 kaartjes), dans Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde.** Vde reeks, IIIde deel, 's Gravenhage, 1926, blz. 1-36.

(15) H. LONCHAY : **La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas,** Bruxelles, 1896, donne une étude d'ensemble sur l'organisation administrative de l'armée espagnole aux Pays-Bas, depuis le règne de Philippe II jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

E. MARX : **Studien zur Geschichte des niederländischen Aufstandes,** Leipzig, 1902.

M. RACHFAHL : **Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand.** Halle, a.S., Max Niemeyer, 1906 et **ss.**

Des œuvres d'une portée générale telle que le *Geschiedkundige Atlas van Nederland* et l'*Atlas de géographie historique de la Belgique*, publié sous la direction de Léon Van der Essen, peuvent fournir plus d'une indication utile.

On ne s'est pas arrêté là. Des essais de synthèse ont été tentés, tout au moins pour la phase dont les Pays-Bas méridionaux furent le théâtre, par Verstraete (16), surtout par Teubner (17) et Meulleners (18).

Ces essais sont très remarquables. Celui de Verstraete se recommande même tout spécialement à notre attention, car il est en rapport très exact avec l'état des connaissances géographiques et militaires sur la Belgique des temps modernes à l'époque où il parut (1865). Mais on peut dire, d'une manière générale, que les auteurs n'ont pas suffisamment étudié la configuration géographique du théâtre des opérations. Ils ne se préoccupent pas des voies de communication et de leur influence sur les décisions des adversaires en présence. Les conditions de la marche et du déploiement des armées leur échappent, de sorte que quand ils ont à tenir compte d'affirmations diverses, ils ne voient pas suffisamment par où et pourquoi elles diffèrent, ils ne voient pas toujours clairement la possibilité de les accorder entre elles.

Enfin, dans aucun travail, les idées directrices des plans de chacun des adversaires ne sont mis en lumière d'une façon suffisante.

C'est dire que l'étude synthétique de ce grand fait attend encore son auteur.

Cette synthèse, nous espérons pouvoir y apporter bientôt une contribution importante en ce qui concerne la lutte dans les Pays-Bas mér

(16) E. VERSTRAETE : **Histoire militaire du territoire actuel de la Belgique**, 2e éd., t. III. Bruxelles, Gand et Leipzig, Ch. Muquardt, 1865 pp. 553 et ss.

(17) E. TEUBNER : **Der Feldzug Wilhelms von Oranien gegen de Herzog von Alba im Herbst des Jahres 1568.** Halla. M. Niemeye (**Hallische Abhandlungen zur neueren Geschichte, herausgegeben vo G. Droysen.** Heft 28, 1892, 71 pp.).

(18) J.-L. MEULLENERS : **Legertochten tusschen Maastricht e Mook sedert 1568 tot 1575 gelijktijdige belastingen en inkwartieringe te Elsloo, dans Publications de la Société historique et archéologique dan le duché de Limbourg**, t. XXV, nieuwe reeks V, pp. 161-354.

dionaux. Pour l'instant, notre but est autre. Nous nous proposons de dégager les grandes lignes de la campagne de 1568, d'en faire ressortir l'importance et, en évoquant ses phases principales, d'énoncer les réflexions qu'elle nous a suggérés, tant au point de vue de la connaissance de notre passé qu'à celui des conditions du problème posé par la défense de la Belgique contemporaine.

Rappelons, en quelques mots, les rétroactes du conflit.

Obéissant à l'ordre de son souverain, Albe, venu de Lombardie, faisait son entrée à Bruxelles, le 22 août 1567, à la tête de 10.000 vieux soldats répartis en quatre tercios d'infanterie et un corps de cavalerie. Ces troupes formèrent le noyau d'une armée qui, grâce aux levées que l'on opéra, en Allemagne surtout, s'éleva bientôt à environ 20.000 hommes.

N'ayant qu'une médiocre confiance dans la fidélité des corps wallons qui avaient réprimé les désordres de 1566 et de 1567, il avait, dès le 28 juin 1566, proposé par lettre à la Gouvernante de licencier les régiments de Gilles de Berlaymont, seigneur de Hierges, de Jean de Croy, comte du Rœulx, de Charles de Mansfeldt et de Philippe de Noircarmes, seigneur de Sainte-Aldegonde, de ne conserver que celui de Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, ainsi que les régiments bas-allemands, des comtes d'Arenberg et de Meghen.

Dès son arrivée chez nous, il répartit comme suit les corps qu'il avait amenés : le tercio de Sicile (10 enseignes), sous Julian Romero, se fixa à Bruxelles; celui de Naples (19 enseignes), sous Alonso de Ulloa, reçut l'ordre d'occuper Gand; celui de Sardaigne (10 enseignes), sous Gonçalo de Bracamonte, s'établit à Enghien; quant à celui de Lombardie (10 enseignes), sous don Sanche de Londoño, il dut s'installer à Lierre. La majeure partie de la cavalerie cantonna à Diest.

Telle était la répartition des troupes espagnoles sur notre territoire. Un simple coup d'oeil sur la carte suffit pour faire comprendre l'idée maîtresse de cette opération. Se sentant entouré d'ennemis, Albe avait voulu créer une sphère d'action où sa politique de violence pût s'exercer à l'abri de toute attaque, et occuper, pour cela, les grands centres de manière à rendre possible, en moins d'une nuit, la concentration, en un point quelconque de la périphérie, de la totalité de ses forces.

Plus tard, sentant son autorité mieux assise par le départ de l Gouvernante, par la terreur qu'il avait inspirée en se saisissant des com tes d'Egmont et de Hornes, et même du comte de Buren, fils d Taciturne, le duc comprit que la résistance s'organisait en dehors de no frontières, et il reconstitua les corps wallons dissous. Gilles de Berla mont reçut une patente pour dix enseignes, Gaspa de Robles eut l'ordr d'en lever cinq, et Philippe de Lannoy obtint le commandement d six enseignes wallonnes.

Le système défensif de la Belgique fut complété. La citadell d'Anvers, dont l'édification avait été décidée en 1566, fut mise e etat de recevoir une garnison dès le mois d'avril 1568. Elle devin sous l'impulsion du duc d'Albe, la base du système défensif des Pays Bas. Toutes les villes fortifiées furent mises en état de défense, notam ment Gand, Namur, Ruremonde, Venloo et Maastricht.

De son côté Orange ne demeurait pas inactif. Retiré dans se possessions familiales à Dillenbourg (duché de Nassau), ce prince, dor la maxime était : « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer» avait conclu des conventions avec Coligny chef des Hugenots français, avec Condé, avec l'Electeur de Saxe Il s'était assuré l'appui de Christophe de Wurtemberg et d'Elisabet d'Angleterre. Ses émissaires avaient répandu dans le pays un gran nombre de libelles dans lesquels il se présentait comme l'exécuteur, con tre le duc, de la volonté royale, promettait la liberté aux catholique et aux protestants, et s'élevait contre la confiscation des biens de s famille. Les marchands d'Anvers, de Francfort, de Londres, de Rot terdam et de Strasbourg lui assuraient lui appui financier. Il tenta mais en vain, d'obtenir l'intervention militaire de l'Empereur.

Les préparatifs étant poussés activement des deux côtés, la lutt commença en avril 1568.

Orange prit l'offensive. Son plan comportait une triple attaque.

Une colonne de Huguenots, commandée par Cocqueville, deva envahir l'Artois. Entre le Rhin et la Meuse, les opérations étaient con fiées au comte de Hoogstraeten, qui, malade, ne tarda pas à être rem placé par Jean de Montigny, seigneur de Villers, soutenu, au nord, pa le comte de Berg.

Le corps principal, sous Louis de Nassau, frère du Taciturne, était chargé d'assaillir la Frise.

Enfin, un corps de réserve, sous les ordres directs de Guillaume d'Orange, se tenait prêt à intervenir sur le point où l'attaque s'avérerait couronnée de succès.

L'idée maîtresse de ce plan paraît avoir été double.

Tout d'abord, Orange devait être convaincu de ce que sa resistance armée contre la politique oppressive du duc d'Albe lui rallierait les populations, qu'il n'aurait qu'à paraître pour être salué comme un sauveur, et déterminer une explosion de colère qui ferait sûrement reculer le terrible duc.

En outre, un simple coup d'œil sur la carte suffit pour nous faire comprendre que le gros effort orangiste visait les points névralgiques de notre pays. Pendant que Cocqueville attaquerait l'Artois, proche de Valenciennes à peine pacifiée, l'année précédente, par la main de fer de Philippe de Noircarmes, les troupes opérant entre le Rhin et la Meuse, devaient rapidement se porter aux environs de Maestricht et atteindre le pays lossain où la propagande calviniste de Herman Modet avait laissé des traces profondes dans les esprits, et où la fureur iconoclaste de 1566-1567 avait atteint son maximum, nécessitant, pour la réprimer, la collaboration des forces des Pays-Bas avec les troupes du Prince-évêque de Liége. Quant à l'action du comte Louis de Nassau, elle menaçait les provinces du nord qu'un seul régiment, celui du comte de Meghen, installé à Arnhem, renforcé par les faibles troupes de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, devait paraître impuissant à garder. Leur conquête, relativement aisée, devait permettre de faire de ces provinces septentrionales, dernières en date des acquisitions de Charles-Quint, aux populations encore bien éloignées d'une assimilation complète, profondément atteintes par la propagande calviniste et luthérienne, une base idéale pour l'action militaire et politique contre l'Espagne.

Malheureusement, ces avantages ne suffirent pas pour assurer au parti orangiste la réussite de ses plans stratégiques.

Entre le Rhin et la Meuse, les opérations avortèrent. Un coup de main du seigneur de Lumay contre Maestricht, occupé par Philippe d'Eberstein, échoua. L'attaque du seigneur de Villers, menée avec 3000

hommes mal armés, fut repoussée à Erkelens et à Dalheim, près de Ruremonde (25 avril 1568) par Londoño et Avila. Fait prisonnier et conduit à Bruxelles où il fut habilement questionné, le seigneur de Villers révéla les plans orangistes. Ses troupes refluèrent vers l'est ,entraînant avec elles le corps du comte de Berg. Ruremonde, dégagée, fut notablement renforcée par les troupes espagnoles. Orange dut, avec sa réserve, se borner à recueillir les troupes battues et se retirer sur Dillenbourg.

Entré en ligne à la fin de juin, dans le bailliage de Hesdin, Cocqueville fut attaqué par le maréchal de Cossé, au service du roi de France, allié de Philippe II, et vaincu à Saint-Valéry-sur-Somme (19 juillet 1568), où sa troupe fut anéantie.

En Frise, Louis de Nassau, attaquant le 24 avril, parut, un instant, devoir réussir. Il s'empara de nombreux châteaux-forts aux environs de Groningue et menaça sérieusement cette ville. Il vainquit, à Heyligerlée, le comte d'Arenberg qui périt dans le combat. Il lui prit toute son artillerie, et força Meghen, arrivé trop tard au secours de son frère d'armes, à se jeter dans Groningue avec les débris de l'armée battue.

Malgré les conseils de son frère Guillaume, il s'entêta à vouloir réduire cette place. Il fournit ainsi au duc d'Albe le temps de se reconnaître. Saisissant l'imminence du danger, rassuré par la défaite des corps orangistes entre le Rhin et la Meuse, par le caractère tardif de l'intervention de Cocqueville, celui-ci marcha par Anvers sur Bois-le-Duc et Deventer, en utilisant la vieille route romaine Anvers-Utrecht par Bréda. Il parvint à Groningue, où il trouva, outre les troupes de Meghen, celles qu'y avait amenées Vitelli. Après avoir infligé devant cette ville (15 juillet), un premier échec à son adversaire, Albe força ce dernier à accepter, à Gemmingen, une bataille avec l'Ems à dos et le défit complètement. Louis ne s'échappa que péniblement, avec les débris de ses troupes vaincues et démoralisées (21 juillet).

On pourrait croire que Louis de Nassau commit une faute en s'attardant devant Groningue. Mais il ne pouvait, dans sa marche offensive, négliger les attaques que Meghen, ralliant les débris de l'armée battue à Heyligerlee, était à même de lancer contre ses flancs, où même contre ses derrières. En outre, il devait se préoccuper du cas où i

serait dans l'obligation de mettre devant Groningue un corps d'observation pour se porter, avec le gros de ses troupes, au devant du duc d'Albe. Peut-être, c'est là un point à examiner, ne s'est-il pas senti assez fort pour agir de la sorte, et aura-t-il voulu brusquer la reddition de Groningue pour retrouver, en face du duc, la libre disposition de tous ses moyens. C'était là, en tout cas, une opération bien hasardeuse, et il semble qu'informé de la marche de l'armée ducale. Louis eût été bien inspiré en levant le siège de cette ville pour s'établir, avec la totalité de ses forces, sur une position défensive favorable.

Toujours est-il que sa défaite clôt la première phase de la lutte.

Tout bien considéré, l'issue de cette première phase ne pouvait guère être douteuse. L'attaque orangiste, menée par des corps que séparaient des distances de plusieurs centaines de kilomètres, contre un ennemi disposant, par ses lignes intérieures, de l'entière liberté de ses communications, de la maîtrise absolue de ses mouvements, agissant en tout sécurité derrière le rempart que lui formaient les têtes de pont sur la Meuse, à Maestricht, Stockheim, Ruremonde et Venloo, libre de porter, à tout moment, la majeure partie de ses forces, sur les points les plus menacés de sa ligne de bataille, était vouée à l'échec, parce que les trois corps chargés de l'exécuter, ne pouvaient agir avec simultanéité, les événements l'ont montré, et n'étaient pas en situation de se prêter l'appui nécessaire au succès.

Ils devaient être, et ils furent battus, l'un après l'autre.

On objectera que les manœuvres des corps du centre et de droite étaient de simples diversions en vue de faciliter l'action de Louis de Nassau. Le raisonnement est sans valeur, car, même dans l'affirmative, ces diversions furent menées très mollement, avec des effectifs insuffisants. Non seulement elles ne purent forcer l'ennemi à distraire de son groupement principal des effectifs nombreux pour s'y opposer, mais elles furent impuissantes à vaincre les flancs-gardes du duc. Elles n'atteignirent donc nullement leur but.

L'échec de la première série des opérations orangistes fut un coup dur pour Guillaume. Et, cela, de bien des manières. Il jeta l'hésitation et le désarroi dans le camp de ses alliés. Il permit au duc d'Albe de terroriser le pays. En outre, il força le Prince à retarder de plusieurs

mois sa rentrée en scène, et, circonstance plus grave, les mois ainsi perdus étaient des mois d'été, ce qui reportait à la fin de l'automne, voire même au début de l'hiver, la reprise des combats.

Tout autre que Guillaume se fût découragé. Le prince, au contraire, écrivit à son frère Louis que rien ne pourrait l'ébranler. Il reprit donc ses négociations et ses préparatifs sur de nouveaux frais. Du reste, Albe non plus, n'était sans souci. S'il avait repoussé la première attaque, il n'avait pu atteindre le corps principal de l'ennemi. Tant que Guillaume était debout, la lutte n'était pas finie. Il le savait bien. Il lui fallait refaire ses forces, les augmenter en vue des nouveaux combats, et l'aide des Etats du pays lui faisait singulièrement défaut.

Toutes ces circonstances amenèrent, pendant les mois d'août et de septembre, une sorte de trêve militaire.

Fin septembre, les hostilités se rallumèrent.

Orange fixa à son armée le cloître de Romersdorf, archidiocèse de Trèves, comme point de ralliement. L'infanterie comptait environ 14000 Allemands, 4000 Wallons, Liégeois et Néerlandais. La cavalerie, formée de troupes allemandes, s'élevait, au minimum, à 8000 hommes. Quant à l'artillerie, elle comptait 4 pièces de siège, 6 falconnettes et quelques pièces de moindre importance. Nicolas de Hattstadt commandait l'infanterie allemande. La cavalerie était aux ordres de Friedrich von Rolshausen, Otto von Malberg, Jost von Schauwenburg, Dietrich von Schönberg et Albert de Nassau.

Au nombre des principaux chefs, on remarquait Louis de Nassau, les comtes de Hoogstraeten, les seigneurs de Batenburg, de Boxtel, de Karlo, de Lovervale, de Launay, d'Opdam, de Rysoir et de Sonoy.

A la triple attaque d'avril et de juillet, Orange substitua un plan nouveau comportant une double invasion des Pays-Bas. Pendant que lui-même, avec le corps principal, contournerait Maestricht, et, après avoir passé la Meuse, s'avancerait sur Bruxelles par la voie romaine que jalonnent Tongres, Saint Trond, Tirlemont, un corps de Huguenots français, aux ordres du sire de Genlis, entrerait par la trouée de la Meuse, et manœuvrerait pour se réunir à lui. Tous deux, leurs forces massées, assailliraient l'armée espagnole, et comptaient bien remporter sur elle un succès décisif.

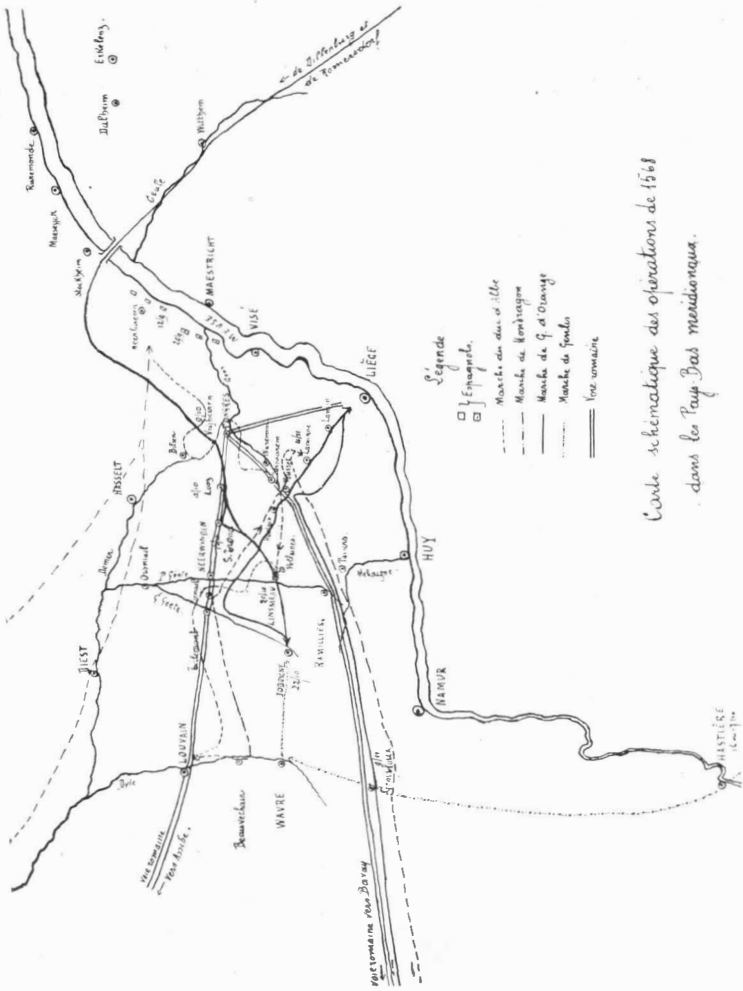

Dans l'entretemps, le duc d'Albe n'était pas demeuré inactif.

Revenant de la Frise, il avait reçu, à Bois-le-Duc, le renfort de mille cavaliers bourguignons de Philippe de Noircarmes. Il ordonna à Mondragon de lever mille hommes d'infanterie et convoqua les bandes

d'ordonnances. En outre, il reçut d'Espagne un corps de deux mille hommes qui forma le tercio de Flandre. A la frontière française, en Artois et en Hainaut, 16 enseignes wallonnes furent levées. La place de Malines fournit artillerie, munitions, équipages de pont.

Tout fut dirigé sur Maestricht où le rassemblement fut terminé dès la fin août, et où le Quartier général espagnol s'installa.

Tout le cours de la Meuse fut reconnu, avec soin, par Chiappin Vitelli, jusqu'à Namur, des mesures furent prises pour interdire le passage du fleuve. Sur le front de Bourgogne, le gouverneur Vergy reçut l'ordre de mettre tout en œuvre pour empêcher ou retarder le départ du sire de Genlis.

Albe tenta d'engager le prince-évêque de Liége à mettre son territoire en état de défense et, au besoin, à se faire soutenir par des troupes espagnoles. Sur ce dernier point, toutefois, ses efforts furent vains, Groesbeek se retranchant derrière l'autorité des Etats et ayant à compter avec les sympathies orangistes d'une partie de la population.

Bref, à l'ouverture de la seconde phase des opérations, Albe, posté sur la Meuse inférieure, rive gauche, disposait, en troupes espagnoles, allemandes et wallonnes, d'un effectif que l'on peut évaluer à 18.000 hommes. L'effectif de sa cavalerie variait entre 5.000 et 6.000 hommes, l'artillerie comptait 29 canons.

Parmi les principaux chefs, on remarquait don Sanche d'Avila, don Sanche de Londoño et l'ingénieur militaire Chiappino Vitelli.

Les troupes étaient excellentes comme qualité et comme moral. Seules, quelques enseignes wallonnes et allemandes pouvaient causer au duc un peu d'inquiétude. Mais l'effectif dont il disposait ne permettait pas une offensive immédiate. S'il égalait, peut-être avec avantage, en infanterie, l'armée orangiste, il lui était notablement inférieur en cavalerie, circonstance très grave au moment où l'arme à cheval continuait à être, malgré l'invention du canon, la reine des batailles.

En second lieu, l'armée du duc ne pouvait guère se renforcer, surtout en troupes espagnoles, car l'arrivée de celles-ci, soit par la Franche-Comté, soit par le territoire français, soit même par mer, ne présentait aucune garantie de rapidité, ni même de certitude. Et les troupes espagnoles étaient, tout naturellement, celles en qui le duc avait le maxi

num de confiance. Il fallait, en outre, l'événement l'avait déjà prouvé, craindre une attaque menée du sud par les Huguenots. Les rapports d'Albe avec Mansfeldt, gouverneur du Luxembourg, n'étaient pas des meilleurs et, du reste, celui-ci ne disposait pas des moyens suffisants pour enrayer une attaque de ce genre.

S'avancer en Allemagne, c'était se priver de l'excellente couverture que formait la Meuse dont le cours, par sa direction N.-O., restreignait à l'avantage du duc, le théâtre des opérations. C'était s'aventurer, en donnant à Orange de vastes possibilités de manœuvre dans un Etat dont la faiblesse organique et militaire était notoire, et où l'on n'était pas certain d'un appui contre le Taciturne. C'était, enfin, dès l'instant où l'on ne disposait pas de la position de Liége, s'exposer aux plus graves éventualités.

Tout concourait donc pour inviter le duc à se tenir sur une prudente réserve. C'est ce qu'il fit en postant aux environs de Neerhaeren (N.-O. de Maestricht) et en attendant, pour agir, que les mouvements de l'armée orangiste se dessinassent.

Il n'attendit guère, car, le 6 octobre, une nouvelle très désagréable lui parvint. Après avoir remonté le cours de la Geule, s'être installé au château de Witthem d'où il sollicita, en vain, des autorités liégeoises, la faculté d'entrer dans la ville épiscopale après avoir atteint Gulpen, Orange trompant son adversaire par des manœuvres de diversion, passa la Meuse au gué de Stockheim et s'empara de Maeseyck, tournant ainsi, par le Nord, tout le dispositif de l'armée espagnole, dont il parvint à menacer les communications avec le Brabant.

On a beaucoup admiré l'organisation savante qui présida au passage du fleuve. Les mesures prises font honneur au prince d'Orange qui sut faire reconnaître un gué à un endroit où la Meuse est large d'environ 100 mètres. Le secret fut si bien gardé que le duc, malgré l'intervention de ses espions, ne fut pas informé des préparatifs, ne crut pas à la possibilité d'une telle opération, et ne put prendre aucune contre-mesure.

Il est étonnant, à première vue, que Guillaume n'ait point profiter de cet incontestable succès pour prendre à revers les positions du duc-

Mais il paraît avoir eu de bonnes raisons pour faire stationner ses troupes.

Après une marche de cinq heures, suivie des opérations de passage, qui avaient duré toute la nuit du 5 au 6, hommes et chevaux étaient harrassés. Une nouvelle marche de cinq heures leur était nécessaire pour atteindre les retranchements espagnols. Il n'y fallait pas penser, d'autant plus que la discipline était loin d'être parfaite.

Ce retard eut, sur l'issue de la campagne, une influence peut-être décisive. Il permit au duc de se reconnaître et d'entreprendre une retraite stratégique. En attendant, le général espagnol, sentant la nécessité de rassurer les populations, adressa aux magistrats des villes une lettre dans laquelle ils les prévint de ce que, manquant de munitions, l'ennemi n'était pas à craindre.

Pour comprendre la tactique du duc, il importe de tenir compte des conditions toutes particulières dans lesquelles chaque parti avait à soutenir la lutte. Pour vaincre, Orange, dont les soldats mercenaires n'étaient levés que pour un temps limité, dont les lignes de communications étaient longues, sinueuses, malaisées, devait mener rapidement les opérations, et obtenir, dans le délai le plus court, un succès définitif. Albe, au contraire, opérant dans un pays soumis, riche et sûr, disposant de bonnes communications, de centres de ravitaillement bien garnis et suffisamment protégés, devait craindre qu'une défaite prématurée ne vînt anéantir ses plans et changer en hostilité ouverte la terreur de la population à son égard. Il devait se convaincre de ce que, son armée étant le seul moyen de domination de l'Espagne dans nos provinces, il était prudent de ne pas l'engager dans un combat décisif sans mettre de son côté toutes les chances de succès. C'est pourquoi il chercha à user son adversaire en lui coupant les vivres, en fermant tout à fait les places qui jalonnaient sa route et en harcelant ses flancs tout en évitant un combat généralisé.

Il fit ravitailler les villes fortes, enlever les pierres de moulins, interdit tout rapport, quelle qu'en fût la nature, entre la population et les rebelles. Il invita le prince-évêque à veiller à la sécurité de ses villes, à faire occuper Hasselt par deux enseignes, et à mettre Tongres en état de défense.

Orange, de son côté, se mit en marche vers cette dernière place. e 9 octobre, il était à Vrijheeren, lieu-dit de la commune de Hoesselt, ıtre 's Heeren Elderen et Hern-Saint-Hubert. La question de savoir Tongres fut effectivement occupée a fait l'objet d'une savante disser- tion de M. Hettema. Celui-ci n'y croit pas. Nous non plus, et la éritable explication nous est donnée par Emile Verstraete. Vrijheeren t à 6Km.500 de Tongres. L'armée orangiste comptait environ 30.000 ommes. Comme elle marchait dans un ordre qui devait lui permettre e s'arrêter à tout moment pour accepter un combat, de reconnaître le us loin possible le terrain où elle devait s'avancer, elle occupait, par le ait même, un espace que l'on peut aisément, et sans trop de risques, valuer à une bonne dizaine de kilomètres. Ce que l'on vit entrer à ongres pour y recevoir des vivres ne peut donc avoir été qu'une petite action, une avant-garde que l'approche de Julian Romero engagea à e pas s'attarder. Cet événement, toutefois, impressionna profondément s esprits. Le prévôt Morillon commença à mal augurer de l'issue de la tte, et il s'en ouvrit au cardinal Granvelle.

L'armée orangiste continua sur Looz et s'installa, les 12 et 13 ctobre, aux environs de cette ville. Le 15, une de ses colonnes entra Saint-Trond, malgré l'opposition du magistrat.

Lancé à la poursuite de son adversaire, Albe occuppa Bilsen, puis 'liermaal-Roodt, d'où il envoya, le 10 octobre, à Tirlemont, 10 en- ignes wallonnes sous Gilles de Berlaymont, sr. de Hierges, et à Lou- ain, 1600 arquebusiers wallons sous Odart de Bournonville, sr. de apres. Le 12 octobre, il s'empara de Tongres où il laissa Julian omero à la tête de plusieurs compagnies d'arquebusiers espagnols. Il emble bien qu'il y aît eu là une sorte de retour offensif des Orangistes our retarder la poursuite du duc. Albe s'établit à Coninxheim avec, omme axe la chaussée romaine de Tongres à Tirlemont, ayant à sa auche la chaussée Brunehaut, et coupant ainsi les communications rangistes avec Liége.

Le 15, l'arrière-garde, qui protégeait la marche du gros des trou- es orangistes vers Saint-Trond, fut attaquée par don Fadrique, chef de avant-garde espagnole, que renforçaient 500 arquebusiers et un groupe e cavalerie légère. Elle fut battue et subit des pertes considérables.

Le 18, Albe atteignit Corswarem.

Après avoir repoussé une attaque espagnole au bois de Halmae Guillaume demeura à Saint-Trond attendant, pour pousser plus avan d'être renseigné sur la marche de la colonne de Genlis.

Rassemblé dans le Cambrésis, Genlis, défiant la poursuite d maréchaux de Cossé et d'Aumale, avait d'abord marché vers le Lu xembourg pour se joindre à Orange. Après avoir traversé la frontiè à Mézières, brûlé l'abbaye de Saint-Hubert, il se mit en relations av Guillaume qui lui fit connaître ses dispositions. Il ne semble pas qu' ait poussé jusqu'à Saint-Vith, comme le prétend Hettema, car son mo vement n'aurait plus eu le sens d'une diversion qu'Orange, incontest blement, devait tendre à lui donner. Mais, obliquant vers l'Ouest, passa la Meuse à Hastière, le 16 ou le 17 octobre, se dirigeant s le Brabant.

A cette nouvelle, Orange marcha sur Landen, et, de là, sur Lin meau (19 octobre).

Posté à Corswarem, Albe s'efforça d'empêcher la jonction de s adversaires. Il contraignit l'avant-garde orangiste à s'arrêter, à se ter prête au combat. Pendant que Guillaume s'installait à Linsmeau, il o cupa Houtain, à 30 minutes de là.

Le lendemain, 20 octobre, l'armée orangiste commença à pass la petite Geete, laissant en couverture sur la rive orientale un corps 3000 hommes d'infanterie et 4 cornettes de cavalerie. Dès que le d et Vitelli eurent reconnu la direction de marche de l'ennemi et la po tion aventurée de son avant-garde, ils firent attaquer celle-ci par grand prieur Lopez de Acuna avec une partie de la cavalerie et taillèrent en pièces. Loverval, chef de cette arrière-garde, fut blessé pris. Hoogstraeten fut blessé, et Malberg périt.

Ce fut l'engagement le plus vif de toute la campagne. Le succ espagnol fut considérable. Toutefois, bien que ses subordonnés l'y in tassent, le duc reconnaissant les difficultés du passage de la rivière présence du gros, encore intact, de l'armée ennemie, renonça à pou suivre les forces orangistes pour leur porter le dernier coup.

Ces dernières continuèrent leur marche et, Genlis, s'étant avan vers Jodoigne, Orange le rejoignit dans cette ville, le 22 octobre.

Voyant qu'il lui était impossible d'empêcher cette jonction, Albe chercha à barrer à ses adversaires la route vers l'Ouest, et à couvrir à la fois Bruxelles et Louvain. Passant à Laer ,il traversa la Geete à Tirlemont et campa, le 21, à Wissenaeken-Saint-Pierre, à cheval sur la route Tirlemont-Louvain. Le 23, nous le trouvons à Beauvechain. Le 24, il installe son Quartier général à l'abbaye du Parc (Louvain).

Il renforça Tirlemont par les 5 enseignes wallonnes de Mondragon, et 400 arquebusiers que soutinrent 5 compagnies de cavalerie. Le colonel Largilla, avec un corps d'infanterie, se dirigea sur Diest. Bruxelles était tenu par Jean de Croy, comte du Rœulx, avec 10 enseignes wallonnes.

Nous avons vu qu'Orange et Genlis s'étaient réunis, le 22, à Jodoigne. Leurs forces surpassaient numériquement celles du duc. Malheureusement, les Orangistes étaient démoralisés. Leurs pertes, dans les derniers combats, avaient été sévères. L'indiscipline s'était propagée parmi ces troupes de provenances diverses, de langage différent, et dont le ravitaillement avait été rendu malaisé par les contre-mesures du duc. Les retards du paiement de leur solde avaient excité, au paroxysme, leur irritation. L'effectif utilisable du corps français dont elles venaient de se grossir, loin d'atteindre le chiffre auquel on s'était attendu, ne s'élevait guère qu'à 1500 piétons et 800 cavaliers, le reste étant une bande aussi indisciplinée que médiocrement armée.

L'ennemi tenait toutes les voies d'accès, tous les centres importants, si bien que toute nouvelle poussée en avant eût exposé cette masse à des attaques de flancs qu'elle n'aurait pu enrayer.

Cette situation pleine de dangers détermina Orange à changer de plan.

Prévoyant une longue campagne d'hiver, Il chercha à s'assurer une base qui lui permît de se ravitailler, de remettre de l'ordre dans ses colonnes et de recevoir rapidement des renforts d'Allemagne. Liége lui parut toute désignée pour cette mission. Bien située stratégiquement au point de jonction de la Meuse et de l'Ourthe, à la limite de la plaine hesbignonne, cette ville lui sembla un objectif tout indiqué et facile à atteindre en raison de la faiblesse militaire de notre principauté.

Installé dans cette antique capitale, le prince comptait bien utiliser les ressources que lui offrait celle-ci pour se pourvoir d'un bon matériel de guerre et empêcher son adversaire de renforcer le sien.

La retraite sur Liége fut donc ordonnée.

Afin de masquer ses projets, et d'obéir aux suggestions des Huguenots de Genlis, il menaça Tirlemont. Mais ses troupes furent repoussées avec pertes. Le 30 octobre, elles atteignirent Houtain, le 31 elles passèrent à Laminne, et, la traversée de la Meuse étant rendue impossible par suite de la crue des eaux, on se décida à un coup de main sur Liége. Le 3 novembre, l'ennemi paraissait devant les murs de la ville.

Informé des mouvements orangistes, le duc se porta en avant vers Esemael, détacha Mondragon avec 3 compagnies sur Huy et atteignit le 2 novembre, Yvoz-Saint-Georges. Groesbeek lui ayant demandé du secours, il prescrivit à Mondragon de marcher de Huy sur Liége. Quant à lui, il porta le gros de ses troupes à Pousset (4 novembre) mi-chemin de Hannut, entre Waremme et la route de Liége, au croisement des routes que l'ennemi devait suivre en cas d'échec.

Orange courait à une nouvelle déception. Là où il croyait ne rencontrer qu'une cité désarmée dont la population, en partie gagnée par ses émissaires, lui aurait ouvert les portes, il se trouva en face d'un peuple galvanisé par l'énergie de son prince-évêque, fermement décidé à se défendre contre ses bandes de pillards. Toutes les milices de la principauté étaient à pied d'œuvre. Aussi les attaques orangistes, mollement menées, du reste, échouèrent. Le duc d'Albe s'approchait et, pour n'être pas prise à revers, l'armée orangiste lâchant sa proie, battit en retraite.

Tous les passages de la Meuse étant fortement occupés, la route vers la France, lui restait, seule, ouverte.

La retraite fut rapide. On atteignit Gembloux le 9, Gosselies le 10, Binche le 11, Bavay le 12 et Quesnoy le 13 où l'on repoussa une avant-garde espagnole. Le 14, les Orangistes arrivèrent à Verchin (près Bouchain). Le 16, ils campèrent à Cateau-Cambrésis, le 17, on les vit à Saint-Quentin. Là, seulement, ils furent à l'abri des attaques du duc d'Albe, qui, le même jour, ayant atteint Cateau-Cambrésis

et n'étant pas certain de la coopération militaire de la France, n'osa les poursuivre en traversant la frontière.

Orange, tout en parcourant le nord-est de la France, entama des négociations en vue de refaire ses troupes et de reprendre la campagne. Mais, les autorités françaises ne s'y prêtant point, il dut finir par licencier ses contingents.

Ce fut la fin de cette mémorable campagne.

Albe rentra, le 20 décembre, à Bruxelles, en triomphateur. Des fêtes brillantes furent organisées en son honneur. Le duc y parut à l'apogée de sa puissance. Sa gloire militaire brilla d'un éclat sans pareil. Non seulement, il avait confirmé le monde dans l'estime dont on l'entourait comme stratège, mais il avait prolongé, pour de nombreuses années encore, la main-mise de l'Espagne sur les XVII provinces.

Si, maintenant, on jette un coup d'œil rétrospectif sur l'ensemble de faits que nous venons, très rapidement, de parcourir, plusieurs constatations s'imposent.

La première c'est que les voies suivies, tant par l'invasion que par les armées de la défense furent, à peu de choses près, les anciennes routes romaines. Les études relatives à nos anciens chemins et à leurs destinées pendant le moyen âge et les temps modernes ne sont pas suffisamment poussées, à l'heure qu'il est, pour décider, sur cette question, en dernier ressort. Nous n'appuierons donc pas trop, pour l'instant, sur cette constatation, que nous nous réservons de mettre davantage en lumière dans notre prochaine étude de l'expédition orangiste aux Pays-Bas méridionaux.

Du récit que nous venons de faire, il ressort que, dans cette lutte, le sort de la Belgique, voire même celui des XVII provinces, s'est décidé sur la petite Geete, dans la région comprise entre Diest, Tirlemont et Jodoigne. Retenons bien ce fait.

Pour la première fois, la Belgique a eu à faire face à une attaque principale venue de l'est, combinée avec une attaque secondaire, mais sans grande importance, menée du sud.

Dans les siècles qui ont suivi, des circonstances à peu près semblables se sont présentées. Le 29 juillet 1693, au cours de la guerre de la Ligue d'Augsbourg ,l'armée française du maréchal de Luxembourg

rencontra les Alliés qui occupaient, au sud de la route Tirlemont-Liége une position jalonnée par les villages de Laer, Neerwinden, Rumsdorp et Neerlanden. Elle établit sa gauche face à Laer et à Neerwinden, son centre entre Racour et Landen, sa droite devant Rumsdorp et près d'Attenhoven. Ce fut là, à quelques kilomètres en avant de la petite Geete, qu'elle remporta la célèbre victoire de Neerwinden.

Plus tard, lorsque, battues en Allemagne, les armées françaises durent tenter de défendre les Pays-Bas contre le duc de Marlborough et Eugène de Savoie, le maréchal de Villeroi, qui les commandait, s'établit dans les villages d'Autre-Eglise, Offus, Ramillies, Taviers et Franquenée, sa gauche couverte par la petite Geete. L'ennemi s'installa depuis Foix-les-Caves, en face de cette rivière, jusqu'à la Méhaigne. C'est là à l'embouchure de la petite Geete, à quelques kilomètres à l'est de la grande, que se déroula cette bataille de Ramillies (23 mai 1706) qui enleva les Pays-Bas à la domination du Roi-Soleil (20).

Quatre-vingt sept ans plus tard, c'est encore dans ces parages devant les ponts de Budingen, Orsmael-Gussenhoven, Esemael, Laer et Neerheylissen, que Dumouriez s'installa pour subir, le 18 mars 1793 la mémorable défaite qui mit fin à la première invasion française (21). Si quittant ces époques déjà lointaines, nous nous reportons à l'année 1914, qui vit le début de la guerre mondiale, l'invasion de notre pays par les armées du Kaiser, que constatons-nous? L'Etat-Major de notre armée, en vue de couvrir à la fois notre capitale, Bruxelles, et notre réduit national, Anvers, dispose ses troupes entre Haelen, Budingen, Tirlemont, Hautem-Sainte-Marguerite et Jodoigne. Sa seconde ligne occupe Louvain et Hamme-Mille (22). C'est dans cette zône que se déroule

(19) Capitaine MARCHAL : **Abrégé des guerres du règne de Lou XIV précédé d'une notice historique. Conférences faites au régiment de carabiniers. Louvain, Vve C.-J. Fonteyn, 1872, p. 66.**

(20) ID., **O.c, p. 109.**

(21) Major E. CRUYPLANTS : **La Belgique sous la dominatio française. Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens.** Bruxelle A. De Boeck, t. II, 1912, pp. 590 à 592.

(22) **La Guerre de 1914. L'action de l'armée belge pour la défens du pays et le respect de sa neutralité. Rapport du Commandement d l'armée. (Période du 31 juillet au 31 décembre 1914). Paris, Chapelo** pp. 18 et 19.

les combats du 18 août. Notre Quartier-général est à Louvain. C'est encore et toujours, sauf les changements amenés par les circonstances et la marche des manœuvres, la position de la Geete.

Sans trop s'aventurer, on doit donc admettre que cette position a joué dans notre histoire militaire un rôle de premier plan et qu'elle a formé, pour ainsi dire, le centre de la défense de notre pays.

En sera-t-il encore ainsi dans l'avenir?

N'étant point stratège, nous nous permettons de laisser à nos techniciens militaires le soin de résoudre ce problème, dont l'intérêt ne peut manquer de retenir toute leur attention.

L'opposition des Quartiers Maîtres d'Anvers à la centralisation autrichienne

par

GHISLAINE DE BOOM,

Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale

La politique centralisatrice du gouvernement autrichien rencontra la tenace opposition des provinces et des villes attachées à leur séculaire particularisme. L'épisode le plus connu est la révolte des Nations de Bruxelles contre le marquis de Prié. A côté du drame sanglant qui fixa dans l'histoire le nom d'Anneessens, la résistance des quartiers-maîtres d'Anvers passa au second plan. Pourtant cette ville, «la plus revêche des Pays-Bas» comme l'appelait le chancelier Kaunitz, tint tête, pendant de longues années, aux gouverneurs-généraux et surtout aux ministres plénipotentiaires, agents directs du pouvoir central. La lutte s'était engagée autour de la question financière. On sait que les sujets des Pays-Bas jouissaient du grand privilège de ne pouvoir être chargés d'impôts que du consentement de leurs représentants. En Brabant, ces représentants étaient divisés en trois classes : le clergé, la noblesse et les chefs-villes, Louvain, Bruxelles, Anvers. Les deux premières classes se réunissaient en assemblée avec les premiers bourgmestres des trois villes qui se chargeaient de rendre compte, chacun à sa ville, des pétitions du souverain et du résultat des délibérations de cette Assemblée.

Mais tous les consentements étaient liés à cette clause restrictive: «à con dition que le Tiers Etat y consente, autrement point». La décision ultim dépendait donc des trois chefs villes. Anvers sut le mieux se prévaloi de cet avantage. Le gouvernement d'Anvers était composé de quatr membres: 1) deux bourgmestres, dix-sept échevins, deux trésoriers e un receveur; 2) les anciens échevins; 3) les vingt-cinq métiers repré sentés par les deux doyens, actuel et ancien; 4) les quatre chefs de l bourgeoisie et les vingt-six quartiers-maîtres.

Pour rendre complet le consentement de la ville aux demandes d souverain, il fallait, nécessairement, l'unanimité des quatre membres d large Conseil. Ainsi la résistance des doyens et des quartiers-maîtres suf fisaient à paralyser le consentement non seulement d'Anvers, mais d Brabant tout entier. Comme les quartiers-maîtres constituaient le membr le plus récalcitrant, le gouvernement tenta, d'abord, d'en améliorer l composition. Il comprenait, en principe, les bourgeois n'exerçant aucu métier. Pour échapper à cette charge la plupart des personnes notable se faisaient inscrire dans un quelconque de ces métiers sans l'exerce effectivement. Le 3 août 1736, un décret de la gouvernante Mari Elisabeth déclara que «pareille admission dans les métiers ne pouva garantir à l'avenir ni dispenser qui que ce soit de la fonction de quartie maître ,s'il n'exerce actuellement et réellement le métier dans lequel est inscrit» (1). En réponse à cette mesure gouvernementale qui res d'ailleurs lettre morte, les Quartiers-Maîtres s'opposèrent pendant cin ans au subside pour l'entretien de la cour (2). De plus, en 1744, e pleine guerre de la Succession d'Autriche, ils paralysèrent le consent ment des Etats de Brabant au subside ordinaire de 450.000 fls. Cet fois, le ministre plénipotentiaire, le comte de Königsegg-Erps, résolut d sévir. Pourtant, grâce à ses attaches personnelles avec les Pays-Bas, se montra, chose rare, fort respectueux des privilèges de la nation. Aus tout en recourant à des mesures énergiques, il s'en tint, prudemment

(1) GACHARD, **Ordonnances des Pays-Bas autrichiens**, 3e séri t. V, p. 118.

(2) Archives générales du royaume. Chancellerie autrichienne d Pays-Bas. Dépêche d'office, n° 376 D. 16 S.

la stricte légalité. En conformité des privilèges de la nation, de l'avis du Conseil privé, du consentement du magistrat d'Anvers, il fit agir les commissaires et fiscaux du Conseil de Brabant. Le Conseil, après enquête, décréta la prise de corps du quartier-maître le plus récalcitrant. Appuyant la loi par la force, le ministre renforça la garnison du château d'Anvers, où fut conduit le prévenu, avant d'être enfermé à Bruxelles dans la prison indiquée par le Conseil de Brabant. Loin de céder ,les Quartiers-Maîtres exigèrent du magistrat d'Anvers l'envoi d'une députation pour demander l'élargissement du prisonnier. Unissant la sévérité et l'indulgence, Königsegg-Erps consentit à deux audiences : dans la première, le ministre exprima le juste mécontentement du gouvernement, dans la seconde, il tenta de séduire les quartiers-maîtres en leur exposant, en flamand, d'un air affable, la nécessité de réparer par un prompt consentement leur manque de zèle. D'autre part, il écrivit aux deux premers membres des Etats de Brabant pour les porter à décider le consentement suffisant, malgré l'opposition du Tiers. Cette tactique réussit: les Quartiers-Maîtres promirent leur consentement contre la grâce du prisonnier. Meilleur homme politique que le marquis de Prié, le comte de Königsegg-Erps estima que la punition de mort «au lieu de mettre la ville en règle, y laisseroit un mauvais levain qui tôt ou tard fermenteroit» Approuvé par l'Impératrce, il consentit à oublier la révolte passée, mais en prévenant la résistance future (3). Dès les débuts de l'opposition, il s'était préoccupé de remanier le règlement du large Conseil. A cet effet, il avait envoyé au Conseil de Brabant un mémoire pour le redressement des «abus, excès et scandales introduits au fait du large Conseil d'Anvers», en le chargeant de lui présenter «un projet de règlement avec votre avis arraisonné». Le Conseil de Brabant envoya son projet, mais en proposant de le soumettre à l'avis du magistrat d'Anvers. Craignant de voir la réforme remise en question, le ministre ordonna de passer outre. Le 12 mars 1744, ce règlement fut confirmé par une ordonnance de l'Impératrice Marie-Thérèse, émise «à la délibération du ministre plénipotentiaire». Après avoir rappelé les ordonnances précédentes sous le

(3) Chancellerie autrichienne des Pays-Bas. Dépêche d'office n° 376 D. 16 S.

gouvernement espagnol, Marie-Thérèse prend des dispositions supplémen taires afin de prévenir les retards illégaux apportés à la discussion de propositions faites par le magistrat, pour maintenir l'ordre et la disci pline dans les délibérations, et enfin pour assurer une meilleure électio des doyens de métiers et des quartiers-maîtres (4). Ce nouveau règle ment ne suffit point à assurer un consentement régulier et facile. car, l 31 juillet 1752, le gouverneur-général, Charles de Lorraine, dut émet tre une nouvelle ordonnance. Il voulait avant tout prévenir les op positions souvent tumultueuses et indécentes» et aussi remédier aux irré gularités pratiquées dans le choix des députés à l'audition des compte de la ville. En outre, le gouverneur exigeait la stricte observance de règlements précédents, et notamment rappelait l'art. 13 du règlement d 1659, permettant au magistrat d'Anvers de choisir, entre les moyen proposés par les membres, celui qu'il jugerait le mieux convenir (5) Au reste sur les protestations des quartiers-maîtres, le débonnaire Ch. d Lorraine se hâta de leur accorder surséance de cet article. Mais le nou veau ministre plénipotentiaire, l'autoritaire comte de Cobenzl, n'était pa homme à témoigner la même indulgence. Il était bien décidé à réduir définitivement cette opposition tenace à sa politique centralisatrice. Le quartiers-maîtres ne tardèrent point à lui en offrir l'occasion. En 1755 ils s'opposèrent au consentement porté en Brabant à une avance d 400.000 florins sur le subside de la province. Ch. de Lorraine, toujour optimiste, espérait les amener bien vite à des meilleurs dispositions: «J me flatte, écrit-il, de remédier dans peu par la voie du Conseil de Bra bant ,à l'opiniâtreté des membres de la ville d'Anvers et de facilite même leur consentement à l'avenir» (6). C'était grandement s'abuser car, en 1757, les quartiers-maîtres maintenaient toujours leur résistance bien que, depuis deux ans, le consentement eût été accordé non seulemen par les chefs villes de Brabant, mais aussi par les magistrats et doyen de la ville d'Anvers. Le gouverneur général revenu de ses illusions

(4) GACHARD, **Ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série** t. V, p. 599.

(5- J. DE LE COURT, **Ordonnances des Pays-Bas autrichiens,** t. VII, p. 141.

(6- Chancellerie autr. des Pays-Bas. Dép. **d'office n° 426 D 53 M**

blessé d'ailleurs par le refus du subside pour l'entretien de sa cour, laissera le ministre «pourvoir efficacement à ces tracasseries des quartiers-maîtres, au moyen d'un nouveau règlement» (7). Cobenzl comptait agir de concert avec le Conseil de Brabant, mais ce dernier ne se prêta que de mauvais gré, aux intentions du gouvernement (8). Aussi, assurés de l'impunité, les quartiers-maîtres renouvelèrent le scandale en s'opposant au contingent du Brabant dans le don gratuit de 3.000.000 florins. Cobenzl, ayant gagné le magistrat d'Anvers, réussit à rendre cette opposition illusoire et fit déclarer que, vu l'unanimité des prélats, des nobles et des trois chefs-villes — en dépit de l'attitude des quartiers-maîtres d'Anvers — le consentement était «suffisant» (9). Pourtant il ne désespérait pas d'obtenir un consentement «complet». Pour réduire les quartiers-maîtres il fallait, avant tout, modifier le règlement de la ville d'Anvers. A cet effet Cobenzl soumit à une jointe formée des membres du gouvernement et du Conseil de Brabant, un mémoire qui servit de canevas à ce nouveau règlement. Le projet, dressé par le Conseil Privé, corrigé par le Ministre, à nouveau proposé au Conseil, au Chancelier et au fiscal de Brabant, fut publié le 23 septembre 1757, au nom de l'Impératrice et à «la délibération» du Comte de Cobenzl. Outre l'exacte observance des règlement précédents du 1654, 1659, 1711, 1752, il visait la suppression «des cabales, conférences et assemblées illicites» des quartiers-maîtres et doyens, ordonnait l'enregistrement exact des opinions dans toutes les chambres, et tendait à assurer un meilleur recrutement des quartiers-maîtres en empêchant « les personnes notables » de se faire

(7) Arch. gén. du roy. Secrétairerie d'Etat et de Guerre. Correspond. de C. de Lorraine et des ministres plénipotentiaires, n° 992, f. 122v. Lettre de Cobenzl à Ch. de Lorraine du 29 juillet 1757. Réponse f° 141v. «Si le nouveau règlement que Votre Excellence se propose de faire émaner opérera cet effet ce sera une nouvelle preuve et bien agréable pour Sa Majesté et pour moi de son attention infatigable pour la règle et la concorde; je suis même persuadé que les autres membres de l'Etat seront charmés de voir finir cette contradiction perpétuelle qu'apporte la ville d'Anvers à l'unanimité de leurs résolutions.

(8) Ibidem f° 187°°.

(9) Secrétairerie d'Etat et de Guerre. Correspondance de Ch. de Lorraine et des ministres plénipotentiaires N° 991 f° 195. Relation à l'Impératrice du 16 mars 1757.

inscrire dans un métier sans l'exercer effectivement» (10). Un décret supplémentaire de Cobenzl, le 1er octobre 1757, rappelait expressément la suppression de la surséance de l'article 7 du règlement de 1752, accordée par Ch. de Lorraine à la demande des quartiers-maîtres. En vertu de cet article, remis en vigueur, le magistrat d'Anvers était autorisé à choisir, entre les moyens proposés par les membres ceux qu'il jugerait le mieux convenir (11). Enfin, le 25 octobre 1757, un nouveau décret du ministre donnait au magistrat toute liberté de choisir les deux premiers chefs des quartiers-maîtres parmi les anciens échevins sans aucune restriction (12). Afin de faire accepter ce nouveau règlement, le ministre, suivant l'avis du magistrat d'Anvers, décida de le présenter aux Anversois ,par l'entremise du chancelier de Brabant, comte de Robiano, car «quelques revêches et entêtés qu'ils soient, ils conservent toujours pour le Conseil de Brabant et pour le chef de ce corps une certaine vénération mêlée de crainte et de respect». Le chancelier fit donc adopter le nouveau règlement, procéda au changement du magistrat suivant les vœux du gouvernement en «écartant les doyens et quartiers-maîtres les plus mutins et les plus opiniâtres». Mais quant à ces derniers, «il les a vainement exhortés, prêchés, menacés, intimidés», il ne réussit point à obtenir de leur corps ce consentement tant désiré (13). Quels moyens seraient susceptibles de réduire ce membre intraitable? Refuser à la ville, comme le suggère Kaunitz, toute faveur en matière de commerce et de finances, serait aussi injuste que préjudiciable à l'économie générale du pays, car la cité toute entière se montre fort irritée à l'égard des rebelles au point que, lors des réjouissances pour la prise de Prague, «le peuple d'Anvers a voulu jeter le quartier maître résistant dans le

(10) J. DE LE COURT. **Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens**, t. VIII, p. 151. Cet article rappelait d'ailleurs l'art. 13 du règlement de 1659. Cf. Chancellerie Autrichienne des Pays-Bas. **Dépêche** d'office nº 438 D 65 A.

(11) J. DE LE COURT, **Recueil des Odonnances des Pays-Bas autrichiens**, t. VIII, p. 155.

(12) ID., p. 159. Ce décret abolissait l'art. 74 du règlement de 1681. 1681.

(13) Chancellerie Autrichienne des Pays-Bas. Dépêches d'office Nº 438 D 65 A.

eu de joie» (14). Réduits à se cacher, les opposants n'en sont que lus intraitables, au point de risquer une «démarche isolente et téméraire»: s firent annoncer au bourgmestre d'Anvers, par quelques députés de eur corps, qu'ils ne donneraient plus aucun consentement, à moins que e gouvernement ne mitigeât le dernier règlement de la ville. Cobenzl hargea l'officier fiscal du Brabant d'agir contre ces téméraires devant e Conseil de la province, et d'en exiger un «châtiment exemplaire»(15). Enfin Cobenzl réussit à faire plier ces quartiers-maîtres «endurcis dans eur roideur habituelle». Ils commencèrent par accorder les 400.000 lorins de la levée de 1755, puis leur contingent de 900.000 florins u don gratuit ,et l'entretien de la cour de Son Altesse Royale pour 757, peut être même pour 1758 (16). Et Ch. de Lorraine, enchanté u résultat qui ne lui coûta nulle peine, en profita pour préconiser sa hère doctrine de la conciliation et de la temporisation. «Si les quar-iers-maîtres et doyens des métiers de la ville d'Anvers, ont, par leur élay, traîné la chose jusqu'à la fin de mars dernier, ils s'étaient cepen-lant rendus de si bonne façon qu'on ne devait pas regretter d'avoir emporisé sur leur conduite en cette occasion, y aiant même tout lieu l'espérer qu'insensiblement on parviendra à rendre ces deux corps aussi ociles que les membres des autres villes et administrations» (17).

C'était trop tôt chanter victoire. En 1761 les quartiers-maîtres irent à nouveau opposition au cinquième don gratuit de 2.000.000 flo-ins. Ils voulurent s'écarter des moyens proposés par les prélats et les obles et en suggérer d'autres. Mais le magistrat d'Anvers, inspiré par e gouvernement, se prévalut du fameux article 13 remis en vigueur par e règlement de 1757. Autorisé à décider du choix des moyens le ma-istrat d'Anvers envoya son consentement aux Etats de Brabant (18). Mais ces moyens de fortune ne pouvaient briser une résistance systéma-

(14) Vienne Belgien Berichte N° 74. Relation du 16 novembre 1757.
(15) Chancellerie Autrichienne des Pays-Bas. Dépêches d'office N° 440 D 67 D. Relation du 1er mars 1758.
(16) Vienne Belgien Berichte N° 75. Rapport du 5 mars 1758.
(17) Chancellerie Autrichienne des Pays-Bas. Dépêches d'ofice N° 443 D 71 D. (6 juillet 1759).
(18) Ibidem, N° 448 D 76 D.

tique. Lorsqu'en 1763 les quartiers-maîtres paralysèrent à nouveau le consentement du clergé, de la noblesse, de Bruxelles, de Louvain, et même des deux premiers membres de leur propre ville, le gouvernement se décida à frapper un coup décisif en intentant des poursuites judiciaires contre les quartiers-maîtres opposants. Par les soins du conseiller Baudier des découvertes furent faites qui donnaient aux fiscaux matière d'agir criminellement contre les résistants. Deux quartiers-maîtres furent emprisonnés et, vaincus par la peur, les opposants se hâtèrent d'envoyer leur consentement aux Etats (19). Mais Cobenzl ne se relâcha pas de sa rigueur, continua les poursuites pour «donner un exemple» et travailla plus assidûment que jamais, au nouveau règlement de «cette malheureuse ville» (20). Les doyens émus par l'exemple (21), cédèrent à leur tour et les quartiers-maîtres s'abaissèrent à solliciter un gouvernement si longtemps bravé. Ils envoyèrent au ministre une députation composée de deux bourgmestres d'Anvers et d'un ancien pensionnaire pour implorer la grâce des quartiers-maîtres emprisonnés. Mais Cobenzl déclare que la grâce dépend du zèle ultérieur de la ville et «fait sentir aux députés du magistrat combien on ne peut qu'être indigné de la conduite des doyens et quartiers-maîtres et que le gouvernement est fermement résolu de ne plus exposer les intérêts de Sa Majesté aux caprices de gens si mal intentionnés» (22). Cette rigueur porte ses fruits. La ville d'Anvers, la première, consentit, à l'unanimité, au don gratuit de paix. En retour le moins coupable des quartiers-maîtres fut relâché sous caution judiciaire. Mais Cobenzl estimant à raison que «cette marque de zèle paraît être moins une conversion que l'effet de la crainte» n'en resta pas moins

(19) Vienne Belgien Berichte N° 99. Rapports du 8 janvier, 20 janvier, 25 janvier 1764.

(20) Vienne Belgien Berichte N° 99. Rapport du 20 janvier 1764. La tactique de Cobenzl n'est pas toujours approuvée par le gouvernement de Bruxelles, comme le rapporte le ministre à Kaunitz: «Ici, on n'a pas dit que l'Affaire d'Anvers n'est pas allée plus tôt faute de douceur, mais on a dit qu'on l'avait gâté en y envoyant Baudier sans lequel nous n'aurions pas le consentement et ce propos vient de Neny puisque je sais qu'il l'a tenu». Vienne Belgien Berichte N° 99 Rapport du 15 février 1764.

(21) Vienne Belgien Berichte N° 99. Rapport du 25 janvier 1764.

(22) Ibidem N° 99. Rapport du 4 février 1764.

décidé à prévenir de nouvelles oppositions en changeant le système de la ville. «Le chancelier de Brabant, écrit-il à Kaunitz, m'a déjà donné sur cela son mémoire; j'attends ceux du chef et président et du fiscal pour examiner tous les trois dans une jointe et proposer à la souveraine approbation de Sa Majesté un nouveau règlement». La réforme devait porter essentiellement sur les quartiers-maîtres. En dépit du règlement précédent, il était difficile de bien composer ce membre récalcitrant. Aussi, Cobenzl proposa simplement que le consentement des trois autres membres de la ville l'emportât sur le quatrième. Mais la jointe soutint l'intangibilité de la constitution d'Anvers évoquant les dangers d'une émeute. Le ministre adopta un moyen terme : les quartiers-maîtres seront réduits de vingt-six à treize et renouvelés à chaque changement du magistrat car «moins il y aura de votants, plus il y aura d'aisance à obtenir leurs consentement». Sans doute cet article pourra «exciter la mauvaise humeur de ces gens-là, mais les formes dont on veut accompagner sa publication sont si loyales et pour cela même si imposantes qu'ils n'oseront pas s'y opposer» (23), espéra le ministre.

En fait, l'Impératrice émit le 20 avril 1795 le nouveau règlement qui fut appliqué, sans plus de résistance, jusqu'à la fin du gouvernement autrichien. Outre la réduction du nombre des quartiers-maîtres il veillait à l'assistance régulière aux assemblées du large Conseil et aux convocations du bourgmestre, il défendait de rétracter dans une séance ultérieure, un consentement préalablement donné. Afin d'assurer un meilleur recrutement, Marie-Thérèse permit de choisir les quartiers-maîtres parmi les enfants des merciers et drapiers demeurant chez leurs parents (25). Toujours, afin de prévenir la fuite des notables bourgeois devant la charge de quartier-maître, Cobenzl, décréta, le 18 mars 1765, que seuls le loutier de Brabant et le dyckgrave général des polders se-

(23) Vienne Belgien Berichte N° 99. Rapport du 17 février 1764. Cette jointe fut composée de Neny, du chancelier de Brabant, du conseiller d'État et Privé de Wavrans, du conseiller fiscal de Cock.

(24) Chancellerie Autrichienne des Pays-Bas. Dépêches d'office n° 453. D 84 A.

(25) J. DE LA COURT. **Ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série, t. IX, p. 182.**

raient exempts comme officiers au service et aux gages de S. M. Le 20 juin 1765, il accorda la même faveur fondée «sur des titres clairs et positifs» aux enfants des monnayeurs «au pain de leurs pères», et pour le reste, de concert avec Ch. de Lorraine, il réduisit le plus possible les exemptions. Déjà l'ordonnance du 15 mai 1764, prescrivait au Conseil de Brabant d'imposer un délai de deux mois pour faire la demande et indiquer les titres à l'exemption; passé ce délai, aucune réclamation ne serait plus admise. C'est ainsi que par le décret du 18 mar 1765, Cobenzl refusa aux marguilliers des quatre églises paroissiales d'Anvers l'exemption de la charge de quartier-maître, comme ayant laissé passer le terme prescrit (26). Ce sévère contrôle du recrutement des quartiers-maîtres porta ses fruits. Ce membre rebelle, jadis composé au dire de Cobenzl «de gens sans éducation, sans fortune et sans sentimens» (27) ne tarda pas à compter des bourgeois notables et posé qui le maintinrent dans la voie de la sagesse et de la modération. Aucun réelle difficulté ne s'éleva plus entre le gouvernement central et le large conseil d'Anvers. La politique centralisatrice, nécessité des temps modernes, avait remporté une nouvelle victoire sur l'autonomie communale, sur vivance périmée du Moyen Age.

(26) IB. p. 187.

(27) Chancellerie autrichienne des Pays-Bas. Dépêche d'office n° 453, D 84 A.

Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendonck, facteur du roi d'Espagne à Anvers (1555-1561)

par

ARMAND LOUANT,

Membre de l'Institut historique belge de Rome.

Dans son remarquable ouvrage sur l'histoire et l'organisation des randes maisons de banque du XVIe et du XVIIe siècle, Ehrenberg déclarait ne rien savoir sur l'activité financière de Gaspard Schetz durant a période où il occupa la fonction de facteur à Anvers (1). Lonchay, son tour, dans une étude sur les emprunts des souverains Belges, consacrait quelques pages substantielles à ce sujet et éclairait en partie ses xplications sur le mécanisme et la nature des opérations financières par es documents émanés de la correspondance de Schetz (2). Il ne connut ependant pas cette correspondance dans son entièreté et bien des pièces ntéressantes lui échappèrent (3). Monsieur Goris, dans son livre sur les olonies marchandes méridionales, se contenta de remettre en lumière les

(1) EHRENBERG, **Das Zeitalter der Fugger**, Iena, 1896, in 1°, t. I, . 371.

(2) H. LONCHAY, **Etudes sur les emprunts des souverains belges...**, .A.R.B., (classe des lettres), 1907.

(3) Lonchay ne connut que les instructions de Gaspard Schetz(Arch. oy., **Chambre des Comptes**, reg. 120) et quelques pièces disséminées dans les recueils 135 à 148 des papiers d'Etat et d'Audience.

divers points de la mission dont Schetz fut chargé (4).

Personne n'a encore tenté de retracer ex-professo l'histoire de ce factorerie. Elle est cependant intimement liée au début si tourmenté du règ de Philippe II, puisque c'est à une question d'argent que le jeune m narque se heurta tout d'abord. La guerre, dont Henri II avait transpo le point de concentration dans nos contrées, nécessitait des capita énormes. Tantôt il s'agissait de défendre les frontières et de secourir villes fortifiées, tantôt il fallait songer à payer la solde des mercenai mécontents et leur fournir des vivres, ou bien, — et ce n'était pas la moin des difficultés, — on devait lever ou licencier les troupes étrangères. Co sur coup, Philippe II fut forcé de réunir les Etats-Généraux et d'imp rer leur secours. Ces assemblées trop fréquentes — pour peu qu'el n'aboutirent pas à un échec comme les Etats de 1556 — entraînèr surtout un affaiblissement progressif du prestige et de l'autorité roya En se réunissant pour débattre une question d'intérêt commun, les délég des provinces se rendaient compte de la nécessité de renoncer à l particularisme traditionnel pour résister ensemble à ce qui leur se blait une injuste exploitation (5). Or, la création d'un facteur roya Anvers assurait au gouvernement une procédure plus directe et plus rap pour conclure des emprunts avec les marchands. L'existence d'une f torerie permettait au roi de remédier à la lenteur des Etats et, au beso de parer à un refus d'intervention. La nomination de Schetz, et plus t celle de Juan Lopez Gallo, était donc un acte de haute et de loua prévoyance.

Gaspard Schetz était né à Anvers, le 20 Juillet 1513. Il mou vraisemblablement vers 1580. Fils aîné d'Erasme Schetz, un homme d faires doublé d'un fin lettré, il conserva de son père un goût prono pour les choses de l'esprit (6). Après la mort de celui-ci, en 1550

(4) J. A. GORIS, **Etude sur les colonies marchandes méridionale Anvers**... Louvain, 1925, pp. 362-364. Voir aussi à ce sujet la no de A. WAUTERS dans **Biographie nationale**, t. VIII, cc. 314-324.

(5) Voir H. VAN DER LINDEN, **Van Stralen, commissaire des E Généraux, et l'union des provinces belges au début du règne de Phili II.** B.A.R.B., (Classe des lettres), 1925, p. 305.

(6) Voir A. WAUTERS, **Notice citée.** Plusieurs écrits de Gasp Schetz ont été réunis par PIERRE BURMAN, dans **Analecta Belgica.**

evint, par droit d'aînesse, Seigneur de Grobbendonck. Dès 1552 Charles-Quint, se souvenant sans doute des services que le père de Gaspard lui avait rendus, fit de celui-ci son agent financier, avec le titre xceptionnel de «conseiller et facteur des finances de l'empereur »(7). Cette fonction n'avait rien de commun avec celle qu'il occupa sous Philippe II car, malgré son titre, il restait toujours le simple marchand ar l'intermédiaire duquel le gouvernement concluait ses emprunts quand ne jugeait pas nécessaire de les faire effectuer par le trésorier général u l'un des membres de conseil des finances. Cependant sa situation, réputation de son crédit, ses connaissances en matière financière et sa ualité d'Anversois le désignaient tout naturellement pour réaliser le rojet d'établissement d'une factorerie à Anvers.

Le 25 novembre 1555, le roi le nommait facteur. C'était une inno- ation considérable. Ses instructions nous apprennent qu'il devait résider Anvers, avoir un comptoir en sa maison et conclure des emprunts sur ordre du roi ou de son représentant. Les emprunts conclus, lui-même evait charger ses commis d'en encaisser le montant. Pour lui faciliter s opérations on le laissait souscrire comme facteur et au nom du roi, es obligations préalablement authentiquées par le Conseil des finances. Mais tout commerce lui était formellement interdit. Par contre, pour i permettre de faire face à ses engagements, les revenus des domaines, u des aides ordinaires et extraordinaires lui étaient assignés. L'achat es munitions et des provisions de guerre entrait aussi dans ses attribu- ons, mais il ne pouvait conclure un marché sans la présence de spécia- stes chargés de se prononcer sur la qualité de la matière. Au cas où s revenus qui lui étaient assignés n'étaient pas délivrés au terme con- enu, il était autorisé à proroger l'échéance de ses lettres obligatoires oyennant un avertissement préalable au conseil des finances. Cette olongation ou «rallonge» — pour employer le langage de l'époque — e pouvait dépasser trois mois. Après ce terme, Schetz avait le droit de rocéder à la vente des rentes. Une clause de ses instructions lui en- ignait aussi de s'efforcer à retarder, moyennant un intérêt modéré, échéance des obligations de receveurs *(rentmeestersbrieven)* auxquelles

(7) Voir EHRENBERG, op. cit., t. II, p. 368.

on ne parvenait plus à faire face. Enfin, après chaque foire, il devai remettre ses comptes aux finances et leur fournir deux fois l'an un balance. Son traitement annuel était de 3.000 florins plus une commis sion d'un demi pour cent sur la totalité de ses emprunts et un quar pour cent sur les autres opérations. Une indemnité de 60 patards pa jour était prévue pour ses frais de voyage.

Le 1er janvier 1556 Philippe II le recommandait au magistra d'Anvers en le priant de le considérer comme officier de sa maison. I faisait ressortir l'intérêt qu'avait la métropole à posséder un facteur «puisque, à l'occasion d'icelle factorye, toutes négociations tant de finan ces que d'achapt de marchandises dont nous aurons de besoing, se feron asseurément en la dicte ville et non ailleurs...» (8). Non content d le recommander, il ordonnait encore aux receveurs des aides de remettr dorénavant à Schetz toutes les obligations auxquelles les provinces o les villes souscrivaient, et, par un acte du 11 décembre 1555, il mar dait au trésorier général de faire prêter serment à ses subordonnés pou qu'ils acquittent fidèlement leurs obligations et en versent le montant Schetz aussitôt le terme de l'échéance venu (9). Il est probable qu la forme même des lettres obligatoires souscrites par une province o une ville était soumise à l'examen de Schetz afin qu'éventuellement puisse en corriger ou en préciser les termes. C'est ainsi que le 18 juill 1556, le trésorier général lui envoie la minute d'une obligation des vill et des châtellenies de Flandre en le priant de la revoir et d'en corrig la forme (10).

La teneur et les conditions de la mission du facteur royal ne fure pas modifiées au cours de la durée de sa fonction, si ce n'est qu'a mois d'avril 1556 on mit à ses côtés le commis des finances, Albe Van Loo, avec ordre de signer le premier les obligations souscrites p Schetz et de revoir les minutes des actes concernant les affaires fina

(8) GACHARD, **Lettre de Philippe II au magistrat d'Anvers, s l'établissement qu'il a fait d'une factorerie dans cette ville, et le cho de Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendonck, pour l'exercer:** 1er ja vier 1556. B.C.R.H., 2e série, t. VIII, p. 117.

(9) Arch. Roy., P.E.A. rec. 145, fo 179 (min.)

(10) Arch. Roy., P.E.A., rec 147, fo 12 (min.)

cières (11). Le titre «Conseiller et facteur du roi» que nous rencontrons pour la première fois — en dehors de ses instructions — dans un acte du 11 décembre 1555, confère au Seigneur de Grobbendonck, à première vue, une situation totalement différente de celle qu'il occupait sous Charles-Quint, comme simple agent de la cour de Bruxelles. En effet, l'ordre de résider à Anvers et l'interdiction d'opérer pour son compte en prêtant à intérêt ou en trafiquant des marchandises, imprimait à sa nouvelle condition un caractère de fixité qui lui enrayait sa liberté d'agir. Il n'en est cependant rien. Il est évident que les restrictions qu'on lui imposait étaient facilement contournables en opérant non pas en son nom privé, mais au nom de sa firme. De plus, les inconvénients réels inhérents à ses fonctions étaient largement compensés par les avantages que lui procurait, en matière de spéculation, la connaissance des affaires gouvernementales.

La création d'une seconde factorerie vint malencontreusement limiter l'étendue de son action. Le 30 octobre 1556, Philippe recommandait auprès du duc de Savoie, Juan Lopez Gallo qu'il nommait son *facteur mayor* pour toutes les transactions concernant l'Espagne, dans le but de faire baisser l'intérêt du prêt (12). Nous ne possédons pas ses instructions. Sa nomination doit être placée entre le 15 et le 30 octobre 1556 (13). Des lettres de Granvelle nous donnent quelques précisions sur les pouvoirs et la mission du nouvel émule de Schetz. La *factorerie d'Espagne*, comme il l'appelle dans une de ses lettres, était avant tout «de correspondance nulle avec celle de pardeça» mais était en relation directe avec le facteur résidant dans la péninsule. En outre, Lopez Gallo seul pouvait s'occuper des transactions et du commerce avec les Indes. Cette clause restrictive déplut non seulement à Schetz mais aussi à Granvelle qui défendit énergiquement les intérêts du facteur Anversois auprès du gouverneur général, le duc Emmanuel-

(11) Arch. Roy., P.EA.., rec. 146, f° 239(copie).

(12) Arch. Roy., Cart. et Mss, 1172, p. 222.

(13) Dans une lettre au duc de Savoie, du 15 octobre 1556, Granvelle parle de la création du nouveau facteur comme devant bientôt se faire, mais pouvant encore être évitée. Le 30 octobre suivant, Philippe II signale la nomination de Lopez Gallo au duc de Savoie.

Philibert de Savoie. Le 15 octobre 1556, il écrit à celui-ci : «Pou tenir toutes choses en leur main, ilz font ung facteur espagnol nouveau pour Anvers qui tiendra correspondence avec celuy d'Espaigne et per dra plus tact le credit du nôtre que de ayder, au lieu que s'il eust heu part auxdites marchandises, le crédit qu'il hust heu sur ce fut esté très grand et dont les marchans n'eussent facilement veu le bout». Le dédou blement de la factorerie n'était d'après lui, qu'une vile manœuvre d ceux qui maniaient les finances royales. Grâce au nouvel organisme ils pouvaient plus aisément dissimuler leurs spéculations (14). Le 17 oc tobre 1556, l'évêque d'Arras, revenant encore sur la question, faisai ressortir le tort que cette innovation faisait à Schetz, il considérait sage ment que si on avait permis au facteur Anversois de faire le commerc avec les Indes, on lui eut du coup conquis la confiance des marchand de la place et rendu son crédit illimité. Sur sa demande, le duc d Savoie en référa au Conseil des finances et un mémoire en fut dress (15). On était sur le point de l'envoyer au roi lorsque le gouverneu général fut informé de la nomination de Lopez Gallo. Treize ans plu tard, Granvelle déplorait encore que l'on n'eut pas confié les négocia tions des Indes à Schetz «par où, disait-il, l'on eust heu par créd aveugle ou *ciego*, comme l'on dict, moyen de recouvrir quasi tout l'ar gent des places marchandes de toute la chrétienté et encore hors d'ice les» (16). Nous ne possédons pas d'éléments suffisants pour retrace l'histoire des rapports qui existèrent certainement entre les deux comptoir Néanmoins, si la création de cette factorerie concurrente affaiblit le pou voir d'action de Schetz, elle ne l'empêcha pas de rendre de nombreu services à la cour de Bruxelles.

Dès le début de sa gérence, il était déjà créancier du roi pou 500.000 livres. Le premier acte que nous trouvons est une promess de Philippe II de lui rembourser, en cas de nécessité, une somme d

(14) **Granvelle au duc de Savoie,** Arch. Roy., Cart. et Mss, 1172 f° 316.

(15) **Granvelle au duc de Savoie,** Arch. Roy., Cart. et Mss, 1172 f° 322.

(16) **Granvelle à Gaspard Schetz,** 24 septembre 1569, Arch. Roy Cart. et Mss., 187b, t. IV.

50.000 livres de 40 gros, et cela anticipativement au remboursement des 500.000 livres prévu pour la foire de Pâques de cette même année (17). Mais il faut attendre le mois d'avril 1556 pour rencontrer une transaction importante. Le 2 de ce mois, les membres du Conseil des finances obtenaient, de certains marchands anversois, une somme de 150.000 livres en argent comptant et 190.000 livres en drap et en marchandises à condition que ce prêt soit garanti par des lettres obligatoires de Schetz, payables le 10 du mois d'août suivant. Il était promis dans l'acte qu'à cette date on ferait parvenir au facteur l'argent nécessaire pour s'acquitter de ses obligations (18). Douze jours plus tard, le 13 avril 1556, par une acte dont il dressa lui-même la minute, il s'engageait à contracter un emprunt d'un million de livres avec les marchands. Il y déclarait que la somme totale des obligations auxquelles il avait souscrit, tant comme facteur que comme personne privée. s'élevait à 600.000 livres. Aussi exigeait-il que la somme qu'il s'engageait à trouver et sur laquelle seraient prélevées les 400.000 livres demandées par le roi, serve en même temps à l'indemniser. De plus, prétextant le taux élevé du prêt, et le fait que son crédit comme facteur n'était pas encore bien établi, il demandait de pouvoir accepter un cinquième ou au moins un septième en lettres de receveurs. Il exigeait pour lui-même l'assignation du premier subside accordé au roi par les Etats Généraux et la remise, dans l'espace d'un mois, des obligations de Brabant et de Flandre (19). On lui concéda tout. Le roi acceptait un septième des 400.000 livres demandées en lettres de receveurs. Mais en même temps qu'il notifiait son accord, il prorogeait d'un an, à raison de douze pour cent l'échéance des «*rentmeestersbrieven*». Quant aux obligations réclamées, il n'obtint que celles des Flandres. Le 3 août 1556, il en possédait pour 400.000 florins (20).

Toutes ces opérations ne s'effectuaient pas sans difficultés. Dès le 20 septembre 1556 il s'en plaignait au duc de Savois. Il attribuait la

(17) Arch. Roy., P.E.A., rec. 145, f° 184.
(18) Arch. Roy., P.E.A., rec. 146, f° 205.
(19) Arch. Roy., P.E.A., rec. 146, f° 223 (minute de la main de Schetz).
(20) Arch. Roy., P.E.A., rec. 147, f° 52 (min.)

lenteur des transactions à deux causes: le taux élevé de l'argent et l'irrégularité avec laquelle on lui faisait parvenir les obligations qu'on lui promettait (21). Aussi la situation du facteur était-elle parfois des plus critiques. Le 21 septembre 1556 il était répondant d'environ 380.000 florins vis-à-vis des marchands et le roi demandait d'en payer 130.000 autres (22). Le 9 janvier de l'année suivante, son crédit était tellement instable qu'il n'osait plus quitter Anvers, pour se rendre à Bruxelles, de crainte que les marchands ne puissent croire à une banqueroute (23).

Au début du mois d'octobre 1556, une cargaison d'or était arrivée à Anvers. Un mois après (9 novembre 1556), on ouvrait les négociations d'un nouvel emprunt de 40.000 écus avec Mathias Ortel, facteur des Fugger. Ceux-ci avaient offert de fournir cette somme, payable en Espagne, dans les vingt jours, contre la garantie de l'or des Indes et l'assurance formelle que 600.000 écus dont ils étaient créanciers leur seraient remboursés à raison de 100.000 écus par an. Le taux de l'intérêt rendait cet emprunt difficile. Schetz fut chargé d'en faire baisser le prix. Une diminution concédée par une maison aussi importante que les Fugger devenait un précédent dont on pouvait se prévaloir auprès des autres prêteurs de l'Etat(24). Malheureusement, il échoua dans sa tentative et l'accord fut conclu le 1er février 1557 aux conditions habituelles. Le duc de Savoie et les commis des finances firent suivre l'acte d'une restriction dégageant leur responsabilité (25).

(21) **Gaspard Schetz au duc de Savoie,** Arch. Roy., P.E.A., rec. 215, f° 123 **(orig. autogr.)**

(22) Arch. Roy., P.E.A., rec. 147, f° 100 **(min.)**

(23) «Ceste est pour vous advertir qu'il ne m'est possible, suivant la lettre que m'avés escript, estre ce soir à Bruxelles à cause des payemens que je n'ay sceu encore achever par faulte de crédit; dont je me trouve en bien grande paine et perplexité et ne scay comment en user. Du moins il fault que je montre visage, aultrement l'on pourrait tout dire que je fisse bancorotte.» **Gaspard Schetz au trésorier général.** Anvers, 9 janvier 1557, Arch. Roy., rec. 148, f° 18 **(orig.)**

(24) **Le duc de Savoie à Gaspard Schetz,** Arch. Roy., P.E.A., carton 1675, liasse 79 **(min.)**

(25) Arch. Roy., rec. 148, f° 51 **(orig. sur parchemin).**

Le 1er mars suivant, le roi contractait un nouvel *asiento* et chargeait son agent de négocier le change de 100.000 ducats assignés sur le premier envoi d'or des Indes. Le facteur s'engageait à satisfaire son maître, mais à condition de recevoir comptant les 100.000 ducats et d'obtenir la garantie du gouverneur général, des chevaliers de l'ordre et du Conseil des Finances. Les ducats devaient être remis à Jean Flamingo auquel on permettait de les embarquer sur la flotte que le roi envoyait aux Pays-Bas (26). Ce contrat fut une source de déboires pour Schetz. L'or qu'on lui avait promis, arrivé d'Espagne en 1557, fut retenu par Philippe II. Le facteur eut beau menacer les seigneurs de les attraire devant le Grand Conseil de Malines, ses protestations restèrent sans écho. Un an après, le 27 septembre 1558, il n'était pas encore parvenu à réaliser son dû. Le comte de Lalaing, gouverneur intérimaire, intervint vainement en sa faveur auprès du roi (27). Nous ignorons l'issue de cette affaire. La main-mise de Philippe II sur l'or d'Espagne, mit Schetz dans une situation tellement difficile qu'il refusa de négocier encore des emprunts. En effet, un contrat de 130.000 écus avait été conclu avec les Fugger. Schetz, confiant en l'engagement du banquier allemand, avait fait plusieurs opérations avec les marchands de la place. Mais Fugger que la saisie de l'or atteignait aussi, ne voulut plus s'acquitter des 130.000 ducats pour lesquels il s'était engagé (28). Le facteur anversois, dangereusement compromis, refusa de payer une somme de 30.000 florins promise au duc de Savoie pour lui permettre de régler le compte du colonel Zwendi (29). On en référa au Conseil d'Etat et on prit la décision de porter l'affaire devant le roi. Philippe se contenta de répondre que les circonstances l'avaient forcé à agir de la sorte et que les Fugger ne pouvaient pas s'en prévaloir pour refuser de payer leur obligation. Au jugement du Conseil Privé, Schetz de-

(26) Arch. Roy., P.E.A., rec. 148, f°s 103-108 (min.)

(27) **Le comte de Lalaing à Philippe II,** Arch. Roy., rec. 229, f° 306 **(orig)**

(28) **Gaspard Schetz au comte de Lalaing,** 16 juillet 1557. Arch. Roy., rec. 217, f° 63 **(orig. autogr.)**

(29) **Le duc de Savoie au comte de Lalaing,** 17 juillet 1557, Arch. Roy., P.E.A., rec. 217, f° 65 **(min. orig.)**

vait s'exécuter, puisqu'il s'était engagé sans restrictions, en toute connaissance de cause, et qu'en outre, il avait réitéré sa promesse avant le départ du duc de Savoie pour le camp. Une transaction mit fin au conflit : Granvelle et Erasso interviendraient pour une part remboursable par Schetz après dix ans(30).

Ces quelques exemples montrent quels genres d'opérations Schetz effectuait pour le compte du roi et les difficultés qu'il rencontrait dans l'accomplissement de sa mission. La plupart de ses interventions étaient nécessitées par des motifs d'ordre militaire et se bornaient en général à des contrats d'emprunts. Quoique, d'après ses instructions, l'achat des vivres et des munitions pour l'armée était de son ressort, nous n'avons pas rencontré de traces de son action dans de pareils négoces. Il est vrai qu'au début de la campagne un accord avait été conclu avec Corneil Van Nispen et Cie, et le ravitaillement des troupes était devenu dépendant d'une organisation distincte de la factorerie (31). Les nombreuses transactions du seigneur de Grobbendonck, comme facteur royal, ne peuvent plus être, aujourd'hui, retracées d'une façon systématique car nous avons perdu, dans la plupart des cas, la trame des affaires dans lesquelles il dépensa son activité (32). Bornons-nous à signaler encore sa collaboration avec Van Stralen lorsque celui-ci fut nommé commissaire général des Etats Généraux (33).

Lonchay semble admettre à la légère l'accusation de malversation que porta contre lui l'avocat Breddius dans un écrit intitulé : «*Escrit comme Jaspar Schetz, Seigneur de Grobbendonck, qui estoit premièrement négotiant et ensuite fust faict trésorier général de finance, touchant plusieurs malversations et usures qu'il at pratiqué à son profit contre*

(30) Voir deux lettres du comte de Lalaing au duc de Savoie, 18 juillet 1557, Arch. Roy., rec. 217, f°s 85 et 87. **(orig.).** Dans le même recueil la pièce du f° 136.

(31) Arch. Roy., Chambre des Comptes, req. 120, f° 186.

(32) Il faut tenir compte du fait que les archives privées de Schetz disparurent dans l'incendie du château de Grobbendonck.

(33) **Antoine Van Straelen au duc de Savoie, 14 novembre 1558, Arch. Roy., P.E.A., rec. 262, f° 314 (orig.)**

les dit des finances du roy, délivré à S. E. par l'advocat Breddius, le 12e d'octobre 1575.» (34) D'après Breddius, le facteur royal aurait faussement prétendu vers 1558 que les marchands ne voulaient plus conclure d'emprunts sans avoir la garantie de son nom. Profitant de la situation, il se serait fait verser, comme prix de ses lettres obligatoires, le montant des recettes des receveurs provinciaux. L'argent ainsi recueilli entrait dans ses caisses privées et il s'en servait pour faire prospérer ses compagnies commerciales et, parfois même, le prêtait en retour, à gros intérêt, au gouvernement. Breddius l'accuse encore d'avoir dévalorisé les lettres de receveurs, et de les avoir fait racheter, à vil prix, par des compères, puis, sous prétexte que les marchands ne voulaient plus prêter sans qu'une partie de la somme ne soit acceptée en obligations de receveurs, il replaçait les «*rentmeestersbrieven*» acquis par lui à bas prix, pour leur valeur réelle.

Que penser de ces accusations ? Nous ignorons les mobiles qui firent agir Breddius, mais il est évident que la haute situation de Schetz était l'objet de mainte envie. D'autre part, il n'est pas moins certain que le facteur tenta à plusieurs reprises de faire accepter des lettres de receveurs par le gouvernement (35) et qu'en novembre 1557 il déclarait ne pouvoir conclure un emprunt de 100.000 livres sans s'engager «en son propre et privé nom» (36). Que Schetz profita de la situation pour se livrer à des spéculations fructueuses, c'est probable et on ne peut pas lui en faire grief. Mais c'est une calomnie de prétendre qu'il dévalorisa dans un but de lucre les obligations de receveurs et qu'il inventa de toutes pièces le refus des marchands de négocier encore sans qu'il se portât garant. Déjà avant la nomination de Schetz, les lettres de receveurs avaient perdu de leur valeur. Il est même spécifié dans ses instructions qu'il doit en retarder l'échéance autant que possible. La banqueroute de l'Espagne vint encore augmenter leur dévalorisation et, au début de l'an 1558, le prince d'Orange, envoyé à Anvers pour con-

(34) Arch. Roy., Cart. et Mss., 809.

(35) Arch. Roy., rec. 221, f° 133 (orig.); ibidem, rec. 146, f° 223.

(36) Gaspard Schetz au comte de Lalaing, 13 novembre 1557 Arch. Roy., P.E.A., rec. 353 (copie).

clure un emprunt avec les marchands anglais, déclarait: «Je trouve la principale difficulté procéder pourquoi l'on ne peut traiter avec lesdits marchands qu'il y a tant de lettres de receveurs non satisfaites et même que les Schetz ne sont encore contentez de leur obligation de cent mille écus pour lesquels les seigneurs se sont obligés» (37). Le refus de payement d'une somme pour laquelle les plus grands seigneurs s'étaient portés garants produisit un scandale considérable en bourse. «On dit par toute la bourse, écrivait le prince d'Orange, que les Schetz ne sont encore contentez de leur obligation de cent mille écus pour lesquels les seigneurs s'étaient obligés.» (38) Il n'est donc pas étonnant de voir les prêteurs habituels de l'Etat lui refuser leur confiance et exiger du facteur royal non pas une garantie en tant que fonctionnaire mais en tant que personne privée.

Lonchay se trompe encore lorsqu'il croit que Schetz ne se démit de ses fonctions que vers 1569. Il se base sur deux lettres de Granvelle par lesquelles celui-ci approuve le seigneur de Grobbendonck de se démettre de ses fonctions de facteur et estime que le Conseil des Finances pourrait fort bien en assurer la charge (39).

Pour nous, la question ne laisse aucun doute. C'est en 1561 que Gaspard Schetz se démit de ses fonctions. Une lettre de Juan Lopez Gallo à Thomas Armenteros, datée du 26 mars 1561, nous apprend que par un ordre récent du roi, les factoreries sont suspendues et que lui-même a été déchargé de la sienne (40). Cela ne prouve pas encore que la factorerie de Schetz fut comprise dans la suppression. Mais d'autres arguments viennent forcer la conviction.

Par lettre du 10 février 1561, Philippe II acceptait la démission du trésorier général des finances Boisot et demandait à la gouver

(37) Le prince d'Orange à Philippe II, 10 janvier 1557, GACHARD Correspondance de Guillaume le Taciturne, Bruxelles, 1847, t. I, p. 387

(38) Le prince d'Orange au duc de Savoie, 8 janvier 1557, GACHARD, op. cit., t. I, p. 385.

(39) LONCHAY, op. cit., p. 489, n. 3.

(40) Archives de l'Etat à Naples, carte farnesiane, fascio 1634 (orig.). Nous devons la connaissance de ce document à l'amabilité de Monsieur le professeur Van der Essen.

nante, Marguerite de Parme, de veiller à son successeur. Il s'exprimait en ces termes : «Il seroit besoing de surroger incontinent ung aultre en son lieu auquel effect vous m'en dénommez plusieurs, vous arrestant toutesfois plus à la personne de Jasper Schetz, mon facteur, comme le plus souffisant et qualifié... Je me suis semblablement arresté au mesme, pourveu toutesfois qu'il se départe de toutes aultres négociations et entremises.» (40) Cette réserve implique donc nettement que Gaspard Schetz devait se démettre de sa première fonction pour avoir accès à la nouvelle charge à laquelle la gouvernante désirait l'appeler. Le 30 juin 1561, Granvelle, écrivant au duc de Savoie pour lui demander de s'acquitter d'une somme de 40.000 écus due à Schetz argumente du fait que le facteur se retire de ses fonctions: «se retirant comme il faut des négociations et acceptant le service de sa majesté en estat de trésorier général au lieu de Boisot»(42).

A partir de ce moment, on ne le désigne plus dans la correspondance de l'époque que sous le titre de trésorier général. Ce fait se vérifie non seulement dans les missives officielles, mais encore dans des documents émanés de financiers contemporains. C'est ainsi que Lenoardo de Benevento, dans l'exposé d'un projet concernant un emprunt d'Etat, le désigne sous le titre de *Thesoriero Schetto* (43).

Quant à la lettre de Granvelle du 30 juillet 1569, elle ne prouve pas que Schetz était encore «facteur du roi» à cette époque, mais qu'il en remplissait les fonctions. Ce qui nous reporte à une situation antérieure à la création de la factorerie. Comme le dit Breddius au début de son attaque contre le Seigneur de Grobbendonck: «Convient scavoir que devant l'an 1556 les finances de la cour soloient estre maniez par le trésorier ou comis des finances de sa Majesté.» Le comptoir de Schetz apparait d'ailleurs comme une institution d'opportunité; nécessaire pendant la crise économique qu'avait engendrée la dernière phase de la rivalité franco-espagnole, elle n'a plus sa raison d'être aussitôt la guerre

(41) GACHARD, **Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II,** t. I, p. 414.

(42) Arch. Roy., Cart. et Mss., 1172, f° 354.

(43) Archives de l'Etat à Naples, **Carte farnesiane, fascio** 1631.

terminée et la prépondérance de l'Espagne bien établie. Le roi résidan désormais à Madrid se servira de ses factoreries espagnoles dont l'exis tence ne fut jamais interrompue durant le XVIe siècle. La lettre d Granvelle — à moins d'admettre l'hypothèse d'une reprise momentané de la factorerie anversoise — doit être considérée comme l'approbatio d'un projet consistant à faire entrer dans le ressort du Conseil des fi nances les fonctions qui avaient été jusqu'alors attribuées au facteur roya ou au trésorier général.

Concluons : les nombreux recours de Philippe II à son facteu pendant la période que nous venons de délimiter, les emprunts considé rables qu'il effectua par son intermédiaire, les procédés malhonnête dont il fut parfois forcé d'user envers lui, contribuent à faire mieux sa sir la portée des difficultés financières qu'il rencontra au début de so règne dans nos pays. Avec l'apparition de la factorerie royale, Anve devint plus spécifiquement encore le «coffre-fort» des Pays-Bas. L multiples appels du gouvernement aux financiers de la métropole, pa l'intermédiaire de son facteur, ne se firent pas sans créer des relatio directes entre la factorerie anversoise et les diverses provinces ou chef villes qui engageaient leurs obligations ou leur domaine pour garant les emprunts de l'Etat. Ainsi donc, indirectement, Anvers contribua à rapprocher les provinces entre elles. Aussi, lorsqu'aux Etats généra de 1558 ,il s'agira d'élire un chef qui lèvera et maniera en leur no l'argent des aides, c'est un anversois, Antoine Straelen, qu'elles cha geront de cette mission.

Zuid-Nederlandsche Strijdliteratuur van het Bestand tot aan het Tractaat van Munster

door

Prof. Dr MAURITS SABBE,
Conservator van het Plantijn-Museum

Wie de Nederlandsche strijdliteratuur van den Tachtigjarigen Oorlog raadpleegt, geraakt in den waan, dat alleen de Hollanders en de gereformeerden het gedicht ruimschoots als strijdmiddel gebruiktten.

De *Nederlandsche Geschiedzangen* van Dr Van Vloten (1852), die gedichten bevatten tot aan het Twaalfjarig Bestand (1609); H. J. van Lummel's *Nieuw Geuzen-liedboek* (1892), dat zich uitstrekt tot aan den dood van Frenderik Hendrik (1647); Dr Kuyper's en Dr Leendertz' *Geuzenliedboek naar de oude Drukken* (1924) en Fl. van Duyse's *Oude Nederlandsche Liederen* bevatten, bij uitzondering van Dr Van Vloten's verzameling, die eenige katholieke liederen uit Blommaerts *Politieke Balladen en Refereynen* overneemt, uitsluitend antikatholieke en Hollandsche liederen. Dr Leendertz, sprekende over eventuëele anti-geuzenliederen, zegt in zijn voorrede : «Deze zullen misschien wel niet minder talrijk zijn geweest, maar er zijn er veel minder overgebleven».

Onze opzoekingen op het gebied der Nederlandsche literatuurgeschiedenis in de eerste helft der 17e eeuw brachten ons tot de over-

tuiging, dat er althans van het einde van het Bestand af (1621) to aan het tractaat van Munster (1648) een zeer rijke anti-protestantsch en anti-Hollandsche strijdliteratuur heeft bestaan, grootendeels bewaar is gebleven, doch totnogtoe niet in het licht werd gesteld.

Hier vinden wij den weinig of niet gekenden tegenzang van d geuzenliederen uit dat tijdvak, door Van Lummel medegedeeld, en oo van menig glorieus gedicht van Vondel ter eere van Frederik Hendri en zijn wapenfeiten.

Wij hopen eerlang een werk over dit onderwerp uit te geven e wij wenschen deze mededeeling op het congres te zien beschouwen a een soort van bondige aankondiging van hetgeen wij later uitvoeriger e met opgave van alle gewenschte bewijsvoeringen en voorbeelden hope te ontwikkelen.

Zoo kunnen wij hier bij de vermelding der geraadpleegde bron nen kort zijn. Wij vonden de door ons bedoelde gedichten in tal va pamfletten vermeld in de catalogussen van de verzameling F. Mulle door Tiele, van Meuleman door Van der Wulp, van Thysius doo Petit, van de Koninklijke Bibliotheek uit den Haag door Knuttel, va de Provintiale Bibliotheek van Zeeland door Broekema en van de U rechtsche Universiteitsbibliotheek door Van Someren. Verder troffen w er aan in een handschrift *Chronyck van Nederlant* op de Koninklijk Bibliotheek te Brussel ; in een handschrift *Het Mengelmoes*, behoorend aan den heer E. Van Heurck, te Antwerpen; in een factischen bund volksdrukken van allen aard uit de door ons bedoelde periode, *Recue de Pièces relatives aux Pays-Bas* (n^r^ 5060), bewaard op de Ko ninklijke Bibliotheek te Brussel; op losse bladen in de Gentsche Unive siteitsbibliotheek en in enkele drukjes op het Museum Plantin-Moretu

Al die gedichten groepeeren zich rondom bepaalde historische g beurtenissen of personen. Er is alleen een uitzondering te maken voo een groep stukken, die zich beperken tot de bespotting en verguizin van den gereformeerden godsdienst, die in Holland beleden werd e waarin Kettersch en Hollandsch als woorden van één en dezelfde bete kenis beschouwd worden.

Daar is eerst en vooral een belangrijke groep spotzangen tegen de Pfalsgraaf Frederk V, Koning van Bohemen, die in 1620 van de

oon verjaagd werd. Enkele dier gedichten zooals *De Postiljon* en *Het Koningfeest* genoten een buitengewone populariteit en lokten Hollandsche erijmde antwoorden uit. De bittere ironie gaat rechtstreeks tegen Frederik V, maar daar dit hoofd van de Protestantsche unie, de zoon van Louise Juliana van Oranje-Nassau was, lag het voor de hand dat Holand ook onrechtstreeks van de pijlen zijn deel kreeg.

De krijgsondernemingen tegen Frederik V werden te onzent met roote belangstelling gevolgd om twee redenen; ten eerste omdat het en der heftigste uitingen was van den contra-reformatie-geest, waarvan e Zuidelijke Nederlanden toen doortrokken waren; en ten tweede omdat en groot deel onzer landgenooten als krijgslieden aan de gevechten in Bohemen deel namen. Graaf van Bucquoy, T'Serclaes, Graaf van Tilly n zooveel anderen, die Ch. Rahl in zijn werk *Les Belges en Bohême* ermeldt, hebben zich daar met roem beladen. Graaf van Bucquoy werd peciaal gevierd door den Brugschen dichter Olivier De Wree in *De ermaerde Oorloghsstucken van den wonderdadighen velt-heer Carel van ongueval, Grave van Bucquoy*. Hier wordt naast den Poolschen veldocht ook sterk de nadruk gelegd op de wapenfeiten van den graaf tegen e Hollanders bij Hulst (1596), bij Oostende (1601), gedurende en tocht van Spinola naar Friesland, enz.

Onverholen spreekt er uit al die gedichten een soort van vaderlandche feirheid. In een tijdperk, dat aan onze voorouders al niet veel eer dan nationale vernedering bracht, begroetten onze dichters met vreuge de heldendaden van hun landgenooten, om het even waar en voor ien ze vochten.

Die zelfverheffing in daden van dapperheid, zoo kenschetsend voor k groeiend gevoel van vaderlandsliefde, vinden wij bij onze volksdichers herhaaldelijk terug in de 17e eeuw. Wat hebben zij al niet gerijmd n gedicht over Geeraard Abrahams, bijgenaamd «Lekkerbeetje», die ch onderscheidt in zijn berucht gevecht tegen den Franschen kapitein Breauté, in Hollandschen dienst in 1600 ! En wat een fier bewustzijn preekt uit het volkslied, waarin de heldendood bezongen wordt van den Oostendschen kaapvaarder Jan Jacobsen, die, op 3 October 1622, het dmiraalschip van Herman Kleuter in den grond boorde en, door over-

macht omringd, een brandende lont in het kruit wierp en zijn eige schip in de lucht deed vliegen.

Verder treffen wij een even merkwaardige groep gedichten aan, v herinneringen aan den veldtocht van Frederik Hendrik in Vlaandere in 1631, met het doel Duinkerken, dat geduchte kaapvaardersnest, te nemen. Deze veldtocht werd de aanleiding tot een heftig rederijker krakeel. De Hollander Jan van der Veen, een felle Oranje-man, bego in zijn *Verkeerspel* tegen de Zuid-Nederlanders te schimpen en viel daa bij vooral bitter uit tegen Antwerpen. Onmiddellijk volgt de tegensto van een aantal rederijkers uit den Antwerpschen *Olijftak* : Frans Bru ninck, Geeraard van den Brande en Verstocken. Jan van der Veen an woordt op zijn beurt in zijn *Kaatsspel*. De Antwerpenaars staan he opnieuw te woord in hun *Antwerpsche Wederbotten* (1632), waarop Ja van der Veen hun in zijn *Kruckxen-Dans* een laatste weerstoot geef Het is treffend hoe hoog de scheldtoon hier loopt en hoe bitter de ve wijtingen zijn, die men elkander toebrengt. Toch blijkt uit de gedicht der Antwerpenaars, dat zij niettegenstaande hun anti-Hollandsche g voelens, toch nog steeds met eerbied en waardeering spreken over vorsten uit het huis van Oranje en over groote Nederlandsche dichte Dat zou echter ook weldra veranderen.

Een nieuw hoofdstuk in onze zeventiendeeuwsche strijdliteratu wordt ingegeven door de aanstelling van den Prins Kardinaal Ferdina tot landvoogd der Spaansche Nederlanden in 1635. Talrijke gedicht begroeten dien jongen sympathieken man, den held van Nordlingen, v wien men hoopte, dat hij de rebellische Hollanders weer onder het h heer van den koning zou brengen en eindelijk weer vrede zou schenk aan onze voortdurend door oorlog geteisterde gewesten. Dergelijke g dichten vinden wij te Antwerpen, te Gent, te Brussel. Hubertus Neef beschrijvingen van de blijde inkomst van Ferdinand in de Scheldesta de *Roepende Faem* van Chr. van Essen, en de *Goede Yver tot het V derland* van D. Vanderlinden en Justus de Harduyn, zijn de meest ke schetsende voorbeelden uit die groep. Vooral Van Essen is zeer hef anti-Hollandsch. Hij zinspeelt op het dooden van den Antwerpsch handel door het feitelijk sluiten der Schelde. De Prins Kardinaal ko als Godsgezant om het katholieke Braband te helpen. Blijde tijd

gaan aanbreken voor «Belgislant». Justus de Harduyn dicht, dat de Vlaamsche leeuw met een doorn in den poot zit en dat de Prins Kardinaal er dien nu komt uit trekken !

Dezelfde geest spreekt uit het gelegenheidsspel *Perseus en Andromeda*, dat op 17 April 1635 door de Violieren werd gespeeld, bij de blijde intrede van den prins, in de groote zaal van de St. Michielsabdij te Antwerpen. Het stuk is verloren, maar we kennen er den inhoud van door het *Diaire* van J. Chifflet, bewaard op het archief te Besançon. Het was een politieke allegorie, waarin de aan de rots geklonken Andromeda, het onvrije Antwerpen voorstelde; het zeemonster, dat Andromeda bedreigt, Holland, en de Ketterij; en Perseus, die redding brengt, den Prins Kardinaal. De classieke Andromeda-sage werd in de 16e eeuw en in de 17e eeuw herhaaldelijk als politieke allegorie gebruikt met de wijzigingen, die de omstandigheden medebachten. In 1600 hadden de Leuvensche studenten van het Falconcollege ze reeds benuttigd in het spel *Andromeda Belgica dicta* van J. B. Gramaye, vertoond bij de blijde inkomst van Albert en Isabella in de Diilestad.

Nu komt de veldtocht van 1635-36, gedurende denwelke Frederik Hendrik, verbonden met den Koning van Frankrijk, de Zuidelijke Nederlanden zoekt te veroveren. Tientallen van liederen volgen nu al de episoden van die bewogen jaren.

Op de plundering van Thienen zijn er enkele populair-geestige, zooals *Den Hollandschen Jaw en de Fransche Krauwey*, den *Geus-Franschen Haesop*, *De blauwe Scheen* e.a., fel anti-Hollandsch, fel-anti-calvinistisch, vol verwijtingen tegen de zoogezegde «Hollandsche Broeders», die nu «erger zijn dan de Turken!» Ook hier ontstaat een polemiek tusschen volksdichters van boven en beneden den Moerdijk. Pieter Nootman verdedigt Frederik Hendrik, maar de Brabantsche rederijkers geven hem het antwoord.

Het beleg voor Leuven heeft een even overvloedige volksliteratuur doen ontstaan. *Den Ombyt van Leuven*, *De Prins van Oranïen wil door passeeren*, *Den Hollantschen Willecom* zijn daar heel eigenaardige voorbeelden van. De rederijkers uit de Leuvensche *Roose* namen ook hun aandeel in dien pennestrijd. Ook Fransche liederen bezingen die gebeurtenis. De toon van al die verzen is vroolijk, met iets van den overmoe-

digen zwier, die het wapengeluk ditmaal medebracht. Een echt voorbeel van volkschen humor is het stuk, waar Frederik Hendrik wil promo veeren te Leuven, maar in al de faculteiten zakt, in de rechten omd hij de opperste onrechtvaardigheid begaat, in de godgeleerdheid omdat h een ketter is en in de geneeskunde omdat hij den dood van zoovele ho derden menschen veroorzaakt.

In deze gedichten komt een nieuw thema voor, nl. de verontwaa diging der Brabandsche katholieken tegen den Franschen Katholieke Koning, tegen Père Joseph en Richelieu, die een bondgenootschap slu ten met Calvinisten. Hier is de bespotting der Franschen al even f als die der Hollanders. Onze volksdichters vochten langs de twee ka ten, tegen Holland en tegen Frankrijk. Dit laatste land moet het voor ontgelden wegens lichtzinnigheid, gemis aan moed, aanstellerigheid, m deziekte en zedeloosheid.

De inneming en het verlies van de Schencke-Schans was de derd groote gebeurtenis uit den veldtocht van 1635-36, die de schrijflust d Brabantsche dichters opwekte. *De vette Schencken*, *Tsaemenspraeck tu schen die Maert ende die vroun*, *over haer gestolen koeyen in de Bet nve*, *Den Rollewaghen van den Prince van Orangien*, *De Bril op d Neus*, enz., zijn eenige van hun polemische gedichten, waaruit blijk dat men in Braband met de grootste spanning volgde wat er in Hollan gebeurde. Men kende er de finantiëele moeilijkheden, waarin de Pri van Oranje verkeerde, de weigering van subsidies, die hij van wege z kere Hollandsche steden opliep, enz. Over de Kroaten, die onder h vaandel van den Prins-Kardinaal streden, worden wonderen van da perheid en ook van... wreedheid verteld.

Een paar jaren later, in 1638, is het de beruchte slag te Callo gepaard met dien te St-Omer, die de volkspoëzie weer nieuwe st geeft. Men kent den geweldigen indruk door de overwinning te Call teweeg gebracht. Rubens schiep met zijn rijke verbeelding den weids decoratieven Calloo-wagen voor den Ommegang van Antwerpen, Jordaens gaf op een paar varianten van zijn schilderij *Zoo de Oud zongen, zoo piepen de jongen*, aan den zingenden grijsaard *Het Lied van Calloo* in handen. In de literatuur is het Pater Poirters, die *D Hollandschen Cael-af van Calloo* en *Den Franschen Kraem-op van S*

Omer dicht, al even scherp anti-Hollandsch als anti-Fransch. Chr. van Essen was er weer bij met een *Triomphe ende Victorie*, naast ettelijke naamlooze dichters en Plantijn's kleinzoon Chr. Beys, die het wapenfeit in Fransche verzen bezong.

Buitengewoon talrijk zijn de schimpdichten tegen Frederik Hendrik. Wij vermelden er slechts enkele uit den hoop : *De Hollantsche en de Fransche Bitebau*, *Het Geusen-Rou-Mael*, *De lustige Kous op het Hoofd*, *Het Geusen-Requiem*, *De Hollantsche en Fransche Neusen*, enz., enz. De prins wordt er lichamelijk en zedelijk bespot. Zijn wilde jeugd, zijn zwak voor vrouwen van licht allooi, zijn losheid van zeden; ook de hoogmoed van zijn gemalin, die zich reeds «duchesse de Brabant» waande, enz. geven de hekeldichters ruimschoots stof.

In deze laatste gedichten komen ook bittere uitvallen tegen den «verrader» Hendrik van den Bergh; René van Renesse, graaf van Warfusee; en andere Belgische edellieden, die in het geheim met Frederik Hendrik overeenkwamen om door opstand los van Spanje te geraken. Deze volksgedichten toonen aan hoe weinig populair de samenzwering van zekere misnoegde Belgische edellieden, als de Prins van Barbançon, en enkele geestelijken als L. Carondelet hier was. Door deze gedichten begrijpen wij nog beter de betuigingen van loyauteit en trouw onzer steden en staten na de veroordeeling van H. van den Bergh.

De gedichten, waarvan ik tot hiertoe gewag maakte, zijn hoofdzakelijk uit Brabant afkomstig. Dezelfde geest werkte evenwel ook in Vlaanderen, en de strijdpoëzie, die wij daar aantreffen, is al even scherp anti-Hollandsch en anti-kettersch. Dit is b.v. het geval met de *Hemelspraken*, die Lambrecht de Vos te Brugge schreef om ze in 1641, 42, 43 en 44 na den uitgang der Heilig Bloedprocessie te laten vertoonen. Bij de inneming van het Sas van Gent door Frederik Hendrik, in 1644, hief de ons reeds bekende Oranje-vriend Jan van der Veen een *Zegezangh* aan, waarin hij van de Vlamingen een caricatuur teekende en zich vroolijk maakte over hun dialekt. Daarop reageerde nog verscheidene jaren later (in 1661) de Brugsche dichter J. Lambrecht in zijn *Schoonheydts Ramplot*.

Een afzonderlijk hoofdstuk zou moeten gewijd worden, zooals wij het overigens reeds zegden, aan de liederen tegen Calvijn en Luther,

tegen de Gommaristen en de Arminianen, tegen allerlei figuren en stroomingen uit het Hollandsche godsdienstige leven. Het liedje «*Jan Calvijn is in de hel*» staat nog tot aan het eind der 18e eeuw op het repertorium van onze liedjeszangers. Godsdienstige geschillen in Holland worden hier trouw gevolgd en gaarne drijft men er den spot mede. In de Antwerpsche *Tijdinghen* van A. Verhoeven komen er verscheiden schimpdichten tegen de oneenigheid onder de Hollandsche gereformeerden voor. Wij toonden reeds elders aan, dat indien H. Grotius, na zijn ontvluchting uit het slot Loevesteyn, te Antwerpen zoo gul onthaald werd, er in die hulde aan hem gebracht wel iets schuilde van de «Schadenfreude» die onze voorouders hadden bij het vernemen van dien tegenslag voor de officiëele partij in Holland, en het is diezelfde vreugde, die ons uit de desbetreffende volkspoëzie spreekt. In den haat en den afkeer tegen de ketterij gaan onze volksdichters zeer ver en sommige van hun voortbrengselen zijn soms erg drastisch.

In de zeventiendeeuwsche strijdliteratuur wordt over een aantal thema's van algemeenen aard heen en weer getwist. Het gaat over ketterij, bij-, en wangeloof, over krijgsmoed en lafheid, over rebellie en koningstrouw, over Vrije Hollanders en «gespanjoliseerde» Brabanders, over wreedheid in het oorlogsvoeren, over het egoïsme der Hollanders, en nog meer. Er is één thema, dat wij hier in het bijzonder aanstippen omdat men er te onzent zoo buitengewoon gevoelig voor scheen. Wij bedoelen den spot met wederzijdsche taaleigenaardigheden. Een der Hollandsche heel groote schrijvers, G. A. Bredero, heeft in zijn blijspel *De Spaansche Brabander* die bespotting van het Brabantsche taaleigen met zijn bastaardwoorden en zijn dialektische wendingen om zoo te zeggen classiek gemaakt. De taal, die hij door den naar Amsterdam uitgeweken Brabantschen avonturier laat spreken, is geen Brabantsch, maar ningstrouw, over vrije Hollanders en « gespanjoliseerde » Brabanders, versleten werd. J. Van der Veen, waar hij met de Antwerpenaars spotten wil, laat hun ook zulk taaltje spreken, maar de dichters van den Olijftak dienen hem van antwoord. Zij gebruiken dergelijke taal niet, zeggen zij, dat is een uitvindsel van Bredero, voegen zij er beslist aan toe. Zij zelf voerden het eerst strijd tegen de bastaardwoorden, verzekeren zij en terecht, want de puristische beweging begint in Holland eerst

het Coornhert (1561) en Spieghel (1584) terwijl in het Zuiden Jan van de Werve met zijn *Schat der Duytscher talen,* daar reeds in 1553 reede begonnen was. Er spreekt heel wat zelfgevoel uit die verdediging. Nog veel verder, tot de grootsprakerige overdrijving toe wordt dat gevoel bij enkelen mettertijd opgedreven, zooals bij den Vlaming S. V. in een lofdicht op J. Lambrecht's *Schoonheydts Ramplot* (1661), waar Heinsius en Cats genade vinden omdat de eerste een Gentenaar was en de andere «niet wijt van daer», terwijl Vondel en Huyghens versmaad worden!

Al die gedichten brengen een getuigenis. Met de kracht en de oprechtheid der volksstem brengen zij het bewijs, dat er in die tijden een speciaal Zuid-Nederlandsch gemeenschappelijk nationaal gevoel geleidelijk aan het groeien was.

De Vlamingen en de Brabanders zagen in de 17e eeuw hun ideaal niet in een nationale politiek, die van de Zuid-Nederlandsche gewesten een onafhankelijken staat zou maken, vrij van Spanje, zooals de Noordelijke Nederlanden daar toen flink mede bezig waren. Er is bij hen integendeel een vernieuwde loyauteit vast te stellen tegenover de Spaansche vorsten, steunende op hun katholicisme en hun anti-Reformatie-gezindheid. Maar juist door dat steeds versterkende katholicisme, door het gemeenschappelijk geleden leed, dat ook gemeenschappelijke verzuchtingen deed ontstaan; door de verplichting om in den strijd eigen deugden en eigenaardigheden tegenover die van den vijand te zetten, kregen de Zuid-Nederlandsche gewesten langzamerhand een gevoel van samenhoorigheid dat in zekeren zin het afwezige nationale eenheidsbegrip verving, en onze voorouders toeliet zich eenigszins boven hun enge gewest- en stadsliefde te verheffen.

Het zijn deze gevoelsrichting, die gemeenschap van denken, dit groeiend besef van samenhoorigheid, die bleven voortleven en onloochenbaar opduiken als niet te verwaarloozen factoren in de Brabantsche Omwenteling al even goed als in de Omwenteling van 1830, die de eindelijke onafhankelijkheid bracht.

Le rôle d'Anvers dans l'unité belge

par

le Vicomte CHARLES TERLINDEN,
professeur à l'Université de Louvain,
membre de la Commission Royale d'Histoire.

L'historien ne rencontre que bien rarement, dans la vie des nations, un concours aussi heureux de circonstances que celui qu'il peut étudier dans notre pays, au début du XVe siècle.

Une dynastie, appelée par des hasards successoraux à régner sur le comté de Flandre, tire admirablement parti des conjonctures politiques pour réunir sous le même sceptre la mosaïque de nos anciennes principautés féodales. Elle est aidée, dans cette œuvre de centralisation nationale, par celle-là même de ces principautés dont l'importance eût rendu l'opposition invincible, par le duché de Brabant, dont les Etats, représentant les trois ordres de la population, réunis à Louvain en 1430, après la mort des ducs Jean IV et Philippe de St. Pol, appliquent, cinq siècles avant son affirmation par le président Wilson, le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et proclament Philippe de Bourgogne, comte de Flandre, „leur légitime duc et seigneur".

Cet acte, dont on ne saurait exagérer l'importance, allait, comme le fait remarquer notre grand historien, Godefroid Kurth, donner son acte de naissance à la Belgique moderne et, en associant la volonté de notre peuple à la politique de nos souverains, établir entre nos deux

plus importantes principautés : la Flandre et le Brabant, une union dynastique, autour de laquelle allaient, à la seule exception près de la principauté épiscopale de Liége, s'agglomérer tous nos autres territoires.

En même temps agissait le facteur économique et le nouvel état, centralisé par Philippe le Bon, allait trouver un port admirable, dont le rayonnement devait s'étendre à toutes les régions qui forment la Belgique actuelle.

Le terrible raz de marée qui, précisément à cette époque, avait fait disparaître sous les flots tout le pays de Saeftingen, avait donné à Anvers un accès direct vers la mer. Le trafic anversois, dispensé désormais de devoir contourner les îles de Zuid-Beveland et de Walcheren, voyait ainsi s'améliorer les éléments naturels de sa prospérité, au moment même où l'ensablement du Zwyn allait porter un coup mortel à l'activité de Bruges.

En même temps, par l'Escaut oriental et par la route de Maestricht, Anvers conservait libre accès vers la Meuse et vers le Rhin. Elle pouvait ainsi élargir l'activité de ce commerce de transit, indispensable à sa prospérité, commerce qu'elle avait inauguré dès le règne du duc Godefroid III (1143-1190) et développé surtout depuis la bataille de Woeringen, cette victoire qui nous affranchit, en 1288, de l'influence germanique, tout comme, en 1302, la victoire de Courtrai devait nous débarrasser de l'emprise française. Un traité, signé le 21 septembre 1347 entre le duc de Brabant et la principauté de Liége, avait déjà acheminé vers Anvers les exportations de l'industrie liégeoise, attirées vers le port de l'Escaut par le même courant commercial qui draînait toute la partie orientale de l'ancienne Lotharingie et les territoires rhénans.

D'un autre côté, le cours même de l'Escaut et son admirable réseau d'affluents, s'étendant comme deux puissantes mains aux doigts largement ouverts dans la plaine brabançonne et dans la plaine flamande, faisaient converger vers Anvers les produits agricoles de l'Artois, du Hainaut et de la Hesbaye, en même temps que les produits industriels de la vallée de la Lys, de Tournai et des villes brabançonnes.

Rien que par cette position centrale, Anvers était déjà assurée d'une supériorité sur Bruges, du moment qu'aux exportations purement flamandes des XIIIe et XIVe siècles se substituaient les produits d'une activité économique intéressant à la fois tous les Pays-Bas méridionaux.

Il devait s'établir ainsi une complète solidarité entre les intérêts commerciaux d'Anvers et la politique centralisatrice de Philippe le Bon.

Précédemment Anvers avait eu maintes fois à souffrir du particularisme économique qu'entraînait le morcellement politique de nos territoires. Dans le Nord, elle avait été gênée dans le développement de son commerce de transit vers l'Allemagne par le *Stapelregt* et le *Maasregt* perçus par Dordrecht sur les rivières hollandaises. Mais, surtout, elle avait pâti de la politique du comte de Flandre, Louis de Male, qui, après sa victoire sur le Brabant et le traité d'Ath, lui attribuant la souveraineté sur Anvers, avait traité cette ville en ennemie, lui avait suscité comme rivale Malines, où il avait transféré l'étape du sel, du poisson et de l'avoine, et avait de toute façon paralysé le commerce anversois pour l'empêcher de poursuivre une concurrence victorieuse contre Bruges.

Aussi l'avènement de la maison de Bourgogne, succédant à la «domination flamande» si néfaste pour la prospérité d'Anvers, avait-il été pour le port de l'Escaut le signal d'un renouveau économique. Déjà sous le règne du duc Antoine avait recommencé le relèvement. Anvers avait inauguré une politique libérale, conforme à l'esprit moderne, avait pris à ferme le tonlieu du prince, ce qui lui avait permis de réduire les taxes frappant le commerce étranger, et, en dépit des efforts et des protestations de la Flandre, s'était définitivement attaché les Hanséates et les *merchant adventurers* anglais.

Devenu souverain des Pays-Bas et s'efforçant d'établir entre les diverses principautés des liens politiques solides, Philippe-le-Bon ne pouvait négliger le puissant facteur d'unification constitué par la transformation de la vie économique, dont le centre de gravité passait de Bruges à Anvers.

Il ne pouvait sacrifier les intérêts de toutes les provinces à ceux des seuls ports du Zwyn, car, par l'Escaut et la Lys, toute la région

orientale et méridionale de la Flandre participait au commerce anversois, auquel, par les progrès de l'industrie linière et par le développement de la nouvelle draperie, elle allait fournir un surcroît d'exportations, tandis que l'étape des céréales expédiées vers Anvers par le Hainaut et l'Artois assurait aux Gantois une grande prospérité.

Tandis que Bruges restait isolée au fond du Zwyn, de moins en moins praticable à la grande navigation, et s'obstinait dans une tradition surannée de monopoles et de privilèges, sa jeune rivale de l'Escaut organisait sa vie économique dans un esprit approprié aux circonstances nouvelles et inaugurait cette politique, accueillante à tous, qui, depuis lors, n'a cessé de caractériser l'esprit commercial d'Anvers.

La politique du duc de Bourgogne s'inspirait du même esprit que le commerce anversois. Si l'une poursuivait l'unification politique de nos provinces, l'autre réalisait, d'une façon encore plus complète et plus immédiate, leur unification économique. Anvers, comme le remarque M. Pirenne, cessait d'être un port brabançon pour devenir, ce qu'elle restera toujours, la métropole commerciale des Pays-Bas méridionaux, d'où allait sortir la Belgique moderne.

Vivant en bonne harmonie avec l'Etat bourguignon, Anvers allait être la première à bénéficier des heureux résultats de la politique nationale de nos princes. Ses deux foires de la Pentecôte et d'été, allaient rappeler au XVe siècle, mais avec une bien plus grande importance dans le chiffre des affaires et une bien plus grande variété de marchandises, ce qu'avaient été jadis les foires de Champagne et de Flandre. Et bientôt, à l'activité périodique de ces foires va se substituer une activité permanente, dont le caractère cosmopolite sera dû à l'établissement, en nombre de plus en plus considérable, de négociants étrangers, que ne contrarie aucun privilège, ni aucune réglementation tracassière.

C'est alors que se fondent ces puissantes colonies méridionales, dont un jeune historien anversois, M. Goris, exposait récemment, dans un ouvrage de haute valeur scientifique, l'organisation et l'activité. Il serait souhaitable de voir poursuivre les travaux destinés à remplacer des livres vieillis en ce qui concerne les colonies allemande, anglaise, d'autres encore, qui se fixèrent, si nombreuse, dans notre métropole commerciale, aux XVe et XVIe siè-

cles. Il serait plus intéressant encore de voir établir d'une façon scientifique, notamment par un dépouillement systématique du *Poortersboek* et des comptes communaux, l'apport de toutes les provinces des Pays-Bas à la prospérité d'Anvers, apport dont l'importance se révèle par le seul fait que le nombre des foyers recensés passe de 3440, en 1435, à 8785, en 1526, et que la population dépassera largement les 100.000 habitants dans la seconde moitié du XVIe siècle. Grâce à l'accueil bienveillant fait à tout nouveau venu, grâce à la facilité extraordinaire avec laquelle s'obtient le droit de bourgeoisie , Anvers s'assimile avec une rapidité extraordinaire les éléments les plus hétérogènes et peut, en quelque sorte, être comparée dans les Pays-Bas de la Renaissance, au «melting pot» de New-York dans la formation nationale des Etats-Unis d'Amérique.

Les éléments, ainsi incorporés par Anvers à la vie politique et économique de nos provinces, deviendront, par la force même des choses, des agents d'unification nationale, car le grand commerce et l'industrie exportatrice, qui ont pris, sur ces entrefaites, un caratère capitaliste, ne peuvent se développer, ni même vivre, dans le cadre étroit des institutions particularistes du Moyen Age.

C'est pourquoi, Anvers, et avec elle tout le Brabant, soutiendra l'archiduc Maximilien contre la réaction démagogique et décentralisatrice des communes flamandes, dont l'esprit particulariste allait jusqu'à faire construire un barrage à Calloo pour, en empêchant les navires de remonter l'Escaut , protéger le commerce languissant de Bruges contre la concurrence victorieuse de sa rivale.

De même, Anvers soutiendra la politique centralisatrice de Charles-Quint et ses députés, dont l'influence aux Etats Généraux deviendra de plus en plus considérable à mesure que leur ville s'enrichit, communiqueront à ces assemblées nationales une unité d'action sans cesse grandissante.

Grâce aux découvertes transocéaniques et à la constitution entre les mains de son prince naturel, Charles-Quint, du plus vaste empire colonial du monde, Anvers devient le centre du commerce international, le plus grand port et la plus grande place de banque de

l'univers, au point de faire de nos provinces, comme le dit Guichardin, une «terre commune à toutes les nations».

Mais, en même temps, Anvers devenait le centre de la pensée politique de notre pays. C'est d'elle que partira le signal d'une opposition nationale, lorsque Philippe II, poussant à l'extrême les doctrines centralisatrices et absolutistes de son époque, voudra incorporer à l'état espagnol, l'état bourguignon, — nous dirions de nos jours l'état belge, — constitué par Philippe-le-Bon, pourvu par Charles-Quint d'une complète cohésion et de plus en plus conscient de son entité nationale.

Aux Etats-Généraux de 1557-1558, le rôle principal est joué par le bourgmestre d'Anvers, Antoine van Straelen. Parlant au nom de la «patrie» et de la «généralité», il profite des embarras financiers de Philippe II pour formuler tout un programme de revendications nationales: renvoi des troupes étrangères, constitution d'une armée belge, nomination de chevaliers de la Toison d'Or ou de seigneurs du pays au gouvernement des forteresses et villes frontières.

Bientôt, comme vous le savez, l'opposition cessera de se cantonner dans le domaine politique; la question religieuse, posée par les placards de Charles-Quint contre l'hérésie, viendra envenimer davantage les rapports entre Philippe II et ses sujets. Les masses iront au calvinisme par esprit d'opposition à la politique absolutiste et hispanisante du roi et Anvers, devenue le centre, non seulement de la vie économique mais aussi de la vie politique des Pays-Bas, jouera un rôle de plus en plus prépondérant dans l'explosion de la révolution du XVIe siècle, révolution essentiellement nationale, bien que ce soient ses caractères religieux et financiers qui, à première vue, frappent l'observateur superficiel.

Un récent ouvrage de la jeune école historique anversoise, à l'activité de laquelle je suis heureux de pouvoir ici rendre hommage : „*Het Wonderjaar te Antwerpen*", par M. Robert van Roosbroeck, a très bien mis en relief le rôle de notre métropole commerciale dans le mouvement insurrectionnel de 1566-1567. Anvers est l'artère vitale de l'agitation religieuse; c'est d'elle que partent les directives pour les autres villes; c'est elle qui assure les ressources financières au mouvement; c'est elle qui est aux avant-postes de la lutte théologique; c'est d'elle que rayonne dans tout le pays une propagande intensive de presse.

Il en résultera qu'Anvers deviendra le centre du mouvement d'affranchissement politique qui, au lendemain de la mort de Requesens et de la «Furie espagnole», aurait abouti à la constitution de l'indépendance nationale, si la non observation de la pacification de Gand, la réaction des «Malcontents», les vues personnelles du Taciturne et le désir de la Hollande et de la Zélande de s'assurer des avantages commerciaux exclusifs n'eussent abouti au déchirement de la « généralité».

Anvers n'en reste pas moins jusqu'au bout l'espoir des «patriotes» et sa résistance victorieuse au coup de main, connu sous le nom de «Furie française», met nos provinces à l'abri de l'ingérence de nos voisins du Sud.

Il est fort probable que l'héroïque résistance des Anversois contre l'Espagne en 1584-1585 eût été couronnée de succès, si les flottes hollandaises, maîtresses incontestées de l'Escaut, les avaient efficacement secourus, ne fut-ce qu'en s'opposant à l'érection du fameux pont sans lequel Farnèse, dépourvu de marine de guerre, ne serait jamais parvenu à réduire la place à capituler. Mais nos voisins préféraient qu'Anvers ne devînt pas une concurrente pour les ports des provinces septentrionales, et, avec un esprit de prévoyance, dont il faut reconnaître la perspicacité, avant même qu'Anvers ne fût menacée par l'armée royale, avant que Gand n'eût capitulé, les Hollandais avaient, dès 1583, occupé Ter Neuzen, de façon à pouvoir, en contrôlant les bouches de l'Escaut, tuer le commerce anversois.

Cette attitude de la Hollande vis-à-vis d'Anvers, championne de la «généralité» lors du siège de 1584-1585, ne sera pas la seule manifestation de la crainte causée aux marchands d'Amsterdam par la perspective de voir le grand port de l'Escaut entrer dans le giron des Provinces-Unies. Un demi-siècle plus tard, en 1638, ces commerçants avisés, n'iront-ils pas jusqu'à ravitailler en vivres et en munitions les troupes hispano-belges du cardinal-infant, Ferdinand d'Autriche, qui pourra ainsi tailler en pièces, dans les polders de Calloo, l'armée du Stadhouder Frédéric-Henri?

Comme vous le savez, cette politique exclusiviste des Provinces Unies fut le signal de la ruine d'Anvers et, par contre coup, de la

décadence de toutes les provinces belges, ainsi privées de l'artère vitale de leur activité économique. Bien que la trève de 12 ans, conclue en 1609, eût stipulé la liberté commerciale la plus complète, l'Escaut resta fermé et le traité de Munster, en proclamant la clôture définitive du fleuve, ne fit que consacrer une situation de fait existant depuis plus de soixante ans. D'un autre côté, la prise de Maestricht, en 1632, par Frédéric-Henri, avait privé Anvers de ses débouchés vers la Meuse et le Rhin.

Cependant, bien que ruinée et dépouillée de son prestige de métropole commerciale, Anvers allait jouer un rôle considérable encore dans le développement de la patrie belge. Le rayonnement perdu dans le domaine économique, elle allait le conserver, pendant plus d'un demi siècle, dans les domaines, combien plus nobles ! de l'art et de l'esprit.

Je n'ai pas à exalter ici une fois de plus la splendeur de l'école anversoise du XVIIe siècle. Ses œuvres parlent mieux que ne pourrait le faire le plus disert et le plus éloquent des critiques d'art, et ces œuvres vous aurez l'occasion de les admirer dans l'ensemble le plus prestigieux jusqu'ici réalisé dans notre pays: l'Exposition d'Art flamand.

Qu'il me soit simplement permis de rappeler combien le pays tout entier s'associa à ce mouvement artistique. Ce n'était plus pour s'initier aux affaires commerciales, qu'accourait à Anvers une jeunesse entreprenante, recrutée dans toutes les provinces belges, c'était pour recevoir de maîtres, fameux dans le monde entier, la formation artistique que que l'on voyait se presser dans les ateliers de Rubens et de ses épigones une foule de jeunes artistes, accourus de toutes les régions du pays. Ce rayonnement de l'école d'Anvers est tel que, dans le monde entier, on appelle *flamands* nos peintres et nos sculpteurs, quelque soit leur lieu d'origine, même s'ils sont Liégeois comme de Lairesse et Delcourt. Et c'est ainsi, par l'unité de notre art, que, sous l'égide d'Anvers, se révèle à l'étranger l'unité de notre tempérament national.

A l'influence d'Anvers sur notre formation artistique se joint une influence concomitante dans les hautes sphères de la pensée. Le rôle de concentration et de distribution qu'avait joué dans nos provinces le port d'Anvers au XVIe siècle, se poursuit au XVIIe, dans le domaine

scientifique et intellectuel, grâce à la puissance de la librairie anversoise.

C'est que, à cette époque, un libraire n'était pas un simple éditeur ou marchand de livres, c'était un esprit cultivé, initié à la plus haute culture classique et s'inspirant du plus noble idéal.

Christophe Plantin a introduit chez nous la tradition des grands libraires de la Renaissance et cette tradition va se maintenir au XVIIe siècle, sous ses continuateurs, avec la brillante lignée des Moretus, jusqu'au moment où, au cours de cette période, que Godefroid Kurth a si justement appelée le «siècle des malheurs», les conséquences de la perte de nos débouchés commerciaux et la transformation de notre pays en perpétuel champ de bataille auront définitivement aboli le minimum de bien-être, sans lequel la vie intellectuelle est impossible.

Une visite à ce joyau incomparable qu'est le musée Plantin-Moretus suffira à montrer la puissance conservée par la vie intellectuelle à Anvers et son rayonnement dans tout le pays. Juste Lipse, notre grand humaniste, Miraeus, le premier de nos éditeurs de textes historiques, Lessius, l'illustre juriste et moraliste, Scribanius, l'économiste, tant d'autres beaux esprits encore, sont les habituels commensaux de l'hôtel du Marché du Vendredi et font des ateliers de l'«archétypographe royal» un des hauts lieux de la pensée humaine.

Et ce n'est pas seulement dans le domaine purement scientifique que s'exerce ce rayonnement de la librairie anversoise ; dans une communication que d'avance, nous nous réjouissons d'entendre, à la sixième section du présent Congrès, un des savants qui connaissent le mieux la bibliographie belge du XVIIe siècle, M. Maurits Sabbe, nous montrera comment, depuis la prise d'Anvers en 1585 jusqu'à la signature du traité de Munster en 1648, fleurira dans notre pays et surtout à Anvers, une littérature populaire à caractère polémique, offrant le plus vif intérêt pour l'étude du développement dans les Pays-Bas méridionaux d'un sentiment nettement national, dirigé à la fois contre la France et contre la Hollande.

La fin du XVIIe et la plus grande partie du XVIIIe siècle furent pour notre pays, privé de ses débouchés commerciaux, une époque d'atonie. Mais qu'on ne s'y trompe point, notre race n'avait pas

dégénéré; notre XVIIIe siècle reste mal connu et fut plutôt une ère d recueillement et d'élaboration qu'une période de décadence. C'est a cours de ce siècle que se prépare insensiblement la Belgique modern dont nous sommes si fiers, et à qui il ne manquait que des circonstance favorables pour pouvoir librement se développer.

Dans ces prodromes de relèvement national, Anvers continue jouer un rôle qu'il importe de mettre en relief. C'est un Anversois, Jea Baptiste de Brouchoven, comte de Bergeyck, ancien échevin et trés rier de la ville, qui, dès la fin du XVIIe siècle, s'efforce de faire r fleurir la vie économique de nos provinces et mérite d'être surnomm le «Colbert belge». En 1698, il fonde la «Compagnie royale d Pays-Bas, négociant aux places et lieux libres des Indes orientales et d la Guinée», et si l'inquiète jalousie de nos voisins du Nord empêch son entreprise d'aboutir, ses projets sont repris par Paul-Jacques Cloot naturalisé anversois par une double alliance avec la famille de Pre A la fois armateur et banquier, Cloots développe, à la suite du voyag fructueux de son navire le «Prince Eugène» dans les mers de Chin l'idée d'une compagnie pour le commerce des Indes et de l'Extrêm Orient. Avec l'aide de ses parents, Jacques de Pret et Pierre Pro il met sur pied la fameuse *Compagnie d'Ostende*, constituée à Anver le 11 août 1723, au capital, énorme pour l'époque, de 6 millions d florins, souscrit en deux jours et fourni à concurrence des deux-tie par des capitalistes anversois : Cornelissen, Veequemans, de Coninc Moretus, de Pret, Proli et Cloots lui-même.

Diverses publications de M. l'abbé Prims ont montré l'importanc et l'intérêt des archives d'Anvers, dont il est le gardien aussi zélé qu compétent, au point de vue de l'histoire de cette nouvelle tentative d rélèvement économique qui, elle aussi, échoua, après une période d brillante activité, par suite de la jalousie des puissances maritimes ma nœuvrant la faiblesse dynastique de l'empereur Charles VI.

Ce nouvel échec ne devait pas, cependant, marquer la fin d l'activité économique anversoise au XVIIIe siècle. Il serait hautemen désirable de voir développer la brillante esquisse tracée dans la magn fique publication jubilaire de la *Banque d'Anvers*, œuvre très louab

de mécènes éclairés, par le très regretté M. Fernand Donnet, un fidèle de nos Congrès. Qu'il me soit permis d'adresser ici un hommage ému à sa mémoire !

L'activité des banquiers d'Anvers, sous le régime autrichien, mériterait une étude approfondie. Il serait du plus vif intérêt de retracer la carrière de James Dormer, devenu anversois par son union avec la fille de l'avocat Emtinck, et par son second mariage avec Jeanne Goubau.

Ce banquier s'occupe non seulement d'affaires commerciales, spécialement de la vente des pierres précieuses et des objets d'art, - (c'est lui qui, par des conseils judicieux à l'électeur de Saxe et roi de Pologne, fait la richesse de la galerie de Dresde en tableaux de Rubens et de Van Dyck), — mais il est, en même temps, le bailleur de fonds de nos provinces. C'est chez lui que, pour réaliser cet admirable réseau routier qui constitua au XVIIIe siècle le premier stade de notre outillage économique, viennent emprunter les Etats de Hainaut, les Etats de Luxembourg, le Franc de Bruges, la ville d'Alost et tant d'autres administrations publiques tant flamandes que wallonnes. C'est ce même Dormer qui, en fondant la «Compagnie d'Assurance établie à Anvers», se montre l'initiateur dans notre pays d'une nouvelle forme d'activité économique appelée au plus haut développement.

Et Dormer n'est pas seul à mériter l'attention des chercheurs dans ce domaine de l'histoire économique, son concurrent Cogels, dont le nom s'est maintenu à un rang si distingué dans la vie anversoise, et le comte Charles de Proli, qui se ruina à tenter de faire revivre sous le nom de *Compagnie asiatique* la Compagnie d'Ostende, doivent être rangés parmi les précurseurs de notre renouveau économique.

Mais, pour que ce renouveau pût aboutir à de fructueuses récoltes, il était indispensable que la Belgique jouît d'un régime de paix et de liberté.

En dépit de l'affranchissement de l'Escaut, imposé à la République batave, en dépit des travaux entrepris par Napoléon pour faire d'Anvers un grand port moderne, en dépit de l'ouverture aux produits de l'industrie belge du vaste marché français, la continuité de la guerre maritime et le blocus continental empêchèrent le commerce anversois de se développer tant que dura la domination française.

La situation commença à s'améliorer sous le régime hollandais. Cependant si les Belges eurent, dans l'ensemble, à se louer de l'élan donné à leur prospérité par les initiatives de Guillaume I, au point que le facteur purement économique ne joua aucun rôle dans les causes de la révolution de 1830, Anvers, en dépit des améliorations apportées à son port, n'en resta pas moins exposée à la concurrence d'Amsterdam et de Rotterdam.

Ne vit-on pas, en 1817, le gouvernement hollandais exhumer de l'arsenal fiscal du Moyen Age le «tol» Zélandais, un droit de tonlieu, auquel il prétendait soumettre toutes les marchandises passant devant Flessingue? Si, au bout de peu de temps, il dut renoncer à une mesure en opposition aussi flagrante avec les principes proclamés en matière de navigation par l'acte final du Congrès de Vienne, ses sympathies n'en étaient pas moins restées acquises uniquement aux ports des provinces septentrionales. Aussi le commerce d'Anvers ne s'était-il pas développé dans des proportions aussi rapides que celui d'Amsterdam et surtout de Rotterdam. Alors que, en quinze ans, le tonnage de la batellerie intérieure avait décuplé, le nombre des navires de haute mer remontant l'Escaut était tombé de 3000, en 1815, à 585, en 1818, pour remonter à 911, en 1828, et à 971 en 1829.

Ce fut la consolidation de l'indépendance de la Belgique qui rendit à Anvers une prospérité, à côté de laquelle celle-même dont elle avait joui au XVIe siècle devait pâlir. En dépit du mauvais vouloir des Hollandais, restés maîtres des bouches d'un fleuve dont l'activité économique n'intéresse que la Belgique seule, et restés maîtres également de nos communications par eau avec le Rhin et la Meuse, le commerce d'Anvers s'est développé depuis 1830 d'une façon prodigieuse, progressant d'après le même rythme que l'activité de la Belgique tout entière. Rien ne prouve mieux la solidarité existant entre toutes nos régions industrielles et le grand port par lequel elles communiquent avec les marchés internationaux !

Sans une Belgique prospère, unie et forte, Anvers ne peut vivre de même que, sans le port d'Anvers, outillé en conformité avec les besoins de la vie économique moderne et libre de ses communications avec la mer comme avec l'arrière pays, la Belgique est condamnée à végéter !

Le rachat du péage de l'Escaut en 1863 a été le signal d'un surcroît de prospérité pour Anvers comme pour tout le pays. Enfin, l'événement le plus récent de notre histoire économique, l'ouverture des travaux du *Canal Albert*, qui, en jetant dans les eaux flamandes de l'Escaut les eaux wallonnes de la Meuse, resserrera encore les liens entre les deux grandes régions de la patrie et constituera un symbole tangible de notre unité nationale, prouve que la Belgique tout entière reconnaît l'importance du rôle d'Anvers dans son existence et ne recule devant aucun sacrifice pour assurer le développement de sa métropole commerciale.

Hoofddata der kerkelijke Wetgeving ten tijde van Karel de Groote

door

E. H. C. DE CLERCQ,
Lid van het Belgisch Historisch Instituut te Rome

Karel de Groote is ons niet alleen als groot krijgsman maar ook ls wijze wetgever bekend. Zijn wetten dragen de naam van «kapitu-riën»; de laatste, klassieke uitgave er van werd gegeven door A. Bore-us in de groote verzameling der *Monumenta Germaniae Historica* (1) p 't laatste van vorige eeuw. Zij heeft ongelukkiglijk niet de waarde an andere boekdeelen aan dewelke de verzameling haar faam te danken eeft en dit is des te spijtiger daar we Boretius' werk klassiek noemden; et wordt immers door alle schrijvers gekonsulteerd en benut, meest met en blind vertrouwen.

Dit is waar, niet alleen van de tekstweergave zelf en zijn varian-n, maar ook van Boretius' oordeel wat datum en natuur der doku-enten betreft.

Welnu, alles wat kerk en godsdienst aangaat neemt in Karlemanje's apitulariën een eereplaats. Die Boretius' oordeelen nopens de belangrijk-

(1) Legum sectio II, Capitularia regum francorum, d. I. Hanover, 883.

ste teksten moeten worden herzien, een en ander dient aangeduid en v zullen tot een slotbemerking komen die op het eerste zicht wat ongewo voorkomt: de meeste dokumenten zijn in verband te brengen met enke welgekende gebeurtenissen, hoofddata der kerkelijke wetgeving van Kar de Groote.

Nauwkeuriger bronnenkritiek doet gewoonlijk besluiten tot een me ingewikkeld feiten-complex, wat onze kerkelijke kapitulariën aangaat zi we dat die enkele gebeurtenissen als de spil geweest zijn rond dewel telkens gansch een wetgevende bedrijvigheid zich bewoog.

Als eerste datum mogen we wel stellen het koncilie te Herstal 779; maar hier hebben we weinig aan Boretius en andere schrijvers t te voegen.

't Zijn de volgende data, in de volle bloeiperiode van Karlemanj organiseeren en kodifieeren, die we willen aanstippen, en te dezer ge genheid enkele wenken over de al of niet-oorspronkelijkheid der kerk lijke wetgeving van Karel de Groote geven.

* * *

Eerst en vooral 789. Boretius heeft drie dokumenten (n^rs 22, 2 en 24) van dit jaar gedagteekend; we mogen die dateering aannem er zijn zelf betere redenen om ze te bepalen dan dewelke hij aangee De samenhang tusschen die drie stukken heeft de uitgever ook niet p cies ingezien.

Maar een vierde kapitularie, n^r 20, door Boretius, als zijn van 792 aangegeven, moet met die drie in verband gebracht; het wat ouder dan deze welke het dan ook om zoo te zeggen inleidt (2 Luister liever: een opstand is in Karel's rijk uitgebroken; de muit voeren aan als verontschuldiging: nooit zwoeren wij de koning der Fra ken trouw. Daarop gaat deze door gezanten over het gancshe rijk v al zijn onderdanen een plechtige eed van trouw aan de dynastie eische

(2) De uitvoerige bewijsvoering van het verband der vier dokum ten zullen we in een ander werk beproeven, onze overtuiging vond we laatst nog versterkt toen we per toeval dat verband, meer geïnt tionneerd echter dan bewezen, reeds aangeduid lazen in een nota v H. BRUNNER, **Deutsche Rechtsgeschichte,** 2de uitg., d. II, herzien d Cl. von Schwerin. Leipzig 1928, blz. 76, n. 15.

niemand — noch clerici noch monniken, we onderlijnen even die bijzondere vermelding, — zal aan die verplichting ontsnappen.

Onze drie eerste dokumenten spreken óf van eedaflegging, óf van «missi», of van beide te zamen. Ze worden echter enkel ten volle verstaanbaar aan het licht van dit nieuwe dokument. Ze leeren ons dat, er gelegenheid van hun bezoek, de missi zoo wat alles en iedereen zullen inspekteeren, inspektie waaraan de kerkbedienaars evenmin ontsnappen als aan de eedaflegging.

Twee onzer dokumenten zijn meer een «aide-mémoire» dat hun aandacht speciaal trekt op eenige punten der burgerlijke en kerkelijke wetgeving : 't derde, de zoogenaamde «Adminitio generalis» — benaming, misschien niet de beste, maar toch niet onjuist — is een schrijven waarvan aan de burgerlijke en kerkelijke overheden kennis moet gegeven worden.

Aan de laatste vooral, want de lange lijst der voorschriften, op wier onderhouden dit dokument wordt aangedrongen, is ontleend aan de kanonieke wetgeving.

In een proemium beroept Karlemanje zich op Josias' voorbeeld om zijn tusschenkomst in godsdienstige aangelgenheden te wettigen, hij houdt er aan door zijn missi te doen herinneren een en ander dat in de kerkelijke wetgeving geschreven staat en moet onderhouden worden : « Quapropter aliqua capitala notare iussimus, ut simul haec eadem vos ammonere studeatis, et quacumque vobis alia necessaria esse scitis, ut et ista et illa aequali intentione praedicetis » (3).

Dan volgt een eerste reeks van bepalingen, alle ontleend — meest in de oorspronkelijke volgorde — aan de welgekende kanonieke verzameling *Dionysio-Hadriana,* verzameling door paus Hadrianus in 774 aan Karlemanje's vader, Pepijn, aangeboden, en die tot nog toe weinig invloed in het Frankische rijk had uitgeoefend. Die eerste reeks bepalingen vormt waarlijk de kern van de keizerlijke mededeeling, de eigenlijke «ammonitio», waaraan als bijvoegsel nog 21 andere artiekelen, die echter oorspronkelijker schijnen, toegevoegd worden.

(3) Boretius, loc. cit., bl. 53.

Karel de Groote heeft dus gebruik gemaakt van een feit van politieken aard om zijn inzichten in zake kerkelijke instellingen door te drijven: men dient terug te komen tot het streng onderhouden der oude kerkelijke wetgeving, en om daartoe aan te zetten, vond hij niets beter dan een ruim citeeren der Dionysio-Hadriana en zag in de «Admonitio» dus de aangeduide gelegenheid om die verzameling aan de frankische kerkvoogden en priesters te doen kennen, of, zoo reeds gekend door hen meer te doen waardeeren.

Maar nu komen dogmatische moeilijkheden de rust der zich reorganiseerende karolingische kerk storen.

De stormwind der ketterij — het Adoptianisme — blaast van over de Pyreneeën en de beeldenkultustheorieën, in het zevende oekumenisch koncilie (4) verheerlijkt, hebben bij Karel en zijn theologen groot opspraak verwekt.

In 794 vergadert Karel *zijn* groot koncilie te Frankfort (5) : talrijke bisschoppen komen bijeen, niet alleen uit zijn eigen rijk maar ook uit de twee onderrijken van Aquitanië en Lombardië aan zijn zonen toevertrouwd. Zoo we niet kunnen bewijzen dat de Adminitio van 789 ook tot de Italiaaansche bisschoppen gericht was, hier staan ze — met Paulinus van Aquilea aan 't hoofd — op de bres.

In dit koncilie zal Tassillon, graaf van Beieren, zich volledig onderwerpen, wat de inpalming van zijn land in Karels' rijk beteekent: zijn bisschoppen worden dan ook in de Annalen (6) als aanwezig op de vergadering aangeduid.

Van Zuid-Gallië — anders streek die ook lang aan de karolingische kerkvergaderingen vreemd bleef — zijn evenals Aquitanië de andere provinciën vertegenwoordigd.

Uit Engeland komen verschillende kerkgeleerden.

(4) Nicea - Konstantinopel, 787.

(5) Cfr H. BARION, **Der kirchenrechtliche Charakter des Konzils von Frankfurt 794 in Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung,** d. 19, 1930, bl. 138-170.

(6) **Annales Maximiniani** ad a. 794 **Mon. Germ. Hist., Scriptores** d. XIIII, ed. G. Waitz, Hanover, bl. 16.

Karel heeft gezanten aan de Paus gestuurd en deze antwoordt met twee legaten naar het koncilie af te vaardigen.

Eenparig zullen dan al de bisschoppen en theologen de dubbele veroordeeling uitspreken : veroordeeling voorbereid door wetenschappelijken arbeid. Tegen het Adoptiaisme redigeeren twee kommissies — de Gallo-Germanische en de Italiaansche — ieder een onmeedoogend libellum. Alcuinus — of een andere, want de toeeigeninig blijft steeds onzeker — van zijnen kant staat klaar met zijn «Libri Carolinii» tegen de ikonenleer van Nicea. Het schrijven dier boeken was geen alleenstaand feit, het dient in verband gebracht met het te houden koncilie maar, volgens de jongste studie door W. von der Steinen (7), zou Karel te Frankfort wat beeldenkultustheorieën betreft tot een veroordeelngsformule overgekomen zijn die een kompromis met Rome beteekende om dan alle kracht en luister — en dit schijnt wel waar — tegen de Adoptianisten aan te wenden (8).

De bedrijvigheid op doktrinaal gebied belette toch niet de Frankische bisschoppen over punten van disciplinairen aard te beraadslagen, en op hun beurt te drukken op 't onderhouden der kanonieke voorschriften.

We bezitten nog een lijst (9) die ons in 56 punten al de stipulaties te Frankfort getroffen bewaard heeft. De natuur van dit dokument is moeilijk te bepalen; op 't eerste zicht schijnt het wel wat heterokliet, ook kennen we er slechts een handschrift van.

Wat er ook van weze, de twee dogmatische veroordeelingen vormen maar de twee eerste punten dier nomenklatuur, de onderwerping van Tassillo het derde. Tot tien tellen we andere bepaalde en konkrete maatregelen: we leeren er bijzonder de rol door 't koncilie gespeeld in

(7) **Enstehungsgeschichte der Libri Carolini in Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken,** d. 21, 1929-30, bl. 1-63.

(8) Hier was de Paus heelemaal t' akkoord: hij had aan zijn legaten een brief voor de Spaansche bisschoppen medegegeven, hen door Karlemanje te doen geworden, waarin hij zelf de theologische valschheid van het Adoptianisme aanduidt.

(9) Boretius, nr 28.

't heroprichten van werkelijke metropolitanen, werk door Karel de Groote reeds sedert enkele jaren begonnen.

Reims, Mainz, Bourges, Rouen, wellicht ook Sens, hadden hun vroegere macht reeds teruggekregen, nu geeft het koncilie deze aan Arles en Vienne en besluit Rome te raadplegen of beide te uitgestrekte kerkelijke jurisdikties niet dienden verder ingedeeld ten voordeele der bisschoppen van Embrun, Aix en Tarantaise, die dan met dezelfden titel van Metropolitaan zouden begunstigd worden.

Van af nummer 11 tot 54 hebben we nu in onze lijst een massieve brok van korte en algemeene kanonieke bepalingen die eerst (nrs 11-24) enkel de monniken, dan de andere geestelijken en geloovigen betreffen.

Enkele zijn in beide reeksen eenigzins oorspronkelijk; als bron der andere komen in de eerste plaats dokumenten van 789.

De niet oorspronkelijke — 23 op 30 — nummers der tweede reeks bevinden zich alle in de hoogervermelde «Admonitio» en ontleenen er zelf hun volgorde aan; hetzelfde geldt voor nummers 21 tot 24 der eerste reeks, vier andere dezer schijnen ontleend aan een der «aide-mémoires» van 789.

Twee van die vier hebben een explicite allusie aan de regel van de H. Benedictus, twee andere der monakale reeks hebben die ook en kunnen enkel verrechtvaardigd door 't gebruik eener andere kompilatie of wellicht van de Benedictus-regel zelf.

In de tweede meer algemeene reeks bepalingen hooren we vijfmaal melding van «canonica auctoritas», canonica norma»; vier keeren op de vijf herkennen we aanstonds een der voorschriften van de «Admonitio» van 789 aan de *Dionysio-Hadriana* ontleend.

Toch moet deze zelf niet onbekend geweest zijn aan de «patres concilii»; zou Karel de Groote er niet voor gezorgd hebben dat ze te hunner beschikking lag, en is zij het niet, liever dan «Admonitio», die «canonica auctoritas en norma» genoemd wordt ?

Ja, wellicht, maar nevens de Dionysio-Hadriana, nevens de regevan Benediktus of een kompilatie, lagen de dokumenten van 789; in deze was reeds een keus bepalingen van gene gedaan, die keuze werd meest letterlijk overgenomen: een goedkoope manier wellicht om tot de Dionysio-Hadriana terug te keeren.

* * *

In 798 kreeg Beieren ook een metropolitaan. Ook de lagere trappen der hierarchie kenden in de vijftien laatste jaren der IXe eeuw meer leven : Saxië, de Avarlanden aan den Donau, Bretanje ontvingen nieuwe of regelmatig erkende bisschoppen; de parochie-indeeling werd overal ingebracht of uitgebreid.

En met Kerstmis 800 wordt Karel de Groote te Rome door de Paus zelf als keizer gekroond.

Openen we nu Boretius' uitgave aan n^r^ 33, 't eerste dokument waarin de keizerlijke titel voorkomt; het behelst 40 kapitula.

In 't eerste wordt ons verhaald hoe de keizer grooten des rijks : geestelijken — bisschop of abt — en leeken — gewoonlijk een graaf — over 't gansche land gaat zenden opdat ze (zooals in 789) volledige inspektie houden en, waar er misbruiken bestaan, gerechtigheid geven : «iustitiam facere».

't Tweede voegt er bij, dat aan de keizer als dusdanig een nieuwe eed van trouw door allen dient gezworen, de gezanten zullen er zorg voor dragen dat dit gebeure. Van n^r^ 3 tot 9 lezen we dan het kommentaar van de nieuwe eed, als thema van de aanspraak die voor het ontvangen van de eed zal gehouden worden.

Het uitzenden van gezanten wordt door de Annalen van Lorsch (10), 't eed-afeischen door die van St. Amands (11), aangeduid, als hebbende plaats in 802.

De overige kapitula van n^r^ 33 vormen twee reeksen bepalingen: de een tot de aan God toegewijde personen (10-24), de andere tot de leeken gericht (25-39).

We vinden er eenige van verkort aangegeven, met daarbij de verplichting voor de eedaflegging te zorgen en recht te spreken, in Boretius' n^r^ 34: instrukties gansch uitdrukkelijk aan «missi» van een bepaald grondgebied gegeven.

(10) **Mon. Germ. Hist., Scriptores, d. I, ed. G. H. Pertz. Hanover,** 1826, blz. 38,

(11) **Ibid.,** bl. 14.

Het is dus wel duidelijk dat in 802, zooals in 789, een alge meene inspektie te zamen met het eedafeischen gebeurt, en dat de kerk bedienaars aan geen van beide ontsnappen.

Maar indien tot dan toe het uitzenden der «missi» gebeurde naa gelang de omstandigheden het meebrachten, is dit van 802 het vertrek punt van eene reorganisatie dier instelling (12), de eerste inwerkingtre ding van eene inspektie die nu jaarijks zal plaats hebben.

Ieder jaar wordt het rijk in inspektie-gouwen «missiatica» verdeel en worden «missi» door de keizer en zijn private raad, voor wie ze da ook uitsluitelijk verantwoordelijk zijn, aangesteld.

Meestal zijn het twee missi per gouw, een geestelijke en een leek hoogere waardigheidsbekleeders, zooals in 802: dat betaamt voor *he zerlijke* ambtenaren en... ze zijn minder omkoopbaar (13).

Onmiddellijk na hun verhaal van 't gezanten-uitzenden maar zon der het er mede in verband te brengen, handelen de Annalen van Lorsc over een groot «universale synodus» dat in Oktober van 't zelfde jaa te Aken plaats had. Ze beschrijven ons hoe drie welafgescheiden groe pen — bisschoppen en priesters, monniken, leeken — zetelden, en deele een en ander over de genomen besluiten mede. Deze komen ten zeerst overeen met eenige uit de twee reeksen bepalingen van Boretius nr 33

Welk is het verband dezer met 't Oktober koncilie ?

De vraag, die Boretius niet vermoedde, moet worden gesteld.

We bepalen ons enkel bij het kerkelijk gedeelte en zien dan ho dezelfde hoofdgedachten in 't veertig-kapitula-dokument en in 't Annalen verhaal over Oktober 802 uitgedrukt worden.

Seculieren en regulieren moeten terug komen tot een strenger e regelmatiger leven: en dit door beter hun organieke wetten, indien z zoo mogen worden genoemd — kerkelijke kanons voor de eene, rege van de H. Benediktus voor de andere — te kennen en te onderhouden

(12) En geen «creatio ex nihilo». Dit is wel aangeduid in V KRAUSE, **Geschichte des Instituts der missi dominici** in **Miteilungen de Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung**, d. 11, 1890, bl. 193 en volg.

(13) **Annalen van Lorsch, l.c.**

Ze kunnen het enkel indien ze van een erkende en georganiseerde gemeenschap deel maken: deze zullen tot een wel bepaalde abdij moeten behooren en er in verblijven; gene de «vita canonica» moeten leiden, 't zij rond de bisschop, 't zij in 't gemeenschapsleven met de andere talrijke clerici die een belangrijke kerk bedienen, 't zij op de nederige pas-ontstane landelijke pastorijen waar ze eenige knapen rond zich zullen trachten te scharen om ze in de dienst des Heeren op te leiden.

Die pastoors zullen minder en minder aan de inspektie ontsnappen: de missi zullen moeten nagaan of ze de noodige kennis bezitten om hun liturgisch ambt te kunnen vervullen, hunne geloovigen in de godsdienst te onderrichten en aan de jongeren, bijzonder degene die met hen wonen, 't een en 't ander meer aan te leeren. Overdrijven we hier toch niet, onderscheiden we wat er gevraagd en wat er gedaan wordt en spreken we met bescheidenheid van «karolingische parochiescholen» of «invloed van de karolingische renaissance tot in de kleinste dorpen».

Wanneer de kerkelijke missus dit alles nu nagaat, handelt hij niet uit macht eener jurisdiktie — de «missiatica» volgen de grenzen der kerkelijke indeelingen niet — maar treedt hij op als vertegenwoordiger van den keizer, handhaver van alle orde (14). Als dusdanig staat hij nevens de kerkelijke overheid, en 't is meer op hem dan op deze dat de keizer steunt om zijn hervormingen steeds dieper te doen doordringen.

Lukte hij er in ? De officieele wetgevende stukken kunnen ons daarover het noodige antwoord niet geven; nochtans in die van 't einde zijner regeering lezen we hevige klachten (15) en, een feit staat vast: wanneer in 813 Karel de Groote zes groote kerkvergaderingen bijeenroept zijn het de bisschoppen ditmaal, meer dan de keizerlijke ambtenaren, die de hoofdrol spelen.

Waarschijnlijk (16) stelde de keizer op voorhand de punten vast waarover moest worden beraadslaagd, edoch de verschillende reeksen

(14) Lees te dien opzichte het kommentaar van de eed: Boretius, n^r 33

(13) B.v. Boretius, n^rs 71, 72.

(16) Cfr Vita s. Bernardi Viennensis (MABILLON, **Acta ss. ord. s. Benedicti**, d. IV, 2, Venetië 1738 bl. 574) en de verdervermelde kerkvergaderingen van Mainz, k. 4 en 6; Tours k. 51.

der aangenomen kanons hebben een heel kerkelijke, gansch nieuwe, kor kreet aangepaste tint die we tot hiertoe zelden waargenomen hadden.

De vijf eerste koncilies hadden respektief plaats te Arles, Reim — deze twee eerste in Mei — Mainz, Chalon en Tours en vergaderde de kerkvoogden der omliggende streken. Italië schijnt buiten de werl zaamheden gebleven te zijn.

De meeste deelnemers kwamen dan te zamen voor een laatste alg meene kerkvergadering te Aken in September.

Reeds in hun regionale bijeenkomsten hadden ze een en ander pu aangeduid waaromtrent de raad of medewerking van de keizer zou moe ten gevraagd worden (17).

De *Annales Regni Francorum* schrijven over het koncilie van Aker «constitutionum quae in singulis (de regionale vergaderingen) factae su *collatione coram imperatore* in illo conventu habita» (18).

En de kronijk van Moissac (19), die echter reeds minder jui maar van *vier* regionale bijeenkomsten gesproken heeft : «Et convenerur episcopi ,abbates, comites et senatus Francorum ad imperatorum (20) et ibidem *constituit* (21) capitula numero XLVI de causis quae nece sariae erant ecclesiae Dei et populo christiano».

Als samenvatting van de beslissingen der regionale koncilies va 813 hebben we enkel bewaard :

1°. een heel banale kompilatie der regionale vergaderingen van A les, Mainz en Tours — in 20 kapitula — door Boretius (nr 78) op

(17) Reims k 33 en 42-45; Chalon k. 24, 25, 45; Tours k. 2 en 41.

(18) Ed. Kurze, bl. 138 — wij onderlijnen.

(19) **Mon. Germ. Hist., Scriptores,** d. I, ed. G. Pertz, Hanover 182 bl. 310 en (verbeterde uitgaaf) d. II, ed. G. Pertz, Hanover 182 bl. 259.

(20) D. II, **loc. cit.**; d. I «imperatorem».

(21) d. II, l.c., d. I «constituerunt». Indien **constituit** de juiste lezin is en letterlijk moet aangenomen worden, zou het dus Karel de Groo zijn die het kapitulare gaf.

genomen als een keizerlijk kapitularium te Aken gegeven (22); wij kunnen die toekenning moeilijk aannemen misschien werd de kompilatie, als privaat werk, in het vorstelijk *scriptorium* vervaardigd (23), maar het draagt niet het minste keizerlijk-wetgevend karakter;

2° eene «annotatio» : 119 korte titels met eenvoudige aanduiding van de kanons der vijf bijeenkomsten die er op betrekking hebben (24);

3°. een dokument in 23 nummers, door Werminghoff «concordia episcoporum» betiteld : in ieder nummer worden de beslissingen nopens een zelfde punt heinnerd en opnieuw bevestigd : «ita omnibus tenere placet» (k. 6), «ita tenere volumus omnes» (k. 18).

Hier ook is de keizerlijke hulp op twee plaatsen afgesmeekt (k. 12, 25), gebeden voor hem en zijn gezin worden opgelegd (k. 32).

Langs een andere kant staat elfmaal, vóór de beslissingen van de regionale koncilies, een «capitulare dominicum» aangeduid.

Werminghoff heeft in dit «capitulare dominicum» een keizerlijk kapitulare van September 813 — en dan wel ook Boretius' n^{r} 78(25) — willen zien. De «concordia episcoporum» zou daarna opengesteld geweest zijn.

Edoch willen wij doen bemerken dat de «concordia» nog de keizerlijke hulp op twee punten vraagt: welnu op het tweede, zooals op an-

(22) J. BOEHMER en E. MUEHLBACHER (**Die Regesten der Kaiserreichs unter den Karolingern,** d I, Innsbruck, 1908, n^{r} 481) voegen er nog bij dat met een ander dokument (BORETIUS, n^{r} 77, 801-813) men alzoo tot het cijfer der kronijk van Moissac : 46, komt. Dit is zuivere mogelijkheid. Daarbij vermits de kronijk maar van vier in plaats van vijf regionale vergaderingen spreekt, moeten we aan dit 46 ook geen te absolute waarde hechten.

(23) Ze verschijnt in de zes handschriften te midden keizerlijke kapitulariën, tweemaal met de dateering «de anno tertio decimo»; maar, zooals we later hopen breedvoeriger te bewijzen, bevatten die handschriften toch ook andere, minder officieele. dokumenten.

(24) Uitg. in **Mon. Germ. Hist., Legum sect. III, Concilia,** t II, p. 1, ed. A. Werminghoff, Hanover, 1906, bl. 301.

(24) **Ibid.,** bl. 297.

(25) Negen der elf allusies van de «concordia» passen min of meer op dit dokument maar dit moet ons niet doen besluiten tot een rechtstreeksch verband tusschen beide teksten, daar hun vertrekpunt — de vijf koncilies — hetzelfde is.

dere, had dit reeds in de regionale vergaderingen gedaan geweest en ner gens vinden we in de «concordia» aangeduid dat de keizer in die zi al iets zou bewerkstelligd hebben; integendeel de elf citaties van he «capitulare dominicum» betreffen punten definitief in de vijf koncilie geregeld: «sicut in capitulare dominico et in conciliis».

Wij zouden lever in dit «capitulare dominicum» willen erkenne het keizerlijk dokument vóór de regionale koncilies gegeven waarin de t delibereeren punten — en wellicht voorgestelde oplossingen — aangedui zouden geweest zijn, dokument waarvan we het bestaan waarschijnlij noemden.

De «concordia» schijnt in ieder geval wel een zekere «collatio van de beslissingen der vijf eerste kerkvergaderingen in de zesde, t Aken, gedaan; «collatio» die aan de keizer niet onbekend moest blijver meer kunnen we, naar onze meening, niet zeggen.

Gaf daarna Karel de Groote een kapitulare ? Mogelijk, maar h is ons niet bewaard gebleven. Deed hij het, moeten we het verlies va zulk belangrijk stuk — de kroon op de kerkelijke wetgeving van d groote vorst, gesmeed ditmaal door een intieme medewerking van ker en staat — ten zeerste betreuren.

Stichting der Antwerpsche Kapucijnen door Farnese (1585-1586)

door

E. P. HILDEBRAND,

Archivaris der Belgische Provincie der Kapucijnen.

Veel onwaarheden werden geschreven nopen de komst der eerste Kapucijnen naar Antwerpen. Sommigen dagteekenen het feit van 1575 of 1577 en de weinig nauwkeurige Boverius durft zelfs bevestigen, dat Farnese reeds in 1577 zulke kloosterlingen bij zijn gevolg had, en wél met pauselijke goedkeuring (1).

Feitelijk zijn de eerste maar naar de Nederlanden gekomen in 1585. En de stichting van het klooster te Antwerpen (het eerste van heel het land) ging heel lastig. Zonder den sterken steun van Farnese zou ze nooit gelukt zijn. Hier willen we die geschiedenis opnieuw uiteenzetten, meest volgens onuitgegeven materiaal.

Men weet in welke woelige omstandigheden de Hertog van Parma alhier het bewind in handen nam, en op welke gematigde wijze hij te werk ging. Geen enkele grooten veldslag heeft hij geleverd. Zijn methode bestond in het omsingelen of blokkeeren der steden, om ze door honger

(1) BOVERIUS, **Annales,** t. I (Lugduni 1623), pp. 824-825.

en gebrek tot overgave te dwingen; en op die wijze heeft hij geluk waar al zijn voorgangers met hun geweld weinig vrucht mochten oogste

Het beleg van Antwerpen duurde natuurlijk lang; alle verbindi gen met de buitenwereld waren afgesneden en zelfs langs de Schel kon noch proviand noch munitie de stad bereiken. Heelemaal uitgepu moest zij zich eindelijk overgeven op 17 Augustus 1585.

Dat heuglijk beleg dier groote handelsstad is vermaard in de mil taire geschiedenis van Europa. Men mag gerust bevestigen dat de tijd genooten, Katholieken zoowel als Protestanten, met spanning het verloo der gebeurtenissen volgden, tot verre in het buitenland. Men beschouwd dat wapenfeit te recht, als de eindkamp tusschen twee verschillende gods dienstige stroomingen en tusschen het koningdom en den opstand. D overwinning van Farnese maakte zijn naam beroemd in gansch Europa

Onder hen die met groote belangstelling die gebeurtenissen volg den, moet men voorzeker de Kapucijnen rekenen uit het klooster te Pa rijs. Daar verbleven immers verscheidene kloosterlingen van Nederland sche afkomst; en ze verlangden vurig, om bij de eerste gunstige gelegen heid, hun levenswijze in ons land te komen overplanten. Vol ijver e vuur, wilden ze er ook alhier het hunne toe bijbrengen, om den Katho lieken godsdienst, die zoo geleden had, weer op te beuren en tot nieu wen bloei te brengen.

Dat ze reeds lang met een begeerig oog naar onze gewesten loe den, dat blijkt uit verscheidene aanduidingen.

Toen b.v. de bekende ascetische schrijver Mathias Bellintani d Saló (Salodiensis) in 1575-78 Commissarius Generaal der Orde was Frankrijk, was zijn bedoeling wel zijn werking uit te strekken «in regn Galliarum *et illis adjacentibus*» (want aldus omschrijft hij zelf zijn j risdictiegebied). En in 1577 bekwam hij van Rome de volmacht o godvruchtige broederschappen in te richten in Frankrijk, in Savooie e *in Vlaanderen* (2), een klaar bewijs dat reeds in dat jaar onze gewe ten hem aantrokken.

(2) MICHAEL TUGIENSIS, **Bullarium Capucinorum**, t. V (Roma 1748), pp. 3-5.

Dat verlangen om ook alhier te komen arbeiden, moest noodzakelijk nog aangroeien, toen spoedig Nederlandsche postulanten zich te Parijs kwamen aanbieden; en hoe grooter hun getal werd, hoe grooter ook de aandrang om naar het vaderland terug te keeren.

De kronieken der Orde vermelden een zekeren Br. Christophorus van Ieperen, Observant, die in 1578 Kapucijn werd, met de bedoeling om later die nieuwe levenswijze ook in België te helpen inbrengen; doch de dood kwam hem te vroeg vinden, om dat vroom verlangen te zien verwezenlijken (3).

In 1580 deed te Parijs een zekere Jozef van Honssem zijn professie; en in het testament, dat hij toen maakte, en dat nog bewaard wordt, wilde hij dat zijn bezittingen verkocht werden, om met de opbrengst een klooster te bouwen in *Antwerpen*, zijn geboortestad, «ou en autre ville convenable soit au pays de *Flandres*, France ou ailleurs» (4).

In 1585 nu, tijdens de roemvolle wapenfeiten van Farnese, schijnen die schoone verlangens en betrachtingen eindelijk in vervulling te zullen treden. Toen de religieuzen te Parijs vernamen dat Antwerpen gevallen was en weergewonnen voor den Koning van Spanje en dus ook voor den Katholieken godsdienst, waren de plannen rap gereed. Hun Italiaansche Provinciaal, P. Bernardus van Osimo, zond drie Nederlandschsprekende Paters naar Antwerpen: Joannes Mosman van Landen, Antonius Vooght van Gent en den reeds vermelden Jozef van Honssem van Antwerpen. Men vond het geraadzaam ze onder het geleide te stellen van een Italiaan, P. Felix van la Pedona; dat gebeurde waarschijnlijk ten aanzien der talrijke Italiaansche soldaten en kooplieden, in de Scheldestad gevestigd, alsook van Farnese zelf en zijn Italiaansche omgeving. In de wereld was P. Felix eerst soldaat geweest en roemvol had hij zich onderscheiden in den krijg tegen de Turken; dat feit, zoowel als zijn oorsprong, moest hem natuurlijk de gunst van Farnese en zijn omgeving verzekeren.

(3) Archief der Belgische Kapucijnen (voortaan geciteerd: ACB.), Antwerpen, III, 9013, p. 20.

(4) Parijs, Archives Nationales, Y. 122, f° 172.

De Provinciaal schreef voor die vier paters een plechtigen «obedientiebrief», waarvan er nog afschriften bewaard zijn (5). Daaruit vernemen we, dat ze naar Farnese gestuurd worden, om met hem te verhandelen «quae in mandatis habetis», zooals de tekst zegt. Het doel der reis wordt dus niet uitdrukkelijk aangegeven; maar het verloop der gebeurtenissen toont genoeg, dat ze kwamen om de streek te verkennen, om te weten of een kloosterstichting alhier mogelijk was of niet.

In dien tijd ging het reizen in onze gewesten met veel moeilijkheden gepaard. Niettemin mochten de vier Paters welbehouden aankomen. Vertrokken uit Parijs op 10 Sept. 1585, al een omweg makend langs Grevelingen en S.-Omaars, kwamen ze te Stabroek, waar ze den Hertog van Parma vonden, den 13 October.

Sedertlang kende de landvoogd de Kapucijnerorde ; gulhartig was dus het onthaal, ook vanwege zijn omgeving en de Italiaansche soldaten.

Ten onrechte heeft men geschreven dat Farnese de Paters naar de Nederlanden had geroepen; ze kwamen uit eigen beweging; maar eens dat ze er waren, is het stellig aan *zijn* werking te danken dat ze er gebleven zijn. Ook is het valsch dat ze te Antwerpen plechtig hun intrede zouden gehouden hebben, samen met zijn zegestoet: daarvoor kwamen ze anderhalve maand te laat....

Den 13 October schreef Farnese hun te Stabroeck twee aanbevelingsbriefjes, waarvan de minuut nog te Brussel bewaard wordt (6) daarmede moesten ze zich aanbieden bij den Raadspresident Richardot en den Stedehouder heer van Champagney, die verzocht werden hun een passend verblijf te zoeken. Feitelijk bleven ze eerst vier dagen bij de Observanten; maar daarna betrokken ze een deel van S.-Julianus gasthuis, waar ze een kleine kapel gebruiken konden.

Dat verblijf kon natuurlijk maar voorloopig zijn, in afwachting dat een definitieve woning zou gebouwd worden. Maar gansch uitgeput als

(5) Verscheidene afschriften vindt men in ACB.; daarenboven werd de tekst gedrukt in het **Annuarium Prov. SS. Trinitatis Hollando-Belgica FF. MM. Capuc.**, fasc. I (Bruxellis 1870), pp. 6-7.

(6) Algemeen Rijksarchief, Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse 247, nº 1789.

te midden van den algemeenen nood, scheen men niet haastig om in het bouwen van een klooster mede te helpen. Andere behoeften waren er genoeg, die groote sommen gingen eischen.

Die aarzeling van het stadsbestuur misnoegde grootelijks den landvoogd, zooals men ziet uit een onuitgegeven brief, dien hij op 25 December naar het magistraat schreef (7). Met genoegen heeft hij vernomen, zegt hij vooreerst, dat men over de Kapucijnen heel tevreden is en ze wel gaarne in de stad zou willen behouden. Om hun nu een klooster te stichten, zal hij gaarne zijn hulp verleenen. Maar het stadsbestuur zou hem een officieele aanvraag moeten doen, die hij dan naar Rome zou sturen, om alzoo de vestiging dier religieuzen alhier te bekomen. Doch hij steunt er op, dat de brief tenminste twee maand zou moeten geantidateerd worden; 't is te zeggen, dat men den schijn zou moeten hebben, de Paters gevraagd te hebben, zoohaast ze voor het eerst in de stad verschenen zijn (13 October).

Het antwoord op dezen brief is ons niet bekend; het zal wel ontwijkend of zelfs gansch afwijzend geweest zijn, daar het nog zoo lang geduurd heeft eer de zaak vooruitging. Uit een brief dien Granvelle schreef op 4 Januari 1586(8) vernemen we, dat het toen nog verre van zeker was of de ontworpen stichting zou lukken. «Et j'espère, schrijft hij, que Messieurs de la Cité ne vouldront empescher une si bonne œuvre, ny ne le pourroient faire si je voulois tenir ferme au contraire. Si toutefois en ce ilz demeuroient opiniastres, le remide sera, pour non les fâcher, d'en faire comme je l'ay escrit de les mettre aultre part.»

De mogelijkheid om liever in een andere stad een stichting te wagen, werd dus ernstig overwogen.

Dat alles ingezien, dachten de oversten te Parijs dat het oogenblik nog niet gekomen was om in de Nederlanden een stichting te kunnen de stad toen was, waar zooveel moest heringericht en hersteld worden,

(7) Oud afschrift in het Antwerpsch Stadsarchief, Fonds der Kapucijnen, ingebonden register, stuk nr 1.

(8) **Correspondance** du Card. de GRANVELLE, publiée par M. CH. PIOT, t. XII (Bruxelles, 1896), p. 145.

doordrijven; en na te Rome raad gevraagd te hebben, riep de provinciaal zijn kloosterlingen terug.

Deze wilden noch mochten vertrekken, zonder Parma, hun grooten weldoener, eerst te gaan groeten en danken. Doch deze kon het over zijn hart niet krijgen, de Paters te zien vertrekken, omdat hij hun ijver en hun goed voorbeeld noodig had, om het verwilderd volk tot betere gevoelens te brengen. Er werd dus overeengekomen, dat de Landvoogd zelf naar Rome zou schrijven en dat de Paters niet vertrekken zouden, eer het antwoord aangekomen was. Die beslissing moet genomen zijn op 17 Maart, want dien dag was het, dat Farnese schreef naar Paus Sixtus V in persoon.

Het is klaar dat de Paters fel bekommerd waren met den uitslag van dat schrijven. Ondertusschen predikten zij onvermoeibaar en wonnen ze ook de gunst van het volk. De menschen vertelden dat de Jezuïeten niet gaarne de nieuwe stichting hadden zien verwezenlijken. Dat was een valsch gerucht; en om het te logenstraffen, werd er door beide kloosterorden samen, op verzoek der Italiaansche soldaten, een openlijke geeselprocessie door de straten der stad gehouden, waarin beide orden broederlijk samen vertegenwoordigd waren. De ongewone plechtigheid maakte op het volk een diepen indruk, doch hier kunnen we daar niet méér over zeggen (9).

Ondertusschen was Farnese's brief te Rome aangekomen. En op 8 April zond Sixtus V zelf hem het antwoord (10). Daarin wordt gezegd, dat de Kapucijnen te Antwerpen dienen te blijven en dat er zelfs nog méér zullen gestuurd worden. De paus heeft de zaak besproken met Kard. Santori, protector der Orde, die ook meteen denzelfden dag een brief naar de Paters schrijft (11). Streng verbiedt deze Ant

(9) P. HILDEBRAND, **Een Geeselprocessie te Antwerpen in 1586**, in **Ons Geestelijk Erf**, Dl. V, 1931, blz. 5-13.

(10) Het Italiaansth origineel van dezen brief berust nog altijd in ACB., I, 3866; tot hiertoe bestaan er slechts uitgaven van in het Latijn BOVERIUS, t. II, p. 186; MICHAEL TUGIENSIS, t. IV, p. 85; **Annuarium** fasc. I, pp. 9-10.

(11) Het origineel ging verloren; Latijnsche uitgaven van den brief vindt men bij dezelfde schrijvers als in de vorige noot, seffens na den Pauselijken brief.

werpen en de omstreken te verlaten, zonder zijn speciale permissie of die van het generaal kapittel. Beide brieven zijn vol lof voor de Kapucijnen en hun werking alhier.

Ondertusschen was het getal der kloosterlingen allengs vermeerderd; in Juni 1586 waren er reeds zes Paters en één leekebroeder. Er ontbrak hun nog slechts een definitief verblijf. Doch de klimmende populariteit der Paters en de steun van machtige beschermers, van Farnese vooral, zouden spoedig de laatste beletselen uit den weg ruimen.

In een Italiaanschen brief, dien de landvoogd op 21 Juli 1586 naar P. Felix schreef (12), mocht hij eindelijk aankondigen, dat hij van het stadsbestuur een gunstig schrijven ontvangen had. Men hield er aan, de Kapucijnen in de stad te zien vestigen voorgoed; en zelfs, met de hulp van eenige godvruchtige personen, zou men hun een klooster bouwen. Farnese had geantwoord, schreef hij, dat men maar seffens de hand aan het werk zou slaan. En hij verzocht de Paters, het klooster te willen aannemen, dat hun aldus aangeboden werd.

Kort daarop (we weten het door een brief van octrooi, waarover straks), werd een commissie ingesteld, om het stichten van dat klooster te bespoedigen en te regelen. De leden waren gekozen in den Raad van Brabant en het Stadsbestuur van Antwerpen.

Op zoek naar een behoorlijk terrein, koos die commissie een eigendom op de Paardenmarkt, daar waar thans St-Antoniuskerk staat. De eigenares, Vrouw Maria De Vos, weduwe Pels, eischte een overdreven prijs. Daar de vrouw niet toegeven wilde en de zaken toch bespoedigd moesten worden, verleende Philips II op 17 Aug. open brieven van octrooi (13), waarbij hij toeliet de erve te koopen en ze zelfs desnoods langs wettelijken weg te onteigenen. Dat laatste geschiedde. Men

(12) ACB. I. 3838. Latijnsche vertalingen bij de schrijvers geciteerd in noot 10; maar Boverius en Michaël Tugiensis geven den brief ten onrechte als geschreven door Kardinaal de Montealto!

(13) Origineel op perkament met groot zegel (beschadigd) in ACB. I. 7228T; afschrift in het Antwerpsch Stadsarchief, Fonds der Kapucijnen, ingebonden register nr 2.

ziet dus dat men heel ten onrechte geschreven heeft (14), dat door de Vrouw de grond aan de Paters werd *geschonken*. In 's konings naam en op zijn kosten werd het eigendom gekocht door den heer Veusels, lid van den Raad van Brabant; hij betaalde de overdreven som van 12,000 gulden, of zelfs 13.000, als men al de onkosten in rekening brengt alhoewel experten vonden dat het eigendom er geen 11.000 waard was.

Op die erve stond een huis, dat spoedig tot een voorloopige woning ingericht werd, in afwachting dat kerk en klooster zouden gereed zijn.

Dat was de oorsprong van het eerste Kapucijnerklooster op Nederlandschen bodem.

Het Generaal Kapittel der Orde, dat met Sinksen 1587 te Rome gehouden werd, onthief de Belgische paters aan het gezag van den provinciaal te Parijs. Ze bekwamen een eigen Commissarius Generaal en van nu af was de toekomst der Belgische Provincie verzekerd.

Om tot dat doel te geraken, hadden de Kapucijnen van den beginne af veel vrienden en machtige beschermers noodig gehad; het waren vooral de Observanten, de Jezuïeten, de Italianen, en meest van al nog de machtige landvoogd Farnese. Het is maar de zuivere waarheid als men hem den stichter noemt van het Antwerpsch Kapucijnerklooster het eerste van het land.

In de schriften van dien tijd, vindt men gedurig kostbare getuigenissen voor het gestreng leven der Paters en hun onverdroten ijver voor het goed en het prediken op straat en in de kerk.

Des te meer is men verwonderd Eug. Gens de eerste Kapucijnen «des parasites» te hooren noemen; en van hen sprekend, schrijft hij het

(14) Fl. PRIMS en M. VERBEECK, Antwerpsch Straatnamenboek (Antwerpen, 1926), blz. 324, § Vliegenstraatje : «'t Zijn de weduwe en de kinderen van dezen Ulriek Pels die aan de Capucienen door Farnese bijgeroepen..., den grond geven...» De tweede valsche bevestiging dat Farnese de Kapucijnen geroepen had, wordt nog herhaald blz. 155 § Kapucienenhof . «De Paters Kapucienen waren hier uit Italië bijgeroepen geworden door Alexander Farnese». De bevestiging dat ze uit Italië kwamen, is een derde dwaling die hier bevestigd wordt; ze kwamen feitelijk uit Parijs; en zoo er bij hen ook een Italiaan was, woonde die al geruimen tijd in Frankrijk voor zijn komst naar België...

voord «fainéantisme» (15). Ook Mertens en Torfs, na de geeselpro-essie beschreven te hebben, die wij ook met een paar woorden vermeld hebben ,schrijven dat men daarna van die instelling niets meer ver-neemt, *zoomin als van de Kapucijnen zelf* (16).

De tijdgenooten hebben anders over den ijver der Pater geoor-deeld.

We weten toch dat reeds Joannes van Landen, een der eerstgekomen kloosterlngen, in het prediken onvermoeibaar was. Hij was een echt «straatpredikant», gelijk men er thans in verscheidene landen vindt. Hij doorliep de stad en aan de kruispunten der groote verkeerswegen liet hij maar zijn woord hooren. Aldus kon hij ook de onverschilligen en de Protestanten bereiken, die hij in de kerk vergeefs zou afgewacht heb-ben. Later predikte hij in de Kathedraal met evenveel bijval. Denzelfden dag preekte hij soms tweemaal in de stad, in verschillende kerken, en ging dan nog drie of vier preeken houden in buitensteedsche parochiën, zoo-dat hij gansch afgemat naar het klooster terugkwam (17).

Den 9 April 1590 schreef Petrus Canisius naar Mannaerts (Ma-nareus), provinciaal der Belgische Jezuïeten: «We zijn blij, dat de brave Kapucijnen (bonos fratres Capucinos), nu in België gevestigd, ook met vrucht verblijven te Antwerpen en te Brussel, gelijk zij ook in Zwitserland allen lof verdienen, zoodat zij bijna onze eigen religieuzen in de schaduw stellen; wel in acht plaatsen staan ze fel in de gunst der Katholieken» (18).

Ook te Antwerpen waren ze fel populair; en zoo we in 1588 en 1590, Bisschop Torrentius (Van der Beken) den heropbloei van het

(15) **Histoire de la Ville d'Anvers** (Anvers 1861), p. 565.

(16) **Geschiedenis van Antwerpen,** Dl. V (Antw. 1848), blz. 288-289.

(17) Dat weten we vooral door de aanteekeningen van een tijd-genoot, Hippolytus van Bergamo, die lange jaren te Antwerpen woonde. Zie **Annuarium,** fasc. II, pp. 16 en 24.

(18) B. PETRI CANISII, **Epistolae et Acta,** t. VIII (Frib. Brisg. 1923), pp. 305-307: «Gaudemus insuper bonos fratres Capucinos in Belgio introductos, Antverpiae et Bruxellis non sine fructu versari, quemadmodum in Helvetia quoque commendantur, ut nostros propemo-dum obscurent, vel octo in locis gratissimi Catholicis.»

Katholicisme in zijn stad hooren verkondigen (19), dan weten we da de Kapucijnen daar voor een groot deel aan medegewerkt hebben. Wan in zijn officieel verslag voor Rome, schrijft dezelfde bisschop in 159 uitdrukkelijk : «Dat soort kloosterlingen, vroeger in België heelemaa onbekend, werd door den Bisschop van Antwerpen eerst ingebracht(?).. tot groote stichting van het volk. Die vrome mannen geven immers aa de hoovaardige, machtige, verwijfde en zinnelijke Antwerpsche burger een prachtig voorbeeld van godsvrucht, nederigheid en zelfverachting dagelijks mogen ze groote vruchten inoogsten (20).»

De minst verdachte hulde werd aan hun ijver gebracht door d Protestanten, in dien zin dat dezen hen van den beginne af met hu spot en laster hebben vervolgd. Het is waarlijk merkwaardig, dat di nederige stichting te Antwerpen, zelfs in het buitenland van den beginn af, zoo opgemerkt werd. Nauwelijks drie of vier jaar na hun aankoms alhier, verschenen er reeds spotschriften tegen hen, zoowel in Engelan als in Holland.

In een boedelbeschrijving uit Leiden, in 1588, dus 2 jaar na d aanvaardig der Paters alhier, zien we dat in het sterfhuis van Burge meester Jan van Brouchoven, gevonden werd «een figuyr van de Je suiten ende Caputzynen.» (21). In dit jaar waren de Kapucijnen noc in Holland, noch in Duitschland, noch in België gevestigd, tenzij t Antwerpen en te Brussel; en reeds verschenen ze aldus op een spot print! Ze kwamen er in gezelschap der Jesuïeten, hier zoowel als i

(19) **Bulletin de la Commiss. Roy. d'Hist.,** 3e **série,** t. XI (1870) p. 216; **Précis Hist.,** t. XXVI (1877), p. 716.

(20) **Analectes p. servir à l'Hist. Eccl. de la Belg.,** t. XV (1878) p. 385: «Hoc religiosorum genus, in toto Belgio antea ignotum, ab epis copo Antverpiensi primum introductum... maxima cum populi aedifica tione. Pii enim viri isti superbis, potentibus, delicatis et luxuriosi civibus Antverpiensibus maximum pietatis, humilitatis, sui contemptu exemplum praebent et maximos indies fructus adferunt.» — Natuurlijk is het de bisschop niet die de Kapucijnen te Antwerpen inbracht; wan bij hun komst en hun officieele aanvaarding, stond de Antwerpsche bis schopszetel ledig; juister zou geweest zijn, dat hun eerste stichting i het grondgebied van dat bisdom geschiedde...

(21) **Het Boek,** Dl. VII (1918), blz. 92, § 40.

andere landen, hun groote strijdmakkers in den kamp tegen de Hervorming.

Nooit hebben we een exemplaar van dat schimpschrift gezien. Beter zijn we ingelicht nopens een andere karikatuur, die rond denzelfden tijd in Engeland verscheen. Een onuitgegeven exemplaar ervan, voorzeker het eenige dat nog bestaat, berust in het British Museum (22).

Het draagt vanboven het opschrift: «A Newe Secte of Friars called *Capichini*»; en daaronder een houtgravuur, met het beeld van twee rechtstaande Kapucijnen; en men moet bekennen dat het kostuum nogal trouw weergegeven is. Slechts hun mantel is alleszins veel te lang. Eén der Paters is verslonden in de lezing van een boek, zijn brevier natuurlijk, terwijl de andere op den schouder een bedelzak draagt en een korf onder den mantel.

Daaronder staan twaalf Engelsche verzen, een beetje onregelmatig gebouwd, met sterke en zwakke rijmen dooreen, zonder vaste orde; twee zelfde rijmen komen elk tot viermaal terug. Ziehier nu den tekst met de vertaling :

«These newe freshecome Friars being sprong up of late,
doe nowe within Andwarpe keepe their abidinge :
Seducinge much people to their damned estate,
by their newe false founde doctrine the Gospel deridinge.
Sayinge and affirminge, which is no newe false tidinge,
that all suche as doe the Popes doctrine dispise :
As damned soules to hell muste be ridinge.
For they doe condemne them with their newe found lie (23),
These be the children of the worlde counted wise :
whose wisedome is folly to God and his elect.
But let Sathan worke all that he can deuise,
God it is alone which the Gospel doeth protect.»

(22) Huth. 50 (43).

(23) Lie : Het moet lies zijn in het meervoud, daar het woord rijmen moet met dispise, wise en diuise.

In 't Nederlandsch kan men dat aldus vertalen : Deze nieuw verschgekomen kloosterlingen, onlangs ontstaan, houden nu in Antwerpe hun verblijf. Ze verleiden veel volk tot hun gevloekte levenswijze, doo hun nieuwe valsch gevonden leering, die met het Evangelie spot. Z zeggen en bevestigen (wat geen nieuwe valsche tijding is), dat al w 's Pausen leering versmaden, als verdoemde zielen ter helle zullen moe ten rijden. Want ze veroordeelen hen, met hun nieuwgevonden leu gen(s), dat deze de kinderen der wereld zijn, voor wijs gehouden, maa wier wijsheid dwaasheid is bij God en zijn uitverkorenen. Maar la Satan doen al wat hij kan verzinnen: God is het alleen, die door h Evangelie gesteund wordt».

Zoo die gedachten noch nieuw noch heel dichterlijk zijn, mag me toch bekennen dat de uitdrukking niet slecht gevonden is; het Engelsc vers klinkt vlot en vloeiend.

Wat ons hier, van ons standpunt uit, het meest aanbelangt, is d de Kapucijnen onverschrokken predikers waren en veel volgelingen hac den ,t.t.z., waarschijnlijk veel roepingen tot hun orde, aangezien er va hun «gevloekte levenswijze» spraak is.

Het stuk is niet gedagteekend. Stellig kan men het niet achterui schuiven tot na 1617, gelijk de bekende P. Cuthbert doet (24). In h tweede vers heeft hij stellig de vermelding van Antwerpen(Andwarpe niet opgemerkt of niet begrepen; anders zou hij niet schrijven dat h stuk zinspeelt op de komst der Kapucijnen te Londen !

Onmogelijk zelfs kan men het spotschrift dateeren uit de XVI eeuw, toen de kloosters der Orde in onze gewesten reeds zoo talrij waren; de schrijver kent slechts de stichting van Antwerpen; Bruss (1587) en Gent (1589) worden nog niet vermeld. En de stichting Antwerpen zelf, is iets heelemaal nieuws, de kloosterlingen zijn maa onlangs gekomen...

Het feit dat hij spreekt van veel roepingen, schijnt ons terug brengen tot het jaar 1589 tenminste; want in 1587 waren er slech enkele en in 1588 geene; daarentegen werden er 12 novices ingeklee

(24) **The Capuchins**, t. II (London [1930]), p. 338.

n 1589, waaronder drie Antwerpenaren en zelf een Schot van koninkjken bloede, Archangelus Forbes (25).

Tot nader bewijs, dagteekenen wij dus dit schotschrift van het jaar 589. Toen waren de Paters hun kerk aan het voltrekken te Antverpen. In den loop van het jaar nog werd ze plechtig ingewijd, wat ellig ook de aandacht van vriend en vijand zal gaande gemaakt hebben. Daar ligt wellicht de gelegenheid tot het drukken van het eigenaarig stuk.

Spoedig volgden stichtingen in ontelbare Belgische steden; en de roote bijval die men toen overal genoot, deed spoedig de moeilijkheden er eerste jaren vergeten. En daarom was het misschien niet misplaatst r hier eens de aandacht op te vestigen, dat zonder den sterken steun n het krachtdadig optreden van Farnese het inbrengen der Orde in de Nederlanden in 1585-1586 niet zou gelukt zijn.

(25) **Annuarium,** fasc. II, pp. 36-37

Le Chirographe en Flandre, en Brabant et aux Pays-Bas du XIVe au XVIIe siècle (1)

par

HUBERT NELIS,

Conservateur aux Archives Générales du Royaume.

La présente note n'a pas pour but de faire connaitre l'acte désigné au moyen-âge par le mot *Chirographum* (acte de droit privé expédié à plusieurs exemplaires muni d'une partie de légende commune). Encore moins vise-t-elle à mettre en relief, comme il le faudrait néanmoins, les diverses modalités de son emploi dans nos anciennes provinces belges. Elle veut simplement attirer l'attention, de la manière la plus concise, sur un mode d'emploi dans des contrées insoupçonnées jusqu'à présent.

Pour la meilleure compréhension historique de la question, nous supposons connus du lecteur ces quatre points essentiels.

1/ Les plus anciens chirographes signalés en Belgique ne remontent guère au delà du milieu du XIe siècle (2).

2/ Avant la fin du XIIIe siècle, la forme chirographaire est employée pour toute espèce d'actes, soit d'intérêt publique ou général, soit de droit privé (contrats, etc.).

(1) Travail préparé en commun avec M. Jules Simon, vice-président au Tribunal de première instance à Bruxelles.

(2) Voir une donation, de 1040 à 1058 dans le chartrier de l'abbaye de S. Pierre, aux Archives de l'Etat à Gand.

3/ Au XIIIe et au XIVe siècle la forme chirographaire est utilisée exclusivement par les échevinages communaux dans le comté de Hainaut et exclusivement aussi dans la partie romane du duché de Brabant (arrondissement de Nivelles).

4/ Si la Wallonie est généralement un pays de chirographe au moyen-âge, la Flandre et le Brabant, par contre, ont connu depuis 1380 le chirographe, à *l'état exceptionnel* chez les échevins, à l'état répandu chez les particuliers. Au surplus, dans les Pays-Bas actuels, le chirographe a été d'un usage courant jusqu'au début du XVIIe siècle.

Ce sont ces derniers faits que nous voudrions mettre en lumière ici, car jusqu'à présent ils sont restésentièrement ignorés, les diplomatistes s'en étant tenus au moyen âge strictement dit.

Un premier point que cette note fixera comme acquis, c'est que le chirographe n'a pas été, comme on l'avait cru jusqu'ici, la propriété exclusive de nos provinces wallonnes. En Flandre et en Brabant, au contraire, on a fait usage de la charte divisée en deux exemplaires séparées entre elles au moyen d'une légende chirographaire. Les exemples suivants témoignent assez de cette coutume; mais faut-il y voir l'expression d'espèces d'îlots juridiques au milieu de contrées où la charte scellée règne en maîtresse? Pour nous, la réponse n'est pas douteuse, nous avons affaire à des usages locaux ou régionaux.

I. CHIROGRAPHES EN BRABANT (3)

A. Chartes échevinales.

16 *mars* 1399 (n. st) - Donation devant les échevins de Maldeghem, à Machelen. (4)

12 *septembre* 1493. - Vente devant les échevins de Pamele (5)

B. Chartes n'émanant d'aucune juridiction publique.

(3) Pour les exemples il y a lieu de se reporter aussi aux références données sous la rubrique: Chirographes par ordre de matière.

(4) Chartes diverses. Archives générales du Royaume.

(5) **Ibidem.**

7 *mars* 1364 (n. st.) - Bail notifié par les proviseurs et la maîtresse de Ter Arken, à Bruxelles. (6)

8 *septembre* 1392. - Accord entre l'abbaye de Villers et Arnoul van den Houte devant six chevaliers des environs d'Anvers (7).

12 *avril* 1396 - Relation concernant l'achat d'une terre à Saventhem par la veuve de Henri van der Meren, seigneur de Saventhem (8).

Mars 1558 (n. st.) - Bail chirographaire au profit de l'hôpital St. Pierre de Bruxelles (9).

13 *novembre* 1566 - Bail chirographaire (en papier) (10).

II. CHIROGRAPHES EN FLANDRE.

C'est dans l'ancien comté de Flandre que nos recherches ont amené le plus grand nombre de chirographes. Nous ne tirerons encore aucune conclusion de cette constatation, puisque des recherches ultérieures dans les archives brabançonnes mettront sans doute au jour de nouveaux exemples de chirographes.

De même qu'en Brabant, on peut noter l'emploi du chirographe tant par les échevins que par des particuliers.

A. CHIROGRAPHES ECHEVINAUX

Les premières chartes échevinales sont du début du XIVe siècle, les plus récentes de 1590 (circa). Quant à leur groupement territorial, elles se laissent classer, soit aux environs de Gand, soit aux environs de Bruges.

I. Arrondissements d'Alost, de Gand et d'Audenaerde.

Tronchiennes (Echevins)

(6) Cartulaire de Groenendael, Etablissements religieux n° 16239 fol. 118, Ibidem.

(7) Acquits de Brabant. Ibidem.

(8) Archives de l'Hôpital St. Pierre, H. 8., à Bruxelles.

(9) Archives des Hospices Pauvres de Ste Gudule B. 171, à Bruxelles.

(10) Archives de l'Hôpital de l'infirmerie, H. 275, à Bruxelles.

11 août 1313, Acte de vente chirographaire (11)

Oosterzeele (Echevins)

14 mai 1381. Arrentement (12).

Schendelwindeke (Echevins)

21 novembre 1441. Donation. Le texte porte : «Wettelike cyrographe»..... (13)

Audenarde (Echevins)

29 Octobre 1438 et 1 juin 1462 (14).

Maeter (cant. Audenarde) (Echevins)

10 janvier 1443 (n. st.) Acte de vente chirographaire (15)

Seeverghem, (Echevins de la seigneurie de Steenkerke à)

10 juin 1496. Acte de vente chirographaire (16).

Meere-lez-Gand (Echevins)

11 mai 1449. Acte d'achat d'immeubles (17).

Smeerhebbe (arr. Alost) (Echevins)

8 décembre 1461. Vente d'un pré à Smeerhebbe (18).

Neder Boelare (Echevins)

16 février 1462 (n.st.) Acte de vente chirographaire (19)

2. Arrondissement de Bruges.

Assebrouck (Cour féodale de)

1580, Accusé de réception (20).

(11) DE GHELLINCK, **Chartes et documents concernant la famille de Vaernewyck,** 2e partie, p. 55-56.

(12) J. BETHUNE, **Cart. de Ste Elisabeth de Gand,** p. 120.

(13) Chartes diverses. Archives générales du Royaume.

(14) Trésor de Flandre, fonds Diegerick. Archives de l'Etat, Gand.

(15) DE GHELLINCK, **Chartes et documents concernant la famille** de Vaernewyck, sér. II, p. 365.

(16) **Ibidem,** p. 456-457.

(17) Trésor de Flandre, série II, Archives générales du Royaume.

(18) Série : Cartons bruns. Archives de l'Etat, Gand.

(19) Série II. Archives générales du Royaume.

(20) GILLIODTS, **Inv. dipl. arch. de l'Ecole Bogarde, à Bruges,** p. 614, n° 621.

St. Pierre sur la Digue (Cour féodale)
28 juillet 1568. Accusé de réception (21).
Oostcamp (Cour féodale)
10 mars 1541 (n. st.) Accusé de réception (22)
Lisseweghe (Cour féodale)
20 mars 1541 (n. st.) Accusé de réception (23)
Heyst sur Mer (Cour féodale)
22 Octobre 1550. Accusé de réception (24)
Ruysselede (Cour féodale)
29 février 1559 (n. st.) Certificat (25)

B. CHIROGRAPHES DES ERVAEGHTIGE LIEDEN, à Gand

Il y a lieu de mentionner à part quantité de contrats juridiques passés devant une juridiction spéciale, celle des «Ervachtighe lieden» de Gand. Cette institution flamande, qu'on peut aisément comparer aux voirs-jurés de Tournai et du Hainaut du Moyen Age, exerçait (26) la juridiction volontaire; détail frappant, beaucoup d'actes émanés d'elle (nous en avons compté une vingtaine au moins) se présentent sous la forme de chirographe ou de chartes à deux ou trois exemplaires délivrées aux parties. La plus ancienne pièce que nous connaissons est de l'année 1313 (27), la plus reculée en date de 1380 (28).

Quant à la nature des chirographes, elle est des plus variée, comme on peut voir dans les cartulaires de N. de Pauw, J. Béthune et de Ghellinck;

(21) Ibidem, p. 572, n° 562.
(22) Ibdime, p. 438, n° 413.
(23) Ibidem, p. 438, n° 414.
(24) Ibidem, p. 475, n° 451.
(25) Ibidem, p. 512, n° 490 .
(26) A Mons notamment.
(27) Acte de vente du 5 avril 1313 (n. st) dans N. DE PAUW, Cart. des Artevelde..., p. 575.
(28) Acte du 9 août 1380, dans V. VAN DER HAEGHEN, Het klooster ten Walle... Gent (1888), p. 160.

7 novembre 1325. Donation aux ligueurs de Gand (29).
17 octobre 1341. Fondation d'anniversaire (30).
2 novembre 1341. Donation à vie (31).
20 novembre 1354. Vente d'immeuble (32).
7 septembre 1360. Legs (33).
10 novembre 1352. Arrentement (34).

C. ACTES CHIROGRAPHAIRES DE PARTICULIERS EN FLANDRE

Ce paragraphe est la partie la plus neuve de notre communication. Que des autorités communales et échevinales aient fait usage en Flandre à la fin du moyen âge de la charte chirographaire, il n'y a là, à la rigueur, pas de raison de s'en étonner, ces corps administratifs ne faisant que suivre une tradition du XIIIe siècle, mais que des particuliers, ou des groupements sans personnalité juridique reconnue, aient constamment fait appel pour des transactions au chirographe, voilà ce que l'on n'avait jamais mis en lumière et que nous tenterons d'établir le plus brièvement possible.

C'est presque uniquement à Gand et ses environs, ainsi qu'à Bruges, que nous avons trouvé des chirographes de particuliers, mais il va de soi que cela tient surtout, supposons-nous, à la nature locale de notre documentation et que nous ne prétendons pas, loin de là, qu'ailleurs l'usage du chirographe, entre particuliers, ait été inconnu.

Nous ne pouvons citer ici tous les spécimens que nous avons rencontrés (une quarantaine) ; quelques exemples suffiront:

22 novembre 1358: Dons aux Chartreux de Gand. Acte passé devant deux prêtres de Gand.

(29) J. BETHUNE. **Cart. Ste Elisabeth,** p. 72.

(30) A noter la légende caractéristique : **Sond,** dans: N. DE PAUW p. 62.

(32) **Ibidem,** p. 292.

(33) **Ibidem,** p. 511.

(34) DE GHELLINCK, **Chartes et documents concernant la famille** de Vaernewyck, 1ère partie, p. 181.

6 février 1304: Un homme et une femme attestent la vente qu'ils ont faite devant les échevins (de Bruges ?). Charte chirographaire (35).

1333 : Attestation chirographaire d'une vente de deux maisons à Bruges par Gauthier van Poelvoorde, chevalier (36).

23 mai 1356: Les Bogards de Bruges reconnaissent qu'ils doivent distribuer chaque année 100 pains aux pauvres(37). Les Bogards de Bruges s'adressent de préférence, depuis le milieu du XIVe siècle au système chirographaire pour mettre par écrit certains de leurs actes juridiques.

7avril 1359 : Les Bogards de Bruges s'engagent à payer les revenus de 7 chambres, montant à 3 sous, 6 deniers (38).

2 mars 1401: Les Clarisses de Bruges donnent, par leur consentement, aux Bogards la possession d'une maison dans cette ville moyennant paiement d'une rente annuelle de 8 sous (39).

5 octobre 1472: Fondation en faveur de la confrérie St-François en la chapelle des Bogards (40).

Un acte particulièrement intéressant est le suivant du 18 avril 1570; c'est la notification par le doyen de Saint-Donatien de Bruges, juge ecclésiastique, d'une citation faite devant la cour ecclésiastique de cette ville. La charte est un chirographe muni, notons le, du sceau du juge en question (41).

Dans l'arrondissement de Gand, on peut signaler, à titre d'échantillon, les chirographes suivants; on notera que ce sont, en majeure partie, des baux.

(35) L. GILLIODTS, Env. dipl. arch. Ecole Bogards, à Bruges, p. 193, n. 5

(36) Ibidem, p. 224 - 70.

(37) Ibidem, p. 301, n° 219.

(38) Ibidem, p. 308, n° 235.

(39) Ibidem, p. 331, n° 281.

(40) Ibidem, p. 67-70.

(41) L. GILLIODTS, Ibidem, p. 568, n° 567.

19 mai 1377: Bail d'un bonnier de bruyère, situé à Moerbeke; acte passé devant plusieurs personnes (42).

26 mai 1443: Bail du béguinage Ste-Elisabeth de Gand (43).

1446: Bail chirographaire d'une terre à Ertvelde (44).

(v. 1502): Bail chirographaire par le béguinage Sainte-Elisabeth de Gand (45).

13 juin 1502: Quittance de la grande dame du même béguinage (46) Trois exemplaires chirographaires.

10 janvier 1555 (n.s.): Bail dressé par le même béguinage d'une ferme située à Ertvelde (47).

III. OBJET DU CHIROGRAPHE.

L'appellation «Chirographe» et l'acte juridique que ce mot désigne n'ont pas disparu dans notre vocabulaire usuel. Ils servent actuellement à désigner des contrats nettement déterminés de droit maritime, commercial et notarial. Nous n'avons pas à rechercher ici quel lien relie ces documents aux pièces appelées au moyen âge du nom de chirographes.

Contentons-nous, pour le XVIIIe siècle, de rappeler cette définition:

«Acte qui demandait par sa nature d'être fait double. On l'écrivait deux fois sur le même parchemin et à contresens; on mettait dans l'intervalle en gros caractères le mot *chirographe*; on coupait ensuite la feuille par le milieu de mot soit en ligne droite soit en dentelure.» *Encyclopédie des connaissances humaines.* Yverdon, 1771, t. IX, p. 4927).

Si l'on veut connaître maintenant ce que, du XIVe au début du XVIIe siècle, on a entendu par acte chirographaire, chirographe, letter van syrograffien (48), il n'y a qu'à parcourir un grand nombre de

(42) J. BETHUNE, Cart. Ste Elisabeth, p. 116.

(43) Ibidem, p. 162.

(44) Ibidem, p. 166.

(45) Ibidem, p. 185.

(46) Ibidem, p. 184.

(47) Ibidem, p. 206.

(48) Acquits de Lille, carton 136. Archives générales du Royaume Légende caractéristique.

ièces désignées sous ce nom. On verra qu'une grande variété d'actes e groupe sous ce vocable ; ce qui caractérise essentiellement alors le hirogaphe, c'est que, matériellement parlant, c'est un acte fait en deux u trois exemplaires (49) ; puis, que les contrats qu'ils notifient sont aits sans l'intervention d'aucune autorité publique et sous la seule ga- antie des parties contractantes. Ce sont donc avant tout des actes sous eing privé.

A. Contrats de travail.

Le premier contrat que nous signalons n'est pas originaire des Pays-Bas, mais il ne montre que mieux la généralité d'emploi de l'acte hirographaire en fait de contrats.

26 février.* Convention entre les maîtres de la fabrique de l'église St. Lambert à Liége et maître Colard Joses de Dinant, en vue de la confection d'une croix en cuivre à placer sur la grande tour de l'église St-Lambert. Chirographe sur papier.

Au bas: «Tesmoins ces présentes cédules faites par chirographe le XXVe jour.....» (50).

7 septembre 1447: Contrat entre la duchesse de Bourgogne et maître Michel Goetghebuer, maître-maçon, à Bruges, pour l'exécution d'un travail à l'hôtel ducal dans cette ville.

Notes: En haut, la moitié de la légende: C H I et, en bas, la moitié de la légende: A H E (51).

2 juin 1467 : Jean Michiels, marchand de bois, à Bruges, s'engage à livrer à Jean van den Bussche une certaine quantité de poutres pour la confection d'une galerie à l'hôtel ducal à Bruges. Chirographe en papier (52).

(49) DE GHELLINCK, **Chartes et documents** 1ère partie (1899), p. 188.

(50) **Leodium**, t. IX (1910), p. 31.

(51) Acquits de Lille, carton 965 A G. A. Un contrat analogue du 7 septembre 1447 avec mention Antoine Gossuin, charpentier, à Bruges, devant P. Bladelin et Paul Deschamp.

(52) **Ibidem**, c. 966. A la fin : **«Hier af ziin brieven in manieren van cyrographe geteekent met a. b. c. d.»**

Voici un contrat de travail, d'un intérêt capital, au point de vu artistique, de la ville de Malines.

27 août 1582: Le magistrat d'Arnemuiden s'entend avec maître Jea Ingels, fils, horloger à Malines, au sujet de la livraison pa lui de : «200 *gevyste noten*, 4 *yzeren handen en* 4 *raders*, *benevens alle de hamers en klepels...*», puis vient la promess de réparer l'horloge et les cloches pour la somme de 125 fl de Brabant. Chirographe, en papier, signé par Jean Ingels (53)

B. Baux chirographaires.

Nous avons signalé déjà l'habitude qui s'était établie depuis l XIVe siècle de dresser des baux entre particuliers au moyen du chiro graphe; nulle forme ne leur convenait mieux pour garder de commu accord le souvenir d'un contrat juridique nettement fixé.

Mais, à côté du bail proprement dit, il faut joindre les attesta tions de bail et les nombreux engagements réciproques que celui-ci peu entrainer. Voici un exemple frappant de ces nombreux actes emprunt à la Gueldre (cant. de Tiel).

27 novembre 1569: Jean Willemszoon déclare avoir loué à bail dan la juridiction de Zandwyck un immeuble pour la somme annuell de 3 florins du Rhin pendant une durée de 20 ans, aux con ditions stipulées dans le bail écrit (pachtbrief) (54).

Pour la province de Zélande on peut relever les attestations d baux suivants :

28 avril 1418 (55) ;
2 mai 1437 (56);

(53) **Verslagen omtrent 's ryks oude archieven**, T. XLIX, (1927) 2e Deel, p. 384, n. 292.

(54) **Ibidem**, t. L.. 2e Deel (1928), p. 296.

(55) C. DE WAARD, **Inv. oude archieven der Godshuizen te Mid delburg**, p. 301, n. 74.

(56) **Ibidem**, p. 318, n. 142.

2 février 1472 (n. st.) (57);
5 novembre 1513 (58);
7 avril 1513 (59).

C. *Accords mutuels. Contrats commerciaux.*

Le chirographe servait aussi à acter certains accords d'ordre professionnel entre particuliers que l'on ne jugeait pas nécessaires de passer devant des autorités juridiquement constituées. Nous n'avons, il est vrai, rencontré que deux pièces de ce genre, mais elles sont fort remarquables :

Octobre 1368: Jean de Caldman, marchand anglais, et Gérard de Wynendale, bourgeois de Bruges, conviennent d'expédier et de vendre en Angleterre une partie de vin du Rhin. Chirographe avec traces de sceau (60).

12 mai 1572 : Nous empruntons à l'archiviste Joosting la notice suivante: «*De abdij van Dikningen* (prov. Drenthe) *komt overeen met de buren van Wyshoven, Dribende, Spyn en Holte, die rogge- of haverzacht moeten opbrengen omtrent de betaling dier pachten*» (61). Chirographe signé.

D. *Quittances chirographaires.*

Les archives hospitalières de Bruges nous ont fourni quelques exemples précieux de quittances sous forme de chirographe. La série débute vers le imlieu du XIVe siècle.

1363: Les Bogards de Bruges donnent quittance pour le paiement d'une rente de 6 sous(62).

(57) **Ibidem,** p. 355, n° 291.

(58) **Ibidem,** p. 395, n° 435.

(59) **Ibidem,** p. 396, n° 439.

(60) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, **Inv. arch. de Bruges,** t. II, p. 249.

(61) J. JOOSTING, **Het archief der abdij van Dikninge,** 1906, p. 202, n° 438.

(62) GILIODTS, **Inv. dipl. archives de l'Ecole Bogarde de Bruges,** p. 315, n° 250.

1décembre 1446 : Engagement et quittance émanés des mêmes (63)

20 octobre 1546: Catherine Vilain donne quittance à Jacques Regis greffier de la cour spirituelle, à Bruges, du paiement de l somme de 1400 car. d'or pour prix d'une rente dans cett ville (64).

10 mars 1556 (n. st.) : Quittance pour paiement d'une rente à Bru ges (65).

E. Attestations.

Sous cette rubrique on peut ranger toute espèce d'actes conte nant une promesse quelconque. En voici de natures diverses.

3 août 1345: Des exécuteurs testamentaires transportent aux Bogard de Bruges le droit de la 4e part d'une line de pré, sise Oostcamp, moyennant le paiement d'une rente perpétuelle d 10 s. par. que les Bogards s'obligent de payer au couvent d la Marquette lez Lille (66).

30 juin 1331 : Les dominicains de Bruges promettent et s'engagent faire célébrer deux messes anniversaires par an (67).

20 août 1362: frère François Bateman, gardien des Frères Mineu de Bruges, rend Marie van Berneem participante à la 3e mes chez ceux-ci; engagement de célébration d'un anniversaire so lennel (68). Chirographe scellé.

1 avril 1398: Les Bogards de Bruges reconnaissent avoir donné à ce perpétuel 3 mesures de terre (69).

5 novembre 1561: Attestation de retrait de titres (70).

(63) **Ibidem**, n. 341, n° 299....
(64) **Ibidem**, p. 457, n° 435.
(65) **Ibidem**, p. 500, n° 479.
(66) **Ibidem**, p. 251, n° 125.
(67) **Ibidem**, p. 206, n° 3.
(68) **Ibidem**, p. 314, n° 246.
(69) **Ibidem**, p. 329, n° 277.
(70) **Ibidem**, p. 353, n° 319.

F. Partages de biens (Cavelingen).

L'«Inventaris van de oude archieven der Godshuizen te Middelburg», publié en 1907 par C. de Waard, renferme la mention de plusieurs partages de biens immeubles actés par écrit sous forme chirographaire. Il suffira d'en signaler une seule analyse:

29 mai 1406: Pierre Michiels et Corneille Willem Bertelmeeus' zoons font partage (caveling) d'une terre située à Brigdamme (71) Chirographe.

III. CHIROGRAPHES AUX PAYS-BAS.

Notre documentation, on l'a vu, est essentiellement empruntée à l'ancien duché de Brabant et au comté de Flandre. On aurait tort d'en conclure que le chirographe n'ait pas existé ailleurs en pays germanique. Bien au contraire, les diverses provinces qui constituent actuellement le royaume des Pays-Bas ont connu le système du chirographe depuis la fin du Moyen Age ,jusqu'au XVIIe siècle et en ont fait un usage avec une régularité et une abondance peu communes.

Quelques exemples suffiront, croyons-nous.

I. Zélande

15 janvier 1459 : Donation à l'hospice N. Dame de Middelbourg, Engagement chirographaire (72).

II. Province de Hollande

Pour la province de Hollande nous n'avons qu'un seul chirographe à signaler; mais ce fait est naturellement tout à fait fortuit, car on ne peut supposer que l'acte de bail que nous citons soit un document isolé.

9 avril 1563: La veuve d'Adrien Feysz atteste avoir pris en location pour 6 ans des chanoines réguliers de Hem, pour la somme de

(71) DE WAARD. p. 297, n° 53. Les autres chirographes sont les suivants : 21 janvier 1419 - 13 septembre 1436 - 23 mai 1461 - 14 octobre 1462 - p. 302, n° 78; p. 316 n° 133; p. 342 n° 238a ; p. 344, n° 248 ; p. 345, n° 249.

(72) Cfr. C. DE WAARD, loc. cit., p. 339, n° 230.

9 florins du Rhin, un champ situé lez Vlistbrug, en Hollande, (73). Chirographe avec signature de la locataire.

19 février 1574 (n. st.) : Accord touchant les conditions de paiement entre Gilles Aerts zoon, chanoine, et Digne Henricx, de Reimerswaal (74).

III. Gueldre

11 mai 1500 : Renouvellement d'un accord entre Frédéric, seigneur de Bronkhorst et Borkello, et Everwyn, comte de Benthem, touchant les fiefs de Zolm (75).

30 novembre 1535 : Accord à l'amiable touchant un paiement à Batenburg. Chirographe en papier. (76).

IV. Province de Drenthe

Le précieux répertoire de J. Joosting : «Het archief der abdij te Dikninge(77)» mentionne quantité de baux faits en double exemplaire, ayant la forme du chirographe. Il est même à penser, vu l'uniformité du formulaire, que ces actes ont été rédigés à l'abbaye de Dikninge au profit de laquelle ils sont faits.

4 juillet 1489 : Location de dîmes (78). Chirographe qui présente la particularité d'être une minute non encore pliée en deux et où manque encore l'inscription de la légende.

10 février 1513 : Bail de 12 ans (79).

21 septembre 1537: Bail (80).

1556 : Bail (81).

(73) **Verslagen omtrent 's rijks oude archieven, t.** XLVIII (1926) p. 262, n° 243.

(74) R. FRUIN, **Het archief der O. L. V. abdij te Middelburg**(1902) p. 540, n° 1587.

(75) **Verslagen omtrent 's rijks oude archieven,** 2e Deel, t. XVIX (1927), p. 130, n° 63.

(76) **Ibidem,** I. Deel, p. 164, n° 77.

(77) Publié en 1906.

(78) J. JOOSTING, **Het archief der abdij te Dikninge,** p. 166, n° 323

(79) **Ibidem,** p. 175, n° 352.

(80) **Ibidem,** p. 183, n° 378.

(81) **Ibidem,** n° 398.

6 décembre 1577 : Bail. Chirographe signé (82).
12 juin 1579 : Bail. Chirographe signé (83.
26 août 1581 : Bail. Chirographe signé (84).
31 mai 1591 : Bail. Chirographe signé. (85).
Mai 1599 : Bail. Chirographe signé (86).
6 mai 1602 : Bail. Chirographe signé (87).
20 juin 1602: Bail. Chirographe signé (88).
28 janvier 1605 : Bail. Chirographe signé (89).
2 janvier 1608: Bail par le receveur de l'abbaye de Dikninge (90).
13 janvier 1610 : Bail. Chirographe signé (91).
2 janvier 1611 : Chirographe signé (92).

V. Delft et environs.

Certains couvents de la ville de Delft présentent le même phénomène observé ailleurs, c.-à-d. la présence dans leurs chartriers d'un nombre fort élevé de chirographes. Empressons-nous de dire que presque tous ces documents sont des baux d'une durée de 5 ou 9 ans et même davantage.

Parmi ces couvents il y a lieu de citer, de 1512 à 1559, celui de Ste Barbe (93), des Frères de la Vie commune (St-Hieronymus Dal) à Delft même, de 1494 à 1554 (94), ainsi que le couvent des Chartreux lez Delft (95).

(82) Ibidem, n° 461.
(83) Ibidem, n° 471.
(84) Ibidem, n° 476.
(85) Ibidem, n° 484.
(86) Ibidem, n° 497.
(87) Ibidem, n° 502.
(88) Ibidem, n° 503.
(89) Ibidem, n° 508.
(90) Ibidem, n° 511.
(91) Ibidem, n° 514.
(92) Ibidem, n° 516.
(93) S. W. DROSSAERS, De archieven van de Delftsche Statenkloosters ('s Gravenhage). (1906), pp. 248-273.
(94) Ibidem, n° 76; n° 105.
(95) Ibidem, n° 384.

Sceaux de Corporations et Communautés religieuses d'Audenaerde

par

JOS. DE BEER.

Il nous a paru intéressant de grouper en une petite étude, les différents sceaux que nous avons pu retrouver des anciennes corporations et communautés religieuses de la ville d'Audenaerde.

Le Congrès Archéologique et Historique d'Anvers a été pour nous une occasion de présenter cette étude à la section de «sigillographie». Les notes ci-après, résument notre communication.

A. CORPORATIONS.

Le corps des métiers à Audenaerde formait, sous l'ancien régime, vingt-deux groupes avec plus de soixante branches (1). Malgré ce nombre relativement élevé, fort peu de sceaux sont arrivés jusqu'à nous. Voici ceux retrouvés.

1. CORPORATION DES BOUCHERS. Patron St. Nicolas

Le corps franc des bouchers à Audenaerde existait déjà avant 1427 vu qu'en cette année la ville leur confirme certains privilèges dont ils

(1) Feu le Dr. D. J. Vander Meersch avait, en manuscrit, prêt à être imprimé, une étude sur les corporations de sa ville; ce document est à retrouver.

jouissaient mais dont ils avaient perdu la charte dans un incendie lors de la dernière guerre (2).

En 1525 surgit un grand procès entre les bouchers d'Audenaerde et ceux de la chatellenie, au sujet de la vente de la viande. Ceux d'Audenaerde prétendaient avoir seul le droit de vendre de la viande dans la ville et les faubourgs; notamment à Petegem jusqu'au moulin, à Oycke, Huysse, Eyne jusqu'au delà du ruisseau, Eename (à l'exception du jour de la kermesse), Maercke et Melden jusqu'au delà du ruisseau. Cinq jugements consécutifs au Conseil de Flandre confirmèrent ces privilèges, notamment en 1491, 1497, 1522 et 1537 (3).

Le 22 janvier 1531 nous rencontrons un octroy pour les bouchers-francs, à l'exclusion des non-francs, leur permettant de débiter de la viande dans la ville et certaines localités environnantes, sur quoi, en 1537, le Baron de Pamele et le seigneur de Beveren intentent un procès aux bouchers, prétextant avoir la franchise de vendre de la viande dans les faubourgs d'Audenaerde faisant partie de leur seigneurie (4).

Plus tard, le 18 décembre 1568, le Conseil de Flandre rend un jugement par lequel ceux de Beveren et Leupegem sont autorisés à débiter de la viande et de la mettre en vente, sans faire partie de la corporation des bouchers d'Audenaerde.

En 1614, le 17 décembre, le Magistrat défend de vendre encore de la viande à domicile; à l'avenir elle devra se débiter à la boucherie qui vient d'être érigée.

Vers 1779, la nécessité d'une nouvelle halle aux viandes s'étant fait sentir, les doyens et supports offrent à la ville une somme de 400 livres de change, plus tous les matériaux qui proviendraient de l'ancienne halle ,s'ils veulent ériger en commun un nouveau bâtiment; à condition toutefois d'avoir pour eux le bas de l'immeuble et une chambre à l'arrière avec cheminée pour y tenir leurs réunions. Leur offre fut acceptée et ils reçurent par la même occasion une nouvelle charte en date d

(2) Arch. Comm. d'Audenaerde. Liasse Bouchers, pièce n° 1.
(3) Idem, liasse n° 3.
(4) Idem, liasses n° 5 et 6.

29 novembre 1779; une autre, la dernière, est datée du 30 septembre 1784.

Cette corporation fut établie par le magistrat; personne, dans la ville, ne pouvait vendre de la viande fraiche à moins d'être franc-maître. Il y avait 15 étals dans la halle; pour devenir franc-maître il fallait attendre qu'une vacance se produisit; la place était alors conférée, de préférence à des fils de franc-maîtres, suivant rang et âge. Ils avaient le droit exclusif d'introduire de la viande fraîche en ville.

L'admission comme maître dans la corporation coûtait, pour un bourgeois, 112 fl.; la même somme était exigée pour un non-bourgeois.

Les bouchers avaient aussi une chapelle.

Les charges ordinaires, par an, s'élevaient à environ 149-4-0 fl.; les extraordinaires à 24 fl. Ces frais étaient couverts par la location des étals à la halle.

A leur tête se trouvait un doyen secondé par trois supposts nommés par le magistrat.

Nous avons retrouvé, pour cette importante corporation, un magnifique sceau gothique dont la matrice en argent est conservée au Musée d'Audenaerde; le voici :

Dans un cercle cordelé la légende SEGHEL : VAN : DEN : VLEESHAUDERS : VAN : AUDENAERDE. Dans le champ, un dais gothique à trois niches; un saint assis — saint Nicolas — tenant de sa main gauche une crosse et bénissant de la droite. Dans la niche de gauche, les armes de la ville d'Audenaerde; dans celle de droite, un boucher qui s'apprête à abattre un bœuf avec sa hache.

Matrice en argent 39 *mm.* *Coll. Musée d'Audenaerde.*

Ce sceau était déjà en usage en 1328; une empreinte figurait sous le N° 21 à l'exposition d'Art flamand ancien à Anvers .

2. CHIRURGIENS ET APOTHICAIRES
Patrons St. Cosme et Damien

La première pièce nous révélant l'existence de cette corporation date de 1474; c'est un reçu de l'hôpital de Notre-Dame à Audenaerde en faveur de Crispin van de Vivere, chirurgien de cet établissement

pour les réparations qui avaient été faites à l'autel de St .Cosme et Damien dans l'église Ste-Walburge où on voit encore actuellement un autel avec un tableau représentant la circoncision, le tout surmonté des balances et du mortier avec pilon.

Les statuts qu'ils adoptèrent en 1653 reçurent des modifications considérables dans la charte qui leur fut octroyée par l'empereur Charles II en 1696. Quelques membres de cette corporation étaient aux gages de la ville; avant d'entrer en fonction ils prétaient serment de fidélité au magistrat.

Personne dans la ville d'Audenaerde ne pouvait exercer la fonction de pharmacien ou de chirurgien sans être admis dans cette confrérie. Les pharmaciens aussi bien que les chirurgiens devaient faire un apprentissage de trois années chez un franc-maître et payer 3 livres parisis par an; il fallait ensuite faire deux autres années de stage chez un second maître avant de pouvoir se présenter devant le syndic pour subir son examen; cet examen se payait 24 livres parisis pour les franc-bourgeois et 48 livres pour les non-francs.

Pour être admis comme maître, l'apothicaire devait être « sérieusement et minutieusement examiné sur la connaissance, choix, différence et préparation des simples», ensuite il devait faire trois ou quatre compositions à la discrétion du chef doyen et serment. Le chirurgien devait être «murement examiné sur la théorie, la pratique et l'anatomie de la chirurgie (5) ; comme examen pratique il devait faire ensuite plusieurs saignées.

Les frais d'admission, comme apprenti, s'élevaient à L. 4.10.0 Les frais de maîtrise se montaient à L. 168 pour les enfants de maîtres apothicaires et L. 108 pour les chirurgiens; à 180 L. pour le bourgeois voulant devenir apothicaire; à 120 L. pour les bourgeois désirant devenir chirurgien; pour les non-bourgeois, ces sommes s'élevaient respectivement à 192 L. et 132 L.

(5) Cf. **Histoire et origine de la corporation des Chirurgiens et de Apothicaires d'Audenaerde dite des SS. Cosmes et Damien depuis le XIIe siècle jusqu'au XIXe siècle** par L. CRETEUR. d'après les recherches et traductions des archives de la ville d'Audenaerde par TH. DEVACHT Bruxelles 1882.

Le sceau de cette corporation présente : entre deux cercles, l'un perlé, l'autre linéaire, la légende : + SOCIETAS SS. COSME. ET DAMIAN. ALDENARDAE. Dans le champ, Saints Cosme et Damien debout, l'un tenant de la main gauche un glaive sur lequel il s'appuye et de la droite un vase ; l'autre tient également un glaive levé de la main gauche et dans la droite un vase (6).

Matrice en argent ovale, 32 x 38 mm. Musée d'Audenaerde.

3. TISSERANDS DE LAINE

3) *Tisserands de Laine* (Laeckensnyders, wollewevers en droogscheerders). Patron, Ste Cathérine, généralement sous l'invocation de St. Nicaise et Ste Cathérine).

Leur premier règlement connu date de 1396, leur première charte est de 1406 suivie d'une autre aux foulons en date du 12 janvier 1477. En 1661 le 9 novembre, certaines modifications y sont apportées; elles resteront en vigueur jusqu'à la révolution française.

Les membres étaient reçus avec l'assentiment du bourgmestre et des échevins; les bancs se renouvelaient chaque année; de 1670 à 1680 ils firent construire un moulin à laine. En 1672 ils installent une fabrique de couvertures de laine. Le 6 octobre 1750 la ville accorde à un certain Pierre Gobiliard l'autorisation d'établir en ville un tissage de bas de laine, le gratifiant en plus d'une somme de 200 fl.

Suivant les termes mêmes de leurs privilèges, personne ne pouvait vendre des étoffes ou tissus de laine sans être membre du métier; pour y être admis comme maître il fallait se faire inscrire dans le livre des postulants auprès du doyen de la Gilde, et attendre qu'une vacance se produisit. Le droit de maîtrise était de fl. 14,8 pour les enfants de maîtres, jouissant du droit de bourgeoisie et de 16.6 fl. pour les enfants de maîtres non-bourgeois. Un bourgeois de la ville, postulant une place devait payer fl. 26,8 et un non-bourgeois fl. 35.16. Une cotisation annuelle de 6 fl. était en plus réclamée à chaque maître.

(6) Reproduit dans F. DE VIGNE, **Mœurs et Usages des Corporations de Métiers,** Gand .1857, pl. 29, n° 2.

A la fin de l'ancien régime les charges ordinaires s'élevaient à environ 126.6.6 fl., les extraordinaires à fl. 6. Les affaires étaient gérées par un doyen assisté de quatre jurés, nommés par le magistrat. (7)

Nous avons retrouvé un sceau de cette corporation, suspendu à un parchemin des archives de l'Hôpital Notre-Dame à Audenaerde de l'année 1416. Au milieu figure le blason de la ville; de chaque côté une navette; en dessous, un dragon ou lézard; la légende est devenue illisible à l'exception du mot Audenaerde (8).

4. CORPORATION DES MAÇONS

On a attribué à tort à cette corporation un sceau représentant St. Sébastien attaché à un arbre, ayant à sa gauche une hache et à sa droite un bœuf; à ses pieds un arc et un carquoi. Légende : S. SA-BAS. PATRON. DE METZLER ZVNFT. E. S. IM DAL. 1656

Outre que la corporation des maçons, tailleurs de pierres et couvreurs est placée à Audenaerde, sous le vocable de St-Jean-Baptiste, la légende nous dit clairement qu'il s'agit d'un sceau allemand (9).

Matrice en fer - Musée d'Audenaerde.

B. COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Si les corporations nous ont laissé peu de monuments sphragistiques comme nous venons de le voir, les communautés religieuses, par contre se trouvent bien représentées. Nous avons :

1. HOPITAL NOTRE-DAME

Cet hôpital se trouvait primitivement hors de la porte de Bever sur un terrain près du marais dit Pude-mère(10). Il fut érigé à la fi

(7) **Arch. comm. d'Audenaerde.** Liasse: Ste Cathérine.

(8) Reproduit dans F. DE VIGNE, **Mœurs et Usages de Corporation de Métiers,** Gand 1857, pl. 29, nº 16.

(9) Cf. **Histoire et origine de la corporation des chirurgiens e apothicaires d'Audenaerde. DE VACHT,** p. 6, qui donne une reproduction de ce sceau.

(10) EDM. VERSTRAETEN, **Recherches sur les Communautés religieuses et les Institutions établies à Audenaerde, 2e partie, p. 51.**





du XIIe siècle. La charte d'institution ne nous a pas été conservée, mais on possède un diplôme de 1202 de Baudouin de Constantinople par lequel il donne à la nouvelle fondation un emplacement pour y établir un moulin à eau sur l'Escaut près de la porte d'Eyne (11).

Un autre document faisant partie des archives du couvent de Sion nous apprend que l'hôpital possédait une chapelle fondée en 1206 et dédiée à Ste Elisabeth (12).

En 1224, Wautier, évêque de Tournai, exempte de dîmes les fruits et autres produits récoltés pour l'entretien des malades et accorde des statuts et règlements claustraux aux frères et sœurs hospitalières ; quelques années plus tard, Arnulphe de Landas, chevalier, Seigneur d'Eyne, donne au même hôpital dix bonniers de terre situés à l'Eyndries. En 1237 Grégoire IX confirma au nouvel hôpital, des statuts de vie religieuse, mais bientôt la discipline se relâcha à tel point que l'évêque de Tournai, pour faire cesser les graves désordres, qui s'étaient introduits dans cette maison se vit obligé d'en expulser les hommes et de laisser aux religieuses le soin de la direction de l'hôpital.

Dans la suite, les biens de cette institution s'accrurent encore considérablement par des legs divers et des achats.

Comme les troubles qui agitèrent la Flandre au XIIIe siècle exposaient les propriétés de l'hôpital aux déprédations des soldats, le comte Gui de Dampière lui accorda, en 1287, une charte de sauvegarde. Philippe le Bel, à son tour, en 1301, le prit sous sa protection, tout comme plus tard, Robert de Béthune, qui gouvernait la Flandre pendant l'absence de son père, prisonnier à Paris.

Toutefois, comme l'hôpital se trouvait devant le principal point d'attaque des fortifications, on décida, en avril 1332 de le transférer derrière l'église Ste-Walburge, où il se trouve encore aujourd'hui. Les

(11) VAN CAUWENBERGHE, **Lettres sur l'histoire d'Audenaerde,** p. 132: Locum et sedum ad molendinum faciendum in fossato juxta portam quae duxit versus Einam (HENRY RAEPSAET, **Archives de l'hôpital Notre-Dame à Audenaerde,** p.16-17.

(12) L. VAN LERBERGHE et J. RONSSE : **Audenaerdsche Mengelingen,** T. IV, p. 168, note : «Item de capelle van Sente Lysbette int hospitael, is gefundeerd Ao 1206.»

religieuses avaient acquis l'immeuble de la corporation des Bogards et s'y établirent en 1379. Mais bientôt l'emplacement étant devenu insuffisant, le duc Jean-sans-Peur, leur accorda en 1412, par lettre d'amortissement, tout le terrain sur lequel avait été le couvent des Bogards; celui-ci fut encore agrandi par l'acquisition de plusieurs maisons derrière l'église.

En 1433 le terrain de l'hôpital n'étant presque plus susceptible d'agrandissement, les religieuses demandèrent de pouvoir entourer leur enclos de murs et de portes ce qui leur fut accordé en 1435 par décrèt de Philippe-le-Bon. C'est sur ce décret que les religieuses fondèrent longtemps la prétention que l'hôpital était une maison noble et demandèrent qu'on exigeât des preuves de noblesse aux dames qui s'y présentaient; il ne fut pas donné suite à cette demande ,bienque pendant longtemps, toutes les religieuses furent nobles.

Lors de la prise d'Audenaerde en 1572 les gueux y commirent les pires excès. La révolution française vint chasser les religieuses, mais des jours plus tranquilles ayant reparu, tout rentra dans l'ordre (13).

En ce qui concerne maintenant la sigillographie de cet établissement, nous n'avons pas retrouvé le sceau primitif pas même en empreinte. Le Docteur vander Meersch posédait autrefois dans ses collections

(13) Les archives de cet établissement sont dans un curieux état de conservation et peu ou pas de villes peuvent se vanter d'en posséder une collection aussi complète. Les chartes de donations et de confirmations s'y trouvent garnies de leurs sceaux, une suite de comptes de 1317 jusqu'à nos jours presque sans interruption; une série de règlements et statuts ecclésiastiques, donnés par divers papes et par des évêques de Tournai, enfin une quantité de procès devant les cours ecclésiastiques et civiles contiennent des trésors inépuisables pour l'histoire nationale et offrent une source de documents.

Nous citons ci-après quelques études parues sur cet édifice :
a) JULES KETELE, **Notice Historique sur l'Hôpital d'Audenaerde,** 1837. b) EDM. VANDER STRAETEN, **Notice sur les Médecins et Chirurgiens de l'Hôpital N.-D. à Audenaerde** 1322-1784; c) ABBE PAUL VANDE VYVERE, **Audenaerde et ses Monuments,** 1913, p. 78; d) ABBE G. VAN DE VYVERE, **Les pierres tombales historiées et pierres tumulaires de l'hôpital N.D. à Audenaerde;** e) HENRY RAEPSAET, **Archives de l'hôpital de N.D. d'Audenaerde dans Messager des Sciences** 1852 ; f) E. F. VAN CAUWENBERGHE, **Lettres sur l'Histoire d'Audenaerde,** 1847, p. 182.

une matrice en argent du dit hôpital; elle fut confectionnée dans la première moitié du quinzième siècle; elle est de forme ovale et représente sous un dais trilobé en style ogival, la vierge debout tenant l'enfant Jésus sur son bras. A l'entour, en légende: S(igillum) HOSPITALIS. ALDENARDENSIS.

Argent ovale 30 x 45 *mm.*

Cette matrice est à retrouver.

2) SOEURS DE NOTRE-DAME DE SION.

L'origine de ce couvent remonte au XIIIe siècle. La chronique locale en parle dans les termes suivants : «En l'an 1200 l'Eyndries était un lieu désert habité par quelques femmes d'une conduite fort suspecte. Les habitants d'Audenaerde s'y rendaient souvent en promenade et y faisaient bonne chère. Leurs épouses justement alarmées, mirent tout en œuvre pour obtenir l'autorisation d'y ériger une chapelle, ce qui leur fut accordé. A l'endroit même qu'habitaient ces femmes de mauvaise vie, on installa quelques béguines qui y passaient et repassaient très proprement vêtues. Un an après, ces béguines firent venir de la Hollande, deux sœurs. En 1485 elles prirent l'habit de St-Augustin et s'enfermèrent dans leur couvent de Sion.»

Les guerres continuelles dont la Flandre fut alors le théâtre, exposaient le couvent de Sion à des dévastations imminentes, sa translation «intra muros» fut accordée par une bulle expresse du Pape Innocent VIII en 1489.

Les sœurs de Notre-Dame de Sion se consacraient à l'instruction de quelques filles de bonne famille qui y obtenaient aussi la nourriture et le logement.

Un religieux et deux frères lais du couvent des Augustins de Gand y présidaient à un atelier de reliure, de caligraphie et d'enluminure qui fournissait des manuscrits à un grand nombre de communautés religieuses.

Nous remarquons parmi ces religieux artistes, à l'époque de splendeur de l'industrie à Audenaerde, les noms suivants : Georges Cantinis et Michel Pycke (1499), Jean van Maldeghem (1513), Guillaume van der Vurst et Georges vander Moere (1522).

Ce couvent a été désafecté; déjà une partie des terrains fut incorporée dans les fortifications élevées par le Gouvernement hollandais ; sur le reste, on a édifié le Tribunal, la prison, la gendarmerie et la boulangerie militaire. En 1918 les bâtiments militaires furent bombardés et démolis.

Un sceau, qui semble appartenir au XVIIe siècle et dont la matrice en argent se trouve actuellement au Musée de la ville représente, au milieu, une tête de religieuse, ornée du costume de St. Augustin. Dans le cercle de grenetis double on lit : SION TAVDENAERDE.

Matrice argent 16 x 19 *mm. - Musée d'Audenaerde.*

3. CAPUCINS

En 1608, les Capucins qui s'étaient établis d'abord à Anvers en 1585, à Bruxelles en 1587, à Gand en 1589, adressèrent une requête au magistrat d'Audenaerde à l'effet d'obtenir un subside pour l'érection d'un couvent de leur ordre en cette ville. Ils s'étaient, au préalable, assuré le concours de la population et des autorités administratives. Le 24 novembre 1608 ils purent déjà faire leur entrée en ville.

C'est dans la rue des vignobles qu'ils s'établirent près du couvent des Sœurs Noires. Ils y fondèrent un couvent et y érigèrent une église. Le baron de Torcy, gouverneur d'Audenaerde fut un de ceux qui, avec la ville, favorisa le plus les capucins.

Louis XIV lui-même, les gratifia de dons considérables. Jusqu'à l'époque de sa suppression, à la révolution française, le couvent fut toujours soutenu par la ville.

Il est en partie démoli aujourd'hui; le reste a été converti en habitations particulières. L'église servait de local à la gilde St. Hermès.

Deux matrices de sceaux sont arrivées jusqu'à nous.

a) l'une, la plus ancienne, et aussi la mieux gravée ,représente St. François, foulant une sphère de son pied et tenant de la main gauche un crucifix; un cœur orne la partie supérieure du sceau et rejoint par des pointillés celui du saint; à l'arrière plan quelques arbustes. Légende : S.(igillum F.(ratrum) CAP.(ucinorum) ALDENARD(ensium).

Matrice en cuivre 27 x 22 *mm. - Coll. du Musée d'Audenaerde. Gravure fine.*

b) l'autre, qui nous a été obligeamment singalée par le R. P. Hildebrand, Archiviste de l'ordre à Anvers, porte comme légende : SIG. CONV. CAPV. ALD. Dans le champ ,St-François auréolé, tenant un crucifix de la main gauche.

Matrice ovale en cuivre 26 x 23 *mm. - Coll. Couvent des Capucins à Anvers. Ref. A.C.B.* III. 6515. S.

Gravure plus grossière.

4. FRERES MINEURS ET RECOLLETS

D'après l'historien de l'ordre même (14), le frère Waddingus, un bourgeois d'Audenaerde, Jean Porter et son épouse Ivette, construisirent en 1230 la maison des frères mineurs. Ce couvent fut élevé vers le milieu de la ville sur l'emplacement de leur propre demeure (La chronique manuscrite d'Audenaerde relate également le fait mais avec de légères variantes de dates (15).

Les frères mineurs partageaient avec les prêtres de Ste-Walburge l'office de chapelains à l'hôpital Notre-Dame. Ils subirent la réforme générale de leur ordre en février 1502. Quelques désordres éclatèrent à ce sujet. Les anciens frères furent cependant supplantés par les réformateurs qui s'établirent dans le couvent sous le nom de *Récollets.*

Lors des troubles religieux, les gueux saccagèrent le couvent.

Les prêtres de l'église Ste-Walburge s'étaient refugiés dans l'église des récollets croyant y être à l'abri mais ils y furent saisis et menés au château de Bourgogne, d'où on les précipita, pieds et poings liés, dans l'Escaut (16).

(14) **Annales Minorum, seu trium ordinum a S. Francisco institutorum Romae,** 1732, T. II, p. 253.

(15) **Chronique Manuscrite d'Audenaerde,** fo 30: «In 't jaer M. IIº XXXVI, soo gaf heer Jan geseyt Porter ende Ivetta zijn huysvrouwe, woonachtigh tot Audenaerde, de plaetse van het clooster van Freremineure, in welcke plaetse huerlieder wonste was. Int jaer M. IIº LX wiert tclooster van de Freremineuren t'Audenaerde begonnen te maecken in de maent November ende was meert volmaeck int jaer LXXXV daernaer volgende.

(16) Une gravure en taille douce représente ce fait.

Après la prise de la ville, en 1582, les récollets réparèrent petit à petit leurs pertes. En 1735, leur couvent ainsi que l'église furent presqu'entièrement renouvellés; à leur suppression, c'est-à-dire en 1796, on confisca leurs biens pour les réunir aux domaines nationaux. Ils furent achetés en 1804, par un certain GREBAN qui les convertit en filature de coton; trois ans après un incendie détruisit le tout. L'Etat racheta à nouveau les bâtiments en 1822, pour en faire l'arsenal militaire.

1) Sceau gothique: Légende S. GARDIANI FRATRVM MINORVM IN ALDENARD. Dans une niche gothique une sainte (Ste-Walburge) tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche et de la main droite une fleur de lys.

Matrice cuivre 44 x 26 *mm. - Coll. Musée d'Audenaerde.*

On conserve au dépôt des archives de l'Hôpital Notre-Dame à Audenaerde, une empreinte de ce sceau, appendue à un parchemin de 1461.

2) Dans le champ les armes d'Audenaerde, surmontées d'une sainte nimbée et tenant de la main gauche une palme, à son côté droit apparaît une tête de biche (?). Légende : S:(igillum) GVARD:(iani) CON: (ventus) ALDENARD:(ensis) FF:(ratrum MIN:(orum) RECOL:(ectorum).

Matrice ovale XVII siècle 40 x 38 *mm. gravure locale - Coll. Musée d'Audenaerde.*

3) Mêmes armories, même figure, même emblèmes ; format plus petit, la légende diffère quelque peu et se lit : SIGIL. (lum) GVARD:(iani) CON:(ventus) ALDENARD:(ensis) FF:(ratrum) MIN:(orum) RECOLL:(ectorum).

*Sceau légèrement ovale du XVIII*e *siècle,* 28 x 24 *mm. Gravure locale. - Musée d'Audenaerde.*

4) Même écusson, même emblèmes. Légende SIGIL... GVARD... CON... ALDENAR.

Type légèrement ovale et mieux soigné que le précédent.

Matrice cuivre 26 x 23 *mm. - Coll. Musée d'Audenaerde.*

5) Idem avec de légères variantes de gravure; moins bien soigné : légende : SIGIL | GVARD | CON | ALDENAR.

Matrice 26 x 23 *mm - Coll. Musée d'Audenaerde.*

6) Dans un cartouche, monogramme de M + RS à l'exergue FR.

Matrice cuivre 21 x 18 *mm. - Coll. Musée d'Audenaerde.*

Gravure locale.

7) On y faisait encore usage d'un autre sceau qui nous est conservé sur une lettre patente du gardien d'Audenaerde. Sa bordure extérieure est dentelée; le grenetis intérieur est formé par une couronne d'épines et le champ orné d'emblèmes de la passion de notre seigneur.

Diam. 60 x 40 *mm.*

5) SOEURS NOIRES - ZWARTE ZUSTERS

Audenaerde possédait autrefois deux couvents de sœurs noires : l'un établi dans la ville même, l'autre à Paemele.

Le premier a été fondé en 1295 (17). Il se trouvait dans la rue des vignobles près de la porte de Beveren. En 1670, Vauban qui était occupé à fortifier la ville, dut empiéter considérablement sur cet établissement au point que les religieuses durent se retirer et construire un nouveau couvent dans la rue d'Eyne. Elle reçurent, à cet effet, le local de la corporation St-Michel et l'Hospice St-Jacques avec la chapelle y attenante, à titre d'indemnisation. La consécration de la nouvelle église se fit le 28 août 1673 par Nicolas, évèque d'Irlande, sous l'invocation de St. Augustin, patron de l'ordre.

Des remaniements et embellissements successifs eurent lieu notamment en 1767, 1778 et 1779, lorsque la tour de l'église et l'intérieur du couvent furent entièrement renouvellés.

Les sœurs noires d'Audenaerde utilisaient leurs loisirs en confectionnant des broderies fines en soie et en or pour ornements d'église.

Le sceau dont on fit usage, représentait un cœur enflammé, symbole de la charité, entouré d'une branche de vigne avec la légende: SWARTE SUSTERS TAUDENAERDE.

(17) Arch. d'Audenaerde, Requête de la supérieure des sœurs noires au magistrat, 1670.

En ce qui concerne le couvent des sœurs noires de Paemele, son origine est incertaine; on croit qu'il aura été érigé au XIIIe siècle comme celui d'Audenaerde. De temps immémorial, les sœurs noires de Paemele occupèrent derrière l'église de Notre-Dame, un spacieux établissement sous le patronage de St-Augustin.

Le but de cet ordre est de soulager les infirmes.

Lors du bombardement d'Audenaerde par le Général d'Humières en 1684, tout le couvent fut la proie des flammes. Avant le désastre de 1684, ces religieuses consacraient leurs loisirs à l'enseignement. Le bâtiment particulier servant d'école subsiste encore.

Supprimé comme tous les autres ordres religieux à la révolution française, les sœurs noires attendirent patiemment le moment favorable pour rentrer dans leur ancien domaine; celles qui survécurent se joignirent à leurs consœurs pour reprendre, ensemble, leurs travaux charitables. Actuellement on les retrouve encore au même endroit.

Le sceau dont se servirent ces religieuses est encore conservé au couvent; il représente dans un grénetis et feuillage, un V, surmonté d'une croix double, symbole qui figure aussi sur leurs objets d'argenterie du commencement du XVIIIe siècle.

Ovale en cuivre 20 x 18 *mm. - Couv. Sœurs Noires Pamele.*

6. DAMES DU VAL DES VIERGES (MAEGDENDAELE).

C'est sur le territoire de la commune de Flobecq que fut d'abord établie cette abbaye, connue sous le nom de MAEGDENDAELE. Elle remonte au XIIIe siècle.

Arnoud d'Audenaerde, ber de Flandre, autorisa l'abbesse à transporter le siège à Pamele en 1232, à cause des dangers que les religieuses courraient au milieu de cette solitude et par ces temps troublés.

Le 6 février 1232 une convention intervint entre l'abbesse du Val des Vierges et le Prieur de l'abbaye d'Eename pour reconnaître et sauvegarder les droits de ce dernier en ce qui concerne l'érection d'une église sur le territoire de Pamele. Arnoud d'Audenaerde et son épouse Alix, dame de Rocoy, firent don à l'abbesse d'une grande prairie appelée HAM, située sur la rive droite de l'Escaut où on construisit la nouvelle abbaye de Maegdendaele.

Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, qui n'avait pas été consultée à cet égard en fut fort mécontente et essaya même de transférer cette abbaye à Ath; quelques religieuses seulement s'en détachèrent et allèrent s'installer à l'endroit appelé REFUGIUM B. MARIAE.

Peu après, Raesse de Gaever et son épouse Marguerite, octroyèrent à l'abbaye de Maegdendaele de grandes libéralités. En 1247, le Pape Innocent IV, accorda aux sœurs spirituelles de cette communauté l'exemption de tous droits et impôts sur les consommations. Cette exemption fut renouvelée en 1524 par Jean, fils unique d'Arnoud d'Audenaerde et son épouse Mahaud, puis confirmée en 1527 par Josse de Joigny, Baron de Pamele.

Des donations successives et importantes accrurent considérablement les ressources du Val des Vierges qui devint une des plus puissantes communautés de la Flandre. Maintes fois l'abbesse secoura pécunièrement nos princes dans leurs opérations militaires.

Une réforme fut introduite en 1468 dans le régime de ce couvent. En 1567, les gueux s'emparèrent de tous les objets précieux et saccagèrent le reste. Le désastre, ainsi que celui causé par le terrible bombardement de 1684 diminuèrent sensiblement la prospérité de cette belle résidence.

En 1745, pendant que les français assiégeaient Audenaerde le Val des Vierges souffrit beaucoup des projectiles.

Les dames du Val suivaient la règle de St. Bernard et consacraient leurs heures libres à la transcription de livres d'office. Leur costume était très riche et élégant. Presque toutes les religieuses appartenaient à des familles les plus distinguées de la localité.

Nous laissons suivre le tableau chronologique des abbesses de l'abbaye de Maegdendaele.

Eleydes	1236
Lucie Vrancke	——
Agnès Tacquemyne, ...	——
Cathéline Herleghem, morte en	1325
Amelberge, morte en	1338
De Mons, morte en	1350

Marie Cheurva, morte en 1351
Ursule Cottingieus, morte en 1361
Cathéline van Maercke, morte en 1423
Agnès Van Maercke, morte en 1392
Marguerite Crupennincx, morte en 1397
Marie van Lummene, morte en 1416
Catméline van Maercke, morte en 1423
Elisabeth van Schoorisse, morte en 1466
Josine Mondekins, morte en 1476
Elisabeth Oliviers, morte en 1489
Jeanne van Crombrugghe ,morte en 1524
Marguerite van Crombrugghe, morte le 10 mars 1553
Martine Coppins, morte le 9 novembre 1584
Marie van der Plancken ,née à Audenaerde, morte le 9 fév. 1620
Cathéline van der Woestynen, née à Aud, morte le 13 avril 1626
Elisabeth De Steur, née à Aud, morte le 4 juillet 1624
Anne Gheeraerdts, née à Bruges, morte le 26 avril ... 1649
Marie Rimbauts Danckaert, née à Bruxelles, installée le le 10 octobre 1649, morte le 17 novembre 1650
Cornélie Armare, née à Bruxelles, morte le 20 juin ... 1671
Anne Rousseau, née à Valenciennes, morte le 19 janvier 1683
Cécile de Remy ,née à Bruxelles en 1645, morte le 24 août 1728 (18). La plupart des noms de baptême qui précèdent sont propremen des noms de religion).

Cathérine Jeanne der Kinderene, née à Audenaerde, le 16 mar 1665, élue en 1728, morte le 27 décembre 1742.

Marie Cathérine Vilet, née à Audenaerde, le 10 avril 1696, in stallée le 27 octobre 1743.

Cathérne van Meldert, née à Quaremont, morte le 22 no vembre 1775.

Marie Cathérine Magherman, née à Melden, le 1 mai 1734 et décédée en 1807, c'est-à-dire onze ans après la suppression de l'abbay

(18) Source Princ. EDM. VAN DER STRAETEN, **Recherches su les conununautés religieuses et les institutions de bienfaisance établies Audenaerde.** 1ère partie, p. 47 (1858)

de Maegdendaele. Le Val des Vierges fut, en effet, supprimé par la loi du 15 Fructidor an IV de la république et réuni aux domaines nationaux puis vendu avec toutes ses dépendances; ses bâtiments servent actuellement de caserne.

Grand sceau oval à la légnede S.ST EPH: SVESS. ABBATISSA. — D. MAGD. DE VENDOSME.

Dans le champ une niche renaissance dans laquelle se trouve un personnage agenouillé, les mains jointes comme en prière, au bas, des armoiries surmontées d'une crosse.

Matrice (surmoulage) en cuivre 61 *x* 47 *mm. — Coll. L. Van Seymortier, Audenaerde.*

Ce sceau passe communément, à Audenaerde, pour appartenir à l'abbaye de Maegdendael, sans doute à cause du mot MAGD que porte sa légende. Nous n'avons trouvé nullepart le nom d'une abbesse répondant à Steph SUESS; de plus, la fin de la légende ne nous permet pas de douter; ce sceau n'appartient pas à Audenaerde, mais à une congrégation religieuse de Vendosme.

Aucun sceau, des abbesses de Maegdendaele, n'a été retrouvé jusqu'à présent.

7. JESUITES

En 1615 le R. P. Charles Scribani, Provincial de la Flandre Belgique envoya le R. P. André Pévernage pour jeter les fondements de cette société.

Par décret du 16 mai de la même année la Société fut admise à Audenaerde; peu après il fut sanctionné par les archiducs Albert d'Autriche et Clara Eugénie infante d'Espagne alors gouverneurs de nos provinces; leurs lettres patentes datent du 24 janvier 1617.

Trois sceaux nous sont connus.

1°. Le sigle I - H - S emblème de l'ordre entouré d'une bordure dentelée avec la légende S. (igillum) GYMN (asii) SOC (ietatis) JESV. ALDENARD(ensis).

Matrice à retrouver.

2e. Même emblème que le sceau précédent, mais avec la légende RECT. COLL. ALDENARD. SOCIET. IESV.

Matrice en fer 36 *cm. - Coll. Musée d'Audenaerde.*

3°. Sigle de I - H - S dans une bordure ornementale.

Matrice en cuivre 25 x 22 *mm. - Coll. Musée d'Audenaerde.*

Nous terminerons la présente étude en signalant l'existence de trois sceaux qui bienque n'appartenant pas à des communautés religieuses de la ville même, se rapportent cependant à son histoire. Ce sont :

8. EGLISE SAINTE-WALBURGE

Les archives de l'Hôpital Notre-Dame d'Audenaerde possèdent un parchemin de l'année 1236 auquel est appendu un sceau de l'église Ste-Walburge. Il représente la sainte debout, la tête couverte d'un capuchon ou voile et tenant de la main gauche un lis et de la main droite un livre. La légende porte : SIGILLVM SANCTE WALBURGIS VIRGINIS : DE : ALDENARDE.

Ovale 70 x 45 *mm. - Arch. Hôpital N. D.*

La pièce se rapporte à un différent où les chanoines de Ste-Walburge sont cités. C'est un des plus anciens documents de la sphragistique locale. (19)

9. ABBAYE DE SAINTE-CLAIRE à PETEGHEM

Un sceau ovale porte la légende SAINCTE CLARE CLOESTERS VAN PETEGHEM. Dans le champ, sous un dais, une sainte debout, tenant une ostensoir, devant elle, agenouillées, deux religieuses.

Ovale de 52 x 41 *mm.*

La matrice de ce sceau se trouve actuellement entre les mains de Monsieur l'Abbé Van de Vyvere.

10. Enfin un sceau nous est signalé par Edm. Van der Straeten dans la Revue Belge de Numismatique 1856, p. 332 comme appartenant à l'abbaye des Bénédictins à Eenaeme,; nous ne l'avons pas rencontré en nature.

Puisse la présente étude apporter une modeste contribution à la sphragistique de la ville d'Audenaerde.

(19) Cf. **Revue belge de Numismatique,** T. VI, 2e série, p. 331. Article d'EDM. VANDER STRAETEN.

INDEX

A. *CORPORATIONS :*

1. Bouchers.
2. Chirurgiens et Apothicaires
3. Tisserands de laine
4. Maçons (St-Sébastien), rectification.

B. *COMMUNAUTES RELIGIEUSES*

1. Hôpital Notre-Dame.
2. Notre-Dame de Sion.
3. Frères Capucins
4. Frères Récollets
5. Sœurs Noires.
6. Val des Vierges (Maegdendaele), Rectification .
7. Jésuites.
8. Eglise Ste-Walburge.
9. Abbaye de Ste-Claire à Petegem.
10. Abbaye des Bénédictins à Eenaeme.

Quelques notes au sujet des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Gand,

par

C. DEBAIVE

Bibliothécaire à l'Université.

Peu après l'*Eerste Wetenschappelijk Vlaamsch Congres voor Boek- en Bibliotheekwezen*, qui eut lieu en cette même ville d'Anvers au mois d'avril dernier (1), il fut assez bien question dans les milieux universitaires gantois, dans la presse flamande, et aussi — nous croyons pouvoir l'ajouter — dans les bureaux ministériels, de locaux nouveaux pour la Bibliothèque de l'Université de Gand; et ce, à la suite d'un vœu présenté par le président du dit congrès, M. le prof. Maur. Sabbe, et ratifié en assemblée plénière par l'ensemble des huit congrès scientifiques flamands.

Le vœu émis à l'initiative de M. Sabbe était, après tant d'autres, un véritable cri d'alarme. Et ces cris d'alarme, tant officiels que non-officiels, se sont tellement multipliés au cours des dernières années, que nombreux seront à coup sûr les amis des livres et de la science, qui se seront inquiété du sort des précieuses collections conservées dans les locaux vétustes de la ci-devant abbaye de Baudeloo. Je ne puis malheu-

(1) 25-28 avril 1930.

reusement pas calmer complètement ces inquiétudes; pas complètement, dis-je; mais un peu tout de même.

Tout le monde sait que les deux grands ennemis des livres, ceux que l'on doit bannir à tout prix lors de la constructoin d'une bibliothèque nouvelle ou de l'appropriation de locaux anciens à cet effet, et contre lesquels la vigilance ne peut jamais faiblir, sont le feu et l'humidité. Or à Gand, ces deux ennemis sont dans la place (c'est là un fait connu de tous depuis longtemps) et ils y regnèrent en maîtres, jusques au jour où, il y a environ un an, on décida en haut lieu de nous aider à les combattre avec un peu plus d'efficacité qu'il n'avait pu être fait jusque là. Dès l'hiver prochain, le danger d'incendie sera réduit de moitié environ du fait que, grâce à l'installation du chauffage central dans une partie des bâtiments ,cinq poëles de corps de garde jusqu'ici en usage, seront supprimés. D'autre part, devant la carence quasi complète de la ville de Gand, l'Etat a pris à sa charge la réparation et l'entretien des toitures, si bien que les infiltrations, du moins celles venant d'en haut, seront ,espérons-le, moins à craindre qu'auparavant. Quant à celles venant du sol, c'est là chose bien difficile à combattre dans des locaux datant de plus de trois siècles et situés dans une partie basse de la ville, au bord d'un ancien fossé, comme l'indique d'ailleurs l'adresse de notre bibliothèque. Mais enfin, dans l'ensemble — et nous tenons à en rendre ici publiquement hommage à l'administration compétente — la situation s'est sensiblement améliorée et permettra d'attendre, d'un cœur un peu plus tranquille, le moment où nos collections pourront être transférés en ces locaux neufs, modernes, spécialement construits pour leur destination, qu'on nous promet depuis plus de 30 ans et, en vue de l'édification desquels, la ville de Gand acquit en 1920 un vaste terrain, situé sur une des rares hauteurs de la ville, le mont Blandin, juste en face des bâtiments de la nouvelle université mieux connue sous le nom d'Institut des Sciences.

Après ces quelques renseignements sur nos locaux, passons au mobilier; cela nous mènera aux manuscrits.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de pénétrer dans les magasins de la Bibliothèque de Gand savent que la majeure partie de notre rayonnage se compose de meubles de pitch-pine de 5 m. de haut, aux

tablettes supérieures desquels — toutes sont mobiles d'ailleurs — on accède à l'aide d'échelles de 4 mètres. Système déplorable direz-vous ; source de danger pour le personnel, de perte de temps pour le lecteur et de perte énorme de place pour l'emmagasinage des livres. Soit; mais là n'est pas la question aujourd'hui. La chose sur lequelle je vise à attirer votre attention est la suivante : qu'en dehors de ces grands meubles incommodes et datant d'un autre âge, qui sautent aux yeux à la première visite, nous en possédons un tas d'autres, tous différents d'ailleurs, soit dans le détail, soit dans le gros œuvre, et que l'on ne remarque que si l'on séjourne dans nos locaux un peu plus longtemps que ne le fait en général un simple visiteur.

Il fut un temps, vous le savez tous, où l'on n'adaptait pas comme maintenant les meubles aux formats des livres, mais les formats des livres aux meubles. C'était avant l'usage généralisé des crémaillères. Nous possédons un grand nombre de tels meubles ,que j'appellerai rigides. La majeure partie de ceux-ci date d'avant 1840; et garnit les nefs latérales de l'ancienne église de Baudeloo, encore aujourd'hui notre magasin principal; ils sont hauts de sept pieds et composés de 13 rayons dont 4 pour les in-folio, pour les in-4o et 5 pour les in-8o. Lorsque, après le bibliothécariat du baron de Saint-Genois, le mobilier dût être augmenté, on commença à construire ces hauts meubles de pich-pine, dont j'ai déjà parlé et dont on nous pourvoit envore toujours aujourd'hui pour le placement de nos périodiques et de nos acquisitions nouvelles. La quasi totalité de ces meubles est pourvue de la crémaillère courante de bois à tasseaux; mais à côté de celle-ci on trouve chez nous des spécimens de plus d'une demi-douzaine de crémaillères différentes, tant en bois qu'en métal. D'autre part, nous possédons à Gand un spécimen de la bibliothèque genre cabinet XVIIIe siècle, telle la première salle de notre section dite gantoise; puis un complexe de bibliothèques en bois de chêne à galerie métallique, comme celles où se trouve conservée la collection de livres que nous légua en 1908 l'avocat Armellini; puis encore des bibliothèques de fer lourdes comme des coffre-forts, à tablettes de fonte semblables à des dalles de soupiraux de caves ou à tablettes d'ardoise épaisses de 2 cm., et pourvues de crémaillères système Ebrard. Enfin le rayonnage métallique le plus moderne — système Lipmann —

est représenté chez nous par différents modèles. Nous possédons une vingtaine de mètre du type le plus courant à tablettes de fer et cinq mètres de rayons double face en forme de pyramide et à tablettes de bois. La Bibliothèque de l'Université n'est-elle pas, au point de vue du mobilier, un véritable musée, une illustration vivante et presque complète du chapitre du *Handbuch* de Gräsel (pour ne pas citer que ce traité) où se trouve exposée la question du rayonnage? Eh bien, à ce nombre déjà respectable de specimens divers, est venu s'en ajouter, il y a peu de mois, un de plus, système Lipmann également, complètement en fer et à tablettes d'une profondeur uniforme de 45 cm. C'est sur ces rayons nouveaux, garnissant tout un côté d'une spacieuse salle voûtée, éclairée par sept larges fenêtres, que viennent d'être placés nos quelques 3000 manuscrits...

Il y a bien longtemps qu'ils ne furent plus à pareille fête, ces pauvres manuscrits, devenus depuis le début du siècle présent de véritables nomades à travers les locaux de l'ancienne abbaye de Baudeloo. L'histoire de leur périgrinations nous semble valoir la peine d'être contée. Nous ne croyons pas qu'elle le fut jamais jusqu'ici.

L'origine des collections de la Bibliothèque de l'Universitéde Gand est connue. Elle remonte à la fin du XVIIIe siècle, à l'époque de l'occupation de notre pays par les révolutionnaires français. Ce fut primitivement la bibliothèque de l'Ecole centrale du département de l'Escaut; le gouvernement français la céda à la ville de Gand le 3 Prairial an XII (23 mai 1804); enfin, dès janvier 1816, la ville à son tour mettait sa bibliothèque à la disposition de l'Université nouvelle dont la création venait d'être décidée et qui allait ouvrir ses portes au mois d'octobre de l'année suivante. Dès ces débuts, nous avons connaissance d'une section spéciale de manuscrits, alors fort peu nombreux d'ailleurs (234), ainsi que de l'endroit où ceux-ci étaient conservés. Cet endroit n'était autre que l'ancienne sacristie de l'église de Baudeloo, église aménagée dès 1801 d'ailleurs en bibliothèque publique et dont les nerfs latérales étaient garnies de ces rayons «rigides» dont nous avons parlé plus haut, tandis que la partie centrale, occupée par trois grandes tables, des bustes, des mappemondes, des vitrines, était réservée aux travailleurs. C'est dans la sacristie également que les trois premiers bibliothécaires en chef

— Pierre Lammens, Auguste Voisin et le baron de Saint-Genois — eurent leur cabinet de travail. Les murs en étaient garnis de hautes armoires de chêne, qui, avant la Révolution, y avaient servi de penderies aux ornements sacerdotaux; c'est dans ces armoires, aménagés à leur nouvelle destination qu'étaient conservés nos manuscrits, la plupart à plat, sur des sortes de pupitres inclinés. Lorsque Ferdinand Vanderhaeghen succéda au baron de Saint-Genois, en 1867, l'ancienne sacristie fut abandonnée comme cabinet du bibliothécaire en chef; mais les manuscrits y restèrent. Ils y restèrent jusqu'en 1905, lorsqu'on se mit à parler de démolir cette partie des bâtiments pour le percement d'une rue nouvelle, qui existe aujourd'hui et porte même le nom de rue de la bibliothèque. Les manuscrits furent alors transférés dans une salle beaucoup moins confortable située au premier étabe d'un bâtiment qui avait servi jusque là de dépôt aux Archives de l'Etat. et donnant sur la rue Baudeloo, tout à l'autre bout de nos locaux. Ils n'y séjournèrent d'ailleurs qu'une bonne dizaine d'années. Lorsque j'entrai comme stagiaire à la Bibliothèque, en octobre 1921, ils n'y étaient plus, mais se trouvaient dans une vaste cave, sous l'ancien réfectoire de l'abbaye, qui sert aujourd'hui de dépôt à notre section gantoise. C'était une cave magnifique, datant du début du XVIIe siècle, aux voûtes basses portées par des colonnes trapues; presque une crypte. On y descendait par un large escalier de pierre, au pied duquel on trouvait l'interrupteur d'une lointaine ampoule électrique. Puis un long couloir; et, tout au bout, une grille fermée par une grosse chaine et un respectable cadenas. Là commençait le domaine des Manuscrits et de la Réserve (2). C'était très romantique; du véritable Walter Scot; mais... cela sentait un peu le moisi. Nos deux précieuses collections de manuccrits et d'imprimés séjournaient là depuis août 1914, époque à laquelle le bibliothécaire en chef d'alors, le prof. W. de Vreese, pour prévenir un désastre semblable à celui de Louvain, les avait fait transférer de leur local du premier étage dans cet abri souterrain, plus sûr en cas de bombardement ou d'incendie,... mais assurément moins sec. De deux maux... Aucun de nos codices cependant n'eut à souffrir du séjour

(2) Incunables et livres rares et précieux.

tout au début de 1923 — on y constata la présence d'une pied d'eau. Les rayons inférieurs étaient heureusement assez distants du sol pour dans cette cave, qui n'était pas fort humide, jusqu'au jour où, — c'était qu'aucun ouvrage ne fut atteint. Néanmoins, en prévision d'une crue toujours possible, on procéda en toute hâte à l'évacuation de la cave et Réserve et Manuscrits réintégrèrent leur local d'avant 1914, au premier étage. Là, autre danger; non plus l'eau, mais le feu. Ce local se trouvait, en effet, situé juste au-dessus de la cuisine de la conciergerie. On aurait difficilement trouvé dans toute la Bibliothèque un endroit plus dangereux pour y placer la partie la plus précieuse de nos collections. Le fait fut dénoncé à plusieurs reprises; dans la presse, à la Chambre, au Sénat. Mais que faire dans des bâtiments où, depuis plussieurs années attira dans maints rapports l'attention de l'autorité compétente sur cette situation, Mais que faire dans des bâtiments où, depuis plusieurs années on en est réduit à tirer parti du moindre coin pour y placer des livres ? Bien avant d'ailleurs que la chose ne devint publique, le bibliothécaire en chef, M. Paul Bergmans, avait attiré dans maints rapports l'attention de l'autorité compétente sur cette situation; et lui-même et ses collaborateurs se refusèrent toujours à considérer comme définitif l'endroit ou avai téte remisés Réserve et Manuscrits. Remisé est bien le mot, car le local était vraiment indigne : 6 m. de hauteur, un plafond avec de larges taches d'humidité et dont le revêtement de plâtre s'écaillait et tombait sur les livres ; deux hautes fenêtres pourvues de grillages de fer rouillés et qui ne pouvant s'ouvrir, n'avaient plus été ni peintes, ni même nettoyées depuis des années; 36 m² de superficie pour loger près de 5000 volumes; un mobilier d'un primitif tel que 1800 manuscrits se trouvaient placés sur des meubles-échelles de bois blanc à rayons fixes de 10 à 12 cm. de profondeur seulement... Vraiment, personne ne pouvait considérer une telle situation comme définitive. Aussi, au début de 1929, M. Bergmans réussit-il à faire admettre une solution élaborée par lui et par mon collègue, M. Apers, et réclamée dejà depuis fort longtemps; c'est-à-dire, l'aménagement en salle de dépôt pour les Manuscrits et la Réserve de l'ancienne salle d'exposition de la Bibliothèque, salle fermée depuis des années et servant en quelque sorte de lieu de débarras. Ce fut un des derniers actes administratifs de M. Alphonse Roersch, Administrateur-Inspecteur de l'Université jusqu'en octobre 1929, d'avoir fait ins-

crire au budget un crédit spécial à cet effet. Qu'il me soit permis de lui en rendre ici publiquement hommage.

Aujourd'hui nos manuscrits — la Réserve suivra l'année prochaine, car notre rayonnage est inuffisant — aujourd'hui donc nos manuscrits se trouvent conservés dans une spacieuse salle de 26 m. de long sur 6 de large et éclairée par sept hautes fenêtres, mais orientée malheureusement vers l'Ouest — on ne peut tout avoir dans des locaux aménagés... Elle est située au premier étage de cette partie de nos bâtiments où se trouve logée notre fameuse collection des Gandavensia (section gantoise) ; c'est donc une ancienne salle de l'Abbaye de Baudeloo, le dortoir, et elle en présente tous les caractères d'architecture et de sécurité, ayant des murs de 80 cm. d'épaisseur, étant construite sur voûtes et, voûtée elle-même, présentant un harmonieux ensemble de 7 arcs surbaissés, tous décorés d'une manière différente. Le mur Est, faisant face aux fenêtres, est garni dans toute sa longueur des rayons Lipmann, dont nous avons parlé plus haut ; le centre du local est occupé par une grande vitrine, à laquelle se trouve adossé le beau buste de marbre blanc du baron de Saint-Genois, auteur du catalogue bien connu de nos 686 premiers manuscrits, tandis que des vitrines plus petites sont placées sous chaque fenêtre ; nous y exposerons, lors de visites ou de circonstances spéciales, nos plus beaux codices à miniatures, et quelques belles reliures. L'année prochaine le mur Nord et les trumeaux seront garnis de rayons semblables à ceux qui couvrent le mur Est ; nous y placerons les 2000 volumes de notre Réserve (3).

Un second point, duquel je me propose de vous entretenir aujourd'hui, est la manière dont s'est constituée notre fonds de manuscrits.

J'ai déjà rappelé que l'origine de notre bibliothèque remonte à la fin du XVIIIe siècle, lorsque la Révolution française supprima, tant en France que dans les pays limitrophes annexés, toutes les institutions

(3) Jusqu'à présent (juin 1931) ce conplément de rayonnage ne nous a pas été consenti et nos incunables, ainsi que nos livres rares et précieux sont encore toujours hébergé dans le local qu'ils partageaient avec nos manuscrits jusqu'au début de 1930.

d'ancien régime, soit civiles, soit religieuses, et nationalisa leurs bien, C'est de là que proviennent les anciens fonds, tant d'imprimés que de manuscrits de la plupart des grandes bibliothèques, et Gand ne fait pas exception à cette règle; son fonds de manuscrit non plus.

Nous ne possédons pas d'inventaire de ce fonds primitif; mais nous avons tout lieu de croire qu'il se composait des deux tiers, si pas des trois quarts environ des ouvrages que Walwein de Tervliet renseigne dans le premier catalogue imprimé de notre section de manuscrits, paru en 1816. Les manuscrits catalogués par Walwein, alors au nombre de 234, provenaient d'une part des bibliothèques des institutions civiles d'ancien régime supprimées, telles le Conseil et les Etats de Flandre, l'administration du Vieux Bourg, les cours scabinales ,etc. (de là nous sont venus assez bien de documents historiques et administratifs, ainsi que des traités de droits et des recueils de jurisprudence) — et d'autre part des divers couvents et abbayes, établis tant à Gand que dans la région : des Récollets, des Carmes, des Dominicains, des Augustins, des abbayes de Waarschoot et de Tronchiennes et surtout des abbayes de St-Pierre, de Baudeloo et de St-Bavon. C'est de cette dernière abbaye que nous viennent les pièces qu'on peut ranger parmi nos manuscrits les plus précieux: cette magnifique série de codices in-folio sur velin, que fit exécuter à la fin du XVe siècle, l'abbé Gabriel de Mercatelle, bâtard de Philippe-le-Bon et dont le plus remarquable est certes cette copie en deux volumes du *Monotessaron* de Gerson aux miniatures abondantes et aux riches enluminures. C'est de St-Bavon également que provient notre fameux *Liber floridus,* cette curieuse encyclopédie illustrée du XIIe siècle, qui se trouve exposée pour le moment — tout comme le second volume du *Monotessaron* d'ailleurs — dans la section d'art ancien de cette Exposition, dont nous sommes ici les hôtes. C'est enfin toujours de St-Bavon que nous viennent nos codices les plus grands et les plus lourds : ces deux énormes *Graduels* et ces deux non moins volumineux *Antiphonaires* de 60 cm. x 40, qu'un seul homme manie avec peine, tandis que notre manuscrit si pas le plus minuscule, du moins celui à l'écriture la plus minuscule, provient de l'abbaye de St-Pierre : c'est cette fameuse *Biblia sacra* à miniatures, du XIIIe siècle, contenue toute entière sur 270 ff. de velin d'une finesse remarquable et merveilleusement conservée. Rappelons toutefois que les 234 manuscrits renseignés dans le catalogue

Walwin n'entrèrent pas d'un coup dans notre dépôt. En dehors de pièces isolées qui peuvent être venues s'y ajouter et qui, à en juger d'après la nature des manuscrits que nous possédions en 1816, durent être fort peu nombreuses, nos 234 premiers manuscrits sont entrés chez nous en deux grandes fournées. La première date des premiers débuts de notre bibliothèque, lorsque le jury temporaire des sciences et des arts, dont celui qui devait devenir notre premier bibliothécaire ,Ch. Van Hulthem, était secrétaire, faisait transporter au dépôt de Baudeloo les bibliothèques des couvents et abbayes et des institutions civiles supprimées; c'est la rentrée, en 1797, du premier fonds, dont nous avons déjà parlée plus haut. La seconde fournée date de 12 années plus tard; elle se composait d'ouvrages, qui avaient été vraisemblablement distraits de la bibliothèque de l'abbaye de St-Pierre, lors de l'occupation de celle-ci par le général Nicolas-Marie de Songis, mort précisément en 1809. Oyez comment Aug. Voisin raconte l'arrivée de ces manuscrits à la bibliothèque dans ses *Recherches historiques et bibliographiques sur la Bibliothèque de Gand* (4) p. 30 et 31 : «A peine M. Van Hulthem était-il rendu à ses paisibles occupations bibliographiques» (on sait que, exerçant des fonctions législatives d'abord au Tribunat, ensuite au Conseil des Cinq-cents, il était forcé de s'absenter souvent et pour longtemps) — Van Hulthem donc était à peine rentré à Gand, «qu'il eut un beau matin, le 19 août 1809, le bonheur de voir arriver à sa bibliothèque chérie, pour y être déposées, cinq énormes caisses remplies d'un bon nombre d'incunables et de manuscrits que lui envoyait M. le baron d'Houdetot, alors préfet de l'Escaut et M. Geynet, directeur des domaines. Ces cinq caisses contenaient des ouvrages provenant de l'abbaye de St. Pierre à Gand, et l'on se disposait à les faire passer en Angleterre pour les délices des bibliophiles de ce pays, quand elles furent découvertes à Amsterdam et saisies par l'administration des domaines. Cette heureuse capture fournit à la bibliothèque de Gand, outre les plus beaux manuscrits qu'elle possède et qu'il serait trop long d'énumérer, des raretés bibliographiques qu'elle montre avec orgueil.»

La troisième grande rentrée de manuscrits eut lieu au début de

(4) Dans: **Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de Belgique** (Gand, Paris, Bonn, 1840), p. 1-82.

1818, lorsque Pierre Lammens, qui venait d'être nommé bibliothécaire de l'Université nouvellement fondée, et qui, après Van Hulthem, est certainement le belge qui posséda plus importante collection privée, céda à la bibliothèque, pour la somme de 25.000 florins, une grande partie de ses livres (de 13 à 14.000 volumes dont près de 200 manuscrits. Ces dernières sont remarquables. Ils comprennent tout d'abord la quasi totalité des manuscrits orientaux de notre ancien fonds (5), et ensuite un très grand nombre de codices provenant de bibliothèques abbatiales, codices qui auront sans doute été distraits des collections, lors de la réquisition de celles-ci par les fonctionnaires de la Convention et que Pierre Lammens se sera procurée, nous n'avons encore pû établir comment. Toujours est-il qu'au nombre des manuscrits Lammens, il s'en trouve plusieurs provenant des abbayes de St.Pierre et de St-Bavon à Gand; les quelques manuscrits provenant de l'abbaye de Cambron, que nous possédons — il y en a sept — viennent tous de Lammens ; vingt et un de nos manuscrits ont été la propriété de l'abbaye de St. Maximin à Trèves, tous nous viennent de Lammens. De Lammens nous viennent encore des manuscrits ayant appartenu aux abbayes de St-Martin et des SS. Mathias et Euchère à Trèves, aux Chartreux de St-Omer, et aux Carmes de Dijon. Vraiment, à ne considérer que les manuscrits — et que ne faudrait-il dire des imprimés ! — la jeune bibliothèque universitaire de Gand fit un coup de maître en acquérant en 1818 la collection Lammens.

Depuis lors — il y a maintenant 112 ans de cela ! — notre section des manuscrits ne s'est plus accrue que par les voies ordinaires: par des achats d'unités, soit de la main à la main, soit aux ventes publiques, par des dons, et par des échanges avec d'autres institutions de l'Etat. Signalons dans cet ordre d'idées l'achat à l'amiable, si l'on peut dire, mais cela c'est une autre histoire que je conterai bien un jour — l'achat donc en 1879, sous le bibliothécariat de Ferd. Vanderhaeghen, d'une vingtaine de manuscrits, la plupart très précieux et ayant

(5) Nous entendons par : «ancien fonds de nos manuscrits», nos 686 premiers numéros, ceux que Jules de Saint-Genois a décrits dans son **Catalogue... des manuscrits de la bibliothèque... de Gand,** Gand, 1849–1852.

trait à la littérature néerlandaise, provenant de la collection de P. C. Serrure, de son vivant professeur à l'Université de Gand. Et rappelons pour finir qu'en 1919, sous le bibliothécaire en chef actuel, M. Paul Bergmans, eut lieu un échange avec les archives de l'Etat à Gand ,qui vint enrichir nos collections d'une quinzaine d'unités nouvelles et notamment d'un assez grand nombre de fragments en moyen-néerlandais, surtout des œuvres de Van Maerlant.

Nous en arrivons ainsi au 3e point et dernier à traiter dans cette communication : la question des catalogues. C'est-à-dire en d'autres mots, de quels moyens dispose-t-on actuellement, et disposa-t-on auparavant pour renseigner le public sur ce que contient la section des manuscrits de notre bibliothèque ?

On peut dire que le souci d'à peu près tous les bibliothécaires qui se succédèrent à Gand fut de dresser un catalogue de cette section précieuse entre toutes. Aussi les premiers essais dans ce sens remontent ils bien haut, à peu près à l'époque de la fondation de notre dépôt. Lorsqu'en 1810 Ch. Van Hulthem, nommé aux fonctions de recteur de l'Académie impériale de Bruxelles, quitta la bibliothèque de Gand, établie alors depuis 13 ans à peine, il laissa derrière lui deux fragments de catalogues, nous dit Voisin aux pp. 31 à 33, de ses *Recherches historiques et bibliographiques* déjà citées: c'étaient l'un celui de théologie ,établi par l'imprimeur Goesin-Verhaeghe, qui parait avoir été attaché pendant quelque temps à la bibliothèque, et l'autre, celui des manuscrits, auquel le fondateur de notre établissement s'était attelé lui-même, mais que ses nombreuses occupations l'empêchèrent de mener à bonne fin.

Le successeur de Van Hulthem, Joseph-Antoine Walwein de Tervliet reprit le travail resté inachevé et en 1816 parut à Gand, imprimé par Houdin, ce *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque publique de la ville de Gand,* auquel il a déjà été fait allusion plus haut. Monsieur Joseph-Antoine Walwein de Tervliet, en dépit de son nom ronflant et des titres aussi longs que nombreux dont il l'affuble (6), ne paraît pas

(6) «Ecuyer, ci-devant Commissaire, ou Sous-Intendant du District

avoir été un savant bien remarquable. «Tout en s'occupant d'un nouveau classement bibliographique, qui pouvait être fort bon, lit-on dans Voisin, p. 33, mais dont le grand défaut était d'être tout à fait insolite, et que, pour cette raison, son successeur ne put conserver, M. Walwein de Tervliet rédigea et publia le catalogue des manuscrits.» Ce catalogue n'est en somme qu'une brochure de 55 pages in 8°, dans laquelle chaque notice ne comprend pas plus que le titre et, le plus souvent, qu'une ligne, ou parfois même une demie ligne de description. A cette époque nous ne possédions d'ailleurs, comme nous l'avons dit, que 234 manuscrits. Après avoir fait remarquer — et à bon droit — que le catalogue Walwein laisse bien des choses à désirer, Voisin ajoute cependant (pp. 33 et 34): «On n'a pas assez, ce nous semble, tenu compte à l'auteur des difficultés que présente un semblable travail. M. Walwein a du moins rendu un service aux lettres en indiquant au public les richesses manuscrites, que possédaient alors notre bibliothèque, *la seule jusqu'à présent en Belgique qui ait le catalogue imprimé d'une partie de ses manuscrits*» (7). C'était là rendre justice à une initiative des plus louables. Et, malgré l'insuffisance du travail dont il est question ici, nous ne pouvons que nous associer à l'hommage rendu par Aug. Voisin à l'un de ces prédecesseurs.

Sous le bibliothécariat de Pierre Lammens, grâce surtout, comme nous l'avons dit plus haut, à l'appoint de sa propre bibliothèque, notre collection s'accrût de plus de 200 unités. Lammens ne s'occupa cependant pas d'une façon spéciale de la section des manuscrits. Il n'était déjà plus des plus jeunes lorsqu'il fut appelé aux fonctions de bibliothécaire; il avait alors 56 ans. D'autre part, il eut à assumer la très lourde tâche de convertir en bibliothèque universitaire un dépôt municipal et son grand travail consista à défaire en grande partie ce que son prédécesseur avait fait, et mal fait; et à présider à l'établissement d'un nouveau catalogue général des collections par ordre de matière.

d'Ypres; depuis Haut-Echevin du Pays de Waes; actuellement Membre des Etats de la Flandre orientale et de la Classe de la Littérature de la Société Royale des Beaux-Arts de Gand, etc.»

(7) C'est nous qui soulignons; et rappelons que ces lignes furent publiées en 1840.

En 1836, Auguste Voisin succéda à Lammens. A côté de son catalogue de la section de Jurisprudence qu'il livra à l'impression en 1842, Voisin publia dans ses *Documents pour servir à l'histoire des Bibliothèques de Belgique,* un historique du dépôt de Gand, qui (nos auditeurs s'en seront déjà aperçu) nous a été d'un précieux secours pour le présent exposé. Il y donne «in fine» une courte notice au sujet de douze de nos plus remarquables manuscrits (notre collection en comptait alors 556), «en attendant, dit-il, que nos occupations nous permettent de publier un catalogue raisonné et complet de nos manuscrits et de nos incunables». Voisin était un homme de valeur, qui certainement aurait pû mener à bonne fin pareille tâche, Malheureusement il était poitrinaire et mourut trois ans plus tard, âgé de 43 ans à peine, sans avoir pu mettre ses projets à exécution.

Ce fut son successeur, le baron Jules de Saint-Genois qui le fit, en publiant son *Catalogue méthodique et raisonné des Manuscrits de la Bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand,* qui parut en l'espace de quatre ans, de 1849 à 1852. Chaque manuscrit — il y en avait alors 686 — y fait l'objet d'une véritable étude; les descriptions sont minutieuses; les références abondantes; l'auteur y fait preuve de beaucoup d'érudition. Signalons, par exemple, la notice relative à la *Vita Sancti Amandi,* longue de quatre pages, et celle se rapportant au *Liber floridus,* qui n'en compte pas moins de trente! Certes, il y a dans le catalogue Saint-Genois bien des erreurs, bien des lacunes et bien des hardiesses. Quel est d'ailleurs l'ouvrage, vieux de 80 ans, dans lequel on n'en trouverait pas? D'autre part, on peut aussi se demander, si l'auteur n'a pas été un peu loin dans ses descriptions, qui font de son travail plus, beaucoup plus qu'un simple «catalogue». Quoiqu'il en soit, dans son ensemble et pour son temps, ce fut une œuvre remarquable, à laquelle nous recourons d'ailleurs encore journellement. En dépit de sa vétusté et de ses faiblesses, «Saint-Genois» reste et restera encore longtemps sans doute, LE catalogue de notre section des manuscrits, celui qui a mis nos trésors en valeur, en les faisant connaître aux érudits et aux travailleurs tant de Belgique que de l'étranger.

Le bibliothécaire en chef suivant, Ferdinand Vanderhaeghen a laissé trois monuments bibliographiques, qui montrent bien l'orientation de son

esprit et de ses goûts; c'est tout d'abord sa *Bibliographie gantoise*, œuvre personnelle, œuvre unique en Belgique, 8 gros volumes in-8°; c'est ensuite la *Bibliotheca belgica,* œuvre de collaboration d'une renommée mondiale; il en fut le fondateur et la cheville ouvrière, durant toute sa vie; elle lui a survécu, et lui survivra sans doute longtemps encore ; c'est enfin notre fameuse section des Gandavensia, dont il fut le fondateur également et à l'enrichissement de laquelle il consacra tant de temps, tant de patientes recherches et tant d'argent. Toutefois, si les préoccupations de Vanderhaeghen allèrent manifestement en ordre principal aux imprimés, il serait cependant exagéré de dire qu'il se désintéressa des manuscrits. Son bibliothécariat fut marqué au contraire par des rentrées importantes et entr'autres par l'achat de la précieuse collection Serrure, dont nous avons parlé plus haut. Citons d'ailleurs deux chiffres à l'appui de notre affirmation: en 1852 notre section comptait, le catalogue Saint-Genois l'atteste, 686 manuscrits; en 1910, (Vanderhaeghen prit la direction de la bibliothèque en 1867), en 1910, il y en avait près de 2500. Ajoutons toutefois que la quantité ne répondait aucunement à al quantité. On sait que Vanderhaeghen, collectionneur acharné, maniaque ont dit certains ,mais à tort selon nous, s'accaparait de tout ce qui, en fait de pièces, imprimées ou manuscrites, se présentait à lui. moins aussurément dans le but d'enrichir les collections de sa chère bibliothèque de Gand, que pour les sauver d'une destruction possible, voire probable. Aussi, les beaux manuscrits sont-ils bien rares entre le numéro 700 et le n° 2500. Ce sont presque toutes des pièces du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe, voire du XIXe siècle, parmi lesquelles on trouve beaucoup de pièces d'archives, de relations de voyages et de cours d'université. Il serait vraiment nécessaire — et nous nous proposons d'entreprendre un jour ce travail — de procéder à la révisoin de notre Section des manuscrits. Celle-ci devrait être scindée en deux sous-sections: Manuscrits ancien (avant 1500) et manuscrits modernes (depuis 1501); dans cette seconde sous-section il faudrait grouper d'une part, tout ce qui peut encore être considéré comme manuscrit proprement dit et d'autre part, les pièces d'archives qui pourraient éventuellement être échangées avec d'autres dépôts. Il serait aussi intéressant de former une section annexe pour les pièces manuscrites se rapportant à l'histoire de

l'Université et de sa bibliothèque; les nombreux cours manuscrits que nous possédons, tant dans notre section des mss, que dans la section gantoise, pourraient y être versés. Je dis: tant dans notre section des manuscrits que dans la section gantoise, car Vanderhaeghen fervent, fanatique peut-être de la section locale qu'il avait créée, ne faisait placer aux manuscrits, que les pièces ne se rapportant pas à la ville de Gand et à ses habitants; celles qui s'y rapportaient et qui entrèrent ici après 1868 furent, quelqu'en fût le caractère, mêlées aux imprimés de la section susdite. Ce sera également un travail à entreprendre plus tard, que de transférer des Gantois aux Manuscrits toutes ces pièces (il y en a environ 1500), qui, de l'avis de M. le Bibliothécaire en chef, comme du mien, n'occupent pas au sein de nos collections la place qu'elles devraient. C'était d'ailleurs là aussi la manière de voir du prédécesseur de M. Bergmans, le prof. Willem de Vreese, qui, en 1911, succéda à Fernand Vanderhaeghen; et au cours de son biblihécariat, il y eut un commencement d'exécution de ce transfert, qui fut interrompu par les événements politiques.

M. de Vreese s'était d'ailleurs toujours intéressé d'une façon toute spéciale aux manuscrits de notre bibliothèque. Alors qu'il y travaillait envore comme volontaire, et plus tard aussi, il identifia, surtout en vue de sa *Bibliotheca neerlandia manuscripta*, un très grand nombre de nos fragments, qui sont aujourd'hui soigneusement montés et reliés. Sans doute, si son bibliothécariat s'était continué normalement, celui-ci aurait-il entrepris un jour la publication d'un nouveau catalogue de nos manuscrits, travail des plus utiles et qu'il était homme à mener à bonne fin. Mais on sait que le prof. De Vreese dut quitter la Belgique à l'armistice et qu'il devint depuis lors bibliothécaire de la ville de Rotterdam.

Si bien que, immédiatement après la guerre, lorsque M. Paul Bergmans fut promu au rang de chef de notre établissement, le contenu de notre section des manuscrits était connu, en tout et pour tout, par: 1) le catalogue Saint-Genois, vieux de 70 ans et ne renseignants que les 686 premiers numéros, et 2) pour le reste, par un cahier de recolement, à l'usage exclusif du personnel de la bibliothèque et dans lequel ne figuraient que le titre (souvent erroné), le siècle et le format de chaque manuscrit. Une seule ligne par numéro; encore moins que dans le catalogue

Walwein! Par suite du manque de personnel, la situation était encore toujours la même à la fin de 1923, lorsque je fus mis à la disposition du bibliothécaire en chef par la Commission du patrimoine universitaire. Aussi M. Bergmans s'empressa-t-il d'utiliser, au profit de la section depuis si longtemps négligée, le nouvel élément qui se présentait; et je fus chargé de dresser l'inventaire de nos manuscrits de 687 à 2850, nombre auquel ils s'élevaient alors, d'une façon un peu plus complète et un peu moins superficielle, que ce n'avait été le cas lors de l'inscription au régistre de recolement. Ce travail est aujourd'hui — et depuis plusieurs années déjà, complètement terminé. C'est un inventaire manuscrit assez détaillé et établi sur fiches, mais dont il n'existe qu'un exemplaire unique à la seule disposition du personnel de la bibliothèque. Ces fiches sont classées par numéros d'ordre des manuscrits, et ne peuvent donc, à elles seules, rendre de bien grands services en cas de recherches, si ce n'est au prix d'une énorme perte de temps. C'est pour parer à cet inconvénient, et dans le but d'être à même de renseigner le public, avec rapidité et certitude, que je me suis mis, il y a deux ans, à établir une sorte de catalogue dictionnaire, très sommaire d'ailleurs, d'après les fiches d'inventaire faites précédemment et dont beaucoup (je m'en suis aperçu alors) demanderaient à être revisées. Ce catalogue est, à l'heure actuelle, terminé également. Mais comme les fiches ne portent chacune que le numéro d'ordre renvoyant à la fiche du catalogue inventaire, et rien en fait texte (ceci surtout en vue de la révision de l'inventaire), ce catalogue dictionnaire ne peut-être mis avec grande utilité à la disposition du public et les recherches doivent encore toujours avoir lieu sous la direction d'un bibliothécaire, qui manie l'inventaire.

En résumé, à l'heure actuelle, nous savons à peu près exactement ce qui se trouve dans notre section des manuscrits et lorsqu'un travailleur se présente ou nous écrit et nous cite un nom ou un événement, nous demandant si parmi nos manuscrits, nous ne possédons rien à ce sujet, nous sommes en mesure de lui répondre. Et maintes fois déjà nous avons eu la grande satisfaction de constater combien il nous était facile maintenant de rendre service à ceux qui s'adressaient à notre établissement. C'est quelque chose certes; mais ce n'est pas tout, loin de là. Ce à quoi, il nous faut arriver — et ce à quoi nous arriverons, si les

circonstances nous sont favorables — c'est, non seulement à la mise à la disposition du public dans les locaux mêmes de la Bibliothèque de notre inventaire revisé et de notre catalogue dictionnaire complété; mais c'est aussi à la publication d'un catalogue de notre collection de manuscrits à partir du n° 687, catalogue qui se répandra en dehors de Gand, et en dehors de la Belgique et qui, tout comme le catalogue Saint-Genois, tout comme le catalogue Van den Gheyn ou les inventaires imprimés des manuscrits des bibliothèques de France ou d'Italie, fera connaître aux chercheurs du monde entier ce qu'ils peuvent trouver chez nous. Or cela, c'est une besogne longue et patiente, à laquelle nous espérons pouvoir nous atteler un jour, mais que pour le moment et pour de plusieurs années encore sans doute, nous nous voyons obligés de différer, en faveur d'un travail assurément non moins important surtout dans un bibliothèque universitaire: le catalogue systématique général de l'ensemble de nos collections.

La sagesse de Salomon et les jugements d'équité dans la Tradition populaire

par

PIERRE SAINTYVES

Les enfants jugent sans égards les maîtres qui ont des préférences, ils méprisent ou détestent ceux qui, ne sachant pas discerner l'élève qui trouble la classe, punissent le voisin. En revanche le maître attentif, perspicace et juste, même s'il est sévère, conquiert le respect de ces jeunes esprits et gagne leur affection avec la moindre bienveillance. En va-t-il de même pour les maîtres qui gouvernent les hommes? Il en fut certainement ainsi parmi les primitifs des âges préhistoriques, dont la mentalité ressemble par bien des côté à celle des enfants. Dès l'aube de l'histoire, on pourrait déjà relever des témoignages en faveur de cette vérité. Elle est explicitement consignée dans la Bible.

Le temple de Jérusalem n'était pas encore bâti, on sacrifiait toujours sur les hauts lieux, et Salomon lui-même, désireux de mettre son règne sous la protection de Jéhovah, était monté à Gabaon pour lui offrir des holocaustes. Au soir de cette formidable hécatombe, Salomon s'était endormi le cœur tranquille. Durant la nuit, le Dieu d'Israël lui apparut et lui dit: «Demande-moi ce que tu veux. Salomon répondit : «Jéhovah, mon Dieu, vous avez fait régner votre serviteur à la place de David mon père; et moi, je ne suis qu'un tout jeune homme, ne

sachant pas comment me conduire. Accordez donc à votre serviteur un cœur attentif pour juger votre peuple, pour discerner le bien et le mal. Car, qui pourrait juger votre peuple, ce peuple si nombreux ?»

Jéhovah eut cette demande pour agréable et lui dit : «Puisque c'est là ce que tu souhaites, puisque tu n'as pas demandé ni de longs jours, ni des richesses, ni la mort de tes ennemis, mais uniquement le sens de la justice, voici ce que je fais selon ta parole: je te donne un cœur sage et intelligent, de telle sorte qu'il n'y ait eu personne avant toi, et qu'il ne s'élèvera personne après toi qui te soit semblable. Et même ce que tu n'as pas demandé, je te le donne, richesse et gloire, au point que, parmi les rois, il n'y aura personne comme toi pendant toute ta vie. Et si tu marches dans mes voies, en observant mes lois et mes commandements, comme l'a fait David, ton père, je prolongerai tes jours.» Salomon s'éveilla et il comprit que c'était un songe.

Un tel rêve, quel qu'en ait été le songeur, témoigne d'un cœur scrupuleux et plus encore, d'un esprit perspicace. La légende prétend que Salomon encore enfant a corrigé ou rectifié plusieurs jugements de son père, le roi David; il est en tout cas fort probable qu'il savait même avant de régner, que le succès d'un prince dépend en grande partie, on peut dire avant tout, de la façon dont il rend la justice. Les lois, même de très bonnes lois, ne sauraient par elle-mêmes l'engendrer. Celle-ci est la création continue de ceux qui les ont faites et plus encore de ceux qui les appliquent. La lettre a besoin d'interprétation et l'interprète doit s'inspirer de l'Equité. Quiconque est homicide mérite la mort; mais il y a bien des différences d'un homicide à un autre; il y en a qui, loin de mériter la peine capitale sont dignes de récompense; d'autres, au contraire, méritent mille morts. Ceui qui se jette au-devant d'un assassin, et le tue, au risque de sa vie, pour sauver un ami, doit-il être traité comme celui qui empoisonne frères et sœurs pour demeurer seul héritier de la fortune paternelle? Avant de lever son glaive, Dame Themis doit équilibrer sa balance. L'Equité doit commander à la force.

De tout temps, les peuples se sont plu à rendre hommage aux juges dont l'équité fut l'inspiratrice. Les Hindous ont conservé le souvenir d'anciens rois, célèbres par leurs jugements; mais le plus populaire de tous fut Mariaduramen, qui n'est peut-être qu'un personnage légendaire.

Le roi égyptien Bocchoris avait une grande réputation de magistrat juste et sagace. Un écrivain grec a dit de lui: «Il avait la sagesse même d'un dieu pour juger»; ni avant lui, ni après lui il n'y avait eu personne qui ressemblât à Bocchoris le sage; son nom était devenu synonyme d'homme perspicace et habile à discerner le vrai du faux. Ainsi parlent de Bocchoris Diodore de Sicile, Plutarque, Elien. Ce Bocchoris, selon Maspéro, doit être identifié à Bokenranf, de la XXIVe dynastie, et aurait régné vers 750 avant Jésus-Christ. Aristide, qui vivait au Ve siècle avant l'ère chrétienne, avait mérité le surnom de Juste pour la façon dont il avait rempli ses fonctions. Charlemagne fut ami de la justice et prince équitable; aussi la légende lui prête-t-elle des décisions qui rappellent bien plus les jugements de Salomon que les arrêts des légistes de Rome ou d'Athènes.

Les traditions arabes célèbrent à l'envi la sagesse du khalife Omar et la droiture d'Al-Mansour; elles portent jusqu'au ciel, je veux dire jusqu'au delà du désert, la réputation du cadi d'Emesse, dont les considérants graves ou comiques, sont empreints d'une merveilleuse sagesse. Mais pour tous les peuples, grâce à la Bible, grâce à ses fils: juifs, chrétiens ou musulmans Salomon est demeuré le roi de l'Equité. On lui a prêté cent arrêts dont certains semblent bien avoir été rendus par les Indiens d'Amérique et d'autres par quelque descendant des sujets de la reine de Saba. Je ne serais pas étonné qu'on lui attribuât demain les jugements de Séré de Rivière ou du Président Magnaud.

Il existe une légende de l'Equité, dont les cent et un récits, pour n'avoir pas été inventés par le peule, ont été adoptés et propagés par lui; bien plus, il est certain que ces cent et un récits, où le peuple a reconnu, ou cru reconnaître quelques-unes des qualités du juge idéal, ont influé sur les mœurs, sur la tradition juridique et sur la formation des lois. En glorifiant le juge habile, le juge expérimenté, le juge sévère aux puissants et bienveillant aux misérables, le peuple a préparé le terrain et l'atmosphère où naissent les bonnes lois, où les bons juges peuvent respirer. Il est bon que des faits d'une telle importance sociale soient soumis à la méditation de ceux qui ne savent pas ce qu'est le folklore et ne soupçonnent pas combien il est utile et nécessaire d'étudier l'activité du peuple et le rôle des traditions populaires. Tous ceux qui sont des

chefs et participent à l'autorité politique ou sociale, depuis le maître d'école de village, jusqu'au chef d'Etat doivent connaître et comprendre de tels phénomènes. L'honnête homme doit se faire un devoir de s'y intéresser.

Mais revenons à nos cent et une histoires et essayons d'y découvrir les qualités qui ont séduit le peuple, qu'il a admirées, applaudies, prônées, louangées. Chacun de nous a entendu conter quand il ne l'a pas racontée lui-même, l'histoire de ces deux femmes de mauvaise vie, qui prétendaient l'une et l'autre être la mère d'un même enfant. Salomon avait sans doute reconnu du premier coup d'œil quelle était la véritable mère; mais en proposant de couper l'enfant en deux, il l'obligea à se manifester. Rappelons ce beau cri : «Non, Seigneur, donnez-lui mon enfant, mais qu'on ne le tue pas». Je ne connais rien de plus simplement émouvant. Au reste, le silence de la fausse mère n'est pas moins éloquent. Le peuple aime toutes ces histoires où le juge déploie une rare habileté à confesser les cœurs, où l'on voit le coupable répondre malgré lui, parfois sans s'en apercevoir à une question subtilement posée. De telles inventions supposent une connaissance des esprits, une analyse de leurs ressorts, une habileté de les manier, une admirable maïeutique qui séduisent le peuple et l'enchantent. Il ne saurait définir le don du discernement des esprits, mais il applaudit avec joie ceux qui le possèdent.

L'Equité ne saurait se passer de cette psychologie du cœur humain; mais elle exige encore d'autres qualités. La connaissance des hommes et de leurs passions, des caractères et de leurs mobiles ne sauraient lui suffire; il faut que le juge sache également apprécier les faits, estimer les dommages, calculer la juste réparation qu'ils exigent. Cette forme de jugement est rare chez les jeunes hommes, il y faut de la maturité et de l'expérience, tout au moins une capacité de compréhension qui permette de saisir les objets les plus divers dans leur réalité objective et concrète. Et pour que ce travail délicat s'effectue parfaitement, il faut que le juge, après avoir apprécié, sache rabattre les prétentions excessives réconforter au besoin le défendeur timide. Cet art particulier, fait surtout de sève jaillissante, comporte assez souvent une note d'humour qui n'est pas pour déplaire au peuple. Je pourrais vous rappeler comment

un juge de l'Inde rejeta la requête d'un loueur de bœufs, qui voulait se faire payer, outre le prix du transport, l'ombre qu'il avait procurée au voyageur qui, durant la halte, était couché au long de la bête; mais ce récit est trop long et trop nombreux sont ceux qui ont lu l'histoire du gourou Paramarta. Je préfère vous citer un conte africain:

« Un Abyssin, qui prétendait avoir à se plaindre de l'un de ses voisins ,l'appela devant le dagna Apté-Gorguis, et déclara :

— J'ai rêvé, O mon maître, que cet homme-ci couchait avec ma femme. Ne me feras-tu pas justice ?

— Il est coupable, répondit le juge; qu'il te donne sur-le-champ, son mulet qui va à l'amble, en compensation d'avoir troublé si désagréablement ton sommeil de mari.

Triomphant, l'homme au rêve enfourcha le mulet; mais arrivé à la porte de l'enceinte, on le rappela : — Allons, dit le dagna, rends-lui son mulet. Bien qu'éveillé, tu as rêvé qu'il te payait d'un mulet. Vous êtes quittes.»

Qu'il s'agisse d'une tradition légendaire, on ne saurait en douter; Il y a vingt autres qui ne le sont pas moins. L'histoire de Shylock, autorisé à prélever sur son débiteur la livre de chair qui lui est due, mais qui paiera de sa tête le trop ou le trop peu, n'a pas été inventée par Shakespeare; mais ce très ancien thème n'en est pas moins une invention littéraire.

Je ne puis vous citer toutes les histoires où l'on voit un juge judicieux, après avoir savamment estimé les faits de la cause, rabattre les prétentions exorbitantes, anéantir les requêtes mal fondées, rendre, en un mot, à chacun ce qui lui est dû. Si le bon sens n'est pas la chose du monde la mieux partagée, on peut dire qu'il n'est pas plus rare dans le peuple que dans les classes les plus éclairées. Il en est souvent le mainteneur le plus puissant. Nos paysans, lorsqu'il ne s'agit pas de leurs propres procès, savent fort bien applaudir aux jugements équitables. Dans maints villages, on vous contera l'histoire d'un ancien dont la sagacité et l'équité s'imposaient si bien à tous que la plupart du temps tout le monde convenait de s'en rapporter à ses décisions. C'est déjà d'un grand bon sens de le reconnaître chez autrui et que de souhaiter de l'ériger en maître.

L'Equité, comme vous le voyez, apparaît à l'analyse comme un don bien exceptionnel et cette constatation est d'autant plus vraie que nous n'avons pas fini de signaler tous les éléments ou les vertus qu'elle requiert. La plus noble d'entre les qualités du bon juge doit beaucoup aux philosophes et aux religions, à tous les moralistes convaincus qui ont enseigné, prêché, glorifié l'amour du prochain. Au sens étymologique, équité signifie égalité, et la caractéristique essentielle de cette vertu, c'est précisément d'être une justice égale envers tous, même envers celui qui nous a offensé, même envers un ennemi. Aristide se jetant aux pieds de ses juges pour les supplier d'écouter la défense de son adversaire, avant de rendre leur sentence, atteint, certes, la perfection de l'équité; toutefois, lorsqu'on songe à la faiblesse de l'homme, à l'irresponsabilité de certains actes passionnels, on est en droit de penser que l'équité requiert non seulement l'exclusion de tout privilège et de tout avantage, fût-ce en faveur de la partie lésée, mais pour le coupable une bienveillance qui, dès que la sécurité sociale semble le permettre, soit prête à tourner au pardon. L'équité ne s'achève qu'en s'imprégnant de l'esprit de l'Evangile : Et que celui-là qui n'a pas pêché lui jette la première pierre.

Dire que ce récit évangélique est l'un des plus populaire, n'est-ce pas reconnaître que la masse des humbles, chez qui l'on rencontre tant de vraie solidarité, tant de charitable dévouement a toujours su apprécier les juges qui mêlèrent à leurs sentences un peu de bonté. Le jury qui absout sans discernement la grande masse des crimes passionnels, atteste combien le peuple est porté au pardon, mais témoigne aussi de la ferveur avec laquelle furent reçus les verdicts des bons juges, tel cet arrêt du président Magnaud absolvant la femme qui, ayant faim et n'ayant pu trouver de travail, vola un pain pour se nourrir elle et son enfant.

Tous les éléments qui constituent l'équité: le discernement des esprits, la juste appréciation des faits, la bonté qui, pour être raisonnée n'en est que plus parfaite, ont trouvé dans le peuple des appréciations, des laudateurs fervents. Les cent histoires qui courent encore le monde d'un peuple à l'autre en supposent d'ailleurs des milliers d'autres qui, pour être oubliées aujourd'hui, n'en ont pas moins connu le succès et parfois même une longue influence.

Mais, de même que nos cent et un récits ont canalisé les flots d'une très humaine tradition, de même en Salomon s'est fixée, concentrée, cristallisée la gloire du juge parfait. Ainsi le veulent la légende, les conditions pratiques de la mémoire et de la transmission orale. Salomon ne fut pas seulement roi d'Israël, il fut le maître des troglodytes ou de la cité lacustre; plus tard, il fut tour-à-tour Pharaon en Egypte, empereur de la douce France, et chef de tribu chez les Bantous. Il a siégé sur les bords du Gange et sous le cerisier du roi Pausole. Il est né, il y a bien longtemps, avant l'histoire: à l'âge du renne ou de l'ours des cavernes, et sa race, espérons-le, n'est pas près de périr. Quant aux ressortissants de son tribunal, ce sont tous les peuples du monde, depuis le origines de l'humanité, et tous, plus ou moins, se sont faits les hérauts de ses jugements merveilleux. Les voix humaines s'associent volontiers pour chanter la même gloire ou clamer le même nom.

J'espère que cette brève esquisse suffira pour deviner l'existence d'un vaste rythme légendaire qui va du juge au peuple, et du peuple au juge en s'épanouissant en lois. Nos lois sociales modernes n'eussent pas été passibles sans ce flot légendaire, sans cette vaste aspiration du peuple qui, sans elle, n'eût jamais pris conscience de tout ce qu'elles représentent de légitime et d'humain. Qu'un tel rythme puisse produire des excès, des marées redoutables, des mascarets et des barres effroyables, cela n'est pas douteux; mais cela même souligne son importance. J'imagine volontiers — car il est bon, il est nécessaire de rêver d'un avenir meilleur — que demain, lorsqu'on écrira un nouvel évangile de la justice, de nouvelles paraboles viendront affermir et surtout affiner, nuancer, préciser le sens et le goût de l'équité. Par delà la fausse égalité que prêchent les mauvais bergers, se dessinera, s'affirmera cette égalité véritable qui règne déjà dans l'esprit de tant d'hommes de cœur et qui de plus en plus, se confondra avec la sainte équité. La tradition légendaire est une force d'une rare, d'une inconcevable puissance; mais celui qui en connaît la nature et qui en pénètre le mécanisme peut aspirer à la corriger et à l'amplifier pour le plus grand profit de l'humanité. De nos cent et un récits d'aucuns resteront dans la mémoire populaire, d'autres disparaîtront; mais d'autres histoires s'y inscriront, belles de leur jeune nouveauté, empreintes d'un idéal plus ferme et plus efficient.

Les folkloristes, même sans le savoir, travaillent parfois à cette évolution. Puisse-t-il se trouver parmi eux de nombreux ouvriers conscients pour y travailler et préparer cette atmosphère de compréhension où les esprits se rapprochent et les cœurs s'unissent dans un même effort pour le triomphe de la justice dans l'équité.

Jacob Obrecht

door

E. H. G. C. A. JUTEN

Algemeen wordt aangenomen, dat de 15eeuwsche componist Jacob Obrecht te Utrecht is geboren. Schallenberg in het *Nieuw Nederl. Biogr. Woordenb.* verwijst naar Combarien, Köstlin en Riemann en zonder eenige moeite zou dit drietal wel tot een dozijn kunnen vermeerderd worden. Wie het eerst dit bericht in de wereld heeft gebracht, heb ik niet kunnen nagaan, maar eenparig beroepen de schrijvers zich op Erasmus.

Mijn eerste werk is geweest, een onderzoek naar de waarde van dit beroep.

In de brieven van Erasmus komt slechts éénmaal de familie-naam Obrecht voor. (1) Hij verzond 4 November 1506 te Florence een brief aan dr. Jacob Maurits te Gouda, daarbij insluitende een briefje van een paar regels, met verzoek dit te overhandigen aan Jan Obrecht. Terloops noemt Erasmus daar ook meester Willem, den gouverneur der kinderen van den tresorier Jeroom Lauweryn, en uit de acta der hoogeschool van

(1) ALLEN 201; **Nicholls** I 418. Dr. Kossman te Rotterdam liet op mijn verzoek een onderzoek doen.

Bologna weten wij, dat deze meester Willem ook een Obrecht is (2). De veronderstelling van Allen (3), dat beide Obrechten uit dien brief bloedverwanten zijn, kan waar zijn, maar de musicus zelf wordt door Erasmus niet genoemd.

Dat Jacob Obrecht Erasmus' leermeester is geweest, wordt ons medegedeeld door *Glarenanus*. In zijn *Dodecachordon*, in Sept. 1547 te Basel gedrukt, schrijft hij bl. 256 : (Obrecht) fuit autem puero Erasmo in musicis praeceptor, ut ex ore Erasmi ante multos annos ipsi audivimus; en bl. 436 zegt hij hetzelfde met een enkel woord : Jac. Obrecht, qui d. Erasmo Roterodamo praeceptor fuit. — Aan de waarheid van dit bericht valt weinig te tornen, doch de geschiedenis van Obrechts' openbaar leven maakt het niet gemakkelijk deze in al haren omvang aan te nemen.

Dat Obrecht en Erasmus elkaar hebben leeren kennen te Utrecht, wordt blijkbaar afgeleid uit een brief van Beatus Rhenanus, die aan keizer Karel over Erasmus schrijft : puellum adhuc (Erasmum) ex aede sacra Trajectensi cantorculum deductum, ubi praecentiunculas obire solitus phonascis etiam tenuissimae vocis gratia pro more templorum cathedralium inservierat. - Erasmus was te Utrecht in een der kapittelkerken koorknaap ; aan Glareanus heeft hij den grooten musicus Obrecht als zijn muziekleeraar genoemd. Dat uit deze gegevens de conclusie wordt getrokken: Obrecht is te Utrecht koorleider geweest in een der kerken, kan er mee door, doch om dan verder te besluiten : Obrecht is te Utrecht geboren, dat vind ik toch wat al te bar.

Aan de waarheid der algemeen gevestigde meening ben ik gaan twijfelen door de uittreksels der kapittel-akten van de St-Donatianus kerk te Brugge, welke kan. de Schrevel heeft opgenomen in de geschiedenis van het Brugsche seminarie. Het viel mij op, dat Obrecht, na eene vacancie-reis naar Italië, eenige maanden te Bergen-op-Zoom blijft toeven, in plaats van terug te keeren op zijn post te Brugge. Toen ik tien jaren

(2) **Acta nationis Germanîcae universitatis Bononiensis : A nolilibus dominis magistro Marco et domino Petro Lawen Brugianis, Torn. dioc., et praeceptore eorum, domino Wilhelmo Obrecht, Delfino, Traj. dioc., utriusque juris licentiato, accepimus duos ducatos.»**

(3) ALLEN, I, blz. 56, n. 9.

geleden de schepenakten van Bergen-op-Zoom doorwerkte, was dan ook voortdurend mijne aandacht gevestigd op den naam Obrecht.

Al spoedig meende ik eene aanwijzing te hebben gevonden, dat Jacob Obrecht in die stad thuis hoorde. In 1444 verschijnt er voor schepenen Cornelis Obrecht als voogd over de kinderen van zijn broer Jan; hij verkoopt dan een huis in de Wouwsche straat aan zijn anderen broer Jacob Obrecht. Twintig jaar later, in Maart 1465, neemt heer Jacob Obrecht, priester, in eigendom over het aandeel van twee neven in het huis De Vier Heemskinderen op den hoek van de O. L. V.-straat en de Potterstraat en zes weken later nog het aandeel zijner nicht Lijsbet Obrecht, dien toen te Luik woonde. (4)

Geruimen tijd heb ik in dezen Jacob Obrecht den musicus willen zien, daar zijn naam na 1465 niet meer in de archieven dier stad voorkomt.

In 1928 plaatste de archivaris van Bergen-op-Zoom een kort artikeltje in mijn tijdschrift « Taxandria » (5). Met meerdere aanteekeningen uit zijn archief maakte hij duidelijk, dat het bericht in de akten van het Kamerijksche kapittel over de benoeming van Jacob Obrecht de Bergis tot magister puerorum door André Pirro goed werd verklaard, dat *de Bergis* hier beteekent van Bergen-op-Zoom.

Deze bijdrage van den heer Asberg maakte mijne belangstelling weer levendig. Jaren geleden had ik de rekeningen doorgewerkt, welke de rentmeesters in de Bergsche heerlijkheid moesten overleggen aan hunnen heer. In die van den rentmeester binnen de stad vond ik niets, gelukkiger was ik in een der rekeningen over het platteland. Maarten Meulenberg, rentmeester over Oudenbosch en omgeving boekt als uitgave een gift in geld op 23 April 1480 aan meestere Jacop den sangmeester, bij gelegenheid van diens eerste H. Mis. Dit bericht past zich goed aan bij die, welke de heer Asberg had gevonden in de rekeningen van het O. L. V.-gilde, waar in 1480 en vier volgende jaren salaris wordt uitbetaald aan meester Jacob den sangmeester.

(4) Bewijsstukken A.
(5) XXXV (1928) blz. 71-75.

Nu ik wist, in welk jaar Obrecht priester was geworden, werd een verder onderzoek vergemakkelijkt. Het was hoogst waarschijnlijk, dat hij de hoogere studiën aan de universiteit van Leuven geheel of gedeeltelijk had gedaan. Voor de faculteit der Vrije Kunsten of wijsbegeerte liet men zich in den regel inschrijven op 16, 17jarigen leeftijd; ik zou dus zijn naam kunnen vinden rondom 1470. Al spoedig bleek mijne berekening juist te zijn: 17 Augustus 1470 wordt te Leuven ingeschreven Jacobus Jacobi Obrecht, Leodiensis dyocesis. Eene teleurstelling was het dat zijn geboorteplaats niet wordt opgegeven; enkel kreeg ik de zekerheid, dat hij niet behoorde tot de Utrechtsche diocees.

Ziedaar, geachte vergadering, de uitkomsten van mijn onderzoek over de jeugdjaren van Jacob Obrecht.

Laat mij thans nog een geregeld verhaal geven van Obrecht's levensloop, zooals die uit de officieele gegevens valt op te maken.

Hij zal geboren zijn kort na 1450. Zijn vader, Jacob Obrecht behoorde tot een welgestelde poortersfamilie van Bergen op Zoom; ik vond ook eenigen van hen als ambtenaar van den heer, o.a. Willem Obrecht was in 1472 schout te Gastel. — Den 17 Augustus 1470 wordt de jeugdige Jacob ingeschreven als student aan de Hoogeschool van Leuven, waar hij den tweejarigen cursus zal hebben afgemaakt (6) Meerdere schrijvers, o.a. de Duitscher Otto Gombox (7), willen, dat Obrecht in 1474 zanger was in de hertogelijke kapel te Ferrara. Nu staat in de lijst van leden dezer kapel, welke Valdrighi in zijn werk opneemt, wel genoemd d. Jacopo Ulterii d'Olanda, cantore; en uit de brieven van hertog Hercules I, geeft hij den volledigen tekst van een betalings-mandaat, gedagteekend 1 Sept. 1474 (8). Hierin gelast de hertog maandelijks zes gouden ducaten uit te betalen aan dien Jacopo Ulterii de Ulandia. Wellicht is dit «Ulterii» begrepen geworden «van Utrecht», maar liever zou ik daarin den vadersnaam willen zien. Obrecht

(6) Algemeen Staatsarchief Brussel; universiteit van Leuven, n. 22, fo 78verso.

(7) OTTO JOH. GOMBOX, **Jacob Obrecht, eine stilkritische Studie,** (Leipzig 1925) blz. 128.

(8) Bewijsstukken B.

en Oebrecht, de nederlandsche vormen van Aubertus, wordt ook gespeld Oelbert. Het is genoeg bekend, dat de Italianen op dikwijls onkenbare wijze onze Nederlandsche eigennamen verminken en verhaspelen. Is dit bericht van toepassing op onzen Obrecht, dan heeft hij vermoedelijk de reis naar het Zuiden gemaakt met Hendrik van Bergen, later bisschop van Kamerijk, die blijkens de stadsrekening in het najaar 1473 voor de tweede maal naar Rome trok. Teruggekeerd in het vaderland rond 1475, zou Obrecht verbonden zijn geweest aan een kapittelkoor te Utrecht. Algemeen wil men, dat de jeugdige Erasmus hier gestaan heeft onder Obrecht's leiding, maar waar wij aanstonds Obrecht zien optreden als koordirecteur te Bergen-op-Zoom, eene plaats van minder beteekenis als Utrecht, zou ik eerder gelooven, dat Obrecht, *indien* hij daar gewoond heeft, eenvoudig als zanger in dat koor Erasmus heeft gekend.

Op Zondag 23 April 1480, draagt Obrecht voor het eerst het H. Misoffer op in zijn vaderstad (9). Hij was daar reeds werkzaam als hoofd van het koor in de kapittelkerk. In welk jaar hij deze betrekking verkreeg, kan ik niet met zekerheid zeggen. Maar reeds in 1479 geven de rekeningen van den straks genoemden rentmeester Meulenberg aanleiding om de aanwezigheid van Obrecht te vermoeden. Uit eenige posten blijkt de belangstelling, welke de heer van Bergen stelde in het knapenkoor zijner kapittelkerk. Thoenken de Backer, een choraalken, krijgt reisgeld naar Zwolle en aan heer Jan van Pepingen wordt het kostgeld uitbetaald voor een anderen choraal. Het volgende jaar betaalt de rentmeester kostgeld aan den geneesheer mr. Rombout, bij wien Ghijsken, de choraal van Diest inwoont. Jammer dat de rekeningen van 1480 verdwenen schijnen, zoodat wij verder geen teekenen meer hebben van die hooge belangstelling. De rekeningen van het O. L. V.-gilde in dezelfde stad verantwoorden het tractement, dat de zangmeester ontving. Uit die over 1480, 15 Aug. 1481 blijkt, dat hij was aangenomen voor 3 pond brab., terwijl hem voor het H. Kruislof nog betaald werd 5 schellingen brab. In den loop van het volgende jaar kreeg hij ook aandeel in de uitdeeling der loodjes voor het bijwonen van diensten :

(9) R. A. 's Gravenhage: Commissie van Breda, n. 473, laatste rekening.

zoodat hem nog werd uitbetaald 9 schellingen en 9 deniers (10). De rekening 1482-83 verantwoordt loon en waarde der loodjes in éénen som, nl., 4 ponden en 3 schellingen en in 1483-84 neemt Obrecht in ontvangst 7 ponden, 19 schellingen en 4 grooten, daar bij hem inwoont Reynier metten Bult. Inmiddels was hij 28 Juli 1484 door het kathedraal kapittel van Kamerijk aangesteld tot magister puerorum, doch eerst na het einde van het boekjaar, na 15 Augustus dus, verliet Obrecht Bergen-op-Zoom. De kapittel-akten van Kamerijk geven duidelijk te kennen ,dat hij een der eerste dagen van September daar zijn dienst is begonnen. Slechts een goed jaar bleef hij hier werkzaam. In dien korten tijd had hij gelegenheid genoeg, om bewijzen te geven, dat een groot musicus een slecht financier is. Bij het opmaken der afrekening op 21 October bleek, dat Obrecht een ruim gebruik had gemaakt van kerkegelden. Om deze schuld aan te zuiveren, kocht het kapittel de zangboeken met melodiën, welke hij had gecomponeerd.

Reeds in den zomer van dat jaar had Obrecht zich schriftelijk aanbevolen bij een vriend te Brugge, om in aanmerking te komen als opvolger van Alanus de Groot, zangmeester in de St-Donatianus kerk aldaar. Persoonlijk was hij eenige malen in Brugge geweest, en toen het kapittel de meest gunstige inlichtingen over hem kreeg, volgde zijne benoeming. In de kapittel-vergadering van 23 Juni werd aan de Groot verzocht, de leiding van het koor te blijven waarnemen tot de komst van Obrecht, die beloofd had spoedig uit Kamerijk te vertrekken. Maar in September moest het kapittel hem vragen wat nu eigenlijk in zijn bedoeling lag; eerst 13 October werd Obrecht plechtig te Brugge geïnstalleerd.

Zijne musikale composities bezorgden hem spoedig eene groote vermaardheid. Cornelius van Lillo, lid van de hertogelijke kapel te Ferrara,

(10) Den sangmeester voor zinen gewoenliken loon: 3 L. Br. Meester Jacobe den sangmeester, die oic loot geconsenteert is voer den 3 L., die hij hadde, die afgesneden zijn bij hem vedient post Johannis dat zijn wedde verscheen, elc loet 3 gr. facit: 9 sch. 9 d. Arch. B.o.Z., rek. O. L. V. gilde 1481-82.

(11) **Tijdschrift der vereeniging voor Nederl. Muziekgeschiedenis** XII (1928) blz. 78-79.

reikte 2 October 1487 het Brugsche kapittel een brief over van hertog Hercules I. Deze verzocht, dat aan Obrecht een verlof van eenige maanden zou worden verleend, daar hij reeds lang vurig verlangde den Nederlandschen musicus te leeren kennen (er staat: ipsum videre, er valt dus niet op te maken, of de hertog hem vroeger reeds gekend had) en diens muzikale composities, zooals van Lillo en Cordier mondeling toelichtten, zeer hoog achtte. Het verzoek werd ingewilligd en Obrecht kreeg een verlof van zes maanden, ingaande op het feest van den kerkpatroon (30 Aug.).

In het begin van 1488 was Obrecht in het vaderland weergekeerd, zooals blijkt uit zijn brief, welke 12 Juni te Brugge werd ontvangen. Hij verzond dien brief van uit Bergen-op-Zoom, en onmiddellijk schreven de kanunniken aan dat adres hem vragend met St. Jan op zijn post te zijn. Obrecht maakte geen haast; hij zond aan het kapittel den dankbrief van den hertog en verontschuldigde zich, dat hij om den oorlogstoestand de reis van Bergen-op-Zoom naar Sluis niet durfde maken. In hun antwoord erkenden de kanunniken dat gevaar, maar zij hoopten, dat hij toch zeker op 15 Augustus te Brugge zou zijn (12). Tijdens zijn verblijf in Bergen-op-Zoom krijgt hij zijn aandeel van de loodjes (13).

Tot 1491 bleef Obrecht leider van het Brugsche kapittel-koor. Ik mag hier wel met een enkel woord tusschenvoegen een staaltje van zijn musikale talenten : Na den vrede van Moutil-lez-Tours (30 Oct. 1489), had Philips van Kleef zich teruggetrokken binnen Sluis, waar hij tot 1492 aartshertog Maximiliaan heeft getrotseerd. Tijdens de belegering kwam het er op aan, onder de bezetting een goeden geest te houden, en zoo verzocht hij 15 October 1490 Obrecht om met een viertal musici naar Sluis te komen : ad faciendum ibidem bonum vultum (14).

(12) Zie de Acta capituli in extenso: **A. C. de Schrevel, Histoire du séminaire de Bruges** (1888) blz. 159-161.

(12) Stadsarch. Bergen-op-Zoom, rek. O.L.V. Gilde 1487, 15 Aug. 1488: item meester Jarop den sangmeester, die hier was, ghegeven by borghemeesters ende scepenen sekere loet van 1 brasp. elck stuck. facit 15 sch. brab.

(14) A. C. DE SCHREVEL, a.p., blz. 52.

Op 22 Januari 1491 verzocht en kreeg Obrecht eervol ontslag als koordirgent te Brugge. Algemeen wordt aangenomen, dat hij toen opvolger is geworden van den beroemden Barbirau aan de O.-L.-Vr. kerk van Antwerpen. Uit de kapittel-akten van Brugge weten wij enkel, dat hij Brugge verliet voor een beter betaalde betrekking : domini propter melius licentiarunt eum.

Tot mijn spijt kan ik niets mededeelen over zijn verblijf te Antwerpen (15). De heer Ernalsteen verzekerde mij niets over Obrecht in het hem toevertrouwde archief te hebben gevonden.

De meeste biografen verzekeren, dat Obrecht om gezondheidsredenen gedwongen was Antwerpen te verlaten, en voor de tweede maal werd hij te Brugge aangesteld 31 December 1498 : in locum suum pristinum, zooals de kapittel-akten zeggen. Uit de rekeningen van het O. L. V.-gilde blijkt, dat Obrecht eenigen tijd in Bergen-op-Zoom heeft vertoefd: in die over 1496-97 wordt hem een Davidsgulden geschonken «tsynen aencomen» en ontving hij 52 loodjes. Uit de stadsrekening 1497, Maart 1498 blijkt zijn titel : sangmeester van Antwerpen. De rekening van het O. L. V.-gilde, welke begint 15 Aug. 1498, bewijst dat hij nog al geruimen tijd in Bergen op Zoom heeft vertoefd, want hij kon 144 loodjes inwisselen (16).

In Brugge overviel hem vrij spoedig zijn oude kwaal, en daar hij weinig hoop op een spoedig herstel heeft, vraagt hij 5 September 1500 ontslag als zangmeester. Om zijn groote gaven en verdiensten — qui bene famosus musicus esse noscitur — schenkt het kapittel in October hem het beneficie van het H. Kruis en de inkomsten van een plaats in het koor. Daar hij inmiddels ook de proostdij der St.-Piterskerk te Thourout machtig was geworden, wordt hem in het koor een plaats aangewezen tusschen de kapelaans.

Kort daarop schijnt hij Brugge te hebben verlaten. Ridder de Burbure wil, dat hij zich toen te Antwerpen heeft gevestigd. Uit de rekeningen der kapelaans in de O. L. Vr.-kerk volgt, dat hij daar een bene-

(15) Annales de la Soc. d'Emul XXV (1874, bl. 223.

(16) Uit andere posten blijkt, dat per jaar omstreeks 420 loodjes werden uitgedeeld.

ficie bezat aan het altaar van den H. Judocus (17). Men neemt aan, dat hij in 1504 naar Ferrara is vertrokken, waar hij in 1505 aan de pest is gestorven (18).

De twee grafschriften, welke eenigen tijd na zijn dood zijn opgesteld door een Gaspard Sardi roemen enkel zijn verdiensten als musicus.

Ten slotte wil ik U nog wijzen op het bekende handschrift te Munchen, waarin een miniatuur staat, met een afbeelding van het zangerskoor tijdens een plechtige H. Mis. Onder de namen der auctores musici praecipui et excellentissimi komt op de eerste plaats: Jacobus Obrecht (19).

Geachte Vergadering, ik ben aan het einde van mijn voordracht.

Ik wil hopen, dat de gegevens, welke ik voor u heb willen bijeenbrengen, u zullen overtuigd hebben, dat wij deze echt brabantsche pluimen niet mogen laten zitten op een boven-moerdijkschen hoed, en ik geloof, als U later rustig en kalm de archief-berichten naleest, dat U met mij overtuigd zal zijn, dat mijn geboortestad Bergen-op-Zoom heel wat meer reden heeft een harer straten naar den middeleeuwschen componist Jacob Obrecht te noemen, dan Utrecht en Amsterdam.

(17) Annales de la Soc. d'Emul., XXVI, blz. 223.

(18) Bewijsstukken B.

(19) **Bulletin du cercle archéol. de Malines,** XIX, (1909), blz. 131 met aanhaling: **Jules Declève - Roland de Lassus,** bl. 108-9.

BEWIJSSTUKKEN

A. - De familie Obrecht te Bergen op Zoom.

1439. Henric de Vlaminc drouch op Cornelise Oebrecht als voight van Janne Oebrecht sijns brueders kinderen een cijns op de Tassche in de Lange Potterstraat.

R. A. 's Herto.: B.o.Z., n. 280, f° 18 verso; f° 37, 46 en 73 v°.

1440. Symoen Oebrecht drouch op Cornelise Oebrecht tot Jan Oebrecht syns brueders kynderen eene rente.

a.p. f° 57verso; vgl. *Taxandria* XXXV, 74.

1444. Cornelis Jan Obrecht als voecht van Jan Obrecht sijns broeders kynderen droech op Jacope Jan Obrechtszone thuys en de erve ghestaen in de Woutsche strate, aen de oestzijde ende zuytzyde sheren strate, aen de westzyde ende nortzyde Tmans Jacops huys ende erve, daerin ghevest alder met 11 gheldersche ghulden ende XII oude gr. ghecocht voor XXI gr. vl. godspenninc 1 tornoyse, lyfcoep, III s. gr., wyns waerborghe Cornelis voers.

A. p. n. 213 f° 105 verso.

1465. Maart 1. Heinric Jacopssone ende Jan Symoenssone droech op heren Jacope Oebrecht priester alle hoer recht ende gedeel, dat zij hebben ende tot noch toe gehat hebben in een huis ende erve gestaen in Onser Vrouwen strate geheeten de Vier Heemskinderen, aen de noortz. ende westz. tsherenstrate, aen de zuytzyde Willem Wilder huys ende erve ende aen oestzyde Laurens Peterssoens huys ende erve metten chynse dier uytgait, gheel omme 1 p., goidspenninc, , gr. lyfcoep -- gr. wyns-waerborge Henric ende Jan voers. a.p. f° 284verso.

1465. April 19. Cornelie Oebrecht draeght op heren Jacope Oebrechte priesteren synen brueder voer hem ende voer Lijsbetten Jan Oebrechtssoens dochter zynre nichte wonende tot Ludick alle hoer recht ende gedeel, dat hij ende syn voers. nichte hebben in 1 huys ende erve geheeten de Vier Heemskinderen, aen de oestz. de Molenyser.

a. p. n. 214 f° 1.

Hugo Oprechs de Bergis promoveert 1447 in de Vrije Kunsten te Leuven, waar hij 1444 zich had laten inschrijven.

E. REUSENS, *Promotions de la Faculté des Arts,* bl. 55; *Matricule de l'Université de Louvain,* bl. 80.

B. — 1°. Hercules dux. - Mandato Illmi Principis domini nostri domini Herculis ducis Ferrane, Mutine et Regii, marchionis Estensis Rodigiique comitis etc. Vos factores generales eiris poni et describi faciatis in Buleta Illius camere d. Jacobum Ulterii de Ulandia pro cantore capelle sue celsitudinis cum salario mensuali ducatorum sex auri, quod incipere habebat in kalendis mensis Augusti proxime elapsi. Kalendis Septembris 1474. Reynaldus de Fautis scripsit.

D. Jacobo Ulterii d'Olanda ,cantore ,1474.

L. F. VALDRIGHI, *Capelle, concerti e musiche di casa d'Este dal sec XV al XVIII* (Modena 1884), bl. 34 en bl. 7.

2° 1510. La fabricca del Borschetto degli ammorbati eredita L. 302.2 per oncia 159, a sodli 38 per oncia, lasciate in sei tarze d'argento ed una confettiera dorata (20) dal qoundam m. Jacomo Obreth, gia cantore dello Ill. m. S. Duca, lhe restorno sino d'all' anno 1505, dopo la morte del d.m. Jachomo, quando l'morete de peste. (Arch. comm.).

Notizie amministrative, Storiche, artistiche relative a Ferrara ricavate da documenti ed illustrata da Luigi Napelone cav. Cittadella. (Ferrara 1868) II : 717.

Beide afschriften heb ik te danken aan de vriendleijkheid van dr. J. D. M. Cornellisen.

(20)EDM. VAN DER STRAETEN vertaalt minder juist : une cafetière; er is hier sprake van een vergulden gebaksschotel.

Nederlandse Polifoniese Liederen uit de 16e Eeuw (1)

door

Dr. RENE LENAERTS,

Sint-Aloysiuscollege, Geel.

I. Een der hoofdvragen aangaande de nederlandse polifoniese liederen is die van hun bestemming. Tot welk publiek rechte zij zich? Door wie worden zij gezongen? Hierop moet het antwoord luiden : de polifoniese liederen zijn bestemd als kamermuziek voor de gegoede standen. Deze gevolgtrekking wordt afgeleid enerzijds uit de aard zelf van de muziek, en anderzijds uit de voorreden, waarmede de uitgevers hun liederenbundels bij het publiek inleiden.

In muziekaal opzicht moet men nadruk leggen op het kunstgehalte der chansons. De grote rijkdom van schakeringen; de overvloed van formules, die bij het nader onderzoek van ieder technies punt aan het licht treden, bewijzen dat het hier verfijnde muziek geldt, die slechts kan genoten worden door esteties ontwikkelde beoefenaars. Het feit zelf van de soms ingewikkelde meerstemmigheid vereist voor de uitvoering geschoolde zangers, die men onder het volk tevergeefs zou zoeken. Wan-

(1) De gegevens van deze mededeling zijn ontleend aan onze studie «Het Nederlands Polifonies Lied in de Zestiende Eeuw», die eerlang in druk zal verschijnen.

neer men de Nederlanden het muziekale brandpunt van die tijd noemt, de streek waar de mensen van nature muziekaal zijn en met grote gemakkelikheid allerhande samenzang uitvoeren, dan wil men daardoor niet de gewone mens uit het volk, maar de middenstand en de rijke burgerij bedoelen, om van de adel niet te gewagen. In die zin moeten dan ook de veel geciteerde woorden van de florentijnse gezant Guicciardini worden uitgelegd (2).

Het zou onjuist zijn, het eenstemmig lied tegenover het polifoniese te plaatsen als volkslied tegenover kunstlied. Waar het nochtans alleen de muziek geldt, betekent de altijd ruimer zich ontplooiende meerstemmigheid tegenover de monodie beslist een aanwinst van muziekale mogelikheden en van uitbeeldende plasticiteit. Wil men nu onder «Kunstlied» verstaan een bewust zoeken naar het muziekaal-schone, een volgehouden technies pogen om de gevoelsinhoud in een goedgeordend klankencomplex uit te bouwen, dan richt het polifoniese lied zich tot een geheel ander publiek dan de monodie. Terwijl de man uit het volk, met zijn eenvoudiger, direkter, oorspronkeliker, maar ook minder geschakeerd zieleleven naar het «mooi liedeken» grijpt, dat hij alléén kan zingen, is de polifoniese chanson, op zichzelf een produkt van meer bewuste en rijker ontvouwde beschaving, door haar aard zelf voor verstandelik en esteties beter geschoolde kultuurmiddens bestemd.

Nu was juist het druk beoefende genre van het meerstemmige lied in zijn ontplooiing deelachtig aan de hoogbloei van de meerstemmigheid, zoals de uitgaande 15e en de gehele 16e eeuw die hebben gekend. En al is het waar, dat de faktuur zich geleidelik van horizontaal-kontrapuntisties naar een meer vertikaal-harmoniese en bijgevolg sommige moeilikheden van uitvoering uitschakelende schrijfwijze ontwikkelt : toch kwam anderzijds het stijgend stemmenaantal, die eisen van geschoolde krachten weer vergroten.

Naast de aard van de muziek zelf, geven de uitgevers, in hun voorwoord, uitkomst aangaande de bestemming van de liederen. Zij prijzen hun bundels aan vooral om hun kunstwaarde, of spreken de lezers

(2) Descrittione di tutti Paesi Bassi. Antwerpen ,1567, bl. 28.

toe in bewoordingen en met argumenten die alleen bij ontwikkelden, of met de klassieke mitologie vertrouwde humanisten ingang vinden. Het volstaat in dit opzicht, de opdracht van een paar liedboeken, als de «Niewe Duytsche Liedekens» van Jacob Baethen (1554) of de «Frische Teutsche Liedlein» van G. Fosterus (1546) erop na te lezen.

Er moet ten slotte nog op gewezen worden, dat de uitgaven zelf het uitzicht hebben van weeldeartikelen. Die oude drukken met hun voortreffelik papier en hun grote tiepografiese verzorging werden doorgaans door hun bezitters van zo kostbare banden voorzien, dat men ze als vanzelf in de huizen der gegoede burgerij en der rijke kooplui zou thuisbrengen.

Wij moeten ons nochtans het onderscheid der maatschappelike standen in de beoefening van het lied niet te scherp voorstellen. In de opkomende middenstand hebben er zich voorzeker velen bevonden, die in geesteskultuur nog nauw met het volk waren verbonden; in de adel zullen wel velen de liederen gezongen hebben, die daarom de omgang met de burgerij toch beneden hun waardigheid bleven achten. De tiepiese italiaanse Renaissance-figuur van de «Cortegiano», de edele jonker die het ideaal van zijn tijd incarneert, zich tot volmaakte gezelschapsmens te ontwikkelen, is blijkbaar ook in de Nederlanden voor velen werkelik heid geweest. «Der Cortegiano muss mit allen edlen Spielen vertraut sein, auch mit dem Springen, Wettlaufen, Schirmen, Ringen; hauptsächlich muss er ein guter Tänzer sein und (wie sich von selbst versteht) ein nobler Reiter. Dazu aber muss er mehrere Sprachen, mindestens Italianisch und Latein besitzen, und sich auf die schöne Literatur verstehen, auch über die bildenden Kunste ein Urteil haben; in der Musik fordert man von ihm sogar einen gewissen Grad von ausübender Virtuosität, die er überdies möglichst geheim halten muss» (3). Aan de overzijde, bij de burgerij, uit zich de kunstzin vooral bij de Rederijkers. Zij ook hielden van muziek en zang. Zo bevat het reglement van «De Rapenblomme» te Delft (1581) deze merkwaardige verzen :

Een liedeken op dees sin daer tusschen singt voirdachtigh
Met harmonij of musyck hout goede maet,

(3) J. BURCKHARDT, **Die Kultur der Renaissance in Italien.** Berlin, 1929, blz. 385.

Of met een soet stemmeken dats oock niet quaet;
Den bestdoenden die sal men sijn bedinckende,
Met ses heerlicke wijnkannen tot een chiraert,
Den tweede vier, den derden twee als silver blinckende,
Mer die best pronuncieert sal men zijn schinkende
Een wijnstoop voor die so const beminnende zijn (4).

Als wij de liederen tot de «kamermuziek» rekenen, dan wordt dit bedoeld in de betekenis welke de tijd daaraan hechtte, namelik in tegenstelling met kerkmuziek, of praalmuziek bij grote plechtigheden als blijde inkomsten en dergelike uitgevoerd. De liederen zijn bestemd als tijdverdrijf voor een beschaafd gezelschap, dat ze dan kon uitvoeren op dansavonden, bij gezellige samenkomsten binnenshuis of 's zomers in de tuinen, bij feestjes en eetmalen(5). De uitdrukkelike waarschuwing, dat de liederen ook kunnen gespeeld worden, wijst erop dat zij met danspartijen en huiskonserten in zeer nauw verband stonden.

II. Welke plaats bekleden de nederlandse polifoniese liederen in de muziekliteratuur der 16e eeuw ?

Hetgeen ons bewaard bleef, is maar een deel van wat vroeger heeft bestaan. Allerlei oorzaken hebben het verdwijnen van liederen in de hand gewerkt: maar ook vreemdtalige liederen gingen verloren. In welke verhouding stonden nu de Nederlandse liederen op eigen bodem tot de andere, en in hoeverre waren ze in het buitenland verspreid ?

Als wij onze nederlandse chansons vergelijken met de gelijktijdige franse, duitse of italiaanse, dan is hun aantal bedroevend klein. Vele liederen gingen verloren zonder spoor achter te laten; elders treffen wij een enkele maal dergelike sporen aan in getuigenissen van tijdgenoten. En toch golden de Nederlanders onder de bloeitijd van het polifoniese lied over heel Europa als de meest vooraanstaande meesters in de muziek. Van de Bruggeling Adriaan Willaert; van zijn leerling Cyprianus

(4) EDM. VAN DER STRAETEN, **La musique aux Pays-Bas avant le 19e siècle,** Brussel, 1872, II, blz. 21.

(5) Bv. «De Segheninghe» en «De Dancsegghinghe», twee vierstemmige liederen door Noé Faignient. Antwerpen, 1568.

de Rore, wier Mechelse afkomst op een oude overlevering berust; van Philippus de Monte, die zich thans door de uitgave zijner werken als een der onomstreden grootmeesters van het madrigaal aan 't veropenbaren is, bezitten wij geen enkel nederlands lied. Van Jacob Obrecht hebben wij twee liederen; van Pierre de la Rue de enkele, dan nog in hare authenticiteit omstredene chanson «Myn hart heeft altyt verlanghen». Dat grote meesters zich onder het anonymaat zouden hebben verscholen, lijkt ons niet waarschijnlik. Immers, als wij in de uitgaven namen als Evertz, Lapicida, Barbe, Wintelrooy vermeld vinden, die slechts door een zeldzame chanson bekend zijn, dan was er zeker geen reden voor gevierde meesters, om hun naam te verzwijgen. Ten dele moet men het feit, dat zovele liederen naamloos zijn, hieruit verklaren, dat zij door de uitgevers dikwels werden overgenomen uit vroegere handschriften of oudere drukken, waar de liederen evenmin een naam droegen, omdat men de komponist niet kende. Maar anderzijds, omdat men het overbodig achtte, daar de stijl van het stuk zelf aan ervaren musici dadelik openbaarde, wie de toondichter was. Dit wordt duidelik erkend door Hier. Formschneider in de voorrede van zijn «Trium Vocum Carmina» (1538 Tenor fo. 2.) waar hij schrijft : «Necque de autorum nominibus valde fuimus soliciti, quod singuli suas insignes notas habeant, quibus ab eruditis musicis facile possint agnosci» (6). Voor het overige zal ook wel menig ontluikend talent uit bescheidenheid, of uit vrees, gewenst hebben dat zijn naam, naast die van befaamde komponisten, niet werd vernoemd.

Juist de roem der Nederlanders is oorzaak geweest, dat zij niet meer liederen in hunne moedertaal hebben achtergelaten. Doordat de nederlandse afkomst toen, inzake muziek, als een aanbeveling gold, zijn onze meesters, evenals de humanisten, grote reizigers geweest. Zij verlieten heel gemakkelik een minder goede betrekking aan een vorstelik hof of een kerkelike inrichting, voor een betere. Zoveel is waar, dat zij toch meestal buiten hun land vertoefden. Welk voordeel was er nu te halen uit het schrijven van nederlanse liederen, die men niet kon opdragen aan een hoge kunstbeschermer, omdat hij ze niet begreep? De vleiende op-

(6) R. EITNER, **Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts**, Berlin, 1877, blz. 44.

drachten in allerhande uitgaven wijzen er ten overvloede op, dat het hier een zaak van «do ut des» gold. Als er geen vraag was vanuit het moederland zelf, dan werden de komponisten in den vreemde door niets aangespoord om nederlandse liederen te schrijven. Het lied was, gedurende de zestiendeeuwse bloeitijd, eenvoudig een artiekel voor dageliks gebruik, waarin, vooral voor de uitgevers, de ekonomiese stelregel van vraag en aanbod had mee te spreken. Daarbij komt nog de heersende bijval van de chanson française en het italiaanse madrigaal, en het feit dat met uitgebreide taalgebieden als het franse, het italiaanse of het duitse, de mededinging van het nederlands onmogelik bleek.

Een gewichtig feit is de aanwezigheid van een aantal liederen op nederlandse tekst in Petrucci's drukken. Daar deze een der eerste muziekdrukkers was, beschikte hij voor zijn boeken over een internationaal afzetgebied, en werd het opnemen van stukken in verschillende talen een handelszaak. Maar voor Italië is daar voorzeker ook het gezag van de nederlandse meesters mee gemoeid. Naar dat land meer dan naar welk ander ook, zijn de Nederlanders als leraars en leiders in de muziek uitgeweken. Zij lieten er stukken uit het moederland horen en door hun gasten bewonderen. Dat later in geen enkel in Italië gedrukte bundel nog nederlandse liederen voorkomen, staat, afgezien van het groeiend aantal drukkers in andere landen, ook wellicht in verband met het afnemen van de nederlandse invloed in Italië ten gunste van de autochtone school.

Met Duitsland is het anders gesteld. Vier bundels (Trium Vocum Carmina, Nurenberg 1538; Selectissimae Cantiones, Augsburg 1540 ; Tricinia, Wittemberg 1542; Frische Teutsche Liedlein. Nurenberg 1553) bevatten een aantal nederlandse liederen. De steden waar ze verschenen sluiten de verklaring uit, dat wij hier voor een plaatselik verschijnsel als bv. een verspreiding in Rijnland zouden staan. Een lied als «Es sout een meisken holen win», waar de taal zo sterk verduitst is, dat men aan haar nederlands karakter gaat twijfelen. moet zeker als een teken van «liederengemeenschap» tussen beide landen uitgelegd worden (7). De aanwezigheid van drie nederlandse liederen in de geheel

(7) Zie hierover G KALFF, **Het Lied in de Middeleeuwen.** Leiden. 1883, blz. 265.

duitse bundel van 1553 bewijst dat in Duitsland nederlandse stukken welkom waren en gezongen werden. Het naast elkaar opnemen van franse, duitse, italiaanse en latijnse werken in meer dan een uitgave toont ten andere aan dat het beschaafd publiek, voor hetwelk de bundels bestemd waren, onder invloed van het humanisme doorgaans met drie of meer talen vertrouwd was.

In de Nederlanden zelf ontwikkelt zich rond 1540 een buitengewone bloei van de muziekdrukkunst. Antwerpen, met Symon Cock, (vanaf 1539), Jehan Buys en Henry Loys; Hendrik ten Bruggen, Willem van Vissenaecken en Thielman Susato (vanaf 1543) en later Plantijn; Leuven met Pieter Phalezius (vanaf 1546) en zijn handelsgenoten Rotarius en Bellerus; Jacob Baethen te Maestricht, om maar de voornaamsten te noemen, waren tot ver over de grenzen vermaard. Merkwaardig is het dat de noordelijke provinciën slechts diep in de tweede helft der eeuw aan deze bedrijvigheid gaan deelnemen (8). Maar die grote uitbreiding kwam niet aan de nederlandse liederen ten goede. Geen beter middel om hunne verhouding tot de vreemde liederen te bepalen dan het doorlopen van de bundels die tot het jaar 1600 in de Nederlanden het licht zagen. Van 1543 tot 1600 verschenen er 91 bundels franse chansons, 43 bundels italiaanse madrigalen en liederen en 14 boeken latijnse cantiones. Vergelijken we nu daarbij de bundels welke uitsluitend nederlandse teksten bevatten, dan komen we, met uitschakeling van een herdruk van «Een Duystch Musyckboek» in 1582 door Goovaerts opgegeven, maar onbewezen, tot slechts dertien. Nu waren natuurlijk de italiaanse en franse bundels meestal voor het buitenland bestemd, en zal Attaignant te Parijs in drukkers als Phalezius en Waelrant wel geduchte mededingers hebben gevonden. Het blijkt althans dat de vreemdtalige liederen ook hier bij ons zeer in de smaak zijn gevallen. De heersende bijval van de canzon francese en de schittering van de italiaanse en franse hoofse beschaving, die onder meer door de rondreizende humanisten en allerhande vreemde kultuur-toevoer zich sterk lieten gevoelen, hadden hier te lande dus blijkbaar onder de gegoede standen

(8) Kronologies overzicht bij A. GOOVAERTS, **Histoire et Bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas.** Antwerpen, 1880, blz. 70.

een deel der geesten veroverd. Zeer sprekend komt in dit licht Susato's voorrede van «Het Ierste Musyckboexcken met vier Partyen» (Antwerpen 1551) te staan. De man die, men vermoedt met hoeveel bijval, van 1543 tot 1550 niet minder dan 13 «livres de chansons» had uitgegeven, vraagt zich dan in 1551 eindelik af, waarom hij het ook niet in het nederlands zou doen, en hij zet zijn lezers aan, om teksten te komponeeren : «Biddende hier omme allen ende eenen iegelycken van u, » o ghy constighe geesten, tot musicale compositie lust hebbende, dat » ghy u somtyts begeven wilt uwe konste te thoonene in liedekens, oft » andere gelycken stucken in rime ,oft prose, ende my die toe te schicke- » ne ,om de selve tot uwer eeren ende gemeynen oirbore in allen landen » duer den druck uitgebreydt te wordene mits scouwende alle oneerlycke » ende onbetamelycke woorden, daer duere dese edele hemelsche konst » veroneert ende ionge geesten bevleckt ende verargert mochten worden, » die (ter contrarien) daer duere tot deugdelycken exercitatien behoren » geschickt te wordene, want Musica is een sunderlinghe hemelsche gave » van God geordineert ende den menschen gegeven niet tot oneerlycken » oft lichtverdigen misbruycken, daer om hem voer al danckelyck te lo- » vene, ledicheit te schouwene, tyt te winnenne, melancolie te verjagene, » onlust te verdrivene, sware geesten te verlichtene, beroerde herten te » verhuegene, En waeromme en soudemen dat voortane niet also wel » met gelycker konst ende soeticheit in onser moeder spraken connen » gedoen, alsmen tot nu toe in latynsche, walsche ende italiaensche spra- » ke gedaen heeft? is de konst ende soeticheit even gelyck, waerom salmen » die meer om deene dan om dander sprake wille verachten? Laet ons » dan voortane alle neersticheyt doen, om onse vaderlandsche musycke, » die niet van minder konst ende soeticheyt en is dan andere, alomme » int openbaer ende gemeyn gebruyck te brengene...». Er bevinden zich dus in ons tekstenrepertorium een aantal stukken, op aanvraag van Susato gedicht, die bijgevolg rechtstreeks voor de meerstemmige bewerking bedoeld waren. Intussen mag het ook een teken des tijds heten, dat Susato's dringende oproep tot de «constighe geesten» om nederlandse liederen te komponeeren, zelfs ondanks de prikkel van de roem die hij hun voorspiegelt, maar heel weinig ingang heeft gevonden bij de tijdgenoten. Na de eerste drie boekjes volgden geen chansons meer, maar alleen

nog twee reeksen «Souterliedekens», die van Clemens non Papa en van zijn leerling Gerardus Mes.

Wil men dus, oordelende naar hun huiselike vermaken en feesten, de geestesgesteldheid van de leidende standen meten, dan vertonen deze in de zestiende eeuw een sterk internationaal karakter.

De bloeitijd van het nederlandse meerstemmige lied schijnt te liggen tussen 1540 en 1575; die van het franse hier te lande vooral van 1540 tot omstreeks 1580, terwijl bij het einde der eeuw een sterk toenemen van de italiaanse chanson en het madrigaal waar te nemen zijn. In muziekaal opzicht is voor de stukken het altijd stijgende stemmenaantal (tot 10-12 st.) opvallend. Betekent dit wellicht de laatste krachtinspanning van een stijl, die zich door nutteloze complicatie wil staande houden tegenover de begeleide monodie, die in aantocht was ?

Het is bekend, dat de muziekboeken, over het algemeen, en zeker de nederlandse liederenbundels, overal maar een enkele strofe mededelen, alhoewel het lied er doorgaans verscheidene had. De vraag hoeft dus gesteld, of men bij de uitvoering van een lied maar één strofe zong, ofwel meerdere achtereen.

«Voor zoover ik weet», schrijft Dr. Kalff (9), «werden door nederlandsche dichters der middeleeuwen zelden of nooit liederen van één strofe vervaardigd. In het Antwerpsch Liedboek is er geen te vinden». In vele meerstemmige handschriften en in sommige drukken dragen de liederen (niet de nederlandse) meer dan een strofe. Eenstrofige teksten zijn ook niet zeldzaam, meestal wanneer zij in een dozijn verzen een volkse, soms ietwat krasse anekdote verhalen; maar bij de meeste liederen wordt door de eerste strofe het verhaal alleen ingezet, en moeten we ongetwijfeld tot meerstrofigheid besluiten, al is het vervolg ons onbekend.

Van belang is het, dat tot 1550 toe, vele liederen, die we nochtans niet voor instrumentale stukken moeten houden, van de tekst alleen de aanvangswoorden dragen. Dit wijst erop, dat men «den zanger, die verondersteld werd dienzelfden tekst van buiten te kennen, de zorg overliet, bij het zingen, de woorden onder de noten te brengen (10)». Al

(9) O.c., bl. 565.

(10) FL. VAN DUYSE, **Het oude Nederlandsche Lied.** Den Haag, 1903. I, 539.

kan deze gewoonte moeilikheden voor de tekstplaatsing met zich brengen, zij wettigt de gevolgtrekking dat, wat voor de eerste strofe geldt, ook voor de andere mag gelden, en dat een zanger, vooral bij zeer populaire liederen, even goed de overige strofen van buiten zal gekend hebben als de eerste. In die tijden waren boeken, en vooral muziekboeken, nog altijd weeldeartiekelen, en het noodzakelik gevolg daarvan was, dat men meer op het geheugen rekende dan thans. In de etsen vindt men vele voorbeelden van zangers en muziekanten, die alles uit het hoofd uitvoeren.

Voor het overige bestonden er tekstboeken, die gene muziek opgaven, en die als enig doel hadden, het geheugen te helpen voor in omloop zijnde liederen, of de woorden ter hand te stellen voor nieuwe, die men dan op het gehoor aanleerde. Het Antwerps liedboek van 1554 is hiervan een tiepies voorbeeld. De gewone opschriften zijn : een oudt liedeken, een nyeu, of een amoreus liedeken, maar nergens een wijsaanduiding (uitgezonderd n. 56 : «op die selve wise» : het vorige lied is «de leeraer opter tinnen»). Het ligt voor de hand dat men ook bij de meerstemmige liederen zulke tekstboeken gebruikte. Het bezwaar, dat de tekst, vooral wegens het onbepaald aantal zwakke lettergrepen, zich soms niet goed naar de stemvoering schikte, was geen hinderpaal. Evenmin het gebrek aan plastiese uitbeelding voor de verdere strofen, als het lied op het expressief weergeven van de eerste strofe was gebouwd. De tijd oordeelde hierover zeer breed. Als dus sommige liederen uiteraard éénstrofig zijn, dan zal wel voor de meeste de uitvoering uit verscheidene strofen hebben bestaan.

III. Over de muziekale ontwikkeling van het genre tussen ± 1480 en 1600 mogen hier enkele woorden volstaan (11). Technies tekent zich in alle onderdelen van de bouw een ontwikkeling af van het polifone naar het meer homofone. De kontrapunterende en imitatieve inzet wordt tot gelijktijdig aanslaan van een akkoord; de overheersende rol van de tenor gaat, langs een stadium van gelijke behandeling van alle stemmen om, naar de superius over; binnen- en slotkadensen worden harmonies

(11) Zie ons artiekel: **Les chansons polyphoniques néerlandaises au 15e et 16e siècles»**, in Erster Kongress der Internationalen Gesellschaft für Musikwissenschaft. Kongressbericht, Burnham Bucks, 1931, blz. 168.

en vertikaal; de melismen verdwijnen langzamerhand uit het bouwgeraamte, en de gehele stemvoering, in plaats van zelfstandig polifoon geleid te worden, eist nu haar plaats op in een akkoord, dat meer en meer de van nu af dominerende superius gaat begeleiden. Als tiepiese vijftiendeeuwse chanson kan het driestemmige «Weit ghy» (Weet ghy wat mynder jonghen herten deert) uit Petrucci's Odhecaton gelden. De verwerking van het thema, eerst imiterend ingeleid om de tenor-cantus-firmus aan te kondigen, dan zich rond deze ontspinnend in kontrapunterende wendingen op doorgedreven tiende-interval; de binnenkadensen verlengd door vokalises in de basstem op pedaal van de overige; het stretmotief in progressie dat het einde aankondigt, en eindelik de slotkadens zelf met de tiepiese terughouding op de grondnoot — dit alles sluit aaneen tot een kenschetsend beeld van de ontwikkeling der chanson op het einde der 15e eeuw.

Na een periode van overgang, een wisselwerking van homofone naast polifone gedeelten, vertoont bv. het «Duytsch Musyckboek» van Phalezius (1572) een aantal stukken die in hun geheel homofoon zijn. Maar meteen verdwijnt ook alle stoutheid in de stemvoering, die bij oudere stukken, weliswaar als doorlopende noten, zo vaak echte dissonantie wordt. De uitgaande zestiende eeuw schijnt het polifonies weefsel op de achtergrond te plaatsen en haar streven te richten naar klare, doorzichtige, vertikale, een melodie begeleidende struktuur. Het wegvallen van de koloraturen rond 1550 wijst op een zelfde ontwikkeling. Harmonies is daarbij vooral het toenemend gebruik van het kwart-sixtakkoord opmerkelik.

Aperçu sur la Pratique du Chant à Malines, au XVe siècle

par

G. VAN DOORSLAER

A la mélodie monodique chantée s'est juxtaposée la pratique du chant à deux voix simultanées, appelé «diaphonie». La méthode se développa à partir du XIIe siècle, par l'emploi d'une troisième et d'une quatrième voix, dont des exemples se retrouvent dès le XIIIe siècle. Confus et désordonné, au début, l'art naissant de la polyphonie et de l'imitation canonique se transforma et s'affina progressivement. Il reçut alors le nom de déchant, et lorsque, au XVe siècle, les Flamands s'y appliquèrent, ils y acquirent une aisance et une habileté, qui n'ont pas été dépassés, et ils l'élevèrent, dans la suite, à son apogée.

Les premiers de nos maîtres furent Dufay (†1474) et Binchois († 1465), auxquels succédèrent Ockeghem († 1496), Josquin des Près († 1521) et bien d'autres.

Pratiqué primitivement en dehors de l'église, le déchant ne fut introduit dans les sanctuaires qu'au cours du XVe siècle.

Il fit son apparition en l'église Notre-Dame, à Anvers, en 1410, mais exécuté alors par des voix adultes seulement (I.B. 1) (*).

(*) Les lettres I.B. suivies d'un chiffre, placées entre parenthèses, renvoient à l'Index Bibliographique, dans lequel on trouvera le titre de l'ouvrage, auquel le renseignement est puisé, sous le numéro du chiffre indiqué.

Après que la composition de la musique harmonisée eut pris de l'extension et que l'exécution des œuvres polyphoniques eut englobé les voix d'enfants, on éprouva dans les églises pourvues d'un Chapitre de chanoines, dont l'un remplissait l'office de «cantor», ou grand-chantre, le besoin d'un chef doublé d'un musicien expérimenté, capable non seulement de diriger le déchant à quatre voix, mais aussi d'apprendre aux choraux les principes de la musique, et de leur enseigner, outre le chant grégorien, la manière de tenir leur partie dans un ensemble de voix. Une école de choraux dépendante du Chapitre y prit naissance et sa direction fut confiée à un «magister choralium», maître des enfants de chœur.

Pareille école fut installée à Anvers, le 24 juillet 1421. Puillois (Jean?) en avait la direction en 1447, lorsque Philippe le Bon le fit venir près de lui «pour le oïr chanter et essayer afin de le retenir en nostre (sa) chapelle »(1). Jacques Barbireau, qui lui succéda en 1448, eut, alors, selon l'estimation du chevalier L. de Burbure (I.B. 1), trente huit chantres sous sa direction.

Bien que les choraux de l'église Saint-Donatien, à Bruges, ne cohabitèrent avec le maître du chant qu'à partir de l'année 1484, en suite d'une fondation affectée à l'entretien complet de six choraux et aux honoraires de leur maître, quatre enfants bien dressés dans le contrepoint et le déchant, choisis parmi les écoliers, participaient au chant de l'office du chœur, dès le 7 mai 1421 (2).

D'autres écoles virent le jour ailleurs, mais l'examen de leur éclosion successive ne peut être poursuivi ici, le but proposé se limitant à l'exposé de notes relatives à la pratique du chant à Malines au XVe s.

La culture de la musique vocale à Malines remonte bien haut, car déjà Notger ,évêque de Liége de 972 à 1008, créa douze prébendes canonicales en l'église de St-Rombaut. L'une d'elles était affectée à l'office de «cantor» ou grand chantre, dont le plus ancien titulaire connu, *Syerus*, est nommé en 1157 (I.B. 2).

(1) Cfr. Inventaire des Archives du Nord, à Lille, t. I, p. 434 — Au sujet de Puillois on peut consulter le travail sur la musique à Anvers par L. DE BURBURE (I.B. 1).

(2) Cfr. Chan. A.-C. DE SCHREVEL, **Histoire du Séminaire de Bruges**, Louis De Plancke, Bruges, 1895, t. I, pp. 31 et suivantes.

De ce foyer de culture musicale sortit, vraisemblablement, *Henri Bate* (1246-1310) un philosophe malinois, chantre de la cathédrale de Liége, qui composa des vers et les mit en musique (3). *Nicolaus* de *Malines,* qui de 1349 à 1353 fit partie de la chapelle du roi Pierre III de Catalogne-Aragon (4), s'initia, sans doute aussi, dans ce milieu, à l'art musical. En 1370 y était attaché «Goessen de Zangher», habitant la rue du Cimetière, actuellement la rue de Stassart, qui contribua, par son obole, à la confection d'une nouvelle châsse pour les reliques de saint Rombaut(4bis). En sortirent, vraisemblablement, «her Jan, sanger van Mechelen», qui après avoir été enrôlé dans la chapelle de la Confrérie de Notre-Dame, à Bois-le-Duc, en 1466, la quitta peu après au cours de la même année (5), et d'autres encore nommés déjà ailleurs (I.B.5).

Dès la fin du XIVe siècle l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, possédait, elle aussi, une fondation du chant qui comprenait des choraux et des chantres sous la direction d'un maître du chant.

Faut-il s'étonner, dès lors, qu'au centre de divers foyers de culture musicale on trouva au XVe siècle à s'approvisionner en ouvrages musicaux? Cette note cueillie dans le compte des dépenses de Philippe le Bon, faites en 1447, en atteste : «Pour ung grant livre achaté à Malines, plain de nouvelles chanteries, comme messes, mottés et plusieurs autres choses, que, par notre premier chapellain, avons fait achater pour servir en nostre chapelle, 14 livres, 8 solz.» (6).

La documentation recueillie concernant la musique vocale à Malines au XVe siècle, a rapport au chant tant à l'intérieur des sanctuaires qu'au dehors de ceux-ci.

(3) Cfr. G. WALLFRAND. **Henri Bate,** dans la collection «Les Philosophes belges», Louvain.

(4) H. ANGLES. **Cantors und ministers in der diensten der Könige von Katalogne-Aragon,** dans : Annales du Congrès musical de Bâle, 1924

(4bis) I.-I. DE MUNCK. **Gedenkschriften dienende tot opheldering van het leven... van den heyligen Rumoldus.** Mechelen, 1777, p. xliv.

(5) Dr A. SMIJERS: **De Illustre-Lieve-Vrouwe Broederschap te 's Hertogenbosch,** dans : Tijdschrift der Vereeniging voor Nederlandsche Muziekgeschiedenis, t. XIII, 2. (1929), pp. 74, 76.

(6) Inventaire des Archives du Nord, à Lille, Arch. civ. série B, t. I, p. 434.

L'exposé de cette documentation sera donc divisé en ces deux parties:

1. Chant à l'intérieur des sanctuaires.

Deux des églises paroissiales de Malines ont possédé une maîtrise de quelque importance, bien organisée, sous la direction d'un maître de chant attitré; ce furent l'église de St.-Rombaut et celle de N.-D. au delà de la Dyle. Les autres avaient leur «fondation du chant», indispensable pour assurer, au moyen de voix d'adultes et d'enfants, le chant grégorien au cours des services divins; elles disposaient de ressources financières suffisantes à cet effet.

Un autre sanctuaire malinois où, au XVe siècle, s'exécutait de la musique religieuse polyphonique, fut celui de la Cour de Marguerite d'York. à laquelle fut élevé Philippe le Beau. Celui-ci disposait dès 1494, au titre de souverain des Pays-Bas, de la chapelle musicale de la maison de Bourgogne, qui, de Philippe le Bon, avait passé ensuite, par Charles le Téméraire, à Maximilien I, père du jeune prince.

A. Eglise de Saint-Rombaut.

Les offices de l'église étaient, au début du XVe siècle, rehaussés par du chant grégorien, sous la direction d'un «cantor», dignitaire du Chapitre, dont il était un des membres.

Cette partie des attributions inhérentes à la dignité de «cantor» est rendue graphiquement, par un sceau de Joannes Canis ou Jean d'Hond, cantor en 1264, qui le représente debout devant le lutrin sur lequel s'étale le livre de chœur qui sert à l'exécution du chant. Il tient de la main droite un long bâton à pommeau, dont il se sert pour marquer, en frappant le sol, le rythme du chant exécuté.

Joannes Pauli ou Pauwels, natif de Turnhout, où il fut curé de l'église St-Pierre, avant d'être nommé chantre à Malines en juillet 1398(7),décéda le 5 mars 1407. Son successeur Théodore Baetensoene, chanoine de l'église St-Pierre de Turnhout, et aussi écolâtre de la cathédrale St-Donatien de Bruges (8), mourut en 1431. Un malinois,

(7) Cfr. compte communal 1397-1398.

(8) Cfr. Chan. DE SCHREVEL, **Hist. du Séminaire de Bruges, o.c., t. I.**

Rombaut van den Wynkette, chanoine de St-Rombaut, lui succéda en 1431. Les talents diplomatiques, dont il était doué, furent mis à profit par le magistrat communal, qui l'envoya en mission à Rome, en vue du jubilé de 1450. Son décès survint le 19 novembre 1452.

Après lui, trois autres *cantors*, encore, occupèrent cette dignité au cours du XVe siècle. François de Webbeecke ou Wetteche, de 1453 à 1480, Robert Herdync, jusqu'à 1486, et, ensuite, Rombaut van Horicke, chanoine, dont le décès est enregistré le 27 juillet 1516.

L'absentéisme trop généralisé des chanoines aux offices du chœur avait contrait le Chapitre à faire appel à l'assistance des chapelains, attachés à l'église grâce à la fondation du chanoine Arn. de Zellaer en 1250.

Le pape Grégoire XI, par bulle du 1er novembre 1375, avait autorisé la fondation à Malines de quarante chapellenies, mais ce chiffre ne fut pas atteint d'emblée, car en 1442 il en manquait encore vingt-six (9).

Le sans-gêne ayant contaminé le groupe des chapelains, le Chapitre eut recours, dès avant le XVe siècle, aux bons offices des religieux du couvent voisin des Frères-Mineurs. Les vides persistaient; afin de les combler et de donner plus d'éclat aux exécutions du chant le Chapitre songea, par la suite, à faire une sélection parmi les enfants fréquentant les écoles paroissiales en vue de les y faire participer.

Sous l'impulsion de nos maîtres régionaux le chant polyphonique avait étendu son influence aux exécutions de musique au cours des offices liturgiques.

A Malines la première manifestation d'une musique polyphonique exécutée à l'église a été relevée dans le compte communal de 1433-34.

Annuellement, au 1er juillet, le Magistrat fit célébrer une messe solennelle en l'honneur de saint Rombaut ,patron de la ville et de l'église. Le compte communal contient l'annotation des rémunérations accordées, à cette occasion, aux prêtres qui avaient célébré la messe et aux personnalités civiles qui y avaient assisté. Dans celui de 1432-33,

(9) Cfr. Inventaire des Archives de Malines, t. I, pp. 103, 116.

comme dans tous les précédents, il n'est question que d'une messe célébrée en ce jour, tandis que dans celui de 1433-34 ,et les suivants, cette annotation est suivie d'un rubrique nouvelle notifiant qu'un présent de pots de vin est accordé aux chantres, «discanteerders», qui prêtèrent leur concours à l'exécution de la messe en déchant (10) .

De l'absence dans les comptes antérieurs à celui de 1432-33, de la mention du concours des «discanteerders», ne découle pas, fatalement, le défaut de ce concours; il est, cependant, probable que la nouvelle rubrique ne fut utilisée qu'à la suite d'un changement dans la pratique des exécutions musicales, c.-à-d. qu'au lieu de grégoriennes, exclusivement, certaines d'entr'elles étaient devenues polyphoniques, conformément à l'usage adopté, un peu partout, vers cette époque. Nous croyons, donc, à la réalité de cette dernière interprétation et conséquemment à l'introduction du déchant dans les églises de Malines à la date précise de 1434.

L'emploi dans les offices religieux, du mode de chant nouveau exigea de ceux qui participaient à ces exécutions une préparation musicale plus sérieuse. Des exercices plus nombreux retenaient les enfants, trop souvent, hors des classes, et cette pratique ne manquait pas d'influencer désavantageusement leur instruction. Aussi, pour y mettre un frein, le Magistrat communal réclama-t-il le droit de nommer l'écolâtre, faveur réservée, jusqu'alors, au Chapitre. Après une convention provisoire datée du 13 septembre 1448, un accord définitif fut conclu entre le corps capitulaire et la ville le 24 juillet 1450. Dès ce moment les écoliers échappaient à l'action du Chapitre. La convention survenue stipula bien que tout recteur des écoles, entrant en fonction, devait promettre sous serment d'engager les écoliers à fréquenter le chœur de St-Rombaut, mais le recrutement

(10) 1432-33, f° 120. - It. ghegeven den canonicken van St. Rom. den prochiaen, ende den ghenen die de misse holpen celebreren, den clercken. den scepencnapen, den chirurgyn ende oic den choordeken van St. Rom. ij gh. comt op lvi sc. gr. br.

1433-34, St.Rom. ommeganghe, f° 2 recto. «It. ghegeven den choordeken ende den canoniken van St. Rom., den prochiaen ende den ghenen die de misse holpen celebreren, den clercken ende den scepencnapen, den wisselere ende den sirurgien comt op lxiij gh. wyns in den Ram. val. iij lb xij sc. xij d. gr. br.

f° 2 verso. It. iij stoopen wyns ghepsent den ghesellen die de hoochmisse hebben helpen discanteeren ten omegange voirg.

des petits chantres en souffrit et le Chapitre se mit à organiser sur d'autres bases l'enseignement du chant aux enfants.

Une école où des enfants, à la voix idoine, recevraient, en même temps que l'enseignement du chant, une instruction grammaticale et littéraire capable d'en faire des sujets d'avenir, fut créée par le Chapitre qui aménagea, à cet effet, un immeuble situé au coin de la rue de l'Ecole et de la voie publique nommée «Nieuwwerk». Il sollicita du Magistrat quelque aide, et il obtint satisfaction, ce dont témoignent de nombreux postes inscrits dans le compte communal.

Tout d'abord la redevance annuelle de vingt-six florins due par la Ville au Chapitre à titre d'intervention dans les frais d'écolâtrerie est supprimée et remplacée par un versement unique de cinq cents et vingt-six florins (f° 168). Par les nombreuses dépenses inscrites pour frais d'entreprises de maçonnerie et de menuiserie effectuées à l'école des choraux, désignée tantôt par «nuwe scole», tantôt par «sanghuys» (f° 152 et ss.), il semble que la Ville ait supporté la plus grande partie des frais d'aménagement de cet immeuble.

Cette transaction s'effectua donc, d'une part comme de l'autre, d'une manière accommodante. Le Chapitre y trouva la solution au problème du recrutement de jeunes chantres en possession des connaissances musicales solides en rapport avec le développement du chant harmonisé.

L'évolution de la méthode nouvelle imposa au «cantor», jusqu'alors chef suprême du chant au chœur, une initiation musicale plus approfondie que celle que réclamaient de lui les exécutions en musique grégorienne. A ce qui lui faisait défaut sous ce rapport devait suppléer le maître habile et expérimenté en l'art nouveau, auquel on confia dans la suite l'éducation musicale des enfants admis à l'école des choraux et auquel on donna, du fait de cette suppléance, le qualificatif de «succentor».

Bien peu de choses sont connues, jusqu'à présent, des premières années de cette institution.

Ses ressources provenaient en partie de donations et de fondations, en partie des anciens revenus des Frères-Mineurs. Cette dernière partie était constituée, en 1466, par les rapports financiers des biens du couvent délaissé par cet ordre, dont les membres avaient prêté leur concours jusqu'alors au chant exécuté à l'église Saint-Rombaut.

Ce fonds fut administré séparément et les annotations des recettes et des dépenses étaient consignées dans des livres dont il en existe encore un aux archives du Chapitre, relatif aux années 1470 à 1474 et intitulé : «*Liber Minorum*».

Il contient quelques noms de chantres, de choraux et de maîtres de ceux-ci.

Le premier des maîtres des choraux qui y figure, et qu'on alla quérir à Hal, en 1470, se nomme *Stassaert*. Il est aussi le plus ancien connu des maîtres de cette institution. Quelques mois plus tard il quitta déjà cet office.

Dyonisius Pharis, un des chantres, sans doute, remplit les fonctions vacantes en attendant qu'un nouveau maître, recruté à Soignies, dont le nom est omis dans le compte de 1470, vînt combler le vide laissé par Stassaert. De ce qu'un prêtre, nommé *Jorys*, partagea à ce moment le logis des choraux, il pourrait être déduit que celui-ci fut le maître musicien venu de Soignies.

Le nom de Denis Pharys reparaît dans le compte de 1474, en raison d'un règlement d'arriérès qui lui étaient dus. Ceux-ci lui revenaient cette fois, probablement, à titre de maître des choraux, car, plus tard, il est qualifié comme tel, et l'absence d'un rappel, dans le livre, du nom de Jorys donne lieu à croire qu'il avait alors déjà quitté son poste. C'est dans le compte communal de 1482-1483, f° 148 que maître Denys se retrouve en qualité de maître du chant de l'église Saint-Rombaut, recevant de la Ville un présent de pots de vin, octroyé pour récompenser ses services à l'occasion de la procession annuelle organisée en l'honneur du saint patron (I.B.5). Il est vrai qu'il n'y est cité que par son prénom, mais son nom patronymique se rencontre dans des documents postérieurs et ce avec le même qualificatif. Un procès-verbal de vente mobilière tenue le 25 février 1504 le mentionne, en outre, comme «Ds. (Dominus) Dyonisius succentor» (11), d'où il faut conclure qu'il possédait la qualité de prêtre.

(11) Cfr. aux Archives du Chapitre, **Inventaria bonorum**, reg. n° 1, au 28 novembre 1503, et au 28 février 1504.

Un conflit s'était élevé entre lui et Thierry Banescon (Baneston), au sujet de l'éducation des choraux. Les membres du Chapitre s'en occupèrent en séance du 2 mai 1499. Leurs droits et devoirs respectifs à l'égard des enfants sous leurs ordres, furent réglés à cette occasion. Le procès-verbal de cette séance nomme: *Dionysius magister cantus*, tandis que Thierry Banescon n'est pas qualifié (12). Il nous paraît que le rôle de celui-ci devait être, à ce moment, celui d'un administrateur ou recteur. En 1503, toutefois, il est qualifié, lui aussi, de «magister cantus» (I.B.3), office que, sans doute, il occupa alors en partage avec Denis Pharys, car, le 10 avril 1504, ce dernier, déjà âgé, et impotent, peut-être, était remplacé par *Antonius Divitis* (De Rycke) (13).

Les annotations du *Liber Minorum* de 1470-1474 révèlent qu'en 1471 le nombre des choraux était de quatre, tandis qu'en 1474 il s'élevait à six, chiffre auquel il s'est maintenu aux cours de ce siècle.

Quelques noms de choraux de cette époque sont connus.

Citons d'abord ceux qui figurent dans le *Liber Minorum : Nicaise*, un enfant venu de Hal en 1470, *Maragie* (1470), un autre enfant venu de Hal (1471), *Eveloghe* (1470), qui plus tard devint chantre et prêtre dans la même église, *Pauwels* (1474).

Dans les *Acta capitularia* ont été relevés les noms suivants:

Eustachius Beghin de Insulis (Lille), admis le 21 juin 1499, *Gommaire de Ponte* (Verbruggen), nommé sacristain de l'église St-Jean à Malines, *Jean de Vos*, fils de Jean, de Malines, admis le 21 juin 1499, en remplacement du précédent.

Le *Liber Minorum* nous livre aussi quelques noms de chantres : *Dries* (1470), un chantre wallon anonyme qui vint de Nivelles (1470), *Jacques* (1470), et *Goswin* (1470).

Un registre de confrérie de la fin du XVe siècle annote à l'année 1480 les noms de neuf chantres qui hebdomadairement prêtèrent leurs concours à la messe célébrée pour ses membres en l'église St-Rombaut :

(12) Cfr. aux Archives du Chapitre, les **Acta capitularia**, f° 18 verso.
(13) Cfr Notre notice bio-bibliographique sur ce musicien parue dans «Tijdschrift der Vereeniging voor Nederlandsche Muziekgeschiedenis», 1928.

her Anthonis Vulpes - her Willem - Tyrioen - her Peeter Machiels - her Claes Schamelaert - Dionysius - Otto - Condeyt - her Jan Busco (I. B. 5).

Les noms de cinq de ces neuf chantres sont précédés du qualificatif «her», ce qui dénote leur qualité de prêtre. *Tyrioen,* est vraisemblablement le musicien de ce nom qui en 1492 jouait les orgues pour compte de la corporation des Merciers et qualifié, alors, de prêtre(14). *Anthonis Vulpes,* est assurément le ténor *her Antonis De Vos* auquel la Ville octroye, en 1493, six aunes de drap noir, à titre de récompense (15). *Her Claes Scamelaert,* est probablement le chantre de ce nom qui passa à la maîtrise de N.-D., le 22 août 1505 (16). *Dyonisius* à n'en pas douter, est le maître du chant *Denis Pharys* dont question ci-dessus (17). *Otto,* n'est autre qu'*Otto Eveloghe,* fils de Michel et de Marguerite Schoofs, (18), l'ancien choral devenu prêtre plus tard, et chapelain de la corporation des Brasseurs. Il est décédé le 3 septembre 1522(19).

Mais le nombre de chantres formant le groupe choral de St.-Rombaut était un peu plus élevé à cette époque, ainsi qu'il appert d'un registre de la corporation des Brasseurs. Ceux-ci font célébrer annuellement une messe en l'honneur de saint Arnold, leur patron, rehaussée par des chants ,exécutés par des membres de la maîtrise de St-Rombaut. Le nombre des chantres qui y participent est annoté dans leur compte annuel. En 1476-77 ils sont treize ; en 1477-78, seize; en 1478-79, dix-sept; en 1479-80, vingt-et-un. Le nombre des participants baisse dans la suite jusqu'à dix-sept, en 1480-81 ; quinze, en 1481-82; treize, en 1482-83; huit, en 1483-94. Après cette date le chiffre n'est plus enregistré.

Vers la fin du siècle, on relève, dans les *Acta capitularia* de l'église St-Rombaut, les noms de quelques chantres alors en service :

(14) Cfr. aux Arch. comm. le registre n° 1 fo 85 de la S. 11 de cette corporation.
(15) Compte communal 1492-93, f° 179 verso.
(16) Cfr. Acta capitularia, f° 118 verso.
(17) Idem, f° 18.
(18) Cfr. aux archives communales, le registre des Rentes, S. 11, n° 1, mars-septembre.
(19) Cfr. I. B. 5 et aux Archives communales le registre de cette corporation.

Willem van Craken (20), *Jean 't Saren,* au 21 juin 1499, *Egidius Colyns,* au 21 juin 1499, il démissionne le 13 décembre suivant, *Egidius Akoleyn,* au 13 décembre 1499.

En vue de rehausser encore l'éclat des exécutions, lors des solennités célébrées en l'honneur de saint Rombaut on invita, fréquemment, des chantres étrangers.

Les membres de la maîtrise attachée à l'église Notre-Dame d'Anvers viennent dans ce but à Malines, en 1475, accompagnés de leur maître Jan Boods. On les retrouve encore cités l'année suivante et en 1481.

B. Eglise Notre-Dame au delà de la Dyle.

C'est la seconde des églises malinoises qui possédaient une maîtrise de chant bien organiseé sous la direciton d'un maître de chapelle.

Dès 1390 Jean van Pamele, curé de cette paroisse, avait institué une fondation dont les revenus devaient servir à rémunérer des musiciens, enfants et adultes, qui chanteraient journellement les divers offices de l'église. Nous avons fait connaître déjà les particularités réunies concernant cette institution (I.B. 4 et 5).

Trois maîtres du chant du XVe siècle y sont cités : Maître *Martin,* en 1426-27, *Antoine van Voesdonck* et *Jean van der Hoeven* qui se partageaient cet office en 1486.

C'est l'unique fois dans les archives de cette église, que deux noms se trouvent associés pour le même office du maître du chant. Il n'en faut pas conclure à une importance plus grande de cette maîtrise relativement à celle de St-Rombaut, car jamais il n'en a été ainsi.

D'autre part, à notre connaissance, il n'y eut pas un immeuble spécialement réservé à l'éducation des choraux. Ceux-ci étaient logés au domicile du maître du chant, aussi croyons-nous devoir donner à la juxtaposition des noms de deux de ces maîtres cette explication que le

(20) Cfr. Notre notice sur ce musicien, parue dans la revue «Mechlinia», 7e année, p. 177.

logis de l'un n'a pas suffi, à certain moment, à loger les petits chantres au service de l'église, et qu'ils se les sont partagés.

Quoique d'une importance inférieure à celle de la maîtrise de St-Rombaut, on y exécuta, cependant, de la musique polyphonique, ce qui était aisément possible avec les éléments dont cette chapelle disposait, toutefois, le chant des offices liturgiques en musique grégorienne y avait une importance prédominante au XVe siècle.

Cela ressort des termes d'une fondation de messe en l'honneur du St.-Sacrement, faite par le curé Jean Heytman, en 1460, stipulant qu'elle serait exécutée en simple musique, par les maîtres et les chantres de l'église, «in simple musique, met meesters en sangers». (21)

C. *Autres églises paroissiales.*

Les autres églises paroissiales de la ville jouissaient également de produits de donations et fondations faites en faveur de l'exécution du chant en leur église.

Tout comme en l'église N.-D. au delà Dyle elles ne disposaient d'un immeuble destiné à la formation des choraux. Les fondations assuraient néanmoins l'exécution du chant grégorien avec le concours de voix enfantines. L'un des chantres habituels, le plus souvent un chapelain, s'occupait d'initier des enfants à cette pratique et prenait aussi la direction du chant aux offres; de ce chef, il se trouve qualifié, parfois, de *sangmeester*.

Rares sont les registres de comptes du XVe siècle qui ont été conservés dans ces paroisses.

L'un de ceux-ci, registre de compte de l'église de St-Jean, de l'année 1481, contient une note d'où il ressort que des enfants dirigés par un maître du chant exécutaient avec le concours de l'organiste, une messe à la Noël (22).

L'église de Ste-Catherine fut dotée, par acte du 25 octobre 1495, d'une somme de trois cents soixante huit florins, offerte, par Louis

(21) Cfr. J. BAETEN, «Naamrollen betrekkelijk». T. II, p. 27.

(22) 1481, f° 4. Item den organist van spelene ende den sangmeester metten kinderen op ten Kermisdach de misse geg. XV gulden.

Quarré et son épouse Barbe Cruyssens, en vue d'assurer le chant des offices, tous les dimanches (23).

D. Autres sanctuaires.

En dehors des églises paroissiales on comptait à Malines, au XVe siècle, divers sanctuaires où se célébraient la messe et les offices de la religion.

Telles furent les chapelles faisant partie des monastères et couvents d'ordres religieux. Dans celles-ci on se bornait à l'exécution du chant grégorien.

Telles aussi étaient quelques chapelles de corporation, qui possédaient des édifices affectés à ces cérémonies religieuses. Des chapelains particuliers étaient chargés d'y lire des messes, hebdomadairement au moins. Mais aux grands jours de fête de la corporation, notamment au jour de fête du saint patronal, on y célébrait une messe en musique.

Lorsque ces corporations ne disposaient pas d'une chapelle particulière, elles possédaient un autel dans l'une ou l'autre des églises paroissiales où se célébraient ces cérémonies.

Il en fut ainsi de la corporation des Brasseurs. Un de leurs registres mentionne l'importance du groupe de chantres qui participaient à ces exécutions; nous l'avons déjà signalé au chapitre relatif à l'église de St-Rombaut.

Un registre de la corporation des Merciers mentionne à l'année 1487, et aux années suivantes, qu'aux jours de fête de Saint-Nicolas on faisait appel pour la célébration des offices à un organiste et à des chantres (24).

Il en fut de même, certainement, pour les autres corporations, car des registres postérieurs au XVe siècle témoignent de cette pratique, aussi

(23) Obituarium de l'église de Ste-Catherine, conservé aux Arch. de l'Etat, à Anvers.

(24) Cfr. aux Archives communales, le registre I de la S. II, f° 70.

(25) Cfr. ibidem le registre I de la S. IV.

ancienne, vraisemblablement, que leur création. La corporation des Bouchers, par exemple, fit appel en 1518-19 aux choraux de St.-Rombaut, pour chanter un salut, le samedi, toute l'année durant (25).

E. Chapelle de la Cour.

A la fin du XVe siècle Malines comptait un foyer nouveau de culture musicale en la chapelle de Philippe le Beau, élevé par sa grand' mère, Marguerite d'York, de résidence à Malines.

Lorsqu'après l'élévation de Maximilien I à l'empire, la majorité de Philippe le Beau fut déclarée, le 27 mars 1494, l'ancienne chapelle de Philippe le Bon, devenue par succession celle de Maximilien, passa au service spécial du jeune prince.

Fréderic III le Sage à son retour des lieux saints en l'année 1494, passa par Malines et entendit une messe chantée par cette chapelle, dont l'exécution lui parut ravissante, au point qu'il éprouva le besoin de relater cette particularité dans son journal de voyage.

Au dimanche de la fête de saint Barthélémi (24 août), écrit-il, plusieurs seigneurs et autres princes se rendirent en compagnie du roi des Romains à l'église. Là fut chantée une messe superbe par les chantres allemands et français composant la chapelle royale (26).

Fréderic III négligea, malheureusement, de nous signaler quelle fut la superbe messe qu'il entendit ce jour.

Les chantres allemands et français qui formaient la chapelle princière de Philippe le Beau, ne sont pas connus pour l'année 1494, mais on possède une liste de l'année 1496. Il est assez probable, à l'une ou l'autre exception près, que la composition fut pareille. Cette chapelle eut

(26) Cfr. ADOLF ABER, **Die Pflege der Musik unter den Wettinern und Wettinischen Ernestinern**, Bückeburg und Leipzig, 1921. C. J. W. Siegel. «...Gleich nach seiner Rückkehr aus den heiligen Lande im Jahre 1494, trat er eine Reise in die Niederlande an. Auf deser Reise wurde auch in Mecheln ein Aufenthalt genommen; darüber sagt das Reisetagebuch (Spalatin S. 228): «Am Sonntag Bartholomei ritten mein g. herre und alle ander Fürsten mit den Römischen König zur kirchen. Da ward von dss Königs oberländischen und französischen singern ein Köstlich Mess gesungen.»

l'occasion, en maintes circonstances, de se faire entendre en public, à Malines, où elle résidait habituellement. Une copie de cette liste se trouvera donc bien en sa place ici:

«Vendredy premier jour d'avril avant Pasques iiii^{xx}xv (1496, n.s.), monseigneur l'archiduc d'Austriche, duc de Bourgoigne, de Brabant etc. et madame sa seur, tout ce jour à Bruxelles, escu xx sols à la valeur de xl gros monnoye de Flandres.

Chapelle : Messire Nicole Mayoul, xxiiii s.; Johannes Lauwrier ; Messire Pière Barbry, messire Claix de Lie(re); Messire Govard; Messire Valentin, Jaspart Werbeque, Johannes Biest, xii s.; Messire Mahieu, Messire Jacques Mouchiot, Pierchon de la Rue, Fransquin de Rit, Johannes Picquet, Gérard Barbet, x s.; Antonin Franchois, Loyset de Térache, viii s.; Mahieu Lescalier, vi s.; Loys de Lymme, iiij s.

II. Chants en dehors de l'église.

La documentation dans ce domaine n'est pas aisée et seul le hasard d'une trouvaille heureuse soulève parfois le voile sur l'inconnu.

Au Moyen Age on a chanté à toute occasion, tout aussi bien que maintenant, dans la vie privée comme dans la vie publique.

Les circonstances où on pouvait chanter en public étaient assez nombreuses. Nous en signalons quelques-unes, sur lesquelles l'une ou l'autre particularité vient nous éclairer.

Telles sont: le cortège ou «*ommegang*», organisé à l'occasion de la fête de saint Rombaut; les cortèges constitués à l'occasion des inaugurations des souverains et seigneurs de la commune; les représentations données par les sociétés de rhétorique; la fête des Innocents; la fête de sainte Cécile.

Chaque année à la fête patronale de saint Rombaut, le 1er juillet, la Ville organisait un *cortège* ou «*ommegang*», dans lequel figuraient divers groupes représentant des scènes de la Bible.

Chacun de ces groupes était escorté de musiciens, instrumentistes ou chanteurs. Ces derniers étaient moins nombreux; une mention du compte communal de 1435-36 nous révèle que quatre chanteurs accompagnaient

la scène de l'étable de Bethléem. Le répertoire de ces chanteurs est aisé à deviner, car il devait nécessairement être une sélection faite dans le fouillis de chants de Noël, qui virent le jour à cette époque, et dont un nombre assez important est parvenu jusqu'à nous. Le nombre des musiciens indique aussi le caractère polyphonique de leurs chants (27).

La détermination du nombre de chanteurs n'apparaît que dans trois des comptes.

Les *fêtes de joyeuse entrée* des souverains et des princes constituaient des occasions pour les praticiens de la musique vocale de produire leurs talents.

Le chroniqueur malinois Gootens donne une relation intéressante des cérémonies de l'inauguration de Charles le Téméraire, à Malines, le 3 juillet 1467. Le lendemain soir de son entrée eut lieu un riche banquet, à la maison communale. Toute la nuit durant on y entendit des joyeusetés mélodieuses, du chant et des jeux musicaux (28).

Les pièces jouées par les *chambres de rhétorique* étaient agrémentées de quelques chants suivis de refrains. Si certains chants ont été annotés pour les siècles suivants(29), il n'en est pas parvenu du XVe siècle. A preuve, cependant, qu'alors aussi des chants s'exécutaient au cours de ces représentations, nous pouvons signaler, d'abord, que lors d'un concours organisé à Bruges en 1442, le *cantor* ou chantre qui s'était déplacé, avec les acteurs, reçut de ce chef une indemnité inscrite dans le compte communal, et que lors de la représentation du jeu de la Vierge,

(27) Compte communal 1435-36 (chapitre St.-Rom. ommeganghe) It. xxvij trompeneren xliiij piperen xl van den snare iiij sangers achter bethlem die trompten speelden en de pepen ten vors. ommganghe.

C.C. 1436-37, f° 185. - It. xxx trompeneren ende xxxix piperen ende xxxv van de snaeren metten vier zanghers die achter bethlem gingen...

C.C. 1437-38, (chap. St.-Rom. ommeganghe). - Item xxxiiij trompers xlix pipers ende xxxiiij van den snaeren ende iiij sanghers achter bethlem...

(28) Cfr. H. CONINCKX, Les joyeuses entrées..., «allerhande melodieuse vroolyckheden ,sanck- en musikale spelen.»

(29) Schatkiste der Philosophen.

au jour de la Chandeleur, acteurs et musiciens furent régalés en commun (30).

La *fête des Saints Innocents* donnait prétexte à des réjouissances auxquelles participaient les institutions du clergé séculier et celles des ordres religieux.

Le personnel subalterne de chaque église paroissiale choisissait parmi ses membres un représentant qu'on qualifiait d'évêque, auquel revenait pour quelques jours, depuis les fêtes de Noël jusqu'à celles des Rois, l'autorité inhérente à cette dignité ecclésiastique (31). Les festivités se clôturaient par des cortèges, figurant les trois Rois et leurs suites, organisés par chacune des paroisses avec le souci d'enlever des primes offertes par le magistrat. Après avoir parcouru leurs paroisses respectives, ces groupes se rejoignirent pour parcourir ensemble les rues de la ville (32).

Les enfants de chœur ou choraux de l'église St-Rombaut avaient eux aussi le privilège de désigneur leur évêque (33).

Chacun des ordres religieux en faisait autant (34).

(30) 1441-42. - It gheg. den cantor ende Janne Scoenjans te hulpe tot hare coste te Brugghe doen si aldair speelden na den prys van de heylighegheest.

1492-1493, f° 173verso. - It. betaelt van der maeltyt van onse liever vrouwen lichtmisse te broode te byere te vissche te wyne den speellieden v. sc. den prochiaen den canters ende sangers vi s. comt op met xviij g. van bellechien. vii lb. xvi sc. br.

(31) Compte communal 1468-69. - It. i.a. Rynswyns gepsent den buscop van St.-Rom. te zynd. feste.

(32) C.C.1443-44, f° 174. Item gheg. Daniel van Yeteghem van eenen zilveren croese gedect. een scale, twee gobbeletten, ij targien, twe zwerden, een dobbel Roze ende xxx cleyne targien weghende tzame xvj onsen gemaect tot behoef van de ridderen zuiverliker ridende in alderkinderdaghe ende tot behoef van den drien coninghen met haeren ridderen zuiverliker ghecleet, commende vut den zess prochien te wetene twee prochien te tzamen, nu in derthiendaghe eenen yegheliken rikelic commende, den hoochsten prijs winnende coste tzamen metten maeckene ende mette lakinghe op iiij lb v. sc. ix d. g. mech.

(33) C.C. 1594-95, f° 164. - Bet. den coraelen van St. Rombouts dry gul. eens hun gejont voir hen recreatie op de feeste van hunlieder bisschop op alrderkinderen dach in december 1594. - iij L.

(34) Inventaire des Archives du Nord, à Lille, T. I. p. 130. — «19 sols le 22 decembre 1478, à l'évêque des Innocents de l'église des Augustius audit Malines en courtoisie pour aidier à faire sa feste».

L'autorité communale encourageait ces pratiques de réjouissance par l'organisation d'un festin servi à la maison communale (35), par l'octroi des prix consistant en objets d'orfèvrerie, qu'enlevaient les groupes des Rois les plus réussis, par leur constitution, par les jeux présentés et par leurs productions littéraires (36).

Des chants accompagnaient inévitablement toutes ces manifestations de joie; aussi existe-t-il encore maint refrain chanté, qui servit à l'occasion des fêtes des Saints Innocents et des Rois.

A l'occasion de la *Sainte-Cécile* les autorités communales accordaient aux musiciens de la Ville et de l'église des subsides pour les agapes coutumières.

Cela est annoté dans les comptes communaux depuis le début du XVIe siècle, mais la coutume remontait, vraisemblablement, plus haut, puisque déjà au XVe siècle, elle est signalée dans d'autres villes de nos régions.

Il y eut à Malines, au XVe siècle, d'autres circonstances encore pour des auditions de musique vocale, et elles n'y furent point rares, grâce à la résidence de la Cour de Marguerite d'York, à laquelle furent élevés les enfants de Maximilien I, qui lui-même y fit de fréquents séjours.

Les chantres étrangers, de passage à Malines, à la suite de leurs seigneurs, ne manquèrent pas de s'y faire entendre dans leur répertoire.

(35) C.C. 1458-59, f° 161. - «It. betaelt h. Janne van der Eycken de busscop was te St. Rom. doen hij zen maeltyt hilt op ten beyaert by overdraghe van commoeng. en scepenen comt op xx s. gr. mech.

(36) C.C. 1445-46, f° 159. It. betaelt Daniele van Yeteghem van enen hoghen zilveren croze verdect, een gobelet, drie rozen, I zweert, den appel vergult, xx taergien ende drie ringhen weghende alle tzamen xv onzen ende viij ingelsche zilvers metten xiiij ingl. van laken, coste elc onze iiij sc. iiij d. gr., ghemaect tot behoef van den juweelen omme te winnen met spelen ende reden in alder kinderdaghe ende in xiij daghe met xvi sc. gr. die de selve Daniel hadde van makene comt tzamen al op iiij lb iij sc. v. d. fr.

Le magistrat communal sut apprécier ces prestations musicales à leur valeur en honorant et encourageant les artistes par des gestes généreux (37).

En terminant cet aperçu il faut exprimer le regret que du répertoire de ce brillant passé rien ne soit parvenu jusqu'à nous.

(37) Compte communal 1486-87. Gepresenteert myne heeren sangers van den Keyser iiij stoopen wyns.

C.C. 1492-93, f° 159. - lt. iiij st. wyns gepnt den sangers van den coninck van Romen xxvj nob. xcij, gehlt in spaengnien comt op vij s. vjd.

C.C. 1494-95 - Ghegeven den sanghers van der Roomschen coninginne ix gr. voir haer nyeu jaer.

C.C. 1495-96, f° 170. - «léem gegen drie zangers van den hertoge van Saxen by overdragen van der gemeynder cameren vier gouwen gulden ende twee andere gulden voer haerlieder nieuwjaer tsamen ij br .

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

1. Chev. L. de BURBURE, **La Musique à Anvres aux XIVe, XVe et XVIe siècles,** dans: Annales de l'Acad. roy. d'Archéologie de Belg., 1906.

2. Chan. J. LAENEN, **Histoire de l'Eglise Métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines,** 2 tomes. L. Godenne, Malines, 1919-1920.

3. Chan. EM. STEENACKERS, **L'école des choraux de l'Eglise Métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines,** dans: Bulletin du Cercle Archéologique de Malines, t. XXXI, 1926.

4. Dr. G. VAN DOORSLAER, **La Fondation du chant à l'Eglise N. D. au delà Dyle, à Malines,** dans idem, t. VII, 1897.

5. Dr G. VAN DOORSLAER, **Notes sur les Jubés et Maîtrises des églises de Malines,** dans idem, t. XVI, 1906.

7. - ANNEXES FEDERALES
7. - BIJLAGEN BETREFFENDE HET VERBOND

ASSEMBLEE DES DELEGUES
DU DIMANCHE 15 MARS 1931

La séance s'ouvre à 14,30 heures à Bruxelles, dans les locaux de la Fondation Universitaire.

Au bureau, des membres du Bureau du Congrès d'Anvers 1930, constituant le Bureau actuel de la Fédération: MM. Soil de Moriamé, président; l'Abbé Philippen, vice-président; Rolland, secrétaire général; M. le professeur Henri Pirenne est invité à prendre également place au bureau.

Le Président définit le but de la réunion, provoquée conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale du Congrès d'Anvers, le 21 août 1930. Il procède à la vérification et à la validation des pouvoirs des délégués envoyés par les Sociétés fédérées. Celles-ci sont représentées comme suit :

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, par MM. De Ridder et Rolland ;

De Antwerpen's Geschiedkundige Kring, par M. Hainaut;

De Maatschappij voor de Antwerpsche Geschiedenis, par M. l'Abbé Philippen ;

L'Institut archéologique du Luxembourg (Arlon), par MM. Vannérus et Wilmar;

La Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire (Bruxelles), par MM. E. De Munck et De Vadder;

La Société royale d'Archéologie de Bruxelles, par MM. le comte J. de Borchgrave et J. Lavalleye ;

La Société nationale pour la protection des monuments et des sites (Bruxelles), par M. Paul Saintenoy;

L'Institut archéologique liégeois, par MM. Bonhomme et Dumont;

La Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége, par M. Léon Halkin;

La Société des Bibliophiles Belges (Mons), par M. Léon Losseau;

Le Cercle archéologique de Mons, par MM. le Chanoine Puissant et Weens;

La Société archéologique de Namur, par MM. Courtoy et de Pierpont;

La Société royale archéologique et historique de Tournai, par Mlle Jacquart et M. Soil de Moriamé;

La Société d'Archéologie de Verviers, par M. Henri Pirenne.

De plus, le *Comité national des Sciences historiques* est représenté, aux fins de consultation éventuelle, par M. G. Desmarez. La *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* (Section d'Histoire) a envoyé, en qualité d'observateurs, MM. F.-L. Ganshof et le vicomte Ch. Terlinden.

Un débat s'élève au sujet de l'admission, comme délégués ordinaires, des représentants de la *Commission royale des Monuments et des Sites*, qui sont MM. Marcel Laurent et Paul Saintenoy. On conteste à cet organisme officiel le droit de faire partie d'un groupement de sociétés indépendantes. La secrétaire général fait remarquer qu'en tout cas la dite commission n'a été convoquée que par suite d'une confusion avec la *Société nationale pour la protection des Monuments et des Sites*. On reporte la décision, qui doit être prise à ce sujet, au moment du vote éventuel.

En l'absence de procès-verbal de l'assemblée du 16 août, qu'il appartenait encore au Bureau du congrès de Mons de rédiger, le secrétaire général rappelle que deux des sociétés qui ont envoyés des délégués ont été reçues dans la Fédération à cette date. Ce sont : *De Antwerpen's Geschiedkundige Kring* et *De Maatschappij voor de Antwerpsche Geschiedenis.*

Le secrétaire général fait lecture d'une lettre de M. Jaspar, Premier Ministre, datée du 19 novembre 1930, annonçant qu'en réponse au vœu adopté par le Congrès d'Anvers, relativement aux mesures à prendre pour éviter la disparition d'ouvrages imprimés et de documents d'archives, par suite de la qualité défectueuse du papier et des encres, il a décidé d'inviter les départements ministériels à faire procéder à une analyse de leurs éditions par les soins du laboratoire de l'Office central des imprimés, et de prendre toutes les dispositions pour porter remède aux défectuosités constatées.

Lecture est également faite d'une lettre du 13 février 1931, émanant de la Société archéologique de Namur, qui décline l'offre d'organiser le congrès archéologique de 1932, et invoque à cet effet la situation actuelle de son Musée.

Le secrétaire général présente les excuses de M. le Dr Andries, délégué par le *Cercle archéologique de Malines*, mais empêché d'assister à la réunion, ainsi que celles de M. l'Abbé Fl. Prims, vice-président du Congrès d'Anvers et représentant des Sociétés anversoises.

M. de Pierpont, président de la Société archéologique de Namur, fournit immédiatement des précisions au sujet de la décision que cette société a dû prendre en ce qui concerne le Congrès de 1932.

M. Losseau fait part d'un entretien qu'il a eu avec M. Devreux, d'où il résulte que la Société archéologique et paléontologique de Charleroi consentirait peut-être à se charger de l'organisation du prochain Congrès. On décide que le Bureau actuel se mettra en rapport à ce sujet avec la dite société.

M. Saintenoy voudrait que les Congrès, tout en redevenant annuels, soient organisées tour à tour dans chaque province et présentent un caractère plus scientifique dans les excursions et visites de monuments. Il

propose qu'une revision des Statuts s'opère dans le sens de l'organisation de ces Congrès par un organisme supérieur aux sociétés locales.

Le secrétaire fait observer que la question des Congrès et du Comité permanent est envisagée dans le rapport qu'il a eu mission de rédiger à la suite du Congrès d'Anvers, et dont la lecture fait précisément l'objet principal de l'ordre du jour de la séance. Il demande de pouvoir procéder à cette lecture. On fait droit à sa demande.

Le rapport, dont le texte est publié ci-après, conclut à la nécessité de la création d'un Comité permanent. Le Comité aura pour mission de poursuivre la réalisation des buts scientifiques ou administratifs qui, par leur nature, échappent à l'activité temporaire des bureaux des Congrès, ainsi que d'accomplir les missions qui lui seront spécialement confiées par l'Assemblée Générale des délégués des Sociétés fédérées. Eventuellement, le Comité établira une liaison entre les Congrès successifs. Mais il n'aura pas à intervenir dans l'organisation de ces Congrès et s'abstiendra également de s'immiscer d'aucune façon dans les affaires des sociétés locales.

A la suite de cette lecture, M. Saintenoy reprend la parole et développe sa proposition qui diffère considérablement de celle du secrétaire général en ce qui concerne l'organisation des Congrès. Il désire voir diriger la Fédération par des professeurs d'Université et souhaite la fin du règne de « l'amateurisme».

M. le professeur Henri Pirenne fait la part des choses en déterminant nettement le rôle des professeurs vis-à-vis des amateurs. Il met en lumière la très grande importance de ces derniers dans le mouvement historique et archéologique qu'ils soutiennent au moins moralement et matériellement. Quant à leurs contributions à l'historiographie, loin de les dédaigner, il convient de les encourager et d'aider à leur perfectionnement. En ce qui concerne les Congrès, M. Pirenne se déclare enchanté de la forme qu'ils revêtent en dehors de leurs séances strictement scientifiques. Leurs excursions sont un délassement. et y introduire un savant pédantisme serait vouer les sessions à la mort. Les congrès doivent évoluer dans la tradition qu'ils ont acquise.

Après cette mise au point, soulignée par les applaudissements de l'Assemblée et les félicitations du Président, le secrétaire général fait

remarquer que la question des Congrès est, en somme, subsidiaire, et qu'en tout cas il sera toujours temps de la poser lorsque le Comité permanent aura été créé et qu'il aura à s'occuper de la revision des statuts. Il demande que l'on se prononce immédiatement sur l'objet même du rapport.

A ce propos l'assemblée se divise, les délégués affirmant, les uns qu'ils ont reçu pleins pouvoirs, les autres qu'ils doivent en référer à leurs mandants.

M. le chanoine Puissant lit une note exposant l'opinion du Cercle archéologique de Mons.

A l'intervention de M. Pirenne, qui procède à une analyse de la convocation, il est constaté que sept sociétés sur quatorze représentées n'ont pas, malgré les termes de cette convocation, donné à leurs délégués le pouvoir de voter. MM. Losseau et de Pierpont expliquent que ces sociétés ne se jugeaient pas suffisamment éclairées sur les buts de la réunion.

On finit par admettre que, dans ces conditions, il est impossible de prendre une décision. Le vote doit être ajourné.

Sur la proposition de M. Bonhomme, il est convenu que le rapport du secrétaire général sera imprimé et distribué aux sociétés fédérées qui en prendront connaissance avant la prochaine réunion.

On adopte un amendement du comte J. de Borchgrave d'Altena qui, dans le but de gagner du temps, prévoit, en retour, la communication au secrétaire général des observations de détail que les sociétés auraient à faire après lecture de son rapport. Le secrétaire général prendrait connaissance de ces observations et pourrait modifier en conséquence la forme de ses conclusions préalablement à la réunion.

Afin de permettre ces diverses opérations, la date de cette réunion est fixée au dimanche 5 juillet.

Pour s'en tenir à la liste régulière, la Commission royale des Monuments et des Sites ne sera pas invitée à se faire représenter.

La séance est levée à 17 heures.

Le Secrétaire Général, PAUL ROLLAND

Le Président, SOIL DE MORIAME

RAPPORT SUR LA NECESSITE DE LA CREATION D'UN COMITE PERMANENT

MESSIEURS,

Au cours de la séance plénière de clôture du Congrès archéologique et historique d'Anvers, le jeudi 21 août 1930, le Bureau de ce congrès a proposé l'adoption d'un vœu dans les termes que voici :

« Le Congrès archéologique et historique d'Anvers, désireux de voir la Fédération archéologique et historique de Belgique poursuivre avec unité de vue sa mission en ce qui touche les congrès, publications et autres manifestations de son ressort, vote la proposition suivante :

« Le Bureau du Congrès d'Anvers étudiera les moyens de réaliser » la constitution d'un bureau permanent et fera rapport à ce sujet » au cours d'une réunion des délégués des Sociétés fédérées qu'il » convoquera à cette intention à Bruxelles dans quelques mois. » Chaque société fédérée pourra se faire représenter à cette réunion » par trois délégués, mais un seul d'entre ceux-ci aura droit au » vote. »

Après qu'une modification de détail, remplaçant l'expression vague « quelques mois » par la date plus précise de « trois mois », eût été introduite dans la proposition à l'intervention du vicomte Charles Terlinden - date que des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché d'observer - l'assemblée adopta à l'unanimité le vœu qui lui était présenté. C'est que ce vœu répondait à un désir général exprimé au cours du Congrès même, notamment par les délégués de la Société

royale d'Archéologie de Bruxelles et par les représentants de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique au nom desquels le rapporteur soussigné avait déjà depuis longtemps étudié la question.

La hâte avec laquelle la séance de clôture du Congrès d'Anvers a dû se dérouler ne nous a pas permis de développer l'argumentation relative à la nécessité d'assurer à la Fédération une conception tout à la fois moderne et uniforme de sa mission et les moyens pratiques de réaliser celle-ci.

Bien que le vote émis emporte déjà son premier effet qui est cette réunion même où nous brisons avec l'apathie coutumière, il ne me paraît par superflu de revenir sur les considérants à peine invoqués qui l'ont motivé, ne serait-ce que pour rallier l'adhésion des sociétés fédérées qui, malgré notre invitation, s'étaient abstenues d'envoyer leurs délégués à Anvers.

De session en session des questions de détail, toujours identiques, ont reparu à l'ordre du jour : unification du format des publications fédérales — à savoir les Annales des Congrès —, unification du contenu de ces publications, réglementation du nombre des sections, modification des conditions d'affiliation des sociétés, etc. Questions inlassablement soulevées et cependant jamais résolues définitivement, parce que l'étude en était confiée au bureau du congrès au cours duquel elles s'étaient posées et que ce bureau les jugeait, le plus souvent, de son point de vue spécial, c'est-à-dire local, ou même purement personnel, ce que le bureau du congrès suivant, appelé à proposer la ratification de la mesure préconisée, ne manquait pas de dénoncer... avant de sacrifier à son tour aux mêmes faiblesses humaines.

En fait, et disons-le sans détours, c'est l'ensemble des *Statuts de la Fédération* et le *Règlement des Congrès*, adoptés l'un et l'autre en 1885 lors de la conclusion du pacte fédératif, qu'il siérait de reviser par interprétation, modification, modernisation, dirais-je, de leurs articles et des additions régulières ou coutumières qui y ont été introduites.

Qu'on en juge par leur lecture que j'appellerai « critique », bien qu'elle soit documentée par une sorte d'échantillonnage de nos notes — car la documentation absolument complète nous entraînerait à relire ici les Comptes Rendus des Congrès depuis leur fondation, tant le besoin

de revision s'est fait sentir dès les premiers jours mêmes (voir le C. R. du Congrès d'Anvers, 1885, pp. 61 ss., 105 ss., et celui du Congrès d'Enghien, 1898, pp. 88 ss.).

STATUTS DE LA FEDERATION

« 1°. — a) *La Fédération est fondée en vue de créer des relations étroites et permanentes entre les Sociétés qui s'occupent, à un point de vue quelconque, de notre histoire nationale*».

Observations : A tout le moins pourrait-on dire : « de notre archéologie et de notre histoire nationales», puisque le titre même de la fédération met sur le même pied — à tort ou à raison, ce qui serait à déterminer — l'histoire et une de ses sciences auxiliaires.

« 1°. — b) *Son but est de rechercher les meilleures méthodes à suivre dans les études archéologiques et historiques, d'imprimer plus d'unité à ces études, d'intéresser la généralité aux recherches locales et de vulgariser les résultats acquis*».

Observations : On aurait déjà pu ajouter comme mission plus pressante: « son but est aussi de grouper en un seul faisceau compact les volontés éparses, afin de défendre efficacement contre l'indifférence des pouvoirs et du public les recherches et les études de son ressort ». Mais nous reviendrons plus loin sur sa mission en l'envisageant de points de vues supérieurs.

« 2°. — *La Fédération comprend les Sociétés adhérentes appartenant à la Belgique actuelle et aux localités ayant fait partie du territoire des* **17** *provinces des Pays-Bas et du Pays-de-Liége*».

Observations: L'expression « 17 provinces » est fort vague. Elle a prêté à discussion au cours même de la séance d'adoption des statuts en 1885 (cf. C. R. Congrès d'Anvers, 1885, pp. 66 ss.).

Par la suite, on a établi une distinction entre les sociétés *fédérées* (belges) et les sociétés *associées* (étrangères mais établies sur un territoire ayant fait partie des anciens Pays-Bas) (C. R. Anvers 1892 ;

Mons 1894, p. 98; Mons 1928, p. 6). Mais les anciens Pays-Bas semblent s'être étendus bien loin puisque nous nous annexons Périgueux, Pontoise, Saintes, Versailles, etc. ! (C. R. Mons, 1928, pp. 10-11).

Quant aux conditions d'affiliation, décrétées en réunion des délégués du 9 juin 1901 (C. R. Mons 1928, p. 7), à la suite d'une interprétation présentée par le Bureau du Congrès d'Arlon en 1899 (C. R. Arlon 1899, pp. 262-263), elles ne répondent plus complètement à la réalité.

De plus, la disposition interprétative votée par le Congrès de Mons en 1894 (C. R. Mons 1894, p. 100) qui veut que l'affiliation d'une société, prononcée provisoirement par le *Bureau* du dernier congrès, soit ratifiée définitivement par le *Congrès* suivant, c'est-à-dire, par une assemblée générale qui peut se composer de personnes étrangères à toute société et par conséquent à la Fédération, est des plus illogiques. Elle est, du reste, rapidement tombée en désuétude.

« 3°. — a) *La Fédération affirme chaque année son existence par un Congrès tenu dans une ville belge, sous la direction d'une ou de plusieurs sociétés locales adhérentes, désignées dans la dernière Assemblée générale de la session précédente*».

Observations: Nul n'ignore que depuis longtemps les congrès ne se tiennent plus tous les ans. Déjà en 1888 le Congrès de Charleroi (C. R. Charleroi 1888, p. 201) avait entendu la proposition de rendre les congrès bisannuels, la difficulté étant invoquée de trouver des sociétés disposées à organiser une session dans leur ville. On en a reparlé à Liége en 1890 (C. R. Liége, p. 48) et les Liégeois, venus à leur tour à Enghien en 1898, proposèrent même des congrès trisannuels (C. R. Enghien, 1898, p. 146). Malgré de nombreux retours au débat la question n'a reçu jusqu'ici qu'une solution de fait.

« 3°. — b) *Si la Société désignée se trouvait dans l'impossibilité de remplir sa mission, elle en aviserait le plus tôt possible le Comité du Congrès précédent, qui s'entendrait avec les Sociétés adhérentes pour fixer un autre lieu de réunion*».

Observations : Ce paragraphe s'affirme comme le plus dangereux de ceux que renferment les statuts de la Fédération. Il suffirait en effet

qu'une société que guident des motifs politiques ou simplement personnels, obtienne par inadvertance la faveur d'organiser un congrès, pour qu'elle arrive à détendre complètement le lien d'une fédération qui ne se noue un peu étroitement qu'à intervalle de deux ans ou plus, soit que cette société ajourne indéfiniment l'ouverture de son congrès, soit que, après l'avoir tenu et étant devenue par là directrice de la fédération même, elle prenne des mesures qui, toutes provisoires qu'elles puissent être réglementairement, n'en seraient pas moins préjudiciables à l'intérêt général et national.

Déjà lors de la discussion des statuts, le regretté comte de Marsy, qui avait apporté au Congrès d'Anvers les lumières d'un pays voisin où les congrès archéologiques ont toujours été brillants, faisait remarquer qu'il suffirait de la mauvaise volonté d'une des sociétés pour qu'une lacune se produisît dans les travaux des congrès. «Ainsi, disait-il, pour les Congrès de géographie commerciale, en 1879, on a laissé au bureau de la société de Lisbonne le soin de réunir le congrès suivant : le président de cette société est venu à mourir, et, depuis, nous attendons vainement la convocation... Dans l'intervalle de deux sessions une épidémie peut éclater, des rouages peuvent venir à manquer, et l'avenir des congrès peut être compromis». (C. R. Anvers, 1885, p. 78).

Le bureau du congrès terminé reste, certes, en fonction jusqu'au moment où il passe ses pouvoirs au bureau du congrès suivant, mais il n'a pas le droit de déposséder la société choisie du soin d'organiser ce congrès et celle-ci peut arriver involontairement... ou volontairement, à procéder à cette organisation de façon à n'aboutir jamais.

« 4°. — *Font partie du Congrès :*

Sans cotisation : un délégué de chacune des Sociétés adhérentes et les Membres du Comité d'organisation.

Au prix d'une cotisation de Frs. 5.— *: les membres de toutes les Sociétés adhérentes qui souscrivent par l'intermédiaire du bureau de leur Société.*

Au prix d'une cotisation de Frs. **10**,— *tous les autres souscripteurs».*

Observations : Cet article, constatent les Annales du Congrès de Mons 1928 (C. R., p. 8), est tombé en désuétude en ce qui fixe le montant des cotisations.

A Charleroi en 1888 (C. R., Charleroi, p. 111), à Liége en 1890 (C. R. Liége, p. 118), à Enghien en 1898 (C. R. Enghien, p. 111), on a reparlé de la gratuité ou des réduction accordées aux délégués des sociétés fédérées.

« 5°. — *Le Congrès a sa session chaque année, à une époque à déterminer par la Société organisatrice. Sa durée est de 2 à 4 jours* ».

Observations : Les congrès durent actuellement le temps qu'il plaît à leur comité d'organisateur de leur attribuer.

« 6°. — *Les comptes rendus des séances sont rédigés par le Secrétaire du Congrès, assisté du Comité d'organisation ; ils peuvent se confondre avec les publications de la Société qui organise le Congrès, mais des tirés-à-part, destinés aux archives des cercles adhérents, aux membres du Comité, aux délégués et aux souscripteurs sont publiés dans un format uniforme in-8° sous le titre de «Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique»*.

Observations : Nous avons fait allusion plus haut au manque d'entente concernant le format des Annales, manque d'entente, constataient déjà les opposants au règlement de 1885 (C. R. Anvers 1885, p. 89), résultant du fait qu'il n'y a pas deux sociétés qui usent d'un format uniforme de publications et que l'identification entre ces publications et les tirés-à-part est, chez la société organisatrice d'un congrès, quasi inévitable.

« 7°. — *Les présents statuts ne pourront être revisés que sur la proposition de vingt membres au moins et dans la session qui suivra celle dans laquelle la proposition de revision aura été déposée* ».

Observations : Cet article, qui devait être une sauvegarde, a brisé en fait les initiatives les plus raisonnables, entre autres celle de la constitution d'un comité permanent.

REGLEMENT DES CONGRES

« 1°. — *La Société chargée de la direction d'un Congrès nomme son Comité général d'organisation, composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier* ».

Observations : Actuellement chaque Congrès constitute son bureau de la façon qui lui paraît la plus pratique.

« 2°. — *Le Comité fait les convocations, sollicite les subsides, assure au Congrès les locaux convenables, élabore le programme et prend les mesures nécessaires à la rédaction du compte-rendu*».

Observations : Seul peut-être cet article ne requiert pas de modifications.

« 3°. — *Le compte-rendu est publié au moins un mois avant l'ouverture de la session suivante, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et que les réclamations, auxquelles il peut donner lieu, soient présentées à la première séance de cette session*».

Observations : Je ne m'étendrai pas sur le temps mis par les organisateurs de certains congrès à publier leurs Comptes Rendus. Qu'il suffise de rappeler que le volume d'Annales de la 24e session, tenue en 1921, a paru en 1927 seulement et n'a été distribué qu'en 1928. Entretemps la 25e et la 26e sessions avaient eu lieu et la 27e était sur le point de se réunir !

« 4°. — *Après que les réclamations ont été présentées le Comité de la session précédente remet ses pouvoirs au Comité local qui lui succède*».

Observations : La première partie de cet article n'est pas observée.

« 5°. — *La séance d'ouverture est consacrée à la nomination des Présidents, Vice-Présidents, et Secrétaires des Sections, après entente préalable du Comité d'organisation avec les délégués des Sociétés adhérentes.* »

Observations : Disposition peu pratique. Le travail des sections est d'ailleurs actuellement préparé à l'avance par un bureau bien constitué qui sollicite les communications, assure leur production et veille, le cas échéant, à leur publication.

« 6°. — *Les sections peuvent être au nombre de trois, savoir:*

1re *Section : Etude des époques préhistoriques;*

2e *Section : Histoire, Géographie historique, Sciences populaires, Institutions civiles, religieuses et militaires, Glossaires, Traditions, Légendes et Superstitions locales, Sagas, Chansons populaires, Costumes, etc.*

3e *Section : Histoire de l'Art, Archéologie, Diplomatique, Epigraphie, Numismatique, Arts industriels.*

Les sections peuvent être réunies ou subdivisées ».

Observations : Le nombre des sections est aujourd'hui considérablement modifié par suite, soit de la différenciation croissante des disciplines historiques et archéologiques, soit de leur regroupement plus conforme à l'essor des sciences, soit encore des circonstances particulières dans lesquelles s'ouvrent les congrès. Le Congrès de Bruges 1925 a compté 12 sections; le Congrès suivant, tenu à Mons en 1928 a travaillé avec 5.

« 7°. — *Le Congrès se réunit en séances générales et en sections.*

Les séances générales sont consacrées aux questions d'intérêt général, à la lecture des rapports sur les discussions qui ont eu lieu dans les sections et au vote sur les propositions et vœux émis par elles ».

Observations : On ne lit plus guère, aux séances générales, les rapports sur les discussions qui ont eu lieu dans les sections.

En outre, nous retrouvons ici le danger qu'il y a à soumettre au vote d'une assemblée composée aussi bien de non-qualifiés que des délégués réguliers, des questions d'un intérêt vital pour la Fédération.

* * *

La lecture, critique dans la mesure du possible, à laquelle nous venons de procéder démontre assez, je crois, la caducité absolue des statuts et des règlements qui régissent notre Fédération, caducité dont la cause principale réside dans l'absence d'un organe permanent attentif au progrès de la science comme aux besoins administratifs de notre union.

Cette caducité se change même parfois en nocivité comme nous l'avons vu à propos de l'article 3 des statuts qui abandonne à l'arbitraire d'une société locale l'ouverture d'une session dont l'organisation lui a été confiée ou l'interruption, sinon l'arrêt, de la marche des congrès.

A côté des desiderata exprimés par nos statuts qui, quelles que soient les modifications formelles qu'on pourrait leur faire subir à la hâte, n'en témoigneraient cependant pas moins d'une mentalité bientôt semi-séculaire, il en est d'autres qui exigent impérieusement de notre Fédération un esprit de suite que seul un organe permanent peut lui assurer.

Je n'en prends pour témoin que le vœu présenté naguère par le vicomte Charles Terlinden, professeur à l'Université de Louvain, et adopté par le Congrès de Bruges en 1925 (C.R. Bruges, p. 138). Il s'agissait d'un «Projet d'organisation par la Fédération archéologique et historique, avec le concours des sociétés fédérées, d'une enquête sur la situation politique, morale et économique de la Belgique pendant la période de 1814 à 1839, en vue de fournir des matériaux à la célébration scientifique du Centenaire de notre indépendance nationale ».

Qui, de 1925 à 1930, c'est-à-dire à travers deux sessions, s'est chargé de la réalisation de ce vœu et à quoi a-t-il abouti ?

N'est-ce pas ce qui est arrivé d'ailleurs pour presque tous les vœux qui ont été émis au cours des congrès successifs, et dont les bureaux de ces congrès se sont désintéressés quand ils ne relevaient plus de leur propre session, si tant est même qu'ils se soient appliqués, pendant la durée de leur mandat, à suivre le sort des désirs dont la réalisation leur avait été spécialement confiée !

Quel organe, chez nous, pourrait se charger, par exemple, de l'élaboration et de la publication d'un ouvrage indispensable, analogue

à celui qu'a publié la Fédération des Sociétés scientifiques avec l'aide de la Fondation Universitaire et qui consiste en un « *Répertoire des périodiques scientifiques existant dans les bibliothèques belges* » et à cet autre ouvrage, non moins important, que prépare la même Fédération secondée par la même Fondation : « *Guide du chercheur en Belgique* » ?

Pourrions-nous, dans l'état actuel de nos statuts, collaborer aussi précieusement au perfectionnement de la documentation dans les domaines historique et archéologique ? Comment publier, au moins, même avec des ressources assurées, des indices généraux, sinon des tables détaillées des publications de toutes nos sociétés, instruments de travail dont l'absence quasi totale se fait sentir et dont la rédaction, en tout cas, réclame l'adoption d'une formule scientifique identique ?

A propos de l'aide financière dont il est ici question, nous devons déplorer qu'aucune entente entre les sociétés fédérées n'ait été conclue, poursuivie, et la réalisation de ses désirs confiée à un comité central dans le but de forcer moralement les pouvoirs publics à appliquer aux subsides d'ordre scientifique la péréquation qui aurait permis une publication plus régulière des revues savantes régionales et locales, si florissantes avant la guerre. L'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, avec l'aide de la Fondation Universitaire, a bien pris l'initiative généreuse d'ouvrir ses publications, qui se changent en une « *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art* », aux membres de toutes les sociétés fédérées qui voudront y traiter des questions d'intérêt général, mais les publications régionales et locales n'en continuent pas moins de répondre à une nécessité à laquelle il est urgent de pourvoir.

Quels que soient exactement les buts matériels qu'il convient de lui assigner, la Fédération peut être amenée à disposer elle-même d'un certain fonds. Elle se voit obligée alors, par les dispositions légales actuelles, de se constituer en Association sans but lucratif et, par là, de se créer une représentation permanente.

Bientôt aussi se posera en Belgique la question de la *Confédération des Sociétés de Recherche*. Il existe, en effet, fondée depuis la guerre, une très vivante Fédération des Sociétés scientifiques. Nous y avons fait allusion plus haut. Il nous est malheureusement interdit d'opérer une fusion entre cette fédération et la nôtre, le terme « science » étant

pris par ses dirigeants dans l'acceptation de science « exacte », soit, disent-ils, de sciences mathématiques, physiques, chimiques, naturelles, médicales et appliquées. Mais, d'autre part, M. le professeur H. Pirenne nous a entretenu d'un projet de créer, en parallèle avec cette fédération, une *Fédération des Sociétés de Sciences morales*, soit des sciences historiques et philosophiques. L'une et l'autre fédérations pourraient former alors une *Confédération des Sociétés de Recherche* sur laquelle se déverseraient éventuellement les grâces du Fonds national de la Recherche scientifique.

Mais la représentation constante de notre Fédération au sein de la *Fédération des Sociétés de Sciences morales*, d'un degré supérieur à la sienne, comme la poursuite de la mission qui serait confiée à cette représentation, nécessitent la création d'un organe permanent.

Enfin, par ces étapes successives, par ces élargissements gradués de nos points de vue, nous devons nous préparer à faire représenter dignement l'Archéologie et l'Histoire belges au sein d'organismes plus étendus encore tels que le Comité international des Sciences historiques et le Comité international de l'Histoire de l'Art — par l'intermédiaire de comités nationaux — ainsi qu'au sein de sections spéciales de l'Institut international de Coopération intellectuelle et autres départements scientifiques de la Société des Nations.

Pour arriver à ces fins multiples et pressantes notre fédération doit quitter sa forme de vie intermittente et affirmer une vitalité continue par l'intermédiaire d'un corps permanent, quel qu'il soit.

Ce corps permanent, les fondateurs de la Fédération en ont d'ailleurs senti la nécessité dès les premiers jours. Au cours de la séance générale du 28 septembre 1885, M. de Curte n'a-t-il pas prononcé des paroles marquées au coin de la plus saine logique? « Dans l'intérêt de la marche régulière des travaux de notre fédération, disait-il, il faut une tête permanente qui les dirige. De même qu'un corps sans tête ne marche pas, je crains que le fonctionnement du mécanisme de notre Fédération ne souffre de l'absence d'un comité permanent. Je fais donc formellement la proposition d'en inscrire la nomination dans notre règlement. Cette proposition, Messieurs, est d'ailleurs excessivement simple. Chaque

société nommera un délégué et ces délégués se réuniront pour constituer un bureau qui assurera le fonctionnement des travaux de la fédération; le bureau dirigera en réalité les travaux pendant les périodes intermédiaires (car) l'organisation telle qu'elle est proposée dans l'avant-projet des statuts (adopté et suivi aujourd'hui) présente à mon sens une anomalie. Il y a un comité du Congrès ancien qui subsiste virtuellement jusqu'à ce qu'il ait remis ses fonctions au comité futur; mais celui-ci doit s'agiter pendant que le comité, son prédécesseur, existe. Je crois que la création d'un comité permanent est le seul remède à l'anomalie que je signale. J'aurais proposé que le Comité des délégués fût lui-même une assemblée permanente. Mais c'est la difficulté des déplacements pour un grand nombre de membres qui m'en a empêché. C'est pourquoi je propose de confier la direction des travaux à un bureau nommé par le Comité. » (C. R. Anvers, 1885, p. 71).

Comme des contradicteurs lui opposaient l'argument, toujours représenté depuis lors, de l'autonomie des sociétés, M. de Curte répondait avec un égale justesse : « J'ai été charmé d'entendre M. X. condamner la suprématie et l'autocratie dans l'organisation de notre fédération. Or, ce qu'on vous propose aujourd'hui (c.-à-d. ce qui existe aujourd'hui) c'est précisément l'autocratie d'une société pendant une année (ou plus), c'est-à-dire que chacune des sociétés adhérentes dirigera alternativement toutes les autres pendant une année (ou davantage). Toute la question est celle-ci : la fédération entend-elle se diriger elle-même, ce qu'elle fait infailliblement en nommant un Comité permanent qui est son émanation, ou bien veut-elle se faire diriger par les sociétés à tour de rôle ?» (Ibid., p. 76).

Mutatis mutandis, cette question de M. de Curte, nous pouvons encore la poser aujourd'hui en demandant de répondre, en outre, aux arguments d'utilité supérieure.

Elle revint d'ailleurs sur le tapis lors de chaque session ou presque.

En 1888, le Congrès de Charleroi, déplorant qu'aucune société ne s'offrît pour ouvrir les assises suivantes, proposait de donner pleins pouvoirs à un Comité spécial (C. R., Charleroi, 1888, p. 203). Lors du Congrès d'Anvers-Middelbourg, tenu en 1889 à la suite de cette proposition, l'Assemblée, fort découragée, envisagea sérieusement la création d'un

Bureau permanent (C.R. Anvers 1889, p. 115). Conformément aux déplorables statuts l'affaire fut portée à Liége, en 1890, où une proposition précise fut rédigée par M. Soil, notre président d'aujourd'hui (C. R. Liége 1890, pp 63 et 91). Liége, à son tour, fit confiance à Bruxelles, où, en 1891, un rejet formel fut prononcé (C. R. Bruxelles, 1891, pp. 179 et 211). Au Congrès de Mons en 1895, la situation parut encore fort sombre (C. R. Mons 1895, I, pp. 1 et 60). Le Congrès d'Enghien, tenu en 1898, proposa de nouveau le remède. A cause du vice précité des statuts la proposition, due à M. Demeuldre et dont la discussion aurait pu tenter Courteline, fut renvoyée à l'année suivante (C. R. Enghien, 1898, pp. 27, 80, 147). Par une heureuse surprise le projet Demeuldre, soumis à l'Assemblée générale du Congrès d'Arlon en 1899, après bien des hésitations, fut adopté en principe (C. R. Arlon 1899, pp. 13, 204, 220, etc). Un Comité permanent fut même établi. Mais son existence fut tout à fait éphémère. Quelques sociétés rétrogrades protestèrent et l'on résolut de le dissoudre provisoirement en attendant une décision définitive du congrès suivant. Celui-ci, tenu à Tongres en 1902, refusa absolument de reconnaître cette innovation et consacra le *statu quo ante* (C. R. Tongres, 1902, I, p. 87). Ce qui n'empêcha pas le Congrès de Bruges d'entendre en 1903 la lecture d'une proposition qui avait été réellement boycotée au cours des sessions antérieures (C. R. Bruges, 1903, pp. 68-69). Après plusieurs séances réservées à sa discussion cette proposition ne sortit aucun effet. (C.R. Ibid., pp. 493, 503, 506 etc.) Le Congrès de Mons, tenu en 1905, devait tout naturellement la reprendre. Le toujours regretté Fernand Donnet y intervint aussi pour déposer une proposition ferme de Bureau permanent. L'étude de celle-ci fut confiée à une commission... Vous devinez ce qu'il en advint !

Parcourrai-je avec vous les Annales des Congrès suivants ? Ce serait peine perdue puisque partout éclaterait la vitalité d'une proposition entretenue et accrue par sa nécessité toujours plus pressante, à travers le manque de compréhension des circonstances sinon le mauvais vouloir le plus évident. « Lorsqu'on parle de ce Comité permanent, disait déjà M. Demeuldre en 1898, tout le monde est d'accord; mais chacun a des sous-entendus, des réticences; ce qui arrête les bonnes volontés c'est

— on peut le dire tout haut puisque vous le pensez tout bas — la rivalité de Société à Société, c'est que l'on croit, que l'on ne veut pas, que l'une prenne le pas sur l'autre. Alors on s'abrite derrière les statuts, on se retranche derrière la forme, et la question est enterrée ! » (C. R. Enghien, 1898, p. 75).

Aujourd'hui, et le vote du Congrès d'Anvers, en est la preuve, la majorité, vaincue par le temps, l'expérience et les circonstances nouvelles, revient à résipiscence et nous donne ordre de constituer un comité permanent.

Insistons immédiatement sur le point que ce Comité ne s'immiscerait en rien dans l'organisation même des congrès qu'il abandonnerait aux sociétés locales promettant d'observer un règlement revu et adopté par tous, mais qu'il aurait pour mission d'établir une liaison entre ces congrès et, au-dessus ou à côté d'eux, de poursuivre les desseins supérieurs que des bureaux éphémères ne peuvent atteindre faute d'esprit de continuité.

Reconnaissons également la valeur des conseils que ceux qui ont eu temporairement entre les mains la direction de la Fédération peuvent donner, et choisissons de préférence parmi les organisateurs d'anciens congrès les membres de notre comité.

Enfin, n'innovons pas inutilement. Partons des rouages qui existent et ajoutons-y le moins possible. A cet effet, laissons subsister l'Assemblée générale des délégués des sociétés fédérées. Désirons que ceux-ci viennent à raison de trois par société — afin de pouvoir discuter entre eux et compter dans leur sein une majorité — mais que de ces trois délégués un seul jouisse du droit de vote. Nous avons parcouru un grand nombre de règlements; les uns établissent la représentation par section ou matière — ce qui ne pourrait se produire chez nous où de de mêmes sociétés s'occupent de plusieurs disciplines historiques —, les autres admettent la représentation stricte et unique par localité — ce qui mettrait sur le même pied les villes où les sociétés sont nombreuses et où, par conséquent, l'activité scientifique est plus vivace, et celles où les cercles se réduisent à l'unité. Ce dernier procédé serait d'ailleurs contraire au principe d'autonomie des sociétés que nous voulons sauvegarder à tout prix. Répartissons donc les votes par sociétés.

Dans cet esprit, nous proposons à la discussion les articles suivants formant un *avant-projet* de constitution du *comité permanent* réclamé :

« ARTICLE I. — *(But.)*

Il est créé au sein de la Fédération archéologique et historique de Belgique un Comité permanent. Ce Comité a uniquement pour mission de poursuivre la réalisation des buts scientifiques ou administratifs qui, par leur nature, échappent à l'activité temporaire des Bureaux des congrès (comme entrer en relations avec les fédérations, associations, établissements belges ou étrangers en vue de coordonner les efforts dans tous les domaines de l'activité scientifique) ainsi que d'accomplir les missions qui lui seront expressément confiées par l'Assemblée générale des délégués, (telles que, pour commencer, l'étude de la revision des statuts fédéraux et des règlements des sessions, la constitution de la Fédération en Association sans but lucratif).

Eventuellement, le Comité établira une liaison entre les congrès successifs. En cas de défection de la société désignée pour organiser un congrès ou en cas d'infraction aux statuts par cette société, il provoquera une réunion de l'Assemblée des délégués. Il n'aura pas à intervenir autrement dans l'organisation des congrès et s'abstiendra également de s'immiscer d'aucune façon dans les affaires des sociétés locales.

ARTICLE II. — *(Composition).*

Le Comité est composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, de sept Conseillers, d'un Secrétaire Général, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Il est élu pour cinq ans par l'Assemblée générale des délégués des Sociétés fédérées et est rééligible en tout ou en partie.

Les membres du Comité sont pris, autant que faire se peut, parmi les organisateurs d'anciens congrès. Dans leurs travaux, ils représentent toute la Belgique et non telle société en particulier. Ils statuent à la majorité absolue des voix des membres présents.

Le Bureau, composé du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier, est chargé du soin des affaires courantes.

ARTICLE III. — *(Assemblées).*

Chaque année, le deuxième dimanche de mars, une assemblée générale des délégués des sociétés fédérées, convoqués à raison de trois délégués par société, entendra le rapport du Secrétaire Général sur l'activité du Comité durant l'exercice écoulé, statuera sur les mesures prises au cours de cet exercice et dirigera sa marche pour l'exercice futur.

Tous les cinq ans, à pareille date, l'Assemblée générale procèdera au renouvellement ou à la réélection totale ou partielle du Comité

Des réunions extraordinaires pourront être provoquées à l'initiative du Comité ou à la requête de cinq sociétés fédérées.

L'ordre du jour détaillé des réunions figurera dans la convocation qui sera, pour les cas ordinaires, envoyée six semaines au moins avant la date fixée.

Toutes les décisions de l'Assemblée seront prises à la majorité des voix des sociétés représentées à raison d'une voix par société.

ARTICLE IV. — *(Siège).*

Le siège officiel de la Fédération et du Comité est fixé à Bruxelles à la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont.

Les séances des Assemblées générales y auront lieu et le Comité permanent, ou simplement son Bureau, s'y réuniront à l'initiative du Président.»

Bruxelles, le 15 mars 1931.

Le Rapporteur:

PAUL ROLLAND.

Secrétaire Général,

ASSEMBLEE DES DELEGUES DU DIMANCHE 5 JUILLET 1931

La séance s'ouvre à 15 h. à Bruxelles, dans les locaux de la Fondation Universitaire.

Au bureau, des membres du Bureau du Congrès d'Anvers 1930, constituant le Bureau actuel de la Fédération, à savoir MM. Soil de Moriamé, président; l'abbé Philippen, vice-président; Rolland, secrétaire général.

M. le Professeur H. Pirenne est invité à prendre place au Bureau.

Le président rappelle quels sont les buts précis de la réunion. Il procede à la vérification et à la validation des pouvoirs des délégués des sociétés.

Sont ainsi représentés :

I. *L'Académie royale d'Archéologie de Belgique,* par MM. De Ridder, Des Marez et Ganshof;

II. *De Antwerpen's Geschiedkundige Kring*, par Madame A. Labiau;

III. *De Maatschappij voor de Antwerpsche Geschiedenis*, par M. l'Abbé Philippen ;

IV. *La Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, par MM. le Vicomte Terlinden, le comte J. de Borchgrave d'Altena et De Vadder;

V. *La Société royale de Paléontologie et d'Archéologie de Charlcroi*, par M. Wattez ;

VI. *L'Institut archéologique liégeois*, par MM. Dumont, Bonhomme et le Cte J. de Borchgrave d'Altena ;

VII. *La Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége*, par M. Bonhomme ;

VIII. *Le Cercle archéologique de Mons*, par M. Losseau ;

IX. *La Société de Bibliophiles belges séant à Mons*, par le même.

X. *La Société royale archéologique et historique de Tournai*, par Melle Jacquart et M. Soil de Moriamé.

Le secrétaire général fait lecture du procès-verbal de la séance du 15 mars.

A la suite d'une remarque de M. De Vadder, on prend note de ce que la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire, revenant sur la présence de ses délégués à la séance précédente, conteste son inscription sur les listes de la Fédération, dont elle déclare ne pas faire partie.

Le secrétaire général donne connaissance de la correspondance qui consiste en :

1) Une demande de désignation de délégués, faite par la Fédération des Sociétés bourguignonnes d'Histoire, au Congrès qui a eu lieu du 15 au 17 mai à Semur. (Il a été répondu à cette demande par la délégation de M. Mirot, Conservateur aux Archives nationales de Paris).

2) Des lettres d'excuses de MM. Van Doorslaer et Hasse, respectivement président de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique et trésorier du Congrès d'Anvers, empêchés d'assister à la réunion ;

3) Une lettre de la Société géologique de Belgique, déléguant à la réunion MM. Charles Fraipont, J. Hamal-Nandrin, I. de Radzitzky d'Ostrowich (Ces Messieurs ne sont pas présents).

4) Une lettre de la Société d'Archéologie de Malines se déclarant d'accord sur le principe de la constitution d'un Comité permanent, mais s'excusant de ne pouvoir envoyer des délégués à la réunion, par suite de circonstances locales.

5) Une lettre de la Société royale de Paléonthologie et d'Archéologie de Charleroi, se déclarant opposée à cette constitution.

6) Des lettres de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de l'Institut archéologique liégeois, se disant d'accord sur le principe, mais proposant des modalités d'application.

Le premier point à l'ordre du jour comporte la désignation de la société qui aura à organiser le prochain congrès de la Fédération. La question se voit immédiatement résolue par l'offre faite par 3 sociétés liégeoises, à savoir : l'Institut archéologique liégeois, la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liége, et la Société des Bibliophiles liégeois, de préparer ce Congrès pour 1932.

L'ordre du jour porte, comme second point, la question de la constitution d'un Comité permanent.

Le président déclare que, comme représentant de la Société de Tournai, il doit, à regret, s'inscrire contre ce projet.

M. Losseau présente à son tour des objections à pareille constitution. Il rappelle que la Fédération a été fondée pour organiser les congrès qui devaient mettre en relations les amateurs d'études historiques et archéologiques du pays. La Fédération a-t-elle atteint son but? Oui, pense-t-il, puisque, sans autre interruption que celle des années de guerre, elle a organisé 28 congrès qui, tous, ont eu leur caractéristique et leur valeur. Il n'y a donc pas lieu de changer un régime qui a donné les résultats que l'on demandait. Si c'est l'exécution des vœux émis par les congrès que les promoteurs de la constitution d'un Comité permanent nouveau ont en vue, il suffit de remarquer que chaque fois qu'un congrès a pris des mesures d'exécution, ses vœux ont été poursuivis ; ainsi en a-t-il été, pour ne citer que deux exemples, pour la préparation d'un projet de loi sur la conservation des monuments, et pour la publication des inventaires des petites archives. Il n'est donc aucunement nécessaire d'innover pour assurer l'exécution des vœux des congrès. D'autre part, un comité vraiment permanent exposerait fatalement les sociétés de province à une tutelle, celle de ce comité ou plutôt du bureau de ce comité, représentant certains milieux bruxellois et universitaires; ce bureau serait tenté de s'immiscer dans la vie de chacune des sociétés et celles-ci risqueraient, sinon de perdre, du moins de voir amoindrir leur indépendance.

Le Vicomte Terinden critique cette façon de voir. D'accord avec le rapport du secrétaire général, il affirme que l'organisation même des congrès n'entre pas dans les vues des réformateurs. Par contre, la réalisation complète des vœux émis à l'occasion de ces congrès est un de leurs principaux objectifs. Il conteste les résultats obtenus par les Bureaux locaux successifs. Ce sont des circonstances indépendantes de l'activité de ces bureaux qui ont fait aboutir le projet de loi sur la conservation des Monuments et des Sites, l'inventorisation, d'ailleurs limitée et plus guère poursuivie, des petites archives, etc. Personne ne s'est occupé ni du relevé des inscriptions lapidaires, ni d'autres vœux tout aussi importants pour la généralité.

Mme Labiau et d'autres représentants de sociétés se prononcent.

Il en résulte que les groupements d'Anvers (3), Bruxelles, Liége (2) et Malines sont favorables au projet, tandis que ceux de Charleroi, Mons (2) et Tournai ne le sont pas.

M. Ganshof voudrait que tout le monde fût convaincu des avantages que présenterait la constitution d'un Comité permanent. Il s'applique à dissiper une des préventions de M. Losseau, et déclare que les universitaires, c'est-à-dire les professeurs d'Université, n'interviennent et n'interviendront jamais dans la Fédération qu'à titre de membres de sociétés fédérées. Toutefois, il est au regret de constater que devant l'absence de représentants de nombreuses sociétés — il n'y en a que 10 sur 39 qui aient envoyé des délégués et une qui ait donné par écrit son avis — et l'opposition de 4 sociétés sur ces 11, le parti le plus sage lui semble être de remettre à plus tard la décision à prendre. Celle-ci s'impose dans le sens de la création d'un Comité permanent. Mais un vote dans les conditions présentes serait peut-être néfaste à la Fédération, une scission pouvant se produire à ce sujet dans son sein.

M. H. Pirenne se déclare absolument convaincu de la nécessité de la création d'un tel Comité. Entre autres considérations, il rappelle que le vœu émis à son initiative, de constituer un catalogue des pamphlets des révolutions brabançonne et liégeoise, n'a jamais eu de suites. C'est d'ailleurs à un comité de l'espèce, dont le siège serait connu du

monde entier, que devraient pouvoir s'adresser, afin d'obtenir des renseignements, les particuliers et les groupement nationaux et étrangers. Mais, pour assurer les effets de pareille innovation, il considère comme indispensable que l'on rallie l'adhésion unanime des sociétés fédérées. Or le moment ne paraît malheureusement pas bien choisi. Beaucoup de sociétés semblent partager la crainte, exprimée par M. Losseau, de se voir dirigées par un groupe bruxellois. M. Pirenne essaie de démontrer l'inanité de cette «phobie». Bruxelles ne serait choisi comme siège du Comité permanent qu'à titre de ville centrale — du point de vue géographique — plus facilement accessible que toute autre à tous les délégués. Mais les sociétés «de province» auraient autant à dire, dans la constitution du Comité, que les sociétés de Bruxelles — qui ne sont d'ailleurs que des sociétés locales, elles aussi. Si une prédominance doit se présenter elle viendra plutôt des sociétés «de province», celles-ci étant en nombre supérieur. D'ailleurs le comité permanent ne serait en aucune façon un comité centralisateur; il constituerait un simple office de liaison entre les sociétés et ne remplirait que certaines missions, très précises, de trop longue haleine pour être confiées à des bureaux éphémères de congrès.

M. De Vadder fait remarquer que toutes les sociétés ayant été avisées du but précis de la réunion et priées d'y envoyer des délégués munis de pleins pouvoirs, ou de faire au moins part de leurs impressions, on peut à la rigueur considérer leur abstention comme une preuve du peu d'intérêt qu'elles portent à la question, mais non comme une marque d'hostilité au projet. Si elles y avaient senti un danger réel elles auraient protesté d'une façon ou d'une autre. Un vote dans les conditions actuelles de présences pourrait donc être considéré comme valable et engager la Fédération.

Après un nouvel échange de vues entre MM. Soil de Moriamé, le Vicomte Terlinden, Desmarez, Pirenne, Dumont, Bonhomme, le Comte J. de Borchgrave d'Altena et Rolland, on décide que la procédure la plus courtoise à suivre est de renvoyer encore la discussion devant une assemblée générale des délégués qui figurera au programme du Congrès de la Fédération qui se tiendra à Liége en 1932. La convocation à cette

assemblée, qui sera distincte de la réunion traditionnelle précédant la séance solennelle d'ouverture, priera les sociétés fédérées d'étudier à nouveau la question en la plaçant exactement sous l'angle envisagé. Afin de montrer la complète bonne foi des promoteurs de la réforme, qui désirent ne marcher que d'accord avec elles toutes, les extraits les plus significatifs du présent procès-verbal seront annexés à la dite convocation.

La séance est levée à 16 1/2 heures.

PAUL ROLLAND
Le Secrétaire Général,

SOIL DE MORIAME
Le Président,

TABLE GENERALE
ALGEMEENE TAFEL

FASCICULE I
AFLEVERING I

p. - blz.

1. Eerecomiteit 4
1. Comité d'honneur 5
2. Bureel van het Congrès 8
2. Bureau du Congrès 9
3. Bureelen der Afdeelingen 10
3. Bureaux des Sections 11
4. Verordening van het Congres 14
4. Règlement du Congrès 15
5. Uitnoodigingsbrieven 20
5. Lettres d'invitation 21
6. Uurrooster van het Congres 26
6. Horaire du Congrès 27
7. Programme des travaux de sections - Programma der werkzaamheden van de afdeelingen 30
8. Résumés des communications faites aux séances des sections Korten inhoud van de mededeelingen gedaan op de vergaderingen der afdeelingen 43

FASCICULE II
AFLEVERING II

1. Voorrede, door Paul Rolland, algemeen schrijver 4
1. Avant-propos, par Paul Rolland, secrétaire général 5
2. Liste des Délégués - Lijst van de Afgevaardigden 10
3. Liste des membres - Ledenlijst 14
4. Verslagen van de gemeenschappelijke werkzaamheden 34
4. Compte rendu des exercices communs 35
5. Procès-verbaux des séances des sections - Verslagen der zittingen der afdeelingen :

I. - Préhistoire et Archéologie Gauloise, Gallo-Romaine et Franque — Voorhistorische, Gallische, Gallo-Romeinsche en Frankische Oudheidkunde 67
III. - Archéologie du Moyen-Age et des Temps modernes Oudheidkunde van de Middeleeuwen en van Moderne Tijden 76
IV. - Histoire de l'Art - Kunstgeschiedenis 77
V. - Histoire du Moyen-Age — Geschiedenis der Middeleeuwen 82
VI. - Histoire moderne et contemporaine — Moderne en hedendaagsche geschiedenis 89
VII. - Histoire ecclésiastique - Kerkelijke Geschiedenis 92
VIII. - Paléographie, Diplomatique, Archiveconomie, Bibliotheconomie, Numismatique, Sigillographie, Heraldique, etc. — Paleographie, Oorkondeleer, Archief- en Bibliotheekwezen, Penning-, Zegel- en Wapenkunde ... 97
IX. - Folklore — Folklore 103
X. - Musicologie - Geschiedenis der Muziek 118

6. Communications - Mededeelingen :

Nouvelles découvertes dans les rochers de Marche-lez-Dames, par H. DEMEULDRE 121
La station néolithique de Sainte-Gertrude (Limbourg hollandais) a fourni aux préhistoriens liégeois des outils montrant l'évolution du tranchet à la hâche, par L. DOIZE 125
Contribution à l'étude du Préhistorique en Campine anversoise, par LUCIEN DURSIN 135
Découvertes préhistoriques faites à Brecht, par LUCIEN DURSIN et FRANS ENGELS 141

Considérations sur l'occupation du nord et du sud de la Belgique par les tribus franques, par ERNEST GERARD 149
Le premier habitàt réel à Anvers, par G. HASSE ... 165
Une station de l'âge du fer, Marché aux Souliers, à Anvers, par LE MEME. 171
De l'intérêt de la comparaison en archéologie, par M. HENAULT 179
Le matériel lithique préhistorique. Note sur une méthode de récolte, par JEAN HOUZEAU DE LEHAIE 185
Un précureur belge de l'extension, aux religions de la Préhistoire, des théories totémistiques, par ELZA LECLERCQ 199
Essai de géographie monumentale de la Belgique pendant l'époque romane, par JULES DUMONT 209
Les origines de l'Art à Anvers, par PAUL ROLLAND ... 217
Les sources de la sculpture romane tournaisienne d'exportation, par LE MEME 227
Considérations sur l'auteur du retable de Sainte-Dymphne à Gheel, par G. VAN DOORSLAER 251
La condition personnelle des habitants d'Arras au XIe et XIIe siècles, leux exemption du droit de tonlieu et la politique des comtes de Flandres dans cette ville, par J. MASSIET DU BIEST 259
Le duc d'Albe et l'expédition orangiste de 1568, par G. BONHOMME 283
L'opposition des quartiers-maîtres d'Anvers à la centralisation autrichienne, par GHISLAINE DE BOOM ... 305
Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendonck, facteur du roi d'Espagne à Anvers (1555-1561), par ARMAND LOUAN 315
Zuid-Nederlandsche Strijdliteratuur van het Bestand tot aan het Tractaat van Munster, door Dr MAURITS SABBE 329
Le rôle d'Anvers dans l'unité belge, par le VICOMTE CH. TERLINDEN 339
Hoofddata der kerkelijke wetgeving ten tijde van Karel de Groote, door CARLO DE CLERCQ 353
Stichting der Antwerpsche Kapucijnen door Farnèse (1585-1586), door E. P. HILDEBRAND 365
Les chirographes en Flandre et en Brabant à la fin du Moyen Age, par HUBERT NELIS 379
Sceaux de corporations et communautés religieuses d'Audenaerde, par JOS. DE BEER 395
Quelques mots au sujet des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Gand, par E. DEBAIVE 415
La sagesse de Salomon et les jugements d'équité dans la tradition légendaire, par PIERRE SAINTYVES ... 433
Jacob Obrecht, door G. C. A. JUTEN 441

Nederlandsche polifoniese liederen uit de XVe en XVIe eeuwen, door R. LENAERTS 453
Aperçu sur la pratique de la musique vocale à Malines au XVe siècle, par G. VAN DOORSLAER 465

7. Annexes fédérales - Bijlagen betreffende het Verbond :

Assemblée des délégués du 12 mars 1931 485
Rapport du secrétaire général sur la création d'un comité permanent 491
Assemblée des délégués du 5 juillet 1931 507

